

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME CIV

1992

Édité avec l'aide de la COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
(DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION),
et de la RÉGION WALLONNE
(DIRECTION GÉNÉRALE DES MONUMENTS,
SITES ET FOUILLES)

LIÈGE
MAISON CURTIUS

BULLETIN DE L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

Tome CIV

1992



1000-960 00499-6

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE

BULLETIN
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME CIV

1992

Édité avec l'aide de la COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
(DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION)
et de la RÉGION WALLONNE
(DIRECTION GÉNÉRALE DES MONUMENTS,
SITES ET FOUILLES)

LIÈGE
MAISON CURTIUS

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME CIV

1992

Édité avec l'aide de la COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
(DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION),
et de la RÉGION WALLONNE
(DIRECTION GÉNÉRALE DES MONUMENTS,
SITES ET FOUILLES)

LIÈGE
MAISON CURTIUS

L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS
1850-1950
UNE RÉELLE MODERNITÉ
AU XIX^e SIÈCLE

par Fabienne CORTHALS

INTRODUCTION

À partir de 1830, on assiste un peu partout en Europe à une véritable éclosion de sociétés historiques et archéologiques. En Belgique, celle-ci s'inscrit dans un contexte politique et culturel favorable : pour des raisons de survie, l'État où domine une nation bourgeoise et libérale tente de trouver sa légitimité dans le passé, le public cultivé s'engoue pour les découvertes archéologiques, la restauration du patrimoine monumental et les romans historiques de Walter Scott...

Nous nous proposons d'étudier la vie d'une de ces associations archéologiques et historiques : l'Institut archéologique liégeois fondé à Liège le 4 avril 1850.

Le choix de la période chronologique s'est imposé pour une raison matérielle. Nous tenons donc à souligner que l'année 1950 n'est pas une date clef dans la vie de l'Institut.

Nous tentons, dans un premier chapitre, d'évoquer le milieu politique et culturel dans lequel la Société a vu le jour.

Nous présentons, dans un second chapitre, les personnes qui ont le plus marqué de leur empreinte la vie de la Société, en assumant la direction. Nous essayons aussi d'analyser la provenance géographique et la répartition socio-professionnelle des membres de l'Institut. Ce type d'analyse fondamental pour

mieux cerner la composition de ces associations et par là même de déterminer si elles ont constitué un facteur de promotion sociale, est encore peu répandu dans notre pays.

Nous passons ensuite en revue les différentes réalisations de l'Institut : fouilles, Musée archéologique⁽¹⁾, *Mémorial des archives détruites*, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois (B.I.A.L.)*, *Chronique archéologique du pays de Liège (C.A.P.L.)*, conférences, excursions, École pratique d'histoire et d'archéologie régionales, etc. Toutes ont contribué à asseoir la réputation de la Société. Deux ont retenu plus particulièrement notre attention : le musée et le *B.I.A.L.*

En ce qui concerne le musée, notre manque de formation artistique nous a incitée à privilégier l'étude de son fonctionnement et de la propriété de ses collections.

Nous avons analysé le *B.I.A.L.* de façon essentiellement quantitative. Notre étude s'apparente à celle réalisée par Georgette Materne pour le *B.S.A.H.D.L.*⁽²⁾. On pourra donc aisément comparer la production historique de ces deux grandes sociétés liégeoises. Nous ne prétendons pas avoir été exhaustive. Il serait inéressant d'examiner l'accueil réservé à l'Association dans la presse liégeoise, de se pencher de façon plus approfondie sur les relations que l'Institut a entretenues avec les sociétés savantes belges et étrangères... Le temps nous a, jusqu'à présent, malheureusement fait défaut.

Parmi nos principales sources, nous trouvons les publications de l'Institut qui contiennent des rapports annuels dressés par les secrétaires, conservateurs, trésoriers et bibliothécaires⁽³⁾, des

(1) Notons que la Ville de Liège a confié la gestion du Musée d'Ansembourg à l'Institut en 1923.

(2) G. MATERNE, *La Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège 1880-1980*. Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licenciée en histoire de l'Université de Liège, année académique 1985-1986.

(3) Ces rapports sont publiés dans le *B.I.A.L.*

extraits de procès-verbaux des séances mensuelles ⁽¹⁾ et des notices nécrologiques ⁽²⁾.

Nos sources non imprimées sont conservées dans les archives de l'Association. Ces dernières sont rassemblées dans deux annexes du Musée Curtius. Elles sont abondantes (registres de trésorerie, registre des procès verbaux des séances mensuelles et des séances de Bureau, journaux d'opération des bibliothécaires, rapports de fouilles, correspondance...) mais malheureusement pas inventoriées. Le manque de locaux adéquats n'est sans doute pas étranger à cette situation.

Les témoignages que nous avons recueillis auprès des anciens membres de la Société, — citons entre autres le notaire Albert Jeghers et Messieurs les professeurs Léon-Ernest Halkin, Georges Hansotte, Étienne Helin, Joseph Philippe, Louis Remacle et René Van Santbergen —, nous ont permis de compléter nos sources écrites, principalement en ce qui concerne les relations entre les sociétaires.

Il nous est très agréable de pouvoir remercier tous ceux qui, par leurs encouragements, leurs conseils, leur aide, nous ont permis d'élaborer cette étude. Nous pensons plus particulièrement à Monsieur le professeur Gérin qui nous a suggéré le mémoire de licence en histoire dont cet article se veut la synthèse ⁽³⁾, et à Messieurs les professeurs Kupper et Minke pour leurs conseils judicieux. Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude envers les anciens membres de l'Institut qui ont eu la gentillesse de nous faire part de leurs souvenirs. Tous nos remerciements vont également aux dirigeants actuels de l'Institut qui nous ont donné accès aux archives de celui-ci et au personnel scientifique, administratif et technique des Musées Curtius et

(1) Ils sont publiés dans la *C.A.P.L.*

(2) Elles sont publiées dans le *B.I.A.L.* et dans la *C.A.P.L.*

(3) F. CORTHALS, *L'Institut archéologique liégeois 1850-1950*. Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licenciée en histoire de l'Université de Liège, année académique 1991-1992, 2 t. Le deuxième tome reprend les notices biographiques des membres du Bureau et la liste des auteurs du *B.I.A.L.*

d'Ansembourg qui nous ont accueillie très chaleureusement. Monsieur le professeur Georges Hansotte, président de l'Institut, Mesdames les conservateurs Ann Chevalier et Marie-Claire Gueury et Mademoiselle Monique Merland, bibliothécaire, ont eu l'amabilité de relire certains des chapitres de notre mémoire et de nous donner leur avis expérimenté. Sans l'aide efficace de Monsieur Paul Becker, nous n'aurions pu réaliser les différents graphiques relatifs à la répartition des articles du *B.I.A.L.* Nous remercions enfin Monsieur Luc Engen, trésorier et conservateur de l'I.A.L., de nous avoir encouragée à publier les résultats de nos recherches.

CHAPITRE PREMIER

LA FONDATION DE L'INSTITUT

Le 4 avril 1850, quelques « amis du passé » ⁽¹⁾, réunis au local de la Société d'Émulation, jettent les bases de l'Institut archéologique liégeois ⁽²⁾.

Huit jours plus tard a lieu une seconde réunion « spécialement convoquée pour adopter le règlement définitif de la société naissante » ⁽³⁾. Celui-ci constitue une véritable charte de fondation. Il est signé par les seize pères de l'Institut.

(1) *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique présenté par M. U. Capitaine, secrétaire, dans la séance du 12 mars 1852, in B.I.A.L., t. 1, 1852, p. XX.*

(2) Sont présents à cette réunion Charles Davreux, Jean-Charles Delsaux, Joseph Grandgagnage, Mathieu-Lambert Polain, Edmond de Sélys-Longchamps et Ulysse Capitaine. Ils décident d'élire Albert d'Otreppe de Bouvette président et de « s'adjoindre comme membres effectifs Borgnet, Bormans, F. Capitaine, Delahaye, Duvivier, Fabry-Rossius, Ch. Grandgagnage et Ferd. Henaux ». A.I.A.L. — P.V. de la séance du 4 avril 1850 (il est signé par Joseph Grandgagnage et Ulysse Capitaine).

(3) Sont présents à cette réunion Albert d'Otreppe de Bouvette, Jean-Charles Delsaux, Joseph Grandgagnage, Edmond de Sélys et Ulysse Capitaine. Le texte des statuts constitutifs a donc été signé à une date ultérieure

On trouve parmi eux trois historiens (Adolphe Borgnet, Ferdinand Henaux et Mathieu-Lambert Polain) ⁽¹⁾, trois philologues (Jean-Henri Bormans, Léon de Closset et Charles Grandgagnage), deux juristes (Albert d'Otreppe de Bouvette et Joseph Grandgagnage), deux industriels (Ulysse et Félix Capitaine) ⁽²⁾, un ecclésiastique (Charles du Vivier de Streel), un pharmacien (Charles Davreux) ⁽³⁾, un ingénieur en chef des ponts et chaussées (A. J. Delahaye), un naturaliste (Edmond de Sélys-Longchamps) ⁽⁴⁾, un agrégé de philosophie (Louis Fabry-Rossius) et un architecte (Jean-Charles Delsaux).

Ces hommes issus de la « bonne société » liégeoise sont mûs par un même désir : celui de « rechercher, rassembler et conserver les œuvres d'art et les monuments archéologiques que renferment la province ⁽⁵⁾ », « témoins d'autres époques qui nous rappellent les souvenirs glorieux de l'histoire nationale » ⁽⁶⁾.

Les membres fondateurs voient aussi en ces vestiges les clefs qui leur permettront d'expliquer « la physionomie particulière de la race liégeoise, de cette espèce de colonie placée aux confins de la Belgique et de l'Allemagne » ⁽⁷⁾.

On comprend dès lors leur volonté de doter la province de Liège d'un musée, « institution utile et patriotique ⁽⁷⁾, qui permettra de raviver la science historique et pourra rendre aussi des services réels aux arts qui se nourrissent et s'inspirent de la tradition ; à l'industrie elle-même qui, à mesure que la civilisa-

par les autres « membres fondateurs ». A.I.A.L., P.V. de la séance du 12 avril 1850.

(1) Notons qu'Adolphe Borgnet est alors recteur de l'Université de Liège. Il a reçu, tout comme Ferdinand Henaux, une formation de juriste.

(2) Tous deux ont également été mandataires politiques.

(3) Il est un des fondateurs de l'école industrielle de Liège.

(4) Edmond de Sélys-Longchamps a, parallèlement à ses recherches scientifiques, mené une brillante carrière politique.

(5) Article un des *Statuts constitutifs de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, p. V-VIII.

(6) *Inauguration du Musée de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, p. 117.

(7) *Rapport sur les travaux...*, p. XIV.

tion avance, doit recevoir une impulsion de plus en plus vive de la science et des arts » (1).

Musée qui, à leurs yeux, ne peut être établi qu'à Liège et doit devenir la propriété de la province (2).

On constate donc que l'Institut, comme plus tard la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège (3), a à cœur de se chercher des protecteurs puissants. L'article dix de ses *Statuts constitutifs* ne précise-t-il pas que « les recettes de la société se composent des subsides à obtenir de l'État, de la Province et de la Commune » (4) ?

Avant d'étudier l'organisation et les réalisations de l'Institut, il convient de définir brièvement les contextes politique et culturel qui sont à l'origine de sa création.

Au XIX^e siècle, la bourgeoisie manifeste un intérêt certain pour l'histoire et l'archéologie nationales. À partir de 1830, on assiste, un peu partout en Europe, à une prolifération de sociétés historiques et archéologiques. Ces dernières regroupent les notables, amateurs d'histoire locale, d'archéologie, de numismatique, d'héraldique et de généalogie (5).

(1) *Inauguration du Musée...*, pp. 116-117.

(2) *Statuts constitutifs...*, p. V-VIII.

(3) Voir G. MATERNE, *La Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège, 1880-1980*. Mémoire présenté pour l'obtention du grade de licenciée en histoire de l'Université de Liège, année académique 1985-1986.

(4) *Statuts constitutifs...*, pp. V-VIII.

(5) « Le succès de ces associations s'inscrit dans un climat social général propre à cette période antérieure à 1914, durant laquelle les classes aisées ont le privilège de bénéficier d'un temps de loisir non négligeable dont elles distraient une partie à des fins culturelles ». Ces sociétés, qui publient généralement un périodique, favorisent la communication des connaissances en histoire et en archéologie. Leur apport aux sciences du passé est donc non négligeable. P. GERIN, *La condition de l'historien et l'histoire nationale en Belgique à la fin du 19^e et au début du 20^e siècle*, in *Storia della storiografia*. Milan, t. 11, 1987, pp. 83-85. Pour de plus amples renseignements sur les loisirs des notables du XIX^e siècle, on consultera : *Oisiveté et loisirs dans les sociétés occidentales au XIX^e siècle*. Colloque pluridisciplinaire, Amiens, 19-20 novembre 1982. S.l., Centre d'histoire sociale de l'Université de Picardie, 1983.

La fondation de l'Institut archéologique liégeois s'inscrit dans ce mouvement général d'inspiration romantique.

Vingt ans après la Révolution, l'État belge, dominé par une classe bourgeoise et libérale, tente de trouver sa légitimité dans le passé. Moins de soixante ans après la fin de la souveraineté liégeoise, la conscience principautaire demeure vivace. Ces deux facteurs ne sont pas étrangers à la création de la Société. En effet, les membres fondateurs de l'Institut peuvent être considérés à la fois comme de « bons Belges » et de « bons Liégeois ». Issus pour la plupart de la classe dominante, ils soutiennent les actions du gouvernement en faveur de la recherche historique (Adolphe Borgnet fait partie de la Commission royale d'histoire, Mathieu-Lambert Polain est membre de la Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique). Ils placent leurs espoirs dans le jeune État qui garantit les libertés auxquelles ils sont attachés et essaient de masquer le caractère irritant du problème de l'union nationale. Cependant, leur patriotisme ne les empêche pas de faire preuve d'un certain « esprit principautaire ». Celui-ci se traduit par la volonté de célébrer « la passé glorieux » de la « Liège impériale » (1).

Soulignons enfin que l'Université de Liège est présente lors de la naissance de l'Institut en la personne de son recteur, l'historien Adolphe Borgnet (2) et de deux professeurs de philologie :

(1) F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire nationale en Belgique* (collection « Notre passé »). Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1959, pp. 48-49 et 105. J. STIENNON, *Les régions wallonnes et le travail historique de 1805 à 1905*, in *La Wallonie, le pays et les hommes. Lettres-arts-culture*, sous la direction scientifique de Rita Lejeune et de Jacques Stiennon. S.l., La Renaissance du Livre, t. II, *Du XVI^e siècle au lendemain de la Première Guerre mondiale*, 1978, pp. 454-457.

(2) Adolphe Borgnet, chargé du cours d'histoire nationale et d'histoire politique du Moyen Âge, est autorisé en 1850 « à ouvrir près de la Faculté de droit, un cours public sur l'histoire institutionnelle de l'ancien pays de Liège ». Cette initiative témoigne de son souci de sensibiliser les Liégeois et plus particulièrement les étudiants de l'Université à l'histoire régionale et locale. A. LE ROY, *Liber memorialis. L'Université de Liège depuis sa fondation*. Liège, Imprimerie J. G. Carmanne, 1869, col. 701.

Léon de Closset et Jean-Henri Bormans. Tous trois apparaissent comme les garants d'une certaine rigueur scientifique (1).

CHAPITRE II

DIRECTION ET COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

A. La direction de la société

Nous ne prétendons pas analyser en profondeur l'influence respective des différentes personnes qui ont occupé un poste au sein du Bureau, du Conseil, ou des commissions spéciales (2). Nous voulons simplement donner un aperçu de la « politique générale » adoptée par les dirigeants de l'Institut entre 1850 et 1950 et attirer l'attention sur les membres qui ont le plus marqué de leur empreinte la vie de la société.

Nous distinguons trois périodes :

1850-1865

Le 22 novembre 1850, à la demande du secrétaire Ulysse Capitaine, l'Institut tente de déterminer le cercle de ses travaux. On décide d'entendre par « archéologie liégeoise » « tout ce qui a trait au passé du ci-devant pays de Liège – géographie, histoire, biographie, numismatique, philologie, beaux-arts et droit

(1) Notons que les membres fondateurs de l'I.A.L. semblent témoigner d'une volonté de se distinguer des « cercles d'amateurs » et d'apparaître comme une institution scientifique. Le nom même d'« Institut » est à cet égard significatif.

(2) Pour de plus amples renseignements concernant le Bureau, le Conseil et les commissions spéciales : *Statuts constitutifs de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, pp. V-IX. – *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, pp. 5-9. – *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 37, 1907, pp. I-IV. – *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 43, 1913, pp. I-VI.

public et privé » (1). On s'aperçoit néanmoins que son centre d'intérêt principal est, jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, l'archéologie au sens strict du terme (2). Cela n'est pas étranger à la personnalité de ses dirigeants.

Le premier président élu de la Société (3), Albert d'Otreppe de Bouvette exerce, pendant quinze ans, une influence capitale dans l'organisation et le développement de l'Institut. C'est sous son impulsion et sous sa direction que s'effectuent la plupart des fouilles archéologiques entreprises par la Société durant cette période. Il est aussi le plus « ardent promoteur » du Musée archéologique créé par la Société. Ses collections d'antiquités et d'armes en constituent d'ailleurs le point de départ.

À côté de cette véritable « locomotive », les vice-présidents ne semblent *a priori* jouer qu'un rôle très effacé. Charles du Vivier de Streel, curé de Saint-Jean-en-Isle, exerce la fonction vice-présidentielle de 1850 jusqu'à sa mort en 1863. Il intervient peu dans les activités de l'Institut, même s'il participe régulièrement aux séances. Sa présence a cependant été utile, dans la mesure où elle a influencé favorablement l'accueil réservé à la Société par les autorités diocésaines liégeoises (4).

Le sénateur libéral Edmond de Sélys-Longchamps et le futur député libéral Charles Grandgagnage occupent collégalement la vice-présidence entre 1862 et 1865. Tous deux sont des assidus des séances. Edmond de Sélys-Longchamps, tout comme Albert d'Otreppe de Bouvette, manifeste un vif intérêt pour l'archéologie. Il n'hésite d'ailleurs pas à poursuivre à ses frais les fouilles entreprises par l'Institut à Momalle en 1850-1851 et interrompues par manque de ressources pécuniaires. Charles Grandga-

(1) A.I.A.L. — P.V. de la séance du 22 novembre 1850.

(2) Nous entendons par là l'étude des vestiges matériels des civilisations passées.

(3) Joseph Grandgagnage a présidé, le 4 avril 1850, la première séance de l'Institut.

(4) Notons que le président donne lecture, le 31 mai 1850, d'une lettre par laquelle l'évêque de Liège promet d'employer toute son influence « pour donner du succès » à l'Institut. A.I.A.L. — P.V. de la séance du 31 mai 1850.

gnage, pour sa part, enrichit le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* de ses études linguistiques. Ces dernières suscitent d'« érudites controverses » dont tire profit la Société. Comme le souligne Albert d'Otreppe de Bouvette, participer à des « luttes d'érudition » est un excellent moyen de se « faire reconnaître », de « prendre une place fort honorable, parmi les sociétés savantes du pays » (1).

Ulysse Capitaine, Charles de Thier et Stanislas Bormans se succèdent au secrétariat. Albert d'Otreppe de Bouvette leur facilite la tâche en s'occupant activement de la correspondance. Si Charles de Thier n'oriente guère les activités de l'Association, il n'en va pas de même d'Ulysse Capitaine et de Stanislas Bormans. On doit au premier la création du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, périodique qui fera connaître la Société bien au-delà de nos frontières. Le second influence considérablement la « production historique » de l'Institut en consacrant de nombreuses pages du *Bulletin* à la publication et à la critique de sources liégeoises. Tous deux ont une conception moderne de l'histoire. Ils affirment, en effet, que le travail historique doit répondre à une problématique, doit éclaircir le passé au profit de l'avenir. Charles Davreux conserve le poste de trésorier de 1850 jusqu'à sa mort en 1863. Félix Hock lui succède.

Tous deux sont confrontés à de graves problèmes budgétaires, les subsides des pouvoirs publics (2), sources essentielles des recettes, permettant à peine de couvrir les frais d'impression du *Bulletin*. Pour éponger les dettes de la Société et lui permettre de survivre, ils ont recours à la générosité de certains membres. S'ils remplissent leur tâche consciencieusement et participent régulièrement aux séances, aucun des deux n'exerce une influence véritable au sein de l'Association.

Il en va de même en ce qui concerne le bibliothécaire Louis Fabry-Rossius.

(1) A. D'OTREPPE DE BOUVETTE, *Rapport ou exposé sommaire des actes posés et les travaux accomplis par l'I.A.L., pendant une période de dix ans*, in *B.I.A.L.*, t. 5, 1862, pp. 64-67.

(2) L'Institut reçoit des subsides de l'État, de la Province et de la Ville.

Les conservateurs qui se sont succédés au cours de ces quinze premières années sont Jean-Charles Delsaux, Georges Hagemans, Jules Helbig et Joseph Alexandre. Nous évoquons leur rôle dans le chapitre consacré au musée. Soulignons simplement que les relations tendues qu'entretiennent Albert d'Otreppe de Bouvette et l'architecte provincial Jean-Charles Delsaux ont été préjudiciables à la Société (1). Nous constatons, en effet, qu'après avoir donné sa démission de membre effectif le 11 mai 1855, Delsaux se désolidarise de ses anciens collègues et tente d'entraver, comme nous l'exposerons dans le paragraphe relatif aux déménagements successifs des collections du Musée archéologique, la bonne marche de leurs travaux.

Les années 1850-1865 sont incontestablement une période essentielle dans la vie de l'Institut, même si elles ont souvent été difficiles compte tenu du problème de l'hébergement des collections, du manque de moyens financiers et de certaines tensions entre les membres fondateurs. C'est, en effet, de cette époque que datent les trois grandes réalisations de la Société : le Musée archéologique, le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* et les fouilles.

1866-1909

Les membres présents lors de la séance du 2 novembre 1865 décident d'écarter Albert d'Otreppe de Bouvette du « pouvoir », en le nommant président d'honneur à vie (2) et en désignant à l'unanimité Charles Grandgagnage pour la présidence de 1866 (3). Le 7 décembre 1865, Albert d'Otreppe de Bouvette annonce que « les soins que réclame sa santé l'obligent à s'éloi-

(1) Les archives de la société ne nous renseignent pas sur l'origine de ces tensions.

(2) Le « manque de souplesse » d'Albert d'Otreppe de Bouvette n'est sans doute pas étranger à la décision que prennent ses collègues de l'écarter du pouvoir. Soulignons qu'en qualité de président d'honneur à vie il n'a plus qu'une voix consultative lors des séances.

(3) A.I.A.L. — P.V. de la séance du 2 novembre 1865.

gner de la Ville et l'empêchent d'ici à longtemps de prendre une part active aux travaux de la Société ». « En raison de son grand âge », il prie ses collègues de lui « accorder une décharge complète de son administration pendant les quinze années si tourmentées où il a présidé l'Institut ». L'assemblée, en reconnaissance de sa donation au musée d'une importante collection d'objets et d'antiquités, accède à sa demande (1).

Avec le départ d'Albert d'Otreppe de Bouvette, une page de l'histoire de la Société est tournée.

Entre 1866 et 1909, la présidence est exercée par vingt et une personnes. Celles-ci ont en général occupé une autre fonction au sein du Bureau. Rares sont parmi elles les professionnels de l'histoire. Nous n'en relevons que trois : Les archivistes Jean-Guillaume Schoonbroodt et Stanislas Bormans et le professeur d'archéologie romaine Joseph-Ernest Demarteau. Quelques-uns sont des amateurs d'histoire ou d'archéologie particulièrement « éclairés ». Citons Antonin Terme, Jules de Chestret de Haneffe, Camille de Borman, Marcel De Puydt, Max Lohest et Julien Fraipont. La plupart d'entre eux doivent leur élection à la présidence à leur situation socio-professionnelle (2).

Professeurs d'université (Constantin Le Paige...), mandataires politiques (Edmond de Sélys-Longchamps...), avocats (Jules Fréson...), ou dignitaires ecclésiastiques (le chanoine Nicolas Henrotte), ils apportent à la Société prestige et relations à défaut, parfois, d'une collaboration active.

Parmi les présidents de cette période, trois personnalités se détachent : Marcel De Puydt (directeur du contentieux de la Ville de Liège), Julien Fraipont (professeur de paléontologie à l'Université de Liège) et Max Lohest (professeur de géologie à l'Université de Liège).

(1) A.I.A.L. — P.V. de la séance du 7 décembre 1865.

(2) Il en va de même en ce qui concerne la période 1910-1950.

Sous l'impulsion de ces fondateurs de l'école liégeoise de pré-histoire ⁽¹⁾, l'Institut fait figure, comme nous le verrons ultérieurement, de pionnier en participant à un grand mouvement de découvertes et d'échanges scientifiques européen qui remet en question le problème de l'origine des espèces en général et de l'homme en particulier.

Le trésorier Florent Pholien et le secrétaire Lucien Renard-Grenson jouent également un rôle considérable.

Florent Pholien est sans nul doute le trésorier le plus dynamique qu'a connu la Société au cours de son premier siècle d'existence. En effet, soucieux de faire connaître les travaux de cette dernière au public liégeois et par là même, d'accroître le nombre de sociétaires ⁽²⁾, il est l'instigateur des cycles des conférences publiques et des excursions.

Lucien Renard est élu secrétaire en 1901. Il le demeure jusqu'à sa mort en 1919. Cet inspecteur de la Vieille Montagne, féru d'archéologie belgo-romaine et de numismatique, apparaît très vite comme un des « piliers » de l'Institut. Félix Magnette écrira d'ailleurs en 1919 : « La Science belge et wallonne perd ainsi en Lucien Renard un de ses pionniers les plus sérieux et les plus actifs sous les apparences de la plus parfaite modestie. Mais que dire de la perte que subit l'I.A.L. Il ne peut et il ne pourra jamais être oublié que nommé son secrétaire depuis 1901 et réélu sans discussion depuis lors, il en a été la cheville ouvrière, qu'il s'identifiait vraiment avec lui.

À ce point que son nom évoquait immédiatement celui de l'organisme savant auquel il servait de guide sûr et vigilant, remplissant à côté des présidents d'une part, des conservateurs

(1) Notons que ce sont Marcel De Puydt et Max Lohest qui ont découvert à Spy des squelettes de l'Homme de Néanderthal. Squelettes qui ont été étudiés par Julien Fraipont (*La race humaine de Néanderthal ou de Constaadt en Belgique. Recherches ethnographiques sur les ossements humains découverts dans les dépôts quaternaires d'une grotte à Spy et détermination de leur âge géologique*).

(2) N'oublions pas que le nombre de sociétaires a un effet sur les recettes de la Société.

de l'autre un rôle discret et prudent, qui maintenait à la fois l'harmonie et un juste équilibre entre chacun ainsi que la continuité de vues dans la gestion des affaires (...) » (1).

La lecture de la correspondance conservée dans les archives de la Société et les procès-verbaux prouve la sincérité des propos de Félix Magnette. Plusieurs liasses de copies des lettres envoyées par Lucien Renard révèlent les multiples démarches qu'il a entreprises personnellement, en vue de faciliter la pratique des fouilles et l'enrichissement des collections belgo-romaines du musée. L'Institut doit encore à Renard la création de la *Chronique archéologique du pays de Liège*, en 1906. Pendant treize ans, il en assume seul la direction.

Il seconde enfin efficacement Marcel De Puydt dans toutes les négociations qui aboutissent au transfert des collections du musée à la Maison Curtius.

Par ses fonctions de directeur du contentieux de la Ville de Liège, Marcel De Puydt est appelé à s'occuper de toutes les questions importantes intéressant à la fois l'administration communale et le Musée archéologique liégeois (donations de collections, ...). On comprend dès lors qu'il soit, à la fin du siècle dernier, avec l'échevin Alfred Micha – futur président de l'Institut – l'artisan du rapprochement entre la Ville et la Société. Rapprochement qui se traduit par la signature d'une convention relative au Musée archéologique, le 22 juillet 1909. Avec cette convention, une ère nouvelle s'ouvre pour l'Institut.

En ce qui concerne la situation budgétaire au cours des années 1866-1899, soulignons qu'on peut distinguer deux périodes. De 1866 à 1892, la balance des comptes est généralement positive. De 1892 à 1909, la Société est systématiquement en déficit. Ces difficultés financières sont dues essentiellement aux frais de plus en plus élevés qu'entraîne l'impression du *Bul-*

(1) F. MAGNETTE, L. RENARD, in *C.A.P.L.*, 10^e année, n° 1, janvier-mai 1919, pp. 3-10.

letin et de la *Chronique*, fait dont ne tiennent pour ainsi dire pas compte les pouvoirs publics dans l'octroi des subsides (1).

1909-1950

Par la signature de la Convention avec la Ville de Liège, en juillet 1909, l'Institut devient, selon Félix Magnette, « un corps semi-libre et semi-officiel ». Il doit, en effet, désormais « composer » avec l'administration communale. Sa volonté de conserver une certaine autonomie est cependant manifeste. Alors que la Ville est dominée par les libéraux puis par les socialistes (2), l'Institut n'hésite pas à élire à sa présidence des personnalités catholiques comme Joseph Brassinne et Léon Halkin. Il entretient d'ailleurs des relations des plus cordiales avec la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.

Libéré du problème de l'hébergement de ses collections, soutenu dans son action par les pouvoirs communaux qui lui demandent de plus en plus conseil en matière de conservation de patrimoine et lui confie la gestion du Musée d'Ansembourg, l'Institut peut concentrer ses efforts à mieux faire connaître ses travaux.

Au cours de ces quarante et une années, la présidence a été exercée par seize personnes. Quatre d'entre elles ont occupé une fonction au sein du Bureau avant la signature de la convention : Max Lohest, Florent Pholien, Julien Fraipont et Joseph Brassinne. Six présidents sont des professionnels de l'histoire : les archivistes Théodore Gobert, Léon Lahaye et Édouard Poncelet et les professeurs Léon Halkin, Félix Magnette et Joseph Brassinne. Ces derniers donnent une nouvelle orientation aux tra-

(1) Félix Magnette a publié une excellente synthèse sur la situation financière de la Société entre 1850 et 1925 (la consultation des registres de trésorerie confirme ses propos). F. MAGNETTE, *Notices statistiques sur l'Institut depuis sa fondation (1850-1925)*, in *B.I.A.L.*, t. 50, 1925. pp. 111-113.

(2) P. GERIN, *Dans le monde contemporain*, in *Histoire de Liège*, sous la direction de Jacques Stiennon (collection « Univers de la France et des pays francophones »). Toulouse, Privat, 1991, pp. 208-223.

vaux entrepris par la Société au lendemain de la Première Guerre mondiale. On constate, en effet, que l'histoire et l'histoire de l'art relèguent au second plan l'archéologie.

Parmi les présidents de l'Institut élus entre 1909 et 1950, quatre personnalités ont fortement marqué de leur empreinte la vie de l'Association : Alfred Micha, Félix Magnette, Florent Pholien et Édouard Poncelet.

Alfred Micha, ancien échevin de l'instruction publique et des beaux-arts, influence favorablement les édiles communaux en faveur de l'Institut ⁽¹⁾ et se fait le promoteur des visites guidées de l'hypocauste de la place Saint-Lambert dont la garde est confiée par la Ville à la Société.

Félix Magnette, professeur d'histoire à l'Université de Liège et auteur d'un *Précis d'Histoire liégeoise*, dirige pendant de longues années les publications de l'Institut.

Florent Pholien crée, dans le sillage des conférences publiques, des « leçons de vulgarisation » qui rencontrent un vif succès.

Édouard Poncelet, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, est à l'origine du *Mémorial des archives détruites*, sans doute un des plus beaux fleurons des publications de la Société.

Les secrétaires qui succèdent à Lucien Renard-Grenson apparaissent, si on peut dire, comme des « éléments de stabilité ». Alors que les présidents se succèdent annuellement, ils demeurent généralement en poste pendant plusieurs années, assurant une certaine continuité de vues indispensables à la gestion d'un organisme savant. Le consul du Paraguay Jules Delheid est secrétaire de 1919 à 1924, le notaire Jules Pirlet – à qui est dû le classement du cabinet de numismatique – de 1925 à 1930 et de 1937 à 1948, l'architecte Robert Toussaint de 1931 à 1936. L'archiviste Maurice Yans, élu secrétaire en 1949, et le profes-

(1) Notons que Marcel De Puydt joue, dans l'ombre, un rôle semblable, jusqu'à sa mort en 1940. On peut le considérer comme « l'éminence grise de l'Institut ».

seur Léon-Ernest Halkin, bibliothécaire de l'Institut depuis 1937, sont les initiateurs de l'École pratique d'histoire et d'archéologie régionales. Sous leur impulsion, l'Institut témoigne d'une volonté de plus en plus forte de se démarquer des cercles d'amateurs et d'apparaître comme un établissement de recherches scientifiques et d'enseignement.

Les conservateurs Jean Servais et Hélène Van Heule sont à l'origine de l'organisation scientifique des collections. Tous deux sont relativement peu intervenus dans les autres secteurs d'activité de la Société. Les trésoriers, à l'exception de Florent Pholien n'ont pas influencé considérablement la vie de l'Association.

Signalons qu'en raison de la hausse permanente des frais d'impression, la situation financière de l'Institut a été une source d'inquiétude pour les dirigeants. Ces difficultés pécuniaires sont sans doute un des facteurs qui expliquent l'abandon progressif des fouilles archéologiques.

Évoquons, avant de nous pencher sur la composition de la Société, la situation de l'Institut pendant les deux guerres mondiales. L'arrêté allemand du 26 mai 1916, qui subordonne à une déclaration préalable la tenue de toutes les réunions, met la Société dans l'alternative de se soumettre à l'occupant ou de suspendre ses séances mensuelles. Elle opte pour la seconde solution qu'elle juge « plus digne ». L'Institut estime cependant qu'il a « le devoir de travailler dans l'intimité pour ne point dépérir et être à même après la guerre de revivre et de prospérer » (1). C'est ainsi que Jules Delheid effectue, entre 1916 et 1918, le tri d'un grand nombre de livres et de documents non encore inventoriés et que la commission des fouilles procède à des investigations à Herstal, Jupille, Clermont et Longchamps-lez-Waremme. Grâce à la volonté des membres du Bureau et contrairement à la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège, l'Institut ne connaît pas une longue « crise intellec-

(1) L. RENARD, *Rapports sur les travaux de l'I.A.L. pendant les années 1914 à 1919*, in *B.I.A.L.*, t. 45, 1920, pp. XII-XIII.

tuelle » (1). Ses publications reprennent dès 1919 et les cycles de conférences publiques dès 1922.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Institut interrompt à nouveau ses réunions mensuelles. En mars 1945, le secrétaire Jules Pirlet déclare « Il n'y avait plus assez de liberté pour que pût s'accomplir le travail de l'esprit, nous n'avons pu accepter de soumettre nos publications, nos conférences et nos réunions à la censure de l'ennemi détesté et nous avons témoigné à celui-ci tout le mépris qu'il nous inspirait en gardant un silence hautain » (2).

Souignons cependant, d'une part que grâce « au cran » de l'imprimeur Vaillant-Carmanne, la *Chronique archéologique du pays de Liège* continue à paraître pendant la guerre sans autorisation de l'occupant, d'autre part que le Bureau s'est réuni à plus de trente reprises, qu'il est resté en contact avec les historiens et les archéologues « recueillant de nombreux mémoires pour nos publications futures, les soumettant aux commissions de rapporteurs, continuant le travail du musée, s'intéressant aux diverses trouvailles, mettant sur pied la confection des tables 30 à 64 de notre bulletin, travail de bénédictin confié à de jeunes historiens sous la direction de l'archiviste Maurice Yans ».

La politique adoptée par l'Institut pendant la Seconde Guerre mondiale lui a permis de reprendre progressivement l'ensemble de ses activités au lendemain de celle-ci.

B. Composition de la société

Afin d'analyser de façon approfondie la composition de l'Institut archéologique liégeois, nous tenterons de répondre successivement aux questions suivantes : quelles sont les différentes catégories des membres ? Comment a évolué le nombre des

(1) G. MATERNE, *op. cit.*, p. 46.

(2) J. PIRLET, *Rapport du secrétaire lu en séance de mars 1945. La vie de l'Institut pendant la guerre*, in *B.I.A.L.*, t. 65, 1945, pp. 139-141.

membres et le prix des cotisations ? Quelles sont la répartition géographique et la répartition socio-professionnelle des membres ? Les hommes politiques ont-ils influencé la vie de la Société ? Les femmes ont-elles joué un rôle au sein de l'Institut ?

I. LES CATÉGORIES DE MEMBRES

1. *Les membres effectifs*

Lors de la fondation de la Société, leur nombre est fixé à 16⁽¹⁾. En 1877, il est porté à 30⁽²⁾. Trente ans plus tard, comme le souligne, non sans humour, Florent Pholien : « L'effectif comptait quarante, comme la Coupole de Paris, histoire de rendre 'savante' l'assemblée des chauves-souris »⁽³⁾. Il s'élève à 50, depuis la révision des statuts de 1913⁽⁴⁾.

L'éloignement de la ville interdit, aux yeux des fondateurs de la Société, une fréquentation régulière des séances. Ceci explique la raison pour laquelle les membres effectifs doivent à l'origine être domiciliés à Liège. En 1857, on assouplit le règlement. Les membres effectifs peuvent désormais être domiciliés dans une autre localité, à condition que cette dernière soit située dans notre province⁽⁵⁾.

À partir de 1907, les statuts ne font plus mention de critère géographique⁽⁶⁾. Il est vrai que la modernisation des transports permet une plus grande mobilité que par le passé.

Jusqu'en 1913, seuls les membres effectifs ont voix délibérative lors des assemblées mensuelles. Le droit de présenter des candidats au titre de membre effectif leur est également réservé.

(1) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, p. V.

(2) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 13, 1877, p. V.

(3) *A.I.A.L.*, manuscrit d'une chanson de Florent Pholien, intitulée « La révision », composée à l'occasion du souper intime annuel de l'I.A.L. du 19 décembre 1912.

(4) *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 43, 1913, p. 1.

(5) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, p. 5.

(6) *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 37, 1907, p. I.

Le nombre de « parrains », fixé à 2 en 1850, s'élève à 3, entre décembre 1867 et mars 1907 ; à 5, entre avril 1907 et novembre 1913 ; et à 10 à partir de décembre 1913. L'admission des candidats est décidée « au bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages » (1).

Cette catégorie de membres est sans nul doute la plus active. On y retrouve les personnes qui ont occupé une fonction au sein du Bureau ; celles qui par la nature de leurs occupations sont à même de diriger les travaux scientifiques de l'Institut (professeurs d'histoire et d'histoire de l'art, archivistes et archéologues) ; les auteurs les plus prolifiques du *B.I.A.L.* et de la *C.A.P.L.* ; les assidus des séances ; ... En un mot, tous ceux qui ont permis à l'I.A.L. de prendre place au premier rang des sociétés historiques de notre province.

2. *Les membres honoraires*

Le gouverneur, le bourgmestre et l'échevin des beaux-arts (depuis 1919) de Liège sont respectivement président et vice-présidents de la Société (2).

Certains d'entre-eux ont apporté à l'Institut une aide efficace, en le faisant mieux connaître du public. Citons entre autres, le gouverneur Ferdinand de Macar et l'échevin Alfred Micha, qui deviendra par la suite président de la Société.

Leur haut patronnage a permis d'obtenir plus facilement les subsides indispensables à sa survie.

Jusqu'en 1907, le nombre maximum de membres honoraires est fixé par les statuts : 45, en 1850 ; 30, en 1857 ; 20, en 1868 (3). L'Institut nommant de moins en moins de membres

(1) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, p. V-VI. — *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 9, 1868, pp. 5-6. — *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 37, 1907, p. I. — *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 43, 1913, p. I.

(2) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, p. V.

(3) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, pp. V-VI. — *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 9, 1868, pp. 5-6.

honoraires, il a sans doute paru superflu de limiter leur nombre, lors des révisions des statuts d'avril 1907 et de novembre 1913. Au départ, les membres honoraires sont choisis parmi les « savants étrangers et nationaux domiciliés hors de la province ». Ces critères d'ordre scientifique et géographique apparaissent vite comme trop restrictifs. Aussi les abandonne-t-on dès 1857⁽¹⁾. Désormais, l'Institut peut non seulement rendre hommage à des intellectuels liégeois, mais aussi se trouver de puissants appuis dans le monde politique belge⁽²⁾. Dès la fin du XIX^e siècle, cependant, l'Institut prend ses distances par rapport au monde politique, en ne conférant plus de titre de membre honoraire qu'à des scientifiques réputés, comme Pirenne et Kurth ; à de « généreux donateurs » du Musée archéologique, comme Sophie Moxhon ; ou à des membres âgés en remerciement des services rendus à la Société, comme Joseph Brassinne et Jean Servais.

D'avril 1850 à décembre 1867, les candidats au titre de membre honoraire, avant d'être élus « au bulletin secret et à la majorité absolue des voix », doivent être parrainés par deux membres effectifs⁽³⁾. Le nombre de parrains est ensuite fixé à trois⁽⁴⁾. À partir de décembre 1907, la procédure de nomination des membres honoraires n'est plus précisée dans les statuts.

Les membres honoraires assistent rarement aux séances mensuelles où ils n'ont qu'une voix consultative⁽⁵⁾.

On peut se demander pourquoi l'Institut a nommé de moins en moins de membres honoraires. Il est fort probable que cela s'explique par des raisons budgétaires. Les membres honoraires reçoivent les publications, alors qu'ils ne paient pas les cotisations. Il est d'ailleurs significatif que les quatre membres promus au rang d'honoraires entre 1947 et 1950 – Joseph Bras-

(1) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, p. 5.

(2) Notons ainsi que les ministres Pierre de Decker et Alphonse van den Peereboom seront nommés membres honoraires de la Société.

(3) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, pp. V-VI.

(4) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 9, 1868, pp. 5-6.

(5) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, pp. V-VI.

sinne, Eugène Polain, Léon Halkin et Jean Servais — conservent leur titre de membre effectif et continuent à payer leurs annates (1).

3. *Membres correspondants*

Entre 1850 et 1856, le nombre de membres correspondants n'est pas limité par les statuts. Il en va de même, entre décembre 1907 et 1950. Par contre, il est fixé à 50, entre janvier 1857 et novembre 1907 (2).

Au départ, les candidats au titre de membre correspondant doivent être parrainés par deux membres effectifs, « avant d'être élus au bulletin secret et à la majorité absolue des voix » (3). Le nombre de parrains est ensuite élevé à trois (4). À partir de 1907, la procédure d'élection des membres correspondants n'est plus définie dans les statuts.

Les membres correspondants assistent plus volontiers que les membres honoraires et les membres associés aux séances mensuelles (5). Ils n'y ont pourtant, jusqu'en 1913, qu'une voix consultative. Il faut, en effet attendre la révision des statuts du 30 novembre 1913 (6), pour que l'Institut amorce un processus de démocratisation, en permettant aux membres correspondants faisant partie de la Société depuis au moins deux ans, de prendre part au scrutin « pour approuver les comptes du trésorier, le budget, et toutes autres charges financières, ainsi que pour nommer les membres correspondants et associés ».

(1) *Tableau des membres de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 67, 1949-1950, pp. 3-5.

(2) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, p. 5. — *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 93, 1868, pp. 5-6. — *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 13, 1877, p. V.

(3) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, pp. V-VI.

(4) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 9, 1868, pp. 5-6.

(5) On trouve à l'origine de cette révision des statuts une pétition, signée par plusieurs membres associés et correspondants, demandant une extension du droit de vote. *A.I.A.L.*, P.V. de la séance de mai 1911.

(6) *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 43, 1913, pp. I-II.

Les membres correspondants sont souvent choisis parmi les personnes qui peuvent rendre ou ont rendu service à la Société, notamment en pratiquant des fouilles archéologiques ou en publiant des articles dans le *B.I.A.L.* et dans le *C.A.P.L.* Les plus actifs deviennent, généralement, après quelques années, membres effectifs.

4. Membres associés

C'est en 1857 qu'est créée la catégorie des membres associés. Le nombre de ceux-ci n'est pas fixé par les statuts de la Société.

Les personnes désirant être admises à l'Institut en qualité de membres associés doivent être parrainées. Le nombre de parrains, fixé à deux en 1857, est élevé à trois, onze ans plus tard. L'admission est décidée par « bulletins secrets et à la majorité absolue des suffrages ». À partir de 1907, la procédure d'élection des membres associés n'est plus définie par les statuts ⁽¹⁾.

Les membres associés peuvent assister aux séances mensuelles. Ils le font cependant plus rarement que les membres correspondants. Jusqu'en 1913, ils n'y ont qu'une voix consultative. Il faut attendre la révision des statuts du 30 novembre 1913 pour qu'ils aient, à condition de faire partie de la Société depuis deux ans, le droit de participer au scrutin « ayant pour objet l'approbation des comptes du trésorier, du budget, et de toutes charges financières, ainsi que la nomination des membres associés » ⁽²⁾.

La plupart des membres associés se contentent cependant d'un rôle passif. S'ils font partie de l'Institut, c'est pour tenir leur rang — il ne faut pas oublier que le fait d'appartenir à une société savante est bien « coté » au sein de la noblesse et de la haute bourgeoisie ⁽³⁾ — pour pouvoir participer aux excursions

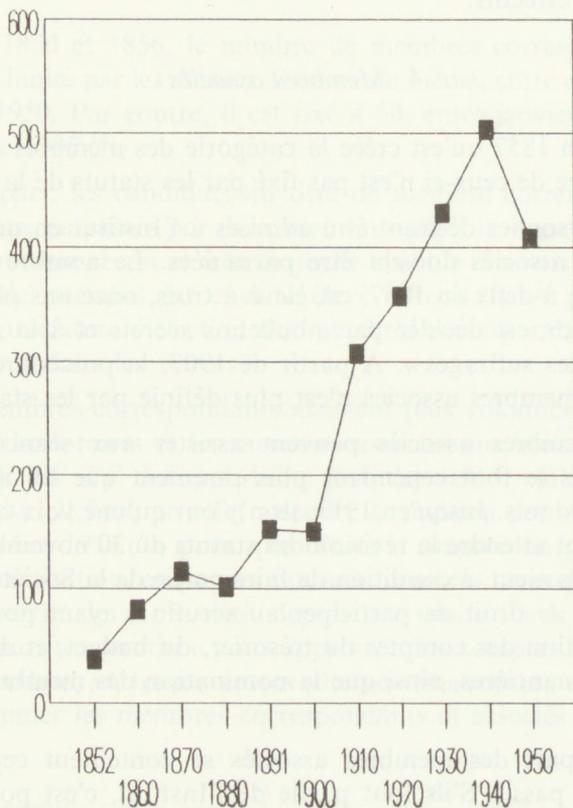
(1) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, p. 5. — *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 9, 1868, pp. 5-6.

(2) *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 43, 1913, pp. I-II.

(3) Témoignages recueillis auprès de : Monsieur Robert Jacob, le 25 septembre 1991 ; Baron Henri de Pitteurs, le 6 novembre 1991.

et aux conférences ⁽¹⁾, et plus encore pour recevoir ses publications ⁽²⁾. Compte tenu de leur contribution financière, ils sont néanmoins indispensables à la survie de la Société.

Évolution du nombre de membres (1852-1950)



1852 : publication de la 1^{ère} liste de membres

(1) Témoignages recueillis auprès de : Monsieur le Professeur Louis Remacle, le 27 septembre 1991 ; Docteur Charles Delrée, le 25 octobre 1991.

(2) Témoignages recueillis auprès de : Maître Albert Jeghers, le 16 septembre 1991 ; Monsieur Robert Jacob, le 25 septembre 1991 ; Monseigneur Guillaume-Marie van Zuylen, le 26 octobre 1991 ; Baron Henri de Pitteurs, le 6 novembre 1991.

II. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES ET DU PRIX DES COTISATIONS

1. *Évolution du nombre de membres*

En un siècle d'existence, le nombre de membres de l'Institut a fortement évolué. En 1852, il ne compte que 38 membres. En 1950, plus de 400.

La progression du nombre de membres n'a pas été uniforme. On constate ainsi qu'il double entre 1900 et 1910. Cette augmentation s'explique par différents facteurs, dont l'importance respective est malaisée à déterminer : la publication plus régulière du *B.I.A.L.* ; la mise sur pied de conférences et d'excursions ; l'organisation, en 1909, en collaboration avec la *S.A.H.D.L.*, du congrès de la Fédération des Cercles archéologiques et d'histoire de Belgique ; l'installation des collections dans la Maison Curtius, suite à la signature d'une convention avec la Ville de Liège.

La cessation des activités pendant la Première Guerre mondiale, ne provoque pas une baisse du nombre de membres. On s'aperçoit qu'il augmente de 51 unités entre 1910 et 1920. Entre 1920 et 1940, l'effectif de l'Institut croît régulièrement. Cette croissance s'explique par le dynamisme du trésorier Florent Pholien et l'institution des leçons de vulgarisation en 1932. En 1940, le nombre de sociétaires s'élève à plus de 500, soit plus du double de ceux de la *S.A.H.D.L.* (1). Il est vrai que l'Institut a toujours été moins marqué idéologiquement que cette dernière et qu'il a ainsi pu recruter ses membres dans tous les milieux : les libéraux, les catholiques et, dans une moindre mesure, les socialistes s'y côtoient, dans un esprit de tolérance, animés par un même amour du passé (2).

(1) G. MATERNE, *op. cit.*, p. 56.

(2) Témoignages recueillis auprès de : Monseigneur Guillaume-Marie van Zuylen, le 26 octobre 1991 ; Monsieur le Professeur Léon-Ernest Hal-kin, le 22 août 1991 ; Monsieur le Professeur Étienne Hélin, le 7 novembre 1991.

La Seconde Guerre mondiale interrompt la progression du nombre de sociétaires. Entre 1945 et 1948, l'abandon des conférences publiques et des leçons de vulgarisation, conjugué à l'augmentation du prix des cotisations, ne favorise pas l'arrivée de nouveaux adhérents. La création de l'école pratique d'histoire et d'archéologie régionales et des festivités du centenaire permettent de freiner la régression du nombre de membres. Cependant, l'effectif de l'Institut demeure inférieur à ce qu'il était dix ans auparavant. Faut-il y voir l'amorce d'une désaffection du public envers les vieilles sociétés savantes ? Rien ne permet de l'affirmer. Seule une étude approfondie de l'évolution du nombre de membres de l'Institut et d'autres associations de ce type entre 1950 et nos jours permettrait de confirmer ou d'infirmer notre hypothèse.

Soulignons que l'analyse que nous venons de faire ne tient pas compte des souscriptions faites au nom d'une collectivité. La première remonte à 1897. Il s'agit de celle de l'Abbaye de Val-Dieu. En 1920, la Ville de Spa est reprise dans la liste des membres associés de l'Institut.

Trente ans plus tard, cinquante et une collectivités – essentiellement des administrations communales et des bibliothèques – sont abonnées à l'Institut ⁽¹⁾, de même que deux libraires étrangers. Ces abonnements témoignent de l'importance acquise au fil des années par les publications de l'Institut dans la production historique belge ⁽²⁾.

(1) Elles ne sont plus reprises dans la liste des membres associés, mais dans une rubrique « abonnements ».

(2) Témoignage recueilli auprès de Monsieur le Professeur Léon-Ernest Halkin, le 22 août 1991.

2. Évolution du prix des cotisations

Examinons à présent l'évolution du prix des cotisations :

Avant 1857	Cotisations volontaires	
1857 ⁽¹⁾	Membres effectifs	10 F
	Membres associés	10 F
1874 ⁽²⁾	Membres effectifs	5 F
	Membres correspondants désirant recevoir le B.I.A.L.	5 F
1877 ⁽³⁾	Membres effectifs	15 F
	Membres correspondants	10 F
	Membres associés	10 F
1907 ⁽⁴⁾	Membres effectifs	15 F
	Membres correspondants	10 F
	Membres associés	10 F
1925	Membres effectifs	20 F
	Membres correspondants	15 F
	Membres associés	15 F
1928	Membres effectifs	30 F
	Membres correspondants	30 F
	Membres associés	30 F
1945	Membres effectifs	75 F
	Membres correspondants	75 F
	Membres associés	75 F

(1) À titre d'indication, le prix du kilo de beurre coûte, en 1857, 2,30 F ; celui d'un litre de lait, 0,13 F ; celui de 100 kg de pommes de terre, 6,20 F. F. MICHOTTE, *L'évolution des prix de détail en Belgique de 1830 à 1913*, in *Bulletin de l'Institut des sciences économiques*, mai 1937, pp. 345-357.

(2) Le prix d'un pain de seigle d'un kilo coûte, en 1874, 0,22 F ; celui d'un kilo de café, 3,31 F ; celui d'un kilo de sel, 0,12 F. F. Michotte, *op. cit.*

(3) Le prix d'un pain de seigle d'un kilo coûte, en 1877, 0,25 F ; celui d'un kilo de café, 3,33 F ; celui d'un kilo de sel, 0,08 F. F. Michotte, *op. cit.*

(4) Le prix d'un pain de seigle d'un kilo coûte, en 1907, 0,16 F ; celui d'un kilo de café, 1,74 F ; celui d'un kilo de sel, 0,05 F. F. Michotte, *op. cit.*

1948 ⁽¹⁾	Membres effectifs	100 F
	Membres correspondants	100 F
	Membres associés	100 F

Jusqu'en 1857, « les recettes de la société se composent de subsides à obtenir de l'État, de la Province et de la Commune, ainsi que des cotisations des membres effectifs en cas de nécessité » ⁽²⁾. On constate que pendant ses sept premières années d'existence, l'Institut ne réclame aucune annate. Les cotisations volontaires permettent de pallier le manque de subsides ⁽³⁾.

Lors de la révision des statuts de 1857, on modifie l'art. 10. On exige désormais des membres effectifs et des membres associés une cotisation de 10 F ⁽⁴⁾. Il est vraisemblable que la création du groupe des associés ne s'explique que par la nécessité de trouver de nouveaux moyens financiers pour faire face aux frais occasionnés par la récente inauguration du musée, la publication du tome 3 du *B.I.A.L.*, et la pratique des fouilles archéologiques à Chèvremont.

Lors de la séance du 4 juillet 1873, il est décidé qu'à partir de 1874, une contribution de 5 F sera exigée des membres correspondants désirant recevoir le *B.I.A.L.* ⁽⁵⁾. Trois ans plus tard, on élève celle-ci à 10 F. La cotisation des membres effectifs est, elle, augmentée de 5 F ⁽⁶⁾.

On décide, en 1907, de demander une annate à tous les membres correspondants ⁽⁷⁾.

(1) Le prix d'un pain d'un kilo coûte 6,5 F en 1950. M. VANESSE, *Les Belges ont mangé leur pain blanc, Tranche de vie : les tartines augmentent, le tabac peut-être*, in *Le Soir*, quotidien, jeudi 10 décembre 1992.

(2) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, p. VII.

(3) F. MAGNETTE, *Notices statistiques sur l'Institut depuis sa fondation (1850-1925)*, in *B.I.A.L.*, t. 50, 1925, p. 113.

(4) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, p. 7.

(5) *A.I.A.L.*, P.V. de la séance du 4 juillet 1873.

(6) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 13, 1877, p. VIII.

(7) *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 37, 1907, p. 4.

La stabilité monétaire de la fin du siècle dernier et du début de notre siècle ⁽¹⁾ explique pourquoi le prix des cotisations des membres effectifs et des membres associés est resté inchangé pendant de longues années.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le trésorier Florent Pholien propose d'augmenter le prix des cotisations, pour faire face à la dévaluation du franc belge et à l'augmentation des prix d'impression des publications ⁽²⁾. Sa proposition est rejetée. Il est vrai qu'à l'époque de nombreuses personnes pensent que la dépréciation de la monnaie n'est que passagère et attendent « le retour sans doute prochain de l'ancienne parité-or » ⁽³⁾. Le 3 octobre 1924, Pholien, soutenu par Félix Maignette, revient à la charge en soulignant que le ministre avant d'accorder des subsides aux sociétés savantes, souhaite que celles-ci « fassent payer davantage leurs membres » ⁽⁴⁾.

Le 19 décembre 1924, l'assemblée décide une majoration de 5 F. Pour éviter de réviser les statuts, on prend cette mesure « à titre provisoire » et on précise que le taux des cotisations sera voté chaque année à la séance de décembre ⁽⁵⁾.

Les problèmes budgétaires sont tels que le 25 novembre 1927 l'assemblée approuve la proposition de Pholien d'augmenter le prix des annates. Celui-ci est fixé uniformément à 30 F ⁽⁶⁾.

Le 25 mai 1945, la cotisation est portée à 75 F ⁽⁷⁾. Cette forte majoration s'explique par une nouvelle dépréciation de la monnaie et le coût de plus en plus élevé des publications.

(1) V. JANSSENS, *Le franc belge. Un siècle et demi d'histoire monétaire*. Bruxelles, 1976, p. 419.

(2) A.I.A.L., P.V. de la séance du 10 décembre 1919.

(3) F. BAUDHUIN, *Belgique 1900-1960. Explication économique de notre temps*. Louvain, 1961, pp. 109-110.

(4) A.I.A.L., P.V. de la séance du 3 décembre 1924.

(5) A.I.A.L., P.V. de la séance du 19 décembre 1924.

(6) A.I.A.L., P.V. de la séance du 25 novembre 1927.

(7) A.I.A.L., P.V. de la séance du 25 mai 1945.

Le 19 décembre 1947, on accorde, une fois de plus, les taux des souscriptions à la valeur du franc, en l'augmentant de 25 F (1).

III. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET SOCIO-PROFESSIONNELLE DES MEMBRES

1. Répartition géographique des membres

L'analyse de la provenance géographique des membres de l'Institut doit permettre non seulement de mieux cerner l'influence qu'a pu exercer ce dernier dans la vie culturelle de notre province, mais encore de voir s'il est connu dans les autres provinces belges et au-delà de nos frontières.

Notre étude se base sur cinq listes de membres, publiées dans le *B.I.A.L.*, en 1852, 1877, 1900, 1925 et 1950 (2). Établissons tout d'abord un tableau sommaire permettant de nous rendre compte de l'évolution générale de la provenance des membres individuels pendant un siècle :

<i>Membres résidant</i>	1852	1877	1900	1925	1950
– À Liège	55,26	(32,78)	57,04	71,88	63,49
– Dans une autre localité de la province de Liège	5,26	(10,65)	19,72	16,82	25,49
– Dans la province de Liège	60,52	66,39	76,76	88,70	88,98
– Dans une autre province belge	31,50	20,49	14,79	10,12	10,78
– À l'étranger	5,28	13,12	8,45	1,18	0,24

(1) *A.I.A.L.*, P.V. de la séance du 29 novembre 1947.

(2) *Tableau des membres de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, pp. XI-XV. – *Tableau des membres de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 13, 1877, pp. XI-XVI. – *Tableau des membres de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 29, 1900, pp. VII-XVIII. – *Tableau des membres de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 50, 1925, pp. I-XXII. – *Tableau des membres de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 67, 1925, pp. I-XX.

En 1852, plus de la moitié des membres, dont l'ensemble des membres effectifs, résident à Liège ⁽¹⁾. Il est vrai que l'histoire régionale, pour laquelle l'Institut affirme dès sa fondation un intérêt primordial, est surtout étudiée par les intellectuels qui vivent à l'ombre de l'université, du palais de justice et de la cathédrale. Les membres honoraires, comme le stipule l'art. 2 des statuts, sont choisis « parmi les savants étrangers et nationaux domiciliés hors de la province » ⁽²⁾. La majorité d'entre eux résident à Bruxelles (4 sur 7).

Quant aux membres correspondants, quand ils ne demeurent pas dans la cité ardente, ils sont disséminés dans les provinces de Liège, du Limbourg, du Brabant ; aux Pays-Bas et au Grand-Duché de Luxembourg.

En 1877, le pourcentage de membres résidant dans la province de Liège augmente. Il est vrai que les 30 membres effectifs doivent y être domiciliés ⁽³⁾, que les membres honoraires peuvent, depuis 1857, être recrutés parmi les intellectuels liégeois ⁽⁴⁾, et que les industriels locaux soutiennent la Société en devenant membres associés ⁽⁵⁾. La liste des sociétaires ne nous précise malheureusement pas si les membres effectifs demeurent dans le chef-lieu de la province, ou dans une autre localité. Nous constatons, sans pouvoir fournir une explication suffisamment claire, que le nombre de sociétaires résidant dans une autre province belge tend à diminuer. Il n'en va pas de même en ce qui concerne ceux qui vivent à l'étranger, c'est-à-dire en France, en Moravie, en Suisse, en Allemagne et en Équateur ⁽⁶⁾. La proportion relativement élevée de ces membres (plus de 10 %) s'explique sans doute par la participation régulière de l'Institut aux différents congrès archéologiques organisés un peu

(1) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, p. V.

(2) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, p. V.

(3) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 13, 1877, p. V.

(4) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, p. 5.

(5) Exemples : L. Falize, Auguste de Hasse de Villers, Julien d'Andrimont.

(6) Soulignons que le membre de l'Institut résidant à Quito n'est autre que le consul de Belgique, E. de Ville.

partout en Europe, la présence de ses membres effectifs au sein des sociétés savantes étrangères ⁽¹⁾ et les liens historiques existant d'une part entre Liège et l'Allemagne, d'autre part entre Liège et la France.

En 1900, nous constatons le renforcement de deux tendances : l'augmentation du nombre de sociétaires habitant dans la province de Liège – la concentration des membres dans la cité ardente reste d'ailleurs très forte – et la diminution de ceux résidant dans une autre province belge.

Par contre, la proposition de membres domiciliés en dehors de notre pays régresse fortement. On remarque ainsi que les Allemands, relativement nombreux au sein du « groupe des étrangers » en 1877, sont désormais absents. Il est vrai qu'ils peuvent consulter le *B.I.A.L.*, à moindres frais, en fréquentant les bibliothèques des nombreuses sociétés savantes avec lesquelles l'Institut échange ses publications.

En 1925, l'Institut recrute 88,70 % de ses membres dans notre province, dont 71,38 % à Liège. On retrouve de très petits groupes à Herstal (5 membres) ⁽²⁾, à Visé (4 membres), à Huy (4 membres), à Theux (3 membres) et à Jemeppe-sur-Meuse (3 membres). La diminution du nombre de membres résidant dans une autre province se confirme. On constate une nouvelle régression du nombre de sociétaires à l'étranger. Celle-ci s'explique sans doute par les problèmes de communication liés à la Première Guerre mondiale et à la tenue moins régulière de congrès.

En 1950, près de 90 % des membres sont domiciliés dans notre province. La proportion de Liégeois diminue. Il est vrai que de plus en plus de personnes ont déserté le centre ville au profit des banlieues. La concentration des sociétaires aux alen-

(1) Exemple : J.-H. Bormans est membre de la Société archéologique de Leyde.

(2) Il est intéressant de constater que ces membres font partie des fondateurs du « Cercle le Vieux Herstal », à l'origine du Musée herstalien. Témoignage recueilli auprès de Madame Denise Tinlot, archéologue, le 27 avril 1991.

tours de Liège est d'ailleurs importante : 6 à Herstal ; 5 à Tilleur, à Esneux et à Grivegnée ; 4 à Bressoux ; 3 à Seraing, à Tilff, à Chênée, à Saint-Nicolas et à Montegnée. Le pourcentage de membres résidant dans une autre province belge demeure stable. La rupture des échanges scientifiques pendant la Seconde Guerre mondiale et la publication moins régulière du *B.I.A.L.* accentuent la baisse du nombre de sociétaires résidant à l'étranger.

On n'en compte plus qu'un seul. Il réside au Grand-Duché de Luxembourg.

En ce qui concerne la répartition géographique des collectivités abonnées à l'Institut, nous observons qu'avant 1950, elles se localisent dans la province de Liège. En 1950, plus de 75 % d'entre elles y demeurent encore. Les autres sont dispersées dans les provinces d'Anvers, de Brabant, de Flandre orientale, du Limbourg et du Luxembourg. Notons que deux librairies étrangères sont reprises dans la liste des abonnés. Une d'elle est située aux Pays-Bas, l'autre en Grande-Bretagne ⁽¹⁾.

2. Répartition socio-professionnelle des membres

La répartition socio-professionnelle des membres des cercles historiques et archéologiques est mal connue. Nous n'en avons généralement, comme le souligne Paul Gérin dans un article publié dans la revue *Storia della storiografia*, qu'une connaissance empirique ⁽²⁾. Il convient donc, si l'on veut élaborer un travail de synthèse sur l'histoire des sociétés savantes de notre pays, de multiplier les études comme celle réalisée par S. Vrielinck et R. Van Eenoo pour la Société d'Émulation de Bruges ⁽³⁾.

(1) Il s'agit de la librairie M. Nijhoff, à La Haye, et de la librairie Parker and Son, à Oxford.

(2) P. GERIN, *La condition de l'historien...*, p. 83.

(3) S. VRIELINCK, R. VAN EENOO, *Iveren voor geschiedenis, 150 jaar Genootschap voor Geschiedenis « Société d'Émulation » te Brugge*. Bruges, Genootschap voor Geschiedenis, 1989, pp. 112-119.

C'est pourquoi, nous avons tenté de réaliser une étude sociologique des membres de l'Institut.

Nous avons tout d'abord répertorié les membres en trois catégories sociales : les nobles, les clercs et les roturiers. Ensuite, nous avons essayé de les grouper selon leurs professions. Nous avons défini huit nouvelles catégories : les professionnels de l'histoire, les juristes, les métiers d'art, les industriels et les commerçants, les hommes de lettres, les scientifiques, les autres professions et les inconnus.

Notre analyse se fonde sur cinq listes de membres publiées dans le *B.I.A.L.* en 1852, 1877, 1900, 1925 et 1950 ⁽¹⁾. Précisons d'emblée qu'elle est fort critiquable, dans la mesure où les listes sont parfois fort laconiques quant aux professions exercées par les sociétaires. Les membres qui nous ont accordé un entretien n'ont guère pu nous renseigner. Les recherches effectuées dans les archives de l'Institut n'ont pas donné un meilleur résultat.

A) *Les catégories sociales* ⁽²⁾

	1852	1877	1900	1925	1950
Nobles	23,68 %	15,57 %	21,83 %	8,29 %	10,04 %
Clercs	2,63 %	8,19 %	4,22 %	2,07 %	2,69 %
Roturiers	76,31 %	84,42 %	78,16 %	91,70 %	89,70 %

Notre classification des membres selon leur appartenance à un des « trois ordres » peut surprendre. Elle se justifie cepen-

(1) *Tableau des membres de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, pp. XI-XV. — *Tableau des membres de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 13, 1877, pp. XI-XVI. — *Tableau des membres de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 29, 1900, pp. VII-XVIII. — *Tableau des membres de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 50, 1925, pp. I-XXII. — *Tableau des membres de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 67, 1925, pp. I-XX.

(2) Les clercs sont également répertoriés dans la catégorie des roturiers ou dans celle des nobles.

dant, comme nous allons le voir, par une survivance assez forte de l'Ancien Régime au sein de l'Institut.

a) Les nobles

Nous constatons que l'aristocratie, et plus particulièrement la petite noblesse du pays de Liège, a toujours été présente au sein de la Société. En 1852, près d'un quart des membres relèvent de cette catégorie, dont trois membres fondateurs. Vingt-cinq ans plus tard, si la proportion des nobles diminue, leur influence demeure importante. Trois sont membres effectifs ⁽¹⁾. Le baron Jules de Chestret et le chevalier Camille de Borman, membres correspondants, collaborent à la rédaction du *B.I.A.L.* En 1900, le pourcentage des nobles augmente. Quatre sont apparentés aux fondateurs de l'Institut ⁽²⁾. Trois sont membres effectifs ⁽³⁾. En 1925, leur proportion régresse fortement.

Leur nombre tend pourtant à augmenter (36 contre 31, 25 ans auparavant). Trois sont membres effectifs ⁽⁴⁾. Aucun n'exerce une fonction au sein du Bureau. La plupart se contentent d'un rôle passif. En 1950, leur pourcentage croît légèrement. Cinq sont membres effectifs. Trois font partie du Bureau ⁽⁵⁾.

Élevés dans le culte de leurs ancêtres et vivant dans des demeures riches en souvenirs du passé – œuvres d'art et archives de famille – les nobles sont sans doute prédisposés à devenir, sinon des historiens de profession, des amateurs d'histoire et

(1) Edmond de Sélys-Longchamps, Georges de Looz-Corswarem, Charles de Thier.

(2) Frédéric d'Otreppe, Raphaël de Sélys de Brigode, Robert de Sélys-Fanson et Walter de Sélys-Longchamps.

(3) Jules de Chestret de Hanefte, William de Crassier et Jean-Baptiste de Harenne.

(4) William de Crassier, Robert de Sélys-Fanson et Maurice de Sélys-Longchamps.

(5) André d'Otreppe de Bouvette (trésorier), Maurice de Sélys (conservateur adjoint), Yvan de Radzitsky d'Ostrowick, Philippe de Schaetzen et Joseph de Borchgrave d'Altena (conservateur adjoint).

d'histoire de l'art ⁽¹⁾. Il n'est donc pas étonnant qu'ils soient nombreux au sein de l'Institut, d'autant plus qu'ils disposent, du moins avant la Première Guerre mondiale, d'un temps de loisirs non négligeable et qu'il est de bon ton d'appartenir à un certain nombre de sociétés savantes et charitables ⁽²⁾. Le fait que l'Institut ait pour champ d'investigation le pays de Liège, où s'inscrit l'histoire de leurs ancêtres, doit exercer sur eux un attrait supplémentaire. Le respect de certaines traditions familiales explique sans doute aussi leur adhésion. La présence, en 1950, de descendants des fondateurs de la Société en témoigne. Comme le souligne le baron Henri de Pitteurs, « à la mort de son père, on devient membre des sociétés auxquelles il appartenait pour poursuivre son œuvre, mais aussi pour éviter de laisser incomplètes les collections de périodiques de la bibliothèque familiale » ⁽³⁾.

b) Les clercs

En 1852, un seul ecclésiastique fait partie de la Société. Il s'agit du vice-président, Charles du Vivier de Streel, curé de Saint-Jean-en-Isle. Vingt-cinq ans plus tard, le pourcentage de clercs est relativement important : 8 %. Émile Schoonmeesters, professeur de théologie morale au Grand Séminaire de Liège, et le chanoine Nicolas Henrotte sont membres effectifs. Les chanoines Olivier Thimister et Joseph Daris sont membres correspondants et auteurs prolifiques du *B.I.A.L.* La présence de ces prélats a sans nul doute favorisé l'adhésion de plusieurs prêtres à l'Institut.

En 1900, seuls 4,22 % des membres appartiennent au clergé.

Les prêtres désertent l'Institut pour se regrouper à la S.A.H.D.L., fondée vingt ans auparavant dans les cloîtres de la cathédrale et spécialisée en histoire religieuse et en histoire de

(1) G. MATERNE, *op. cit.*, p. 84.

(2) C.-O. CARBONELL, *Histoire et historiens. Une mutation idéologique des historiens français 1865-1885*. Toulouse, 1976, p. 241.

(3) Témoignage du baron Henri de Pitteurs recueilli le 6 novembre 1991.

l'art sacré. Nous constatons cependant que le chanoine Joseph Daris et le vicaire-général Émile Schoolmeesters, membres fondateurs de la société diocésaine, continuent à apporter leur concours à l'Institut. Le premier en tant que membre honoraire, le second en qualité de membre effectif.

En 1925, la régression du nombre de prêtres se confirme. Un seul est membre effectif : Joseph Coenen (1). En 1950, on note une très légère augmentation du nombre de clercs. On trouve parmi eux le futur évêque de Liège Guillaume-Marie van Zuylen. Au sein du groupe des membres effectifs, le chanoine Coenen demeure le seul ecclésiastique.

c) Les roturiers

Tout au long de la période envisagée, cette catégorie est la plus importante. Avant 1914, quelques membres font partie de la haute bourgeoisie. Ce sont les industriels de la région (2). La plupart des sociétaires appartiennent à la moyenne bourgeoisie, « celle des professeurs, des fonctionnaires d'un certain niveau, des officiers, des médecins, des avocats, des notaires (sauf les plus riches d'entre eux, qui appartiennent à la grande bourgeoisie) » (3), celle aussi des indépendants (architectes, commerçants, ...). Ils participent activement à la vie de l'Institut en exerçant une fonction au sein du Bureau, en donnant des conférences et en rédigeant des articles pour le *B.I.A.L.* ou la *C.A.P.L.* Rares sont ceux qui ne sont pas issus de classes aisées. Quand c'est le cas, ils sont souvent instituteurs ou prêtres en milieu rural, où ils sont considérés comme des « notables locaux ». Notons que Lucien Renard-Grenson, secrétaire de l'Institut entre 1902 et 1909, n'a pas une position sociale élevée.

(1) Joseph Coenen, docteur en histoire de l'art et aumônier de la prison Saint-Léonard, fait partie de la commission de vérification de la bibliothèque. Il donne de très nombreuses conférences.

(2) Citons, à titre d'exemple, l'industriel verviétois François de Biolley.

(3) G.-H. DUMONT, *La vie quotidienne en Belgique sous Léopold II (1865-1909)* (collection Marabout-Université). Verviers, Marabout, 1986, p. 6.

Il travaille en qualité d'employé à la Vieille Montagne. Jean Servais, conservateur des Musées Curtius et d'Ansembourg, entre 1910 et 1932, a pour sa part une formation d'instituteur. Dans les années vingt, l'Institut continue à recruter ses membres dans les couches favorisées de la population. On constate cependant l'adhésion à la Société de quelques employés ; aucun d'entre eux n'est membre effectif. En 1950, les membres de l'Institut sont toujours issus du même milieu bourgeois. La proportion d'employés reste apparemment très faible, de même que celles des instituteurs.

Au terme de cette analyse, qui, il est vrai, ne prend pas en considération le pourcentage élevé des « inconnus », l'Institut nous apparaît comme une société relativement élitiste.

B) *Les catégories professionnelles*

Avant d'aborder l'analyse des catégories professionnelles des membres, nous tenons à préciser les raisons pour lesquelles nous avons particulièrement porté notre attention sur les membres effectifs. Selon les statuts constitutifs, ce sont eux qui détiennent le pouvoir de décisions. Ce sont eux également qui sont les plus actifs.

	1852	1877	1900	1925	1950
Professionnels de l'histoire	13,15 %	11,47 %	13,38 %	9,67 %	15,10 %
Juristes	28,50 %	10,65 %	16,90 %	13,36 %	11,27 %
Métiers d'art	5,26 %	9,01 %	8,45 %	8,98 %	3,18 %
Industriels et commerçants	5,26 %	9,01 %	8,45 %	10,82 %	4,16 %
Hommes de lettres	13,15 %	9,83 %	4,22 %	1,15 %	1,96 %
Hommes de sciences	5,26 %	6,83 %	9,85 %	11,29 %	11,76 %
Autres professions	15,78 %	18,03 %	15,49 %	11,29 %	12,75 %
Professions inconnues	15,79 %	9,83 %	18,67 %	32,71 %	35,30 %

a) Les professionnels de l'histoire

Nous avons répertorié dans cette catégorie les docteurs, les licenciés en histoire et en histoire de l'art et archéologie, les archéologues, les archivistes, les bibliothécaires d'institutions scientifiques, les conservateurs de musées et les professeurs en histoire et en histoire de l'art du secondaire et du supérieur.

En 1852, 13,15 % des membres peuvent être considérés comme des professionnels de l'histoire. Deux sont membres fondateurs de l'Institut : Adolphe Borgnet et Mathieu Polain.

Le premier fait connaître la jeune société dans le milieu universitaire. Le second est à l'origine d'une des plus grandes réalisations de l'Institut : le *B.I.A.L.*

Deux sont membres honoraires : Pierre-François-Xavier de Ram, recteur de l'Université de Louvain, et Joseph Roulez, professeur d'archéologie à l'Université de Gand.

Albert Schayes, conservateur du Musée royal d'armures et d'artillerie, est, pour sa part, membre correspondant.

La présence de ces cinq membres témoigne du souci de l'Institut d'apparaître comme une institution de recherches scientifiques et non comme un simple cercle d'amateurs.

Vingt-cinq ans plus tard, le pourcentage de professionnels régresse légèrement. L'Institut compte cependant, parmi ses membres, huit archivistes, deux archéologues, un bibliothécaire et trois professeurs. Désiré Van de Castele, conservateur-adjoint des archives de l'État à Liège, est membre effectif. Il publie de nombreux documents inédits dans le *B.I.A.L.*

On trouve, parmi les membres honoraires l'archiviste général du Royaume Louis Gachard et Stanislas Bormans. Nicolas Lequarré est membre correspondant ⁽¹⁾.

(1) Il est professeur d'histoire du Moyen Âge à l'Université de Liège, où il est le rival de Godefroid Kurth. L.-E. HALKIN, *Trasenster contre Kurth*, in *Chronique de l'Université de Liège*, Liège, 1967, pp. 331-332.

En 1900, leur pourcentage tend à augmenter. Faut-il y voir un effet bénéfique de l'organisation de l'enseignement de l'histoire, à la fin du XIX^e siècle ? Rappelons que la reconnaissance officielle des cours pratiques et la création d'un doctorat en histoire remonte à 1890 (1).

Cinq sont membres effectifs (2). Quatre sont membres honoraires (3). Henri Pirenne fait partie des membres correspondants.

En 1925, si le nombre de professionnels double, leur proportion au sein de la société, par contre, baisse. Ils y exercent néanmoins une influence de plus en plus grande.

Cinq sont membres du Bureau : Léon Halkin, Félix Magnette, Émile Fairon, Jacques Breuer et Joseph Hamal-Nandrin. Joseph Brassinne et Théodore Gobert sont conseillers et membres de la commission de publications. Henri Pirenne, lauréat du prix quinquennal d'histoire de Belgique, a, pour sa part, été promu membre honoraire.

En 1950, 15,19 % des sociétaires sont des professionnels. Cinq sont membres du Bureau : Maurice Yans, Léon-Ernest Halkin, Léon Dewez, Joseph de Borchgrave d'Altena et Joseph Hamal-Nandrin. On constate que de nombreux jeunes licenciés et docteurs adhèrent à la société, afin d'y côtoyer des personnes qui pourront avoir une influence positive sur leur carrière et de faire connaître le résultat de leurs recherches par des conférences et la publication d'articles dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* et dans la *Chronique archéologique du pays de Liège* (4).

(1) P. GERIN, *La condition de l'historien...*, pp. 71-72.

(2) Stanislas Bormans, Théodore Gobert, Joseph Brassinne, Nicolas Lequarré et Alfred Hansay.

(3) Alexandre Bertrand, conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, Édouard Poncelet, Godefroid Kurth et Joseph Daris.

(4) Témoignage recueilli auprès de Monsieur Jean Puraye, le 18 septembre 1991.

b) Les Juristes

Nous avons répertorié dans cette catégorie les docteurs en droit, les avocats, les magistrats et les notaires.

En 1852, plus d'un quart des membres en fait partie. Trois sont membres effectifs dont le président Albert d'Otreppe de Bouvette (1). On trouve, parmi les membres honoraires, le baron Étienne-Constantin de Gerlache et Mathieu Leclercq (2).

En 1877, le pourcentage de juristes chute, sans que nous puissions en fournir une explication. Quatre sont membres effectifs (3). Aucun n'a cependant un rôle capital dans la vie de la société. Notons que l'Institut compte parmi ses membres correspondants le Premier président de la Cour de cassation, le baron Louis de Crassier.

En 1900, la proportion de juristes a presque doublé. Le secrétaire Marcel De Puydt est directeur du contentieux de la Ville de Liège. Il est sans doute, avec Albert d'Otreppe de Bouvette, la personne qui a le plus marqué de son empreinte la vie de l'Institut. Quatre autres juristes sont membres effectifs (4).

En 1925, le pourcentage des juristes régresse. Dix sont membres effectifs. Leur influence demeure donc assez considérable (5). Vingt-cinq ans plus tard, leur proportion au sein de la Société diminue. Cinq sont membres effectifs. Deux d'entre eux occupent un poste au sein du Bureau : Pierre Laloux et Jules Pirlet.

L'importance des juristes au sein de la société a donc été considérable. Il est vrai que jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les

(1) Les deux autres membres effectifs sont Joseph Grandgagnage et Adolphe Borgnet.

(2) Le baron Étienne-Constantin de Gerlache, ancien président du Congrès national et de la Chambre des représentants, est président de la Cour de cassation. Mathieu Leclercq, ancien ministre de la justice, est procureur général près la Cour de cassation.

(3) Le notaire Joseph Dejardin, l'avocat Épiphan Martial, l'avocat Eugène Dognée et le conseiller à la Cour d'appel Charles de Thier.

(4) Léon Naveau, Jules Fréson, Gustave Ruhl et William de Crassier.

(5) Notons ainsi que le notaire Jules Pirlet est secrétaire.

études de droit et de philosophie et lettres sont fort proches. Paul Harsin n'écrit-il pas que « jusqu'en 1890, la Faculté de Philosophie et Lettres n'existe que comme une annexe de la Faculté de Droit »⁽¹⁾. Si ces études convergent moins au XX^e siècle, il n'en reste pas moins que les étudiants en droit doivent savoir interpréter les codes anciens et les replacer dans leur contexte et que les étudiants en histoire doivent avoir une connaissance minimale du droit pour comprendre le fonctionnement des institutions.

La présence des juristes au sein de l'Institut a sans doute été des plus utiles lors de la signature de la Convention avec la Ville de Liège et lors des débats relatifs à la personnification civile de la société.

c) Les métiers d'art

Nous regroupons dans cette catégorie les architectes, les peintres, les graveurs, les sculpteurs, les ébénistes, les experts d'art et antiquaires.

En 1852, l'Institut compte parmi ses membres deux architectes : Jean-Charles Delsaux et Joseph Remont. Jean-Charles Delsaux est le premier conservateur du Musée archéologique. Joseph Remont, membre correspondant, est pour sa part architecte de la Ville de Liège.

En 1877, le pourcentage de membres exerçant un métier d'art augmente. On compte parmi eux trois membres effectifs⁽²⁾. Plus de la moitié des sociétaires repris dans cette catégorie sont architectes (4 sur 7). Cela n'est pas étranger au goût qu'ils manifestent pour la restauration du patrimoine monumental.

(1) P. HARSIN, *Introduction*, in *Liber Memorialis. L'Université de Liège de 1867 à 1935. Notices biographiques* (sous la dir. de L. Halkin). Liège, 1936, t. 1, *Faculté de philosophie et lettres. Faculté de droit*, p. 56.

(2) Le peintre Jules Helbig et les architectes Edmond Jamar et Lambert Nopius.

En 1900, le nombre de membres exerçant un métier d'art régresse. Il s'agit d'architectes ou de peintres. Edmond Jamar et Jules Helbig sont les seuls à être membres effectifs.

En 1925, la proportion de sociétaires repris dans cette catégorie croît très légèrement. Ce sont essentiellement des architectes (1). Trois sont membres effectifs (2).

En 1950, le pourcentage des membres exerçant un métier d'art chute considérablement.

Le souci de modernisme et de cosmopolitisme (3) qui anime alors la plupart des artistes est peut-être à l'origine de cette régression. Recherchant des formes nouvelles d'expression, ils ne désirent plus s'inspirer de l'œuvre de leurs aînés et sont donc moins enclins à adhérer à une société du type de l'Institut.

d) Les métiers industriels et les commerçants

En 1852, Ulysse Capitaine et Félix Capitaine sont les seuls sociétaires à relever de cette catégorie. Tous deux sont membres effectifs.

En 1877, le nombre d'industriels et de commerçants augmente. Deux sont membres effectifs (4).

La présence des petits industriels locaux au sein de l'Institut n'est pas étrangère à une conception utilitaire des musées. Cet extrait du discours prononcé par le baron Ferdinand de Macar, gouverneur de la province de Liège, lors de l'inauguration du Musée archéologique en 1857, est fort significatif : « Mais si, prenant l'accroissement qui est dans les vœux de ses fondateurs,

(1) Notons qu'un Musée d'Architecture a été fondé en 1917. P. GERIN, *Dans le monde contemporain*, p. 252.

(2) Léon Ledru, directeur du service des créations des cristalleries du Val-Saint-Lambert, et les architectes Edmond Jamar et Camille Bourgault.

(3) Notons que l'A.P.I.A.W. (Association pour le Progrès intellectuel et artistique de la Wallonie) a été fondée en 1945. J. PHILIPPE, *Marceau Gillard dans l'École liégeoise de sculpture*. Ans, Imprimerie-Éditions Frings-Ifa, 1991, p. 35.

(4) Il s'agit du banquier Jules Frésart et du fabricant d'armes Antonin Terme, futur directeur du Musée des Arts industriels de Lyon.

ce Musée doit raviver la science historique, il pourra rendre aussi des services réels aux arts qui se nourrissent et s'inspirent de la tradition, à l'industrie elle-même qui, à mesure que la civilisation s'avance, doit recevoir une impulsion de plus en plus vive de la science et des arts. Ici les élèves de notre Académie, nos artisans aussi et notamment les sculpteurs, graveurs et ciseleurs, les ébénistes, les armuriers, viendront chercher les modèles qui faciliteront aux uns leurs études artistiques, aux autres la confection des ouvrages de luxe que réclame le commerce. Ainsi le Musée contribuera à atteindre ce double but : le progrès des arts, en même temps que la conservation de nos vieux souvenirs et le développement de la science historique » (1).

En 1900, la proportion des industriels et des commerçants régresse légèrement. Ils sont membres correspondants ou associés. En 1925, le négociant Florent Pholien, président de la Chambre de commerce, est trésorier de la société. L'Institut doit à cet homme sociable et dynamique l'adhésion de nombreuses personnes. Nous constatons ainsi qu'un pourcentage relativement important de membres (plus de 10 %) sont alors commerçants ou industriels.

En 1950, leur proportion chute considérablement. Il est vrai que les petites entreprises familiales tendent de plus en plus à disparaître et que les techniques de pointe tendent à se substituer aux méthodes de travail traditionnelles. Un seul est membre effectif (2).

e) Les hommes de lettres

Nous rangeons dans cette catégorie les philologues, les philosophes, les écrivains, les journalistes et les directeurs de revue.

(1) *Inauguration du Musée de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, pp. 117-118.

(2) Il s'agit de Jules Dumont, alors président de la commission des conférences et des causeries publiques.

En 1852, 13,15 % des membres sont des hommes de lettres. Quatre sont membres effectifs (1).

En 1877, le nombre d'hommes de lettres double mais leur pourcentage régresse. L'Institut compte dans ses rangs deux philologues, deux philosophes, six écrivains, un directeur de revue et un journaliste. Trois sont membres effectifs (2).

En 1900, le nombre d'hommes de lettres régresse fortement, sans que nous puissions en fournir une explication. Deux sont membres effectifs (3).

En 1925, la régression constatée 25 ans auparavant s'accroît. Seuls cinq sociétaires relèvent encore de cette catégorie : quatre membres associés (4) et un membre correspondant (5).

En 1950, le pourcentage d'hommes de lettres augmente ; il demeure cependant très faible. Aucun n'est membre effectif. Notons qu'un des membres associés, Louis Remacle, professeur de dialectologie à l'Université de Liège, collabore à l'organisation des cours de l'École pratique d'histoire et d'archéologie régionales.

Au cours de son premier siècle d'existence, l'Institut a donc rencontré peu de succès auprès des hommes de lettres.

Nous ne pouvons en fournir une explication suffisamment claire. Peut-être, mais rien ne permet de l'affirmer, faut-il y voir une conséquence de la création à Liège de plusieurs cercles littéraires ; citons entre autres la Société de Littérature wallonne et le Royal Caveau liégeois (6).

(1) Jean-Henri Bormans, Charles Grandgagnage, Louis Fabry-Rossius et Léon de Closset.

(2) Eugène Poswick, Louis Fabry-Rossius et Henri Helbig.

(3) Il s'agit de Joseph Demarteau et d'Albin Body. Joseph Demarteau est directeur et rédacteur en chef de la *Gazette de Liège*. Grâce à lui, les travaux scientifiques de l'Institut trouvent un nouvel écho dans la presse catholique liégeoise.

(4) Léon Durieux, Hubert Colleye, Olympe Gilbert et W. Speth.

(5) Jean Haust, professeur de dialectologie à l'Université de Liège.

(6) P. GERIN, *Dans le monde contemporain...*, pp. 254 et 255.

f) Les scientifiques

Nous avons groupé dans cette catégorie les détenteurs de grade de docteur en sciences, les ingénieurs, les personnes exerçant une profession médicale, les professeurs et les chercheurs à l'université n'appartenant pas aux facultés de droit et de philosophie et lettres.

En 1852, deux sociétaires en font partie. Il s'agit de Charles Davreux et d'Adolphe Quetelet.

En 1877, sept scientifiques adhèrent à la Société. Ils sont ingénieurs ou médecins. Un d'eux, le docteur Joseph Alexandre occupe le poste de conservateur de l'Institut.

En 1900, la proportion de scientifiques croît. Six sont membres effectifs (1).

En 1925, le nombre d'hommes de science augmente (quarante-neuf, contre douze vingt-cinq ans auparavant), leur proportion au sein de la Société reste cependant relativement stable. Treize sont membres effectifs (2).

En 1950, la proportion de scientifiques est légèrement plus élevée que celle constatée vingt-cinq ans auparavant. Leur influence est cependant moins considérable. Quatre seulement font désormais partie des membres effectifs (3).

On constate donc qu'au cours de la période étudiée les scientifiques ont joué un rôle important au sein de l'Institut. Les professeurs de paléontologie, de minéralogie et de géologie ont sans doute adhéré à la Société par un amour commun des

(1) Joseph Alexandre, Gustave Dewalque, Constantin Lepaige, Julien Fraipont, Julien Simonis et Max Lohest.

(2) Quatre sont professeurs d'université : Constantin Le Paige (mathématiques), Max Lohest (géologie), Charles Fraipont (paléontologie) et Eugène Stockis (médecine). Cinq sont docteurs en médecine : Joseph Grenson, Benjamin Wibin, Ferdinand Tihon, Eugène Stockis et Fernand Davin. Trois sont ingénieurs : Armand Baar-Magis, Maurice Gérumont et Édouard Guérette-Douxchamps. Maurice de Sélys est docteur en sciences. Julien Delaite est directeur de laboratoire.

(3) Il s'agit de Maurice de Sélys-Longchamps et des ingénieurs Georges Petit, Nicolas François et Albert Dandoy.

sciences du sol auxquelles était liée la préhistoire, dès ses débuts à Liège. Leur présence et leurs travaux collectifs ont stimulé l'intérêt de l'Institut envers cette discipline naissante.

L'expansion industrielle que connaît notre région dans la seconde moitié du XIX^e siècle (1) a attiré de nombreux jeunes bourgeois à la faculté des sciences appliquées de l'Université de Liège. Il n'est donc pas étonnant que le nombre d'ingénieurs ait augmenté au sein de l'Institut. D'autant plus que ces derniers, par l'exercice de leur profession, ont parfois été amenés à côtoyer les archéologues. Rappelons que bon nombre de vestiges ont été mis à jour lors de travaux effectués par les Ponts et Chaussées.

Les liens de camaraderie qui existent entre les ingénieurs réunis au sein de la célèbre A.I.Lg., ont peut-être eu une influence bénéfique sur le nombre d'adhésions.

Notables locaux, les médecins se devaient de tenir leur rang en appartenant à un nombre important de sociétés savantes et charitables.

g) Les autres professions

Par souci de clarté, nous avons estimé qu'il était préférable de simplifier notre classification. C'est la raison pour laquelle nous avons répertorié dans cette catégorie les hauts fonctionnaires, les militaires, les employés des ministères et ceux des administrations provinciales et communales, les enseignants (primaire, secondaire et supérieur non universitaire, à l'exception des professeurs d'histoire), les employés des entreprises privées, les rentiers et les propriétaires.

En 1852, 15,78 % des sociétaires font partie de ce groupe, dont un membre effectif Edmond de Sélys-Longchamps. On compte parmi les membres correspondants et honoraires deux gouverneurs, un secrétaire-général du ministère des affaires étrangères, un secrétaire communal et un agent du Trésor.

(1) B. MERENNE-SCHOUMAKER, *L'évolution urbaine de 1945 à nos jours*, in *Histoire de Liège*, p. 288.

En 1877, leur proportion augmente. Trois sont membres effectifs ⁽¹⁾. La plupart d'entre eux sont rentiers ou propriétaires. En 1900, leur pourcentage régresse légèrement. Trois sont membres effectifs ⁽²⁾. On trouve, parmi eux, un gouverneur, un consul général, un commissaire-voyer, un major d'infanterie, deux instituteurs, un employé, un fonctionnaire au chemin de fer de l'État et trois rentiers.

En 1925, leur proportion baisse. Parmi les membres effectifs, seul Firmin Henaux relève encore de cette catégorie ⁽³⁾. On compte, au sein de la Société, deux gouverneurs, cinq agents de l'État, un agent provincial, sept agents communaux, cinq militaires, cinq enseignants, deux secrétaires, un employé de banque, un chef de service au cristalleries du Val-Saint-Lambert et quatre rentiers. Aucun d'entre eux ne participe activement à la vie de l'Institut.

En 1950, leur pourcentage demeure stable. Un seul est membre effectif ⁽⁴⁾. On note la présence, parmi les sociétaires, d'un gouverneur, de six agents de l'État, d'un agent provincial, de quatre agents communaux, de cinq militaires, de onze enseignants, de trois assureurs, d'un chef de service à Ougrée-Marihaye, d'un conducteur de travaux, d'un préparateur à l'université et de deux rentiers. Ils se contentent d'un rôle passif.

On constate que la plupart des membres appartenant à cette catégorie ont eu peu d'influence au sein de la Société. Ils y ont adhéré, soit par souci de tenir « leur rang » — comme le souligne, non sans humour, l'architecte Robert Jacob : « la liste des membres de l'Institut archéologique liégeois était, aux yeux de

(1) Auguste Hock, Edmond de Sélys-Longchamps et le baron de Goer de Herve.

(2) Jules de Chestret de Hanefte, Lucien et Jean Servais.

(3) Cet ancien instituteur de Bois et Borsu est qualifié de propriétaire. Il a été au début de notre siècle, le fouilleur attiré de l'Institut dans le Condroz.

(4) Frédéric Peny, agent honoraire de la Banque nationale, est membre de la commission de vérification des comptes.

beaucoup de personnes, l'équivalent d'un bottin mondain » ⁽¹⁾ – soit par goût personnel de l'histoire, de l'histoire de l'art et de l'archéologie.

h) Les inconnus

Nous avons regroupé dans cette catégorie l'ensemble des personnes dont les listes ne mentionnaient pas la profession et qui ne possédaient pas de mandat politique. Beaucoup font partie de la noblesse. Rien ne permet cependant d'affirmer qu'ils sont rentiers ou propriétaires. C'est la raison pour laquelle nous ne les avons pas comptabilisés dans la catégorie précédente. Notons que plusieurs de ces membres, pour les années 1925 et 1950, sont des femmes.

IV. REPRÉSENTATION DES HOMMES POLITIQUES
AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

Nous distinguons les mandataires nationaux, les mandataires provinciaux et les mandataires communaux.

A. Les mandataires nationaux

1. Les membres effectifs

Seuls Charles Grandgagnage ⁽²⁾ et Edmond de Sélys-Longchamps ⁽³⁾ relèvent de cette catégorie. Tous deux appartiennent au parti libéral. Ils ont occupé les postes de président et de vice-président de l'Institut.

(1) Témoignage de Robert Jacob, architecte, recueilli le 25 septembre 1991.

(2) Charles Grandgagnage devient membre de la Chambre des représentants en 1859, puis sénateur en 1871.

(3) Edmond de Sélys-Longchamps, ancien membre de la Chambre des représentants entre au Sénat en 1855. Il le préside de 1880 à 1884.

2. *Les membres honoraires*

En 1852, cinq membres honoraires peuvent être comptabilisés dans le groupe des mandataires nationaux. Trois d'entre eux sont libéraux : Ferdinand de Macar, Ferdinand Piercot et Mathieu Leclercq ⁽¹⁾.

Deux d'entre eux sont catholiques : Jean-Joseph Raikem et Étienne-Constantin de Gerlache ⁽²⁾.

En 1877, six membres honoraires sont ou ont été mandataires nationaux.

Pierre de Decker est catholique. Ferdinand Piercot, Charles de Luesemans ⁽³⁾, Mathieu Leclercq, Charles Rogier et Alphonse Van den Peereboom ⁽⁴⁾ appartiennent au parti libéral.

En 1925, seuls Émile Digneffe et Olympe Gilbert ⁽⁵⁾, vice-présidents honoraires de l'Institut, sont répertoriés dans ce groupe. Tous deux sont libéraux.

En 1900 et en 1950, aucun membre honoraire ne fait partie de la catégorie des mandataires nationaux.

3. *Membres correspondants et associés*

En 1852, seul le catholique Jules Pety de Thozée est comptabilisé dans le groupe des mandataires nationaux ⁽⁶⁾.

(1) Le Gouverneur de la province de Liège Ferdinand de Macar a été membre de la Chambre des représentants. Président honoraire de l'Institut, il apporte à celui-ci une aide ponctuelle mais efficace. Le bourgmestre de Liège Ferdinand Piercot est alors ministre de l'Intérieur. Mathieu Leclercq a été ministre de la justice en 1840-1841.

(2) Jean-Joseph Raikem a été ministre de la justice. Étienne-Constantin de Gerlache a été président du Congrès national et de la Chambre des représentants.

(3) Le gouverneur de la province de Liège Charles de Luesemans a été membre de la Chambre des représentants.

(4) Charles Rogier et Alphonse Van den Peereboom ont favorisé, en tant que ministres de l'intérieur, le développement de l'enseignement officiel. Tous deux sont alors députés.

(5) Émile Digneffe, bourgmestre de Liège, est sénateur. L'échevin des beaux-arts de la Ville de Liège Olympe Gilbert devient sénateur en 1939.

(6) Jules Pety de Thozée sera élu membre de la Chambre des représentants quelques années plus tard.

En 1877, outre Jules Pety de Thozée, nous répertorions dans cette catégorie l'ancien ministre luxembourgeois François-Xavier Wurth ⁽¹⁾ et les libéraux Georges Hagemans ⁽²⁾ et Julien d'Andrimont ⁽³⁾.

En 1900, nous trouvons parmi les membres correspondants trois mandataires nationaux : Jules Pety de Thozée, Georges Montefiore-Lévi et Walter de Sélys-Longchamps. Georges Montefiore-Lévi et Walter de Sélys-Longchamps ⁽⁴⁾ sont libéraux.

En 1925, Émile Digneffe et Olympe Gilbert, vice-présidents honoraires de l'Institut, sont aussi membres associés de celui-ci.

En 1950, trois mandataires nationaux font partie des membres associés de la société. Il s'agit du libéral Auguste Buisseret ⁽⁵⁾, du catholique Joseph Hanquet ⁽⁶⁾ et du socialiste Simon Paque ⁽⁷⁾.

Nous constatons que le nombre de mandataires nationaux est relativement élevé en 1852 et en 1877. Il n'en va plus de même à partir de 1900. Cette diminution n'est pas étrangère au fait que l'Institut ne nomme plus aucun homme politique membre honoraire ⁽⁸⁾ au cours de la première moitié de notre siècle. À l'exception de Charles Grandgagnage et d'Edmond de Sélys-

(1) François-Xavier Wurth, membre du parti des fonctionnaires, a été ministre de la justice du Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Le député Georges Hagemans, avant son départ de Liège en 1855, a abrité chez lui les collections naissantes de l'Institut.

(3) Le député Julien d'Andrimont a exercé les fonctions de bourgmestre de Liège entre 1867 et 1870. Il les exercera à nouveau entre 1885 et 1891.

(4) Georges Montefiore-Lévi, fondateur de l'Institut électrotechnique de Liège, est sénateur. Walter de Sélys-Longchamps est sénateur.

(5) Le sénateur libéral Auguste Buisseret, futur bourgmestre de Liège et ancien ministre de l'Instruction publique, est ministre des travaux publics.

(6) Joseph Hanquet est sénateur et conseiller provincial.

(7) Simon Paque, ancien ouvrier mineur et receveur communal honoraire de Grâce-Berleur, est député.

(8) Conformément aux statuts, le gouverneur de la province de Liège et le bourgmestre de Liège demeurent président et vice-président honoraires de la Société. Depuis 1919, l'échevin des beaux-arts de la Ville de Liège est, lui aussi, vice-président honoraire.

Longchamps, aucun mandataire national n'exerce une fonction de décision au sein de la société.

Nous remarquons que les sociétaires ayant exercé ou exerçant un mandat national appartiennent le plus souvent au parti libéral (quatorze sur vingt et un).

B. *Les gouverneurs et les mandataires provinciaux*

Les gouverneurs sont les représentants du roi dans les provinces. Ils ne sont donc pas des mandataires provinciaux. Nous les avons cependant répertoriés parmi les hommes politiques. Deux raisons ont motivé notre choix. D'une part, ils sont, sauf exception, nommés par filière politique; d'autre part, ils influencent la politique provinciale, parfois d'une façon non négligeable. Jean Stengers n'hésite d'ailleurs pas à les qualifier d'« agents politiques » (1).

1. *Les membres effectifs*

En 1852, deux membres effectifs peuvent être comptabilisés dans le groupe des mandataires provinciaux. Il s'agit des frères Ulysse et Félix Capitaine (2). Ils appartiennent au parti libéral. Ulysse Capitaine occupe le poste de secrétaire de l'Institut.

En 1925, seul le libéral Julien Delaite, ancien leader du mouvement régionaliste wallon, a exercé un mandat provincial. En 1877, 1900 et 1950, aucun membre effectif n'a été mandataire provincial.

2. *Les membres honoraires*

Les libéraux Ferdinand de Macar (1852), Charles de Luese-mans (1877), Léon Pety de Thozée (1900) et Charles Grégoire

(1) J. STENGERS, *L'action du Roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence* (Document Duculot). Paris, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1992, p. 80.

(2) Ulysse Capitaine est élu conseiller provincial en 1870. Félix Capitaine est conseiller provincial.

(1925) ⁽¹⁾ ont été, en leur qualité de gouverneurs de la province de Liège, présidents honoraires de l'Institut. Il en va de même pour le socialiste Joseph Leclerc (1950) ⁽²⁾.

En 1877, deux membres honoraires ont exercé un rôle politique à l'échelon provincial. Il s'agit des libéraux Charles Rogier ⁽³⁾ et Alphonse Van den Peereboom ⁽⁴⁾.

Le communiste Paul Renotte, vice-président honoraire de l'Institut en 1950, a été conseiller provincial de Liège.

3. *Les membres correspondants et associés*

En 1877, seul le catholique Camille de Borman, futur président de l'Institut, est mandataire provincial ⁽⁵⁾.

En 1925, un membre correspondant et un membre associé relèvent du groupe des mandataires provinciaux. Il s'agit du libéral Louis Fraigneux ⁽⁶⁾ et du catholique Joseph de Renesse ⁽⁷⁾.

En 1950, seul le catholique Joseph Hanquet est mandataire provincial ⁽⁸⁾.

Nous constatons que l'Institut a compté relativement peu de mandataires provinciaux parmi ses sociétaires.

Quatre seulement ont participé aux décisions de la société. Deux d'entre eux (Ulysse Capitaine et Camille de Borman) ont exercé une fonction au sein du Bureau.

(1) Charles Grégoire est un des fondateurs du Journal libéral *L'Express*. Il a été conseiller provincial de Liège.

(2) Il a été conseiller provincial de Liège.

(3) Charles Rogier a été gouverneur de la province d'Anvers.

(4) Alphonse Van den Peereboom a été conseiller provincial de Flandre occidentale.

(5) Camille de Borman, bourgmestre de Schalkhoven, est alors conseiller provincial du Limbourg. Il deviendra par la suite député permanent.

(6) Louis Fraigneux a été conseiller provincial de Liège.

(7) Joseph de Renesse est gouverneur de la province du Limbourg.

(8) Joseph Hanquet est conseiller provincial de Liège.

Les gouverneurs de la province de Liège, à l'exception de Ferdinand de Macar, ne sont guère intervenus dans la vie de la société.

Notons que la plupart des mandataires provinciaux qui ont fait partie de l'Institut, appartiennent au parti libéral (neuf sur quatorze).

C. *Les mandataires communaux*

1. *Les membres effectifs*

En 1852, deux membres effectifs relèvent de la catégorie des mandataires communaux. Il s'agit des libéraux Félix Capitaine (1) et Edmond de Sélys-Longchamps (2).

En 1877, seul le vice-président de l'Institut Edmond de Sélys-Longchamps exerce un mandat communal.

En 1925, deux membres effectifs sont des anciens mandataires communaux. Julien Delaite (3) et Gustave Kleyer (4) appartiennent au parti libéral.

Gustave Kleyer a été avec Alfred Micha, ancien échevin des beaux-arts de Liège de tendance libérale et ancien président de l'Institut, l'artisan du rapprochement entre la Ville et la Société.

2. *Les membres honoraires*

Les libéraux Ferdinand Piercot (1855, 1877), Gustave Kleyer (1900) et Émile Digneffe (1925) ont été, en leur qualité de bourgmestres de Liège, vice-présidents de l'Institut. Il en va de même en ce qui concerne le socialiste Paul Gruselin.

(1) Félix Capitaine, alors conseiller provincial, sera élu quelques années plus tard conseiller communal de Liège.

(2) Edmond de Sélys-Longchamps est conseiller communal de Waremme.

(3) Julien Delaite a été conseiller communal de Liège.

(4) Gustave Kleyer a été bourgmestre de Liège de 1900 à 1921.

Les échevins des beaux-arts Olympe Gilbert (1925) et Paul Renotte (1950) sont eux aussi vice-présidents honoraires. Le premier est libéral, le second est communiste.

En 1877, deux membres honoraires peuvent être comptabilisés dans le groupe des mandataires communaux. Il s'agit des libéraux Alphonse Van den Peereboom ⁽¹⁾ et Charles de Luesemans ⁽²⁾.

En 1900, l'ancien bourgmestre d'Othée Léon Pety de Thozée est président honoraire de l'Institut.

En 1950, le président honoraire Joseph Leclerc est un ancien mandataire communal ⁽³⁾.

3. *Les membres correspondants et associés*

En 1852, un seul membre correspondant peut être comptabilisé dans le groupe des mandataires communaux. Il s'agit d'Henri Delvaux, ancien bourgmestre de Fournon. Nous ignorons sa tendance politique.

En 1877, trois membres ont exercé ou exercent encore un mandat communal. Il s'agit de l'ancien conseiller communal de Luxembourg François-Xavier Wurth, du catholique Camille de Borman ⁽⁴⁾ et du libéral Julien d'Andrimont ⁽⁵⁾.

En 1900, seul Georges Lefèbvre, fouilleur attitré de l'Institut en Hesbaye, relève de la catégorie des mandataires communaux. Il est bourgmestre de Landen. Nous ne connaissons pas sa tendance politique.

En 1925, quatre membres correspondants ou associés exercent un mandat communal. Trois d'entre eux sont libéraux :

(1) Alphonse Van den Peereboom est bourgmestre d'Ypres.

(2) Charles de Luesemans a été conseiller communal, échevin, puis bourgmestre de Louvain.

(3) Joseph Leclerc a été conseiller communal, puis échevin de l'instruction publique de Beyne-Heusay.

(4) Camille de Borman est bourgmestre de Schalkhoven.

(5) Julien d'Andrimont a exercé les fonctions de bourgmestre de Liège.

Louis Fraigneux ⁽¹⁾, Émile Digneffe ⁽²⁾ et Olympe Gilbert ⁽³⁾. Paul van Zuylen, bourgmestre de Grand-Halleux, est catholique.

En 1950, deux membres sont comptabilisés dans le groupe des mandataires communaux. Il s'agit d'Auguste Buisseret, futur bourgmestre de Liège et du bourgmestre de Huy Joseph Grégoire ⁽⁴⁾.

Peu de mandataires communaux ont donc participé aux décisions de l'Institut. Si nous nous référons aux listes de membres publiées en 1852, 1877, 1900, 1925 et 1950, seul Edmond de Sélys-Longchamps et Camille de Borman ont exercé une fonction au sein du Bureau.

Si ce n'est Gustave Kleyer, Alfred Micha, Émile Digneffe et Olympe Gilbert, les bourgmestres et échevins des beaux-arts de la cité ardente se sont peu intéressés aux activités de la Société.

Nous constatons que la majorité des mandataires communaux qui ont fait partie de l'Institut sont libéraux (treize sur 22).

Au terme de cette analyse, nous nous apercevons que si quelques hommes politiques ont pris une part active à la vie de la Société – citons entre autres Ulysse Capitaine, Charles Grandgagnage, Edmond de Sélys-Longchamps et Camille de Borman – la majorité d'entre eux se sont contentés soit de rehausser le prestige de la société en acceptant d'en faire partie, soit de payer leur cotisation.

Leur présence au sein de l'Institut a cependant été utile à ce dernier, spécialement en ce qui concerne l'octroi des subsides.

L'Institut n'a jamais été inféodé à un parti politique. Il a toujours conservé son esprit d'indépendance, même après la signature de la convention avec la Ville de Liège. Les libéraux, les

(1) Louis Fraigneux est échevin de la Ville de Liège.

(2) En sa qualité de bourgmestre de Liège, il est vice-président honoraire de la Société.

(3) En sa qualité d'échevin des beaux-arts de la Ville de Liège, il est vice-président honoraire de la Société.

(4) Nous ignorons sa tendance politique.

catholiques et, dans une moindre mesure, les socialistes s'y sont côtoyés dans un esprit de tolérance, animés par un même amour du passé (1).

En effet, même si la majorité des mandataires politiques qui ont été membres de la Société appartiennent au parti libéral, il ne faut pas en conclure que celle-ci a été un « bastion du libéralisme » face à la très catholique Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.

Une lettre du très catholique Godefroid Kurth, datée de Rome le 31 mars 1908 et conservé dans les archives de l'Institut archéologique liégeois, semble d'ailleurs détruire cette légende.

Rome, le 31 mars 1908.

Mon cher Brassinne,

Votre lettre ne laisse pas de me causer une vive inquiétude. J'y vois que le bureau central du futur congrès « ne compte pas un seul libéral » et je constate que pour la présidence de la section d'histoire vous proposez deux noms « cléricaux », dont le premier est celui d'un curé.

Voilà qui est grave et je crains beaucoup l'abstention systématique des archéologues libéraux si vous ne parvenez pas à conjurer le danger en renforçant le bureau de quelques personnalités non suspectes de cléricisme.

M. Fraipont m'avait dit qu'on proposait la vice-présidence du congrès à Pirenne : l'a-t-on fait et aurait-il refusé ? Si c'était le cas, je tiendrais grandement à le savoir, car avant toute chose, je ferai une démarche personnelle auprès de lui.

Je vous prie donc de bien vouloir me dire ce qui en est.

(1) Témoignages recueillis auprès de : Mgr Guillaume-Marie van Zuylen le 26 octobre 1991, M. le Professeur Léon-Ernest Halkin le 22 août 1991, M. le Professeur Étienne Helin le 7 novembre 1991.

De toute manière, il faut absolument un libéral dans le bureau central ; mettez-y par exemple Feller ou De Puydt, ou, au besoin, Delaite, mais ne commettez pas la faute de réunir dans la libérale Ville de Liège un congrès exclusivement présidé et organisé par des catholiques. Vous iriez à un échec, je ne dis pas au point de vue scientifique mais au point de vue de la fréquentation numérique et de l'impression à produire sur l'opinion.

Croyez-en, sur ce rapport, ma vieille expérience (...)

G. Kurth (1).

D. Légende des tableaux

Échelon national : ministres, sénateurs, députés.

Échelon provincial : gouverneurs, députés permanents, conseillers provinciaux.

Échelon communal : bourgmestres, échevins, conseillers communaux.

Lib. : libéraux.

Cath. : catholiques.

Soc. : socialistes.

Comm. : communistes.

X. : ceux dont on ne connaît pas la tendance politique.

Fonctions honorifiques : président honoraire, vice-président honoraire.

() : mandat exercé à une date antérieure ou ultérieure.

(1) Le congrès de la Fédération des Cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique a été organisé à Liège en 1909 par l'I.A.L. et la S.A.H.D.L.

Année 1852

	<i>Échelon national</i>	<i>Échelon provincial</i>	<i>Échelon communal</i>
Membres effectifs * : fonction au sein du Bur.	Lib. : (Charles Grandgagnage) (Edmond de Sélys)	Lib. : (Ulysse Capitaine) * Félix Capitaine	Lib. : Edmond de Sélys (Félix Capitaine)
Membres honoraires * : fonction honorifique	Lib. : (Ferdinand de Macar) * Ferdinand Piercot * (Mathieu Leclercq) Cath. : (Étienne-Constantin de Gerlache) (Joseph Raikem)	Lib. : Ferdinand de Macar *	Lib. : Ferdinand Piercot *
Membres correspondants	Cath. : (Jules Pety de Thozée)		X : (Henri Delvaux)

Année 1877

	<i>Échelon national</i>	<i>Échelon provincial</i>	<i>Échelon communal</i>
Membres effectifs * : fonction au sein du Bur.	Lib. : Charles Grandgagnage * Edmond de Sélys		Lib. : Edmond de Sélys
Membres honoraires * : fonction honori- fique	Lib. : (Ferdinand Piercot) * (Charles de Luesemans) * (Mathieu Leclercq) Charles Rogier Alphonse Van den Peere- boom Cath. : (Pierre de Decker)	Lib. : Charles de Luesemans * (Charles Rogier) (Alphonse Van den Peere- boom)	Lib. : Ferdinand Piercot * (Charles de Luesemans) Alphonse Van den Peere- boom
Membres correspon- dants et associés	Lib. : Georges Hagemans Julien d'Andrimont Cath. : (Jules Pety de Thozée) X : (François-Xavier Wurth- Paquet)	Cath. : (Camille de Borman)	Lib. : Julien d'Andrimont Cath. : Camille de Borman X : (François-Xavier Wurth- Paquet)

Année 1900

	<i>Échelon national</i>	<i>Échelon provincial</i>	<i>Échelon communal</i>
Membres effectifs * : fonction au sein du Bur.			
Membres honoraires * : fonction honori- fique		Lib. : Léon Pety de Thozée *	Lib. : Gustave Kleyer (Léon Pety de Thozée) *
Membres correspon- dants	Lib. : William de Séllys-Long- champs Georges Montefiore-Lévi Cath : (Jules Pety de Thozée) *		X : Georges Lefèbvre

Année 1825

	<i>Échelon national</i>	<i>Échelon provincial</i>	<i>Échelon communal</i>
Membres effectifs * : fonction au sein du Bur.		Lib. : (Julien Delaite)	Lib. : Gustave Kleyer (Julien Delaite)
Membres honoraires * : fonction honori- fique	Lib. : Émile Digneffe * (Olympe Gilbert) *	Lib. : Charles Grégoire *	Lib. : Émile Digneffe Olympe Gilbert
Membres correspon- dants et associés	Lib. : Émile Digneffe (Olympe Gilbert) *	Lib. : (Louis Fraigneux) Cath. : Joseph de Renesse	Lib. : Émile Digneffe Olympe Gilbert Louis Fraigneux Cath. : Paul van Zuylen

Année 1950

	<i>Échelon national</i>	<i>Échelon provincial</i>	<i>Échelon communal</i>
Membres effectifs * : fonction au sein du Bur.			
Membres honoraires * : fonction honori- fique		Lib. : Joseph Leclerc * Comm. : Paul Renotte *	Soc. : Paul Gruselin * (Joseph Leclerc) * Comm. : Paul Renotte *
Membres correspon- dants	Lib. : Auguste Buisseret Cath. : Joseph Hanquet Comm. : Simon Paque	Cath. : Joseph Hanquet	Lib. : (Auguste Buisseret) Joseph Grégoire



Sophie Moxhon

V. REPRÉSENTATION FÉMININE
AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

Terminons le chapitre consacré à la composition de la Société par quelques mots sur la représentation féminine au sein de celle-ci.

La botaniste malmédienne Marie-Anne Libert et Hortense Montefiore-Lévi, épouse du fondateur de l'Institut électrotechnique de Liège, sont les seules femmes à faire partie de l'Institut dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

La première est membre correspondant, la seconde est membre associé. Aucune des deux ne participe activement à la vie de la société.

C'est au début du XX^e siècle que les femmes commencent à adhérer à l'Institut⁽¹⁾. Elles sont cependant assez peu nombreuses au cours de la période étudiée.

En 1925, elles représentent 8,72 % de l'effectif total des membres ; en 1950, 13,48 %.

Les unes sont des professionnelles de l'histoire, les autres sont les filles, les épouses ou les veuves de membres. La plupart sont membres associés (37 sur 39 membres féminins en 1925, 46 sur 55 membres féminins en 1950). Douze d'entre elles ne se contentent pas d'un rôle passif : Marthe Küntziger⁽²⁾, Maria Louis⁽³⁾, Hélène Van Heule, Hélène Danthine⁽⁴⁾, Suzanne

(1) Rappelons que c'est en 1890 que les femmes ont franchi bien timidement encore les portes de l'université. P. HARSIN, *Introduction*, in *Liber Memorialis. L'Université de Liège de 1867 à 1935* (sous la direction de L. Halkin). Liège, 1936, t. 1, *Faculté de philosophie et lettres. Faculté de droit*, p. 56.

(2) Elle est docteur en histoire de l'art et en archéologie.

(3) Elle est docteur en histoire de l'art et en archéologie et assistante de préhistoire à l'Université de Liège.

(4) Elle est docteur en histoire de l'art et en archéologie et professeur d'archéologie préhistorique à l'Université de Liège.

Colon-Gevaert ⁽¹⁾, Marguerite Devigne ⁽²⁾, Marguerite Janne, Claire Lambrechts ⁽³⁾, Renée Doize ⁽⁴⁾, Juliette Rouhart-Chabot ⁽⁵⁾ et Madeleine Lavoye ⁽⁶⁾.

Huit sont docteurs en histoire de l'art et en archéologie, deux sont historiennes. Elles donnent des conférences et publient des articles dans le *B.I.A.L.* et dans la *C.A.P.L.*

Deux d'entre-elles méritent de retenir notre attention : Marguerite Devigne et Hélène Van Heule.

Marguerite Devigne est la première femme à monter à la tribune de l'Institut. Elle retrace, lors d'une conférence publique en 1913, la vie du peintre Roger de la Pasture.

Hélène Van Heule, docteur en histoire de l'art et en archéologie, succède en 1932 à Jean Servais au poste de conservateur des Musées Curtius et d'Ansembourg. Elle demeure en fonction jusqu'en 1950.

Sophie Moxhon, donatrice du Musée Curtius, est la seule femme à avoir été promue membre honoraire ⁽⁷⁾.

(1) Elle est docteur en histoire de l'art et en archéologie et professeur d'Histoire de l'art des Temps modernes à l'Université de Liège.

(2) Nous n'avons trouvé aucune information sur elles.

(3) Elle est docteur en histoire de l'art et en archéologie et bibliothécaire au Barreau de Liège.

(4) Elle est docteur en histoire de l'art et en archéologie.

(5) Elle est archiviste-paléographe aux archives de l'État de Liège.

(6) Elle est docteur en histoire et bibliothécaire-bibliographe à l'Université de Liège.

(7) La collection de meubles et d'objets d'art léguée par la rentière Sophie Moxhon à la Ville de Liège en faveur du Musée archéologique liégeois, était estimée en 1910 à une somme totale de 789.941 francs. A.I.A.L., copie conforme de l'acte de donation de la collection Moxhon, enregistré à Liège le 25 juin 1910.

CHAPITRE III

LES RÉALISATIONS DE L'INSTITUT EN MATIÈRE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

L'article premier des statuts constitutifs de l'Institut précise que « la société est fondée à Liège pour rechercher, rassembler et conserver les œuvres d'art et les monuments archéologiques que renferme la province »⁽¹⁾. Ce souci de conservation du patrimoine se traduit essentiellement par la pratique de fouilles et la création du Musée archéologique. Il se manifeste encore par des interventions ponctuelles.

Nous étudions successivement les différents moyens mis en œuvre par l'Institut pour contribuer à la préservation de notre patrimoine.

I. Les fouilles

L'Institut, même s'il peut être considéré comme la doyenne des sociétés historiques liégeoises, est en premier lieu une société archéologique. Une des missions essentielles assignées à ce type d'association est « de procéder avec toute la prudence et toute la méthode requise en pareille matière, à des fouilles, dans le but de découvrir dans une région déterminée ce que le sous-sol peut avoir conservé des vestiges des âges passés et des générations disparues, recherches d'autant plus précieuses que ces vestiges doivent forcément être devenus fort rares ou se trouver à l'état fort dispersés »⁽²⁾.

⁽¹⁾ *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, p. 2. Cet article est modifié comme suit en 1907 : « L'Institut archéologique est fondé pour rechercher, étudier et conserver les antiquités et monuments archéologiques, particulièrement ceux de la province, de l'ancien pays de Liège et de ses dépendances. *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 37, 1907, p. 1.

⁽²⁾ F. MAGNETTE, *Notices statistiques sur l'Institut depuis sa fondation (1850-1925)*, in *B.I.A.L.*, t. 50, 1925, p. 90.

L'Institut va donc se lancer dans la pratique des fouilles avec d'autant plus d'enthousiasme qu'il désire fonder un musée d'archéologie régionale. Ses premières recherches ne sont guère fructueuses et entraînent de graves problèmes budgétaires. Edmond de Sélys finance en partie les fouilles entreprises à Momalle en 1850 Albert d'Otreppe avance les fonds nécessaires à la reprise de celles de Chèvremont en 1863.

Les membres de l'Institut ne se découragent cependant pas et deviennent des spécialistes en matière d'archéologie régionale. Cette dernière, moins auréolée de prestige que l'archéologie proche-orientale, leur permet de partir à la recherche de leurs origines et a donc, comme l'histoire locale, une vocation patriotique.

Entre 1865 et 1923, l'Institut « remue le sol » de quatre-vingts sites⁽¹⁾, dont beaucoup sont situés en Hesbaye et dans le Condroz, deux régions fort riches en vestiges de l'époque gallo-romaine. Les pouvoirs publics l'encouragent en lui octroyant des subsides.

La présence, au sein de la société, de quelques représentants de la noblesse hesbignonne – citons entre-autres, Edmond de Sélys-Longchamps, Jules de Chestret de Hanefte, et Georges de Looz-Corswarem – facilite la pratique des fouilles dans les environs de Landen et de Waremme. Les grands propriétaires accordent volontiers à l'Institut l'autorisation de « porter la pioche » dans leurs terres, et lui fournissent même des ouvriers.

Les ouvriers travaillent sous la direction des archéologues de l'Institut⁽²⁾. Ces derniers, exceptés Firmin Henaux et les spécialistes de la préhistoire, mettent très rarement la main à l'ouvrage. Ils se contentent de surveiller le personnel, de localiser les découvertes et de rédiger les rapports de fouilles. À la fin du siècle dernier, la Société d'archéologie de Bruxelles, forte de

(1) La liste de ces sites a été publiée par F. Magnette. F. MAGNETTE, *Notices statistiques...*, pp. 90-100.

(2) Citons entre-autres : G. Lefèbre, l'abbé Kempeneers, L. Renard, le docteur B. Wibin, G. de Looz, ...

l'appui du Gouvernement et de la protection du Comte de Flandre, tend à contrôler de plus en plus les fouilles effectuées en Hesbaye et relègue l'Institut à un rôle de second plan ⁽¹⁾. Celui-ci se tourne vers le Condroz, où les recherches se révèlent moins onéreuses ⁽²⁾ et tout aussi fructueuses. L'instituteur Firmin Henaux découvre ainsi à Vervoz, en 1906, un ensemble funéraire tout à fait exceptionnel ⁽³⁾.

En 1907, l'Administration communale de Liège demande à l'Institut de pratiquer des fouilles sur le site de la place Saint-Lambert. Celles-ci mettent au jour un hypocauste très bien conservé, où l'Institut organisera pendant de longues années des visites guidées.

Le produit des fouilles entreprises dans les tombes et dans les villas permettent à l'Institut d'enrichir la section gallo-romaine de son musée, qui devient ainsi une des plus riches de Belgique ⁽⁴⁾.

Les recherches entreprises à Chèvremont, entre 1850 et 1865, témoignent d'un intérêt nouveau pour l'archéologie médiévale. Celui-ci restera cependant latent ⁽⁵⁾. L'Institut compte pourtant

⁽¹⁾ De nombreuses lettres conservées dans les archives de l'I.A.L. témoignent de ses relations tendues avec la Société d'archéologie de Bruxelles.

⁽²⁾ A.I.A.L. — Lettre de M. De Puydt à L. Renard, en date du 9 août 1905.

⁽³⁾ M.-C. GUEURY, M. VANDERHOEVEN, *L'ensemble funéraire gallo-romain de Vervoz (commune de Clavier)*, in *B.I.A.L.*, t. CII, 1990, pp. 63-65.

⁽⁴⁾ J. PHILIPPE, M. VANDERHOEVEN, *La Hesbaye et le Condroz à l'époque romaine à travers les collections du Musée Curtius, à Liège*, in *La Wallonie, le pays et les hommes. Lettres — arts — culture*, sous la direction scientifique de Rita Lejeune et Jacques Stiennon. (Bruxelles), La Renaissance du Livre, 1977, t. 1, *Des origines à la fin du XV^e siècle*, pp. 52.

⁽⁵⁾ On pourrait considérer que la découverte de tombes mérovingiennes relève de l'archéologie médiévale. Cependant, on constate qu'elles sont le plus souvent qualifiées abusivement de « franques ». Elles se rattachent plutôt, par les méthodes de fouilles utilisées, à l'archéologie romaine. Les membres de l'Institut recherchaient, en effet, des traces de l'occupation romaine, et non des vestiges médiévaux. Témoignage de Marie-Claire Gueury, archéologue, conservateur au Musée Curtius, et de Michel Vanderhoeven, archéologue, conservateur honoraire du Provinciaal Gallo-Romeins Museum de Tongres, le 2 juin 1992.

parmi ses membres honoraires Arcisse de Caumont, un des fondateurs de cette nouvelle branche de l'archéologie, avec laquelle on prend enfin conscience de la nécessité de préserver les témoins les plus modestes des cultures médiévales.

Quelques membres de l'Institut sont passionnés de préhistoire. Dans les années 1860, la correspondance échangée avec Boucher de Perthes témoigne déjà de l'esprit de recherche de certains de ses confrères dans ce domaine.

Marcel De Puydt fonde, dans le dernier quart du XIX^e siècle, l'école liégeoise de préhistoire (1). Les personnalités qui font la renommée de cette école sont membres de l'Institut (2). « *Nous avons dans notre compagnie quelques confrères préhistoriens atteints de la fouillomanie... Il paraît qu'ils s'y entendent bien. À les voir courir les campagnes, cherchant des cailloux et faisant des trous, partout, dans les bois, les champs, les montagnes, on s'imagine voir des 'd'mèyes doux' ! C'est un sport qui les mord et leur fait perdre le Nord...* » (3).

Les « explorations » mentionnées dans l'extrait de cette chanson humoristique de Pholien sont entreprises essentiellement dans les « fonds de cabane néolithiques » (4) de la Vallée du Geer et du Limbourg belge (5).

(1) M. OTTE, *La Préhistoire à travers les collections du Musée Curtius de Liège* Préface de J. Philippe). Liège, Eugène Wahle, 1978, pp. 11-13.

(2) Citons J. Hamal-Nandrin, M. Fraipont, J. Servais, M. Lohest, H. Davin et E. Davin-Rigot.

(3) F. PHOLIEN, *Nos bons préhistoriens* (Air : « *L'adjudant et sa monture...* », dans l'opérette « *le cœur et la main* »), in *Souvenir du souper intime de l'A.I.A.L. du 18 janvier 1923*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1923, p. 3.

(4) Ce que Marcel De Puydt et ses disciples considèrent être des fonds de cabane sont en réalité des « fosses creusées dans l'argile, remplies d'une terre noire et grasse, provenant des déchets de l'occupation contenant des tessons de poteries et des outils en silex ». M. OTTE, *op. cit.*, pp. 84-85.

(5) F. MAGNETTE, *op. cit.*, pp. 90-100. Notons que ces fouilles sont souvent effectuées à titre personnel par l'un ou l'autre membre de l'école liégeoise de préhistoire (M. De Puydt, Davin-Rigot, ...). Leur produit viendra enrichir les collections du Musée archéologique liégeois. Leur étude contribuera d'une manière importante à la réputation scientifique de l'Institut. Témoignage de Marie-Claire Gueury, archéologue, conservateur du Musée Curtius, le 5 juin 1992.

Les nuclei, les grattoirs, les perçoirs, les pointes de flèches, les lames, les éclats de silex, ..., viennent enrichir, par milliers, les collections préhistoriques du Musée archéologique liégeois. Quant à cette participation de l'Institut au grand mouvement européen de découvertes et d'échanges scientifiques, qui remet en question l'origine et l'évolution des espèces en général et de l'homme en particulier ⁽¹⁾, on pourrait se demander si elle n'a pas pu favoriser la création de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, défenseur des dogmes de l'Église.

Le nombre élevé de fouilles entreprises par l'Institut justifie la création, à la fin du siècle dernier, d'une commission de fouilles. Cette dernière est reprise, lors de la révision des statuts de 1907, dans la liste des commissions spéciales de la société ⁽²⁾. Ses membres, élus à l'époque du renouvellement du Bureau, sont notamment chargés de l'élaboration des « contrats de fouille ». Ceux-ci pallient le manque de réglementation en la matière ⁽³⁾, et sont aussi des témoignages intéressants pour les historiens des mentalités. Ils révèlent, en effet, l'espoir des propriétaires de voir mettre au jour des trésors enfouis. Entre 1920 et 1950, l'Institut ne pratique pour ainsi dire plus de fouilles ⁽⁴⁾.

Différents facteurs, dont l'importance respective est malaisée à cerner, ont pu causer la cessation de son activité archéologique : la prééminence des historiens au sein de la société, conjuguée à la disparition d'archéologues de terrain ; une baisse possible de motivation, par rapport à des trouvailles moins spectaculaires que par le passé ; le coût de plus en plus élevé des opérations de fouilles ; la création d'une archéologie officielle liée,

⁽¹⁾ Témoignage de Marie-Claire Gueury, archéologue, conservateur du Musée Curtius, le 13 novembre 1991.

⁽²⁾ *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 37, 1907, p. IV.

⁽³⁾ Le premier décret relatif à l'organisation des fouilles dans notre région a été voté le 3 juillet 1991, par le Conseil régional wallon. *Moniteur belge*, Bruxelles, 163^e année, 1^{er} janvier 1992, pp. 5-11.

⁽⁴⁾ Les fouilles pratiquées dans l'hypocauste de Villers-le-Bouillet en 1935, 1936 et 1937, sont les seules entreprises par l'Institut entre 1924 et 1950. Elles n'ont pu être achevées qu'avec l'aide financière de l'État. J. PIRLET, *Rapport sur les travaux de l'A.I.A.L. pendant l'année 1937*, in *B.I.A.L.*, t. 62, 1938, p. 365.

dans ses débuts, au développement du service des fouilles des Musées d'Art et d'Histoire⁽¹⁾ qui entreprend des recherches dans tout le pays⁽²⁾.

La conservation de l'ensemble des vestiges mis au jour permet de se rendre compte non seulement de l'ampleur du travail accompli par les membres de l'Institut, mais aussi de leur conception moderne de l'archéologie. Pour eux, cette dernière ne doit pas servir uniquement à exhumer des pièces d'exception, mais aussi être une clé pour une meilleure connaissance de la vie quotidienne de leurs ancêtres.

II. Les musées

Une des tâches essentielles que s'assigne l'I.A.L., lors de sa fondation, est la constitution d'un musée d'archéologie provincial. L'idée d'établir un tel musée n'est pas originale. Si on en croit Georges Hagemans, toutes les autres provinces belges « réveillées par la voix des travailleurs, avaient déjà uni leurs efforts pour faire sortir de la poussière de l'oubli les précieuses reliques des siècles passés et s'enrichir des souvenirs de leurs ancêtres, en ne regardant pas à consacrer des fonds considérables pour acquérir et dignement conserver ces trésors précieux »⁽³⁾. Cet intérêt pour la conservation des antiquités est partagé par les Français, les Allemands et les Italiens⁽⁴⁾. On peut donc dire que la création du Musée archéologique liégeois

(1) Grâce à Jacques Breuer, membre de l'Institut et conservateur aux Musées royaux d'art et d'histoire, les relations entre l'Institut et les archéologues de la capitale sont cependant moins tendues qu'à la fin du siècle dernier.

(2) Témoignage de Michel Vanderhoeven, archéologue, conservateur honoraire du Provinciaal Gallo-Romeins Museum de Tongres, le 27 mai 1992.

(3) G. HAGEMANS, *Un cabinet d'amateur*, in *B.I.A.L.*, t. 2, 1854, pp. 199-225.

(4) A. SCHAYES, *Rapport sur le musée de l'Institut archéologique liégeois, présenté à Monsieur le Ministre de l'Intérieur*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857-1858, p. 379.

s'inscrit dans un mouvement européen en faveur de la préservation du patrimoine.

Par souci de clarté, nous subdivisons notre exposé en quatre parties. La première est consacrée au problème de la propriété des collections rassemblées par l'I.A.L. ; la seconde, aux déménagements successifs du Musée archéologique ; la troisième, à un bref aperçu des collections ; la quatrième, à l'organisation et à la direction des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs.

A. *La propriété des collections
rassemblées par l'Institut archéologique*

Comme le souligne le notaire Albert Jeghers, la propriété des collections rassemblées par l'Institut archéologique liégeois pose un problème cornélien⁽¹⁾. Il n'hésite pas à affirmer que cette question épineuse, compte tenu du manque d'éléments à notre disposition⁽²⁾, ne peut être résolue.

Aussi, nous limiterons nous à exposer aussi sommairement que possible cette situation pour le moins confuse.

L'article 11 des statuts initiaux stipule que « les objets d'art, d'antiquités, etc. rassemblés par la société formeront un musée qui sera la propriété de la Province. Ce musée sera établi à Liège, dans un local spécial désigné par le gouvernement »⁽³⁾. Théoriquement, les collections de l'Institut ne sont donc pas privées comme celles de la Société archéologique de Namur mais publiques. En 1852, Ulysse Capitaine précise d'ailleurs, dans son *Rapport sur les travaux de l'Institut* que « les fonds qui vous sont alloués (par le gouvernement, la Province et la Commune) rentrent sous une autre forme dans le domaine public.

(1) Témoignage recueilli auprès de M. Albert Jeghers, notaire, le 11 mars 1992.

(2) Les inventaires du XIX^e siècle sont incomplets.

(3) *Statuts constitutifs de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, pp. VII-VIII.

Les objets dont nos concitoyens enrichissent le Musée acquièrent ainsi le caractère d'une offrande nationale » (1).

Lors de la première révision des statuts, en 1857, les membres de l'Institut spécifient à nouveau que le musée est la propriété de la Province. Son local est désigné par l'administration provinciale et non plus par le gouvernement (2).

En 1862, la volonté du baron Albert d'Otreppe de Bouvette, président de l'Institut, de céder gratuitement à la Province, au profit du musée, ses diverses collections d'art, d'antiquités et d'objets de Moyen-Âge soulève la question du patronnage d'un pouvoir public à l'endroit des objets déposés au musée ou constitués en dons.

Face au refus du conseil provincial d'accepter son offre, d'Otreppe de Bouvette pense à en faire bénéficier la Ville de Liège (3). Pour faciliter les négociations entre d'Otreppe de Bouvette (4) et l'administration communale, l'Institut déclare à l'unanimité « effacer de ses statuts et annuler les 2 premiers paragraphes de l'article 12 et de les remplacer par la rédaction suivante : les collections de l'I.A.L. sont déposées dans le local accordé par l'État dans le ci-devant Palais de princes-évêques » (5).

La Ville n'est prête à consentir à la donation des collections de d'Otreppe qu'à la condition de les réunir à celles de l'Académie royale de Liège, ce dont ne veut pas entendre parler le président de l'Institut.

(1) Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois présenté par M. U. Capitaine..., p. XX.

(2) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, p. 7.

(3) A.I.A.L. Lettre d'Albert d'Otreppe de Bouvette à Stanislas Bormans, secrétaire-général de l'I.A.L., datée de Liège, le 28 décembre 1864. A.I.A.L., texte de la communication d'Albert d'Otreppe de Bouvette à la séance du 29 décembre 1864.

(4) Notons qu'Albert d'Otreppe de Bouvette charge Stanislas Bormans, Charles Grandgagnage et Edmond de Sélys de le représenter au cours de ces négociations. A.I.A.L., Lettre du bourgmestre Piercot à Albert d'Otreppe (Bureau des Beaux-arts n° 3054), datée de Liège le 20 mars 1865.

(5) A.I.A.L. - P.V. de la séance du 23 octobre 1865.

La Société ne jouissant pas de la personnalité civile, Albert d'Otreppe de Bouvette ne peut lui léguer ses collections. Aussi décide-t-il d'assurer l'avenir de celles-ci en en faisant don aux 14 membres effectifs de l'Institut. Les bénéficiaires doivent simplement s'engager, mais sans responsabilité personnelle, à les conserver à perpétuité au musée ⁽¹⁾.

Les membres présents à la séance du 7 décembre 1865 ⁽²⁾ acceptent « avec reconnaissance ce don généreux ».

Lors de la même réunion, « ils engagent M. d'Otreppe à écrire officiellement à M. le gouverneur de la province pour le prier de demander à M. le Ministre de l'Intérieur d'accepter le musée sous le patronage du gouvernement ».

Le 9 juin 1866, Charles Grandgagnage, alors président de l'Institut, donne lecture d'une lettre du gouverneur par laquelle il fait savoir que « le Ministre de l'Intérieur déclare ne pouvoir prendre sous sa protection le musée du palais du moment que l'Institut a l'intention de conserver ses collections au chef-lieu de la province ». Le ministre conseille par ailleurs à la Société de s'adresser à la Province ou à la Commune ⁽³⁾. Edmond de Sélys qui a eu un entretien avec le ministre à ce sujet confirme le contenu de la lettre. Il croit également qu'il serait bon d'offrir la musée à la Ville.

Stanislas Bormans, après avoir fait observer que cette administration ne consent à recevoir les collections qu'à condition de pouvoir les transporter à l'Académie, estime qu'il n'est nulle-

⁽¹⁾ Joseph Alexandre, Jean-Henri Bormans, Stanislas Bormans, Eugène Bognée, Louis Fabry-Rossius, Félix Capitaine, Charles et Joseph Grandgagnage, Félix Hock, Jacques Houbotte, Edmond de Sélys-Longchamps, Xavier de Theux, Jean-Guillaume Schoonbroodt et Godefroid Umé. A.I.A.L., Acte de Donation d'Albert d'Otreppe, daté de Liège le 7 décembre 1865.

⁽²⁾ Charles Grandgagnage, Edmond de Sélys-Longchamps, Joseph Alexandre, Louis Fabry-Rossius, Félix Hock, Jean-Guillaume Schoonbroodt, Godefroid Umé et Stanislas Bormans.

⁽³⁾ A.I.A.L. — P.V. de la séance du 9 juin 1866. A.I.A.L., Lettre adressé par le ministre Alphonse van den Peereboom à Albert d'Otreppe de Bouvette, datée de Bruxelles le 26 mars 1866 (il s'agit d'une copie transmise par le gouverneur à l'Institut).

ment nécessaire « d'offrir le musée à une autorité quelconque si l'État continue à mettre à la disposition de la Société un local ». Ses confrères ⁽¹⁾ semblent se rallier à son opinion.

On constate cependant que lors de la seconde révision des statuts, en 1868, la Société revient sur sa décision du 23 octobre 1865. Les 2 paragraphes de l'article XII stipulant que le musée est la propriété de la Province sont maintenus ⁽²⁾.

En 1874, lors de l'inauguration officielle du musée dans ses nouveaux locaux au palais provincial de Liège, le ministre Delcour assure que si l'Institut vient à disparaître, ses collections deviendront la propriété de la Ville de Liège ⁽³⁾. Cette déclaration n'est pas prise en considération par la Société. On s'aperçoit en effet qu'elle ne modifie en rien l'article XII de ses statuts lors de la 3^e révision de ceux-ci en 1877 ⁽⁴⁾.

Au début de notre siècle, la Ville de Liège acquiert la Maison Curtius en vue d'y installer le Musée archéologique liégeois. En 1907, deux ans avant l'ouverture au public du « Musée Curtius », l'Institut révisé à nouveau ses statuts.

Le 2^e paragraphe de l'article XII est désormais libellé comme suit : « En cas de dissolution de la Société, établie dans les bâtiments de la Maison Curtius, ses collections, sa bibliothèque et ses archives deviendront propriété de la Ville de Liège, à charge pour elle de les conserver réunies dans un musée public » ⁽⁵⁾.

L'article 2 de la convention conclue le 22 juillet 1909 entre la Ville et la Société spécifie pour sa part que « l'Institut archéologique liégeois s'engage à transporter ses collections dans le dit immeuble (sous-entendu la Maison Curtius). Aux collections de l'Institut archéologique liégeois seront réunies les collections archéologiques appartenant à la Ville, ainsi que les dépôts consentis par les institutions publiques ou les particuliers ».

(1) A.I.A.L. — P.V. de la séance du 9 juin 1866.

(2) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 9, 1868, pp. 5-9.

(3) *Inauguration du Musée de l'I.A.L.*, in *B.I.A.L.*, t. XII, 1874, p. 181.

(4) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 13, 1877, pp. V-IX.

(5) *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 37, 1907, p. IV.

L'article 12 précise pour sa part que « la présente convention ne pourra être rompue que par la dissolution de l'Institut archéologique liégeois et dans ce cas, ses collections, sa bibliothèque et ses archives deviendront, de plein droit, la propriété de la Ville de Liège, à charge pour elle de les conserver réunies dans un musée public » (1).

En 1921, dans le contexte de l'élaboration de la loi sur les associations sans but lucratif, le problème de la personnification de la Société est à nouveau agité (2).

Parmi les avantages que procure la personnification civile deux sont à mettre en exergue : la possibilité de recevoir des dons et des legs et la possibilité d'intenter un procès.

Mais la personnification civile présente un inconvénient majeur, la taxe sur le patrimoine... Aussi, l'Institut renonce-t-il à se constituer en A.S.B.L.

Douze ans plus tard est fondée, par acte sous seing privé et à l'initiative de l'Institut, une association sans but lucratif dénommée « Les Amis des Musées de l'Institut archéologique liégeois », en abréviation « Amial ».

Cette dernière a pour but « de faire mieux connaître les collections d'antiquités dont la garde est confiée à l'Institut archéologique liégeois (...), de favoriser leur enrichissement et de recueillir des fonds en vue de l'achat pour les Musées Curtius et d'Ansembourg et autres musées qui viendraient ultérieurement à dépendre dans les mêmes conditions de l'Institut, d'objets anciens présentant un intérêt pour le pays de Liège ou l'art mosan, ces dénominations étant prises dans leur plus large acception ». Elle peut recevoir des dons et des legs. Si le léga-

(1) Convention conclue le 22 juillet 1909 entre la Ville de Liège et l'Institut archéologique liégeois, in *B.I.A.L.*, t. 39, 1909, pp. VII-VIII.

(2) A.I.A.L. — P.V. des séances du Bureau du 18 janvier 1921, 1^{er} février 1921, 9 mars 1921, 24 mars 1921, 14 octobre 1921, 21 octobre 1921, et 16 décembre 1921. A.I.A.L. — Dossier élaboré par Max Fraipont sur la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique.

teur ou le donateur ne s'y oppose pas, elle peut les transférer en tout ou en partie aux musées dont l'Institut a la garde ⁽¹⁾.

Notons encore qu'à partir de l'installation des collections dans la Maison Curtius, les conservateurs ont pris soin de distinguer dans les fichiers des acquisitions « le fonds Ville » et le « fonds Institut ».

B. *Les déménagements successifs du musée archéologique*

Pendant près d'un quart de siècle l'Institut mène une vie errante et presque vagabonde.

Le 24 avril 1850, le gouverneur de la province de Liège Ferdinand de Macar met à la disposition de la Société quelques pièces étroites et obscures situées au rez-de-chaussée du palais provincial, dans l'ancienne prison des femmes ⁽²⁾. L'Institut entreprend des premiers travaux d'aménagement. Les locaux demeurent néanmoins, selon Albert d'Otreppe de Bouvette, « humides et repoussants » ⁽³⁾. Le bourgmestre de Liège Ferdinand Piercot conseille vivement de les désertter, « pour sauver l'avenir de l'Institut ». On suit son conseil et on déménage les collections naissantes dans la salle de lecture de la bibliothèque de l'Université de Liège. Le musée est vite expulsé de l'Alma mater et ce pour la simple raison que la bibliothèque manque de place pour ranger ses nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾.

En 1852, la Société d'émulation, dont font partie Albert d'Otreppe de Bouvette et Ulysse Capitaine, offre un refuge au

⁽¹⁾ Statuts de l'A.S.B.L. « Les Amis des Musées de l'Institut archéologique liégeois », Annexe du *Moniteur belge* du 11 février 1933, n° 174.

⁽²⁾ A.I.A.L. — P.V. de la séance du 24 avril 1850. La prise de possessions officiel du local a lieu sept jours plus tard.

⁽³⁾ A. D'OTREPPE DE BOUVETTE, *Rapport ou exposé sommaire des actes posés...*, p. 92-95.

⁽⁴⁾ A.I.A.L. — P.V. de la séance du 14 juin 1852. P. HARSIN, *Introduction*, in *Liber memorialis. L'Université de Liège de 1867 à 1935*. Liège, Rec-torat de l'Université, t. 1, *Faculté de philosophie et Lettres. Faculté de Droit*, 1936, p. 19.

musée. On fait de nouveaux frais pour valoriser les collections mais en pure perte car l'Institut doit fuir à nouveau « pour ne pas tomber sous les ruines », la Société d'émulation ayant décidé de reconstruire ses locaux sur un autre plan. En 1854 et en 1855, Georges Hagemans ⁽¹⁾, membre de l'Institut, recueille les collections chez lui.

À cette époque, la Société tente en vain de négocier avec l'administration communale la jouissance de l'ancienne église Saint-André ⁽²⁾, puis « le transfert du musée de la Ville et des collections même de l'Institut dans un vaste immeuble, alors à vendre, situé place de l'Université » ⁽³⁾.

En 1856, Georges Hagemans est contraint pour des raisons familiales de quitter Liège pour s'établir à Bruxelles.

Le musée doit, selon les propres termes d'Albert d'Otreppe de Bouvette, « déguerpir pour la quatrième fois ». Il retourne s'installer au palais provincial, où grâce aux subsides octroyés par le Gouvernement et la Ville ⁽⁴⁾, on peut entreprendre des travaux d'aménagement.

L'inauguration officielle des locaux, que l'on considère alors comme définitifs, a lieu le 10 mai 1857 en présence de nombreux notables ⁽⁵⁾. Les problèmes d'hébergement des collections semblent être résolus ⁽⁶⁾. Il n'en est rien.

À la fin de l'année 1859, on annonce à la Société qu'elle doit abandonner ses locaux, parce que l'aile du palais dans laquelle ils sont situés doit être reconstruite et recevoir une autre distri-

⁽¹⁾ Georges Hagemans a été élu membre effectif et conservateur de l'Institut le 11 mai 1855. A.I.A.L. — P.V. de la séance du 11 mai 1855.

⁽²⁾ A.I.A.L. — P.V. de la séance du 15 novembre 1854.

⁽³⁾ A.I.A.L. — P.V. de la séance du 24 février 1855.

⁽⁴⁾ A.I.A.L. — P.V. de la séance du 8 août 1856 ; A.I.A.L. — P.V. de la séance du 16 décembre 1856.

⁽⁵⁾ *Inauguration du musée de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, p. 115.

⁽⁶⁾ On ouvre le musée au public et on dresse un catalogue des collections.

bution intérieure, appropriée à sa nouvelle destination : la conservation des archives ⁽¹⁾.

L'Institut fait appel à un de ses membres honoraires le ministre de l'intérieur Charles Rogier. Ce dernier, après s'être rendu sur place, décide qu'on ne doit pas abattre, comme on l'a prévu, l'ancienne prison des femmes, asile du musée, mais bien la restaurer. Sur le conseil d'Antoine Schayes, le gouvernement décide d'affecter aux collections l'aile sud toute entière du côté de la rue Sainte-Ursule. L'Institut n'est pas « au bout de ses peines »

L'architecte provincial Jean-Charles Delsaux, ancien conservateur de l'Institut, désire à peine les travaux de restauration annoncés, le déménagement du musée. La Société accepte d'accéder à sa volonté à la condition de disposer d'un local provisoire pour déposer ses collections. Jean-Charles Delsaux, apparemment peu enclin à aider une Société dont il est encore membre correspondant, déclare qu'« on n'a qu'à les transporter dans les combles du palais ». Le bourgmestre de Liège et le gouverneur Ferdinand de Macar s'opposent à cette mesure, mais l'architecte s'obstine, allant jusqu'à demander un subside pour opérer le déplacement. Après de longues tractations, Jean-Charles Delsaux s'avoue finalement vaincu et cède, sur les instances du gouverneur, deux pièces pour y recevoir les collections. La Société est contrainte de déménager celles-ci « au hasard, en plein hiver, et avec tous les risques que cela comporte ». Les travaux de restauration ne vont pas sans susciter de nouveaux conflits entre l'Institut et Jean-Charles Delsaux ⁽²⁾.

Le 2 janvier 1852 a lieu la prise de possession des nouveaux locaux mis à la disposition de l'Association par le gouverne-

(1) Extrait du discours prononcé par Félix Magnette à l'occasion de la célébration du 75^e anniversaire de l'Institut. J. PIRLET, *Célébration du 75^e anniversaire de la fondation de l'I.A.L. Compte rendu des fêtes du 15 novembre 1925*, in *B.I.A.L.*, t. 50, 1925, pp. 18-49.

(2) Flavio di Campli, dans son étude sur Delsaux, n'évoque pas ce problème, même s'il consacre quelques pages aux travaux de restauration du palais. F. DI CAMPLI, *Jean-Charles Delsaux (1821-1893), architecte provincial* (Documents herstaliens, n° 8). Herstal, Musée herstalien, s.d.

ment. Le 21 septembre de la même année, le musée est pour la seconde fois inauguré officiellement, le gouvernement lui assure alors la possession définitive et perpétuelle du local où sont rassemblées ses collections. Six ans plus tard cependant, suite aux travaux de restauration de l'aile nord du palais, l'Institut reçoit une nouvelle fois l'ordre d'évacuer sans tarder ses locaux. On met à la disposition de la Société un local provisoire dans les greniers du palais ⁽¹⁾.

Les travaux entrepris au palais provincial rendent difficile sinon impossible l'accès aux collections.

En 1873, le docteur Alexandre et Albert Dejardin peuvent enfin s'occuper du placement et du classement des collections lapidaires dans la seconde cour du palais, tandis que les



Les Collections avant leur installation au Musée Curtius en 1909.

Cet arrangement est celui qu'a connu le Dr Alexandre.

(Archives du Musée Curtius).

⁽¹⁾ A.I.A.L. — P.V. de la séance du 5 avril 1868.

membres du Bureau, aidés par des soldats d'infanterie, déménagent les collections d'antiquités et d'objets d'art dans les nouveaux locaux mis à la disposition du musée dans l'aile méridionale du palais ⁽¹⁾. L'arrangement du musée s'opère dans le courant de l'année suivante avec l'aide des artilleurs du colonel Daubresse ⁽²⁾. Le 12 octobre 1874 a lieu la troisième inauguration du musée en présence du ministre Delcour ⁽³⁾. Entre 1874 et 1909, le musée demeure au palais provincial. Les locaux mis à sa disposition deviennent vite trop exigus.

En 1886, le collègue échevinal laisse entendre à la Société que dans un « avenir proche » l'administration communale pourrait lui attribuer « un local répondant mieux à sa destination que le palais » ⁽⁴⁾. Il faudra attendre plus de vingt ans pour que cette installation devienne une réalité.

La même année, le gouverneur permet l'aménagement de deux greniers jouxtant les salles existantes ⁽⁵⁾. Cette mesure se révèle vite insuffisante. La Société multiplie les démarches auprès de l'administration communale afin que cette dernière n'oublie pas sa promesse ⁽⁶⁾.

En 1901, l'échevin des beaux-arts Alfred Micha convainc la Ville d'acquérir la Maison Curtius en vue d'y affecter le Musée archéologique ⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ A.I.A.L. — P.V. de la séance du 5 décembre 1873.

⁽²⁾ A.I.A.L. — P.V. de la séance du 6 novembre 1874.

⁽³⁾ *Inauguration du Musée de l'I.A.L.*, in *B.I.A.L.*, t. XII, 1874, P. 181.

⁽⁴⁾ A.I.A.L. — P.V. de la séance du 29 novembre 1886.

⁽⁵⁾ A.I.A.L. — P.V. de la séance du 27 novembre 1891.

⁽⁶⁾ A.I.A.L. — P.V. des séances du 21 mai 1895, 28 juin 1895, 26 juin 1896, 27 novembre 1896, et du 30 avril 1897.

⁽⁷⁾ Notons qu'Alfred Micha a rédigé neuf ans auparavant une notice sur la Maison Curtius dans laquelle on peut lire : « Restaurée, la Maison Curtius conviendrait admirablement pour y installer notre Musée archéologique dont les intéressantes collections ne reçoivent, aujourd'hui, que quelques rares visiteurs. Il est vrai que l'entrée de ce Musée est peu apparente et qu'une ascension de 104 marches, pour atteindre aux collections reléguées dans les combles de notre Palais de justice, n'est point de nature fort engageante (...). Dans de telles circonstances, nous disons qu'il appartient à la Ville de Liège, qu'il est de son intérêt et de son devoir de s'occuper, et sans trop de retard, de cette œuvre de conservation artistique ».

Les travaux de restauration sont entrepris sous la direction de l'architecte Lousberg (1).

En 1906, les gros ouvrages de consolidation et de réparation sont achevés. On peut dès lors procéder aux différents travaux d'aménagement des salles (2).

Le 1^{er} août 1909 a lieu l'inauguration du « Musée Curtius ». Elle coïncide avec l'ouverture à Liège du vingt et unième congrès de la Fédération des cercles archéologiques et historiques de Belgique.

Par la suite, pour faire face à l'accroissement des collections, l'administration communale prendra à sa charge l'appropriation d'annexes situées essentiellement en Féronstrée.

Si nous nous sommes attardée sur le problème des déménagements successifs du musée, c'est parce qu'il a entravé le développement et la classification scientifique des collections.

Avant 1874, les détenteurs d'objets d'art et d'antiquités hésitent à confier ceux-ci à un « musée fantôme ».

Entre 1874 et 1909, l'exiguïté des locaux empêche un classement méthodique et une présentation attrayante des pièces. La question de l'hébergement des collections est, à nos yeux, révélatrice de la volonté inébranlable des dirigeants de l'Institut de mener à bien la mission qu'ils se sont assignées : l'établissement à Liège d'un Musée archéologique.

A. MICHA, *La Maison Curtius*. Liège, G. Bertrand, 1892, pp. 19-24. L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois pendant l'année 1901*, in *B.I.A.L.*, t. 32, 1902, pp. V-VII.

(1) L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois pendant l'année 1904*, in *B.I.A.L.*, t. 35, 1905, p. XIV.

(2) L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois pendant l'année 1906*, in *B.I.A.L.*, t. 37, 1907, p. XII.

C. *Aperçu des collections*

Avant de nous pencher sur l'organisation et la direction des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs, il convient de donner un bref aperçu de leurs richesses (1).

Précisons que les collections se composent de dons, de dépôts faits par des particuliers ou des administrations publiques, d'objets découverts lors des fouilles entreprises par la Société et, dans une moindre mesure, d'achats.

Dès la fondation du Musée archéologique, la section d'archéologie régionale est de loin la plus importante.

Les fouilles pratiquées par l'Institut enrichissent les collections de nombreux vestiges de l'époque belgo-romaine et franque. Citons entre autres le mobilier funéraire de Vervoz (2), le vase planétaire de Jupille et le matériel du site de la place Saint-Lambert.

Les collections de préhistoire figurent parmi les plus riches du pays et font la fortune scientifique de l'Institut (3). Le néolithique qui constitue « le point d'orgue » de celles-ci proviennent essentiellement du produit des fouilles de Marcel De Puydt. Il

(1) Pour de plus amples informations, on consultera : L. ENGEN, *Les Musées Curtius, du Verre et d'Ansembourg à Liège* (collection *Musea Nostra*, sous la direction de J.-M. Duvosquel et V. Vermeersch). Bruxelles, Ludion s.a. — *Cultura Nostra*, 1987. Cet ouvrage comprend une bibliographie sommaire sur le sujet (catalogues de musée, catalogues de section...).

(2) Notons que la famille de Tornaco a fait don au musée, en 1899, d'antiquités d'une grande valeur scientifique trouvées à Vervoz. Le produit des fouilles entreprises entre 1901 et 1905 complètent en quelque sorte cette donation.

(3) Soulignons qu'en 1922, le catalogue de la section préhistorique rassemble des dizaines de milliers de pièces de la province de Liège mais aussi de celles de Namur, du Luxembourg, du Hainaut, du Brabant, du Limbourg et de l'étranger. Elles ont essentiellement été acquises entre 1880 et 1920. Pour de plus amples informations sur les collections préhistoriques de l'Institut, on consultera : M. OTTE, *La préhistoire à travers les collections du Musée Curtius de Liège*. Liège, Eugène Wahle, 1978.

en a fait don à la Ville de Liège, en 1920 au profit du Musée archéologique liégeois (1)

La sculpture constitue une section importante par la quantité mais aussi par la qualité des pièces réunies. Elle comprend notamment trois chefs-d'œuvres de l'art mosan l'Ivoire de Notger (XI^e siècle) (2), la Vierge dite de Dom Rupert (XII^e siècle) (3) et le Tympan dit d'Apollon (XII^e siècle) (4).

La collection de céramique dépasse largement la matière et l'intérêt régionaux. Selon Luc Engen, conservateur de l'Institut archéologique liégeois, elle aurait pu aboutir à la constitution d'un musée à part entière. La donation Moxhon (1910) en aurait fourni l'armature (5).

Le cabinet de numismatique, inauguré en 1913, conserve une importante série de monnaies liégeoises. La plupart de celles-ci

(1) L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique pendant l'année 1920*, in *B.I.A.L.*, t. 46, 1921, p. VII ; J. SERVAIS, *Marcel De Puydt 1885-1940*, in *B.I.A.L.*, t. 64, 1940, pp. 119-135.

(2) L'Ivoire de Notger, propriété de la Ville de Liège, a été déposé au Musée Curtius en 1912.

(3) La Vierge de dom Rupert est la propriété de l'Institut depuis 1852.

(4) Grâce aux démarches multiples faites par Félix Magnette, Joseph Brassinne, Jules Pirlot et Florent Pholien, le prix d'achat exigé par les vendeurs du Tympan d'Apollon (ou « Pierre de Bourdon ») a été couvert par une large intervention de la Ville, par un subside du ministère des Sciences et des Arts, « ainsi que par de nombreuses interventions pécuniaires de personnalités liégeoises et étrangères qu'avait sollicitées le Bureau de l'Institut archéologique liégeois ». Il a été convenu par contrat que cette pierre sculptée est la propriété de la Ville. J. SERVAIS, *Rapport sur le Musée archéologique liégeois pendant l'année 1927*, in *B.I.A.L.*, t. 53, 1929, p. 14.

(5) La collection donnée à la Ville de Liège par la rentière Sophie Moxhon en souvenir de ses frères défunts (Léopold et Ernest Moxhon) a été estimée en 1910 à 789.141 francs. Elle se compose de céramiques mais aussi de meubles, de pièces d'argenterie, de miniatures etc. Cette donation « faite dans un but d'utilité publique » est soumise à différentes charges et conditions dont celle d'être « établie, aménagée et exposée publiquement par les soins de la Ville de Liège dans l'immeuble communal dit « Maison Curtius » sis à Liège, Quai de Maestricht ». A.I.A.L. — Copie de l'acte de donation de la collection Moxhon, enregistré à Liège le 25 juin 1910.

ont été léguées à la Ville de Liège par Ulysse Capitaine et Maurice Gérumont (1).

Le Musée archéologique liégeois possède également plusieurs pièces d'orfèvrerie de qualité, dont deux chefs-d'œuvre de l'art mosan : l'Évangélaire de Notger et la Croix de Kemexhe (2).

En 1946, la famille Baar dépose au Musée Curtius les prestigieuses collections de verres anciens rassemblées par l'ingénieur Armand Baar, ancien président de l'Institut. Ces dernières, acquises en 1952 par la Ville de Liège, constituent le point de départ du Musée du Verre (3).

Notons que le mobilier liégeois représente la principale section du Musée d'Arts décoratifs du XVIII^e siècle (4) dont la direction a été confiée par la Ville de Liège à l'Institut en 1923.

D. *L'organisation et la direction des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs*

L'article 8 des statuts initiaux (1852) définit comme suit la fonction de conservateur : « Le conservateur classe et conserve tous les objets composant les collections du Musée provincial. Il dressera, tous les ans, un inventaire qui sera vérifié et approuvé par le président ». L'article 11 précise que « les moindres dons sont acceptés avec reconnaissance. Le nom du

(1) La collection de monnaies et de médailles d'Ulysse Capitaine a été léguée à la Ville de Liège en 1871. Celle-ci l'a déposée au Musée Curtius en 1912. La collection Capitaine a été classée et inventoriée par Maurice Gérumont, conservateur-adjoint de l'Institut. Le legs Gérumont date de 1929. L. RENARD-GRENSON, *Ulysse Capitaine, in memoriam*, in C.A.P.L., 8^e année, n^o 3, mars 1913, p. 29. J. SERVAIS, *Rapport sur les Musées Curtius et d'Ansembourg pendant l'année 1929*, in B.I.A.L., t. 54, 1929, pp. 23-24.

(2) L'Évangélaire de Notger, propriété de la Ville, a été déposé au Musée Curtius en 1912. La Croix de Kemexhe, œuvre remarquable d'art médiéval mosan avec ses émaux du XII^e siècle et son Christ du XIV^e siècle, a été donnée à l'Institut par l'Amial en 1939.

(3) J. PIRLET, *Rapport du secrétaire sur l'exercice 1946*, in B.I.A.L., t. 66, 1946-1948, p. 165. L. ENGEN, *op. cit.*, p. 7.

(4) Le Musée d'Arts décoratifs du XVIII^e siècle est mieux connu sous le nom de « Musée d'Ansembourg ».

donateur sera inscrit sur l'objet et dans un registre tenu à cet effet (...). Dans l'inventaire qui sera dressé des différentes collections, on indiquera l'origine de chaque objet et l'époque de son acquisition. Les personnes qui s'intéressent au succès de l'Institut sont priées de déposer au Musée, à titre de prêt, les objets d'art ou d'antiquités qu'elles possèdent. Les précautions seront prises pour leur en conserver la propriété. Aucun objet prêté ne peut être admis au Musée que sur autorisation signée par le Président. Aucun objet donné au Musée ou acheté par l'Institut ne pourra être réclamé ni échangé. Le Musée sera ouvert au public à des époques à fixer ultérieurement » (1).

Lors de la première révision des statuts, en 1857, on stipule que le conservateur a « la direction du Musée provincial ». L'article 12 relatif aux objets rassemblés par la Société est plus vague que l'ancien article 11. Il ne fait plus mention de dépôts d'antiquité, du problème d'échanges de pièces et de l'ouverture du musée au public (2).

En 1868, lors de la seconde révision des statuts, il est précisé que « Pendant les trois mois de vacances, le conservateur peut avec l'assentiment du Bureau, faire les acquisitions qu'il croira utiles ». L'article 12 prévoit la possibilité d'échanger des objets : « Les objets qui se trouvent en double au Musée ne pourront être échangés qu'après délibération expresse de l'Institut et avec le consentement des donateurs (cet article ne s'applique pas aux monnaies ni aux livres). Tout objet même en double, auquel se rattache un souvenir personnel, ne pourra être échangé. La proposition d'échange devra être portée à l'ordre du jour un mois avant la délibération, afin que les membres puissent prendre connaissance des objets » (3).

Il faut attendre 1907 pour que les articles des statuts relatifs au musée soient considérablement remaniés.

(1) *Statuts constitutifs de l'I.A.L.*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, pp. VII-VIII.

(2) *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, p. 7.

(3) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 9, 1868, pp. 8-9.

L'article VIII tend, à nos yeux, à réduire l'importance du conservateur au sein de la société. Il stipule en effet que le conservateur a « la garde du musée » et non plus sa direction ⁽¹⁾. Une commission de vérification est désormais chargée de procéder annuellement à un contrôle du musée.

L'Institut se veut plus rigoureux quant à l'enregistrement des pièces. Le conservateur doit dorénavant tenir « un registre d'entrées où sont inscrits les objets reçus, achetés ou déposés, avec la date d'entrée, le lieu de provenance et le nom du donateur, du vendeur ou du déposant ». Si l'article 12 se montre plus précis au sujet de la composition des collections (« le musée se compose des dons et des dépôts faits par les particuliers ou les administrations publiques, du produit des fouilles entreprises par l'Institut et de ses acquisitions »), il n'envisage plus la possibilité d'échanger des pièces.

L'article V portant sur la composition du Bureau stipule que l'Institut peut nommer des conservateurs adjoints.

La nomination d'une commission d'achats est pour sa part précisée à l'article XIV ⁽²⁾.

La convention conclue le 22 juillet 1909 entre la Ville de Liège et l'Institut archéologique liégeois est sans nul doute un texte essentiel en ce qui concerne l'organisation et la direction du Musée archéologique liégeois. Il est précisé à l'article 2 que l'Institut s'engage à « transporter ses collections dans le dit immeuble (sous entendu la Maison Curtius).

Aux collections de l'Institut seront réunies les collections archéologiques appartenant à la Ville, ainsi que les dépôts consentis par les institutions publiques ou les particuliers ». Selon l'article 3, « l'Institut archéologique liégeois a la direction et l'organisation du Musée ainsi que le classement des collections ». Un délégué du collège échevinal est adjoint à la commission de l'Institut chargée de la vérification du musée. La

⁽¹⁾ Signalons, par ailleurs, que les statuts n'accordent plus au conservateur le droit de faire des acquisitions pendant les 3 mois de vacances.

⁽²⁾ *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 37, 1907, pp. II-IV.



La Maison Curtius au début du XX^e siècle.

Ville fournit le personnel nécessaire à la surveillance des salles du Musée pendant les heures où elles sont accessibles au

public ⁽¹⁾ et un concierge. Le conservateur a sous ses ordres un préposé ayant pour fonctions « l'entretien du mobilier, la réparation des antiquités et toutes autres attributions à déterminer de commun accord entre le collège échevinal et l'Institut archéologique liégeois ».

Ce préposé est nommé par la Société avec l'assentiment de la Ville et est rémunéré par celle-ci ⁽²⁾.

La signature de la convention qui permet à l'Institut d'assurer la conservation de ses collections dans un local approprié a pour conséquence de réduire sa liberté d'action. La Ville pour sa part est désormais contrainte de supporter de lourdes charges financières. Si la signature de la convention comporte pour l'une et l'autre partie des désavantages, elle facilite, par la centralisation des collections, les études des archéologues et des historiens d'art et fait du musée un outil d'éducation populaire en en garantissant l'accès gratuit.

En 1913, lors de la dernière révision des statuts, il est précisé que les fonctions des membres du Bureau sont biennales à l'exception de celle du conservateur.

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 1^{er} décembre 1911, celui-ci est nommé à titre permanent par la Ville de Liège, sur la proposition de l'Institut. L'article XII signale que « les rapports entre la Ville de Liège et l'Institut archéologique liégeois sont réglés par la Convention du 22 juillet 1909, passée entre les deux parties, en exécution d'une délibération du conseil communal en date du 12 du même mois » ⁽³⁾.

Par une lettre datée du 3 avril 1923, le collège des Bourgmestre et Échevins confie à l'Institut la gestion du Musée d'Arts

⁽¹⁾ L'article 5 de la convention précise que « les jours et heures où le public aura accès au Musée seront fixés par le collège échevinal, sur la proposition de l'Institut ».

⁽²⁾ *Convention conclue le 22 juillet 1909 entre la Ville de Liège et l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 39, 1909, pp. VI-IX.

⁽³⁾ *Institut archéologique liégeois : statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 43, 1913, pp. I-VI.

décoratifs du XVIII^e siècle dit Musée d'Ansembourg (1). Il répond ainsi à un vœu émis à plusieurs reprises par la Société (2).

Entre 1850 et 1950, 7 conservateurs se sont succédés. Il s'agit de Jean-Charles Delsaux (1859-1855), Gustave Hagemans (1855-1856), Jules Helbig (1859-1862), le docteur Joseph Alexandre (1862-1910), Jean Servais (1910-1932), Hélène Van Heule (1933-1950) et Joseph Philippe. Depuis 1911, ils sont rémunérés par la Ville de Liège.

Les conservateurs de l'Institut ont depuis la fondation de la société pu compter sur l'aide de leurs collègues. Le poste de conservateur adjoint n'a pourtant été officiellement reconnu qu'en 1907.

Notons ainsi à titre d'exemples, que l'aménagement de la section préhistorique doit beaucoup à Marcel De Puydt et le classement du cabinet de numismatique à Maurice Gërimont et à Jules Pirlet. Les déménagements successifs des collections conjugués à l'exiguïté des locaux mis à la disposition de l'Institut et peut-être à un certain manque de formation des conservateurs en matière muséologique ont rendu impossible pendant près de soixante ans une organisation scientifique de l'ensemble du musée. Nous constatons en outre que Jean-Charles Delsaux, Georges Hagemans et Jules Helbig se sont souvent montrés peu soigneux dans l'enregistrement des pièces (3). Il faut attendre le transfert des collections dans la Maison Curtius pour que la

(1) A.I.A.L. — Lettre du collège des bourgmestre et échevins adressée à la commission administrative de l'Institut archéologique liégeois, datée de Liège, le 3 avril 1923.

(2) L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'I.A.L. pendant l'année 1909*, in *B.I.A.L.*, t. 40, 1910. p. IV ; L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'I.A.L. pendant l'année 1910*, in *B.I.A.L.*, t. 41, 1911. p. XXXIII ; L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'I.A.L. pendant l'année 1911*, in *B.I.A.L.*, t. 42, 1912. p. XX ; A.I.A.L. — Rapports annuels adressés par l'I.A.L. à l'Administration communale 1919-1922. Notons que dès 1911, Jean Servais a été investi par la Ville des doubles fonctions de conservateur du Musée archéologique et du Musée d'Ansembourg.

(3) Les inventaires du XIX^e siècle conservés au Musée Curtius sont fort laconiques.

situation s'améliore (1). Jean Servais se montre particulièrement méticuleux dans la tenue des registres d'inventaires. Il s'efforce en outre avec l'aide de membres de l'Institut d'élaborer un inventaire sur fiches des pièces de collection. Pendant la Première Guerre mondiale, Jean Servais tient tête à l'occupant allemand en refusant d'ouvrir le musée au public. Grâce à son « attitude énergique », les collections ne subissent aucune dégradation (2).

En 1933, Hélène Van Heule, docteur en histoire de l'art et en archéologie, est nommée à titre définitif conservatrice des Musées Curtius et d'Ansembourg (3).

Dès l'année précédente, elle a commencé un système de fiches par matières qui permet de trouver plus facilement « tout ce qui se trouve dans le Musée Curtius » (4). Jean Servais, conservateur-honoraire lui apporte une aide précieuse.

Soucieuse de mieux faire connaître les collections dont elle a la garde au grand public, elle préconise en 1935 de signaler « comme d'autres villes le font, nos Musées par des plaques indicatrices posées aux endroits fréquentés de notre Cité, comme aussi par voie d'affichettes placées dans les trams, par exemple dans les trams 1 et 4 » (5). Ses propositions seront en partie adoptées par l'office du tourisme (6).

(1) Notons que Joseph Alexandre a laissé à Jean Servais le soin de ce transfert.

(2) J. DELHEID, *Rapports sur les travaux de l'I.A.L. pendant les années 1914-1919*, in *B.I.A.L.*, t. 45, 1920, p. XXI.

(3) R. TOUSSAINT, *Rapport sur les travaux de l'I.A.L. pendant l'année 1933*, in *B.I.A.L.*, t. 58, p. III.

(4) M. DE SÉLYS-LONGCHAMPS, *Rapport sur la situation du musée archéologique liégeois au 31 décembre 1932*, in *B.I.A.L.*, t. 57, 1933, pp. 22-23.

(5) H. VAN HEULE, *Rapport sur les Musées Curtius et d'Ansembourg pendant l'exercice 1935*, in *B.I.A.L.*, t. 60, 1936, p. 325.

(6) Des affichettes ont été posées dans les tramways. Notons que le nombre de visiteurs des musées est relativement élevé. En 1939, le Musée Curtius a été visité par 17.727 personnes, le Musée d'Ansembourg par 7.403 personnes. En 1950, le Musée Curtius a reçu 17.098 visiteurs, le Musée d'Ansembourg, 16.194 visiteurs. H. VAN HEULE, *Rapport sur les*

Dès la fin août 1939, face aux menaces de guerre, les Musées Curtius et d'Ansembourg sont vidés de leurs objets les plus précieux et de leurs plus riches collections. La conservatrice est aidée dans sa tâche par « quelques membres de bonne volonté » dont la bibliothécaire du barreau de Liège Claire Lambrechts et Lucie Van Heule ⁽¹⁾.

Par la suite toutes les salles et tous les greniers du Musée Curtius ont été vidés de leur contenu. Les meubles et les objets ont été réparti dans 7 dépôts : le château de Cras-Avernas en Hesbaye, les Musées royaux d'Art et d'Histoire, l'Académie des beaux-arts à Liège, la Banque de la Société Générale, les caves du Musée, le coffre personnel d'Hélène Van Heule et le domicile d'un membre de l'Institut désireux de garder l'anonymat ⁽²⁾.

Ces mesures n'ont pas été prises en vain. Les locaux ont en effet subis de graves dégâts en mai 1940 et en septembre 1944 du fait de la destruction des ponts Maghin et des Arches.

C'est ainsi qu'une partie des boiseries et du mobilier du Musée d'Ansembourg a dû être expédiée en 1944 aux Musées royaux d'Art et d'Histoire ⁽³⁾.

Notons que les objets et mobiliers conservés dans les caves du musée et à l'Académie des beaux-arts ont souffert de détériorations dues essentiellement à l'humidité.

L'hôtel d'Ansembourg ayant été moins endommagé que la Maison Curtius, le Musée d'Arts décoratifs peut réouvrir toutes ses salles au public dès 1946. Il en inaugure même une nouvelle, la « salle Jamar-Raick » ⁽⁴⁾.

Musées Curtius et d'Ansembourg pendant l'année 1939, in *B.I.A.L.*, t. 64, 1940, pp. 145 et 158. H. VAN HEULE, *Rapport sur les Musées Curtius et d'Ansembourg pendant l'année 1950*, in *B.I.A.L.*, t. 68, 1951, pp. 202 et 207.

⁽¹⁾ J. PIRLET. *Rapport du secrétaire lu en séance de mars 1945 - La vie de l'Institut pendant la guerre*, in *B.I.A.L.*, t.65, 1945, p. 140.

⁽²⁾ La consultation des archives de l'Institut ne nous a pas révélé qui était ce membre.

⁽³⁾ H. Van Heule, *Rapport sur les Musées archéologiques liégeois pendant les exercices 1940-45*, in *B.I.A.L.*, t. 65, 1945, pp. 147-155.

⁽⁴⁾ H. VAN HEULE, *Rapport sur les Musées Curtius et d'Ansembourg pendant l'année 1946*, in *B.I.A.L.*, t. 66, 1946-1948, pp. 171-172.

La réorganisation du musée débute en avril 1945.

Dès 1947, six salles sont rendues au public. L'année précédente, la remise en état de l'annexe a permis l'exposition des collections de verreries d'Armand Baar ⁽¹⁾.

En 1948, deux salles sont encore fermées aux visiteurs.

Joseph Philippe apporte alors sa collaboration à Hélène Van Heule en vue de la publication de l'inventaire de la section des beaux-arts qui se « compose de 406 œuvres sans compter les gravures et les miniatures » ⁽²⁾.

Le 17 juin 1950, jour choisi pour fêter le centenaire de la fondation de l'I.A.L., toutes les salles du musée sont réorganisées.

Afin d'éviter la « congestion des vitrines » et de rendre ainsi la présentation des collections plus attrayante que par le passé, on choisit d'opérer une sélection entre les objets à peu près identiques ⁽³⁾.

Le 2 novembre 1950 ⁽⁴⁾, le bureau désigne comme successeur potentiel d'Hélène Van Heule, Joseph Philippe. Celui-ci détient le titre alors requis de docteur en histoire de l'art et en archéologie ⁽⁵⁾. Il possède en outre un certificat en archéologie préhistorique ⁽⁶⁾, atout non négligeable pour devenir conservateur d'un musée où la section préhistorique est fort importante.

La réunion des effectifs du 7 novembre confirme le choix du bureau ⁽⁷⁾. La nomination par la Ville de Liège de Joseph Philippe au poste de conservateur s'effectue dans le courant du

⁽¹⁾ H. VAN HEULE, *Rapport sur les Musées Curtius et d'Ansembourg pendant l'année 1946*, in *B.I.A.L.*, t. 66, 1946-1948, pp. 178-179.

⁽²⁾ H. VAN HEULE, *Rapport sur les Musées Curtius et d'Ansembourg pendant l'année 1948*, in *B.I.A.L.*, t. 67, 1949-1950, pp. 424-425.

⁽³⁾ H. VAN HEULE, *Rapport sur les Musées Curtius et d'Ansembourg pendant l'année 1950*, in *B.I.A.L.*, t. 68, 1951, pp. 196-203.

⁽⁴⁾ A.I.A.L. — P.V. de la séance du Bureau du 2 novembre 1950.

⁽⁵⁾ Ce titre est requis par la Ville « pour une question de rémunération ». A.I.A.L. — P.V. de la séance du Bureau du 2 novembre 1950.

⁽⁶⁾ Joseph PHILIPPE, *Prof. Joseph Philippe, Dr H.A.A. Biographie et Bibliographie (1945-1982)*, 2^e éd., Liège, 1982, p. 9.

⁽⁷⁾ A.I.A.L. — P.V. de la séance du Bureau du 7 novembre 1950.

mois de décembre. Hélène Van Heule, admise à la retraite continue à s'occuper du classement des objets gallo-romains conservés dans les réserves du musée (1).

Souignons qu'au cours de son premier siècle d'existence, l'Institut a publié différents catalogues et guides de ses collections. Le premier d'entre-eux a été publié en 1857 dans le troisième tome du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (2). Les catalogues de la section préhistorique élaborés par De Puydt, Servais et Hamal-Nandrin sont eux aussi parus dans le Bulletin (3). D'autres ont fait l'objet de publications spéciales. La plupart de celles-ci sont conservées dans la bibliothèque de l'Institut (4).

III. Actions ponctuelles de l'Institut en faveur de la conservation du patrimoine

L'action de l'Institut en faveur de la sauvegarde de nos œuvres d'art et de nos anciens monuments n'est pas isolée. Elle

(1) A.I.A.L. — P.V. de la séance du Bureau du 23 novembre 1950.

(2) *Catalogue descriptif du Musée provincial de Liège fondé par l'Institut archéologique liégeois* (dressé par MM. Fabry-Rossius, le Capitaine Hock, Stassin et Stanislas Bormans), in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, pp. 5-46.

(3) M. DE PUYDT, *Notice-Catalogue sur les antiquités préhistoriques du Musée de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. XXI, 1888, pp. 88-126. M. DE PUYDT, *Notice-Catalogue sur les antiquités préhistoriques du Musée de Liège, Premier supplément*, in *B.I.A.L.*, t. 23, 1892, pp. 457-460. M. DE PUYDT, J. SERVAIS, J. HAMAL-NANDRIN, *Mélanges d'archéologie préhistorique*, in *B.I.A.L.*, t. 41, 1911, pp. 81-111.

(4) Citons entre autres :

A) Catalogues :

— *Catalogue descriptif du Musée provincial de Liège, fondé par l'I.A.L.* (dressé par les soins de MM. Hock et Dr Alexandre). Première section : *Partie lapidaire*. Liège, Grandmont-Donders, 1864, 60 pp., 5 planches, 89 numéros.

— *Catalogue descriptif du Musée provincial de Liège, fondé par l'I.A.L.* (dressé par les soins de MM. Hock et Dr Alexandre). Première suite. Deuxième section : *Antiquités (poteries, verres, bronzes, objets divers)*. Liège, Grandmont-Donders, (1876), 352.

B) Guides illustrés :

— *Musée archéologique. Maison Curtius. Deuxième étage. Section préhistorique*. Liège, Imprimerie Bénard, 1908, 16 pp.

s'inscrit dans un mouvement général qui a pris, semble-t-il naissance en France, au lendemain du Congrès de Vienne. Dès sa création, l'État belge manifeste son attachement au patrimoine monumental de la nation. En 1835, il instaure, sous l'impulsion du roi Léopold I^{er}, une Commission royale des monuments dont la mission principale est de donner son avis « sur les réparations qu'exigent les monuments du pays, remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent, ou par leur importance sous le rapport de l'art » (1). Plusieurs membres correspondants de la Commission royale des monuments (2) feront partie de l'Institut. Jules Helbig, qui a occupé la présidence de l'Institut à deux reprises (1878-1880 et 1890) est vice-président de la Commission royale des monuments en 1900.

Certains projets de l'Institut ont malheureusement échoué : citons entre autres l'établissement d'une carte archéologique et d'une statistique archéologique de la province (3), l'élaboration

(1) A. CHEVALIER, *La restauration, « le mot et la chose sont modernes »*, in *La restauration des monuments à Liège et dans sa province depuis 150 ans*. Catalogue de l'exposition organisée au Musée de l'architecture, Liège du 21 février au 15 avril 1986, s.l., Ministère de la Communauté française de Belgique, 1986, p. 9.

(2) L'arrêté royal nommant dans chaque province des membres correspondants de la Commission royale des monuments a été donné à Laeken le 31 mai 1860. Il a été signé par le roi Léopold I^{er}, le ministre de l'intérieur Charles Rogier et le ministre de la justice Victor Tesch. Le texte de cet arrêté royal a été publié dans le *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*. Bruxelles, Ministère de l'Instruction publique – Secrétariat de la Commission des monuments et des sites, t. X, (1959), p. 10.

(3) C'est le 4 juillet 1873, qu'on soumet à l'Assemblée le projet de dresser une carte archéologique de la province. Cette proposition n'est pas originale. 21 ans auparavant, Ulysse Capitaine, secrétaire de l'I.A.L., en préconisait déjà l'élaboration. Le manque de collaborateurs contraindra la Société à abandonner son projet. À l'heure actuelle, aucune carte archéologique de notre province n'a été publiée. En 1884, l'Institut souhaite établir une statistique archéologique de l'ancienne principauté de Liège. Pour ce faire, il envoie, par l'entremise du gouverneur, un questionnaire aux administrations communales. Malheureusement, les édiles communaux ne jugent pas utile de répondre à l'appel de la Société et font échouer son programme. A.I.A.L. – P.V. des séances des 4 juillet 1873, 2 avril 1875, 25 février 1881, 29 février 1884, 29 mai 1891, 26 juin 1891, 27 novembre 1891, et 18 décembre 1891. *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois présenté par M. Ulysse Capitaine...*, p. XXII.

d'un *corpus inscriptionum leodiensum* ⁽¹⁾ et la création d'une commission locale des monuments ⁽²⁾. D'autres initiatives de la Société ont, par contre, été couronnées de succès.

Si pendant les premières années de son existence, l'Institut ne semble guère s'intéresser à la préservation du patrimoine monumental, on constate qu'à partir du dernier quart du XIX^e siècle, il seconde à de nombreuses reprises la Commission royale des monuments. Il intervient également directement auprès des pou-

(1) Comme le souligne Charles-Olivier Carbonell, au XIX^e siècle, l'Europe érudite tout entière est saisie d'une fièvre documentaire. L'élaboration de recueils épigraphiques témoigne du souci de conserver les traces du passé. Mommsen publie, en 1862, le premier tome du *Corpus inscriptionum latinorum*. À Anvers et en Flandre orientale, on publie des recueils d'épigraphes. Les membres de l'Institut, en contact régulier avec les érudits allemands et flamands, subissent l'influence de leur historiographie. Le 29 novembre 1867, Ulysse Capitaine développe le projet de publier un recueil d'épigraphes du Pays de Liège. Hélas, l'Institut, préoccupé par la révision de ses statuts et par l'obtention d'un local pour le musée, perd de vue cette question. L'idée de réaliser un *corpus inscriptionum leodiensum* est reprise, en 1900, par la S.A.H.D.L. Celle-ci, par manque de collaborateurs, doit abandonner son projet. En 1911, Godefroid Kurth préconise l'élaboration d'un *Corpus inscriptionum belgicarum* (C.I.B.). Un comité central et des comités provinciaux sont mis en place. L'Institut a pour mission de centraliser les fiches que les collaborateurs du C.I.B. feront de « toutes les inscriptions existant ou ayant existé dans notre pays de Liège, depuis les origines jusqu'en 1794 (...) ». Par souci d'efficacité, il nomme un comité technique qui sera dirigé par l'ingénieur Édouard Guerette-Douxchamps. Ce comité collabore étroitement avec la S.A.H.D.L. Après la Première Guerre mondiale, les érudits de notre pays renoncent à leur dessein d'élaborer un C.I.B. Certaines fiches qui auraient dû servir à sa confection seront publiées dans la C.A.P.L. C.-O. CARBONELL, *L'historiographie*, 2^e ed. corrigée (Collection « Que sais-je », n^o 1966). Paris, P.U.F., 1986, pp. 92-93. G. MATERNE, *op. cit.*, p. 153. L. RENARD, *Le corpus inscriptionum belgicarum*, in C.A.P.L., 7^e année, n^o 2, février 1912, p. 19. A.I.A.L. — P.V. des séances des 29 novembre 1867, 24 décembre 1911, 28 janvier 1912, 31 mai 1912, 28 juin 1912 et du 20 octobre 1942.

(2) En 1912, la Société nomme un comité chargé d'étudier la création d'une commission locale des monuments à l'instar de celles qui fonctionnent à Bruges et à Gand. Celui-ci est composé de Ruhl, Lobet, Delaite, Jaspard et Comblen. Nous ignorons quelles ont été les conclusions de ce groupe de travail. Nous ne pouvons même pas affirmer qu'il s'est réuni. Nous savons, par contre que ce projet a échoué. A.I.A.L. — P.V. des séances des 28 janvier 1912 et 31 mars 1912.

voirs publics. Il est ainsi, en 1898, à l'origine de la restauration de l'église romane de Saint-Séverin-en-Condroz.

En 1906, le souci de sauver les vestiges de notre passé se traduit par la décision de publier dans la *C.A.P.L.*, un *Inventaire archéologique de l'ancien Pays de Liège*.

Les édiles communaux prennent progressivement conscience de l'intérêt de préserver les témoins de l'histoire mouvementée de la Cité ardente. Aussi vont-ils, à partir des années Vingt, demander fréquemment conseil à l'Institut à ce sujet⁽¹⁾. Notons, à titre d'exemple, que l'Institut est amené en 1920 à donner son avis sur le projet de restauration des façades de la rue Hors-Château⁽²⁾.

À côté de ses actions en faveur du patrimoine monumental, l'Institut s'est aussi efforcé d'empêcher le départ pour l'étranger ou la capitale d'œuvres d'art liégeois. Il a ainsi pu enrichir son musée de plusieurs pièces intéressantes.

Souignons qu'il s'est aussi intéressé à l'archéologie industrielle bien avant que cette dernière ne soit à la mode. En 1910, grâce à l'intervention de Théodore Gobert, la direction du charbonnage des Aguesses à Angleur abandonne à la Société « d'intéressants outils, débris de machines d'extraction et engins divers retrouvés dans d'anciennes galeries »⁽³⁾. Cet intérêt pour notre passé industriel s'est également traduit par la publication dans la *C.A.P.L.* de quelques articles sur l'histoire de nos charbonnages.

⁽¹⁾ Notons que la loi du 7 août 1931 portant sur la conservation des monuments et des sites insiste sur le rôle que doit jouer le collège des bourgmestre et échevins en matière de préservation du patrimoine. Cette loi a été publiée dans le *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, t. X, (1959), pp. 22-28.

⁽²⁾ J. DELHEID, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 46, 1921, pp. VIII-IX.

⁽³⁾ L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois pendant l'année 1910*, in *B.I.A.L.*, t. 41, 1911, p. XXVIII.

Un des témoignages les plus éclatants de la volonté de l'Institut de conserver notre patrimoine demeure la publication du *Mémorial des archives détruites*.

Le 24 décembre 1944, une bombe aérienne allemande détruit en partie les Archives de l'État à Liège. Des documents du plus haut intérêt périssent dans le sinistre : les précieux fonds des Échevins de Liège, des cours féodale et allodiale, de la Chambre des comptes et de la Chambre impériale sont durement touchés. L'Institut n'ignore pas que des « érudits, conservateurs ou visiteurs assidus des archives, ont au cours de leurs patientes investigations, transcrit ou analysé certains des actes disparus ». Aussi, « attentif à tout ce qui regarde les intérêts scientifiques du pays », il décide de publier « les notes prises avant la catastrophe par les archivistes, fonctionnaires ou amateurs ». Il espère ainsi combler dans une certaine mesure « les vides causés dans nos trésors historiques par le vandalisme teuton ». Le Bureau précise en 1945 que « la documentation paraîtra par fascicules à mesure de la mise au point des travaux et des possibilités financières » (1).

Les deux premiers fascicules du *Mémorial* sont consacrés à l'inventaire des dépêches du conseil privé de Liège. Ils sont le fruit du travail de l'archiviste Édouard Poncelet, alors président de la Commission royale d'histoire.

Le premier porte sur l'épiscopat d'Ernest de Bavière. Le second sur ceux de Charles-Nicolas-Alexandre d'Oultremont, François-Charles de Velbruck, César-Constantin-François de

(1) E. PONCELET, *Mémorial des archives détruites en 1944* (Publication extraordinaire de l'I.A.L.). Liège, H. Vaillant-Carmanne, S.A., Imp. de l'Académie, I, *Inventaire des dépêches du conseil de Liège. Épiscopat d'Ernest de Bavière (1581-1612)*, 1945, préface de l'Institut archéologique liégeois.

Hoensbrouck et François-Antoine-Marie-Constantin de Méan ⁽¹⁾.

L'archiviste Maurice Yans, directeur des publications de l'Institut, est l'auteur des trois fascicules consacrés à l'analyse des arrêts transcrits dans les registres d'enregistrement de la cour des Échevins de Liège. Le premier fascicule de la *Pasicrisie des échevins de Liège* porte sur la période 1409-1440 ; le second sur 1441-1452 ; le troisième sur 1454-1468 ⁽²⁾. Tous trois sont extraits d'un mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique ⁽³⁾ et la Fondation Henri Pirenne ⁽⁴⁾.

Soulignons que le *Mémorial des archives détruites en 1944*, outil fort précieux pour les médiévistes, les modernistes et les contemporanéistes, révèle, dans une certaine mesure, l'influence qu'ont acquise les archivistes au sein de la Société.

⁽¹⁾ E. PONCELET, *Mémorial des archives détruites en 1944* (Publication extraordinaire de l'I.A.L.). Liège, H. Vaillant-Carmanne, S.A., Imp. de l'Académie, I, *Inventaire des dépêches du conseil privé de Liège. Épiscopat d'Ernest de Bavière (1581-1612)*, 1945, 156 pp. E. PONCELET, *Mémorial des archives détruites en 1944* (Publication extraordinaire de l'I.A.L.). Liège, D.U.P., I, *Inventaire des dépêches du conseil privé de Liège. Épiscopats de Charles-Nicolas-Alexandre d'Oultremont (1763-1771), François-Charles de Velbruck (1772-1784), César-Constantin-François de Hoensbrouck (1784-1792), François-Antoine-Marie-Constantin de Méan (1792-1801)*, 1947, 155 pp.

⁽²⁾ M. YANS, *Mémorial des archives détruites en 1944* (publication extraordinaire de l'I.A.L.). Liège, H. Vaillant-Carmanne, S.A., Imp. de l'Académie, II, *Pasicrisie des échevins de Liège. Fascicule premier, 1409-1440*, 1948, 163 pp. M. YANS, *Mémorial des archives détruites en 1944* (publication extraordinaire de l'I.A.L.). Liège, H. Vaillant-Carmanne, S.A., Imp. de l'Académie, II, *Pasicrisie des échevins de Liège. Fascicule deuxième, 1441-1452*, 1949, 174 pp. M. YANS, *Mémorial des archives détruites en 1944* (publication extraordinaire de l'I.A.L.). Liège, H. Vaillant-Carmanne, S.A., Imp. de l'Académie, II, *Pasicrisie des échevins de Liège. Fascicule troisième, 1454-1468*, 1949, 269 pp.

⁽³⁾ Maurice Yans a remporté le prix de Stassart (Histoire nationale).

⁽⁴⁾ Le montant du prix académique de la Fondation Henri Pirenne (10.000 francs) a été mis à la disposition de l'Institut par Maurice Yans. Le Bureau a utilisé cette somme pour terminer la publication du troisième fascicule de la *Pasicrisie*. A.I.A.L., P.V. de la séance du Bureau du 29 mars 1950.

CHAPITRE IV
LES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
DE L'INSTITUT

**I. Le Bulletin de l'Institut archéologique liégeois
ou B.I.A.L.**

Désireux de correspondre avec les sociétés savantes belges et étrangères, instituées dans les mêmes vues que les siennes ⁽¹⁾, l'Institut se doit de se doter d'un organe périodique qui fera connaître ses activités et contribuera au développement des sciences archéologique et historique. Une telle publication est également nécessaire pour garder le contact avec les membres non effectifs de la société. C'est pourquoi, on décide, dès la fondation de l'Institut, sous l'impulsion de Mathieu Polain et d'Ulysse Capitaine ⁽²⁾, de publier, à des époques indéterminées, un recueil qui prendra le titre de *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. On met sur pied une commission spéciale composée de trois membres, nommés annuellement et chargés de tout ce qui se rapporte à sa publication et on décide qu'aucun article ne pourra y être inséré sans avoir préalablement été lu en séance. Ce recueil sera distribué à tous les membres de l'I.A.L., aux institutions qui l'encourageront ⁽³⁾ et aux sociétés savantes avec lesquelles l'Institut entretiendra des relations. Il sera imprimé à 300 exemplaires, dont 50 seront mis dans le com-

(1) Les publications des sociétés savantes et étrangères enrichiront considérablement la bibliothèque de l'I.A.L., fondée dès la création de la Société. Certaines de celles-ci seront déposées, en 1951, à l'Université de Liège, suite à une convention conclue entre la bibliothèque de l'Institut et la bibliothèque générale de l'Université. A.I.A.L., Convention entre l'I.A.L. et la bibliothécaire en chef de l'Université de Liège, Liège le 11 mai 1951.

(2) A.I.A.L., *Registre de correspondance de 1850*, tenu par le Président d'Otreppe de Bouvette. Dès le mois de mai 1950, on insiste sur la nécessité de publier un Bulletin.

(3) Il s'agit, entre autres, du Ministère de l'Intérieur. A.I.A.L., Lettre de Stanislas Bormans adressée à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et datée de Liège, le 11 juin 1866.

merce⁽¹⁾. Les exemplaires non distribués devront être déposés dans les archives de la société. On prévoit également que les auteurs auront droit à 25 tirés-à-part de leurs articles qui devront porter la mention : « Extrait du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois ». Les auteurs seront par ailleurs autorisés à en faire tirer, à leurs frais, un nombre indéterminé d'exemplaires⁽²⁾.

Au cours de ses 100 premières années d'existence, l'Institut ne modifie guère les résolutions prises le 18 janvier 1852 au sujet de la publication de son bulletin⁽³⁾.

Lors de la révision des statuts constitutifs de décembre 1857, on précise que la commission spéciale chargée de tout ce qui a rapport avec sa publication sera composée de trois membres « élus à l'époque du renouvellement du Bureau »⁽⁴⁾.

Six ans plus tard, la société décide – pour des raisons budgétaires⁽⁵⁾ – que les membres correspondants qui désirent encore recevoir le Bulletin seront astreints à une cotisation de 5 F⁽⁶⁾. Celle-ci est portée à 10 F lors de la révision des statuts du

(1) On ne possède guère d'informations sur l'évolution du tirage du Bulletin. Resté inchangé, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, il a augmenté au XX^e siècle : 550 exemplaires en 1922, 621 exemplaires en 1931. Ceci s'explique par l'accroissement du nombre de membres et du nombre d'échanges qu'entretient l'Institut avec les sociétés savantes belges et étrangères. A.I.A.L. – Lettre de Lucien Renard à Joseph Halkin, datée de Liège, le 7 septembre 1988. A.I.A.L. – Lettre de l'imprimerie Vaillant-Carmanne à Mrs les Président et Secrétaire de l'I.A.L., datée de Liège, le 31 octobre 1922. A.I.A.L. – Note manuscrite du bibliothécaire Georges Bonhomme, s.l., s.d.

(2) *Règlement pour la publication du Bulletin*, in *B.I.A.L.*, t. I, 1852, pp. IX-X. Il est considéré comme faisant partie des Statuts constitutifs de l'Institut. Il sera légèrement modifié en 1857, et deviendra l'article XIII des nouveaux statuts.

(3) Voir *Règlement pour la publication du Bulletin*, *op. cit.*

(4) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. IX, 1868, pp. 8-9.

(5) Selon d'Otreppe : « Les dépenses pour couvrir les frais d'impression du Bulletin atteignaient jusqu'aux dernières limites du budget de la société ». A. D'OTREPPE DE BOUVETTE, *Rapport ou exposé sommaire des actes posés et des travaux accomplis par l'I.A.L., pendant une période de 10 ans*, in *B.I.A.L.*, t. V, 1862, pp. 64-67.

(6) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. XII, 1874, pp. V-IX.

13 avril 1877 ⁽¹⁾. L'article XIII est modifié : dorénavant, le Bulletin ne sera plus distribué qu'aux « institutions publiques qui encouragent l'Institut, aux compagnies savantes avec lesquelles il entretient des relations et aux membres qui ont payé leur cotisation ». Les membres honoraires continuent cependant à le recevoir gratuitement. En 1907, lors de la quatrième révision des statuts, on apporte quelques précisions sur la procédure préalable à l'insertion des notices. Le paragraphe 2 de l'article XIII stipule désormais qu'« aucun article ne peut être inséré au Bulletin sans un vote de l'Institut statuant sur le rapport de trois commissaires », ce qui sous-entend que les notices ne seront plus lues en séances ⁽²⁾. Cette disposition n'est en fait que la codification d'une pratique en vigueur depuis de nombreuses années déjà.

À la même époque, on double le nombre de tirés-à-part réservés aux auteurs, qui conservent – moyennant paiement – la possibilité de faire imprimer des exemplaires supplémentaires ⁽³⁾. Ces tirés-à-part ne leur sont remis qu'après la distribution du volume dont ils sont extraits.

Au cours de la période envisagée, l'Institut publie 67 tomes, soit un total de 26.910 pages, ces recueils sont volumineux ⁽⁴⁾ (500 pages en moyenne). Les tomes XIII, XXX, et XXXXI comptent d'ailleurs plus de 700 pages.

Après le Première Guerre mondiale, on constate qu'ils deviennent plus minces (247 pages en moyenne). Il est vrai que les prix d'impression ne cessent d'augmenter.

(1) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. XIII, 1877, pp. V-IX.

(2) *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. XXXVII, 1907, pp. IV-V.

(3) « Les auteurs des articles publiés dans le Bulletin ont droit à 50 tirés-à-part qui devront porter sur le titre la mention **Extrait du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois**. Il sont autorisés à faire tirer à leurs frais, un plus grand nombre d'exemplaires ». *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 37, 1907, pp. IV-V.

(4) À titre de comparaison, le nombre de pages des 20 premiers bulletins de la S.A.H.D.L. varie entre 195 en 1883, et 662 en 1913, la moyenne du nombre de pages par volume étant de 392. G. MATERNE, *op. cit.*, p. 168.

On comptabilise non moins de 789 articles – notices historiques, publications de sources, index et rapports administratifs – fruits du travail de 210 auteurs (1). La plupart des volumes comprennent, en outre, le tableau des membres de la société, le texte des statuts en vigueur certifié conforme par le secrétaire et le président (2), et une table des matières. L'importance quantitative des différents articles est fort variable. On s'aperçoit, en effet, que les différents tomes sont composés d'une succession d'articles courts et d'études dont les tirés-à-part constituent à eux seuls de véritables livres. Face aux exigences de la commission de publications, les auteurs qui désirent être publiés dans le *B.I.A.L.* se doivent de se montrer rigoureux sur le plan scientifique. Le nombre élevé de notes infrapaginales – 25.848 (soit une moyenne de 33 notes par article) (3) – témoigne à suffisance, de même que la publication de sources liégeoises souvent inédites, de leur souci d'exactitude et de l'importance qu'ils accordent à la critique historique.

C'est en 1904 qu'on voit apparaître la première table alphabétique des noms de personnes et de lieux. Elle est l'œuvre de l'abbé Edmond Van Wintershoven, membre correspondant. Cet ecclésiastique n'est pas un néophyte en la matière.

Il s'occupe depuis plus de 10 ans de l'élaboration de l'index du *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège* (4). Jusqu'en 1920, il est chargé du même travail pour le *B.I.A.L.* L'œuvre entreprise par Van Wintershoven est interrompue entre 1921 et 1945. Albert Vecqueray la continuera en 1948, en dressant une table onomastique pour le tome 66. C'est lors de sa séance du vendredi 25 février 1896 (5) que l'Institut

(1) En réalité, le nombre des auteurs et des notices est légèrement plus élevé. Nous n'avons pas tenu compte des quelques anonymes dont fait mention Joseph Halkin, dans sa *Table des volumes I à XXX*.

(2) À partir de 1909, le texte de la convention passée entre l'Institut et la Ville de Liège y est annexé.

(3) Leur nombre varie en fonction des auteurs des articles. Certains préférèrent publier leurs sources en annexe ou les incorporer dans leurs textes, plutôt que de les rejeter en notes en bas de page.

(4) G. MATERNE, *op. cit.*, p. 171.

(5) P.V. de la séance du 25 février 1896.

reconnaît l'utilité d'une table des 25 premiers volumes du Bulletin (1). On confie l'élaboration de celle-ci au secrétaire adjoint Joseph Halkin.

En 1900, l'Institut demande à Joseph Halkin d'étendre son travail aux 30 premiers volumes. Lucien Renard constate, dans son rapport des activités de la Société pendant l'année 1904 (2), qu'« indépendamment de son Bulletin, l'Institut s'est occupé de la publication de la Table des volumes I à XXX du Bulletin (1852-1901) et des rapports annuels (1865-1900). Cette table dont les 275 premières pages sont déjà tirées formera un fort volume d'au moins 600 pages et paraîtra dans le courant de cette année ». Il précise par ailleurs que le Gouvernement provincial et la Ville de Liège ont « généreusement secondé » l'Institut dans cette entreprise en lui accordant respectivement 500 et 1500 francs de subsides » (3).

L'ouvrage de Halkin est finalement publié en 1906. Il ne compte pas moins de 786 pages et fait ressortir, selon les termes de Renard, « l'abondance même des matières que les Bulletins de l'Institut ont données au cours d'un demi-siècle » (4).

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, Albert Vecqueray collationne les milliers de fiches (5) qui doivent constituer la table générale onomastique des tomes 32 à 65 inclus.

(1) Le désir de voir publier une table générale des volumes du *B.I.A.L.* a déjà été exprimé plus de vingt ans auparavant par Gustave Dewalque et Philippe de Limbourg. Ils en ont d'ailleurs chacun de leur côté élaboré une. *Registre des P.V. de séance 6/11/1874-27/12/1895.*

(2) L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'I.A.L. pendant l'année 1904*, in *B.I.A.L.*, t. 35, 1905, p. VII.

(3) Notons que la publication de la table générale des trente premiers volumes est à l'origine de nouveaux problèmes financiers qui n'ont pu être réglés que grâce à l'octroi de subsides extraordinaires. A.I.A.L. — Lettre de Lucien Renard, adressée à Erasme Pâques et datée du 1^{er} novembre 1904.

(4) L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'I.A.L. pendant l'année 1906*, in *B.I.A.L.*, t. 37, 1907.

(5) Elles ont été réalisées, pendant la Seconde guerre, par une équipe de jeunes historiens, dirigée par l'archiviste Maurice Yans. J. PIRLET, *Rapport du secrétaire, lu en séance de mars 1945. La vie de l'Institut pendant la guerre*, in *B.I.A.L.*, t. 65, 1945, p. 140.

En 1950, une table des 65 premiers volumes du *B.I.A.L.* paraît dans la collection « Tables et répertoires pour servir à l'histoire générale et locale de la Belgique » (1). En facilitant l'utilisation de ce périodique elle accroît d'une façon non négligeable la valeur de toute la collection de celui-ci. Bien que son impression soit confiée à différentes maisons (2), le Bulletin conserve au fil des ans le même format in-8° et grosso modo le même type de caractères.

L'Institut s'avère être un client relativement difficile, exigeant un excellent rapport « qualité-prix » (3).

Plusieurs recueils sont agrémentés de lithographies, de photographies, de tableaux, de plans, etc. Ces « petits plus » ont dû grever considérablement les frais d'impression déjà élevés du *B.I.A.L.* ... Aussi les membres de la société ont-ils parfois été obligés d'attendre le recouvrement des annates pour publier leurs études, où se mêlent – s'il faut en croire Albert d'Otreppe de Bouvette – l'esprit, la légèreté, la grâce, et l'érudition la plus riche... Érudition qui va d'ailleurs permettre d'éclaircir certains points obscurs des annales liégeoises et d'ouvrir des « perspectives dans le champ de la science » (4). Nous allons nous pencher successivement et succinctement sur les cadres géographiques et chronologique des articles, ainsi que sur les différents secteurs de la recherche historique envisagés dans les Bulletins. Nous nous interrogerons ensuite sur l'évolution des structures

(1) *Table des Bulletins de l'Institut archéologique liégeois* (Collection « Tables et répertoires pour servir à l'histoire générale et locale de la Belgique »). Verviers, L. Gason, 1950. Elle comprend un répertoire par localités, une table des auteurs, et une table des matières.

(2) J.-G. Carmanne (1852-1862, 1866-1870), Alvin-Bernard (1863), L. Grandmont-Donders (1863-1865), H. Vaillant-Carmanne et cie (1872-1877), Léon de Thier (1878-1888, 1895-1903), Imprimerie liégeoise Henri Poncelet (1904-1911), H. Vaillant-Carmanne S.A. (1912-1929, 1945-1950), G. Michiels-Broeders (1930-1940).

(3) A.I.A.L. – Lettre de Lucien Renard-Grenson à la direction de l'Imprimerie liégeoise Henri Poncelet, datée de Liège, le 4 novembre 1904.

(4) A. D'OTREPPE DE BOUVETTE, *Rapport ou exposé sommaire des actes posés...*, pp. 64-67.

formelles des articles. Nous consacrerons enfin un paragraphe aux différents auteurs du Bulletin.

A. RÉPARTITION DES ARTICLES (SUR BASE DES TITRES)
SELON LEUR CADRE GÉOGRAPHIQUE

Periode 1850-1910 : base = 504 articles

– Nombre d'articles dont les titres comprennent un cadre géographique	406	80,55 %
– Nombre d'articles dont les titres comprennent un cadre géographique liégeois	215	42,65 %
– Nombre d'articles dont les titres comprennent un cadre géographique non liégeois	167	33,13 %
– Nombre d'articles dont les titres comprennent un double cadre géographique liégeois et non liégeois	24	4,76 %

Periode 1911-1950 : base = 285 articles

– Nombre d'articles dont les titres comprennent un cadre géographique	113	39,64 %
– Nombre d'articles dont les titres comprennent un cadre géographique liégeois	83	29,12 %
– Nombre d'articles dont les titres comprennent un cadre géographique non liégeois	42	14,73 %
– Nombre d'articles dont les titres comprennent un double cadre géographique liégeois et non liégeois	14	4,91 %

Période 1850-1950 : base = 789 articles

– Nombre d'articles dont les titres comprennent un cadre géographique	519	65,77 %
– Nombre d'articles dont les titres comprennent un cadre géographique liégeois	298	37,96 %
– Nombre d'articles dont les titres comprennent un cadre géographique non liégeois	209	26,48 %
– Nombre d'articles dont les titres comprennent un double cadre géographique liégeois et non liégeois	38	4,81 %

Le fait de fournir dans le titre une précision sur le cadre géographique de l'article est révélateur de l'importance accordée par l'auteur ⁽¹⁾ à ce dernier. Il peut donc être intéressant d'analyser le cadre géographique des études insérées dans le *B.I.A.L.* sur base de leurs titres. Le nombre de références à un lieu déterminé dans les titres des articles régresse fortement après 1910 : 39,64 % entre 1911 et 1950, contre 80,55 % entre 1850 et 1910.

Notre analyse devient, à priori, plus critiquable. On constate cependant, en parcourant l'ensemble des travaux publiés, qu'elle demeure valable.

Plus du quart des titres des articles parus dans le *B.I.A.L.* entre 1850 et 1950, comprennent un cadre géographique liégeois (42,65 % entre 1850 et 1910, 29,12 % entre 1911 et 1950).

Nous entendons par là un cadre défini par les mots Liège et liégeois. Aux études consacrées à la Cité Ardente viennent donc s'ajouter celles ayant pour toile de fond la province, la principauté, le diocèse, ou, beaucoup plus fréquemment, le pays de Liège.

(1) A. CORBIN, *La Revue historique. Analyse de contenu d'une publication rivale des Annales*, in *Au berceau des Annales : le milieu strasbourgeois, l'histoire en France au début du XX^e siècle, colloque Strasbourg*. Toulouse, Presses de l'Institut d'études politiques, 1983, p. 117.

La notion de pays de Liège remonte au Moyen Âge. Les luttes sociales du XIII^e et du début du XIX^e siècle, qui prennent fin avec la Paix de Fexhe, contribuent à renforcer la tendance autonomiste de la principauté épiscopale et font naître chez les liégeois le sentiment de former une véritable « patria »⁽¹⁾. L'avocat Gérumont, contemporain des fondateurs de l'Institut, considère d'ailleurs que c'est la Paix de Fexhe de 1316 qui a donné une vie collective aux différentes parties du pays, en les ralliant autour d'un centre commun, et a formé la « nation liégeoise » qui, jusqu'alors, n'existait qu'à « l'état d'abstraction »⁽²⁾ ! Quelles sont les limites territoriales de ce pays et ses dépendances ? Probablement, celles de la principauté, qui affirmait son hégémonie sur les régions mosanes, l'Entre-Sambre et Meuse, le Condroz, la Hesbaye et une partie de la Campine⁽³⁾.

Le caractère « national » des articles du *B.I.A.L.* n'est sans doute pas étranger aux finalités poursuivies par la Société. La lecture de l'article premier des statuts constitutifs est, à cet égard, significative. En 1850, il précise que l'Institut a été fondé à Liège « pour rechercher, rassembler, et conserver les œuvres d'art et les monuments archéologiques que renferme la province ». En 1907, après avoir été modifié à différentes reprises,

(1) On trouvera de précieux renseignements à ce sujet dans différents ouvrages et articles du professeur Jean Lejeune, dont : *Liège et son pays. Naissance d'une patrie (XIII^e-XV^e s.)*, Liège, Faculté de philosophie et lettres, 1948, XLII-559 pp. ; *Notions de « patria » et d' « episcopatus » dans le diocèse et le Pays de Liège du XI^e au XV^e siècle*, in *Ancien pays et assemblées d'Etats*. Louvain, E. Nauwelaerts, 1955, t. VIII, pp. 3-9 et 44-51.

(2) Ed. GERIMONT, *Histoire populaire des Liégeois depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 2^e éd., Liège, Librairie universelle, Th. Sazonoff, 1867, pp. 99-101. Jean-Louis Kupper, plus modéré, estime, pour sa part, qu'« on a pu dire avec raison qu'elle (la Paix de Fexhe) était le point de départ de la constitution du pays ». J.-L. KUPPER, *Le village était devenu une cité*, in *Histoire de Liège*, sous la direction de Jacques Stiennon (coll. Unvers de la France et des pays francophones). Toulouse, Privat, 1991, p. 59.

(3) J. LEJEUNE, *La principauté de Liège*, 2^e éd. (Liège), Éditions du Grand Liège, s.d., p. 48.

il élargit son champ d'investigation à « L'ancien pays de Liège et à ses dépendances » (1).

26,48 % des titres des articles publiés entre 1850 et 1950 comprennent un cadre géographique non défini par les mots Liège et liégeois. Il s'agit, le plus souvent, d'études consacrées, soit à une des localités de notre province, soit à une seigneurie ou comté de l'ancienne principauté.

On constate ainsi que, grâce à Albin Body, Spa est assez fréquemment mise à l'honneur (2).

La Hesbaye et le Condroz sont également privilégiés. Cela n'est pas étonnant, si on songe que les fouilles archéologiques dirigées par l'Institut se localisent dans ces deux régions. À la fin des années 30, on s'intéresse beaucoup à la région mosane. L'organisation à Liège, en 1939, d'une exposition de l'eau n'est peut-être pas étrangère à cet engouement (3). Certains auteurs cependant, n'hésitent pas à étendre leurs recherches à l'ensemble du territoire belge. D'autres encore – peu nombreux, il est vrai – nous emmènent au-delà de nos frontières, en Suède, au Luxembourg, en France, ou, encore, en Russie. Ces notices, qui semblent témoigner d'une volonté d'ouverture géographique, ont presque toujours un lien étroit soit avec l'histoire de nos contrées – elles relèvent souvent, dans ce cas, du genre biographique – soit avec l'intérêt « archéologique » des membres de la société (4). Quelques titres comportent un double cadre géographique. Ils mettent, d'une part, l'accent sur les relations qu'ont entretenues les liégeois avec les habitants des régions voi-

(1) *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, p. V ; *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, p. 5 ; *Statuts constitutifs*, in *B.I.A.L.*, t. 9, 1868, p. 5 ; *Statuts*, in *B.I.A.L.*, t. 37, 1907, p. 1.

(2) Albin Body a rédigé non moins de 12 articles ayant pour toile de fond sa ville natale.

(3) *Grandes dates*, in *Histoire de Liège...*, p. 319.

(4) A. Hahn, *Note sur une sépulture celtique à Luzarches (France)*, in *B.I.A.L.*, t. 10, 1870, pp. 305-311.

sines ⁽¹⁾ ; d'autre part, sur les liens qui ont uni les différentes parties de la mosaïque que constituait la principauté ⁽²⁾.

B. RÉPARTITION DES ARTICLES (SUR BASE DES TITRES)
SELON LEUR CADRE CHRONOLOGIQUE

1. *Cadre temporel des articles (sur base des titres)
et critères de temporalisation*

Periode 1850-1910 : base = 504 articles

– Études temporelles		
Cadre temporel non défini dans le titre	304	60,32 %
– Études temporelles		
Cadre temporel défini dans le titre	200	39,68 %

*Études temporelles – cadre temporel
défini dans le titre, soit 200 articles*

– Limites temporelles définies simplement par la mention de dates ou de siècles	122	61,00 %
– Critères de temporalisation :		
a) politiques	49	24,62 %
b) socio-culturels	22	11,00 %
c) religieux	5	02,51 %
d) militaires	1	00,50 %
e) économiques	1	00,50 %
	<hr/>	
	78	39,00 %

(1) Exemple : J.-E. DEMARTEAU, *Liège et les principautés ecclésiastiques de l'Allemagne occidentale*, in *B.I.A.L.*, t. 28, 1899.

(2) J. LEVAUX, *Privilèges des anciens habitants du Marquisat de Franchimont dans la ville de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. 21, 1888, pp. 51-79.

Période 1911-1950 : base = 285 articles

– Études temporelles		
Cadre temporel non défini dans le titre	107	37,54 %
– Études temporelles		
Cadre temporel défini dans le titre	178	62,45 %

*Études temporelles – cadre temporel
défini dans le titre, soit 178 articles*

– Limites temporelles définies simplement par la mention de dates ou de siècles	155	87,07 %
– Critères de temporalisation :		
a) politiques	6	03,37 %
b) socio-culturels	17	09,56 %
	<hr/>	
	23	12,93 %

Période 1850-1950 : base = 789 articles

– Études temporelles		
Cadre temporel non défini dans le titre	411	52,09 %
– Études temporelles		
Cadre temporel défini dans le titre	378	47,91 %

*Études temporelles – cadre temporel
défini dans le titre, soit 200 articles*

– Limites temporelles définies simplement par la mention de dates ou de siècles	277	73,28 %
– Critères de temporalisation :		
a) politiques	55	14,55 %
b) socio-culturels	39	10,31 %
c) religieux	5	01,32 %
d) militaires	1	00,27 %
e) économiques	1	00,27 %
	<hr/>	
	101	26,72 %

Le cadre chronologique est loin d'être toujours indiqué dans le titre des articles insérés dans le *B.I.A.L.* avant 1911. Cette imprécision peut surprendre, elle n'est cependant pas exceptionnelle. Georgette Materne la constatait déjà dans son analyse du *B.S.A.H.D.L.* (1). L'augmentation, entre 1911 et 1950, du nombre de titres faisant référence à un cadre chronologique s'explique par la publication de rapports administratifs de plus en plus nombreux et la régression du nombre de monographies (2). Lorsque les limites chronologiques des articles sont mentionnées dans le titre de ceux-ci, elles sont le plus souvent définies par l'indication de dates ou de siècles, et ce, surtout après 1910.

Certains auteurs préfèrent néanmoins utiliser des critères de différents ordres (3) — politique (4), socio-culturel (5), religieux (6), militaire (7), économique (8) — pour instruire le lecteur sur la période envisagée dans leurs articles. Dans ce cas, ils structurent le passé principalement en fonction de la vie politique. Cela peut s'expliquer aisément par l'importance accordée à celle-ci dans l'enseignement de l'histoire au XIX^e et au début du XX^e siècle. La culture — ensemble des techniques et des institutions, des croyances et des connaissances qui permettent à un groupe de subsister tout en s'adaptant à son environnement — revêt un intérêt particulier aux yeux de ces passionnés d'archéo-

(1) G. MATERNE, *op. cit.*, pp. 178-180.

(2) La plupart des titres des monographies ne font pas référence à un cadre chronologique.

(3) C'est ce qu'Alain Corbin appelle des critères de temporalisation. A. CORBIN, *op. cit.*, pp. 111-112.

(4) Exemple : J.-S. RENIER, *Le troisième Valdor, calcographe de Louis XIV*, in *B.I.A.L.*, t. 7, 1865, pp. 123-170.

(5) Exemple : A. D'OTREPPE DE BOUVETTE, *Hommage à la mémoire de M. le baron de Stassart, membre honoraire de l'Institut archéologique liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 2, 1854, pp. 195-197.

(6) Exemple : J. PAQUAY, *Regesta de Renier, écolâtre de Tongres, Vicaire-général de Henri de Gueldre*, in *B.I.A.L.*, t. 35, 1905, pp. 1-74.

(7) D. VAN DE CASTEELE, *Un détail touchant la Bataille d'Othée ou les droits d'accises d'Alost*, in *B.I.A.L.*, t. 11, 1872, pp. 427-434.

(8) A. HANSAY, *Contribution à l'histoire du système mercantile de la principauté de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. 29, pp. 21-40.

logie que sont les membres de la société. Il n'est donc pas étonnant qu'elle influence leur perception du temps. Le nombre d'articles dont le cadre chronologique est signalé par d'autres critères est trop faible pour que nous puissions en tirer des conclusions.

La diminution, après la Première Guerre mondiale, des critères de temporalisation s'explique sans doute par la baisse du nombre des études archéologiques. Ce sont, en effet, les archéologues qui privilégient les cadres chronologiques peu précis. Il est vrai qu'ils rencontrent davantage de problèmes de datation que les historiens.

2. Répartition des articles (sur base des titres) selon les périodes de l'histoire

Nous constatons que le cadre chronologique privilégié avant la Première Guerre mondiale est celui de la longue durée. Nous rangeons dans la catégorie « longue durée » les études portant sur une période de plus d'un siècle et les rapports de fouilles. Ceux-ci, en effet, ne concernent pas uniquement la préhistoire, l'Antiquité, ou le Moyen Âge. Ils nous apportent également de précieux renseignements sur les techniques de fouilles du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Ils nous informent par ailleurs de l'activité scientifique des membres de la société. Les articles que nous pourrions qualifier de « multiséculaires » retracent, par exemple, l'histoire d'une seigneurie de l'ancienne principauté de Liège, depuis sa fondation, au Moyen Âge, jusqu'au XIX^e siècle (1).

À partir des années 20, on note une forte régression du nombre de titres d'articles faisant référence à la longue durée. Celle-ci s'explique notamment par la diminution du nombre de rapports de fouilles.

(1) Exemple : H. DE L'ESCAILLE, *Notice sur les seigneuries de Vyle et Tharoul*, in *B.I.A.L.*, t. 16, 1881, pp. 405-483.

Bien que l'Institut compte dans ses rangs des médiévistes de talent, on s'aperçoit, lorsqu'on se penche sur la répartition des articles selon les périodes de l'histoire, que les Temps modernes suscitent un plus vif intérêt que le Moyen Âge, et ce, surtout après 1910. Faut-il y voir une volonté de distanciation des auteurs par rapport à l'engouement romantique suscité par la période médiévale dans la première moitié du siècle dernier ⁽¹⁾ ? Rien ne permet de l'affirmer. On peut par contre avancer d'autres éléments d'explication.

L'importante masse documentaire relative aux XVII^e et XVIII^e siècles a dû provoquer la curiosité des érudits, chargés de sa conservation dans les dépôts d'archives. Quoi de plus naturel, dès lors, qu'ils aient éprouvé le désir de faire connaître au public, par le biais des revues d'histoire locale ⁽²⁾, des sources inédites ? Surtout lorsque ces dernières dévoilent des aspects peu connus du passé ⁽³⁾ !

Le maintien, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, des principales institutions médiévales n'est sans doute pas étranger non plus à l'attrait exercé par les Temps modernes sur les auteurs du *B.I.A.L.* Il y a continuité, et non rupture, entre ces deux périodes de l'histoire. Il est d'ailleurs significatif qu'un certain nombre d'articles traitent à la fois du Moyen Âge et des Temps modernes !

Si ce n'est les rapports de fouilles, on ne trouve guère d'études relatives à l'Antiquité. Ces dernières sont en général de simples descriptions d'objets de l'époque belgo-romaine. Les amoureux d'histoire ancienne assouvissent leur passion par la pratique des fouilles et préfèrent laisser à leurs confrères médiévistes ou modernistes le soin de publier les annales de la société. Ils ne prennent la plume que pour justifier les dépenses occa-

(1) G. Bourde, H. Martin, *Les écoles historiques* (coll. Points Histoire). Paris, Éditions du Seuil, 1983, p. 104.

(2) De nombreux articles relatifs à cette époque sont également publiés dans le *B.S.A.H.D.L.* Voir : G. MATERNE, *op. cit.*, p. 188.

(3) Stanislas Bormans publie ainsi des *Extraits de comptes communaux de la Cité de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. 7, 1865, pp. 375-438.

sionnées par l'ouverture de chantiers de fouilles, et pour faire découvrir à leurs lecteurs quelques pièces maîtresses des collections du musée archéologique. Dans les années 1860, la correspondance échangée avec Boucher de Perthes ⁽¹⁾ témoigne déjà de l'esprit de recherche de certains de ses confrères dans le domaine de la préhistoire. Dès le dernier quart du XIX^e siècle, grâce à Marcel De Puydt et à Julien Fraipont, on insère dans le Bulletin des articles relatifs à cette période. L'Institut fait en quelque sorte figure de pionnier, en participant à un grand mouvement novateur de découvertes et d'échanges scientifiques ⁽²⁾ qui, de Londres à Berlin, en passant par Paris et Stockholm ⁽³⁾, remet en question le problème de l'origine des espèces en général, et de l'homme en particulier ! Notons que les articles de Fraipont, De Puydt, Servais et Hamal-Nandrin sont avant tout des catalogues et des rapports de fouilles. Les préhistoriens, tout comme les antiquistes, ont donc aussi pour but de rendre compte de leurs « explorations » aux membres de l'Institut et de contribuer à l'organisation méthodique de ses collections ⁽⁴⁾.

L'époque contemporaine n'est pas la parente pauvre du Bulletin. Un simple coup d'œil sur les graphiques nous le prouve. Plus de 70 % des titres des articles publiés après 1910 y font référence. Précisons d'emblée que la plupart des articles consacrés au XIX^e et XX^e siècles sont de simples exposés administratifs par lesquels la société fait connaître ses travaux aux membres associés, correspondants et honoraires. Certains

(1) Membre honoraire de l'Institut depuis le 5 juillet 1860, il enrichit la collection de ce dernier de quelques pièces intéressantes (silex, etc.) et lui envoie des exemplaires de ses publications.

(2) Notons que la découverte de l'homme de Néanderthal ne remonte qu'à 1857, et la création des termes « paléolithique » et « néolithique », par Lubbock, à 1865. Michèle JULIEN, *L'Europe préhistorique, le paléolithique et le mésolithique*, in *Le grand atlas de l'archéologie*. Paris, Encyclopaedia Universalis, 1985, pp. 20-21.

(3) En 1874, on organise à Stockholm un congrès international de sciences préhistoriques, auquel participera une délégation de l'I.A.L.

(4) Exemple : M. DE PUYDT, *Notice-catalogue sur les antiquités préhistoriques du Musée de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. 21, 1888, pp. 81-126.

auteurs n'hésitent cependant pas à entretenir le public de faits postérieurs à la révolution liégeoise, dont leurs parents ou eux-mêmes ont pu être les témoins.

Penchons nous, à présent, sur la répartition des articles selon les siècles. En ce qui concerne la période médiévale, on est surpris par le manque d'intérêt pour les carolingiens, alors que ceux-ci ont marqué de leur empreinte bon nombre des institutions de la future principauté épiscopale et qu'ils ont séjourné à de nombreuses reprises à Herstal et à Jupille... Les médiévistes négligent par ailleurs le haut Moyen Âge pour concentrer leurs efforts sur les XII^e et XV^e siècles.

Le XII^e siècle, il est vrai, ne doit pas manquer d'attraits aux yeux des notables du XIX^e et du début du XX^e siècle. N'est-ce pas à cette époque que la bourgeoisie est devenue une force politique (1) ?

Le XIV^e siècle est marqué, pour sa part, par l'émergence d'une conscience nationale liégeoise qui ne peut laisser insensibles ceux qui désirent, par dessus tout, « conserver les œuvres d'art et les monuments archéologiques du **pays** de Liège et de ses anciennes dépendances ». Les luttes qui opposent les Bourguignons aux Liégeois et les désordres qu'elles engendrent dans l'organisation politique de la principauté constituent une étape importante de l'histoire de nos régions. Ceci explique sans doute l'enthousiasme provoqué par le XV^e siècle. N'oublions pas la portée symbolique que peuvent avoir des événements comme la destruction de la Cité de Saint-Lambert par les troupes de Charles le Téméraire en 1468. Quant à l'épisode des 600 Franchimontois – haut fait des manuels scolaires du début de notre siècle – n'est-il pas un des fondements du « nationalisme liégeois » ? Qu'on se souvienne de la phrase prononcée par le roi Albert I^{er}, en séance extraordinaire des chambres, le 4 août 1914 : « Souvenez-vous, Flamands, de la Bataille des Éperons d'or ; et vous, Wallons de Liège, des 600 Franchimontois » ! Il exhortait ainsi ses compatriotes à défendre avec lui le

(1) J.-L. KUPPER, *op. cit.*, pp. 46-48.

territoire belge face à l'agression allemande, après leur avoir annoncé sa décision de prendre le commandement de l'armée (1).

Les modernistes privilégient, pour leur part, le XVII^e siècle.

Les XVI^e et XVIII^e siècles ne sont cependant pas négligés.

Leur préférence pour « le siècle de Louis XIV » tient sans doute au fait qu'il s'agit d'une des périodes les plus mouvementées qu'a connues la cité. Chiroux et Grignoux se livrent des batailles rangées dans les rues. Des bourgmestres sont exécutés (2), les Français interviennent militairement, ... avant que le Règlement du 28 novembre 1684 consacre la restauration d'un prince réactionnaire, Maximilien-Henri de Bavière (3).

Le qualificatif dont Kurth affuble Ferdinand Henaux, membre influent de la première commission de publications du *B.I.A.L.*, révèle d'ailleurs bien l'importance accordée par ce dernier au thème de la défense de la liberté populaire face à l'autoritarisme princier : « un grignoux du XVII^e siècle égaré dans le XIX^e siècle » (4) !

Si on se réfère à notre graphique de la répartition des articles selon les siècles, les XIX^e et XX^e siècles sont ceux dont on fait

(1) M.-R. DESMED-THIELEMANS, *Albert I^{er}*, in *La Belgique et ses rois. Dossier accompagnant l'exposition du même nom aux Archives Générales du Royaume* (Archives Générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces. Service éducatif. Dossiers - Première série - n° 7). Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1990, pp. 81-82.

(2) L'assassinat du bourgmestre Sébastien Laruelle (16 avril 1637) était autrefois donné en exemple aux écoliers comme celui « d'un martyr pour la cause de la Liberté ». Sa dépouille mortelle fut confiée, en 1850, aux soins de l'Institut, qui la fit analyser par le Professeur Spring, de l'Université de Liège. Le rapport complet de l'autopsie se trouve encore aujourd'hui dans les archives de la société. Ulysse Capitaine s'en est inspiré pour rédiger son *Rapport sur l'authenticité des restes mortels du Bourgmestre de Laruelle conservés au Musée provincial de Liège*, publié dans le t. 3 du *B.I.A.L.*, pp. 331-345. E. HELIN, *Renaître et résister*, in *Histoire de Liège*, publié sous la direction de Jacques Stiennon (Coll. Univers de la France et des Pays francophones). Toulouse, Privat, 1991, p. 155.

(3) E. HELIN, *op. cit.*, pp. 154-156.

(4) G. KURTH, *La Cité de Liège au moyen âge*. Bruxelles-Liège, A. Dewit-D. Cormaux-L. Demarteau, 1909, p. III.

le plus mention. Il ne faut pas en conclure, pour autant, que les collaborateurs du *B.I.A.L.* sont férus d'histoire contemporaine. Comme nous l'avons déjà précisé, ils désirent avant tout, par la rédaction de multiples rapports administratifs ⁽¹⁾, tenir les lecteurs au courant des activités de la société. Soulignons, cependant, la publication dans les années 30, de quelques études intéressantes portant sur la première moitié du siècle dernier ⁽²⁾.

Nous n'avons pas repris dans ce graphique les siècles antérieurs au Moyen Âge, dans la mesure où le cadre temporel des articles relatifs à l'Antiquité est fort flou. On n'y fait guère mention de dates, ni de siècles. Signalons simplement que la plupart de ces études traitent soit de l'époque de la conquête de la Gaule par César, soit du Bas-Empire.

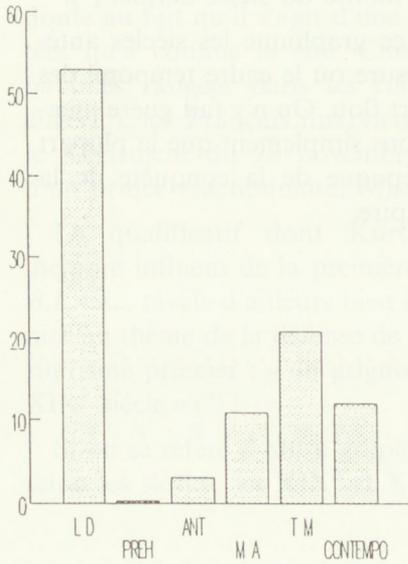
(1) Sur 128 titres d'articles, parus entre 1911 et 1950, faisant référence à l'époque contemporaine, on compte 110 rapports administratifs.

(2) Citons à titres d'exemples : F. MACOURS, *L'enseignement primaire dans le Département de l'Ourthe pendant la Révolution (1795-1802)*, in *B.I.A.L.*, t. 59, 1935, pp. 27-135 ; R. DEMOULIN, *Un journal ministériel à Liège en 1829-1830 : « Le courrier universel »*. *Journal Historique, Politique et Littéraire*, in *B.I.A.L.*, t. 61, 1937.

Répartition chronologique

des articles

sur base de leurs titres

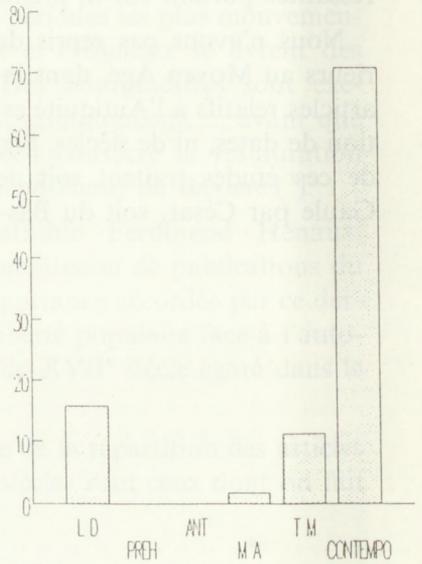


1850-1910

Répartition chronologique

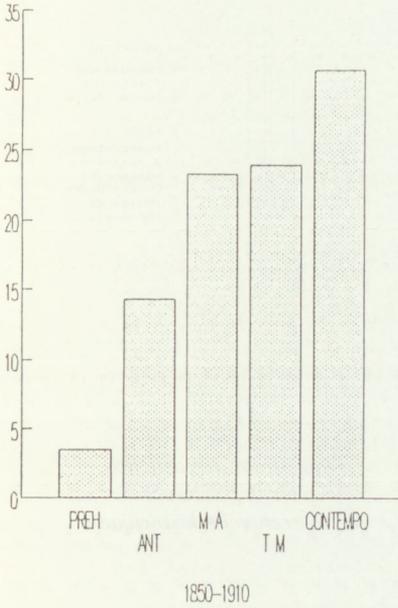
des articles

sur base de leurs titres

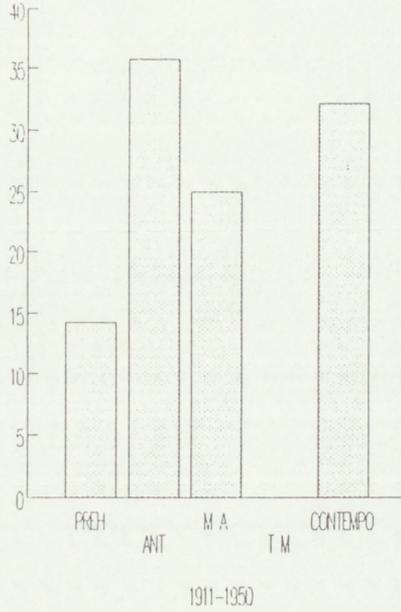


1911-1950

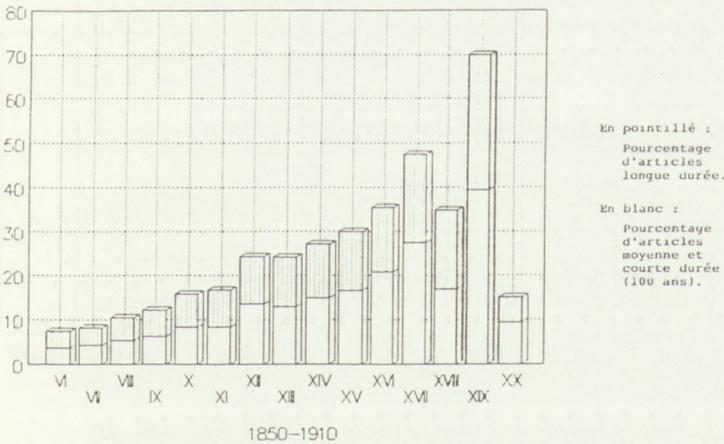
Répartition chronologique des articles longue durée sur base de leurs titres



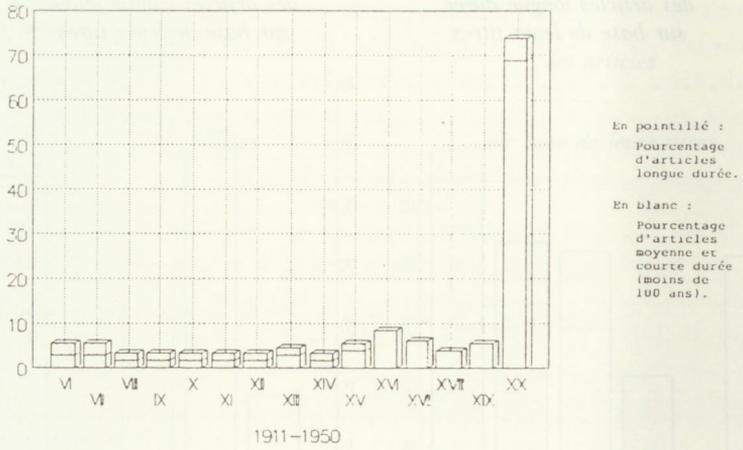
Répartition chronologique des articles longue durée sur base de leurs titres



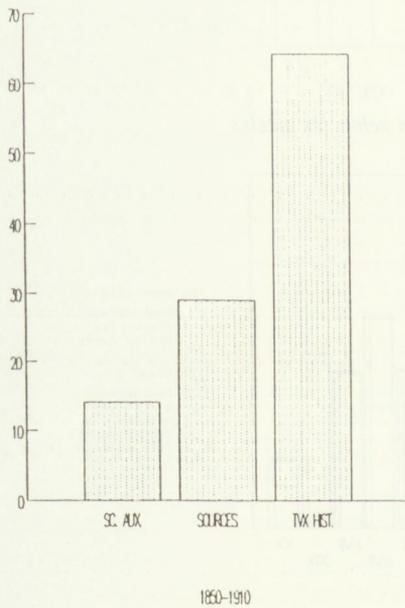
Répartition des articles selon les siècles



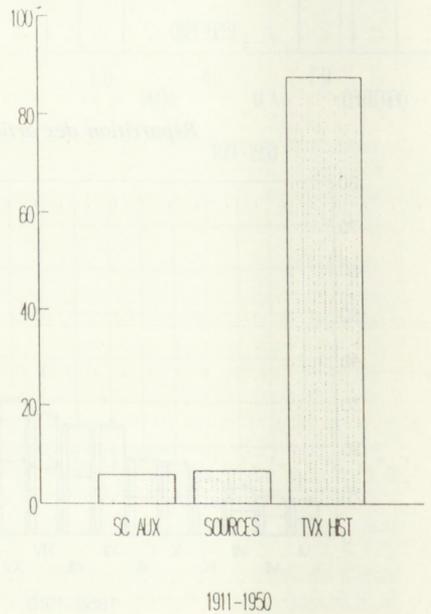
Répartition des articles selon les siècles



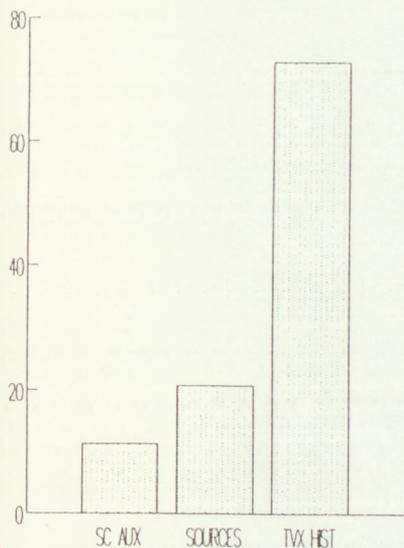
Répartition des articles selon les secteurs de la recherche historique



Répartition des articles selon les secteurs de la recherche historique

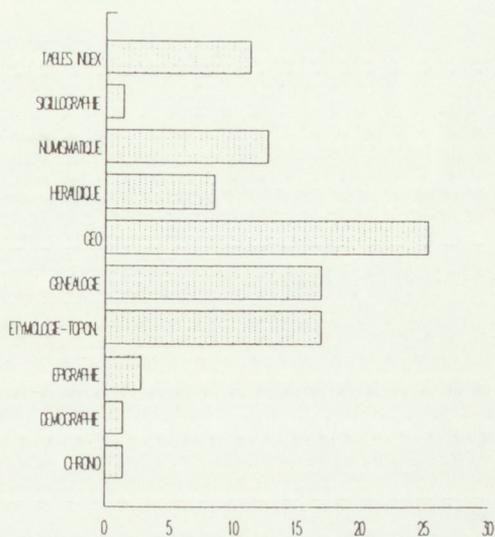


*Répartition des articles
selon les secteurs
de la recherche historique*



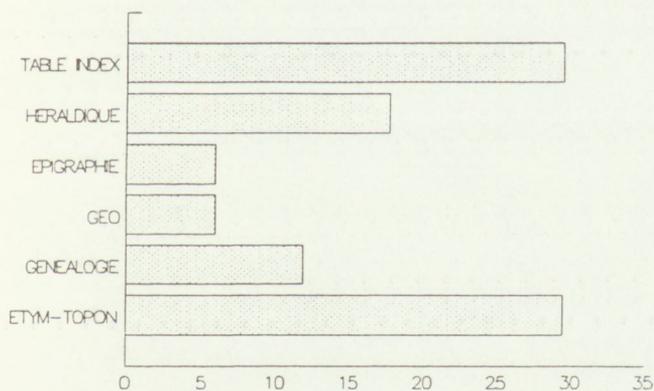
1850-1950

*Répartition des articles
dans le secteur
des sciences auxiliaires*



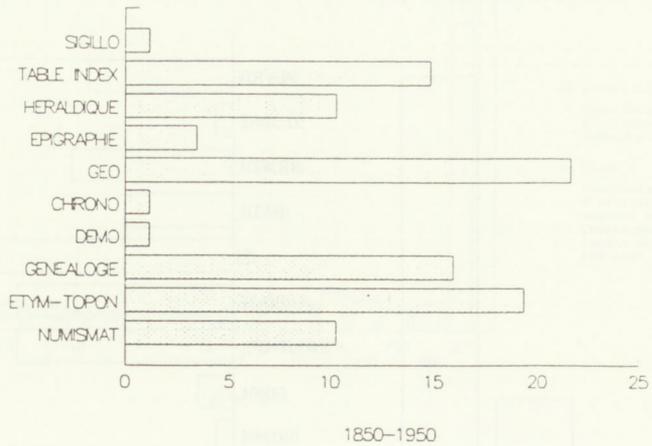
1850-1910

*Répartition des articles dans le secteur
des sciences auxiliaires*

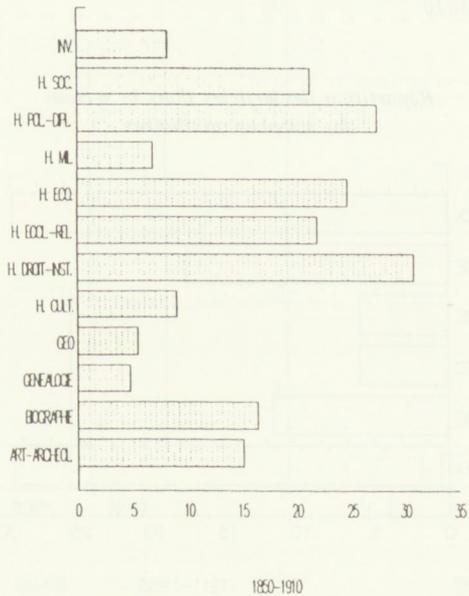


1911-1950

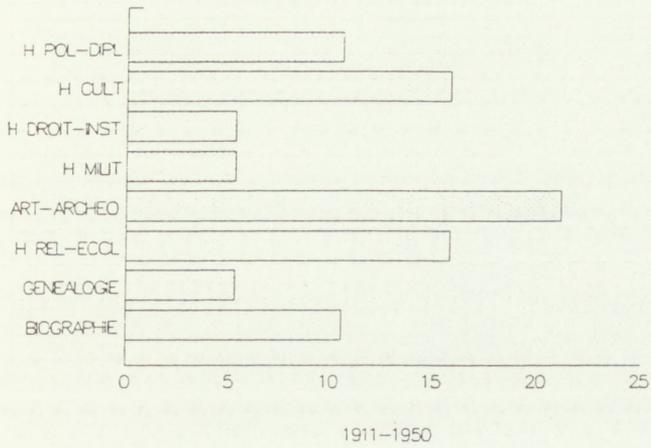
*Répartition des articles dans le secteur
des sciences auxiliaires*



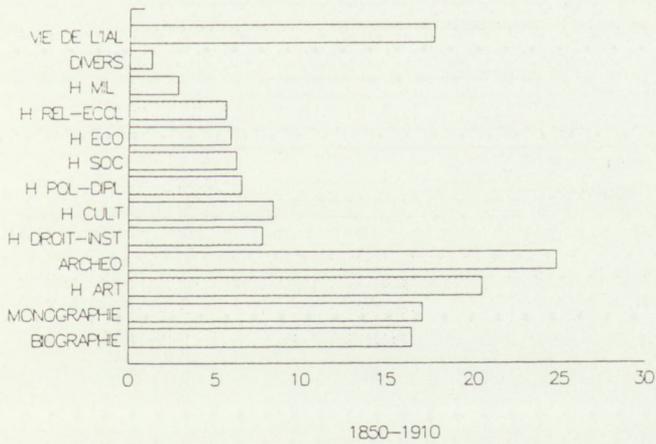
*Répartition des articles dans le secteur public,
critique et inventaire de sources*



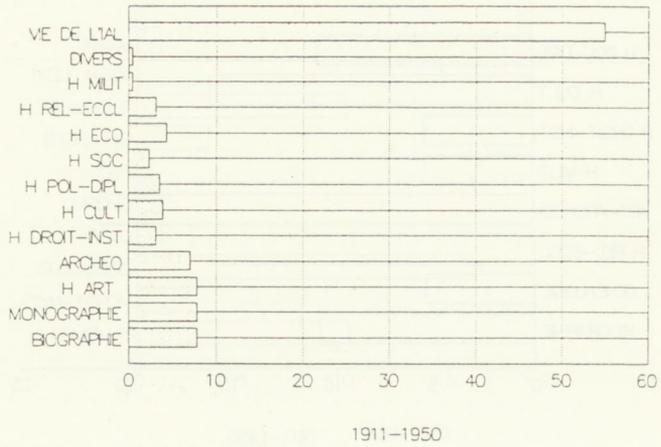
*Répartition des articles dans le secteur public,
critique et inventaire de sources*



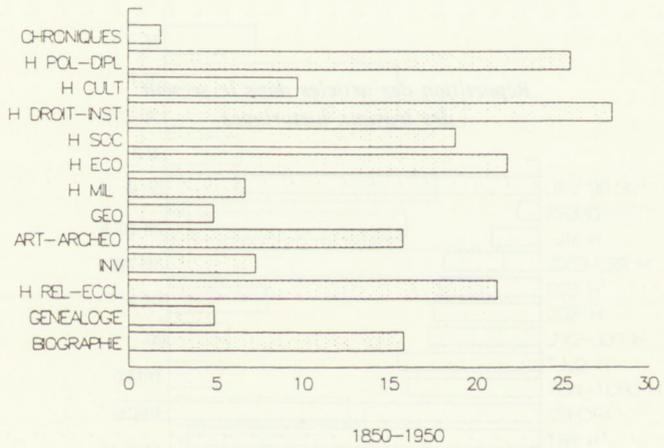
*Répartition des articles dans le secteur
des travaux historiques*



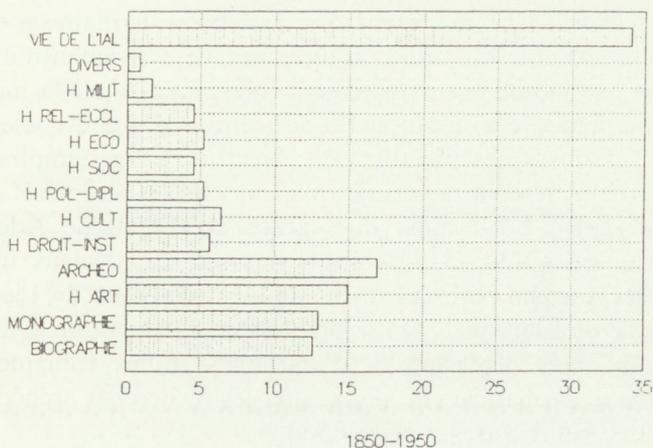
*Répartition des articles dans le secteur
des travaux historiques*



*Répartition des articles dans le secteur public,
critique et inventaire de sources*



Répartition des articles dans le secteur
des travaux historiques



C. RÉPARTITION DES ARTICLES SELON LES SECTEURS
DE LA RECHERCHE HISTORIQUE : 1850-1950

Nous avons réparti les articles du *B.I.A.L.* en trois secteurs. Le premier reprend les articles qui traitent d'un sujet relatif à une des sciences auxiliaires de l'histoire. Le second, ceux consacrés essentiellement à la publication, à la critique et à l'inventaire des sources. Le troisième, les travaux historiques proprement dits. Soulignons que certaines notices ont dû être comptabilisées dans deux catégories.

1. *Le secteur des « sciences auxiliaires »*

Géographie, étymologie, toponymie, généalogie, numismatique, héraldique, épigraphie, sigillographie, chronologie, ... Ces différentes disciplines, nécessaires tant à l'historien qu'à l'archéologue, constituent autant de champs d'investigation pour les rédacteurs du *B.I.A.L.* Il est vrai que celles-ci, dès la fin du siècle dernier, revêtent une importance croissante aux yeux des professionnels de l'histoire. Ils voient en « ces sciences entière-

ment autonomes, travaillant avec des méthodes qui leur sont propres » (1) les clefs d'une meilleure connaissance du passé (2).

Dans le *B.I.A.L.*, le secteur des « sciences auxiliaires » est le moins important, du moins d'un point de vue quantitatif. Il n'en est pas moins particulièrement intéressant. dans la mesure où il témoigne de la multiplicité des centres d'intérêts scientifiques et culturels des membres de l'Institut. La géographie, et, plus particulièrement la cartographie, suscite un vif intérêt entre 1850 et 1910. C'est ainsi que, grâce au Capitaine Adolphe Dejardin, on publie, à différentes reprises, de précieux inventaires des anciens plans et cartes de la Principauté de Liège et du Duché de Limbourg. On se préoccupe également de la localisation de cités disparues et d'anciennes routes romaines (3), dans le but, probablement, de faciliter les recherches archéologiques, fort nombreuses à cette époque.

Les auteurs s'intéressent beaucoup à la généalogie, à la toponymie, et à la numismatique. Leur goût pour la généalogie s'explique peut-être par l'appartenance d'un certain nombre d'entre eux à l'aristocratie. En établissant les arbres généalogiques de quelques grandes familles liégeoises, ne retrouvent-ils pas les traces de leurs ancêtres ? La publication des manuscrits généalogiques de Le Fort, par Stanislas Bormans, est sans nul doute d'une grande utilité pour les férus de cette discipline (4).

(1) R. DELORT, *Introduction aux sciences auxiliaires de l'histoire* (Collection U, série « Histoire médiévale », dirigée par Georges Duby). Paris, Librairie Armand Colin, 1969, p. 10.

(2) M.-A. ARNOULD, *Le travail historique en Belgique des origines à nos jours*, Bruxelles, s.d., p. 98.

(3) À titre d'exemple : A. DE NOUÉ, *Encore Aduatica et toujours Aduatica*, in *B.I.A.L.*, t. 20, 1880, pp. 339-357.

(4) S. BORMANS, *Table des manuscrits généalogiques de Le fort conservés aux Archives de l'Etat à Liège, précédée d'une notice sur J.G. et J.H. Le Fort, hérauts d'armes du Pays de Liège aux XVII^e et XVIII^e S.*, in *B.I.A.L.*, t. 4, 1860, pp. 319-496 ; *Tables des manuscrits généalogiques de J.G. et J.H. Le Fort (seconde partie)*, in *B.I.A.L.*, t. 5, 1862, pp. 395-501 ; *Tables des manuscrits généalogiques de Le Fort (troisième partie)*, in *B.I.A.L.*, t. 6, 1863-1864, pp. 131-254.

Lors des différents congrès organisés par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques, on attire l'attention des participants sur la nécessité de se livrer à des études toponymiques. Celles-ci, selon Godefroid Kurth, doivent notamment permettre de « fixer » la géographie historique locale ⁽¹⁾. Jules Feller insiste, pour sa part, sur le rôle que peuvent jouer les sociétés savantes dans leur élaboration : « Quantité innombrable, ..., ouvrage énorme, compiler des montagnes d'archives, recherches infinies », tel est le premier cri. Mais pourquoi les savants se réunissent-ils en société, sinon pour oser des travaux que redouteraient la faiblesse individuelle et la brièveté d'une seule vie ? À moins qu'on ne fasse alliance pour supporter à 40 le travail d'un seul et n'encourir que le quarantième de responsabilité » ⁽²⁾.

L'Institut, s'il se montre moins actif en ce domaine que la Société de Littérature Wallonne, ne le néglige cependant pas ⁽³⁾. Désir de « suivre la mode » ? Peut-être, mais ne l'a-t-il pas devancée, en publiant, dès 1862, une notice de de Noué intitulée *De l'origine de quelques noms de lieux. Réponse à Monsieur Ch. Grandgagnage* ⁽⁴⁾ ?

L'intérêt pour la toponymie est indissociable de celui manifesté pour l'étymologie. C'est la raison pour laquelle nous avons rangé, dans une même rubrique, les notices consacrées à ces deux disciplines. Notons que la première étude étymologique insérée dans le *B.I.A.L.* est due à Ferdinand Henaux. Elle date de 1854 et est intitulée *Vocabulaire des noms d'animaux, de plantes et de minéraux* ⁽⁵⁾.

Plusieurs articles sont consacrés à la numismatique. On s'aperçoit qu'ils ont surtout été publiés avant 1880. Il est vrai

(1) L. RENARD et J. BRASSINNE, *Le Congrès archéologique et historique de Liège (31 juillet-5 août 1909) : Compte-rendu*, in *B.I.A.L.*, t. 39, 1909, p. 106.

(2) J. FELLER, *L'état des études toponymiques en Belgique*, in *B.I.A.L.*, t. 39, 1909, p. 49.

(3) L. RENARD et J. BRASSINNE, *Le Congrès archéologique...*, p. 106.

(4) *B.I.A.L.*, t. 5, 1862, pp. 291-303.

(5) *B.I.A.L.*, t. 2, 1854, pp. 429-450.

qu'à cette époque un certain nombre de membres font partie de la Société de Numismatique belge et que le directeur de la *Revue de numismatique belge*, Louis de Coster, est membre de l'Institut. Après 1880, on trouve encore des numismates de talent au sein du Bureau : Lucien Renard, Joseph Alexandre, Jules de Chestret de Hanefte, Georges Terme, Jules Pirlet, etc. La correspondance scientifique relative à l'identification de pièces de monnaies et à la constitution d'un médaillier en témoignent d'ailleurs à suffisance. On peut déplorer qu'ils n'aient pas eu, comme leurs prédécesseurs, le désir de communiquer davantage leur savoir aux lecteurs du *B.I.A.L.* Quelques auteurs témoignent d'un goût pour l'héraldique, en reproduisant toute une série d'armoiries. Ces dernières accompagnent souvent des études généalogiques ou des monographies locales. Notons cependant la publication, en 1926, d'une notice intitulée *Les armoiries de Liège*. Elle est le fruit d'un long travail de recherche entrepris par une commission d'études, nommée par l'Institut en 1921. La Ville de Liège avait, en effet, demandé à celui-ci de la documenter « sur la figuration scrupuleusement historique des armes de la cité ». Et ce, dans le but de soumettre au Conseil héraldique du Royaume, pour reconnaissance légale, une représentation du blason liégeois, auquel elle désirait voir ajouter la Croix de la Légion d'honneur et la Croix de guerre italienne. Ces distinctions lui avaient été octroyées en récompense de « son héroïsme lors de la brutale agression de l'Allemagne et sa résistance passive mais courageuse, pendant l'occupation » (1). On dénombre encore quelques rares articles traitant de problèmes d'épigraphie, de chronologie, de sigillographie et de démographie (2).

Nous avons répertorié, dans ce secteur de la recherche historique, les différents index et tables analytiques, publiés essentiellement par Edmond van Wintershoven et Albert Vecqueray.

(1) F. PHOLIEN, *Les armoiries de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. 51, 1926, pp. 28-31.

(2) M.-L. POLAIN, *Population de l'ancien pays de Liège au XVIII^e S.*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, pp. 345-350.

Nous considérons, en effet, que des travaux de ce type relèvent davantage de la bibliothéconomie que de la « science historique ».

2. *Publications, critiques et inventaires de sources*

Ce secteur, s'il est moins développé que celui des travaux historiques, n'en est pas moins important.

Dès le premier tome du *B.I.A.L.*, une rubrique intitulée *Analectes* est consacrée à la publication critique de sources inédites liégeoises. Elle paraît, avec plus ou moins de régularité, jusqu'en 1899, mais sous des titres différents : *Mélanges*, de 1865 à 1874, et de 1885 à 1899 ; *Miscellanées*, de 1874 à 1884. En 1874, l'archiviste Schoonbroodt écrit, au sujet des *Miscellanées* : « Sous ce titre paraîtra, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, une série de pièces curieuses et que l'on croit inédites (...). Les actes authentiques, en effet, ne sont-ils pas la seule base logique de toute histoire digne de ce nom ». Il convie « tous les membres de l'Institut, et même les personnes étrangères à cette compagnie, à fournir au Bulletin des documents restés jusqu'ici ignorés, en les faisant aussi précéder d'un court narré des événements auxquels ils se rapportent ». et il ajoute : « Si l'on répond à notre appel, tous les hommes qui s'occupent d'archéologie et d'histoire trouveront dans le Bulletin la copie des documents qu'ils pourront utiliser dans leurs travaux » (1).

L'intérêt des membres de la Société pour la publication des sources ne se limite pas à la parution de ces rubriques. Il se manifeste également par l'insertion, dans le *B.I.A.L.*, de notices consacrées à l'édition de pièces d'archives. Il est vrai que la présence de plusieurs archivistes parmi les sociétaires – Édouard Poncelet, Stanislas Bormans, Désiré Van de Castele, Jean-Guillaume Schoonbroodt, Théodore Gobert, Albin Body, Léon Lahaye, ... – doit favoriser le développement de ce type d'articles. À partir de 1906, de nombreux documents sont publiés

(1) J.-G. SCHOONBROODT, *Miscellanées*, in *B.I.A.L.*, t. 12, 1874, p. 310.

dans la *Chronique archéologique du Pays de Liège*, organe mensuel de la société. Ceci explique, sans doute, la forte régression de ceux-ci dans le *Bulletin*.

Soulignons que bon nombre d'auteurs de travaux historiques citent des passages entiers des sources dont ils se sont servis en notes infrapaginales, en annexes, ou encore dans le corps de leurs textes ⁽¹⁾. À leurs yeux, ces extraits constituent de véritables pièces justificatives. Ils témoignent, en effet, de leur souci d'objectivité et de leur rigueur scientifique. Documents relatifs à la vie socio-économique, à la politique, au droit et aux institutions, inscriptions romaines, chroniques médiévales, diplômes militaires, correspondances d'artistes et d'archéologues, etc., l'institut met un point d'honneur à ne négliger aucune espèce de sources écrites. Il ravive ainsi la science historique, en rendant accessible à un plus grand nombre de personnes les matériaux nécessaires à la reconstitution du passé liégeois. Cela lui permet également d'élargir son champs d'investigation de façon intéressante.

Les inventaires de sources sont eux relativement rares ⁽²⁾. Ils sont néanmoins fort intéressants, dans la mesure où ils font des recueils, dans lesquels ils sont publiés, de véritables outils de travail. Le plus volumineux d'entre eux ne compte pas moins de 706 pages et est consacré aux archives de l'abbaye du Val-Benoît-lez-Liège de l'ordre des Cîteaux ⁽³⁾. Signalons encore

(1) Non moins de 166 travaux historiques sont enrichis de citations de sources (soit ± 21 % de l'effectif total des articles publiés dans le *B.I.A.L.*). Dans certains cas, on constate que près d'un tiers de l'article est réservé à la publication des pièces justificatives. Citons, à titre d'exemple : Ed. PONCELET, *Les maréchaux d'armée de l'évêché de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. 32, 1902, pp. 111-233.

(2) Notons que tous les inventaires de sources ont été publiés avant 1910.

(3) J. CUVELIER, *Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoît-lez-Liège de l'ordre des Cîteaux*, in *B.I.A.L.*, t. 30, 1901, pp. 1-706. Notons que Stanislas BORMANS a publié un inventaire de sources économiques : *Chambres des finances des Princes-évêques de Liège. Tables des octrois et rendages*, in *B.I.A.L.*, t. 7, 1865, pp. 1-105.

l'existence de quelques études consacrées à un problème de critique historique (1).

3. *Travaux historiques*

Plus de 70 % des articles publiés dans le Bulletin relèvent de cette catégorie. Il convient donc de passer en revue les différents types de travaux rencontrés. Précisons d'emblée que ce fort pourcentage s'explique par le fait que nous avons comptabilisé dans ce secteur les multiples rapports sur la vie de l'Institut.

a) *Biographies*

Le genre biographique est très apprécié par les auteurs du Bulletin, pendant toute la période envisagée, et, plus particulièrement, dans les années 1850 (2). On attire souvent l'attention du lecteur sur un aspect particulier de la vie du personnage étudié : la controverse au sujet de son lieu de naissance, comme dans l'étude de Joseph Grandgagnage sur Pierre l'Hermite (3) ; ou encore, un voyage de celui-ci dans nos régions, c'est ainsi qu'Albin Body conte le séjour de Joseph II à Spa (4). Quelques auteurs préfèrent néanmoins retracer la vie entière de leur personnage. C'est le cas notamment du chanoine Olivier Thimister qui rédige une notice sur Jean Évangéliste de Zaepfell, évêque de Liège (5). En règle générale, la plupart des études relevant de

(1) Citons, à titre d'exemple : P. DE NOUE, *Grand record de Theux de l'an 1431*, in *B.I.A.L.*, t. 19, 1886, pp. 163-183.

(2) Sur les 73 articles relevant du genre biographique, 17 ont été publiés avant 1860.

(3) J. GRANDGAGNAGE, *Pierre l'Hermite*, in *B.I.A.L.*, t. 2, 1854, pp. 13-24.

(4) A. BODY, *Joseph II aux eaux de Spa*, in *B.I.A.L.*, t. 17, 1883, pp. 209-243.

(5) O. THIMISTER, *Notice sur Monseigneur Jean Évangéliste de Zaepfell, Évêque de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. 6, 1863, pp. 45-64.

cette catégorie, sont consacrées à des ecclésiastiques (1), à des artistes, et à des membres influents de l'Institut.

b) Monographies

Période 1850-1880

– Monographies locales	24
– Monographies d'édifices civils	4
– Monographies d'édifices et d'établissements religieux	8
<hr/>	
– Total	32, soit 22,20 %

Période 1881-1910

– Monographies locales	11
– Monographies d'édifices civils	4
– Monographies d'édifices et d'établissements religieux	4
<hr/>	
– Total	19, soit 11,80 %

Période 1911-1950

– Monographies locales	11
– Monographies d'édifices civils	0
– Monographies d'édifices et d'établissements religieux	9
<hr/>	
– Total	20, soit 7,84 %

(1) Il est vrai que dans le cadre de l'ancienne Principauté de Liège, le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel se trouvent réunis. Il est dès lors particulièrement intéressant de se pencher sur l'histoire des différents princes-évêques.

Période 1850-1950

– Monographies locales	46
– Monographies d'édifices civils	8
– Monographies d'édifices et d'établissements religieux	21
– Total	75, soit 12,97 %

L'intérêt pour la monographie a fluctué au cours du temps. On peut cependant dire qu'elle a constitué un des genres privilégiés par les rédacteurs du Bulletin. Les monographies locales sont sans conteste les plus nombreuses. Nous avons regroupé sous ce titre – outre les articles qui retracent l'histoire d'une ville, d'un village, d'une commune, ou d'une seigneurie – les études relatives à l'histoire générale de l'ancienne principauté de Liège et aux comtés dépendant de celle-ci. Le goût pour ce type de travaux s'explique notamment par le désir qu'éprouvent les membres de l'Institut de mieux connaître le passé de leur terroir. De plus, n'oublions pas qu'un des buts poursuivis par les sociétés historiques et archéologiques créées au XIX^e siècle est de favoriser l'émergence d'une conscience nationale...

À côté des monographies locales, nous trouvons, avant 1910, des monographies consacrées à un édifice civil. C'est ainsi que Camille de Borman étudie l'histoire du château de Curange ⁽¹⁾, et Ferdinand Henaux celle du Palais carolingien de Liège ⁽²⁾. Elles ne sont cependant pas nombreuses. On note aussi l'existence de 21 monographies d'édifices ou d'établissements religieux ⁽³⁾. La diminution de celles-ci, entre 1881 et 1910, est probablement due à la parution du *B.S.A.H.D.L.* Les passionnés d'histoire paroissiale préfèrent alors réserver leurs travaux aux

(1) C. DE BORMAN, *Le château de Curange*, in *B.I.A.L.*, t. 6, 1863, pp. 31-44.

(2) H. HENAU, *Le Palais carolingien de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. 4, 1860, pp. 301-317.

(3) Citons, à titre d'exemple : A. DEMARET, *L'église de Grivegnée*, in *B.I.A.L.*, t. 6, 1863, pp. 77-79.

annales d'une société spécialisée en la matière, encouragés en ce sens par l'Institut lui-même. Les problèmes financiers rencontrés par la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège au lendemain de la Première Guerre mondiale contraignent cette dernière à réduire ses publications (1). Ceci explique sans doute l'insertion, dans le *B.I.A.L.*, à partir des années 20, de plusieurs monographies d'établissements religieux et d'une monographie paroissiale (2).

4. Histoire de l'art et archéologie

Comme on pouvait s'y attendre, l'histoire de l'art et l'archéologie occupent un rang privilégié dans les publications de la Société, surtout si l'on prend en considération les différents rapports de fouilles et les catalogues de collections. À côté des études répertoriées dans cette rubrique, il convient encore de mentionner les différentes monographies d'édifices civils et religieux citées dans le paragraphe précédent, et qui traitent également d'art et d'archéologie.

Rappelons aussi l'existence de plusieurs biographies d'artistes. Avant la Première Guerre mondiale, les rédacteurs du *Bulletin* se préoccupent davantage d'archéologie que d'histoire de l'art, ce qui est tout à fait logique si l'on se réfère, non seulement au titre du recueil, mais encore aux finalités poursuivies par la Société. C'est ainsi que sont publiés maints comptes rendus de découvertes de vestiges. La régression du nombre d'articles traitant d'archéologie que nous constatons, après 1910, est à mettre en relation avec l'abandon progressif de la pratique des fouilles par l'Institut.

Le nombre d'études relatives au domaine de l'histoire de l'art tend à augmenter à partir du dernier quart du XIX^e siècle. Les auteurs du *B.I.A.L.* étudient l'art à travers le temps – de la pré-histoire à l'époque contemporaine – et sous toutes ses formes :

(1) G. MATERNE, *op. cit.*, p. 220.

(2) L. LAHAYE, *Les paroisses de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. 46, 1921, pp. 1-208.

peinture, gravure, architecture, musique, arts décoratifs, ..., appréciant tout autant « le sacré » (1) que « le profane » (2).

5. *Histoire du droit et des institutions*

L'hypothèse selon laquelle l'histoire du droit et des institutions doit intéresser au plus haut point les juristes, fort nombreux au sein de l'I.A.L., ne se vérifie guère. En effet, l'Institut, s'il édite un certain nombre de documents de type juridique et diplomatique (3), publie peu de travaux relatifs à ces domaines de la recherche historique.

À quoi doit-on attribuer ce manque d'enthousiasme ? Tout d'abord, l'histoire du droit et des institutions est assez éloignée des buts que s'est fixée la société lors de sa fondation.

Ensuite, on s'aperçoit que les juristes qui fréquentent l'Institut le font non seulement pour se cultiver et aider à conserver le patrimoine de leur région, mais encore pour se délasser. Pour eux, est-ce vraiment se détendre que de se préoccuper pendant leurs loisirs de problèmes similaires à ceux qu'ils rencontrent déjà constamment dans leur vie professionnelle ?

6. *Histoire culturelle*

Nous avons rangé dans cette catégorie les articles consacrés à l'histoire de la littérature, à l'histoire des idées, à l'histoire de l'enseignement, à l'histoire de l'information, à l'histoire des sociétés savantes (4), et à l'histoire des sciences et des techni-

(1) Exemple : G. GHILAIN, *Les fonts baptismaux de l'Église primaire de Saint-Barthélemy à Liège - Bœufs et couvercles*, in *B.I.A.L.*, t. 44, 1914-1919, pp. 89-99.

(2) Exemple : F. HENAU, *Note sur le pont des Arches de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, pp. 351-365.

(3) Exemple : Ch. GRANDGAGNAGE, *Un diplôme de l'an MCLV par lequel Frédéric empereur des romains confirme à l'Église de Liège la possession de ses biens*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, pp. 9-22.

(4) Les articles consacrés à l'I.A.L. ne sont pas repris dans cette rubrique.

ques. L'importance de cette catégorie d'articles fluctue au cours du temps. C'est ainsi qu'on s'aperçoit que plus de la moitié des notices répertoriées sont éditées avant 1880 ! Ulysse Capitaine, premier secrétaire de l'Institut, montre la voie en publiant, dans le premier tome, un assez long article sur la franc-maçonnerie à Liège avant 1830 (1). On suit son exemple, Albert Le Roy, professeur à l'Université de Liège, élabore une importante synthèse sur la philosophie au Pays de Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles (2). Mathieu Polain étudie un aspect particulier de l'histoire de l'information : la police de l'imprimerie et de la librairie dans l'ancien Pays de Liège (3). François Macours retrace l'histoire de l'enseignement primaire dans le Département de l'Ourthe pendant la Révolution (1795-1802) (4). D'autres se penchent sur l'histoire des mathématiques dans nos contrées (5). À côté de ces travaux, rappelons la publication de sources relatives à la vie intellectuelle et à l'enseignement. Citons deux exemples, pour illustrer nos propos : Léon Halkin édite la correspondance de Dom Edmond Martène avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois (6) ; Stanislas Bormans insère, dans sa rubrique *Mélanges*, un règlement pour les écoles de charité datant de 1776 (7).

Les historiens de l'Institut, en abordant de tels sujets, témoignent de leur « conception moderne » de notre discipline. L'histoire, à leurs yeux, ne doit plus être une simple chronique des événements politiques et militaires, mais bien une clef pour

(1) U. CAPITAINE, *Aperçu de la Franc-Maçonnerie à Liège avant 1840*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, pp. 406-436.

(2) A. LEROY, *La philosophie au Pays de Liège (XVII^e-XVIII^e S.)*, in *B.I.A.L.*, t. 4, 1860, pp. 101-150.

(3) M.-L. POLAIN, *Police de l'imprimerie et de la librairie dans l'ancien Pays de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. 2, 1854, pp. 225-231.

(4) F. MACOURS, *L'enseignement primaire dans le Département de l'Ourthe pendant la Révolution (1795-1802)*, in *B.I.A.L.*, t. 59, 1935, pp. 27-135.

(5) C. LE PAIGE, *Notes pour servir à l'Histoire des mathématiques dans l'ancien Pays de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. 21, 1888, pp. 457-565.

(6) L. HALKIN, *Correspondance de Dom Edmond Martène avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. 27, 1898, pp. 19-308.

(7) S. BORMANS, *Mélanges*, in *B.I.A.L.*, t. 7, 1865, pp. 461-532.

reconstituer le passé de leurs ancêtres dans toute sa complexité et dans toute sa diversité.

7. Histoire politique

Alors que l'histoire politique se taille la part du lion dans l'enseignement primaire, moyen, et universitaire, on constate qu'il n'en va pas de même à l'Institut. Pendant le premier quart de siècle de son existence, il s'en désintéresse, pour ainsi dire complètement. Par la suite, on ne peut toujours pas parler d'un véritable enthousiasme, même si le nombre d'articles traitant de sujets politiques augmente entre 1880 et 1910.

Il convient cependant de nuancer nos affirmations en soulignant, d'une part, que la vie politique sert de toile de fond à maintes études : citons, à titre d'exemples, celle de Henaux sur la Compagnie des Dix hommes de la cité de Liège ⁽¹⁾ ou encore, les différentes monographies, qu'elles soient consacrées à une localité ou à un édifice ⁽²⁾ ; d'autre part, que plusieurs sources publiées dans les *Mélanges*, *Annalectes*, et autres *Miscellanées*, sont des documents politiques ⁽³⁾.

8. Histoire socio-économique

Fort éloigné des finalités poursuivies par la société, ce secteur est peu exploité par les rédacteurs du *Bulletin*. Une fois encore, on remarque que c'est par le biais de la publication de sources que le *Bulletin* élargit son champ d'investigation et prend ses distances par rapport à l'historiographie « traditionnelle ». Près

(1) F. HENAU, *La Compagnie des 10 hommes de la cité de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. 5, 1862, pp. 51-59.

(2) E. POLAIN, *La vie à Liège sous Ernest de Bavière (1581-1612)*. *Études archéologiques*, in *B.I.A.L.*, t. 62, 1938, pp. 5-359.

(3) À titre d'exemple : *Semonce aux Liégeois quelque peu esveilleez*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, pp. 465-471.

d'un tiers du tome 7 est ainsi consacré à l'édition critique et à l'inventaire de documents économiques... (1).

9. Histoire religieuse et ecclésiastique

L'intérêt suscité par les études d'histoire religieuse et ecclésiastique est relativement faible. Cela a sans doute pour conséquence de favoriser la création, à l'ombre de la cathédrale, de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. Le bulletin de celle-ci n'est-il pas essentiellement consacré à la publication de travaux relatifs à l'art sacré, à l'histoire paroissiale et aux institutions ecclésiastiques ? Paradoxalement, le nombre de notices du *B.I.A.L.* relatives à ce type de questions augmente après 1881. Faut-il y voir une volonté de concurrencer la Société d'art et d'histoire du diocèse sur son propre terrain ? Nous ne le pensons pas. Le prêt de clichés, notamment, ne témoigne-t-il pas d'une certaine volonté d'entretenir des relations cordiales avec les membres de la jeune société diocésaine ?

Nous trouvons, dans les 67 premiers tomes du Bulletin, outre les monographies d'édifices religieux, les biographies d'hommes d'Église et les descriptions d'objets d'art sacré mentionnés plus haut, quelques articles relatifs aux confréries (2), à l'histoire des institutions ecclésiastiques (3) et à l'hagiographie (4). On publie, par ailleurs, avant 1911, plusieurs sources traitant de la vie religieuse dans l'ancien Pays de Liège (5). L'importance de ces

(1) S. BORMANS, *Chambre des finances des Princes-évêques de Liège. Table des octrois et des rendages*, in *B.I.A.L.*, t. 7, 1865, pp. 1-105 ; *Extraits des comptes communaux de la Cité de Liège : 1643-1793*, in *id.*, pp. 375-432. L. CAUMARTIN, *Deux comptes de Pierre Reusphem, receveur du Comté de Dalhem*, in *id.*, pp. 363-370.

(2) Exemple : S. BORMANS, *Bulle du Pape Innocent XI approuvant l'érection d'une confrérie de notaires et de procureurs dans la Cité de Liège en 1687*, in *B.I.A.L.*, t. 6, pp. 23-30.

(3) Exemple : J. DARIS, *Notes historiques sur les commanderies de l'ordre teutonique au diocèse de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. 13, 1877, pp. 13-40.

(4) Exemple : J. DARIS, *Examen critique de la vie d'Odile et de Jean, son fils*, in *B.I.A.L.*, t. 11, 1872, pp. 153-188.

(5) Exemple : *Résignation de l'évêché de Liège par Robert de Berg 1564*, publié par S. BORMANS, *Mélanges*, in *B.I.A.L.*, t. 7, 1865, pp. 461-532.

sujets dans la production historiographique des sociétés savantes de notre région s'explique aisément par le contexte politique liégeois. Liège est, pendant plus d'un demi-millénaire, une principauté ecclésiastique où les pouvoirs spirituel et temporel se trouvent réunis en la personne de l'Évêque.

10. *Histoire militaire*

« L'histoire bataille » ne remporte pas les suffrages des rédacteurs du Bulletin. L'Institut compte pourtant parmi ses membres des militaires de carrière (1).

Nous n'avons répertorié que 10 travaux portant sur une question d'histoire militaire. Un seul a été publié après 1910 (2).

La Société publie des documents qui peuvent être considérés comme des sources en la matière. Fort peu cependant : nous n'en relevons que 11 pour l'ensemble de la période envisagée (3). Comment expliquer ce désintérêt ? Cela tient vraisemblablement au fait que l'Institut est surtout une société archéologique qui a pour but essentiel la conservation des œuvres d'art.

11. *Divers*

Nous avons rangé dans cette rubrique cinq articles qui nous posent un problème de classification. Il s'agit de quatre criti-

(1) Le capitaine du Génie Adolphe Dejardin fait partie de la commission de publications, tout en exerçant différentes fonctions au sein du Bureau.

(2) L. LECONTE, *Les événements militaires et les troupes de la Révolution liégeoise (1789-1791)*, in *B.I.A.L.*, t. 56, 1932, pp. 5-410.

(3) S(CHUERMANS), *Diplôme militaire romain de Flémalle*, in *B.I.A.L.*, t. 18, 1885, pp. 63-75.

ques d'ouvrages historiques⁽¹⁾ et d'une étude de Charles Grandgagnage sur l'origine des Wallons.

Cette dernière est une œuvre d'érudition qui témoigne à la fois d'un véritable souci de rigueur scientifique et de décloisonnement de l'histoire⁽²⁾.

L'analyse de ces différents types de travaux historiques nous a permis de mieux cerner les centres d'intérêt des auteurs du Bulletin. Nous désirons cependant attirer à nouveau l'attention sur le fait suivant : l'étude des sources publiées dans les recueils de l'Institut permet de relativiser l'importance accordée par les rédacteurs des articles à tel ou tel domaine de l'histoire.

D. ÉVOLUTION DES STRUCTURES FORMELLES DES ARTICLES

Période 1850-1910 : 504 articles

<i>Articles comportant un(e) ou plusieurs :</i>	<i>Nbre</i>	<i>%</i>
– Reproductions (gravures, dessins, photographies)	98	19,44
– Cartes, plans, coupes	30	5,95
– Tableaux statistiques	4	0,79
– Tableaux autres que statistiques, listes	82	16,26
– Graphiques	1	0,19
– Inscriptions, fac-similés de manuscrits, partitions	18	3,57

(1) M.-L. Polain, *Présentation du Spicilegium Solesmense...*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, pp. 445-448. M.-L. POLAIN, *Du christianisme de quelques impératrices romaines avant Constantin, par J. De Witte...*, in *B.I.A.L.*, t. 2, 1854, pp. 179-181. Ch. GRANDGAGNAGE, *La Belgique ancienne, par M. Moke...*, in *B.I.A.L.*, t. 3, 1857, pp. 225-231. E. POLAIN, *Les perrons de Wallonie, une nouvelle étude de M.-E. Goblet d'Alviella*, in *B.I.A.L.*, t. 44, 1914-1919, pp. 77-87.

(2) Ch. GRANDGAGNAGE, *De l'origine des Wallons*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, pp. 1-49.

Période 1911-1950 : 285 articles

<i>Articles comportant un(e) ou plusieurs :</i>	<i>Nbre</i>	<i>%</i>
– Reproductions (gravures, dessins, photographies)	39	13,73
– Cartes, plans, coupes	21	7,30
– Tableaux statistiques	8	2,81
– Tableaux autres que statistiques, listes	165	58
– Graphiques	3	1,05
– Inscriptions, fac-similés de manuscrits, partitions	7	2,46

Soucieux de rendre son *Bulletin* attrayant, l'Institut n'hésite pas et ce, dès 1852, à l'agrémenter de planches d'illustration, de cartes, de plans, etc. Nous constatons ainsi que près d'un cinquième des articles publiés dans le *B.I.A.L.* sont accompagnés de documents iconographiques de grande qualité.

Aux gravures en noir et blanc des premiers volumes viennent, de plus en plus souvent, se substituer des photographies en noir et blanc ⁽¹⁾, et même, de temps à autre, des chromolithographies ⁽²⁾.

Même si nous ne possédons guère d'informations de type financier sur la publication de la revue, il ne fait aucun doute que ces différentes reproductions ont dû en augmenter le coût d'une façon non négligeable ⁽³⁾. Ce surcroît de dépenses se justifie-t-il ? Sans doute, dans la mesure où il s'agit surtout d'illustrer les notices relatives à la description d'objets d'art et, plus

(1) Le premier article agrémenté de photographies a été publié en 1868. Voir S. BORMANS, *Second rapport sur les fouilles de Juslenville*, in *B.I.A.L.*, t. 9, 1868, pp. 431-450.

(2) La première chromolithographie a été insérée dans le *Bulletin* en 1878. D. VAN DE CASTEELE, *Notes sur la maison des états de l'ancien pays de Liège au Palais des princes-évêques, son architecture, son ornementation, ses tapisseries*, in *B.I.A.L.*, t. XVI, 1878, pp. 351-419.

(3) La diminution du nombre d'articles illustrés, après la Première Guerre mondiale, s'explique sans doute par la hausse des prix d'impression.

encore, les nombreux rapports de fouilles. L'impression des différents plans, cartes, et autres coupes géologiques est souvent liée à la pratique archéologique de l'Institut. Ils permettent, en effet, de visualiser la localisation des trouvailles qui vont enrichir les collections du musée fondé par la Société.

Le nombre d'études comprenant des tableaux statistiques et des graphiques ⁽¹⁾ est très faible, même s'il tend à augmenter à partir des années 30. Il est vrai que l'intérêt pour l'histoire quantitative est postérieur à la première moitié du XX^e siècle ⁽²⁾. Les tableaux non statistiques et les listes sont eux beaucoup plus nombreux. Près de 60 % des articles parus après 1910 en comportent. Les premiers sont essentiellement des crayons généalogiques et des bilans financiers ; les seconds, des inventaires et des listes nominatives. Quelques inscriptions, facsimilés de manuscrits, et partitions sont également insérés dans divers articles. Ils témoignent d'une volonté de rigueur scientifique et reflètent bien une certaine conception positiviste de l'histoire, où on désire prouver son objectivité en renvoyant le lecteur aux sources.

(1) Seuls quatre articles comportent des graphiques : T. GOBERT, *La loterie à Liège dans les siècles passés*, in *B.I.A.L.*, t. 34, 1904, pp. 251-291 ; E. PITON, *Histoire de Trognée*, in *B.I.A.L.*, t. 57, 1933, pp. 83-118 ; E. PITON, *Histoire de Grand-Hallet et de Petit-Hallet*, in *B.I.A.L.*, t. 60, 1936, pp. 191-265. ; E. PITON, *Au pays de Landen*, in *B.I.A.L.*, t. 63, 1939, pp. 5-64.

(2) L'intérêt pour l'histoire quantitative est lié à une nouvelle conception du fait historique, qui a été systématisée en 1974 par F. Furet. F. FURET, *L'histoire quantitative et la construction du fait historique*, in *Faire de l'histoire* (sous la direction de J. LE GOFF et P. NORA). Paris, Gallimard, t. 1 *Nouveaux problèmes*, 1974, pp. 42-62.

LES AUTEURS DU B.I.A.L.

1. Répartition des auteurs selon les catégories de membres

Période 1850-1910

– Effectif total	137	
– Membres effectifs	52	soit 37,95 %
– Membres honoraires	8	soit 5,83 %
– Membres correspondants	32	soit 23,35 %
– Membres associés	16	soit 11,67 %
– Non membres	53	soit 38,68 %

Membres comptabilisés dans d'autres catégories (1)

– Membres effectifs	19	soit 13,86 %
– Membres honoraires	3	soit 2,10 %
– Membres correspondants	14	soit 10,21 %
– Membres associés	5	soit 3,64 %
– Non membres	5	soit 3,64 %

Période 1911-1950

– Effectif total	73	
– Membres effectifs	35	soit 47,94 %
– Membres correspondants	17	soit 23,28 %
– Membres associés	31	soit 42,46 %
– Non membres	10	soit 13,69 %

Membres comptabilisés dans d'autres catégories (1)

– Membres effectifs	6	soit 8,21 %
– Membres correspondants	7	soit 9,58 %
– Membres associés	5	soit 6,84 %
– Non membres	5	soit 3,64 %

(1) Certains auteurs sont répertoriés dans deux ou trois catégories. On constate ainsi que certains d'entre-eux comptabilisés dans la catégorie « non membre » ont, par la suite, fait partie de l'Institut.

Période 1850-1950

– Effectif total	210	
– Membres effectifs	82	soit 39,04 %
– Membres honoraires	8	soit 3,80 %
– Membres correspondants	48	soit 22,85 %
– Membres associés	43	soit 20,47 %
– Non membres	59	soit 28,09 %

Membres comptabilisés dans d'autres catégories (1)

– Membres effectifs	32	soit 15,23 %
– Membres honoraires	4	soit 1,90 %
– Membres correspondants	23	soit 10,95 %
– Membres associés	9	soit 4,28 %
– Non membres	6	soit 2,85 %

1. *Répartition des auteurs selon les catégories de membres*

Période 1850-1910

– Effectif total des articles	504 articles.
– Membres effectifs	257 articles, soit 50,99 %. En moyenne, un membre effectif rédige 4,9 articles.
– Membres honoraires	33 articles, soit 6,5 %. En moyenne, un membre honoraire rédige 4,12 articles.
– Membres correspondants	74 articles, soit 14,68 %. En moyenne un membre correspondant rédige 2,31 articles.
– Membres associés	33 articles, soit 6,5 %. En moyenne, un membre associé rédige 2,06 articles.
– Non membres	98 articles, soit 19,44 %. En moyenne, un auteur n'appartenant pas à l'I.A.L. rédige 1,8 articles.

Période 1911-1950

– Effectif total des articles	285 articles.
– Membres effectifs	184 articles, soit 64,56 %. En moyenne, un membre effectif rédige 5,25 articles.
– Membres correspondants	25 articles, soit 8,7 %. En moyenne un membre correspondant rédige 1,47 articles.
– Membres associés	36 articles, soit 12,63 %. En moyenne, un membre associé rédige 1,09 articles.
– Non membres	12 articles, soit 4,21 %. En moyenne, un auteur n'appartenant pas à l'I.A.L. rédige 1,2 articles.

Période 1850-1950

– Effectif total des articles	789 articles.
– Membres effectifs	462 articles, soit 58,55 %. En moyenne, un membre effectif rédige 5,63 articles.
– Membres honoraires	33 articles, soit 4,18 %. En moyenne, un membre honoraire rédige 4,12 articles.
– Membres correspondants	115 articles, soit 14,57 %. En moyenne un membre correspondant rédige 2,39 articles.
– Membres associés	68 articles, soit 8,61 %. En moyenne, un membre associé rédige 1,58 articles.
– Non membres	110 articles, soit 13,94 %. En moyenne, un auteur n'appartenant pas à l'I.A.L. rédige 1,86 articles.

Nous avons déjà souligné que les 789 articles qui composent les 67 premiers tomes de *B.I.A.L.* sont l'œuvre de 210 auteurs. Mais qui sont ces auteurs ? Lorsqu'on étudie leur répartition selon les catégories de membres, on constate que les membres honoraires ne collaborent guère à la rédaction des annales de la Société. Ils ne jugent probablement pas nécessaire de contribuer activement au développement de l'Institut ; ils se contentent d'en rehausser le prestige en acceptant d'en faire partie ⁽¹⁾. Avant 1910, les membres associés sont peu nombreux à participer à l'élaboration du *Bulletin*. Pour la plupart simples amateurs d'histoire et d'archéologie locales, ils redoutent vraisemblablement les exigences scientifiques de la commission de publications. Après la Première Guerre mondiale, le nombre d'auteurs appartenant à cette catégorie augmente. On trouve désormais parmi eux plusieurs jeunes historiens, historiens de l'art et archéologues : Paul Harsin, Robert Demoulin, Georges Hansotte, Maria Louis, Joseph Philippe, Jean Puraye, etc. Les sociétés historiques locales leur donnent l'opportunité de se faire connaître. Plusieurs d'entre eux deviendront professeurs d'université ou conservateurs de musées. Les membres correspondants collaborent davantage à la rédaction de la revue. Ils ne représentent cependant que 22,85 % de l'ensemble des auteurs : 23,35 % entre 1850 et 1910, 23,28 % entre 1911 et 1950. Ce qui est relativement peu si on considère, d'une part, que beaucoup d'entre eux sont des professionnels de l'histoire, d'autre part que les fondateurs de l'I.A.L. ont vu en cette classe d'adhérents un réservoir de rédacteurs, un sûr garant de la rigueur scientifique de leur périodique ⁽²⁾. Comme on devait s'y attendre, maints auteurs sont répertoriés dans la catégorie des membres effectifs (37,95 % entre 1850 et 1910, 47,94 % entre

(1) L'exemple d'Henri Pirenne est assez significatif. Membre correspondant de l'I.A.L., de 1892 à 1902, promu membre honoraire, peu de temps après avoir remporté le prix quinquennal d'histoire nationale, il n'a rédigé aucun article pour le *B.I.A.L.*

(2) *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois présenté par M. U. Capitaine*, in *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, p. XXII.

1911 et 1950). Hommes de science ⁽¹⁾ ou amateurs éclairés ⁽²⁾, ils ne craignent pas d'affronter les critiques des rapporteurs et se sentent, en quelque sorte, obligés de « mériter leur rang » ⁽³⁾ au sein d'une Société qui a acquis, au fil des ans, une certaine notoriété ⁽⁴⁾.

Avant 1914, l'Institut – sous l'impulsion d'Albert d'Otreppe de Bouvette – n'hésite pas à faire un large appel « aux bonnes volontés extérieures », qu'elles soient ecclésiastiques ou laïques ⁽⁵⁾. Il se différencie en cela de la S.A.H.D.L. ⁽⁶⁾.

Entre 1850 et 1910, près de 39 % des collaborateurs du *B.I.A.L.* sont étrangers à la Société. La majorité d'entre eux ne résident pas en région liégeoise. Professeurs aux universités de Bruxelles ou de Gand ⁽⁷⁾, juge de paix à Montmorency ⁽⁸⁾ ou archéologue à Saint-Petersbourg ⁽⁹⁾, ils ne sont pas, à priori, particulièrement intéressés par l'histoire liégeoise et rédigent souvent un seul article : publication d'une source inédite ⁽¹⁰⁾ ou résumé d'une communication faite lors d'un congrès archéologique ⁽¹¹⁾. Il convient néanmoins de nuancer nos propos, en précisant que 11 auteurs répertoriés dans cette catégorie deviendront,

(1) Citons à titres d'exemples : Adolphe Borgnet, Joseph Brassinne, Théodore Gobert...

(2) Le négociant Florent Pholien est ainsi considéré comme un des spécialistes de la céramique liégeoise.

(3) Certains doivent à leur collaboration à la rédaction du *B.I.A.L.* leur promotion au titre de membre effectif : Joseph Daris, Albin Body, ...

(4) Les demandes croissantes d'échanges de publication adressées à l'Institut sont révélatrices de l'importance acquise par ce dernier dans la vie culturelle belge, voire européenne.

(5) On fait appel aux prêtres afin qu'ils rédigent, à partir des sources dont ils disposent, des monographies d'édifices religieux.

(6) Pour la période antérieure à 1914, seuls 18,86 % des auteurs du *B.S.A.H.D.L.* ne sont pas membres de la Société diocésaine. G. MATERNE, *op. cit.*, p. 249.

(7) Franz Cumont et Michel Huisman.

(8) Regnard.

(9) Michel Popowsky publie, en 1881, un article sur l'Institut archéologique de Saint-Petersbourg.

(10) Exemple : P. DE NOUE, *Grand Record de Theux de l'an 1431*, in *B.I.A.L.*, t. XIX, 1886, pp. 169-183.

(11) Treize participants du Congrès archéologique de Liège de 1909 publient le texte de leur communication dans le t. 39 du *B.I.A.L.*

par la suite, membres associés, correspondants, honoraires ou effectifs ⁽¹⁾. Henri Schuermans mérite de retenir notre attention. Avec plus de 20 articles à son actif, ce « rédacteur attitré » du *B.I.A.L.* n'a jamais été élu – au grand dam d'Edmond de Sélys et de Charles Grandgagnage – membre de l'Institut. Après 1914, on s'aperçoit que le nombre d'auteurs n'appartenant pas à la Société diminue fortement. Ils ne représentent plus que 13,69 % des rédacteurs du *Bulletin*. La présence parmi les sociétaires de nombreux professionnels de l'histoire et la participation moins régulière aux congrès archéologiques organisés au-delà de nos frontières ne sont sans doute pas étrangers au repli de l'Institut sur lui-même.

Lorsqu'on se penche sur la production des différentes catégories de membres, on s'aperçoit que la catégorie des membres effectifs est la plus active. Il est vrai que le secrétaire, le trésorier, le bibliothécaire, et le conservateur, chargés de la rédaction de la partie administrative du *B.I.A.L.*, en font partie, de même qu'en général les auteurs les plus prolifiques. Citons, entre autres, Stanislas Bormans, Théodore Gobert et Étienne-Ferdinand Henaux. Les membres correspondants et les membres associés ne fournissent pas un grand nombre d'articles. Les premiers, même s'ils représentent près d'un quart de l'effectif des auteurs, ne sont pas particulièrement actifs, exceptés Jean-Simon Renier (12 articles), Edmond Van Wintershoven (11 articles), Ferdinand Tihon (8 articles) et Arsène de Noué (7 articles). Les seconds, à l'exception du chanoine Olivier Thimister (7 articles) ne sont que des rédacteurs occasionnels.

Pour la période antérieure à 1910, les membres honoraires se révèlent aussi productifs que les membres associés, avec une moyenne de 4,2 articles par personne. Godefroid Kurth publie ainsi quatre études dans le *B.I.A.L.*, dont une de près de 100 pages sur *Les origines de la Commune de Liège* ⁽²⁾. Une telle

(1) Daris, de Chestret, Dejardin, Mathieu, Pitra, de Stassart, Reusens, Schoolmeesters, de Coster, de L'Escaille, et Hahn.

(2) *Les origines de la Commune de Liège*, in *B.I.A.L.*, t. XXXV, 1905, pp. 229-234.

collaboration nous fournit, si besoin est, une preuve supplémentaire de la rigueur scientifique de la revue que nous venons d'analyser (1).

Notre analyse de la production des auteurs est critiquable, dans la mesure où elle ne prend pas en considération le nombre de pages des différents articles, mettant sur un pied d'égalité une notice très brève (2) et un inventaire d'archives de plus de 700 pages (3). Nous estimons néanmoins qu'elle est suffisante, dans le cadre d'un article qui a comme objectif principal de rendre compte de la multiplicité des activités de la première société historique liégeoise et de l'influence de celle-ci dans la vie culturelle de notre région.

II. La chronique archéologique du Pays de Liège ou C.A.P.L.

Le 30 juillet 1905 (4), le secrétaire Lucien Renard propose à ses confrères de publier un journal mensuel, de même format que le *Bulletin*, « comprenant les procès-verbaux des séances mensuelles, une chronique archéologique des découvertes et des objets offerts au musée, et le compte-rendu des excursions ». Son idée n'est pas originale. La S.A.H.D.L. fait paraître, depuis 1902, une revue du même type (5). Le 28 juillet 1905 (6), l'Institut adopte la proposition émise par son secrétaire. Il décide que son nouvel organe sera illustré et comprendra une statistique

(1) Seize ans avant que le législateur reconnaisse l'introduction des séminaires historiques dans l'enseignement supérieur de notre pays, G. Kurth organise à Liège, en 1874, le premier cours pratique d'histoire mettant ainsi l'accent sur l'analyse, la critique et l'interprétation scientifique des sources. P. GERIN, *La condition de l'historien...*, pp. 73-75.

(2) Exemple : J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Le perron Liégeois*, in *B.I.A.L.*, t. XVIII, 1885, pp. 175-178.

(3) J. CUVELIER, *Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoît-lez-Liège de l'ordre des Cîteaux*, in *B.I.A.L.*, t. XXX, pp. *B.I.A.L.*, t. 1-706.

(4) A.I.A.L. — P.V. de la séance du 30 juin 1905.

(5) G. MATERNE, *op. cit.*, p. 151.

(6) A.I.A.L. — P.V. de la séance du 28 juillet 1905.

d'anciens monuments liégeois. Quatre mois plus tard, un comité de rédaction est formé⁽¹⁾. Il se compose des membres du Bureau et de Théodore Gobert. Renard est chargé d'en assurer le secrétariat. Jusqu'à sa mort, en 1919, il assumera seul la direction effective de la revue.

Le premier numéro de la *Chronique archéologique du Pays de Liège* paraît fin janvier 1906. La *C.A.P.L.* est peu volumineuse : une moyenne de 123 pages par année entre 1906 et 1914, une moyenne de 93 pages par année entre 1919 et 1950.

Sa périodicité mensuelle est rigoureusement observée jusqu'en 1914. Elle permet à l'Institut d'établir un meilleur contact avec ses membres. Par la suite, on ne la respectera plus.

La diminution du nombre de pages et du nombre de numéros, après la Première Guerre mondiale, s'explique à la fois par la hausse des prix d'impression et l'inertie de la majorité des membres⁽²⁾. Pour faciliter la diffusion de cette revue parmi les personnes étrangères à l'Institut, on met sur pied, en 1906, une formule d'abonnement, « à la portée de la plus humble bourse »⁽³⁾. Son prix est fixé à 2,50 F. Elle rencontre peu de succès. Jusqu'en 1914, on compte chaque année une trentaine d'abonnés, dans les années 20 une vingtaine, et un seul en 1946. Il est vrai que, compte tenu de la dévaluation, le prix des abonnements a dû être augmenté (5 F en 1919, 15 F en 1929, 30 F en 1942, 40 F en 1946, 75 F en 1948), alors que la revue paraît de moins en moins souvent. La *Chronique* est distribuée gratuitement aux membres et envoyée aux institutions avec lesquelles l'Institut entretient des échanges. Son tirage est par conséquent relativement élevé (750 exemplaires en 1945). Elle grève considérablement le budget de la Société. Les problèmes financiers liés à sa publication trouvent partiellement leur solution dans l'octroi d'un subside spécial du Gouvernement, en 1949 et en 1950.

(1) A.I.A.L. — P.V. de la séance du 28 juillet 1905.

(2) A.I.A.L. — P.V. de la séance du bureau du 5 mai 1922.

(3) L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois pendant l'année 1913*, in *B.I.A.L.*, t. 44, 1914-1919, p. XIII.

Nous ne ferons pas une analyse détaillée du contenu de ce périodique. Donnons cependant quelques-unes de ses caractéristiques. La *Chronique* se veut le reflet de la vie intellectuelle de la Société. Aussi, les informations relatives à cette dernière sont privilégiées plutôt que les grands articles de fond. Nous trouvons cependant, à côté des procès-verbaux de réunions, des résumés de communications, des comptes rendus d'excursions, des présentations d'expositions, des biographies de membres décédés, ..., de nombreuses notices portant sur un sujet d'histoire, d'histoire de l'art, ou d'archéologie. Celles-ci sont plus accessibles au grand public que les études insérées dans le Bulletin. Elles ont, en effet, pour but premier de vulgariser la connaissance du passé liégeois plutôt que de renouveler l'historiographie locale.

Plus d'un quart des notices traitent d'art ou d'archéologie (361 sur 1415) : 36,97 % entre 1906 et 1914, 18,25 % entre 1919 et 1950. Dès 1906, prenant exemple sur ce qui se fait en Flandre et, plus spécialement, à Gand, Brassinne crée une rubrique intitulée « Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège ». Il faut, selon lui, que « nous aussi nous classions, nous étiquions, en quelque sorte, ce qu'ont épargné les injures du temps et le vandalisme (...) » (1). Dans cet inventaire, le lecteur trouve une description sommaire de différents objets et monuments. Il s'agit d'en fixer le souvenir et, souvent, de fournir une reproduction aussi bonne que possible de ceux-ci.

Pour les archéologues et les historiens d'art, cette rubrique, d'une grande valeur scientifique, justifie à elle seule la publication de la *Chronique*. L'intérêt pour l'archéologie diminue après la Première Guerre mondiale. Il est vrai que l'Institut pratique de moins en moins de fouilles, et que la direction de la revue n'est plus confiée à un archéologue mais à des historiens : Félix Magnette, Joseph Brassinne, Léon Lahaye et Maurice Yans.

(1) J. BRASSINNE, *Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège*, in *C.A.P.L.*, 1^{re} année, n° 9, Septembre 1906, p. 74.

Les sciences auxiliaires ne sont pas oubliées : 7,6 % des articles leur sont consacrés entre 1906 et 1914, 8,73 % entre 1919 et 1950. On s'intéresse, dans le contexte de l'élaboration du *Corpus inscriptionum belgicarum*, à l'épigraphie liégeoise. Édouard Poncelet étudie différents sceaux de l'ancienne principauté, tandis que Lucien Renard et Jules Pirlet se préoccupent de numismatique.

L'histoire politique, institutionnelle, ou religieuse ne suscite pas l'enthousiasme. On privilégie les sujets culturels et socio-économiques. Maurice Yans crée ainsi, en 1946, une rubrique intitulée « Histoire de nos charbonnages » : « L'histoire minière du Pays de Liège n'est pas encore écrite. Un seul homme ne suffira pas à la tâche. L'Institut a décidé d'apporter sa pierre à l'édifice en publiant des monographies susceptibles de favoriser l'éclosion de l'œuvre de synthèse que les chercheurs de notre passé industriel et social attendent depuis longtemps. Les pouvoirs publics et les capitaines de l'industrie minière devraient soutenir notre entreprise dont le but patriotique est indiscutable : écrire l'histoire des mineurs, c'est rendre du prestige à leur métier » (1).

Contrairement à *Leodium* (2), la *Chronique* publie relativement peu de documents inédits (3). La rubrique « Annalectes », créée par Polain en 1909, dans le but de tirer de l'oubli des « pièces curieuses concernant soit l'histoire politique ou religieuse, soit celle de nos anciens arts et métiers » (4), sera d'ailleurs éphémère. Notons que sous le titre de « Petite Chronique archéologique », puis de « Varia », Eugène Polain, Félix Magnette et d'autres rédacteurs anonymes font paraître un ensemble d'articulets fort diversifiés : renseignements sur les manifestations culturelles, notes bibliographiques, mentions de

(1) Présentation de la rubrique *Histoire de nos charbonnages*, par M. YANS, in *C.A.P.L.*, n° 1-4, Janvier-Décembre 1946, p. 7. Exemple : R. VAN SANTBERGEN, *Note sur une catastrophe minière en 1767*, in *C.A.P.L.*, 38^e année, n° 4, Novembre-Décembre 1947, pp. 93-99.

(2) G. MATERNE, *op. cit.* p. 160.

(3) 7,6 % entre 1906 et 1914, 8,73 % entre 1919 et 1950.

(4) E. POLAIN, *Annalectes*, in *C.A.P.L.*, 4^e année, n° 9, 1909, p. 77.

découvertes archéologiques, prises de position en faveur de la conservation du patrimoine, ...

La plupart des notices ont pour cadre géographique une des localités de l'ancienne principauté. Contrairement aux articles du *Bulletin*, leur cadre temporel est généralement limité.

On constate, une fois encore, qu'aucune période de l'histoire n'est négligée.

Voyons à présent quels sont les auteurs de la *Chronique*.

Précisons d'emblée qu'un grand nombre de textes ne sont pas signés. La grande majorité des 130 auteurs identifiés sont membres de l'Institut. Parmi eux, on compte un fort pourcentage de professionnels de l'histoire ($\pm 38\%$), ce qui garantit à la revue une certaine rigueur scientifique. Pendant la Seconde Guerre mondiale ⁽¹⁾, Maurice Yans ne ménage pas ses efforts pour s'assurer la collaboration d'étudiants ou de jeunes licenciés en histoire. Si beaucoup de collaborateurs sont occasionnels, la *Chronique*, tout comme le *Bulletin*, a aussi ses rédacteurs « attitrés » : Joseph Brassinne publie 34 travaux ; Lucien Renard, 32 ; Théodore Gobert, 24 ; Jean Servais et Florent Pholien, 23 ; Félix Magnette, 21 et Eugène Polain, 20. Tous, à l'exception d'Eugène Polain, sont membres du bureau.

Concluons en soulignant que l'utilisation de ce périodique est facilitée par la publication, en 1939, d'une table générale des matières ⁽²⁾. Réalisée par Félix Magnette, elle constitue un complément fort précieux aux tables de matières, tables alphabétiques de noms d'auteurs et répertoires alphabétiques ou index, parus annuellement. Elle se compose de deux parties. La première donne, par ordre alphabétique des auteurs, la liste de tous

(1) A.I.A.L. — P.V. de la séance du Bureau du 19 janvier 1943. Notons que 7 numéros de la *Chronique* sont parus pendant la Seconde Guerre. Pour éviter la censure allemande, la publication de la revue a été retardée en 1944. Un numéro unique daté de 1944 a été publié au début de l'année 1945. *C.A.P.L.*, 35^e année, n^o unique, 1944, p. 1.

(2) *C.A.P.L.*, *Table des matières des années 1906 à 1939 (I-XXX)*. Liège, Imprimerie Chantaine et Griffé (1939).

les articles parus dans la *Chronique* ; la deuxième, très sommaire, classe l'ensemble de ceux-ci sous des rubriques générales.

CHAPITRE V

L'I.A.L., « ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET ARTISTIQUE »

L'organisation de conférences, de leçons publiques et d'excursions témoigne de la volonté de l'Institut d'apparaître comme « un établissement d'éducation historique, archéologique et artistique ». Volonté qui se manifestera de façon plus éclatante encore par la création de l'École pratique d'histoire et d'archéologie régionales.

I. Les communications

En 1900, Joseph Brassinne, soucieux de rendre les séances mensuelles de l'Institut aussi attrayantes et instructives que celles de la S.A.H.D.L., propose de mettre au programme de celles-ci une communication sur un sujet d'histoire ou d'archéologie. Le 25 janvier 1901, l'Institut adopte sa proposition. Le 22 février, a lieu le premier exposé. Lucien Renard entretient ses collègues des antiquités romaines et franques découvertes aux environs de Tongres ⁽¹⁾.

De 1901 à 1950, l'Institut n'organise pas moins de 347 conférences : 101 entre 1901 et 1915, 192 entre 1919 et 1940, 54 entre 1945 et 1950. Celles-ci sont données par 108 conférenciers. Six n'appartiennent pas à la société : Yvan Delatte ⁽²⁾, le professeur

(1) A.I.A.L. — P.V. de la séance du 22 février 1901.

(2) Yvan Delatte, docteur en philosophie et lettres, est conservateur aux archives de l'État à Liège.

de Poercq⁽¹⁾, le père jésuite Dereine, J.-L. Henrotte, Jean Hubaux⁽²⁾ et dom Cyrille Lambot⁽³⁾. Deux de ces orateurs prennent la parole entre 1919 et 1940, quatre entre 1945 et 1950.

Certains membres montent régulièrement à la tribune. Les plus assidus sont : Joseph Brassinne (26 communications), Félix Magnette (23 communications), Joseph de Borchgrave d'Altena (19 communications), Joseph Coenen (19 communications) et Théodore Gobert (19 communications). Tous sont membres effectifs de l'Institut, trois d'entre-eux sont professeurs à l'université. Les séances mensuelles ont lieu jusqu'en 1909 dans une des salles du Palais provincial. Elles se tiennent ensuite au Musée Curtius. L'auditoire, fort restreint au départ, devient, au fil des années, plus important. Les membres effectifs ne sont pas les seuls à assister à ces réunions. On trouve, parmi les auditeurs, de nombreux membres correspondants ou associés. Nous pensons que l'accroissement du nombre de participants ne s'explique pas seulement par l'augmentation du nombre de sociétaires, mais aussi par l'intérêt suscité par ces exposés. La plupart de ceux-ci sont, en effet, suivis de fructueux échanges de vues entre historiens, historiens de l'art et archéologues, professionnels ou amateurs.

Quels sujets retiennent l'attention des conférenciers ? Près de 30 % des conférences traitent d'art (25 %, entre 1901 et 1915 ; 31 %, entre 1919 et 1940 ; 33 %, entre 1945 et 1950). Les orateurs s'intéressent à la fois à l'art civil et religieux. S'ils privilégient la peinture, ils se préoccupent aussi d'architecture, de gravure, de céramique, de sculpture, etc. Les nombreuses fouilles archéologiques dirigées par l'Institut dans le Condroz ou en Hesbaye fournissent matière à maints exposés entre 1901 et

(1) de Poercq est professeur à l'Université de Gand.

(2) Jean Hubaux (1894-1959), docteur en philosophie et lettres, est professeur de philologie classique à l'Université de Liège.

(3) Dom Cyrille Lambot (1900-1968), docteur en théologie de l'Université de Louvain et bénédictin à l'abbaye de Maredsous, est directeur de la *Revue Bénédictine*.

1915⁽¹⁾. L'abandon progressif de celles-ci, à partir des années 20, explique la diminution du nombre de communications relatives à l'archéologie, après la Première Guerre mondiale.

Entre 1901 et 1940, les conférenciers multiplient les études sur les édifices religieux ou civils liégeois. Ils veulent attirer l'attention du public sur la nécessité de restaurer, voire de sauver de la démolition⁽²⁾, ces témoins du passé mouvementé de la cité.

Près de 13 % des communications relatent la vie d'un artiste, d'un homme politique ou d'un homme d'état (5 %, entre 1901 et 1915 ; 17 %, entre 1919 et 1940 ; 16 %, entre 1945 et 1950).

Les conférenciers n'accordent, par contre, guère d'importance à l'histoire militaire, politique ou institutionnelle. Ils apprécient l'histoire socio-économique⁽³⁾ et culturelle. Certains d'entre-eux se font d'ailleurs les précurseurs d'une histoire des mentalités⁽⁴⁾.

Conscients de l'apport des sciences dites auxiliaires à la discipline historique, quelques-uns donnent à leurs confrères des notions de numismatique, de géologie, de géographie, de toponymie, ou encore de démographie.

(1) 22 % des exposés faits au cours de cette période traitent d'archéologie. Citons, à titre d'exemple, la conférence donnée par Firmin Henaux, le 25 novembre 1906 : « Une nouvelle découverte archéologique en Condroz, avec présentation d'une série d'antiquités belgo-romaines ». A.I.A.L. — P.V. de la séance du 25 novembre 1906.

(2) N'oublions pas que la Ville de Liège s'est lancée, depuis le XIX^e siècle, dans de vastes projets urbanistiques, impliquant — au grand dam de l'Institut — la démolition d'un certain nombre de maisons anciennes. P. GERIN, *Dans le monde contemporain...*, pp. 232-242.

(3) Exemple : le 26 novembre 1911, Théodore Gobert fait un exposé sur « les conditions de l'industrie du tissage à la fin de l'Ancien Régime et les Cockerill à leur début ». A.I.A.L. — P.V. de la séance du 26 novembre 1911.

(4) En 1921, Théodore Gobert parle de « Wallons et Flamands », tandis que Charles Fraipont expose le résultat de ses travaux sur l'origine de la psychologie des populations de la Belgique. « Le premier base son opinion sur des textes d'archives et des données historiques, le second pousse ses investigations jusqu'aux extrêmes limites connues de la préhistoire ». A.I.A.L. — P.V. des séances des 25 novembre et 30 décembre 1921.

La diversité des thèmes abordés témoigne à la fois de la curiosité d'esprit des membres de l'Institut, et du rôle que ce dernier a joué dans le développement des études historiques locales.

72 % des sujets traités sont localisés dans l'ancien pays de Liège. La Cité ardente constitue le cadre géographique privilégié. 35 % des exposés lui sont consacrés. Certains orateurs élargissent leur champ d'investigation à la Belgique. D'autres, principalement entre 1919 et 1940, franchissent les frontières de notre pays. C'est ainsi que les délégués de l'Institut aux différents congrès organisés par la Société française d'archéologie font rapport de leur mission, tout en décrivant les monuments et sites qu'ils ont eu l'occasion de découvrir au cours de leurs séjours.

Au fil des années, on note un désintérêt croissant pour la pré-histoire et l'Antiquité : il s'explique par la diminution du nombre de conférences sur des sujets archéologiques.

Par contre, de plus en plus d'exposés portent exclusivement sur le Moyen Âge. Les conférenciers privilégient cependant les Temps modernes et ce surtout après la Seconde Guerre mondiale. L'époque contemporaine est loin d'être négligée. À côté d'études relatives à la fin du XVIII^e siècle, on trouve, en effet, plusieurs comptes rendus de congrès archéologiques ou d'expositions d'art. Notons que plusieurs communications ont pour cadre chronologique la longue durée (1).

Les titres des conférences (2) étant souvent imprécis quant à la localisation de celles-ci dans le temps, il nous a été impossible de quantifier avec précision l'importance accordée à telle ou telle période de l'histoire (3).

(1) Exemple : le 25 octobre 1946, Joseph Philippe retrace l'histoire de la peinture au pays de Liège, des origines au XVIII^e siècle. A.I.A.L. - P.V. de la séance du 25 octobre 1946.

(2) Pour la période antérieure à 1920, ces titres sont, à quelques rares exceptions, notre source unique d'information.

(3) A.I.A.L. - P.V. de la séance mensuelle du 31 décembre 1905.

II. Les conférences publiques

Le 31 décembre 1905, l'Institut accepte une proposition « faite par certains membres, relativement à une série de conférences publiques à faire sur l'art ancien du Pays de Liège », et charge le Bureau de la réaliser ⁽¹⁾. Mais celui-ci manque d'enthousiasme. Le trésorier Florent Pholien essaye en vain de convaincre ses collègues. Fort de l'appui de Julien Fraipont, professeur à l'Université de Liège et ancien président de l'Institut, Pholien revient à la charge en 1907. Fin novembre, le Bureau accède à sa demande ⁽²⁾.

Un comité, composé de Pholien, Polain, Servais, Vercheval et Brassinne, est chargé d'élaborer un programme de conférences publiques. Celles-ci porteront le nom de « causeries » et seront données le dimanche matin au musée ⁽³⁾.

Le 2 février 1908, Jean Servais donne une conférence sur les antiquités préhistoriques du musée. Cette première causerie a lieu dans une des petites salles du Palais provincial. L'auditoire est nombreux, et l'Institut ne dispose que de douze chaises ! Les journalistes de la presse locale adressent des reproches aux organisateurs, le public aussi. Pholien, président de la commission des conférences, ne s'avoue pas vaincu. Il convainc la Ville de lui prêter une cinquantaine de chaises pliantes, et persuade le Bureau de mettre à sa disposition la grande salle du musée. La seconde causerie a lieu le 9 février. Elle réunit un grand nombre d'auditeurs. Bon nombre d'entre eux admirent, pour la première fois, les collections d'antiquités du musée. En 1909, un second cycle de conférences est organisé dans la grande salle du musée, au Palais provincial. En 1910, les causeries se donnent dans la grande salle du premier étage du Musée Curtius. L'installation de la collection Moxhon contraint, en 1911, la commission des conférences à chercher au dehors un local adéquat.

(1) A.I.A.L. — F. PHOLIEN, *A mon cher Institut archéologique liégeois. Un chapitre de la petite histoire de l'I.A.L.*, s.p.

(2) A.I.A.L. — P.V. de la séance mensuelle du 24 novembre 1907.

(3) A.I.A.L. — Florent PHOLIEN, *A mon cher Institut...*

De 1911 à 1914, l'Université de Liège met à la disposition de l'Institut, soit sa salle académique, soit son auditoire de géologie.

La Première Guerre mondiale interrompt le cycle des causeries dominicales. Après l'Armistice, la Ville prépare l'aménagement d'une salle de conférences dans une des annexes du Musée Curtius. Celle-ci n'est prête qu'à la fin de 1921.

À partir de 1922, l'Institut organise à nouveau des conférences publiques. La Seconde Guerre mondiale provoque un nouvel arrêt des activités de la société ⁽¹⁾.

Le 9 novembre 1945, le bureau envisage de reprendre les conférences du dimanche ⁽²⁾. L'hiver et le printemps 1946 passent sans qu'aucune causerie ne soit organisée.

Le 23 septembre 1946, l'Institut apprend que la Ville de Liège soutient le Grand Liège dans sa volonté d'inaugurer un cours d'histoire liégeoise. En réaction, il décide « qu'une série de causeries publiques sera organisée par la commission des conférences, sous la direction scientifique de M. le professeur Halkin, et auront pour objet l'histoire de la principauté de Liège. Elles feront l'objet d'une publication spéciale » ⁽³⁾.

Le 30 mars 1947, la première conférence de l'après-guerre a lieu au Musée Curtius.

Entre 1908 et 1950, l'Institut n'organisera pas moins de 201 conférences publiques : 48 entre 1908 et 1914, 134 entre 1922 et 1940, 19 entre 1947 et 1950. Les conférenciers sont au nombre de : 29, pour la période 1908-1914 ; 48, pour la période 1922-1940, 16, pour la période 1947-1950.

De 1908 à 1950, l'effectif total des conférenciers ne s'élève cependant qu'à 74. Si 47 % d'entre eux n'ont donné qu'une conférence, certains ont, en effet, fait de très nombreux exposés. Citons le comte Joseph de Borchgrave d'Altena (14 causeries),

(1) A.I.A.L. - P.V. de la séance du bureau du 9 novembre 1945.

(2) A.I.A.L. - P.V. de la séance du bureau du 23 septembre 1946.

(3) A.I.A.L. - Florent PHOLIEN, *A mon cher Institut...*

Joseph Brassinne (13 causeries), Jules Dumont (13 causeries) et Paul Harsin (11 causeries). Les orateurs sont presque tous membres de la société : 28 sur 29, entre 1908 et 1914 ; 45 sur 48, entre 1922 et 1940 ; 16 sur 19, entre 1947 et 1950. Tout au long de la période envisagée, un nombre important de conférenciers peuvent être considérés comme des professionnels de l'histoire (41 %), et ce, plus particulièrement entre 1922 et 1940 ($\pm 47\%$). Parmi les « amateurs », ce sont les juristes les plus nombreux ($\pm 18\%$).

Les conférences organisées par l'Institut ont connu, si l'on en croit Pholien, un grand succès ⁽¹⁾. Cela peut s'expliquer, d'une part, par le fait qu'aucune participation aux frais n'était demandée, d'autre part, par la publicité qu'en faisaient les quotidiens liégeois. Florent Pholien – sous le pseudonyme de Jean Férons-trée – et François Boniver – sous le pseudonyme d'Archéophile – publiaient ainsi des comptes rendus dans la *Gazette de Liège* et le *Journal de Liège*. La fourniture, par l'Administration communale de Liège, à titre gracieux, de 60 affiches-causeries et leur placement en ville, n'est sans doute pas étranger non plus à leur popularité. Les conférences publiques de l'Institut témoignent, dans une certaine mesure, de la vitalité de la recherche historique liégeoise au cours de la première moitié de notre siècle, ainsi que d'une volonté de vulgariser la connaissance du passé de notre région. Volonté qui s'explique par le désir avoué « de pénétrer les Liégeois de l'amour de notre sol natal et de l'esprit wallon qui doit se perpétuer » ⁽²⁾. En le faisant connaître du grand public, les causeries dominicales ont sans nul doute permis à l'Institut de démontrer son dynamisme, et contribué ainsi à accroître son nombre de membres.

Quels sujets a-t-on abordés, lors de ces réunions ?

L'Institut, contrairement à la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège et au vœu exprimé par le bureau en septembre

(1) *Les matinées dominicales de l'I.A.L.*, in *Le journal de Liège*, 17 février 1939. Il s'agit ici d'un extrait d'une allocution du président de la commission des conférences, Florent Pholien.

(2) A.I.A.L. – P.V. de la séance du Bureau du 23 septembre 1946.

1946⁽¹⁾, n'a pas publié de volumes reprenant le texte de ses conférences publiques. Nous ne trouvons, dans les archives, dans le *B.I.A.L.*, et dans la *C.A.P.L.*, que les titres de celles-ci. Nous ne pouvons donc pas analyser en profondeur les thèmes évoqués.

On constate que plus d'un quart des conférences traitent d'art : 31,25 % entre 1908 et 1914, 26 % entre 1922 et 1940, 21 % entre 1947 et 1950. Si l'art mosan retient particulièrement l'attention des orateurs, ces derniers s'intéressent aussi aux œuvres des artistes wallons en pays étranger, ou aux mosaïques de Rome et de Ravenne.

L'intérêt pour l'archéologie fluctue davantage : 23 % entre 1908 et 1914, 5,90 % entre 1922 et 1940, 10,52 % entre 1947 et 1950. Notons que les études relatives aux âges préhistoriques sont celles qui suscitent le plus de curiosité. Le goût pour la biographie croît au cours du temps : 16,41 % entre 1922 et 1940, 36,80 % entre 1947 et 1950. À côté de nombreuses biographies d'artistes, on trouve ainsi des exposés consacrés à des industriels, à des ecclésiastiques, à des hommes politiques, ou encore, à des humanistes.

Les monographies d'édifices religieux, civils, ou militaires ainsi que celles consacrées à des entités géographiques, sont aussi en nombre élevé : 10,41 % entre 1908 et 1914, 25 % entre 1922 et 1940, 26,31 % entre 1947 et 1950.

L'intérêt pour l'histoire économique ne cesse d'augmenter : 2 % entre 1908 et 1914, 6,7 % entre 1922 et 1940, 15 % entre 1947 et 1950.

D'autres thèmes sont également abordés. Ils touchent à l'histoire culturelle, institutionnelle, sociale, politique, militaire, mais aussi à l'ethnographie, à la géologie, ou à la numismatique. On peut donc affirmer que les centres d'intérêt des conférenciers

(1) Exemple : Eugène Polain donne, en 1910, une conférence intitulée « Un conte de fées, explications et interprétations ».

sont fort diversifiés et, parfois, d'une étonnante modernité pour l'époque à laquelle ils ont été traités (1).

Très souvent, ces exposés ont été rendus plus attrayants par la projection de diapositives, la présentation de documents ou de pièces de collections, et ce, dès 1911.

La plupart des exposés ont un cadre géographique liégeois. La Cité ardente est sans nul doute la localité privilégiée par les orateurs. Mais ceux-ci font aussi référence au pays de Liège et, plus rarement, à la principauté. Certains sortent de la zone d'influence que s'est fixé l'Institut lors des révisions successives de ses statuts (2).

C'est ainsi que Léon Halkin entretient les auditeurs des arcs de triomphe de Rome (3) et d'une « ville antique retrouvée : Pompéi » (4), tandis qu'Henri Bataille retrace l'historique du château de Vaucouleurs (5), et que Jules Berchmans évoque le dessin des maîtres grecs (6).

Il est mal aisé de déterminer le cadre chronologique de plusieurs exposés, dans la mesure où leurs titres ne comportent ni dates, ni critères de temporalisation. On s'aperçoit cependant qu'aucune période n'a été oubliée.

L'intérêt pour la préhistoire se manifeste principalement entre 1908 et 1914 (7). On retrouve, en effet, parmi les conférenciers, quelques grands noms de l'école liégeoise de préhistoire : Max Lohest, Julien et Charles Fraipont, Jean Servais et Félix Vercheval. Par la suite, deux spécialistes entretiendront encore l'au-

(1) L'article premier des statuts constitutifs précise, en 1850, que l'Institut a été fondé « pour rechercher, rassembler et conserver les œuvres d'art et les monuments archéologiques que renferme la province ». En 1907, après avoir été modifié à différentes reprises, il élargit son champs d'investigation à « l'ancien pays de Liège et à ses dépendances ».

(2) Cette conférence a été donnée en 1923.

(3) Halkin a fait cet exposé en 1926.

(4) Henri Bataille a donné cette conférence en 1948.

(5) C'est en 1913 que Jules Berchmans a fait cet exposé.

(6) Plus d'un quart des conférences données entre 1908 et 1914 sont relatives à cette période.

(7) A.I.A.L. — Florent PHOLIEN, *A mon cher Institut...*

ditore de sujets relatifs à cette époque. En 1933, Maria Louis donne une conférence sur l'art à l'époque de l'âge de la pierre. Dix-sept ans plus tard, Hélène Danthine, titulaire de la chaire de préhistoire de l'Université de Liège, évoque les premières étapes de la civilisation.

Les causeries ayant pour cadre l'Antiquité ont essentiellement eu lieu entre 1922 et 1940.

Le goût pour le Moyen Âge est vif entre 1908 et 1940. Si les XIV^e et XV^e siècles sont mis à l'honneur, le haut Moyen Âge ne retient pas l'attention des orateurs.

À partir de 1922, l'époque la plus étudiée est sans conteste les Temps modernes, et, plus particulièrement, le XVI^e siècle.

À de rares exceptions près, il faut attendre les années 30 pour qu'on se préoccupe d'histoire contemporaine. Après la Seconde Guerre mondiale, le nombre de causeries portant sur la fin du XVIII^e et le XIX^e croît.

III. Leçons de vulgarisation

L'institut crée, en 1932, sous le titre de leçons de vulgarisation, une nouvelle série de conférences, portant sur « l'histoire et l'archéologie en général ». L'organisation de telles causeries répond, selon Pholien ⁽¹⁾, à un besoin du public liégeois, qui ne se satisfait plus uniquement de sujets locaux ⁽²⁾. Les leçons sont données le mardi et le jeudi soir dans une des annexes du Musée Curtius.

Dans le but d'améliorer sa situation financière, l'Institut demande, en 1932, aux personnes étrangères à la Société, un droit d'inscription de cinq francs. Cette mesure est passagère. Dès 1933, plus aucune participation aux frais n'est exigée.

(1) A.I.A.L. — Florent PHOLIEN, *A mon cher Institut...*

(2) Selon Pholien, le cadre géographique des causeries dominicales doit exclusivement être celui de l'ancien pays de Liège. On constate cependant que certains conférenciers ont enfreint cette règle.

En neuf ans, de 1932 à 1940, 86 conférences ont été organisées. Elles ont été suivies par 3.554 auditeurs, et données par 34 conférenciers. Ceux-ci, à l'exception du colonel Fraikin, de Jean Hubaux et de Xavier Janne ⁽¹⁾, sont tous membres de l'Institut. On compte parmi eux six docteurs en histoire de l'art et archéologie et quatre docteurs en histoire.

38 % des orateurs ne donnent qu'une seule leçon, d'autres, par contre, les multiplient. C'est ainsi que Jules Dumont ⁽²⁾ ne monte pas moins de dix-huit fois à la tribune.

L'histoire de l'art constitue le domaine de prédilection des conférenciers. 44 % des leçons y sont, en effet, consacrées. Les auditeurs peuvent ainsi acquérir des connaissances en verrerie, en peinture, en sculpture, en architecture, ou encore, en céramique.

15 % des exposés traitent d'archéologie. L'archéologie romaine se taille une part de lion. Cela peut s'expliquer aisément par la présence, parmi les conférenciers, de trois docteurs en philologie classique ⁽³⁾.

L'histoire culturelle suscite le même intérêt que l'archéologie. Les thèmes évoqués ne manquent pas d'originalité.

Jean Hubaux livre au public ses réflexions sur les vieux contes romains ⁽⁴⁾, tandis qu'Eugène Polain analyse des chansons folkloriques et populaires ⁽⁵⁾. Les juristes initient les participants à l'histoire du droit et des institutions.

Xavier Janne fait ainsi, en 1937, un exposé très intéressant sur l'unification législative du Code Napoléon vis-à-vis du droit de l'ancien pays de Liège.

(1) Xavier Janne d'Othée deviendra membre de l'Institut en 1945.

(2) De 1932 à 1936, Jules Dumont retrace, en 14 leçons, l'histoire de l'architecture de l'époque romane au XX^e siècle.

(3) Léon Halkin, Jean Hubaux et William Legrand.

(4) Cette conférence a été donnée en 1940.

(5) Les deux leçons sur la chanson folklorique figurent au programme de 1934, celle sur la chanson populaire à celui de 1935.

Le programme de 1936 réserve, pour sa part, une large place à l'histoire politique et, plus particulièrement, à celle des révolutions. Paul Harsin donne trois leçons sur la révolution liégeoise, et Robert Demoulin deux sur le rôle des Liégeois dans la révolution belge de 1830.

Les orateurs ont aussi abordé d'autres sujets. À côté des traditionnelles biographies, nous trouvons aussi des conférences sur la numismatique, la sigillographie, la géographie, ou encore, l'histoire socio-économique.

Ces exposés, faits la plupart du temps par des spécialistes, ont vraisemblablement été intéressants. Cependant, on peut se demander s'ils répondaient vraiment à l'attente du public. Peut-on parler d'histoire et d'archéologie générales, quand plus d'un quart des leçons ont pour cadre géographique l'ancien pays de Liège ? Onze d'entre elles franchissent quand même les frontières de notre pays. Elles se situent en Italie, en France, en Espagne, en Chaldée, et en Israël.

En ce qui concerne le cadre chronologique, on constate que les historiens privilégient l'époque contemporaine. Les historiens de l'art, par contre, s'intéressent surtout à des sujets portant sur une période comprise entre les X^e et XVIII^e siècles.

Les archéologues étudient, pour leur part, à la fois l'Antiquité — principalement romaine — et la préhistoire.

IV. Les excursions

En 1895, les membres de l'Institut, sur la proposition de Marcel De Puydt ⁽¹⁾, sont invités à se rendre au château d'Ochain pour y examiner les objets offerts au Musée par le comte de Pimodan. C'est la seule visite de ce type à être mise sur pied au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle.

(1) A.I.A.L. — P.V. de la séance du 29 mai 1903.

Huit ans plus tard, la société adopte le principe des excursions archéologiques ⁽¹⁾, et confie l'organisation de celles-ci au Bureau. L'extension progressive des réseaux ferroviaire et vicinal ⁽²⁾ rend possible cette « innovation heureuse à tous égards et dont la nécessité s'imposait depuis longtemps déjà » ⁽³⁾. Le 6 juillet 1903, l'Institut convie ses membres à une promenade aux environs de Montzen. Les manoirs de Graff, Broich, Belderbûsch, et Schimper ouvrent leurs portes aux excursionnistes. Un comité spécial des excursions est créé. Composé d'un nombre restreint de membres, il est présidé successivement par Fernand Sacré, Félix Magnette, Joseph Coenen, Florent Pholien, Jules Dumont, et Léon Dewez. Il est à la fois chargé d'élaborer un programme de visites et de le réaliser.

Entre 1903 et 1950, il organise 140 excursions : 35, entre 1903 et 1913 ; 88, entre 1919 et 1939 ; 17, entre 1945 et 1950.

Celles-ci donnent l'occasion de découvrir de multiples églises et châteaux ⁽⁴⁾, mais aussi des musées, des expositions, ou encore, des chantiers de fouilles.

Elles ont souvent pour cadre la région liégeoise ⁽⁵⁾, et, plus particulièrement, la ville de Liège ⁽⁶⁾.

Les provinces du Brabant, du Limbourg, de Namur et du Hainaut, ainsi que les Pays-Bas, ont cependant accueilli les participants.

(1) L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois pendant l'année 1903*, in *B.I.A.L.*, t. 34, 1904, p. VII.

(2) P. GERIN, *Dans le monde contemporain...*, p. 240. Notons qu'à partir des années 30, les excursions se font généralement en autocar.

(3) L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois pendant l'année 1903*, in *B.I.A.L.*, t. 34, 1904, p. VII.

(4) Les propriétaires des châteaux, souvent membres de l'Institut, guident eux-mêmes les visiteurs et les invitent souvent à une petite réception ; c'est le cas notamment du baron van Zuylen (château d'Argenteau), en 1931.

(5) Des promenades archéologiques ont eu lieu à Herstal, Seraing, Verviers, Soumagne, Pepinster, Huy, Jupille, Fléron, Saive, Modave, etc.

(6) L'Institut a proposé à ses membres et à leur famille des visites guidées de la plupart des musées et églises de la ville, ainsi que du Palais provincial.

Nous ne possédons guère d'informations sur le nombre de personnes qui ont pris part à ces visites guidées avant 1930 et après 1945. Nous savons, par contre, qu'entre 1931 et 1939, celui-ci s'élève à 3.256 (1).

Les sociétaires ne sont pas les seuls à y participer. Beaucoup sont, en effet, accompagnés de leur conjoint et de leurs enfants. L'initiative prise par l'Institut d'organiser ce type d'activités culturelles, mais distrayantes, lui a permis d'accroître son nombre de membres (2) et, comme le disait Lucien Renard, « de provoquer en eux ces sentiments de confraternité qui sont à la base de la prospérité d'une société comme la nôtre » (3).

V. École pratique d'histoire et d'archéologie régionales

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Institut confie la réorganisation de ses leçons publiques au professeur Léon-Ernest Halkin et à Maurice Yans. Ces derniers créent, en 1948, l'école pratique d'histoire et d'archéologie régionales. Il s'agit à la fois de provoquer de vocations d'historiens (4) et de suppléer, si on en croit le professeur Halkin (5), certaines faiblesses des cours universitaires. Le but de cette école est d'« initier les membres de l'Institut et les auditeurs étrangers à la méthode historique et aux sciences auxiliaires en s'appliquant uniquement à l'étude de l'histoire et de l'archéologie régionales

(1) A.I.A.L. — F. PHOLIEN, *A mon cher Institut...*

(2) Témoignage recueilli auprès du professeur Étienne Hélin, le 7 novembre 1991. Notons que la presse publiait des comptes rendus de ces promenades archéologiques, leur faisant ainsi une publicité non négligeable.

(3) L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois pendant l'année 1907*, in *B.I.A.L.*, t. 38, 1908, p. VIII.

(4) A.I.A.L. — P.V. de la séance du bureau du 12 décembre 1947.

(5) Le professeur Halkin encourageait les étudiants de l'université à venir se perfectionner en paléographie à l'école pratique d'histoire et d'archéologie régionales. Témoignage recueilli lors d'une entrevue avec le professeur Léon-Ernest Halkin, le 22 août 1991.

délaissées, si pas ignorées, par certains côtés, dans l'enseignement supérieur » (1).

Le 15 janvier 1948 (2), Léon-Ernest Halkin annonce que les cours commenceront dès le début du mois de février, et se termineront au mois de mars. Ils auront lieu en semaine, à 17 h 30. Le droit d'inscription s'élèvera à 20 F pour les personnes extérieures à la société. Les membres en seront exemptés. La séance inaugurale, présidée par l'échevin des beaux-arts, est radiodiffusée (3).

Léon-Ernest Halkin, directeur de l'école pratique, enseigne à la fois la critique historique, la méthodologie, la bibliographie et, en collaboration avec Maurice Yans, le cours d'institutions liégeoises. L'archiviste Delatte parle des sources d'archives. Louis Remacle (4) expose les éléments de la philologie wallonne. Joseph de Borchgrave d'Altena donne un cours d'archéologie et d'histoire de l'art sur les époques romane et gothique ; Jules Dumont, sur celles postérieures à la Renaissance. Maurice Yans initie les élèves à la paléographie et à la diplomatique. Jules Pirlet se voit confier le cours de numismatique.

À côté de ces leçons théoriques, on organise trois séminaires. Un premier, sur l'histoire des paroisses, sous la direction du professeur Léon-Ernest Halkin ; un deuxième, sur l'histoire des seigneuries rurales, sous la direction d'Yvan Delatte ; et un troisième, sur l'histoire politique du comté de Looz, sous la direction de Maurice Yans.

Quarante-cinq personnes extérieures à la Société et une vingtaine de membres se répartissent parmi les différents cours.

(1) J. PIRLET, *Rapport du secrétaire sur l'activité de l'Institut durant l'année 1948*, in *B.I.A.L.*, t. 67, 1949-1950, p. 427.

(2) A.I.A.L. — P.V. de la séance du bureau du 15 janvier 1948.

(3) J. PIRLET, *op. cit.*, p. 429.

(4) Né en 1910, Louis Remacle est docteur en philologie romane. En 1946, il devient professeur de dialectologie wallonne à l'Université de Liège. C'est Maurice Yans qui a incité ce « partisan d'une collaboration entre historiens et dialectologues » à entrer à l'Institut. Témoignage recueilli lors d'une entrevue avec le professeur Louis Remacle, le 27 septembre 1991.

La publicité faite par les médias à cette initiative de l'Institut se révèle donc efficace.

En 1949-1950, les cours se poursuivent sous la conduite du professeur Léon-Ernest Halkin, qui assume les fonctions de bibliothécaire de l'Institut ⁽¹⁾.

Ils sont subventionnés par les pouvoirs publics ⁽²⁾ et contribuent ainsi à augmenter les recettes de la Société.

Ils se divisent désormais en deux sessions : une session d'automne consacrée à l'histoire, et une de printemps destinée à l'enseignement pratique de l'archéologie et aux visites de musées ⁽³⁾.

Par la création de l'école pratique, l'Institut démontre qu'il n'est pas uniquement une société d'amateurs d'histoire et d'archéologie locales, mais aussi un centre de recherches scientifiques et d'enseignement ⁽⁴⁾.

CONCLUSION

La fondation de l'Institut archéologique liégeois en 1850 s'inscrit dans un mouvement général d'inspiration romantique, celui de la prolifération des sociétés historiques et archéologiques.

Vingt ans après la Révolution, l'État belge, dominé par une classe bourgeoise et libérale, tente de trouver sa légitimité dans le passé. Moins de soixante ans après la fin de la souveraineté liégeoise, la conscience principautaire demeure vivace. Ces deux

(1) M. YANS, *Rapport du secrétaire sur l'exercice 1949*, in *B.I.A.L.*, t. 67, 1949-1950, p. 432. M. YANS, *Rapport du secrétaire sur l'activité de l'Institut pendant l'année 1950*, in *B.I.A.L.*, t. 68, 1951, p. 196.

(2) A.I.A.L. — P.V. de la séance du bureau du 30 septembre 1949. A.I.A.L. — P.V. de la séance du bureau du 26 juillet 1950.

(3) A.I.A.L. — P.V. de la séance du bureau du 30 septembre 1949.

(4) Maurice Yans affirme d'ailleurs que l'école pratique est parvenue, « sans dévier de son but immédiat, à faire entrevoir le sens d'une réforme de l'histoire ». M. YANS, *Rapport du secrétaire sur l'exercice 1949*, in *B.I.A.L.*, t. 67, 1949-1950, p. 432.

facteurs ne sont pas étrangers à la création de la Société. En effet, comme nous l'avons vu, les membres fondateurs peuvent être considérés à la fois comme de « bons Belges » et de « bons Liégeois ». Leur patriotisme sera récompensé par l'octroi de subsides des pouvoirs publics. Pouvoirs publics dont ils recherchent ouvertement l'appui : le gouverneur de la province de Liège et le bourgmestre de Liège ne sont-ils pas respectivement président et vice-président honoraires de l'Association.

L'Université de Liège est présente lors de la naissance de l'Institut en la personne de son recteur, l'historien Adolphe Borgnet. Celui-ci apparaît comme le garant d'une certaine rigueur scientifique.

Les quinze premières années de la vie de l'Institut sont dominées par la personnalité de son président : Albert d'Otreppe de Bouvette, conseiller honoraire à la Cour d'appel. Albert d'Otreppe de Bouvette est le promoteur d'une des plus grandes réalisations de la Société : le Musée archéologique liégeois. Ses collections d'objets d'art et d'antiquités en constituent d'ailleurs le point de départ. La recherche d'un local pour abriter le musée est sans nul doute une des priorités de l'Institut au cours de la période 1850-1865.

Entre 1866 et 1909, nous relevons peu de professionnels de l'histoire au sein du Bureau de la Société. Ceux qui assument la direction de celle-ci occupent en général une position socio-professionnelle élevée (professeurs d'université, magistrats, sénateurs...). Ils apportent à l'Association prestige et relations.

L'Institut compte parmi ses dirigeants les fondateurs de l'école liégeoise de préhistoire (Marcel De Puydt, Max Lohest, Julien Fraipont...). Sous leur influence, la Société participe au grand mouvement européen de découvertes scientifiques qui remet en question l'origine des espèces en général et celle de l'homme en particulier.

À la fin du XIX^e siècle, sous l'impulsion de Marcel De Puydt et de l'échevin libéral Alfred Micha, l'Institut se rapproche de

la Ville de Liège et négocie avec elle le transfert de ses collections à la Maison Curtius.

En 1909, la Ville de Liège et l'Institut archéologique liégeois signent une convention relative au Musée archéologique.

En devenant la « partenaire » de la Ville, la Société garantit l'avenir de ses collections mais est contrainte, dans une certaine mesure, de se plier « aux règles de la diplomatie communale ». Cela ne l'empêche cependant pas, alors que la Cité est dominée par les libéraux et les socialistes, d'élire à sa présidence des personnalités catholiques. Les liens entre la Ville et l'Institut se renforcent encore en 1923 lorsque l'administration communale confie à la Société la gestion du Musée d'Ansembourg.

Après la Première Guerre mondiale, l'influence des professeurs d'histoire de l'Université de Liège (Félix Magnette, Léon Halkin, Léon-Ernest Halkin) et des archivistes (Édouard Poncelet, Maurice Yans...) croît. Ils sont à l'origine d'une profonde mutation de l'Institut. Celui-ci apparaît désormais davantage comme une société historique que comme un cercle archéologique. Il abandonne d'ailleurs progressivement une des activités qui ont le plus contribué à asseoir sa réputation scientifique tant en Belgique qu'à l'étranger : la pratique des fouilles.

En un siècle d'existence, le nombre de membres de l'Institut évolue fortement. En 1852, il ne compte que trente-huit membres. En 1950, plus de quatre cents. La progression du nombre de sociétaires n'est pas uniforme. On note ainsi une diminution sensible du nombre de membres au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Faut-il y voir l'amorce d'une certaine désaffection du public envers les vieilles sociétés savantes ?

On constate que l'effectif de l'Institut est beaucoup plus important que celui de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. Cela tient vraisemblablement au fait qu'il est moins marqué idéologiquement que cette dernière : les libéraux, les catholiques et, dans une moindre mesure, les socialistes s'y côtoient dans un esprit de tolérance, animés par un même amour du passé.

La majorité des membres habitent la province de Liège. La proportion de liégeois y est très importante. Notons la présence, à la fin du siècle dernier, de plusieurs membres étrangers. Celle-ci s'explique sans doute par la participation régulière de l'Institut aux différents congrès archéologiques organisés alors un peu partout en Europe. Congrès qui peuvent être considérés comme des instruments efficaces de la diffusion des connaissances scientifiques.

Au terme de l'analyse de la répartition socio-professionnelle des membres, nous constatons que bon nombre de sociétaires sont issus de la « moyenne bourgeoisie », celle des professeurs, des fonctionnaires d'un certain niveau, des ingénieurs, des avocats, des médecins, des architectes, des commerçants et des petits industriels. La proportion de représentants de la petite noblesse du pays de Liège y est relativement importante. Celle des professionnels de l'histoire augmente au lendemain de la Première Guerre mondiale.

La Société compte parmi ses membres plusieurs hommes politiques, principalement de tendance libérale. Seul un petit nombre d'entre eux jouent un rôle actif dans la vie de celle-ci. Leur présence est cependant utile, surtout en ce qui concerne l'octroi des subsides, source essentielle des recettes avec les cotisations.

La représentation féminine au sein de la Société progresse à partir des années vingt. Elle demeure cependant faible. À l'exception d'Hélène Van Heule, conservatrice de 1932 à 1950, aucune femme n'exerce une fonction au sein du Bureau.

Les réalisations de l'Institut sont soit entreprises dès sa fondation (bibliothèque, musée, fouilles, *B.I.A.L.*), soit postérieures à 1900 (*C.A.P.L.*, conférences, leçons de vulgarisation, *mémorial des archives détruites*, École pratique d'histoire et d'archéologie régionales). Quatre sont à nos yeux à mettre en exergue : les fouilles, le musée, le *B.I.A.L.* et l'École pratique d'histoire et d'archéologie régionales.

Les fouilles archéologiques, menées essentiellement en Hesbaye et dans le Condroz, contribuent d'une façon décisive à

l'étude de la préhistoire et de l'antiquité belgo-romaine dans notre région. Leur produit enrichit considérablement le Musée archéologique.

Les collections du Musée archéologique, après avoir connu pendant plusieurs années « une vie itinérante et presque vagabonde », sont installées, depuis 1909, dans une des plus belles demeures patriciennes de Liège : la Maison Curtius. Elles sont parmi les plus riches de la province, sinon du pays.

La Société ne disposant pas de la personnalité juridique, le problème de savoir à qui elles appartiennent est un problème cornélien. Rappelons qu'avant 1907 le musée est censé être provincial et qu'après cette date un article des statuts précise qu'en cas de dissolution de la Société, ses collections deviennent propriété de la Ville...

L'analyse du *B.I.A.L.* nous révèle une historiographie à la fois conservatrice et novatrice.

Elle est conservatrice sur le plan de l'ouverture géographique. Le « caractère national » des articles du *Bulletin* n'est pas étranger au but premier de la Société, à savoir rechercher, rassembler et conserver les œuvres d'art et les monuments archéologiques que renferment l'ancien pays de Liège et ses dépendances.

Elle est novatrice sur le plan de l'ouverture chronologique et dans une certaine mesure dans les sujets abordés.

Le pourcentage d'articles de longue durée est relativement important et ce surtout avant 1910. Leur diminution à partir des années vingt semble aller à l'encontre de l'évolution de l'historiographie générale. Elle est due essentiellement à la régression du nombre d'articles relatifs à l'archéologie, articles dont le champ chronologique porte en général sur une période de plusieurs siècles.

On constate que les articles publiés dans le *Bulletin* sont fort variés. Avant 1910, sous l'impulsion des archivistes Stanislas Bormans et Jean-Guillaume Schoonbroodt, plusieurs d'entre eux sont consacrés à la publication de sources. Il n'en va plus de même après la Première Guerre mondiale.

La proportion d'études relatives à une des sciences dites auxiliaires de l'histoire (numismatique, généalogie, toponymie, géographie...) diminue après 1910.

En ce qui concerne les travaux historiques, bon nombre d'entre eux relèvent du genre biographique et monographique. Nous trouvons aussi, surtout avant 1910, de nombreux articles relatifs à l'histoire de l'art et à l'archéologie. L'intérêt pour l'histoire économique et culturelle est plus marqué que pour l'histoire politique et « l'histoire-batailles ».

L'analyse comparative de la production historique de l'Institut archéologique liégeois et de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège montre que celle de l'Institut est moins traditionnelle. Comme le souligne le professeur Robert Demoulin « on faisait de la « Nouvelle histoire » à l'Institut, bien avant que celle-ci soit à la mode, bien avant que les médias n'en parlent » (1). En s'assurant la collaboration de nombreux spécialistes (Godefroid Kurth, Jacques Breuer, Paul Harsin, Julien Fraipont, Georges Bigwood...), l'Institut a fait de ses publications des ouvrages de référence pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et à l'archéologie de notre région.

Enfin, l'École pratique d'histoire et d'archéologie régionales, créée à l'initiative du professeur Léon-Ernest Halkin et de l'archiviste Maurice Yans, témoigne d'une façon éclatante de la volonté de l'Institut de se démarquer des cercles d'amateurs et d'apparaître comme une véritable institution de recherches scientifiques et d'enseignement.

(1) Témoignage recueilli auprès de M. le professeur Robert Demoulin le 24 septembre 1991.

SABINUS, LIEUTENANT DE CÉSAR, MORT À ATUATUCA

par Florent ULRIX

En lisant et relisant les *Commentarii de Bello Gallico* de César (1), on se rend compte qu'ici, comme dans les bons romans, on ne comprend le début qu'après avoir lu la fin. C'est ainsi que la mystérieuse VI^e légion n'apparaît en plein jour que quand, au huitième livre, Hirtius la dévoile (B. G., VIII, 4). Mais en parcourant ensuite les *Commentarii* à reculons, on découvre sa trace soigneusement dissimulée par César. Ce dépistage a fait l'objet d'une étude précédente (2). Dans celle-ci il a été mis en évidence pourquoi César, dans la narration des faits, camoufle cette légion : elle a été anéantie en même temps que la XIV^e, près d'Atuatuca, durant l'hiver 54-53 avant J.-C. par Ambiorix et les forces éburonnes.

Or cette VI^e légion était la plus ancienne de l'armée de César. Celui-ci, pour minimiser la perte, explique qu'il a envoyé au camp d'Atuatuca, pour y passer l'hiver, une légion levée en der-

(1) Pour étudier la Guerre des Gaules, on ne peut se contenter d'une traduction des *Commentarii* si bonne soit elle. Il faut, à l'occasion, se référer au texte latin. Ici il a été fait usage de l'édition annotée avec traduction juxtaposée de L.-A. CONSTANS, *César. Guerre des Gaules*, 2 volumes, Paris, 1926. Les renvois au *Bello Gallico* sont insérés dans le présent texte en indiquant, outre les lettres B. G., le livre en chiffres romains et le paragraphe en chiffres arabes.

(2) F. ULRIX, « César nul en calcul élémentaire ! ? », *Les Études Classiques*, t. LVIII (1990), pp. 367-378. À cette étude, devait suivre la présente qui lui est complémentaire et qui était annoncée *in fine*. Mais alors que les deux textes avaient été déposés simultanément en 1988, la publication de cette seconde étude fut différée de façon réitérée par la direction de la revue. Au lecteur de comprendre.

nier lieu en Transpadane (la XIV^e) et cinq cohortes, sans autre précision, sous les ordres de ses lieutenants Sabinus et Cotta. Tous deux périrent dans la fameuse *clades* (B. G., V, 32 à 37). C'était Sabinus qui commandait cette VI^e légion, ce que César, évidemment, ne dit pas.

Dans la présente étude, complémentaire à la précédente, nous allons tenter de suivre Sabinus à la trace en relevant les indices de friction entre lui et César et nous tâcherons de découvrir l'origine de leur antipathie réciproque. Celle-ci, chez César, se mua en une sourde haine envers Sabinus qu'il envoya, conscient du danger, occuper le poste avancé d'Atuatuca. Ce fut le drame : Sabinus et toute la garnison y périrent tragiquement, en fait, de la faute de César.

*

* *

Sabinus est cité pour la première fois dans les *Commentarii* à propos de la bataille de l'Axona (l'Aisne) en 57 avant J.-C. (B. G., II, 5). Rappelons que dans l'armée en marche, les légions se suivaient dans l'ordre de leurs numéros et ceux-ci correspondaient normalement à la chronologie de leur recrutement. La VI^e était donc la légion de tête. En arrivant à l'Aisne, César assigna à celle-ci la défense du pont tandis que les huit autres légions s'établirent au-delà, dans un camp aménagé en vue de la bataille avec les forces belges. En fait, César dit qu'il plaça près du pont (sur la rive droite) un poste (*praesidium*) et qu'il laissa sur la rive gauche Q. Titurius Sabinus avec six cohortes. Comme exposé dans l'étude précédente, l'ensemble du poste de la rive droite et des six cohortes de la rive gauche devaient constituer une légion, la VI^e, et celle-ci devait être commandée par Sabinus que César qualifie d'ailleurs de *legatus*, lieutenant.

C'est Sabinus qui aperçut la manœuvre des Belges dont un détachement se disposait à venir attaquer le camp par l'arrière en traversant l'Aisne à gué. Il alerta César qui, en empruntant le pont, amena à la rescousse ses troupes auxiliaires, cavalerie,

infanterie légère des Numides, frondeurs et archers qui marchèrent contre l'adversaire. Il y eut un violent combat dont César donne des détails (B. G., II, 10). Mais César ne dit pas que les légionnaires commandés par Sabinus y prirent part. C'est une omission apparemment voulue. On s'imagine mal des légionnaires se croisant les bras en laissant les troupes auxiliaires seules faire face à l'adversaire.

Au fond, on perçoit déjà ici ce qui deviendra plus manifeste par la suite, la malveillance de César à l'égard de son lieutenant ; il ne lui plaît pas de rendre à Sabinus ce qui revient à Sabinus.

Après le combat sur les rives de l'Aisne où les Romains eurent le dessus, la coalition belge se désagrégea, chaque peuple voulant défendre son propre terroir. Cela permit à César de soumettre promptement Suessions, Bellovaques et Ambiens (B. G., II, 12 à 15). Puis il se retourna vers les Nerviens, décidés à se défendre âprement (B. G., II, 16). César décrit l'ordre de marche de son armée et ensuite le déroulement de la célèbre bataille de la Sabis, qui ne serait pas la Sambre mais la Selle (B. G., II, 19 à 27). Le texte est particulièrement intéressant parce que César y donne les numéros des légions impliquées dans la terrible mêlée. Il s'agit des huit légions VII à XIV. On constate ainsi que la VI^e n'y était pas et que Sabinus n'y est pas mentionné. Que sont-ils devenus ? La suite permet de le comprendre.

Après avoir vaincu les Nerviens assistés par les Atrébates et les Viromandues, César s'en prit aux Atuatuques qui s'étaient retranchés dans un de leurs oppida (Hastedon ?). Ceux-ci durent finalement se rendre pour être vendus ensuite comme esclaves, prétendument du moins (B. G., II, 29 à 33).

La narration de ces événements par César est suivie d'un paragraphe très bref (B. G., II, 34) qu'il importe d'examiner sur la trame pour ne pas en déduire ce qu'il ne contient pas et pour détecter la réalité qu'il cache. Voici la traduction de ce texte : « À la même époque, Publius Crassus que César avait envoyé avec une légion chez les Vénètes, les Unelles, les

Osismes, les Coriosolites, les Esuvii, les Aulerques, les Redons, peuples riverains de l'Océan, lui fit savoir que tous ces peuples avaient été soumis à Rome ».

Constatons en premier lieu que cette phrase nous confirme que César disposait bel et bien de neuf légions. Il en a détaché une pour aller à la conquête de la lointaine Armorique (actuellement Bretagne et Normandie) pendant que lui-même marchait en direction opposée vers le pays des Nerviens avec les huit autres légions. Comme celles-ci portaient les numéros VII à XIV, c'est donc la VI^e qui avait été détachée du reste de l'armée. Remarquons en le soulignant que c'est à la légion de tête que César assigna une mission à part tout comme il l'avait encore fait quelques semaines plus tôt à l'Axona. C'est une réitération qui dénote un principe, un parti pris, voire une intention. Il y a lieu d'en tenir compte.

Mais alors qu'au pont de l'Aisne, Sabinus commandait les six cohortes sur la rive gauche et, selon toute vraisemblance, toute la VI^e légion, nous trouvons ici le nom de Publius Crassus. De ce texte, traducteurs et spécialistes des questions césariennes ont déduit que Crassus avait reçu le commandement de la légion expédiée en Armorique (1). Cette interprétation est manifestement abusive et erronée comme le montreront les considérations ci-après.

Sans en avoir l'air, la phrase de César est méchamment ambiguë. Mais pour détecter ce qu'elle recèle, il faut d'abord savoir que Publius Crassus qualifié d'*adulescens* par César lui-même

(1) C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, III, p. 274 prétend que César détacha la VII^e légion de son armée au moment où il assiégeait l'oppidum des Atuatuques qu'il situe à Namur. Or, durant ce siège, *eodem tempore*, César reçoit déjà le message de Crassus annonçant la reddition de sept peuples d'Armorique. C'est plus fort que les opérations des troupes modernes aéroportées ! Jullian continue à rêver en décrivant les ambassades de ces peuples se présentant devant le jeune officier. C'est du roman et du pire. — M. RAMBAUD, dans « L'ordre de bataille de l'armée des Gaules », *Revue des Études anciennes*, t. LX, 1958, p. 97, a compris que la VI^e légion avait quitté le reste de l'armée entre la bataille de l'Aisne et celle de la Sabis, après la capitulation des Bellovaques. Mais il croit comme Jullian que c'est Crassus qui mena l'expédition en Armorique.

était le fils à papa par excellence. Son père n'était autre que le richissime Crassus qui formait avec César et Pompée le premier triumvirat. Il avait manifestement été envoyé en Gaule pour apprendre le métier des armes auprès de César. Par la même occasion, il pouvait évidemment renseigner son père, à Rome, sur les faits et gestes de son coéquipier César en Gaule. Celui-ci devait donc considérer par devers lui cet *adulescens* comme un élève à ménager et à favoriser, d'une part, et comme un témoin d'une discrétion douteuse, d'autre part.

On comprend ainsi que César, lorsqu'il prévoyait des situations difficiles et notamment le choc avec les Nerviens, ne tenait pas particulièrement à avoir le jeune Crassus auprès de lui et qu'il ait préféré l'envoyer respirer l'air du large et parfaire sa formation auprès de la VI^e légion en route pour l'Armorique.

Ceci dit, examinons attentivement ce bout de phrase : « *Eodem tempore a P. Crasso, quem cum legione una miserat ad Venetos, ...* ». Il faut bien constater qu'on ne peut pas en déduire avec certitude que Crassus commandait cette légion. Il était avec, *cum*, la légion et le texte tel que libellé n'exclut nullement qu'il ait tout simplement accompagné le commandant de cette légion quelque peu comme stagiaire.

Si l'on devait admettre que Crassus se trouvait à la tête de la VI^e légion, il faudrait admettre *ipso facto* que Sabinus qui, quelques semaines plus tôt, la commandait à l'Axona où il n'avait nullement démerité, se soit vu retirer le commandement de cette légion, la sienne, pour le céder à ce jeune blanc-bec bénéficiant des plus hautes protections ! Il faudrait admettre ensuite que le jeune Crassus, après l'expédition victorieuse dans l'extrême ouest de la Gaule, se soit à son tour vu écarté de cette légion respectable du fait qu'elle était la plus ancienne et donc la légion de tête de l'armée. En effet, au lendemain de cette expédition et de la victoire de César sur les peuples belges, les légions furent placées dans des camps d'hiver (B. G., II, 35) et alors nous retrouvons notre Crassus au pays des Andes (Anjou) auprès de la VII^e légion. « *P. Crassus adulescens cum legione septima ... hiemarat* » nous apprend César (B. G., III, 7). Il aurait donc rétrogradé de la VI^e à la VII^e légion et ce après un

remarquable succès ! Remarquons qu'ici encore, le « *cum* » utilisé par César ne permet pas, rigoureusement parlant, de croire que Crassus commandait cette VII^e légion. Au contraire, cela impliquerait qu'il aurait, cette fois, supplanté par la grâce de César, le commandant de cette VII^e légion, la deuxième par ordre d'ancienneté. En outre César le qualifie d'*adulescens* et non pas de *legatus*, titre qu'il eut convenu de lui accorder s'il avait commandé la VI^e puis la VII^e légion.

Enfin, croire que P. Crassus aurait commandé la VI^e légion en Armorique c'est admettre que César aurait confié à un néophyte qui n'avait même pas le grade de lieutenant, *legatus*. une opération qui, a priori, n'était pas sans périls et ce avec un effectif relativement petit, une seule légion ! C'eût été, de la part de César, courir de sérieux risques tant pour la légion que pour son jeune protégé. Or il est évident qu'il ne pouvait normalement pas exposer celui-ci à de grands dangers car c'était le jeune fils de Crassus Dives.

Ces premières réflexions permettent déjà de mettre sérieusement en doute que P. Crassus ait réellement commandé la VI^e légion en Armorique. Et si ce n'était pas lui, c'était donc un autre que César ne nomme pas.

Une deuxième salve d'arguments permettra de conclure que P. Crassus n'était nullement l'artisan de la victoire romaine sur les sept peuples proches de l'océan quoi qu'en aient pensé des compétences en la matière.

Si le jeune Crassus avait, dans ces régions, volé de victoire en victoire, il aurait certainement adressé au général un compte rendu circonstancié et enthousiaste de ses opérations. César, de son côté, n'aurait pas raté l'occasion de mettre en évidence, détails à l'appui, les succès militaires de son protégé. En effet, il l'a fait à propos de la guerre contre Arioviste où P. Crassus ne commandait que la cavalerie, rôle confié aux débutants (B. G., I, 52). Par la suite César consacre huit paragraphes à la mission de P. Crassus en Aquitaine (B. G., III, 20 à 27).

Par contre César ne consacre au succès militaire en Armorique qu'un strict minimum de mots : « Crassus... lui fit savoir

que tous ces peuples avaient été soumis à Rome ». Remarquons qu'il ne dit pas que ce résultat est dû à Crassus ; astucieusement César a inversé la phrase en lui donnant la forme passive de façon à ne pas devoir dire qui était l'artisan de la victoire. Si c'était Crassus, César n'aurait pas manqué de le dire explicitement et de claironner le succès de son jeune protégé. Ce n'était donc pas Crassus. C'est l'évidence même.

Le fait que César cache subtilement le nom du vrai vainqueur des peuples armoricains et l'extrême laconisme de sa phrase qui réduit l'exploit militaire à quasi rien, montre bien que ce vainqueur est un homme que César n'aime pas. On devine que c'est Sabinus.

La brève mention de l'expédition en Armorique suscite encore quelques remarques complémentaires. La phrase en question n'avait pas pour seul but de dissimuler la VI^e légion et son commandant, elle visait aussi à flatter la puissante famille Crassus. En effet ceux qui, à Rome, ne connaissaient pas la situation réelle, pouvaient croire que le jeune Crassus avait cueilli des lauriers en Armorique. Cette phrase éminemment ambiguë sans en avoir l'air constitue un petit chef-d'œuvre de fourberie. Elle montre comment César parvient à faire croire au lecteur une chose qu'il n'a pas dite ; les plus malins s'y sont laissé prendre. Dans notre étude précédente ⁽²⁾ nous avons déjà mis le doigt sur d'autres supercheries du même cru de César.

Considéré en soi, le court message de Crassus à César peut s'expliquer dans le cadre des rapports entre protégé et protecteur. Crassus a envoyé un mot à César ; il aurait pu lui écrire qu'il avait vécu une expérience instructive. Il aurait pu confier son message à une carte postale s'il avait vécu à notre époque. Mais il est certain qu'à côté de la brève note de Crassus il a dû exister un rapport explicite du chef de l'expédition au général. Mais de ce rapport officiel César ne souffle mot.

Enfin ce paragraphe 34 est frustrant tant pour la VI^e légion que pour celui qui la commandait. Mais de cela César n'avait cure. Il a écrit ses *Commentarii* en 52 avant J.-C. et à ce moment cette légion et son chef Sabinus avaient été exterminés

à Atuatuca. Ils ne pouvaient donc plus protester contre ce texte qui ignorait leurs mérites.

Après l'expédition en Armorique, on perd pour quelques mois la trace tant de la VI^e légion que de Sabinus. César n'est guère explicite à propos de l'installation des légions dans des camps d'hiver fin 57 avant J.-C. (B. G., II, 35). Une phrase cependant, déjà rapportée ci-dessus, nous ramène à Crassus *adulescens* et par là ensuite à Sabinus. Crassus, donc, passait l'hiver chez les Andes (Anjou actuel) auprès de la VII^e légion et il occupait ainsi la position la plus proche de l'Océan (B. G., III, 7). Comme mis en évidence ci-dessus, il est fort douteux qu'il ait commandé cette légion. Mais alors quelle y était sa fonction ? Diverses indications éparses glanées dans les *Commentarii* permettent de le deviner.

César avait une estime particulière pour les trois légions de vétérans qu'il avait ramenées d'Illyrie, la VII^e, la XIII^e et la IX^e (B. G., VIII, 8). C'est au sein de la première de ces trois, la VII^e, que se trouvait le quartier général durant l'hiver 54-53 à Amiens. C'est là qu'étaient gardés « les bagages de l'armée, les otages fournis par les cités, les archives et tout le blé qu'il y avait fait rassembler comme provision d'hiver » (B. G., V, 47). La gestion de cet ensemble nécessitait évidemment un personnel administratif spécial distinct du commandement militaire. On s'imagine donc aisément que César ait placé son jeune protégé à la tête de cette intendance auprès du quartier général. Ce rôle qui ne nécessitait pas le grade de *legatus*, que le jeune Crassus ne portait d'ailleurs pas, explique la suite des événements à savoir l'énorme gaffe que commit ce dernier.

Durant l'hiver 57-56 avant J.-C., il y avait pénurie de blé dans le pays des Andes. Devant cette situation, notre Crassus *adulescens* prit l'initiative d'envoyer un certain nombre – César dit *conplures* – de préfets et de tribuns militaires chez les peuples voisins et notamment chez les Esuvii, les Coriosolites et les Vénètes pour y chercher du blé. Or, quelques mois plus tôt, ces peuples avaient dû se soumettre à Rome suite à l'expédition de la VI^e légion, expédition à laquelle Crassus participait. Et ces peuples avaient été obligés de fournir des otages que les

Romains avaient évidemment enmenés en se retirant dans leurs camps d'hiver, dans la région de la Loire.

Pour ces peuples vaincus parmi lesquels les Vénètes étaient les plus puissants, l'occasion était trop belle. Ils s'emparèrent des envoyés de Crassus et firent savoir qu'ils ne les relâcheraient que si les otages qu'ils avaient dû fournir étaient libérés. Il est clair que si le jeune Crassus avait quelque peu réfléchi, il aurait réalisé le danger qu'allaient courir ses envoyés dans des régions où ils ne se trouveraient plus sous la protection des légionnaires. Crassus avait donc manqué de perspicacité et de la plus élémentaire prudence (1).

L'étourderie du jeune Crassus eut des conséquences désastreuses pour les Romains. Par la révolte des Armoricains, ils perdaient le fruit de l'expédition de Sabinus et de la VI^e légion. En outre, cette insurrection fit tache d'huile et s'étendit aux Morins et aux Ménapiens. Enfin elle risquait de gagner d'autres peuples. On comprend que c'est tout penaud que Crassus dut annoncer la débâcle à César alors en Italie. Le message fut des plus inopportuns car César le reçut au moment où il négociait avec Pompée et Crassus père le partage du pouvoir.

Il est évident que, dans son for intérieur, César a dû rager ferme mais il devait réprimer sa colère face au père Crassus. Dans ses *Commentarii*, César n'émet aucune critique à l'égard du fils qui, stupidement, venait de déclencher une guerre dans laquelle César dut engager toute son armée et qui lui prit toute l'année 56 avant J.-C. Cet épisode fait l'objet du livre III et c'est là que nous retrouvons Sabinus.

De retour en Gaule, César envoya vers l'est, chez les Trévires, Labiénus avec de la cavalerie (B. G., III, 10 et 11). Vers le sud, il expédia Crassus qui, ainsi, n'aurait plus à se frotter aux

(1) Certaines auteurs modernes ont escamoté, tout comme César, l'énorme gaffe commise par P. Crassus. M. Rambaud (« L'ordre de Bataille... », p. 97) ne perçoit pas l'acte d'un novice inexpérimenté. Pour lui « la carrière de P. Crassus dans l'armée des Gaules est exemplaire... ». « ... au cours de l'hivernage de 57-56 (III, 7 sqq) il joue un rôle assez important pour déclencher une guerre ». Sans commentaires.

Armoricaïns. Il lui confia douze cohortes légionnaires. Il s'agissait d'empêcher les peuples belges, d'une part, et les Aquitains, d'autre part, de rallier la révolte. Crassus, le jeune protégé, bénéficie d'un long exposé de ses succès (B. G., III, 20 à 27) alors que, quand il commet une erreur monstre, César lui accorde une indulgence tacite extraordinaire.

Vers l'ouest, le point chaud de la révolte, César organisa une opération double. Il se réserva le morceau le plus dur, les Vénètes auxquels il livra une bataille navale décisive qu'il décrit évidemment avec beaucoup de détails (B. G., III, 12 à 16). Vers les peuples du nord-ouest de l'Armorique, il envoya le légat Q. Titurius Sabinus avec trois légions pour tenir en respect les Unelles (presqu'île du Cotentin), les Coriosolites (alentours de Saint-Brieuc) et les Lexovii (région de Lisieux) (B. G., III, 11). À ces trois peuples s'étaient joints les Aulerques Eburovices (région d'Évreux) (B. G., III, 17).

Que cette dernière mission fut assignée à Sabinus se comprend aisément quand on a saisi que l'année précédente c'était déjà lui qui avait conduit la VI^e légion dans cette région et non pas Crassus comme il a été mis en évidence ci-dessus. Notons qu'une fois de plus, César envoie Sabinus là où des difficultés sont à prévoir et où, du fait de l'absence du général, le commandant doit faire preuve de ses capacités militaires et prendre des initiatives personnelles. Si César avait eu des doutes concernant le savoir faire et l'intelligence de Sabinus, il ne l'aurait pas envoyé au cœur d'une région en pleine révolte en risquant un échec qui aurait pu être fatal.

Sabinus réussit dans sa mission mais César fait de la victoire de son légat un récit assez succinct, mi-figue mi-raisin (B. G., III, 17 à 19). Il décrit l'attitude de Sabinus face à l'adversaire comme timorée mais il admet par ailleurs que sa crainte était feinte et faisait partie d'une ruse. Celle-ci réussit parfaitement et Sabinus défait les troupes armoricaines. Cet épisode démontre que Sabinus n'était pas l'incapable que César dépeint à la suite du désastre d'Atatuca. Bien au contraire : César profita de la leçon car il appliqua lui-même, par la suite, la même ruse (B. G., V. 50) et Labiénus le fit à son tour face aux Trévires

(B. G., V. 57). Remarquons encore que César s'en prenait aux seuls Vénètes avec un nombre de légions qu'il ne précise pas mais certainement supérieur aux trois légions qu'il avait attribuées à Sabinus. En effet l'armée de César comportait neuf légions et douze cohortes seulement étaient parties vers l'Aquitaine avec Crassus.

César ne donne aucun numéro de légion dans l'exposé des diverses opérations organisées en 56 avant J.-C. pour mater l'insurrection et il est dès lors difficile de supputer l'affectation respective des neuf légions. D'aucuns se sont aventurés sur ce terrain dangereux en lançant des hypothèses des plus scabreuses qu'il n'importe pas de réfuter ici. Il paraît cependant vraisemblable que Sabinus, ayant commandé la VI^e légion durant toutes les opérations de l'été précédent et particulièrement en Armorique, soit resté le chef de cette légion pour revenir sur le terrain de ses exploits de l'année précédente. Mais il est difficile de deviner quelles étaient les deux autres légions que César lui confia. Tout au plus peut-on procéder par élimination : on peut supposer que César garda, pour marcher contre les Vénètes, les trois autres légions de vétérans, la VII^e, la VIII^e et la IX^e. Il ne resterait ainsi que des légions de recrutement relativement récent.

À propos de l'installation dans des camps d'hiver entre 56 et 55 avant J.-C., César ne fournit aucune précision sur les cantonnements respectifs des légions ni sur leurs commandants. Nous ne savons donc rien sur Sabinus.

L'année 55 est celle de l'invasion des Usipètes et des Tencères dans les pays des Ménapiens et des Éburons. César consacra une bonne partie de l'année à les refouler et il y employa toute son armée. Mais à aucun moment il ne cite l'intervention d'une légion en particulier ni le nom d'un des légats. On perd donc la trace de Sabinus durant tout cet épisode.

Mais vers la fin de l'année, César voulut profiter des derniers mois pendant lesquels les opérations militaires étaient encore possibles pour entreprendre une expédition exploratoire en Bretagne (B. G., IV, 33). Il se rendit Outre-Manche avec deux

légions et incidemment on apprend qu'il s'agit de la VII^e (B. G., IV, 32) et de la X^e (B. G., IV, 25). Il y a lieu de remarquer que la VII^e était la première des trois légions de vétérans que César avait amenées d'Illyrie au début de la guerre des Gaules, légions qu'il affectionnait particulièrement (B. G., VIII, 8). La X^e, comme nous l'avons mis en évidence ailleurs, était issue du recrutement opéré en Provence tout au début des opérations de 58 par les soins de Labiénus. Celui-ci avait de ce fait une emprise particulière sur cette unité.

Par déduction on sait donc que restaient sur le continent les légions VI, VIII, IX, XI, XII, XIII et XIV et leurs commandants respectifs. Or César explique (B. G., IV, 22) qu'il avait confié le reste de son armée, soit les sept légions énumérées ci-dessus, aux lieutenants Q. Titurius Sabinus et L. Aurunculeus Cotta avec mission de les conduire chez les Ménapiens et les « pagi » qui n'avaient pas fait leur soumission. Toutefois une garnison, sous la direction de P. Sulpicius Rufus, devait garder le port. Ce dernier légat est cité ici pour la première fois. La désignation du duo Sabinus et Cotta que l'on retrouvera plus tard à Atuatuca s'explique aisément. Rappelons la hiérarchie qui réglait l'ordre de marche de l'armée. Parmi les légions restées sur le continent, la VI^e était la légion de tête et la XIV^e fermait la marche. Leurs commandants respectifs étaient Sabinus et Cotta. Leur désignation répond donc à une norme. Mais on peut supposer que le respect de cette hiérarchie voulait aussi que Sabinus ait la direction et donc aussi la responsabilité de l'opération.

À première vue on pourrait croire que César faisait honneur et confiance à Sabinus. On pourrait même croire que l'estime de César pour Sabinus s'était accrue progressivement. Il l'avait envoyé d'abord avec une légion dans les pays armoricains, puis l'année suivante avec trois légions et maintenant il lui confie six légions. Ne nous y trompons pas. Si César n'avait pas voulu avoir Labiénus à ses côtés en Bretagne et si celui-ci était donc resté sur le continent, Sabinus ne se serait pas vu confier la direction du reste de l'armée. C'est erronément que certains

commentateurs ont cru pouvoir déduire du § 38 du livre IV que Labiénus était resté sur le continent (1).

En réalité, César n'avait pas fait une fleur à Sabinus. Il faut se rappeler qu'à l'automne précédent, César lui-même avait tenté une opération contre les Ménapiens, sensément avec toute son armée (B. G., III, 28 et 29). Ce fut un échec : il s'empêtra dans les marais et sous prétexte de pluies incessantes il se retira. En y envoyant l'année suivante et à la même saison, Sabinus et Cotta avec seulement six légions, César était sûr que Sabinus allait aussi au-devant d'un échec. C'est sans doute bien cela qu'il désirait. En effet imaginons que Sabinus eût réussi avec six légions là où César avait échoué avec neuf légions. C'eût été excessivement humiliant pour César et on peut être certain que César n'a pas voulu courir pareil risque. On devine donc que c'est avec une intention perverse et sinistrement méchante que César a donné à Sabinus l'ordre d'aller se frotter aux Ménapiens. Le but profond de César semble avoir été de pouvoir expliquer son propre échec par celui de Sabinus.

Remarquons la brièveté des passages des *Commentarii* relatifs à la mission de Sabinus et au résultat, deux phrases seulement. La première (B. G., IV, 22) : « Le reste de l'armée fut confié aux légats Q. Titurius Sabinus et L. Aurunculeus Cotta avec mission de les conduire chez les Ménapiens et dans les cantons des Morins qui n'avaient pas envoyé de députés ». La deuxième phrase tout aussi concise (B. G., IV, 38) : « Par contre Q. Titurius et L. Cotta, légats qui avaient conduit les légions sur le territoire des Ménapiens, après avoir ravagé tous leurs champs, coupé leur blé, incendié leurs maisons, durent revenir auprès de César, parce que les Ménapiens s'étaient tous cachés dans de très épaisses forêts ». César, quand il est amené à parler des opérations menées par Sabinus, est d'une concision qui tranche avec les récits circonstanciés de ses propres opérations et la description étendue et élogieuse des interventions de son jeune pro-

(1) M. RAMBAUD, *L'ordre de bataille...*, p. 108.

tégé, Crassus, en Aquitaine. Tout cela trahit l'antipathie de César envers Sabinus.

Sur les camps d'hiver entre les années 55 et 54, César ne fournit aucune précision. Toutes les légions furent cantonnées chez les Belges (B. G., IV, 38). Nous ne savons donc pas où Sabinus passa l'hiver.

On arrive ainsi à la deuxième expédition de César en Bretagne. Elle eut lieu en juin 54. César explique qu'il s'embarqua avec cinq légions et qu'il en laissa trois sur le continent sous les ordres de Labiénus. Comme démontré dans notre étude précédente, César trompe le lecteur sur le nombre total de ses légions. On croit comprendre qu'il n'a que huit légions alors qu'il en a neuf. Il en escamote donc une (B. G., V, 8).

Que devinrent la VI^e légion et Sabinus lors de cette opération ? Étaient-ils de ceux qui traversèrent la Manche ?

Débarquant en Bretagne, César, à l'en croire, disposait de cinq légions. Il laissa dix cohortes et trois cents cavaliers à la côte pour garder les navires. Ce *praesidium* (garnison) fut placé sous les ordres de Q. Atrius (B. G., V, 9). La force de combat de César était ainsi ramenée à quatre légions. Dans le récit des opérations il est un point intéressant à noter. Après quelques contacts, les Bretons se retirèrent dans une forteresse où César alla les attaquer. Or les premiers légionnaires qui atteignirent le retranchement ennemi étaient ceux de la VII^e légion (B. G., V, 9). Cette indication est précieuse car elle nous montre que la VII^e légion avait pris la tête de la colonne ce qui implique que la VI^e n'y était pas. On pourrait évidemment supposer que César avait commis celle-ci à la garde des navires. L'hypothèse est logique à première vue. Mais cette garnison de dix cohortes était placée sous les ordres de Q. Atrius. Ce n'était donc pas la VI^e légion qui était normalement commandée par Sabinus. Tout cela nous permet de croire que Sabinus et sa VI^e légion étaient restés sur le continent indépendamment des trois légions placées sous les ordres de Labiénus. Ce serait la légion camouflée par César.

Ainsi donc quand César explique qu'il s'embarqua avec cinq légions et qu'il laissa Labiénus sur le continent avec trois légions, il omet tout simplement de parler de la VI^e légion, elle aussi restée sur le continent non pas sous les ordres de Labiénus mais sous le commandement de Sabinus. César aurait donc affecté celle-ci à une tâche différente de la mission confiée à Labiénus. Cela s'explique très bien dès qu'on a compris que Sabinus et Labiénus ne devaient nullement sympathiser comme nous le verrons plus loin.

Quelle était cette tâche à part dont César aurait pu charger Sabinus ? Labiénus de son côté avait pour mission de garder les ports, de pourvoir au blé, de s'informer de ce qui se passait en Gaule et de prendre les décisions que le moment et les circonstances imposeraient (B. G., V, 8). Cette délégation de pouvoir semble assez générale mais l'est-elle vraiment ? Ne laisse-t-elle pas de place pour une occupation particulière assignée à Sabinus avec sa VI^e légion ? Jusqu'ici nous avons, à plusieurs reprises, pu mettre en évidence que César pratiquait avec un art consommé l'ambiguïté. C'est apparemment encore ce qu'il a fait ici. De toute façon, il y a suffisamment d'indices pour permettre de croire que Sabinus est resté sur le continent avec la VI^e légion.

On arrive ainsi au moment où les légions vont être mises au repos pour l'hiver 54-53 avant J.-C. Pour la première fois dans ses *Commentarii*, César est relativement explicite à propos des camps d'hiver : il énumère les noms des légats et localise approximativement leurs cantonnements respectifs (B. G., V, 24). L'ordre dans lequel il les cite n'est certainement pas indifférent mais il n'y a pas lieu de l'analyser à fond ici pour cerner la pensée de César. Comme cet ordre ne reflète pas une systématique géographique, il semble bien que des considérations diverses ont pesé dans l'élaboration de la liste des lieutenants.

Pour expliquer la dispersion des camps d'hiver, César invoque la pénurie de blé. Divers historiens ont montré, arguments à l'appui, que le motif invoqué était faux. La véritable raison semble bien être d'ordre stratégique. Il suffit d'ailleurs de situer les camps sur une carte du nord de la Gaule pour faire appa-

raître que leur disposition visait une surveillance des territoires conquis plus efficace que celle des années précédentes.

Remarquons que le quartier général où se trouvaient les archives de l'armée, les otages et les provisions, était installé à Samarobriua, Amiens. Il était placé sous la responsabilité du légat Trébonius qui commandait vraisemblablement la VII^e légion (B. G., V, 47). Une autre légion, sous les ordres de Crassus campait à quelque vingt-cinq milles au sud d'Amiens (B. G., V, 46). Une troisième, sous les ordres de Plancus, était aussi établie initialement à proximité d'Amiens mais elle fut presque aussitôt envoyée chez les Carnutes où des désordres avaient éclaté (B. G., V, 25). Ce sont les trois légions que César, dans son énumération des camps d'hiver, dit avoir placées chez les Belges (B. G., V, 24).

Autour du centre opérationnel que constituait Amiens, quatre légions furent installées à une distance de deux à quatre journées de marche. Curieusement, c'est par celles-ci que commence l'énumération de César. Il envoya Fabius vers le nord, chez les Morins, Cicéron vers le nord-est, chez les Nerviens, Roscius vers l'ouest, chez les Esvivii et Labiénus vers l'est, chez les Rèmes, à la frontière trévire. Par leur localisation périphérique, ces quatre camps semblent avoir dû jouer le rôle de bouclier défendant le quartier général d'Amiens. Cette disposition fait penser aux forts installés, à une époque relativement récente, sur une orbite autour des centres urbains tels qu'Anvers et Liège.

Enfin, bien au-delà de cette ceinture, César plaça un poste avancé chez les Éburons, face aux Germains d'Outre-Rhin qui présentaient un danger réel que la toute récente invasion des Usipètes et des Tencières avait bien mis en évidence. À cet avant-poste, où les risques étaient plus grands que dans n'importe quel autre camp d'hiver, César envoya Sabinus. Ici les *Commentarii* deviennent de plus en plus explicites. La suite permet de comprendre l'abondance exceptionnelle des détails notamment sur les Éburons et leurs deux rois. Sabinus commandait la VI^e légion, ce que César se garde bien de dire ; il ne parle que de cinq cohortes. La garnison d'Atuatuca, le camp

chez les Éburons, comportait en outre une deuxième légion, la XIV^e, commandée par Cotta. César précise que c'était celle qui avait été recrutée en dernier lieu. Il veut ainsi diminuer la gravité de la perte de celle-ci.

Le fait que César plaça deux légions et en outre un détachement de cavalerie espagnole (B. G., V, 26) au camp d'Atuatuca montre bien qu'il était parfaitement conscient du péril. En y envoyant Sabinus, César ne lui faisait donc pas un cadeau. Au contraire, c'est délibérément qu'une fois de plus il exposait au danger le lieutenant avec lequel il ne sympathisait pas.

Mais le danger ne résidait pas seulement dans la proximité des Germains. César avait cru qu'en libérant les Éburons du tribut que ceux-ci devaient aux Atuatuques et en délivrant les otages que ces derniers détenaient, il s'était assuré la collaboration des Éburons. Il n'avait pas réalisé qu'Ambiorix était au moins aussi futé que lui et qu'il attendait le moment idéal pour débarrasser son peuple du nouvel envahisseur.

Ambiorix avait adroitement leurré César en simulant la complète soumission. Ce dernier parfaitement mystifié lui offrit enfin, comme sur un plateau, l'occasion de la revanche patiemment attendue en plaçant en camp d'hiver deux légions à Atuatuca, le camp trop loin. Ambiorix réussit à attirer tout l'effectif dans une grande vallée (*magna convallis*) où les forces éburonnes se tenaient embusquées. Les Romains y furent coincés comme des rats dans un piège. Ils y périrent tous y compris les deux lieutenants Sabinus et Cotta. Quelques hommes seulement parvinrent à échapper au carnage et gagnèrent à travers bois le camp de Labiénus (B. G., V, 32 à 37). Pour César c'était un désastre : la perte totale de près du quart de son armée. Durant toute la guerre des Gaules il n'essuya de revers plus dur.

Dans ses *Commentarii*, César ne pouvait éluder la question des responsabilités. On comprend que, pour des raisons politiques, il n'allait pas plaider coupable. On conçoit aisément qu'il n'ait pas dit qu'en plaçant un camp d'hiver non loin du Rhin (B. G., V, 29 on lit : « subesse Rhenum »), il avait pratiqué une stratégie dangereuse. Il n'avoue pas non plus qu'il avait manqué

de perspicacité à propos d'Ambiorix et qu'il n'avait pas réalisé que les Éburons pouvaient constituer un danger. Il n'explique pas que s'il a envoyé deux légions à Atuatuca alors que dans les autres camps d'hiver il n'en avait placé qu'une seule, c'était parce qu'il était conscient du danger germanique. Il ne dit pas qu'en raison de ce danger il y plaça une légion de vétérans doublée d'une légion moins forte. Il escamote tout au long de ses *Commentarii* cette légion de vétérans, la VI^e. Il ne dit pas que si parmi ses quatre légions de vétérans il désigna la VI^e pour aller occuper l'avant-poste d'Atuatuca, c'est parce qu'il détestait son commandant, Sabinus, qu'il voulait, une fois de plus, mettre à l'épreuve.

Sabinus étant mort, le responsable de la catastrophe était tout trouvé. On sait que les morts ont toujours tort. Enfin César peut laisser éclater tout son fiel. Il va cracher sur le cadavre de Sabinus alors que fondamentalement c'est lui, César, qui a la mort de ce dernier sur la conscience. En effet c'est lui qui a envoyé Sabinus à Atuatuca.

César raconte évidemment tout l'épisode tragique à sa façon. C'est Sabinus qui a gobé les arguments troublants d'Ambiorix et qui a estimé qu'il fallait abandonner Atuatuca et rejoindre le plus proche des autres camps. Cotta, d'un avis opposé se soumit après de longues discussions qui se prolongèrent jusqu'au milieu de la nuit. Le départ se ferait à l'aube (B. G., V, 28 à 31).

Que le fameux discours d'Ambiorix (B. G., V, 27) ait été prononcé tel que César le rapporte a été mis en doute par bien des spécialistes qui y ont vu un bel échantillon de rhétorique romaine. On peut aussi se demander si la longue discussion dramatique entre Sabinus et Cotta s'est bien déroulée telle que décrite. Pour César il fallait mettre nettement les torts du côté de Sabinus et lui faire endosser la responsabilité d'une opération suggérée par l'adversaire et en outre mal préparée.

Ensuite César oppose l'attitude prétendument lamentable de Sabinus au courage de Cotta lorsque l'armée romaine s'est trouvée cernée dans la *magna convallis*. À propos du comportement de Sabinus, il est intéressant de faire quelques comparaisons

qui, à notre connaissance, n'ont pas été faites par les spécialistes des questions césariennes.

César écrit (B. G., V, 33) : « Titurius, qui n'avait rien su prévoir, s'agite et court de tous côtés, plaçant les cohortes ; mais cela même il le fait timidement montrant qu'il a perdu tous ses moyens, ce qui arrive généralement à ceux qui sont amenés à décider en pleine action ». Le reproche de ne rien avoir su prévoir peut, en première instance, être fait à César lui-même qui n'avait pas prévu une attaque possible par les Éburons. Sabinus devait-il se méfier de ceux-ci et d'Ambiorix en particulier alors que César lui-même avait confiance en eux.

Songeons ensuite à la bataille de la Sabis où César non plus n'avait prévu la soudaine attaque des Nerviens. Celle-ci se produisit alors que les légionnaires étaient occupés à construire le camp. César écrit (B. G., II, 21) : « On fut tellement pris de court et l'ardeur offensive des ennemis fut telle, que le temps manqua non seulement pour arborer les enseignes, mais même pour mettre les casques et pour enlever les housses des boucliers ». Le reproche d'imprévoyance fait à Sabinus est donc particulièrement indécent de la part de César.

Poursuivons la comparaison. « Titurius... s'agite et court de tous côtés, plaçant les cohortes ». Voyons le comportement du grand général à la Sabis telle qu'il la décrit lui-même (B. G., II, 20) : « César avait tout à faire à la fois... ». Et plus loin (B. G., II, 21) : « César se borna à donner les ordres indispensables et courut haranguer les troupes du côté que le hasard lui offrit... ». Et encore (B. G., II, 22) : « ... on ne pouvait pourvoir aux besoins de chaque partie du front et l'unité de commandement était impossible ». Ainsi donc si Sabinus, à Atuatuca, « s'agitait et courait de tous côtés », César fit de même à la Sabis. Ici aussi le reproche fait à Sabinus est très inconvenant.

Si Sabinus est amené à se décider en pleine action, César n'a pas fait autrement à la Sabis. Le reproche encore est impudent.

L'idée de comparer le comportement du général à celui de son lieutenant, l'un et l'autre surpris par l'ennemi, ne semble guère avoir effleuré les commentateurs modernes et notamment

pas C. Jullian. Celui-ci prend comme argent comptant l'avis de César sur Sabinus mais en outre il brode et surenchérit lorsqu'il évoque la reconquête de l'Armorique en 56 avant J.-C. ⁽¹⁾. Sabinus y était confronté aux forces réunies des Unelles, des Coriosolites, des Lexovii et des Aulerques Éburovices et il les défit (B. G., III, 17 à 19). Jullian commente cette action en ces termes : « Ce Sabinus était le plus médiocre officier de César ; timoré, incapable d'initiative, perdant la tête dans les moments de péril, crédule et irréfléchi, il ne méritait point la confiance que le proconsul avait placée en lui ». C'est l'occasion de faire remarquer que Jullian ne mérite pas la confiance qu'on continue à placer en lui. Malheureusement ils sont nombreux ceux qui, à sa suite, continuent à crier haro sur le baudet. Ajoutons que Jullian ⁽²⁾ se complait à discréditer Sabinus bien plus encore que César ne l'a fait. À propos de la tentative de Sabinus d'obtenir la clémence d'Ambiorix pour ses soldats et pour lui-même, Jullian parle de « dernière ineptie » et « d'imperturbable démençe » ⁽³⁾ !

Il convient de faire table rase de telles littératures émanant d'auteurs même considérés comme autorités en la matière et d'analyser les événements avec plus de sérénité et de lucidité.

Sabinus était-il l'incapable, « un des plus médiocres officiers de César » comme le prétend Jullian. S'il en avait été ainsi, c'est César lui-même qui devrait être taxé d'incapacité pour ne pas s'être rendu compte de la prétendue médiocrité de Sabinus qu'il chargeait de façon réitérée de missions importantes voire même dangereuses. Il l'avait placé à Besançon, au pont de l'Axona et à deux reprises il l'avait envoyé en Armorique. Non, César ne considérait pas Sabinus comme officier médiocre. Bien au contraire et le fait qu'il l'ait envoyé occuper l'avant-poste d'Atuatuca le prouve. En effet, il est impensable que César eut placé face à la menace germanique un officier qu'il jugeait inca-

(1) C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, III, p. 301.

(2) *Idem*, p. 378 : « Sabinus nature faible et timorée, se laissa envahir par le doute et l'angoisse, et il perdit à la fois la raison et le courage ».

(3) *Idem*, p. 381.

pable. C'eût été la suprême erreur car tout revers de ce côté devait inévitablement se retourner contre lui. César ne pouvait donc exposer au danger qu'il connaissait qu'un élément qu'il croyait capable d'y faire face. Dans son for intérieur, César devait donc considérer Sabinus comme un officier de valeur. Mais comme il le détestait, il lui plaisait de le placer devant des difficultés. Cette fois, César avait sous-estimé celles-ci et ce fut la catastrophe. À qui la faute ? À César lui-même en tout premier lieu mais cela, évidemment, il ne peut ni ne veut l'avouer.

En fait c'est ici que l'histoire de Sabinus prend un caractère de tragédie. On découvre la trame de celle-ci en analysant attentivement les *Commentarii* quoique César se soit efforcé de la gommer.

Au départ de la guerre des Gaules, César commit une erreur psychologique grave. En arrivant dans la *Provincia*, il s'est trouvé en présence d'une légion de vétérans, la VI^e, commandée par un officier qui n'était pas une nullité, Sabinus. De prime abord, César posa envers celui-ci un acte de défiance en le plaçant sous la tutelle de son lieutenant favori, Labiénus, qui à ce moment n'avait pas encore de légion sous ses ordres mais qui en recruta une en toute hâte, la X^e. Les soldats de cette unité n'étaient toutefois que des novices à côté des vétérans de la VI^e.

Placé brutalement sous la coupe du nouveau venu, Sabinus a dû être très blessé dans son amour-propre. Entre les deux hommes aucune sympathie n'était possible, pas plus d'ailleurs qu'entre Sabinus et César qui l'avait profondément vexé. Cela s'est traduit par des frictions d'autant plus graves que la VI^e légion de par son ancienneté avait des prérogatives. Dans l'ordre de marche de l'armée cette légion avait préséance sur toute les autres et notamment sur les trois légions de vétérans que César avait amenées d'Illyrie et qui avaient ses préférences. César réagit en envoyant systématiquement cette VI^e légion accomplir des missions à l'écart. C'étaient des brimades à l'égard du lieutenant Sabinus dont une certaine fierté pouvait paraître de l'arrogance aux yeux du général. Par les mêmes mesures, César permettait à la VII^e légion, la première des Illyriennes, de prendre la tête de l'armée (Bataille de la Sabis et combats contre les Bre-

tons), et d'être la gardienne du quartier général. La spirale des vexations et des mises à l'épreuve se termina tragiquement à Atuatuca où César avait placé la barre trop haut. Ce fut le dernier acte du drame opposant le général détenant le pouvoir suprême à son lieutenant qui avait son amour-propre. En partant pour Atuatuca, Sabinus aurait pu clamer : *Ave Caesar, morituri te salutant !*

LES TOMBES SOUS TUMULUS AU MUSÉE CURTIUS (I) BLEHEN - HODEIGE VILLERS-LE-PEUPLIER (MOXHE)

par Marie-Claire GUEURY et Michel VANDERHOEVEN

Introduction	204
I. – Le tumulus de Blehen	205
<i>Cadre géographique et topographique</i>	205
<i>Contexte archéologique</i>	206
<i>Historique des fouilles</i>	207
<i>Structures et dispositifs de la tombe</i>	208
<i>Étude du matériel archéologique</i>	213
1. Bronze	214
2. Verres	214
3. Terre sigillée	219
4. Terra nigra	220
5. Céramique fine	222
6. Céramique commune	223
7. Fer	224
<i>Chronologie</i>	224
II. – Le tumulus de Hodeige	225
<i>Cadre géographique et topographique</i>	225
<i>Contexte archéologique</i>	227
<i>Historique des fouilles</i>	229
<i>Structures et dispositifs de la tombe</i>	229
<i>Étude du matériel archéologique</i>	232
1. Bronzes	233
2. Verre	234
3. Terre sigillée	235
4. Céramique peinte	238
5. Céramique fine	242
6. Céramique commune	243
7. Fer	248
8. Huître	249
9. Ossements	249
<i>Chronologie</i>	249

III. — Le tumulus de Villers-le-Peuplier (Moxhe)	250
<i>Cadre géographique et topographique</i>	250
<i>Historique des fouilles</i>	252
<i>Étude du matériel archéologique</i>	259
1. Bronze	259
2. Céramique peinte	259
3. Céramique commune	259
<i>Chronologie</i>	269
Abréviations	272
Bibliographie	273

Introduction

Ceci constitue le deuxième volet d'un programme de travaux consacrés à des découvertes archéologiques anciennes, dont le matériel est conservé aux Musées d'Archéologie et des Arts Décoratifs de Liège. Après avoir mis en évidence le caractère exceptionnel de l'ensemble funéraire de Vervoz, nous réexaminons maintenant le mobilier funéraire des tumuli de Blehen, de Hodeige et de Villers-le-Peuplier (Moxhe). Dans ces cas-ci, encore plus que dans le précédent, les lacunes des publications anciennes rendaient malaisée une appréhension correcte de la valeur du matériel ⁽¹⁾.

La répartition des chapitres a été établie suivant le plan de travail utilisé par J. Plumier dans son étude des tumuli de la Hesbaye occidentale et déjà adopté dans notre étude sur Vervoz ⁽²⁾ : on envisagera successivement le cadre géographique et topographique, le contexte archéologique, l'historique des fouilles, les structures et disposition de la tombe, l'étude du matériel archéologique puis la chronologie.

(1) Voir à ce sujet notre introduction à notre étude de l'ensemble funéraire de Vervoz.

(2) PLUMIER (J.), *Tumuli belgo-romains de la Hesbaye occidentale : Seron, Hanret, Bois de Buis, Penteville*, Namur, 1986. (Documents inédits relatifs à l'Archéologie de la Région namuroise, 2).

Nous tenons à remercier M^{mes} B. Pauly et M. Willaert pour la réalisation des dessins, M^{me} Ch. Fontaine qui s'est chargée de la restauration des verres de la tombe de Blehen et M^{lles} Claire Massart et Hélène Remy, qui nous ont amicalement communiqué des informations diverses. MM. H. De Gucht, Inspecteur général de l'Administration centrale du Cadastre et U. Van Twembeke, professeur à l'École Royale Militaire, ont mis à notre disposition des plans cadastraux et relevés topographiques.

Notre gratitude va aussi aux membres du Bureau de l'Institut archéologique liégeois pour leur soutien et pour avoir publié cette étude dans le *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*.

Enfin, nous rendons hommage à la mémoire de H. Van Heule, conservateur du Musée Curtius avant 1950, qui constitua une précieuse documentation.

I. — Le tumulus de Blehen

Cadre géographique et topographique

La commune de Blehen (arrondissement de Huy-Waremme, province de Liège) est située à 149 m d'altitude et fait partie actuellement de l'entité de Hannut. Celle-ci groupe dix-sept communes parmi lesquelles nous citerons Abolens, Lens-Saint-Remy, Villers-le-Peuplier et Bertrée. Elle est située au centre de la Hesbaye, non loin des sources du Geer et au nord de la route romaine de Bavay à Tongeren.

« Le soubassement de son sol est formé par quatre assises géologiques dont les plus importantes sont le Tongrien et le Landénien. Le dépôt le plus important est daté du Pléistocène. Cette couverture est formée par du limon (loess) déposé par voie éolienne au cours des glaciations » (1).

(1) DUDAL (R.), *Carte des sols de la Belgique*. Texte explicatif de la planchette de Montenaken, n° 119E, Centre de cartographie des sols, I.R.S.I.A., Bruxelles, 1957, p. 11.

Contexte archéologique

Cette région située entre la vallée de la Méhaigne et les sources du Geer a connu une présence humaine depuis le paléolithique. C'est ainsi qu'on a trouvé à Lens-Saint-Remy un biface acheuléen (1). Trois villages de la civilisation à céramique rubanée ont été reconnus à Lens-Saint-Servais (2). On a aussi repéré à Avennes (entité de Braives) les traces d'exploitation, sur un temps assez long, de mines de silex. Les témoins de cette industrie lithique, dont on admet qu'ils appartiennent à la civilisation du Michelsberg (3), se rencontrent sur une grande distance. Signalons-en à Abolens, Lens-Saint-Remy, Villers-le-Peuplier et Blehen même. Une hache polie retailée du Néolithique moyen ou final a été trouvée à Villers-le-Peuplier (4).

Signalons aussi une épingle datant du Bronze final (5) et les traces d'un site habité de l'époque des champs d'urnes à Lens-Saint-Remy (6). Les traces d'une occupation halstattienne et la présence ténue d'une occupation romaine ont été relevées à Hannut (7). C'est peut-être par défaut d'exploitation qu'on a relevé jusqu'à présent si peu de vestiges des âges des métaux.

À l'époque gallo-romaine, l'occupation va s'intensifier. On a signalé plusieurs villa, probablement une nécropole et des tumuli.

À quelque cinq cents mètres du tumulus qui fait l'objet de la présente note, une villa est localisée. Le matériel récolté, peu abondant, ne permet pas de situer avec précision ses périodes

(1) DE LAET, p. 64.

(2) DE LAET, p. 177.

(3) DESTEXHE-JAMOTTE (J.), *Le néolithique de la vallée de la Méhaigne (Hesbaye liégeoise)*. In : *Bulletin de la Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire*, LXX (1959), pp. 17-63.

(4) *Archéologie*, 1987-2, pp. 142-143.

(5) DE LAET, p. 515. DAWANS (Fr.), *Les objets en métal de l'Age du Bronze dans la province de Liège*. In : *B.I.A.L.*, LXXXIV (1976), p. 325 et pl. II, n° 3.

(6) DE LAET, p. 525.

(7) DESTEXHE (G.), *Vestiges protohistoriques et romains à Hannut*. In : *Archéologie hesbignonne*, 9 (1990), pp. 97-105.

d'occupation ; peut-être de l'époque flavienne à la fin du deuxième siècle (1). Il serait tentant de mettre cette villa en relation avec le tumulus ; malheureusement l'hypothèse ne peut être étayée actuellement et reste limitée à la proximité des deux sites.

À Hannut, en deux endroits différents, des traces d'occupation romaine ont été repérées (2). À Bertrée, on a signalé les substructions d'une villa (3), à Lens-Saint-Remy, Archéolo-J a fouillé les restes d'une autre (4). À Villers-le-Peuplier (Moxhe) se trouve le tumulus connu sous le nom de « tombe de l'Empereur » (voir pp. 250 à 271 du présent article) (5) et l'existence probable d'une nécropole est signalée à Lens-Saint-Servais (6).

Historique des fouilles

C'est au cours des mois de février et mars 1874 que A. Kempeneers explora le tumulus de Blehen pour le compte de l'Institut archéologique liégeois (fig. 1) (7). La technique de recherche fut celle habituellement pratiquée à l'époque : le fouilleur fit creuser une galerie souterraine en direction du centre du tumulus, puis une petite galerie transversale orientée qui lui permit d'avoir accès à l'ensemble du mobilier funéraire.

(1) MOUREAU (G.), *La villa de Blehen*. In : *Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire de Waremme*, 1972-6, pp. 4-9.

(2) *Archéologie*, 1963-1, p. 11.

(3) KEMPENEERS (A.), *Exploration des substructions de la villa romaine de Bertrée*. In : *B.I.A.L.*, XII (1874), pp. 1-20.

(4) VAN OSSEL (P.), *Un petit établissement proche du vicus à Lens-Saint-Remy*. In : BRULET (R.), *Braives gallo-romain. III. La zone périphérique occidentale*. (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, XLVI, Louvain-la-Neuve, 1985), pp. 149-160. IBIDEM, *Recherches sur l'habitat rural d'époque romaine à Lens-Saint-Remy*. In : *Rétrospectives des activités des jeunesses archéologiques belges*, Rixensart, 1984, pp. 65-68.

(5) DE LOOZ (G. comte), *Exploration de la tombe dite de l'Empereur près du village de Moxhe*. In : *B.I.A.L.*, XII (1874), pp. 495-507.

(6) *Archéologie*, 1963-1, p. 11.

(7) KEMPENEERS (A.), *La Tombe de Blehen. Fouilles faites en février-mars 1874*. In : *B.I.A.L.*, 13 (1877), pp. 122-193.

Situé au nord de la commune, au lieu dit « Campagne de la Tombe », il est encore visible actuellement et domine une chapelle dédiée à St-Donat (parc. cad. n° 34b ; Hannut, 7^e div., sect. A, 1^{re} feuille (fig. 2). Un relevé a été dressé récemment par les soins de l'École Royale Militaire (fig. 3).

Les structures et dispositifs de la tombe

Le caveau était orienté approximativement du S.E. au N.O. Le fond semble avoir été constitué par le sol vierge.

Les côtés ainsi que le couvercle plat ont été fait à l'aide de planches en bois clouées ; l'auteur signale des empreintes de bois dans la terre et la présence de clous qui n'ont pas été conservés. Nous avons donc affaire au type de tombe à coffrage en bois.

Les dimensions de la fosse (150 cm de longueur et 110 cm de profondeur) concordent assez bien avec celles des autres tombes sous tumulus. La forme, cependant, n'était pas rectangulaire, ni en plan, ni en coupe, mais trapézoïdale ; les longs côtés s'évasaient vers le haut et les petits côtés étaient de dimensions différentes : celui du S.E. mesurait 65 cm et celui du N.O. 70 cm (fig. 4).

Le fouilleur n'a rencontré aucune trace d'ustrinum, ce qui ne signifie pas nécessairement son absence sous le tumulus.

Notons que Kempeneers a reconnu les traces d'un trou de pieu (1). Il cite des découvertes analogues sous les tumuli de

(1) KEMPENEERS, *Blehen*, p. 130.

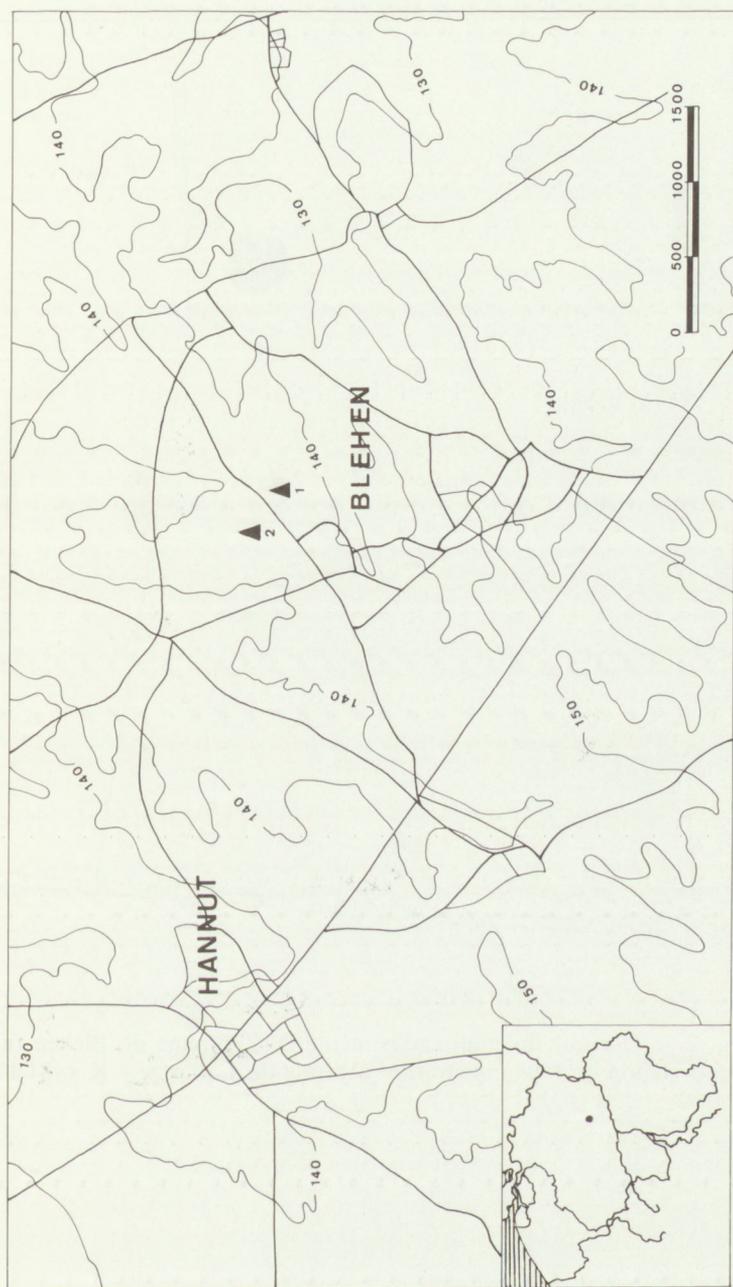


Fig. 1. — Carte de situation. 1 : tumulus, 2 : villa

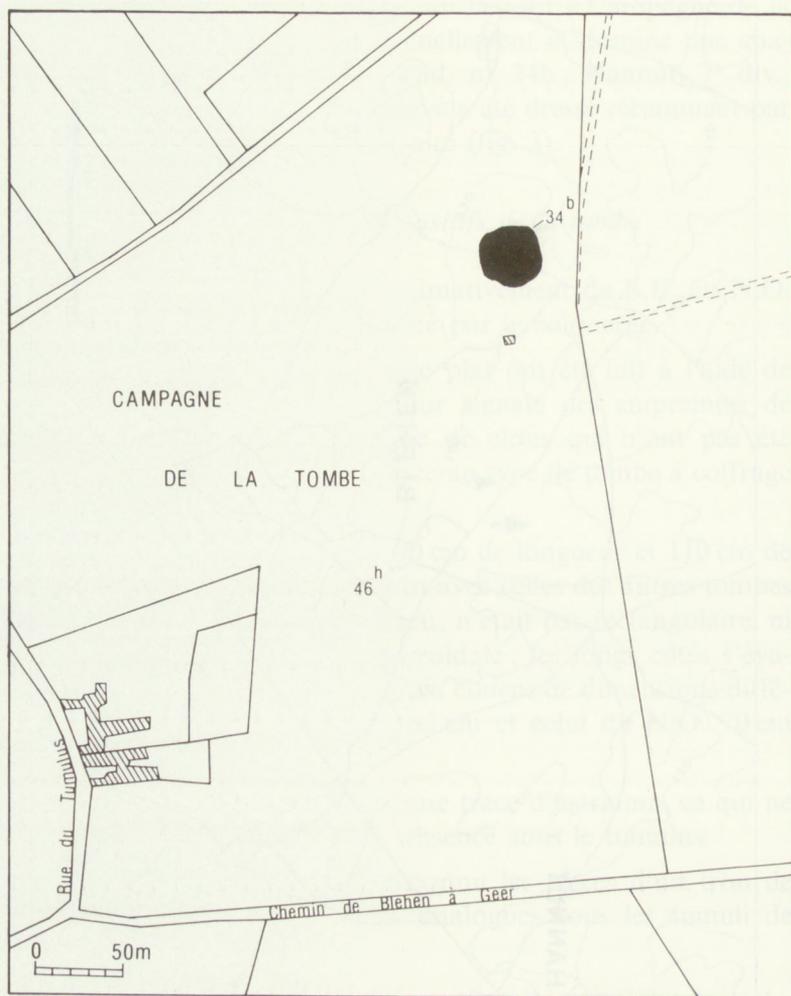


Fig. 2. — Extrait du plan cadastral de la commune de Blehen (avec l'autorisation de l'Administration centrale du Cadastre - K.x./81.176).

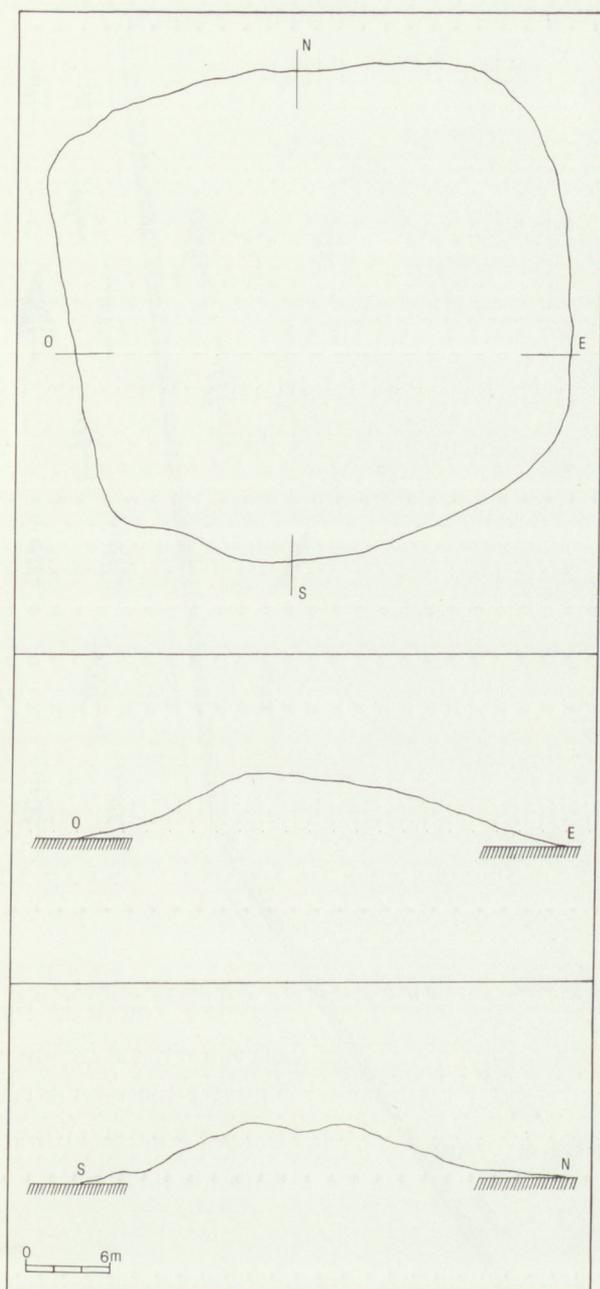


Fig. 3. — Relevé topographique : la partie subsistante du tumulus de Blehen (E.R.M. — M.R.A.H.).

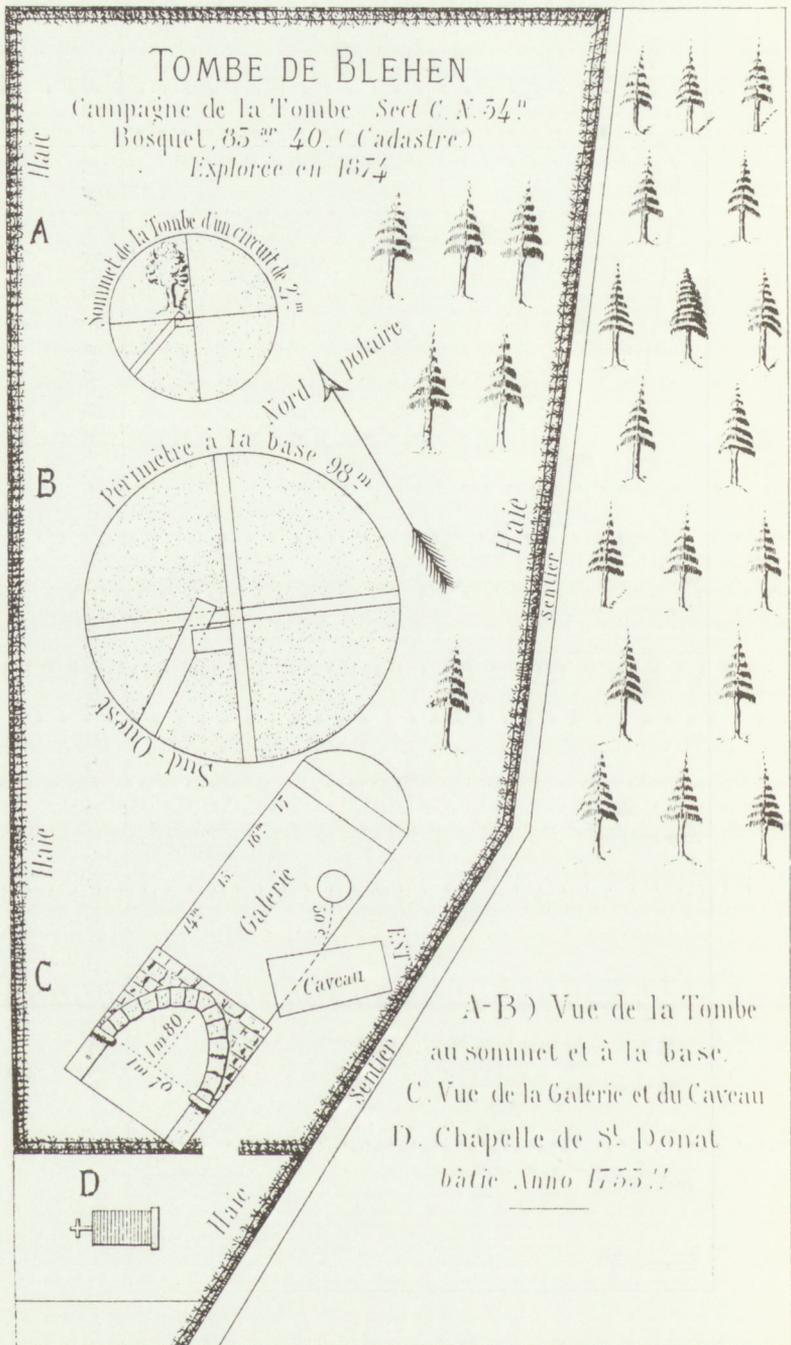


Fig. 4. — Relevé des dispositifs funéraires lors des fouilles du tumulus de Blehen par A. Kempencers.

Braives, de Villers-le-Peuplier, de Frizet et de Seron (1). Amand, quant à lui, en signale sous les tumuli de Tienen-Grimde, Blehen, Frizet, Villers-le-Peuplier, Braives, Champion, Momalle et Waremmes-Longchamps (2).

Des fouilles récentes dans des tumuli ont permis aussi d'identifier des traces de pieux, par exemple à Eben-Emael-Kanne (3), à Berlingen (4) et à Hoepertingen (5). Ces traces ont fait l'objet d'interprétations diverses. La plus plausible, à notre avis, est d'ordre pratique : les pieux servaient, au moment de l'érection de la butte, à localiser la tombe afin qu'elle se trouve en son centre, ce qui n'a d'ailleurs pas toujours été le cas.

Étude du matériel archéologique

Quatorze objets nous sont restés du mobilier funéraire (un en bronze, trois en verre et dix en céramique). La publication de Kempeneers décrit et illustre deux lames de couteau, un coupe-ret ou hache, le ressort d'une force et un ciseau de menuisier (non illustré). Ces objets n'ont pas été retrouvés (6). Nous pensons que les deux lames dites de couteau et le ressort appartiennent au même objet : une force. Kempeneers signale aussi une petite plaque en bronze trouvée à l'entrée de la galerie qu'il fit creuser ; cet objet n'a pas non plus été retrouvé (7).

L'hypothèse de Kempeneers à propos des objets en fer nous laisse sceptique : il pense, à cause de leur mauvais état de conservation, qu'ils ont subi l'action du feu et proviennent donc de l'ustrinum. En fait il est extrêmement difficile d'identifier

(1) KEMPENEERS, *Blehen*, p. 131. Notons que dans la récente étude de l'ensemble des tumuli de Seron il n'est question nulle part de traces d'un trou de pieu : PLUMIER, *Tumuli*, p. 22.

(2) AMAND (M.), *De Gallo-Romeinse Tumuli*, Tongeren, 1985. (Publikaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum, 31), p. 19.

(3) ROSENS-LUX, *Eben-Emael-Kanne*, p. 20.

(4) ROSENS-LUX, *Berlingen*, p. 43.

(5) ROSENS-LUX, *Hoepertingen*, p. 36.

(6) KEMPENEERS, *Blehen*, p. 138.

(7) KEMPENEERS, *Blehen*, p. 129.

l'action du feu et de la distinguer de la rouille. Il serait aussi très curieux qu'on n'ait recueilli du bûcher que des objets en fer, et aucun autre.

Notons qu'on a relevé la présence d'une force parmi le mobilier funéraire des tumuli de Berlingen⁽¹⁾, de Eben-Emael-Kanne⁽²⁾ et de Niel-bij-Sint-Truiden⁽³⁾.

1. *Bronze*

1. Amphore (N° inv. I. 5101*bis*). Fig. 5, 1.

Lèvre ronde, repliée vers l'intérieur et marquée légèrement à l'extérieur. Large col cylindrique orné de quatre cercles concentriques gravés. Sur l'épaule un cercle gravé. Panse piriforme. Pied repoussé et fond orné de cinq cercles avec un point central. Traces indiquant la présence de deux anses qui ont disparu (haut. 154 mm ; diam. lèvre 79 mm ; diam. anneau 104 mm ; épais. paroi 1 mm).

Une amphore identique à celle de Blehen, encore pourvue de ses deux anses, a été trouvée dans la tombe II de l'ensemble funéraire de Vervoz ; cette tombe est datée des débuts de l'époque flavienne⁽⁴⁾. Il est possible et même probable que ces deux pièces sortent du même atelier et qu'elles ont été acquises d'une manière concomitante, l'une à Vervoz et l'autre à Blehen.

2. *Verres*

1. Buire (N° inv. I. 5111). Fig. 6, 1.

Verre de teinte verte, contenant quelques bulles d'air, translucide. Lèvre rabattue vers l'extérieur, long col cylindrique avec une dépression limitant celui-ci à la panse sphérique ; la panse est décorée de côtes verticales en relief. Anse lisse sur sa face interne et pourvue sur sa face externe de trois nervures ; elle est

(1) ROOSENS-LUX, *Berlingen*, p. 27 et fig. 20, n° 35.

(2) ROOSENS-LUX, *Eben-Emael-Kanne*, p. 17 et fig. 11, n° 21.

(3) LUX, *Niel-bij-Sint-Truiden*, p. 14 et fig. 9, n° 13.

(4) GUEURY-VANDERHOEVEN, *Vervoz*, p. 166 et fig. 11, 1.

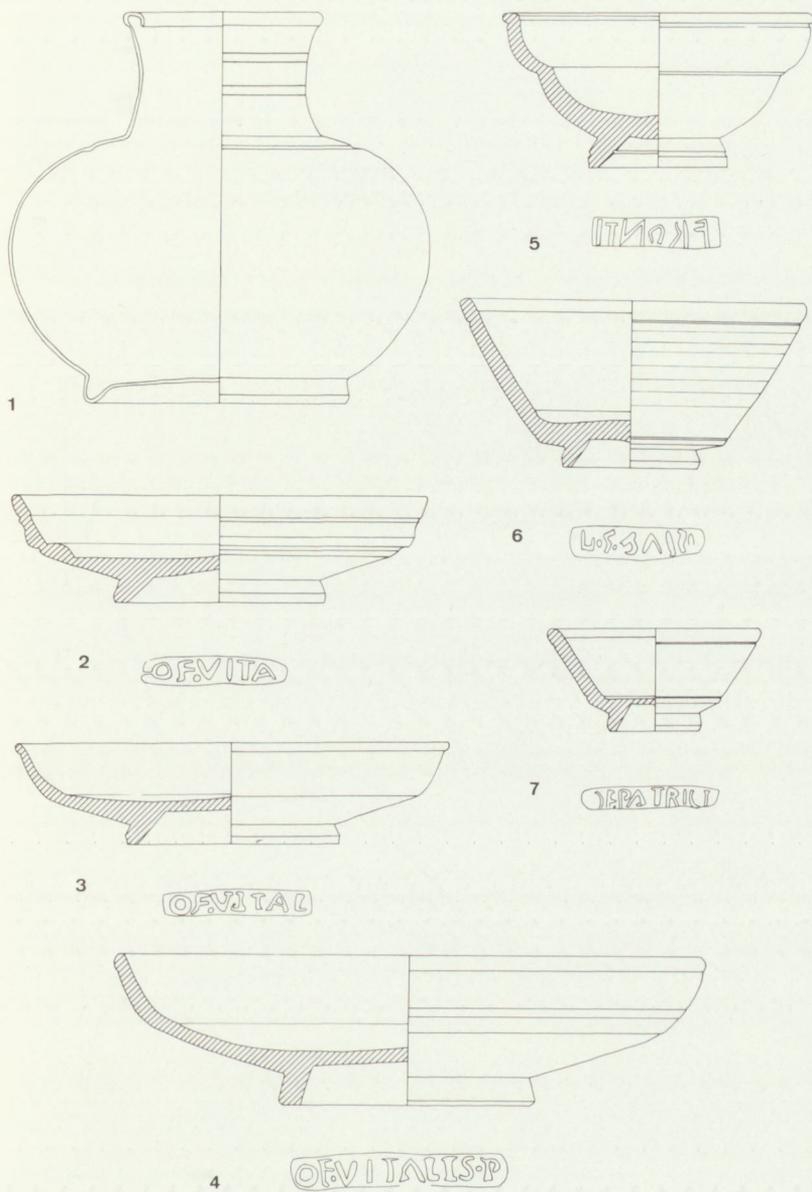


Fig. 5. — Blehen : bronze : amphore (1). Sigillée : assiette Drag. 15/17 (2), assiette Drag. 18 (3, 4), tasse Drag. 27 (5), tasse Drag. 33 (6, 7) (éch. 1/3). Sigles (éch. 1/1).

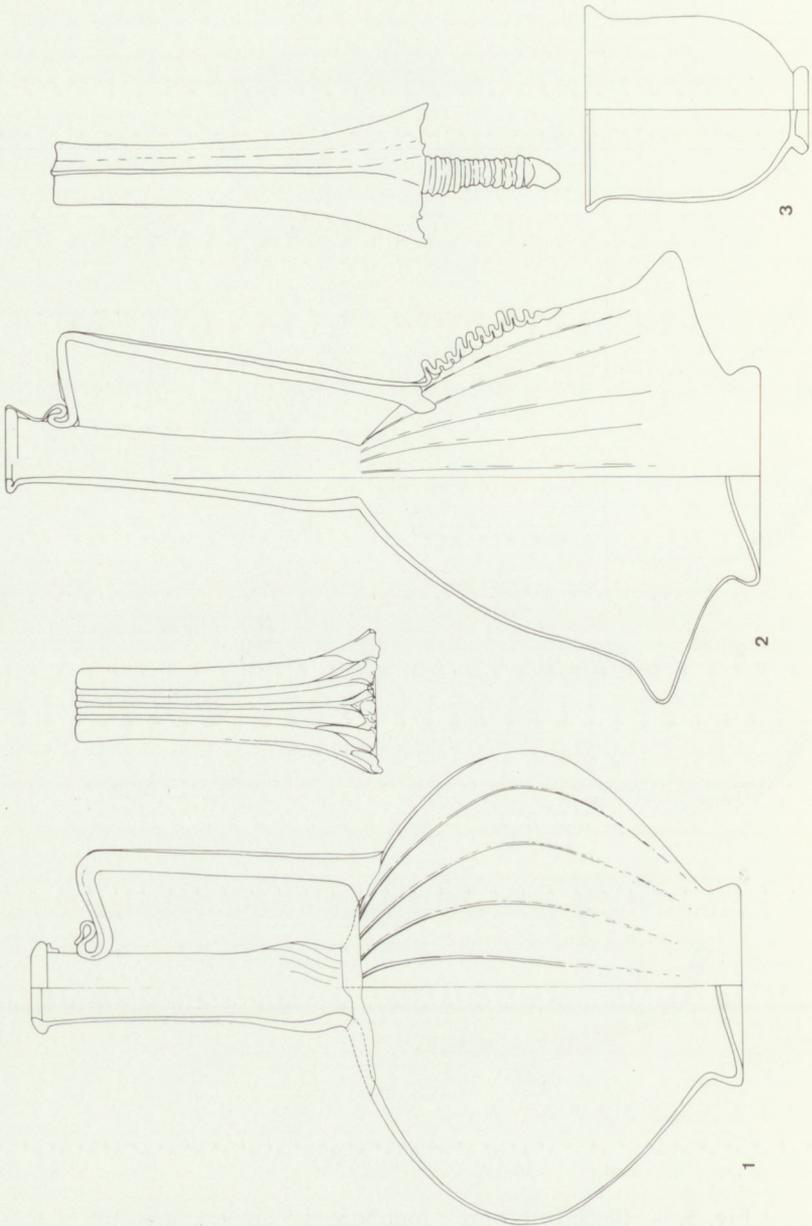


Fig. 6. — Blehen : verre : buire (1), buire (2), bol (3). (Éch. 1/3).

coudée en angle aigu et forme un repli au point d'attache du col. Pied circulaire (haut. approx. 278 mm ; diam. lèvre 36 mm ; diam. anneau 81 mm ; épais. paroi de 1 à 6 mm).

2. Buire (N° inv. I. 5113). Fig. 6, 2.

Verre de teinte verte, contenant quelques bulles d'air, translucide. Lèvre rabattue vers l'extérieur, long col cylindrique avec une dépression limitant celui-ci à la panse piriforme ; la panse est décorée de côtes verticales en relief. Anse lisse sur sa face interne et pourvue sur sa face externe d'une nervure ; elle est coudée en angle aigu, forme un repli au point d'attache du col et se termine par dix plis sur la panse. Pied circulaire (haut. 295 mm ; diam. lèvre 34 mm ; diam. anneau 81 mm ; épais. paroi de 1 à 5 mm).

3. Bol (N° inv. I. 5112). Fig. 6, 3.

Verre de teinte vert clair, contenant quelques bulles d'air, peu translucide. Lèvre arrondie et évasée, panse ovoïde et pied annulaire (haut. 86 mm ; diam. bord 81 mm ; diam. anneau 34 mm ; épais. paroi de 1 à 2 mm).

La verrerie est peu représentée dans le tumulus de Blehen : deux buires et un gobelet.

La buire à panse sphérique décorée de côtes verticales correspond à la forme 52b de l'étude de Isings⁽¹⁾. Elle n'est pas courante. Notons néanmoins trois fragments à Valkenburg⁽²⁾ et un exemplaire à Cologne⁽³⁾. Voir les notes à ce sujet dans l'étude de l'ensemble funéraire de Vervoz⁽⁴⁾.

(1) ISINGS, pp. 69-70.

(2) VAN LITH, *Valkenburg*, p. 89 et pl. 18, n° 296.

(3) FREMERSDORF (F.), *Das naturfarbene sogenannte blaugrüne Glas in Köln*, Köln, 1958. (Die Denkmäler des römischen Köln, IV), p. 24 et pl. 13.

(4) GUEURY-VANDERHOEVEN, *Vervoz*, p. 223. Voir également GUEURY (M.-Cl.) et VANDERHOEVEN (M.), *La tombe gallo-romaine de Vervoz aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire*. In : *Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire*, 60 (1989), p. 122. Notons qu'une erreur s'est glissée dans nos

La deuxième buire, dont la panse est conique et décorée de côtes verticales, correspond à la forme 55b de l'étude de Isings (1). La date que celle-ci proposait pour le début de la production de cette forme, à savoir l'époque flavienne, a été revue : un fragment découvert dans la 6^e période d'occupation de Colchester (61-65) (2) a permis à van Lith de situer la production la plus ancienne à l'époque de Néron (3).

Le type est aussi peu fréquent que le précédent. Signalons l'exemplaire provenant du tumulus de Walsbets (4) et celui de la tombe de Arsimont (5) : ces deux buires ont la paroi unie. Celle du tumulus de Frizet a, comme celle de Blehen, la paroi ornée de côtes en relief (6).

Nous renvoyons aux nombreuses références de la littérature spécialisée, et à celles que nous avons données dans l'étude sur l'ensemble de Vervoz (7).

Attribuer des fragments de buire à l'une ou l'autre des formes Isings 52 ou 55 ou à leurs variantes est souvent malaisé, voire impossible. En général, seuls le col et l'anse sont conservés, alors que c'est la forme de la panse qui les différencie.

Pour le bol, nous n'avons trouvé, dans la littérature, aucun parallèle satisfaisant ; les seuls rapprochements se rapportent à des pièces datées du Bas Empire.

références à cette forme dans nos études sur l'ensemble funéraire de Vervoz : cette forme de buire n'apparaît pas parmi le mobilier funéraire du tumulus de Frizet.

(1) ISINGS, p. 73.

(2) HARDEN, *Camulodunum*, p. 305 et n° 94.

(3) VAN LITH, *Valkenburg*, p. 89.

(4) LEFRANCQ (J.), *La Bortombe de Walsbets*, Bruxelles, 1983. (*Inventaria Archaeologica. Belgique*, 3 - B.12), f° 11.

(5) MARIËN, *Arsimont*, p. 111 et fig. 8, n° 15.

(6) FAIDER-FEYTMANS, *Frizet*, p. 76 et fig. 3 et PLUMIER, *Frizet*, p. 302 et fig. 6, n° 5.

(7) VAN LITH, *Valkenburg*, p. 89, note 287 et 288. WELKER, *Nida-Heddernheim*, p. 86 et ISINGS, *Maastricht*, p. 28 et note n° 92.

3. *Terre sigillée*

1. Assiette (N° inv. I. 5104). Fig. 5, 2.

Assiette en terre sigillée Drag. 15/17 avec le sigle OF.VITA de Vitalis de La Graufesenque (Osw. Stamps, p. 340, Claude-Domitien). Pâte brun-rouge, enduit brun-rouge brillant. Cette pièce est neuve (haut. 42 mm ; diam. bord 163 mm ; diam. anneau 82 mm ; épais. paroi de 4 à 8 mm).

2. Assiette (N° inv. I. 5102). Fig. 5, 3.

Assiette en terre sigillée Drag. 18 avec le sigle OF.VITAL de Vitalis de La Graufesenque (Osw. Stamps, p. 340, Claude-Domitien). Pâte brun-rouge et enduit brun-rouge brillant. Cette pièce est neuve (haut. 40 mm ; diam. bord 170 mm ; diam. anneau 83 mm ; épais. paroi de 3 à 8 mm).

3. Plat (N° inv. I. 5103). Fig. 5, 4.

Plat en terre sigillée Drag. 18 avec le sigle OF.VITALIS.P de Vitalis de La Graufesenque (Osw. Stamps, p. 340, Claude-Domitien). Pâte brun-rouge et enduit brun-rouge brillant. Cette pièce est neuve (haut. 60 mm ; diam. bord 232 mm ; diam. anneau 100 mm ; épais. paroi de 6 à 9 mm).

4. Tasse (N° inv. I. 5105). Fig. 5, 5.

Tasse bilobée Drag. 27 en terre sigillée avec le sigle retro FRONTI de Frontinus de La Graufesenque (Osw. Stamps, p. 127, Néron-Trajan). Pâte brun-rouge et enduit brun-rouge brillant. Cette pièce est neuve (haut. 66 mm ; diam. bord 122 mm ; diam. anneau 54 mm ; épais. paroi de 5 à 10 mm).

5. Tasse (N° inv. I. 5106). Fig. 5, 6.

Tasse conique Drag. 33 en terre sigillée avec le sigle L.S.SABI de Sabinus de La Graufesenque et de Montans (Osw. Stamps, p. 272, Néron-Domitien). Pâte brun-rouge et enduit brun-rouge brillant. Cette pièce est neuve (haut. 66 mm ; diam. bord 135 mm ; diam. anneau 52 mm ; épais. paroi 6 mm).

6. Tasse (N° inv. I. 5107). Fig. 5, 7.

Tasse conique Drag. 33 en terre sigillée avec le sigle OF.PATRICI de Patricius de La Graufesenque (Osw. Stamps, p. 232, Néron-Domitien). Pâte brun-rouge et enduit brun-rouge brillant. Cette pièce est neuve (haut. 41 mm ; diam. bord 84 mm ; diam. anneau 37 mm ; épais. paroi 5 mm).

La terre sigillée constitue à elle seule près de la moitié du mobilier funéraire : six récipients sur quatorze. Tous proviennent des ateliers du Sud de la Gaule.

On peut dater aisément l'ensemble des sigles de l'époque flavienne. Nous y relevons trois marques du potier VITALIS.

Quant aux formes elles-mêmes remarquons une différence notable entre les deux Drag. 33 : celui de l'atelier de SABINVS appartient à la production la plus ancienne du type et il présente nettement les caractéristiques propres à l'époque pré-flavienne. Celui de l'atelier de PATRICIVS appartient à une production plus récente qui perdurera dans d'autres ateliers au cours du deuxième siècle. Cet anachronisme peut s'expliquer par l'achat de vases conservés longtemps dans un fond de commerce.

Notons enfin que tous les récipients sont neufs et n'ont pas servi ; c'est un fait caractéristique déjà observé souvent dans des tombes sous tumulus.

4. *Terra nigra*

1. Gobelet (N° inv. I. 5108). Fig. 7, 1.

Gobelet caréné en terra nigra. Pâte grise, surface lissée gris-noir et paroi fine. La carène se trouve sur la moitié inférieure du vaisseau. Base annulaire (haut. 77 mm ; diam. bord 75 mm ; diam. anneau 23 mm ; épais. paroi 1 mm).

La tombe ne contient qu'un seul vase de cette technique : un gobelet caréné à paroi très fine et à carène basse.

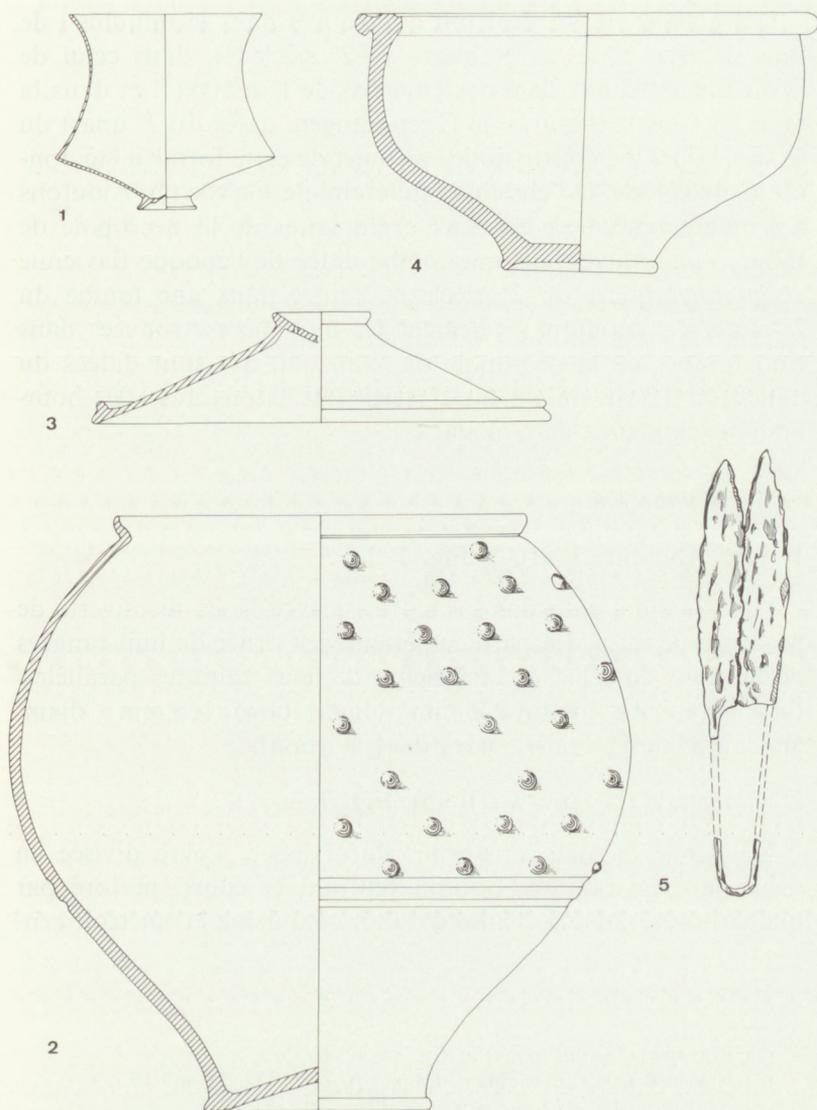


Fig. 7. — Blehen : céramique : gobelet caréné en terra nigra (1),
urne (2), couvercle (3), bol (4). Fer : force (5). (Éch. 1/3).

Des gobelets de ce type ont été trouvés dans le tumulus I de Bois de Buis daté du 3^e quart de 2^e siècle (1), dans celui de Eben-Emael-Kanne daté des environs de l'an 100 (2) et dans la fosse III sous le tumulus de Hoepertingen, datée du 2^e quart du 2^e siècle (3). Une courte notice au sujet de cette forme a été donnée dans l'étude de l'ensemble funéraire de Vervoz (4). Ajoutons aux références citées les deux exemplaires de la nécropole de Flône, l'un trouvé dans une tombe datée de l'époque flavienne au premier quart du 2^e siècle et l'autre dans une tombe du 2^e siècle (5). Ajoutons également les huit pièces trouvées dans cinq tombes de la nécropole de Wanzoul, qui sont datées du milieu du 1^{er} au milieu du 2^e siècle (6). Citons aussi les nombreux exemplaires de Cologne (7).

5. Céramique fine

1. Urne (N° inv. I. 5109). Fig. 7, 2.

Urne ovoïde, pâte fine brunâtre, surface lissée recouverte de paillettes de mica. La paroi supérieure est ornée de huit rangées de boutons en relief et l'inférieure de deux rainures parallèles. Base annulaire (haut. 235 mm ; diam. bord 168 mm ; diam. anneau 89 mm ; épais. paroi de 4 à 7 mm).

2. Couvercle (N° inv. I. 5109b). Fig. 7, 3.

Couvercle en pâte gris-brun. Paroi lissée. Lèvre divisée en deux par une rainure. Bouton rentrant et court, perforé par quatre trous radiaux, l'amorce d'un cinquième et un trou cen-

(1) PLUMIER, *Tumuli*, p. 60 et fig. 35, n° 6.

(2) ROSENS-LUX, *Eben-Emael-Kanne*, p. 17 et fig. 11, n° 17.

(3) ROSENS-LUX, *Hoepertingen*, p. 30 et fig. 19, n° 5.

(4) GUEURY-VANDERHOEVEN, *Vervoz*, p. 227.

(5) DESTEXHE (G.), *Le cimetière belgo-romain de Flône*. In : *B.I.A.L.*, XCII (1980), pp. (5-25).

(6) DESTEXHE (G.), *Le cimetière gallo-romain de Wanzoul*. In : *Archéologie hesbignonne*, 8 (1989), pp. 139-140.

(7) GOLLUB (S.), *Neue Gräber von der Luxemburgerstrasse*. In : *K.J.*, 6 (1962/63), pp. 71-88.

tral, tous faits au poinçon (haut. 43 mm ; diam. 168 mm ; épais. paroi 3 mm).

Nous plaçons sous cette rubrique l'urne ovoïde et le couvercle. L'urne ovoïde appartient à une production que l'on a dénommée « céramique dorée ». On peut, en outre, la classer parmi cette catégorie d'urnes, de formes variées, dont la paroi est ornée de boutons obtenus par pression sur la face interne (cfr la forme Gose 236 datée de la deuxième moitié du 1^{er} siècle). Notons que les deux classifications peuvent se superposer.

On a trouvé deux urnes de cette forme dans la tombe sous tumulus de Eben-Emael-Kanne, datée des environs de l'année 100⁽¹⁾ ainsi que des fragments dans la fosse II sous le tumulus de Hoepertingen, du 2^e quart du 2^e siècle⁽²⁾.

Il est possible que l'urne de Blehen provienne des ateliers du vicus de Braives tout proche ; ceux-ci ont travaillé de l'époque flavienne à la fin du 1^{er} siècle⁽³⁾.

Des couvercles comparables existent dans la fosse II du tumulus de Hoepertingen⁽⁴⁾ ainsi que parmi le mobilier du tumulus I du Bois de Buis, daté du troisième quart du 2^e siècle⁽⁵⁾.

6. Céramique commune

1. Bol (N° inv. I. 5110). Fig. 7, 4.

Bol en pâte gris-noir avec dégraissant de quartz. Surface rugueuse gris-noir. Lèvre horizontale pourvue d'une rainure. Base annulaire (haut. 102 mm ; diam. bord 182 mm ; diam. anneau 61 mm ; épais. paroi de 6 à 9 mm).

(1) ROOSENS-LUX, *Eben-Emael-Kanne*, p. 16 et fig. 10, n° 12 et n° 14.

(2) ROOSENS-LUX, *Hoepertingen*, p. 30 et fig. 19, n° 8.

(3) GUSTIN (M.), *La céramique dorée*. In : BRULET (R.), ed., *Braives gallo-romain. III. La zone périphérique occidentale*. (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, XLVI), Louvain-la-Neuve, 1985, pp. 72-80 et fig. 26.

(4) ROOSENS-LUX, *Hoepertingen*, p. 33 et fig. 21, n° 17.

(5) PLUMIER, *Tumuli*, p. 56 et fig. 37, n° 16.

Le bol en céramique rugueuse pourvu d'une lèvre plate avec une gorge circulaire pour l'adaptation d'un couvercle peut être considéré comme un prototype du bol à lèvre cordiforme de la 2^e moitié du 2^e à la 2^e moitié du 3^e siècle. L'exemplaire de Blehen peut être daté du règne de Vespasien (forme Gose 501).

7. Fer

1. Force. Fig. 7, 5.

Cette pièce n'a pas été retrouvée. Le dessin donne une reconstitution d'après l'illustration de A. Kempeneers.

Chronologie

Les deux assiettes Drag. 18, les deux tasses coniques Drag. 33 ainsi que les deux buires en verre pourraient constituer des services.

Notons également que la disposition des objets dans la tombe a été notée, quoique des doutes puissent subsister à la vue d'un aussi bel alignement ⁽¹⁾.

Le matériel fournit une image chronologique bien homogène. La terre sigillée date de l'époque flavienne tout comme les verres et l'amphore en bronze. Le gobelet en terra nigra, l'urne en céramique dorée et le bol en céramique rugueuse sont des produits de la fin du 1^{er} siècle et du début du second.

Nous pensons pouvoir dater la tombe du dernier quart du 1^{er} siècle ou peut-être encore des environs de l'année 100. Le tumulus de Blehen serait ainsi, avec celui de Frizet, de Berlingen et de Eben-Emael-Kanne, un des tumuli les plus anciens de Hesbaye.

(1) KEMPENEERS, *Blehen*, pl. V.

II. — Le tumulus de Hodeige

Le mobilier funéraire du tumulus de Hodeige n'a jamais été étudié systématiquement. Seule une brève énumération du matériel recueilli signale la découverte (1).

La céramique peinte trouvée dans la tombe est citée, sans illustration, dans une étude sur le commerce de la céramique en Hesbaye (2). La première illustration de l'ensemble du mobilier a été donnée en 1989 (3).

Cadre géographique et topographique

La commune de Hodeige (arrondissement de Waremme, province de Liège) est située à 130 m d'altitude et fait partie actuellement de l'entité de Remicourt. Celle-ci groupe cinq communes parmi lesquelles nous devons citer Remicourt, Lamine, Momalle et Pousset.

Comme Blehen, elle est située au centre de la Hesbaye mais au sud de la route romaine de Bavay à Tongeren. L'agglomération est traversée par la Yerne, affluent du Geer. « Le soubassement de son sol est formé par de la craie à niveaux de silex noir, gris et brun qui recouvre le socle primitif. La couverture pléistocène est la plus importante au point de vue de la genèse et de la constitution des sols. Elle est formée par une couche de limon ou loess, déposée par voie éolienne au cours des glaciations » (4).

(1) PONCELET (E.), *Rapports sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois, année 1891*, pp. 66-67 et non pas G. DE LOOZ-CORSWAREM dans le *B.I.A.L.*, 23(1892), pp. 66-67 comme il est écrit dans AMAND-NOUWEN, *Tumuli*, p. 51.

(2) AMAND (M.), *Contribution à l'étude du commerce en Hesbaye au II^e siècle*. In : *K.J.*, II (1956), pp. 47-53.

(3) AMAND-NOUWEN, *Tumuli*, fig. 37.

(4) DUDAL (R.), *Carte des sols de la Belgique*. Texte explicatif de la planchette de Momalle, n° 120E, Centre de cartographie des sols, *I.R.S.I.A.*, Bruxelles, 1953, p. 16.

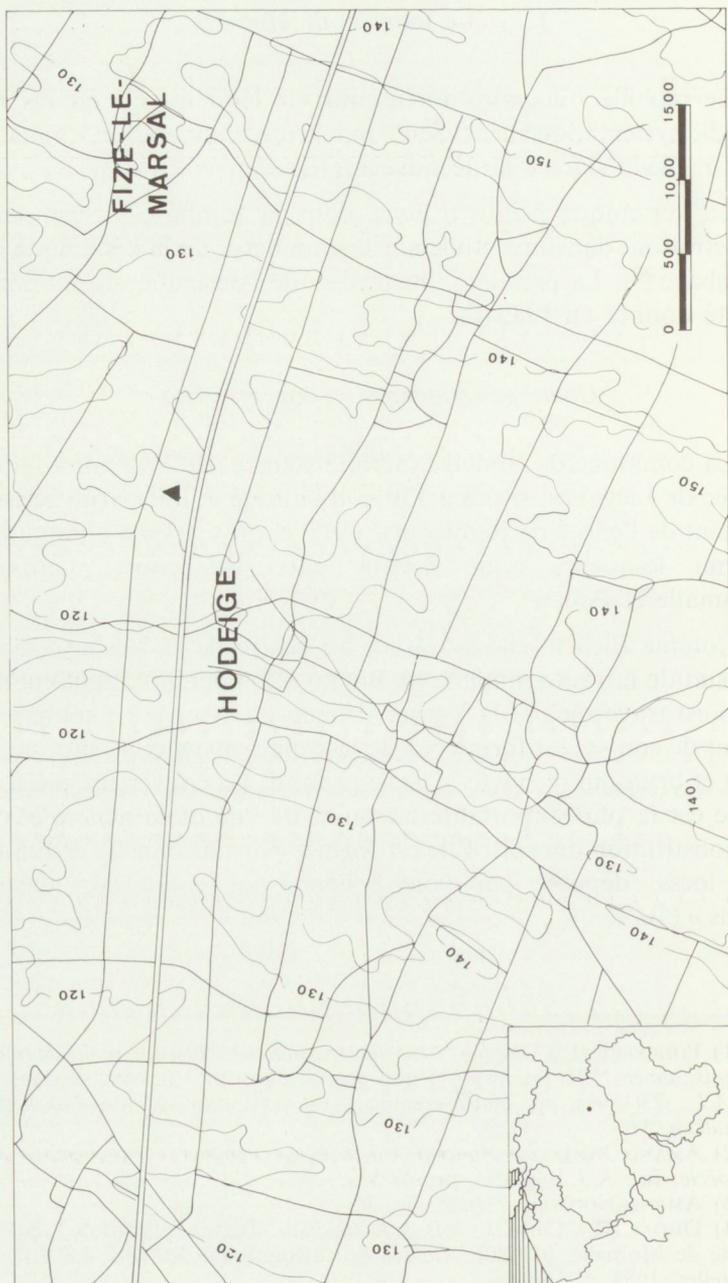


Fig. 8. — Carte de situation.

Contexte archéologique

L'évolution de l'occupation du sol des alentours de Hodeige est similaire à celle de Blehen.

Des artefacts moustériens auraient été trouvés à Hodeige même (1). Un biface acheuléen a été trouvé à Waremme au lieu dit « Longchamps » (2). Cet endroit s'est révélé riche en trouvailles archéologiques. Un habitat de l'époque de la céramique rubanée y a été fouillé (3). Un autre site rubané localisé à Waremme est signalé au lieu dit « Bois des Tombes » (4).

D'autres habitats du néolithique ancien sont signalés à Bergilers « Fond Saint Pierre » (5), à Bergilers « Malpas » (6) et à Bergilers-Oreye au même emplacement qu'une nécropole du Bas Empire (7). Pour l'époque néolithique ancienne un autre site est connu à Oleye « Al Zèpe » (8) et plusieurs à Hodeige même (9). Une série d'objets néolithiques est signalée dans des champs sur la rive gauche du Geer à Lantremange (10).

(1) DE LAET, p. 69.

(2) KNAPEN-LECRENIER (A.-M.), *Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la province de Liège. Les âges de la Pierre*, Bruxelles, 1966. (Répertoires archéologiques, Série A, VII), p. 42.

(3) DESTEXHE (G.), *Contribution à l'étude de la céramique omalienne en Hesbaye*. In : *Annales du Congrès de Liège*, 1968, tome II (1971), p. 489. — CAHEN (e.a.), *Guerre et paix*, pp. 29-33. — CAHEN (e.a.), *Haut Geer*, pp. 63-65.

(4) KNAPEN-LECRENIER, *op. cit.*, p. 255.

(5) KNAPEN-LECRENIER, *op. cit.*, p. 42.

(6) KNAPEN-LECRENIER, *op. cit.*, p. 43.

(7) ALENUS (J.), *Bergilers-Oreye : occupation omalienne et romaine*. In : *Archéologie*, 1977-2, p. 119.

(8) CAHEN-HAUZEUR, *Oleye-Al Zèpe*, pp. 113-114. — CAHEN (e.a.), *Guerre et paix*, pp. 29-33. — CAHEN (e.a.), *Haut Geer*, pp. 63-65.

(9) DESTEXHE (G.), *Trois îlots différents de céramique rubanée*. In : *Archéologie*, 1982-2, p. 79. — IBIDEM, *Sauvetage d'une fosse omalienne à Hodeige*. In : *Archéologie hesbignonne*, 3 (1984), pp. 7-19.

(10) KNAPEN-LECRENIER, *op. cit.*, p. 140.

Des traces d'habitats des Ages des Métaux ont été signalés à Oleye « Al Zèpe » (1) et à Fize-le-Marsal (2).

Fort peu de sites d'habitats ou de nécropoles de l'époque romaine ont été reconnus jusqu'à présent à Hodeige et dans ses environs immédiats. Une lettre en date du 13 février 1919 adressée à M. De Puydt par Ch. Meyers signale, sans localisation précise, l'existence d'une villa à Hodeige (3). Notons qu'à Oleye « Al Zèpe » on a relevé outre des traces du néolithique ancien et de l'époque des champs d'urnes, des restes d'un habitat gallo-romain (4). Signalons, avec réserves, qu'un tumulus aurait existé sur le territoire de cette même commune (5). Une nécropole est signalée à Fize-le-Marsal (6).

Quelques objets d'époque romaine dans les collections de nos Musées révèlent une implantation de cette époque sur le territoire des communes de Bergilers (7), de Waremme (8) et de Bléret (9).

Il faut mentionner aussi, à Bergilers même, la découverte d'une nécropole du Bas-Empire à l'emplacement d'un établisse-

(1) CAHEN-HAUZEUR, *Oleye-Al Zèpe*, pp. 113-114. — DESTEXHE (G.), *Les matériels céramiques et métallique du site hallstattien d'Oleye*. In : *Archéologie hesbignonne*, 2 (1983), pp. 46-101.

(2) DESTEXHE (G.), *La protohistoire en Hesbaye centrale. Du Bronze final à la romanisation*. In : *Archéologie hesbignonne*, 6 (1987), p. 17.

(3) Archives de l'Institut archéologique liégeois.

(4) CAHEN-HAUZEUR, *Oleye-Al Zèpe*, pp. 113-114.

(5) DEFIZE-LEJEUNE (A.-M.), *Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la province de Liège (depuis l'Age du Bronze jusqu'aux Normands)*, Bruxelles, 1964. (Répertoires Archéologiques, V), p. 67.

(6) DESTEXHE (G.), *Les installations romaines en Hesbaye centrale*. In : *Archéologie hesbignonne*, 5 (1986), pp. 97-104.

(7) VANDERHOEVEN (M.), *Verres romains (I^{er}-III^e siècle) des Musées Curtius et du Verre à Liège*, Liège, 1961, p. 11 et pl. I, n° 4. Fragment de bord d'une coupe côtelée Isings 3 en verre marbré, provenant de Bergilers-Grandville.

(8) DE LOÉ, *Belgique ancienne*, p. 324. Une cruche romaine.

(9) RENARD-GRENSON (L.), *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique Liégeois pendant l'année 1910*. In : *B.I.A.L.*, XLI (1911), p. XXXI (patelle en terre dite samienne marquée au centre d'une rosace, tombe de Bléret).

ment romain (1), à Bergilers « Malpas » des traces d'habitat (2), à Waremme enfin la trace d'une nécropole mérovingienne dans des substructions romaines (3).

Historique des fouilles

Les recherches entreprises par le Comte G. de Looz pour le compte de l'Institut archéologique liégeois dans le tumulus de Hodeige eurent lieu du 3 novembre au 12 décembre 1891 (fig. 8).

Le tumulus est situé à la limite des communes de Hodeige et de Fize-le-Marsal au lieu dit « Au fond de la Tombe » (parc. cad. n° 505c ; Remicourt, 5^e div., A/1 – situation 1.1.1991) (fig. 9). Un relevé a été dressé récemment par les soins de l'École Royale Militaire (fig. 10).

Les structures et dispositifs de la tombe

Du tumulus, subsistait déjà à l'époque un relief en forme de parallélogramme irrégulier. La tombe était en-dehors de l'axe principal ; le caveau, carré, avait 3,25 m de côté et 2 m environ de profondeur.

Nous ne sommes pas en mesure de résoudre une contradiction apparaissant dans le court rapport de Poncelet : bien que donnant les dimensions complètes du caveau, celui-ci précise que le tumulus n'a pas été complètement exploré. Or, la méthode de fouilles pratiquée par de Looz ne concerne en fait habituellement que les caveaux.

(1) ALÉNUS-LECERF (J.), *Sondages dans une nécropole du Bas-Empire à Bergilers*. In : *Archaeologia Belgica*, 177, Bruxelles, 1975, pp. 54-57. — IBIDEM, *Seconde campagne de fouilles à Bergilers*. In : *Archaeologia Belgica*, 206, Bruxelles, 1978, pp. 76-81.

(2) THILL (J.), *Un relais à Bergilers sur la chaussée romaine de Bavai à Cologne*. In : *B.C.A.H.C.*, VIII (1968), pp. 47-52.

(3) VANDERHOEVEN (M.), *Verres romains tardifs et Mérovingiens du Musée Curtius*, Liège, 1958, p. 66 et pl. XIX, 72.

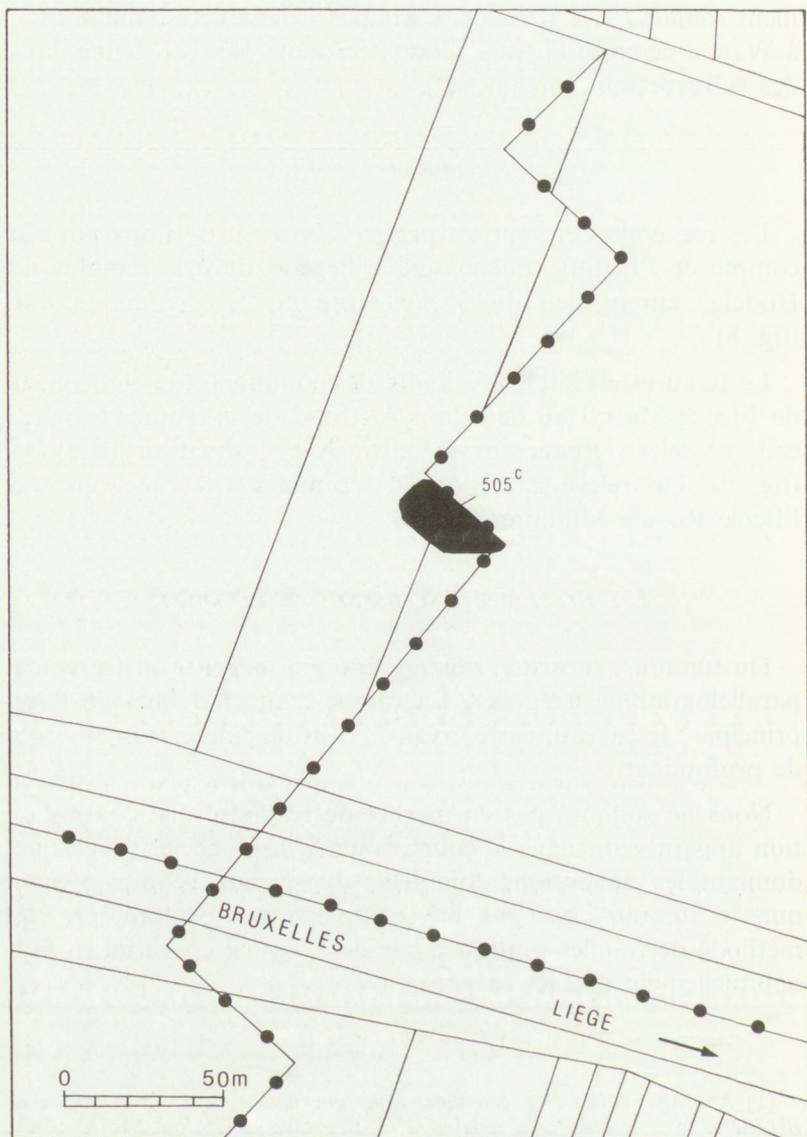


Fig. 9. — Extrait du plan cadastral de la commune de Hodeige (avec l'autorisation de l'Administration centrale du Cadastre - K.x./81.176).

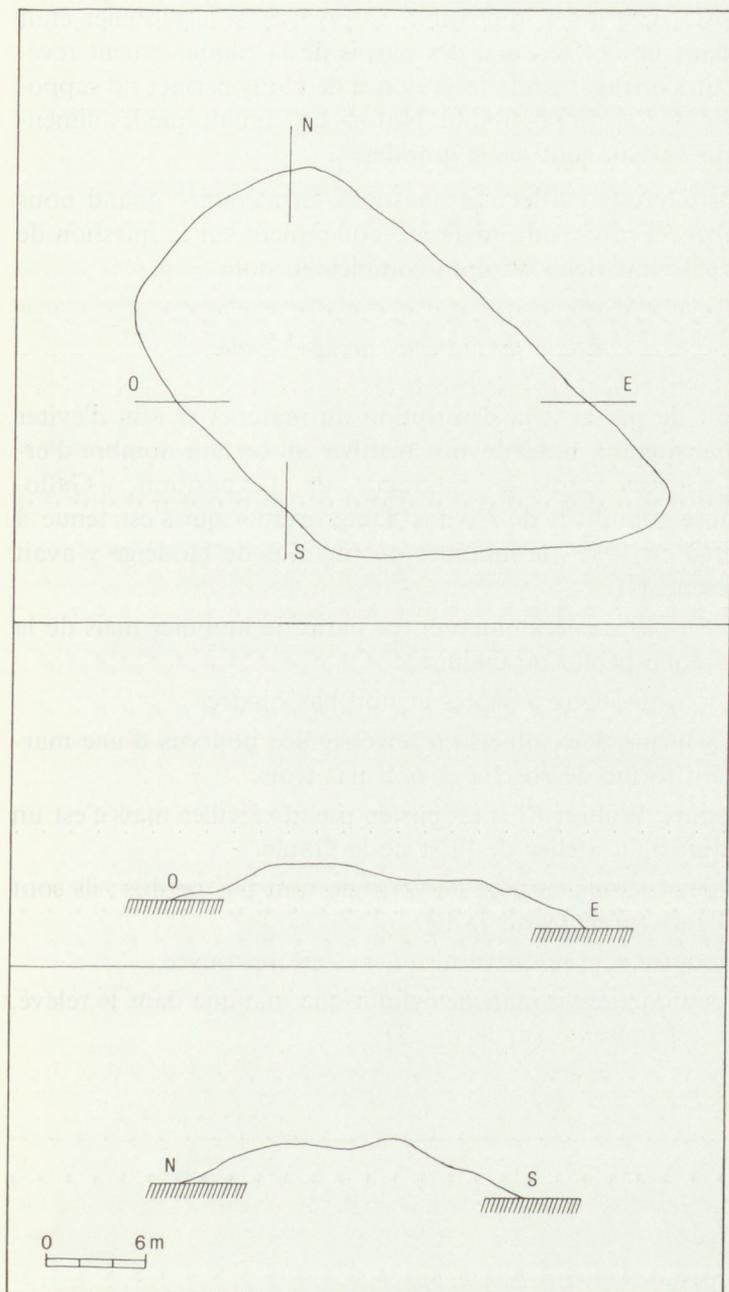


Fig. 10. — Relevé topographique : la partie subsistante du tumulus de Hodeige (E.R.M. — M.R.A.H.).

D'autre part il est impossible de préciser si le mobilier était placé dans un coffre ou si des parois de la tombe étaient revêtues d'un coffrage. Seule la présence de clous permet de supposer l'une ou l'autre possibilité. Notons cependant que les dimensions du caveau sont assez grandes.

Nous devons garder ces questions en mémoire quand nous conclurons à propos du matériel, notamment sur la question de savoir s'il était riche ou non, complet ou non.

Étude du matériel archéologique

Avant de passer à la description du matériel et afin d'éviter tout malentendu, nous devons rectifier un certain nombre d'erreurs relevées dans le catalogue de l'exposition « Gallo-Romeine tumuli in de Civitas Tungrorum » qui s'est tenue à Tongeren en 1989 ; le mobilier du tumulus de Hodeige y avait été présenté (1).

- Il n'y a pas de céramique dorée parmi le mobilier mais de la céramique peinte ou enduite.
- Il n'y a que deux assiettes et non pas quatre.
- Il n'y a que deux objets en terre sigillée pourvus d'une marque en forme de rosette et non pas trois.
- La coupe Walters 81 n'est pas en pseudo sigillée mais c'est un produit d'un atelier de l'Est de la Gaule.
- Les deux jetons en pâte de verre ne sont pas perdus ; ils sont d'ailleurs présents sur la fig. 37.
- Par contre, l'urne en verre n'a pas été retrouvée.
- La petite patère à manche cylindrique manque dans le relevé, mais est présente sur la fig. 37.

(1) AMAND-NOUWEN, *Tumuli*, pp. 50-51.

1. *Bronze*

1. Chandelier (N° inv. I. 7348 et I. 7351b). Fig. 11, 1.

Chandelier en bronze étamé. Il est formé de deux hémisphères symétriques reliés par une tige pourvue d'un disque en son centre. Chaque hémisphère est orné de lignes parallèles incisées près du bord et près de la tige. Un petit cylindre, maintenant libre, a dû être fixé à l'intérieur d'un des hémisphères et on remarque des traces de limage sur sa face extérieure (haut. 59 mm ; diam. des sphères 46 mm).

Un exemplaire identique se trouve dans une tombe de Tirlemont, datée du milieu de la deuxième moitié du 2^e siècle (1). Le Römisch-Germanischen Zentralmuseum de Mayence conserve deux exemplaires de forme identique, l'un provenant des environs de Bonn et l'autre probablement de Cologne (2). Un autre

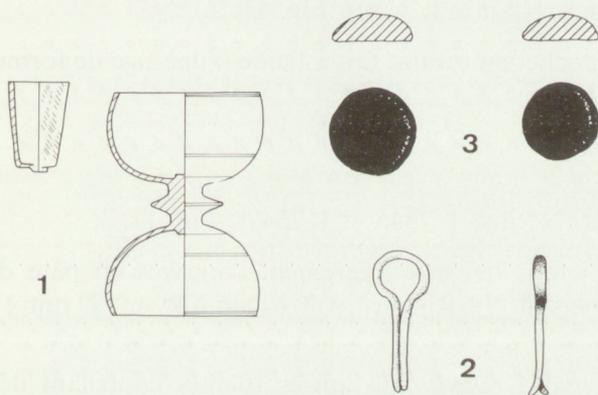


Fig. 11. — Hodeige : bronze : chandelier (1),
crochet (2). Verre : jetons (3). (Éch. 1/2).

(1) MERTENS (J.), *Une riche tombe gallo-romaine, découverte à Tirlemont (Belgique)*. In : *L'Antiquité Classique*, XX-1 (1952), p. 57 et fig. 9. L'auteur signale des exemplaires à Asse et à Elewijt.

(2) MENZEL (H.), *Antike Lampen im Römisch-Germanische Zentralmuseum zu Mainz*, Mainz, 1954 (Römisch-Germanischen Zentralmuseum zu Mainz, Katalog 15), p. 144 et fig. 93, n° 7 et n° 8.

identique a été trouvé à Cologne dans une tombe datée de la dernière décennie avant à la première décennie après 200 ⁽¹⁾ et un autre exemplaire a été découvert à Bavai ⁽²⁾.

Des variantes à ce type sont connues parmi le mobilier funéraire du tumulus de Fresin, daté de la deuxième moitié du 2^e siècle et parmi celui du tumulus de Cortil-Noirmont daté de la fin du 2^e siècle ⁽³⁾. La tombe de Lixhe, ayant probablement été recouverte d'un tumulus et datée du dernier quart du 2^e siècle, contenait également une variante au type de Hodeige ⁽⁴⁾. Un autre exemplaire provient de la tombe IV de Esch datée du dernier quart du 2^e siècle au premier quart du 3^e siècle ⁽⁵⁾. Plusieurs exemplaires ont été trouvés à Tongeren ⁽⁶⁾.

Il est possible de dater ces luminaires de la deuxième moitié du 2^e siècle.

2. Crochet (N^o inv. I. 7349). Fig. 11, 2.

Petit crochet en bronze fait à l'aide d'une tige de forme carrée (long. 37 mm).

2. Verre

1. Jetons (N^o inv. I. 7346 et I. 7347). Fig. 11, 3.

Deux jetons de jeux légèrement concaves en pâte de verre noire dont un fortement irisé (diam. 20 et 23 mm ; épais. 7 mm).

Nous avons relevé cinq autres tombes contenant des pions similaires en nombre variable. Dans celle de Herstal, datée des

(1) POPPELREUTER (J.), *Die römischen Gräber Kölns*. In : *B.J.*, 114/115 (1906), p. 365 et pl. 24, n^o 39.

(2) MARIËN, *Lixhe*, p. 74 et fig. 6, n^o 1.

(3) MARIËN, *Belgica antiqua*, p. 261 et fig. 172 ; p. 266 et fig. 177.

(4) MARIËN, *Lixhe*, p. 74 et fig. 4.

(5) VAN DEN HURK, *Esch II*, p. 85 et fig. 31.

(6) DE SCHAEZTEN (Ph., baron) et VANDERHOEVEN (M.), *De Romeinse lampen in Tongeren*. In : *Het Oude Land van Loon*, XI (1956), p. 27 et pl. 8, n^o 3 à n^o 8.

environs de 160, il y en avait douze noirs et quinze blancs ⁽¹⁾; celle de Penteville, datée du dernier tiers du 2^e siècle, possédait trois noirs, un vert clair et sept blancs ⁽²⁾; dans le tumulus de Fresin on a trouvé treize blancs et neuf noirs ⁽³⁾, dans celui de Tirlemont-Grimde, trois blancs et cinq noirs ⁽⁴⁾ et à Cortil-Noirmont neuf en ambre et six en pâte de verre jaspée ⁽⁵⁾. Les trois dernières tombes citées ont été datées de la deuxième moitié et de la fin du 2^e siècle ⁽⁶⁾.

Il semblerait donc qu'au cours de la deuxième moitié du 2^e siècle quelques propriétaires terriens de la Hesbaye pratiquaient un jeu qui nécessitait l'usage de pions blancs et noirs. La variabilité de leur nombre dans les tombes pourrait s'expliquer par un certain manque de soin au cours du dégagement des mobiliers funéraires. En effet, la technique de creusement de galeries souterraines dans les tumuli ne devait pas promouvoir une exploration minutieuse du caveau funéraire.

3. Terre sigillée

1. Tasse (N^o inv. I. 7342). Fig. 12, 1.

Tasse conique Drag. 33 en terre sigillée, sans sigle. Pâte brunâtre, enduit brun-orange foncé. Cette pièce est neuve (haut. 78 mm; diam. bord 139 mm; diam. anneau 58 mm; épais. paroi 6 mm).

2. Tasse (N^o inv. I. 7343). Fig. 12, 2.

Tasse conique Bet 44 (Drag. 46) en terre sigillée avec sigle anépigraphique (rosette). Pâte brun-orange clair, enduit brun-

(1) AMAND-MARIËN, *Hestal*, f^o 12-7, n^o 33.

(2) PLUMIER, *Tumuli*, p. 82 et fig. 55, A-K.

(3) SCHUERMANS (H.), *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye*. In : *B.C.R.A.A.*, II (1863), p. 161 et pl. III, n^o 20.

(4) DE LOÉ (A., baron), *Exploration des tumulus de Tirlemont*. In : *A.S.A.B.*, IX (1895), p. 429 et pl. XXIII, n^o 16 et n^o 17.

(5) LEFRANCO (J.), *Les tombes de Noirmont, tumuli belgo-romains*, Bruxelles, 1989. (*Inventaria Archaeologica*. Belgique, 4 - B.13-14).

(6) AMAND (M.), *De Gallo-Romeinse Tumuli*, Tongeren, 1985. (*Publikaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum*, 31), pp. 14-16.

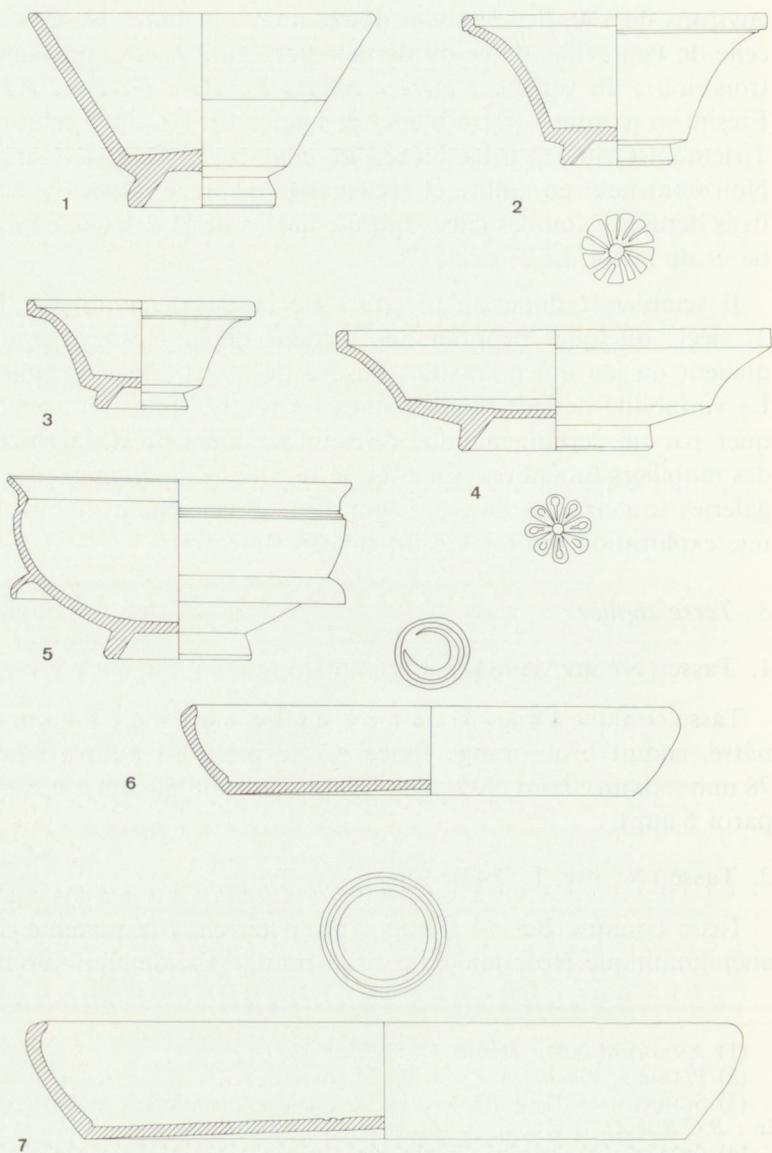


Fig. 12. — Hodeige : sigillée : tasse Drag. 33 (1), tasse Bet 44 (2, 3), assiette Curle 15 (4), coupe Walters 81 (5). Céramique peinte : assiettes (6, 7). (Éch. 1/3). (Sigles 1/1).

orange clair. Cette pièce est neuve (haut. 61 mm ; diam. bord 122 mm ; diam. anneau 44 mm ; épais. paroi 5 mm).

3. Tasse (N° inv. I. 7344). Fig. 12, 3.

Tasse conique Bet 44 (Drag. 46) en terre sigillée sans sigle. Pâte brun-orange, enduit brun-orange clair. Cette pièce est neuve (haut. 44 mm ; diam. bord 91 mm ; diam. anneau 37 mm ; épais. paroi 4 à 6 mm).

4. Assiette (N° inv. I. 7341). Fig. 12, 4.

Assiette Curle 15 en terre sigillée avec sigle anépigraphique (rosette). Pâte brun-orange, enduit brun-orange clair. Cette pièce est neuve (haut. 48 mm ; diam. bord 174 mm ; diam. anneau 76 mm ; épais. paroi 4 à 7 mm).

5. Coupe (N° inv. I. 7345). Fig. 12, 5.

Coupe Walters 81 en terre sigillée sans sigle. Pâte orangée, enduit brun-orange clair. Cette pièce est neuve (haut. 72 mm ; diam. bord 138 mm ; diam. anneau 6 mm ; épais. paroi 3 à 5 mm).

Le mobilier funéraire renferme cinq vases en terre sigillée originaires d'ateliers de l'Est de la Gaule. Il est impossible, par manque de signature, de définir duquel ou desquels. Deux pièces, une tasse et une assiette sont marquées d'un sigle anépigraphique (rosette). L'usage de telles signatures est connu aussi bien dans les ateliers du Centre de la Gaule⁽¹⁾ que dans ceux de l'Est. Il est difficile de dire avec précision, par manque de facs-similés valables, dans quels ateliers de l'Est de la Gaule ils ont été utilisés.

(1) BET (Ph.) et MARQUES (J.), *Lezoux - Le service sigillé à la rosette. I. - Les estampilles anépigraphiques*. In : *Revue Archéologique Sites*, t. 48 (1992), pp. 18-45.

Devons-nous voir dans la présence de deux tasses Bet 44 l'ébauche d'un service (1) ? Remarquons aussi la présence d'une coupe Walters 81 qui est une forme rarement produite. Notons également que tous les vases sont neufs et semblent être tout juste sortis des fours.

L'ensemble des céramiques sigillées peut être datée aisément de la deuxième moitié du 2^e siècle.

4. Céramique peinte

1. Assiette (N^o inv. I. 7335). Fig. 12, 6.

Terre blanche, fine. Surface à couverte brune. Lèvre incurvée vers l'intérieur, fond légèrement concave orné de deux cercles concentriques (haut. 36 mm ; diam. bord 190 mm ; épais. paroi de 4 à 5 mm).

2. Plat (N^o inv. I. 7334). Fig. 12, 7.

Terre blanche, fine. Surface à couverte brune. Lèvre incurvée vers l'intérieur, fond légèrement concave orné à l'intérieur de deux cercles concentriques (haut. 47 mm ; diam. bord 272 mm ; épais. paroi 5 mm).

3. Gobelet (N^o inv. I. 7337). Fig. 13, 1.

Terre blanche, fine. Surface à couverte gris foncé. Lèvre évasée vers l'extérieur. Panse bilobée ornée de décors guillochés. Pied concave à saillie latérale (haut. 146 mm ; diam. bord 102 mm ; diam. pied 48 mm ; épais. paroi de 3 à 6 mm).

4. Terrine (N^o inv. I. 7339). Fig. 13, 3.

Terre blanche, fine. Surface à couverte gris foncé. Bord droit et panse arrondie ornée d'un décor guilloché. Pied concave à

(1) BET (Ph.), FENET (A.) et MONTINERI (D.), *La typologie de la sigillée lisse de Lezoux (I^{er}-III^e siècle). Considérations générales et formes inédites.* In : *Actes du congrès de Lezoux (4-7 mai 1989)*, S.F.E.C.A.G., 1989.

saillie latérale (haut. 71 mm ; diam. bord 128 mm ; diam. pied 46 mm ; épais. paroi de 4 à 5 mm).

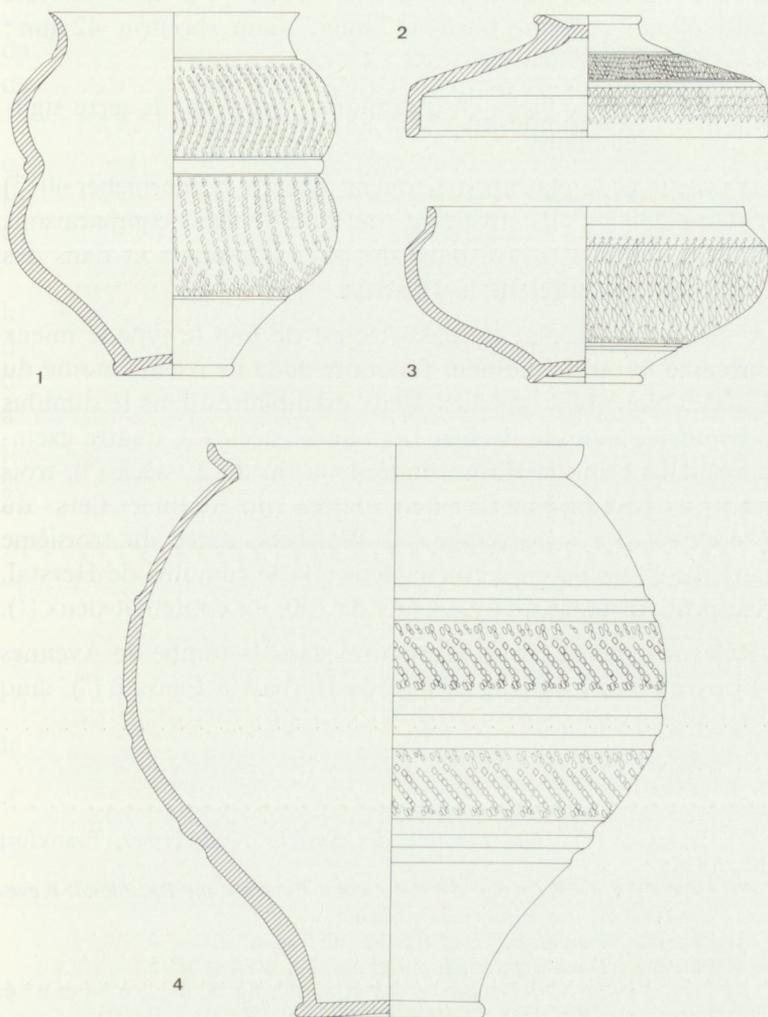


Fig. 13. — Hodeige : céramique peinte : gobelet (1), terrine et son couvercle (2, 3). Céramique fine : urne (4). (Éch. 1/3).

5. Couvercle à bouton (N° inv. I. 7338). Fig. 13, 2.

Terre blanche, fine. Surface à couverte gris foncé. Bord vertical orné d'un décor guilloché. Bouton concave à saillie latérale (haut. 49 mm ; diam. bord 147 mm ; diam. bouton 42 mm ; épais. paroi de 5 à 7 mm).

Il y a autant de vases en céramique peinte que de terre sigillée : cinq exemplaires.

L'assiette et le plat appartiennent au type Niederbieber 40 ⁽¹⁾ ou Gose 230 ⁽²⁾. Ils trouvent de nombreuses comparaisons parmi le matériel trouvé dans des sites d'habitats et dans des sépultures tumulaires de la Hesbaye.

Cette forme de plat et d'assiette est de loin le type le mieux représenté parmi le mobilier funéraire de la deuxième moitié du 2^e siècle. Nous relevons ainsi deux exemplaires dans le tumulus de Penteville daté du dernier tiers du 2^e siècle ⁽³⁾, quatre exemplaires dans celui de Hanret daté de la fin du 2^e siècle ⁽⁴⁾, trois pièces à Niel-bij-Sint-Truiden datées du dernier tiers du 2^e siècle ⁽⁵⁾. La « Bortombe » à Walsbets, datée du troisième quart du 2^e siècle, en contient deux ⁽⁶⁾ ; le tumulus de Herstal, érigé probablement aux environs de 160, en contenait deux ⁽⁷⁾.

Relevons encore trois exemplaires dans la tombe de Avennes à Braives ⁽⁸⁾, un dans la tombe de Herbais à Piétrain ⁽⁹⁾, cinq

(1) OELMANN (F.), *Die Keramik des Kastells Niederbieber*, Frankfurt a.M., 1914.

(2) GOSE (E.), *Gefässtypen der römischen Keramik im Rheinland*, Kevelaer, 1950 (Beiheft der Bonner Jahrbücher, 1).

(3) PLUMIER, *Tumuli*, p. 76 et fig. 52, n° 2 et n° 2.

(4) PLUMIER, *Tumuli*, p. 36, p. 39 et fig. 20, n° 4 et n° 5.

(5) LUX, *Niel-bij-Sint-Truiden*, p. 13 et p. 14 ; fig. 8, n° 3, n° 4 et n° 6.

(6) LEFRANCO, *Walsbets*, f° 10.7, n° 27 et n° 28.

(7) AMAND-MARIËN, *Herstal*, f° 12-10, n° 34 à n° 37.

(8) DE LOOZ (Comte G.), *Fouilles dans la tombe d'Avennes*, In : *B.I.A.L.*, XII (1874), p. 211 et pl. VI, n° 3.

(9) DE LOÉ (Baron A.) et POILS (J.), *Exploration d'un tumulus belgo-romain appelé « La Tombe d'Herbays » à Piétrain (Brabant)*. In : *A.S.A.B.*, XIII (1898), p. 204.

dans celle de Warnant-Dreye (1), deux à Fresin (2), un dans une des tombes de Tienen-Grimde (3), une assiette dans la tombe de Villers-le-Peuplier (Moxhe) (4), un plat et trois assiettes dans une tombe de la nécropole de Opgrimbe datée probablement du milieu du 2^e siècle (5) et deux exemplaires dans le tumulus VI de Esch, daté du dernier quart du 2^e siècle (6).

Ces références, non exhaustives, mettent en relief le succès qu'a connu cette forme d'assiette au cours de la deuxième moitié du 2^e siècle auprès des propriétaires des exploitations agricoles de la Hesbaye.

Le gobelet, la terrine et son couvercle, bien qu'appartenant à la même technique, sont moins fréquents. Le gobelet bilobé, dont la paroi peut être unie ou décorée, trouve des parallèles dans la tombe de Herstal datée vers 160 (7) et dans une tombe à Maaseik (8). À Braives on signale un fragment (9) et un exemplaire à couverture noire (10). Signalons aussi la présence d'un gobelet bilobé dans une tombe à Nievenheim datée de la

(1) DE LOÉ, *Belgique ancienne*, p. 115.

(2) SCHUERMANS (H.), *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye*. In : *B.C.R.A.A.*, 2 (1863), p. 159 et pl. V, n° 42 et n° 43.

(3) DE LOE (Baron A.), *Exploration des tumulus de Tirlemont*. In : *A.S.A.B.*, IX (1895), p. 441 et pl. XXIV, n° 7.

(4) DE LOOZ, *Villers-le-Peuplier*, p. 497 et p. 499 et pl. IV, n° 8. Voir également la p. 259 du présent article.

(5) DE BOE (G.), *Romeinse grafvondsten te Opgrimbe*. In : *A.B.*, 238 (1981), p. 45 et fig. 18, n° 4.

(6) VAN DEN HURK, *Esch III*, p. 117 et fig. 38.

(7) AMAND-MARIËN, *Herstal*, f° 12-10, n° 38.

(8) JANSSENS (D.), *Een gallo-romeins grafveld te Maaseik*. In : *A.B.*, 198 (1977), p. 11 et pl. II, n° 30.

(9) BRULET (R.), MASSART (Cl.) et GUSTIN (M.), *La vaiselle fine*. In : BRULET (R.), ed., *Braives gallo-romain. II. Zone centrale*, Louvain-la-Neuve, 1981. (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, XXVI), p. 144 et fig. 60, n° 22.

(10) WILLEMS (J.) et LAUWEREYS (E.), *Quelques fosses à destination encore inconnue fouillées à Braives*. In : *B.C.A.H.C.*, 1 (1960), p. 25 et p. 30 ; fig. 83.

deuxième moitié du 2^e siècle⁽¹⁾. Cette forme a été fabriquée notamment à Cologne⁽²⁾.

L'ensemble formé par un bol et son couvercle à bouton peut être comparé à deux paires identiques, l'une trouvée dans la tombe de Herstal⁽³⁾ et l'autre faisant partie du mobilier de la tombe de Arsimont⁽⁴⁾, la première datée vers 160 et la seconde des années qui ont suivi le milieu du 2^e siècle. Des paires semblables sont également signalées en Grande-Bretagne⁽⁵⁾.

Il est fort possible que ces cinq pièces sortent d'un même atelier ou d'un même groupe d'ateliers. Il est fort difficile, par contre, de localiser ces ateliers. La répartition de ce genre de céramique, entre autres le long du Rhin inférieur et en Belgique, laisse supposer l'existence de plusieurs centres producteurs⁽⁶⁾. Une origine colonnaise pour les vases de Hodeige pourrait être envisagée mais elle devrait être étayée par des arguments solides⁽⁷⁾.

Les cinq vases en céramique peinte, comme les cinq en terre sigillée, peuvent être datés de la deuxième moitié du 2^e siècle.

5. Céramique fine

1. Urne (N^o inv. I. 7329). Fig. 13, 4.

Urne ovoïde, terre brunâtre et fine, surface lissée de même teinte. La panse est ornée de deux zones guillochées limitées par trois zones de deux rainures parallèles. Base annulaire, fond

(1) BÖS (M.), *Eine Gruppe römischer Brandgräber aus Nievenheim, Kreis Neuss*. In : *B.J.*, 162 (1962), p. 394 et fig. 3, n^o 7.

(2) BINSFELD (W.), *Rudolfplatz*, p. 20 et fig. 2, n^o 6.

(3) AMAND-MARIËN, *Herstal*, f^o 12-10, n^o 41.

(4) MARIËN, *Arsimont*, p. 106 et fig. 7, n^o 8.

(5) GILLAM (J.-P.), *Types of roman coarse pottery vessels in northern Britain*. In : *Archaeologia Aeliana*, 4th Series, XXXV (1957), p. 34 et fig. 32, n^o 341 et n^o 342.

(6) AMAND (M.), *Contribution à l'étude du commerce en Hesbaye au II^e siècle*. In : *K.J.*, II (1956), p. 50.

(7) BINSFELD, *Rudolfplatz*, pp. 19-31.

légèrement rentrant (haut. 230 mm ; diam. bord 152 mm ; diam. anneau 76 mm ; épais. paroi de 4 à 8 mm).

Cette forme apparaît en différentes techniques à partir de la fin du premier siècle et peut présenter plusieurs variantes ⁽¹⁾. Des urnes de cette forme et portant des zones décorées similaires à celles-ci ont déjà été produites à Heerlen entre 70 et 100 ⁽²⁾.

Elle trouve des parallèles dans d'autres tombes sous tumulus : citons les exemplaires de la tombe de Niel-bij-Sint-Truiden, datée du dernier tiers du 2^e siècle ⁽³⁾, de celle de Arsimont, datée des années après le milieu du deuxième siècle ⁽⁴⁾, du tumulus II de Esch, aux Pays-Bas, daté entre 125 et 175 ⁽⁵⁾ et de la tombe 16 de la nécropole de Cerfontaine, datée de la première moitié du 2^e siècle ⁽⁶⁾.

L'exemplaire de la tombe de Hodeige peut également être daté de la deuxième moitié du 2^e siècle.

6. La céramique commune

1. Buire (N^o inv. I. 7332). Fig. 14, 1.

Terre brunâtre, paroi lissée. Bec pincé et panse sphérique ornée de quatre rainures parallèles. Anneau de base et fond légèrement rentrant. Anse à trois rubans (haut. 149 mm ; diam. fond 45 mm ; épais. paroi de 3 à 5 mm).

(1) HOLWERDA (J.H.), *De Belgische Waar in Nijmegen*, 's-Gravenhage, 1941. (Beschrijving van de verzameling van het Museum G.M. Kam te Nijmegen, 2), pl. II, n^o 53 à n^o 61 et pl. X, n^o 478 à n^o 486.

(2) BLOEMERS (J.H.F.) et HAALBOS (J.K.), *Roman Pottery Finds in Heerlen, Province of Limburg*. In : *B.R.O.B.*, 23 (1973), p. 263 et fig. 6, n^o 1.

(3) LUX, *Niel-bij-Sint-Truiden*, p. 14 et fig. 8, n^o 8.

(4) MARIËN, *Arsimont*, p. 122 et fig. 7, n^o 21.

(5) VAN DEN HURK, *Esch I*, p. 207 et fig. 24.

(6) BREUER (J.), ROOSENS (H.) et MERTENS (J.), *Le cimetière belge-romain de Cerfontaine*. In : *Archaeologia Belgica*, 6, Bruxelles, 1952, pp. 115-117.

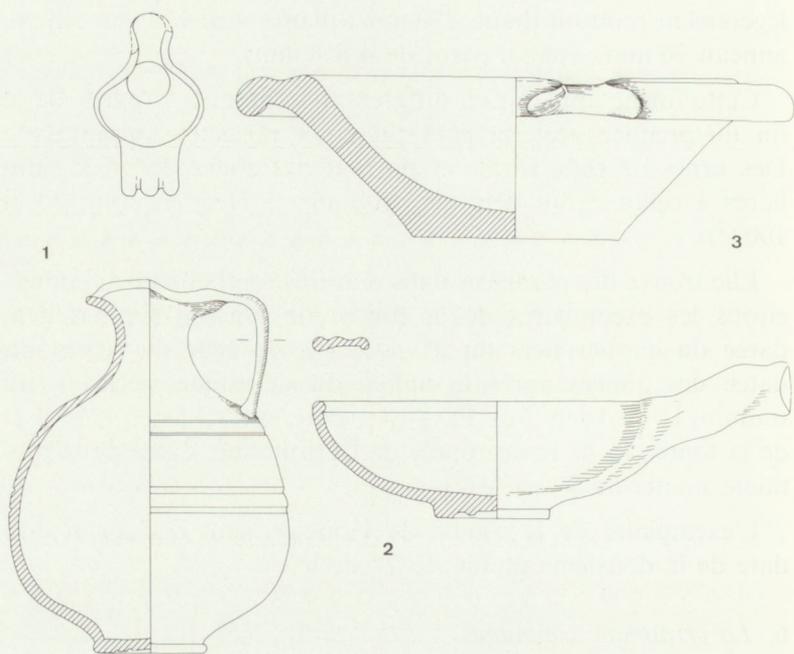


Fig. 14. — Hodeige : céramique commune : buire (1), patère (2), tèle (3). (Éch. 1/3).

2. Patère (N° inv. I. 7336). Fig. 14, 2.

Terre brun clair, paroi lissée. Lèvre rentrante. Pied circulaire avec fond rentrant. Manche cylindrique (haut. 48 mm ; diam. bord 138 mm ; diam. fond 45 mm ; épais. paroi de 4 à 5 mm).

3. Tèle (N° inv. I. 7333). Fig. 14, 3.

Terre brun-jaune et fine, paroi interne pourvue de grains de quartz usés. Bord à gouttière pourvu d'un déversoir (haut. 65 mm ; diam. bord 224 mm ; diam. fond 26 mm ; épais. paroi de 11 à 18 mm).

4. Buire (N° inv. I. 7331). Fig. 15, 1.

Terre gris-noir, paroi rugueuse. Bec déversoir et col cannelé, anse plate. Fond légèrement rentrant (haut. 204 mm ; diam. fond 78 mm ; épais. paroi 4 mm).

5. Cruche (N° inv. I. 7330). Fig. 15, 2.

Terre brun foncé, paroi rugueuse. Bec verseur et panse piri-forme. Fond légèrement rentrant. Une anse plate (haut. 214 mm ; diam. fond 72 mm ; épais. paroi 4 mm).

La céramique commune est représentée par cinq pièces : une cruche, deux buires, une patère et une tèle à déversoir.

La cruche (fig. 15, 2) relève de la forme Gose 510 datée du milieu du 2^e siècle. On peut la comparer avec l'exemplaire trouvé dans la tombe de Hoepertingen datée du deuxième quart du 2^e siècle⁽¹⁾, à celui de la tombe 11 de Gors-Opleeuw datée du 2^e siècle⁽²⁾, à celui de la tombe de Arsimont, datée des années qui ont suivi le milieu du 2^e siècle⁽³⁾ et aux deux cruches de la tombe II de Esch datée probablement entre 125 et 175⁽⁴⁾.

On trouve une pièce similaire à la première buire (fig. 14, 1) dans une tombe à Folx-les-Caves⁽⁵⁾ et une autre dans la tombe III de Esch datés du dernier quart du 2^e siècle⁽⁶⁾. Onze tombes de la nécropole de Wanzoul renfermaient chacune une buire de cette forme. La plupart de ces tombes sont datées de la fin du 2^e à la première moitié du 3^e siècle et trois d'entre elles peuvent encore se situer à la fin du 2^e siècle⁽⁷⁾.

(1) ROOSENS-LUX, *Hoepertingen*, p. 20 et fig. 10, n° 42.

(2) LUX-ROOSENS, *Gors-Opleeuw*, p. 37 et fig. 26, n° 2.

(3) MARIËN, *Arsimont*, p. 102 et fig. 5, n° 7.

(4) VAN DEN HURK, *Esch I*, p. 206 et fig. 21 et fig. 22.

(5) MERCENIER (J. et L.), *Folx-les-Caves. Notes sur le cimetière gallo-romain du « Petit Tombois »*. In : *B.C.A.H.C.*, VI (1966), p. 11 et fig. 16.

(6) VAN DEN HURK, *Esch I*, p. 221 et fig. 58.

(7) DESTEXHE (G.), *Le cimetière gallo-romain de Wanzoul*. In : *Archéologie Hesbignonne*, 8 (1989), p. 153 et p. 154.

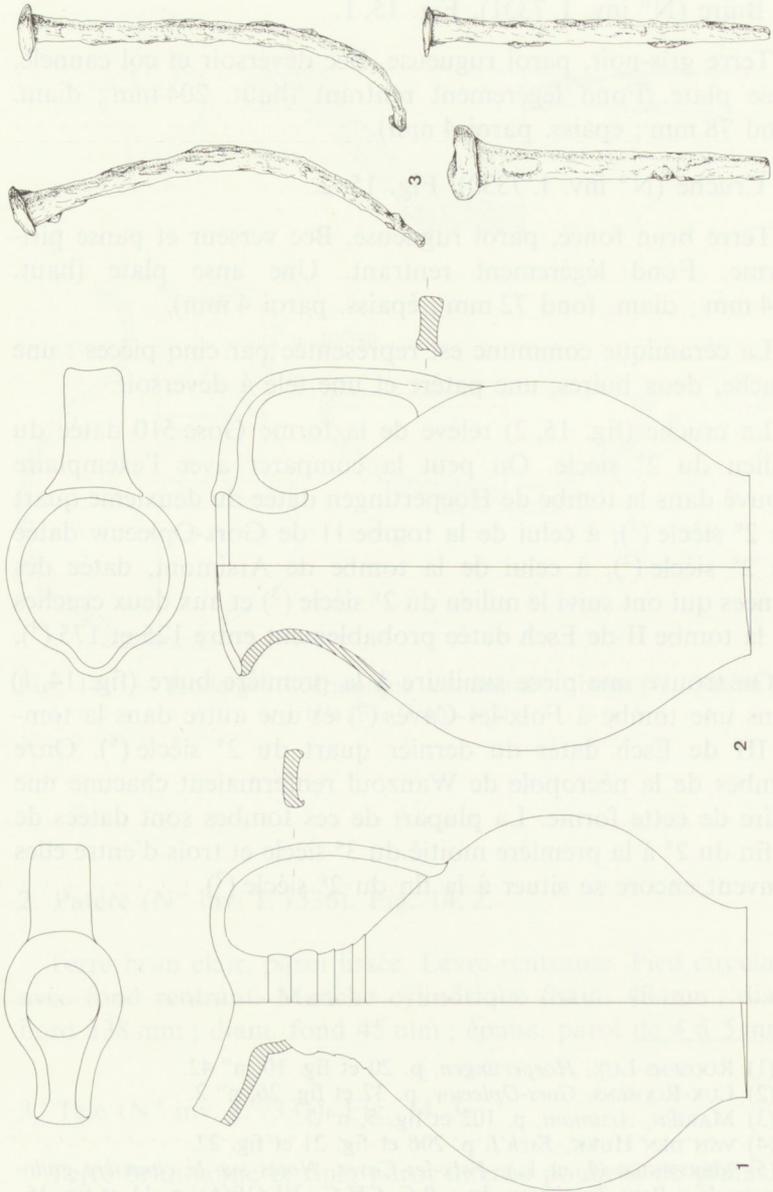


Fig. 15. — Hodeige : céramique commune : Buires (1), cruche (2). Fer : clous (3). (Éch. 1/3).

La deuxième buire (fig. 15, 1) est une copie fidèle d'un prototype en bronze daté des 2^e et 3^e siècle (1). Une buire en bronze de ce type a été découverte à Vervoz. Elle contenait un trésor monétaire de 1680 pièces dont la plus ancienne est un denier de Commode et la plus récente un antoninien de Gallien, frappé en 254 (2). Une buire en céramique identique à celle de Hodeige a été trouvée à Braives et datée probablement du milieu du 2^e siècle (3). La tombe de Hoepertingen, datée du deuxième quart du 2^e siècle, en contient aussi un exemplaire (4). Des fragments de buire ont été découverts aussi dans la tombe de Riemst, enfouie vers le milieu du 2^e siècle (5). Le tumulus III de Esch placé au dernier quart du 2^e siècle contenait une buire similaire (6).

La patère à manche cylindrique (fig. 14, 2) peut être comparée à celle de la tombe de Arsimont, datée des années après le milieu du 2^e siècle (7) ainsi qu'à celle de la tombe 11 de Gors-Opleeuw, datée du 2^e siècle (8). Signalons enfin une pièce identique dans le tumulus II de Esch, daté entre 125 et 175 (9).

La tèle à déversoir (fig. 14, 3) appartient à un type aux diverses variantes qui apparaît à la fin du premier siècle et perdure au cours de la première moitié du second (10).

(1) DEN BOESTERD, *Bronze Vessels*, pp. 70-71 et pl. XI, n° 257 et 257a.

(2) LALLEMAND (J.), *Le Trésor de Clavier III : deniers et antoniniens de Commode à Valérien-Gallien*. In : *Revue Belge de Numismatique et de Sigillographie*, CXV (1969), pp. 263-331.

(3) WILLEMS (J.), DOCQUIER (J.) et LAUWEREYS (E.), *Notes sur le vicus belgo-romain de Braives. Vestiges d'un magasin d'époque*. In : *B.C.A.H.C.*, IV (1963), p. 23 et fig. 29.

(4) ROOSENS-LUX, *Hoepertingen*, p. 17 et fig. 8, n° 20.

(5) VANDERHOEVEN, *Riemst*, p. 10 et fig. 7, n° 28.

(6) VAN DEN HURK, *Esch I*, p. 221 et fig. 59.

(7) MARIËN, *Arsimont*, p. 110 et fig. 7, n° 13.

(8) LUX-ROOSSENS, *Gors-Opleeuw*, p. 37 et fig. 26, n° 5.

(9) VAN DEN HURK, *Esch I*, p. 207 et fig. 23.

(10) STUART (P.), *Gewoon aardewerk uit de Romeinse legerplaats en de bijbehorende grafvelden te Nijmegen*, Leiden, 1963, pp. 66-67 et pl. 16 - Gose 457.

7. Fer

1. Clous (N° inv. I. 7351). Fig. 15, 3.

Seize grands clous en fer à tête légèrement conique de 110 mm à 170 mm de long. Quatorze petits clous en fer à tête légèrement conique de 30 mm à 40 mm de long.

2. Plaques (N° inv. I. 7351). Fig. 16, 1 à 4.

Des fragments de petites plaques en fer de 21 à 32 mm de largeur dont deux sont pliées en équerre ; elles sont pourvues de petits clous. Des restes de bois sont visibles sur la face interne de deux d'entre elles.

Nous avons probablement affaire à des éléments d'appliques d'un petit coffre en bois.

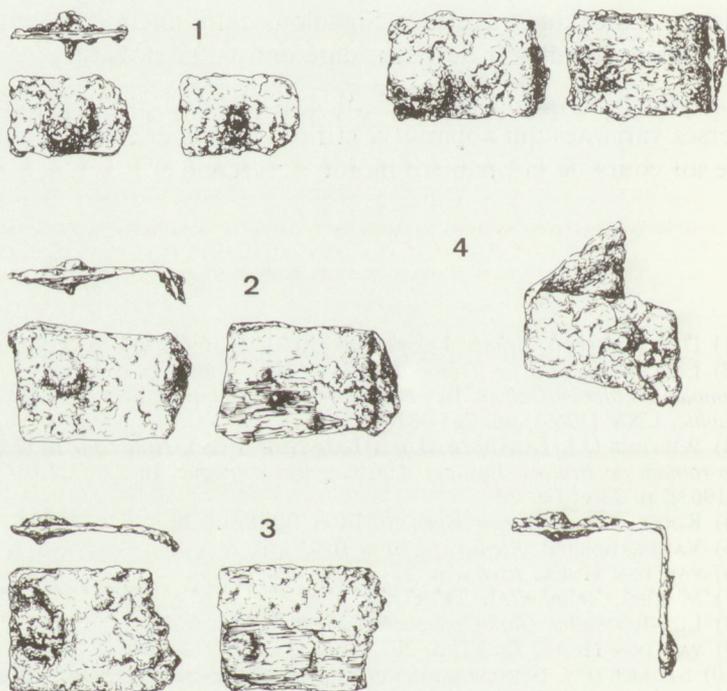


Fig. 16. — Hodeige : fer : fragments de plaques (1 à 4). (Éch. 1/20).

8. *Huitre*

1. Une valve brisée, d'*unio fluviatilis* (N° inv. I. 7350).

9. *Ossements* (N° inv. I. 01400 et I. 01401).

1. Un fragment de pelvis et un autre d'humérus de porc ⁽¹⁾.

2. Fragments d'os humains incinérés. Leur analyse reste à faire.

Chronologie

La relation des fouilles, plus sommaire encore que les rapports contemporains, appelle plus de questions que de réponses : on ignore tout des circonstances des fouilles et surtout de la méthode utilisée. Ainsi comment devons-nous comprendre les termes suivants du rapport de Poncelet : « Les recherches subséquentes dans ce tumulus, qui n'a pu être complètement exploré, pourraient amener de nouvelles découvertes » ? Entend-il la surface totale du tumulus ou du caveau ? Ainsi, les dimensions de ce dernier (3,25 × 3,25 m), qui dépassent de loin celles des caveaux d'autres tumuli, semblent bien exagérées. Y a-t-il eu erreur de relevé ?

L'étude comparative de l'ensemble du matériel conservé ne pose, à priori, pas de problèmes. Elle situe la tombe dans les mêmes marges chronologiques que celles de Herstal et d'Arsimont.

Notons, en premier lieu, la présence dans chacune des trois tombes d'un ensemble composé d'un gobelet et d'un bol avec son couvercle ; seul le gobelet de la tombe d'Arsimont est de forme différente. Quant à une autre association de deux pièces, celle de la petite buire (fig. 14, 1) et de la patère à manche cylindrique (fig. 14, 2), on pourrait y voir une copie en céramique des prestigieux services rituels en bronze du premier siècle,

(1) Nous remercions M. A. Vanderhoeven pour la détermination de ces fragments.

comme le suggère M.-E. Mariën à propos de pièces similaires dans la tombe d'Arsimont (1).

La sigillée est représentée par des formes qui apparaissent au cours de la deuxième moitié du 2^e siècle.

Le type d'urne ovoïde est connu au 1^{er} siècle, mais existe aussi dans des tumuli de la 2^e moitié du 2^e siècle. De nombreux fragments, trouvés à Tongeren dans des niveaux d'occupation datés de la deuxième moitié du 2^e siècle au début du 3^e, confirment un usage de longue durée pour cette forme.

À propos du mobilier, on peut s'interroger sur le nombre de jetons de jeu en verre (il n'y en a que deux, alors que d'autres tombes en contenaient jusqu'à une trentaine). Remarquons enfin que les classiques services de quatre pièces sont absents et que la céramique constitue l'essentiel du mobilier.

Nous pouvons donc dater le tumulus de Hodeige des années qui suivent le milieu du 2^e siècle et plus précisément du troisième quart de ce siècle.

III. — Le tumulus de Villers-le-Peuplier (Moxhe)

Cadre géographique et topographique

La commune de Villers-le-Peuplier (arrondissement de Huy-Waremme, province de Liège) est située à 150 m d'altitude et fait partie actuellement, comme Blehen, de l'entité de Hannut (voir p. 205). Elle est traversée par la Méhaigne. « Les dépôts tertiaires sont représentés par le Landénien recouvert par le sable fin Tongrien. Les limons quaternaires nivéo-éoliens les ont recouverts au cours des glaciations » (2).

(1) MARIËN, *Arsimont*, p. 123 et fig. 7, n° 12 et n° 13.

(2) BAEYENS (L.), *Carte des sols de la Belgique*. Texte explicatif de la planche de Hannut, n° 119W, Centre de cartographie des sols, I.R.S.I.A., Bruxelles, 1960, p. 10.

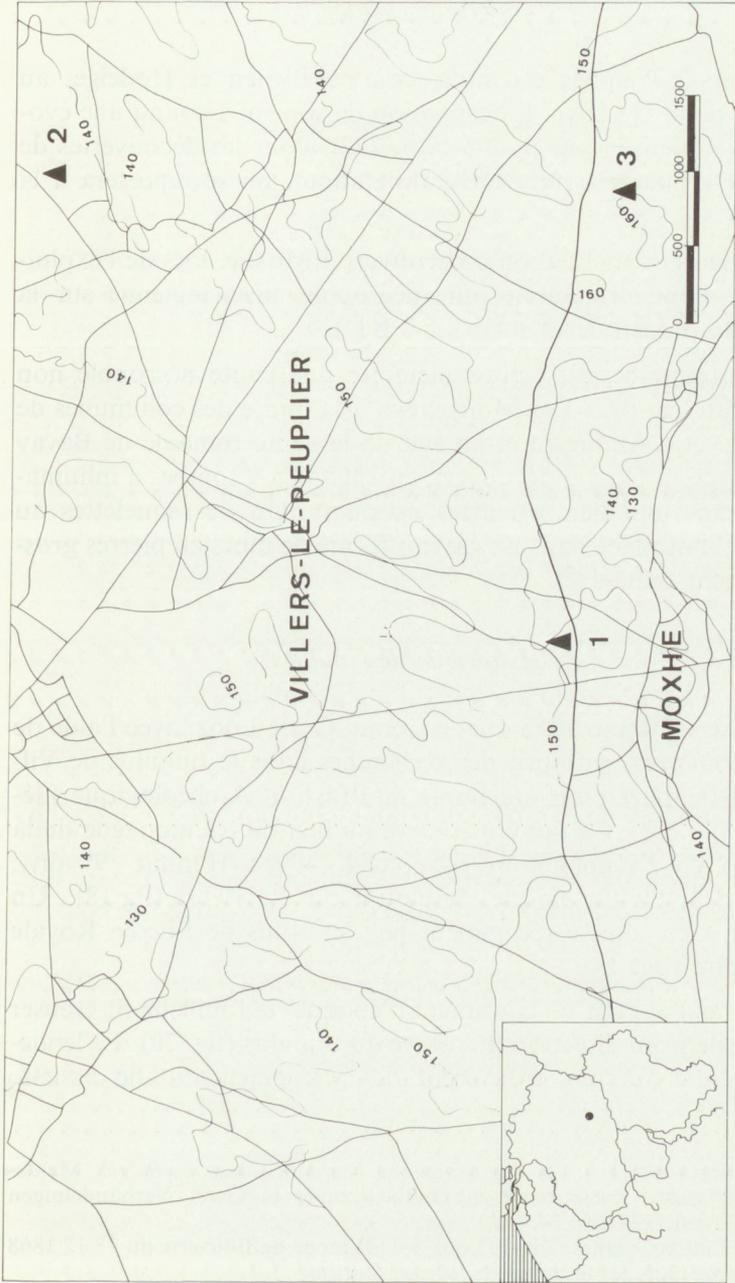


Fig. 17. — Carte de situation. 1 : tumulus de Villers-le-Peuplier (Moxhe), 2 : tumulus de Blehen, 3 : tumulus d'Avennes.

Contexte archéologique

Villers-le-Peuplier est situé, comme Blehen et Hodeige, au centre de la Hesbaye. L'occupation de son sol a connu une évolution similaire (voir p. 206 et p. 227). Pour les découvertes de plusieurs époques sur l'entité de Hannut, on se reportera à la p. 206.

En 1874 et en 1900 on a découvert à Moxhe, lors de l'exploitation d'une briqueterie, une nécropole mérovingienne sur la parcelle cadastrale n° 443b, sec. B (1).

Mentionnons aussi pour mémoire une petite nécropole non datée au lieu-dit « Les Mouyeurs » à la limite des communes de Moxhe et d'Ambresin et au sud de la route romaine de Bavay à Tongeren. On y a découvert, en 1868, 8 à 9 tombes à inhumation sans mobilier, orientées est-ouest. Un des squelettes au moins était placé dans un caveau formé de murs en pierres grossièrement taillées (2).

Historique des fouilles

C'est le 10 juin 1873 que le Comte G. de Looz, avec l'aide de deux ouvriers, entreprit des recherches dans le tumulus de Villers-le-Peuplier pour le compte de l'Institut Archéologique Liégeois (fig. 17). Ce tumulus s'élève au lieu dit « Campagne de la tombe de l'Empereur » (parc. cad. 490e; Hannut, 9° div., sect. 8/2, feuille unique. Situation au 1.1.1990) (fig.18). Un relevé a été dressé récemment par les soins de l'École Royale Militaire (fig. 19).

Comme il était de coutume à l'époque, le fouilleur fit creuser une galerie en direction du centre du tumulus (fig. 20). Le lendemain, les ouvriers trouvèrent des « fragments d'une assiette

(1) ROOSENS (H.), *De Merovingische begraafplaatsen in België*. Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent. Verhandelingen nr. V, Gent, 1949, p. 64.

(2) Lettre du comte G. de Looz à d'Ottreppe de Bouvette du 18.12.1868 conservée dans les archives du Musée Curtius.

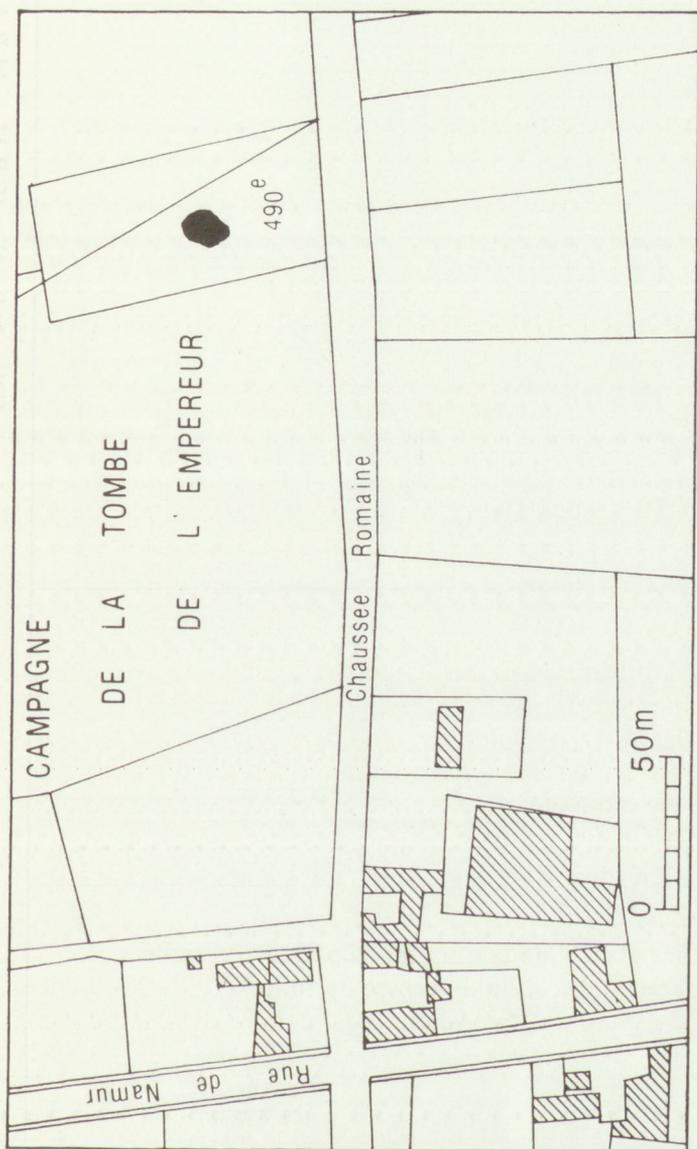


Fig. 18. — Extrait du plan cadastral de la commune de Villers-le-Peuplier (avec l'autorisation de l'Administration centrale du Cadastre - K.x./81.176).

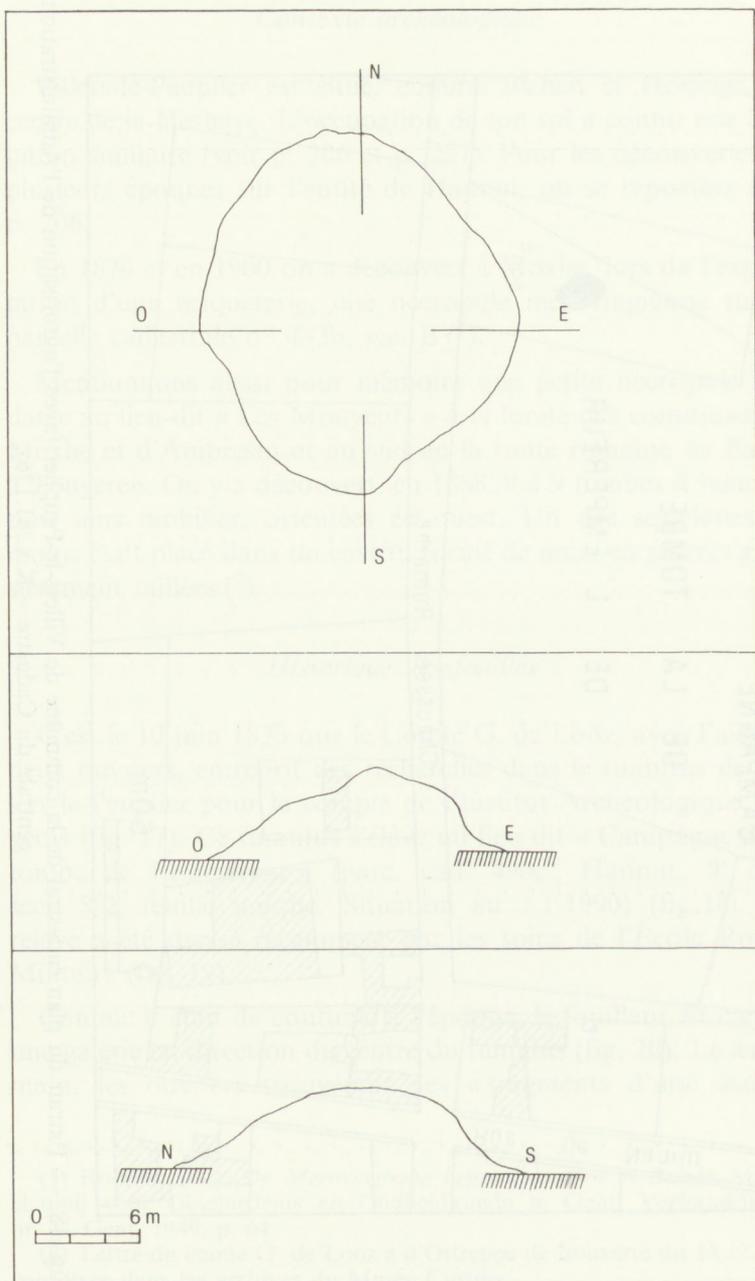
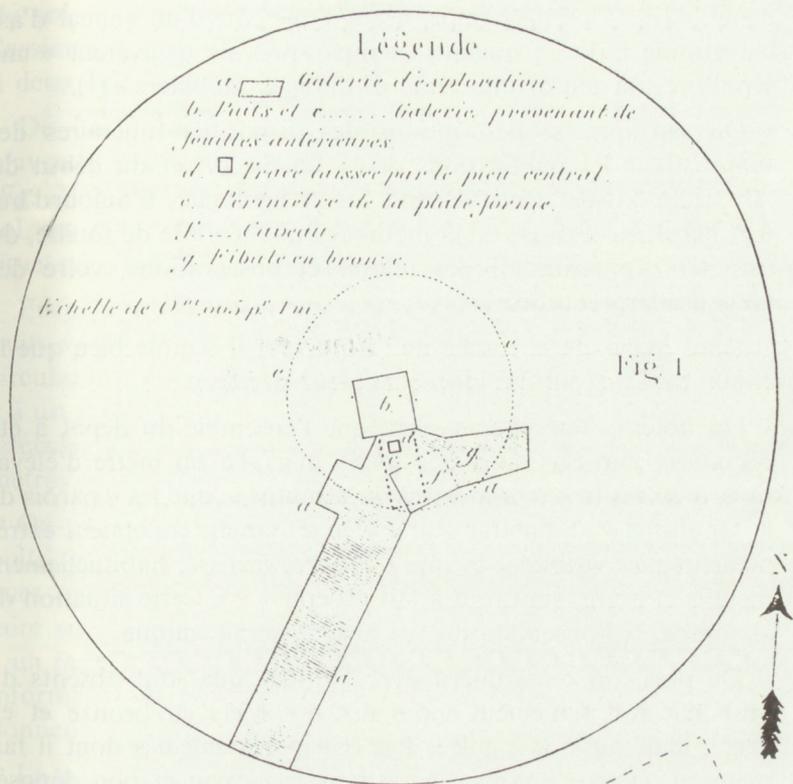


Fig. 19. — Relevé topographique : la partie subsistante du tumulus de Villers-le-Peuplier (E.R.M. — M.R.A.H.).



Disposition des Objets dans le caveau.

- 1 et 4. Ollas en terre noire.
 2 et 3. Petites cruches en terre jaune.
 5. Cruche plus grande que les précédentes.
 6 et 8. Cruches à goulots cousés et à larges panses.
 7 et 9. Vases en terre grise commune.
 10. Palène grossière.
 11 et 12. Cruches à deux anses.
 13. Empreinte laissée sur un morceau de terre.

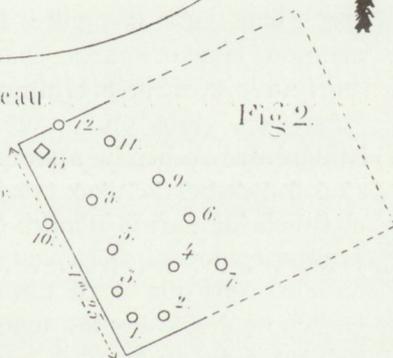


Fig. 20. — Villers-le-Peuplier (Moxhe) : relevé de la fouille du tumulus de Villers-le-Peuplier par G. de Looz.

peinte » (fig. 22, 2) accompagnée « d'une côte d'un animal d'assez grande taille » ; quelques temps après ils trouvèrent « une sépulture, ou plutôt une réunion d'objets mobiliers » (1).

On sait que les descriptions des dispositifs funéraires des tumuli dans les publications de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle laissent généralement les archéologues d'aujourd'hui fort perplexes à cause de la méthode rudimentaire de fouille, du caractère approximatif des relevés et observations, voire des abus d'interprétation.

Dans le cas de la tombe de l'Empereur il semble bien que le comte de Looz ait été lui-même assez perplexé.

On notera, d'après son récit, que l'ensemble du dépôt a été découvert non pas dans une fosse, mais « à un mètre d'élévation, dans les terres rapportées du tumulus », que les « parois de la sépulture, en admettant qu'il y en ait jamais eu, étaient extrêmement peu visibles » et que « la terre jectisse, habituellement meuble et noire, était tout à fait absente » (2). Cette situation de la tombe, si l'observation était exacte, serait unique.

De plus, on remarquera avec l'auteur que sont absents du mobilier non seulement monnaies et objets en bronze et en verre, mais aussi la sigillée. Les ossements calcinés dont il fait mention, étaient « rares, épars dans le caveau et non déposés dans un vase, et pour la plupart peu déterminables ». Il y avait aussi « des clous ou morceaux de fer fortement oxydés » (3). Malgré une recherche attentive, les fouilleurs n'ont pu trouver tous les tessons de deux cruches à deux anses, très fragmentées et situées de part et d'autre d'une des limites assignées un peu arbitrairement au « caveau » (4). Ce qui paraît aussi assez curieux, c'est que G. de Looz situe deux objets, non seulement en dehors de ces limites, mais encore à des hauteurs différentes de l'ensemble du dépôt. L'objet en bronze se trouvait au niveau

(1) DE LOOZ, *Villers-le-Peuplier*, p. 497.

(2) DE LOOZ, *Villers-le-Peuplier*, p. 501.

(3) DE LOOZ, *Villers-le-Peuplier*, p. 502.

(4) DE LOOZ, *Villers-le-Peuplier*, p. 498.

du sol de la galerie, l'ensemble du dépôt à un mètre du sol, et l'assiette enduite à hauteur de la voûte de la galerie, c'est-à-dire à deux mètres environ du sol.

De l'empreinte laissée sur un morceau de terre, que nous n'avons pu retrouver, nous présentons un dessin ancien (fig. 21). Ce bloc se trouvait, avec l'empreinte tournée vers le sol, sur un mince lit de « poussière brunâtre » (1). Le dessin restitue en tous cas une trace unique en son genre.

Enfin, G. de Looz évoque les traces d'un pillage ancien : « un puits vertical à parois bien nettes de forme rectangulaire et non circulaire de 1 m 50 environ de diamètre » (sic) donnait accès, « à un mètre en dessous du niveau du sol » à une « petite galerie latérale, d'un peu plus de 1 m de haut, passant à quelques centimètres en dessous de la sépulture » (2).

On peut être très étonné, non seulement par le diamètre d'un puits rectangulaire, mais aussi par une galerie qui passe à quelques centimètres sous un mobilier que le calcul le plus élémentaire situe, d'après les données fournies par l'auteur lui-même, à un mètre plus haut. Cependant, prises dans leur ensemble, les informations quand à la situation de la tombe et celle du puits donnent une image plus ou moins cohérente.

La notation d'une « trace de pieu en bois de forme rectangulaire et d'environ 40 centimètres de diamètre » (sic) (3) peut d'autant mieux se comprendre que cet élément est souvent attesté, même par des découvertes récentes.

Mais là où notre narrateur dépasse la limite de l'entendement, c'est quand il signale dans l'argile du dépôt « des vides plus ou moins verticaux de près de deux doigts de largeur, vides laissés évidemment par des planches qui auraient peut-être servi à séparer les différents vases et à les maintenir debout » (4).

(1) DE LOOZ, *Villers-le-Peuplier*, p. 500.

(2) DE LOOZ, *Villers-le-Peuplier*, p. 502 et p. 503.

(3) DE LOOZ, *Villers-le-Peuplier*, p. 503.

(4) DE LOOZ, *Villers-le-Peuplier*, p. 501 et p. 502.

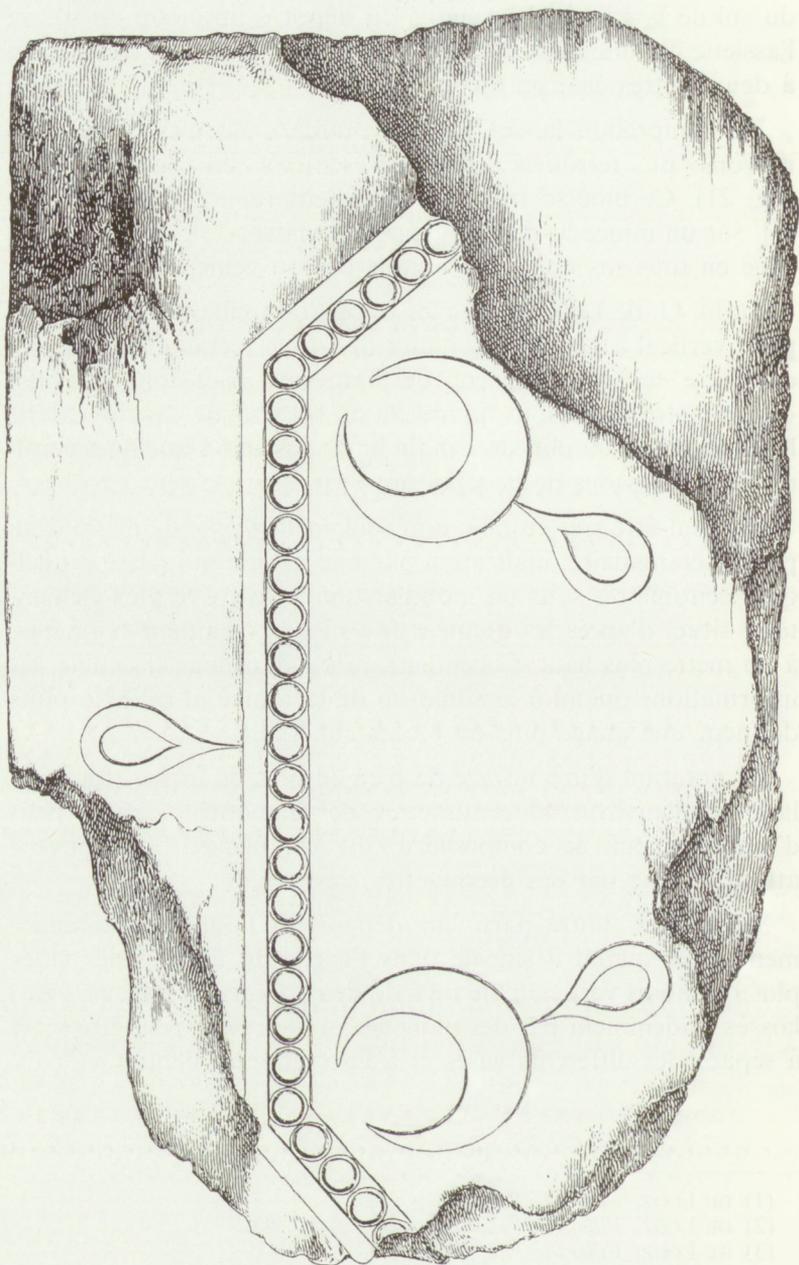


Fig. 21. — Villers-le-Peuplier (Moxhe) : dessin de l'empreinte sur un morceau de terre, reproduite dans *B.I.A.L.*, XII (1874), pl. *Vbis*, n° 2. (Éch. 1/1).

En conclusion, on peut dire que l'analyse des contradictions, approximations et bizarreries du rapport de G. de Looz n'est pas près de dissiper le voile de brume qui entoure les fouilles du tumulus de Villers-le-Peuplier.

Étude du matériel archéologique

1. *Bronze*

1. Assiette (?) (N° inv. I. 4448). Fig. 22, 1.

Pièce oblongue très oxydée en bronze coulé, étroite et aplatie à une extrémité, semi cylindrique à l'autre et dont le centre est légèrement arqué et assez épais. Le décor forme des zones inégales, délimitées par des bandes à l'extrémité la plus épaisse. Il s'agit de l'objet signalé par G. de Looz comme une fibule (1).

2. *Céramique peinte*

1. Assiette (N° inv. I. 4446). Fig. 22, 2.

Terre blanche fine, surface à couverte brun-rouge. Lèvre incurvée vers l'intérieur ; fond plat avec ressaut orné de deux cercles concentriques (haut. 29 mm ; diam. bord 196 mm ; diam. fond 170 mm ; épass. paroi 4 à 5 mm).

Nous renvoyons aux assiettes du tumulus de Hodeige (p. 240) pour l'étude de ce type.

3. *Céramique commune*

1. Cruche (N° inv. I. 4439). Fig. 22, 3.

Panse sphérique, anse bifide, pâte beige dégraissée à la chamotte. Surface lisse. Col surmonté par un entonnoir concave. Fond rentrant (haut. 191 mm ; diam. bord 25 mm ; diam. panse 123 mm ; diam. pied 44 mm).

(1) DE LOOZ, *Villers-le-Peuplier*, p. 500 et pl. V, fig. 1.

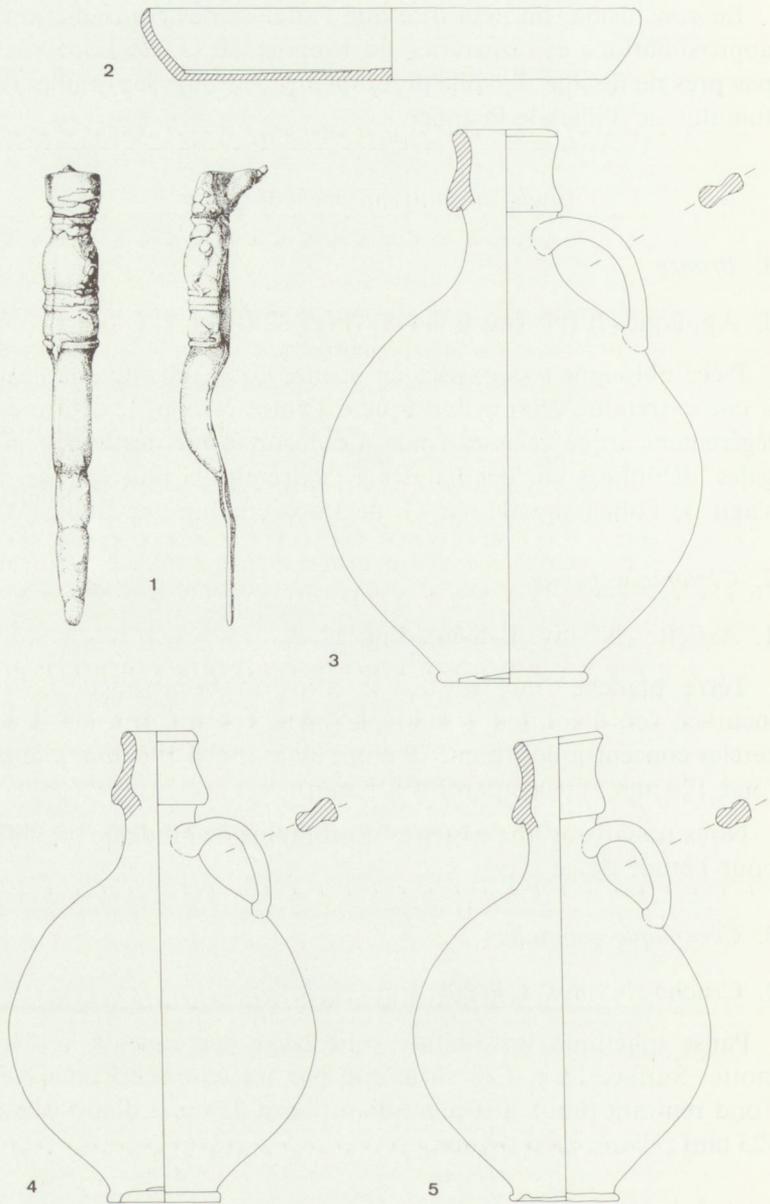


Fig. 22. — Villers-le-Peuplier (Moxhe) : bronze : applique (?) (1).
Céramique peinte : assiette (2). Céramique commune : cruches (3 à 5).
Bronze (éch. 1/1). Céramique (éch. 1/3).

2. Cruche (N° inv. I. 4440). Fig. 22, 4.

Panse sphérique, anse bifide, pâte beige dégraissée à la chamotte. Surface lisse. Col surmonté par un entonnoir concave. Fond légèrement rentrant (haut. 190 mm ; diam. bord 34 mm ; diam. panse 120 mm ; diam. pied 44 mm).

3. Cruche (N° inv. I. 4441). Fig. 22, 5.

Panse sphérique, anse bifide, pâte beige dégraissée à la chamotte. Surface lisse. Col surmonté par un entonnoir concave. Fond rentrant (haut. 220 mm ; diam. bord 42 mm ; diam. panse 152 mm ; diam. pied 60 mm).

Les trois cruches à goulot en forme d'entonnoir présentent une panse plus sphérique que piriforme. Il existe de nombreux exemplaires de ce type ; l'embouchure du goulot et la forme de la panse peuvent varier, ce qui permettrait de subdiviser ce type en plusieurs variantes sans pour autant différencier leur valeur chronologique. Une étude comparative de la répartition de ces variantes aiderait à circonscrire des productions locales. Elles correspondent à la forme 387 de Gose, qui la date du milieu du 2^e siècle ⁽¹⁾ et à la forme 72 de Tongeren datée du milieu du 2^e à la première moitié du 3^e siècle ⁽²⁾.

Les tombes 1, 4 et 10 de la nécropole de Gors-Opleeuw, datée du 2^e siècle, contenaient chacune un exemplaire similaire ⁽³⁾. Deux autres se trouvaient dans la nécropole de Hoepertingen, un parmi le mobilier funéraire de la tombe sous tumulus, datée du second quart du 2^e siècle ⁽⁴⁾ et un dans la tombe 2 ⁽⁵⁾. Le tumulus II de Bois de Buis, daté entre 150 et 175 en contenait deux ⁽⁶⁾. Le mobilier funéraire de la « Bortombe » de Walsbets, datée du troisième quart du 2^e siècle comporte une cruche de

(1) GOSE, p. 34 et pl. 33, n° 387.

(2) VANVINCKENROYE, *Tongeren*, p. 43 et pl. 13, n° 72.

(3) LUX-ROOSENS, *Gors-Opleeuw*, p. 11 et fig. 4, n° 4 ; p. 14 et fig. 6, n° 2 ; p. 27 et fig. 19, n° 9.

(4) ROOSENS-LUX, *Hoepertingen*, p. 9 et fig. 6, n° 1.

(5) ROOSENS-LUX, *Hoepertingen*, p. 25 et fig. 15, n° 2.

(6) PLUMIER, *Tumuli*, p. 57 et fig. 38, n° 2 et n° 3.

même forme ⁽¹⁾. Le tumulus de Penteville, daté entre 160 et 190, possédait une cruche identique ⁽²⁾. Deux autres exemplaires sont connus, l'un à Diegem dans une tombe datée du dernier quart du 2^e siècle ⁽³⁾ et l'autre à Tongeren dans une tombe de la fin du 2^e au début du 3^e siècle ⁽⁴⁾.

Nous pouvons placer les trois cruches de la tombe de Villers-le-Peuplier dans la deuxième moitié du 2^e siècle.

4. Cruche (N^o inv. I. 4442). Fig. 23, 1.

Pâte fine de teinte beige jaunâtre. Surface lissée. Goulot cannelé s'évasant en entonnoir. Panse sphérique et anse trifide (haut. 236 mm ; diam. bord 76 mm ; diam. base 74 mm).

5. Cruche (N^o inv. I. 4448). Fig. 23, 2.

Pâte fine de teinte beige jaunâtre. Surface lissée. Goulot cannelé s'évasant en entonnoir. Panse sphérique et anse trifide (haut. 234 mm ; diam. bord 74 mm ; diam. base 80 mm).

Ces deux cruches, presque identiques par leur texture, leur forme et leurs dimensions, doivent provenir d'une même officine.

Nous renvoyons aux notes sur cette forme dans notre étude sur l'ensemble funéraire de Vervoz ⁽⁵⁾ et ajoutons à nos références les nombreuses cruches de ce type trouvées dans les nécropoles de Remagne, Remagne-Rondu et Sainte-Marie-

(1) LEFRANCQ (J.), *La Bortombe de Walsbets. Tumulus belgo-Romain*. Inventaria Archaeologica. Belgique. Fascicule 3, Bruxelles, 1983, B. 12, 10-8, n^o 34.

(2) PLUMIER, *Tumuli*, p. 77 et fig. 52, n^o 4.

(3) MERTENS (J.), *Gallo-Romeins uit Vlaams-Brabant*. In : *Eigen Schoon et de Brabander*, XXXVIII (1955), p. 17 et fig. 11, n^o 3 (= *Archaeologia Belgica*, 23).

(4) DE SCHAETZEN (Chevalier Ph.) et VANDERHOEVEN (M.), *Twee romeinse graven uit Tongeren*. In : *Het Oude Land van Loon*, X (1955), p. 14 et fig. 3, n^o 8.

(5) GUEURY-VANDERHOEVEN, *Vervoz*, p. 141-144.

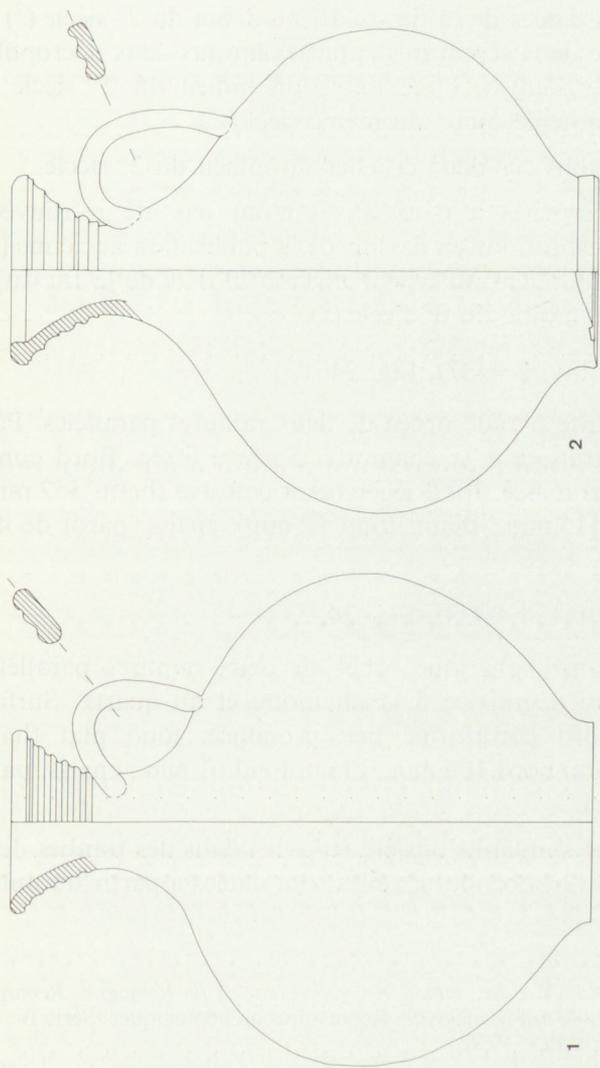


Fig. 23. — Villers-le-Peuplier (Moxhe) : céramique commune : cruches (1, 2). (Éch. 1/3).

Laneuville⁽¹⁾, les deux cruches de deux tombes de la nécropole de Volaiville, datées de la fin du 1^{er} au début du 2^e siècle⁽²⁾ et les cruches de deux sépultures appartenant aux deux nécropoles de Noville-Rachamps, l'une datée du milieu du 2^e siècle et l'autre du troisième quart du même siècle⁽³⁾.

Nous daterons ces deux cruches du milieu du 2^e siècle.

Les deux cruches à deux anses n'ont pas été retrouvées. D'après les restitutions en dessins de la publication ancienne⁽⁴⁾, elles appartiendraient au type Tongeren 70 daté de la fin du 2^e à la première moitié du 3^e siècle⁽⁵⁾.

6. Urne (N^o inv. I. 4437). Fig. 24, 1.

Urne à panse ovoïde ornée de deux rainures parallèles. Pâte brunâtre dégraissée à la chamotte. Surface lissée. Bord cordiforme peu prononcé, fond légèrement concave (haut. 152 mm ; diam. bord 115 mm ; diam. fond 62 mm ; épais. paroi de 4 à 7 mm).

7. Urne (N^o inv. I. 4438). Fig. 24, 2.

Urne à panse sphérique ornée de deux rainures parallèles. Pâte brunâtre dégraissée à la chamotte et au quartz. Surface rugueuse. Bord cordiforme peu prononcé, fond plat (haut. 134 mm ; diam. bord 106 mm ; diam. fond 61 mm ; épais. paroi de 4 à 6 mm).

Trois urnes similaires ont été trouvées dans des tombes de la nécropole de Grobbendonk ; elles sont datées à partir du milieu

(1) FRÉMAULT (Y.), *Les cimetières gallo-romains de Remagne, Remagne-Rondu et Sainte-Marie-Laneuville*. Répertoires archéologiques. Série B : Les collections, Bruxelles, 1966.

(2) HELDENBERGH (G. et R.), *Le cimetière gallo-romain des Uyets à Volaiville*. In : *A.I.A.L.*, CVI-CVII (1975-76), pp. 5-46 (= *Archaeologia Belgica*, 205).

(3) REMY (H.), *Trouvailles romaines à Longvilly, Noville et Wardin (commune de Bastogne)*. In : *Archaeologia Belgica*, II (1986, 2), p. 202 ; fig. 4, n^o 2 et fig. 5, n^o 1.

(4) DE LOOZ, *Villers-le-Peuplier*, p. 498 et pl. IVbis, fig. 6.

(5) VANVINCKENROYE, *Tongeren*, p. 43 et pl. 12, n^o 70.

du 2^e siècle (1) ; un exemplaire provient d'un des tumuli de Niel-bij-Sint-Truiden daté du dernier tiers du 2^e siècle (2), un autre

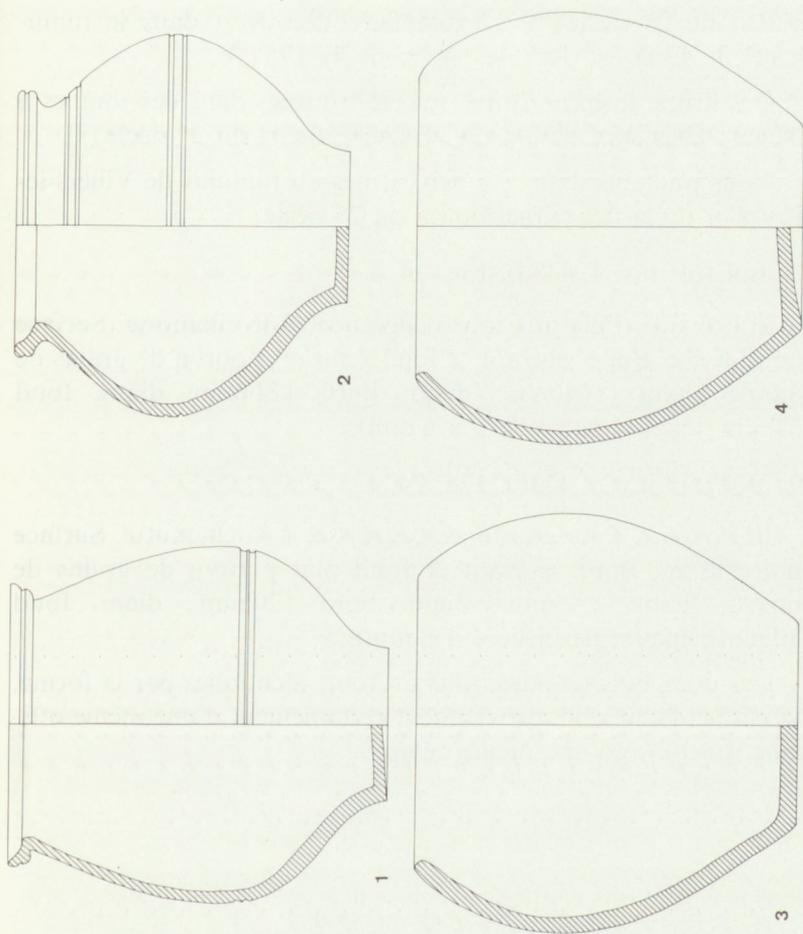


Fig. 24. — Villers-le-Peuplier (Moxhe) : céramique commune : urnes (1, 2), bols (3, 4). (Éch. 1/3).

(1) JANSSENS (P.), *Het Gallo-Romeins grafveldje van Grobbendonk*. In : *Noordgouw*, VI (1966), pp. 53-61 (= *Archaeologia Belgica*, 93).

(2) LUX, *Niel-bij-Sint-Truiden*, p. 14 et fig. 8, n° 7.

provient de l'ustrinum du tumulus I de Hanret, daté du dernier tiers du 2^e siècle (1).

Une urne de ce type est connue à Heerlen et a été trouvée dans les restes d'un four ; elle est datée à partir du milieu du 2^e siècle (2). À Nijmegen, ces pièces sont datées à partir du milieu du 2^e siècle (3). L'exemplaire découvert dans le tumulus II de Esch est daté des environs de 175 (4).

Des urnes de cette forme ont été trouvées dans des tombes à Neuss ; elles sont datées du troisième quart du 2^e siècle (5).

Nous pouvons dater ces deux urnes du tumulus de Villers-le-Peuplier de la deuxième moitié du 2^e siècle.

8. Bol (N^o inv. I. 4434). Fig. 24, 3.

Bol ovoïde. Pâte gris foncé dégraissée à la chamotte. Surface noire lissée. Bord rentrant et fond rentrant pourvu de grains de quartz (haut. 154 mm ; diam. bord 124 mm ; diam. fond 82 mm ; épais. paroi de 5 à 6 mm).

9. Bol (N^o inv. I. 4435). Fig. 24, 4.

Bol ovoïde. Pâte gris foncé dégraissée à la chamotte. Surface noire lissée. Bord rentrant et fond plat pourvu de grains de quartz (haut. 152 mm ; diam. bord 120 mm ; diam. fond 80 mm ; épais. paroi de 6 à 8 mm).

Ces deux bols ovoïdes, faits au tour, identiques par la forme, la pâte et la cuisson, proviennent certainement d'une même officine, peut-être d'une même cuisson.

(1) PLUMIER, *Tumuli*, p. 37 et fig. 21, n^o 9.

(2) GIELEN (J.), *Het pottenbakkersbedrijf van Lucius aan de Putgraaf te Heerlen*. In : *Het Land van Herle*, 21 (1971), p. 87 et fig. 1, n^o 7792.

(3) STUART, *Nijmegen*, p. 74 et pl. 20, n^o 313 et n^o 314.

(4) VAN DEN HURK, *Esch I*, p. 202 et fig. 13, I, 6.

(5) MÜLLER (G.), *Novaesium VII. Die römischen Gräberfelder von Novaesium*, Berlin, 1977 (*Limesforschungen*, 17), p. 64 et pl. 21, n^o 30 ; p. 69 et pl. 25, n^o 35 ; p. 86 et pl. 42, n^o 33.

Cette forme de récipient, faite à la main ou au tour et connue en différentes techniques, a circulé longtemps et dans différentes régions.

Il semble qu'il faille chercher son origine à l'époque du La Tène final ⁽¹⁾, mais elle dérive certainement de récipients connus à l'époque d'Auguste, comme en témoignent des fragments trouvés à Haltern ⁽²⁾ et à Neuss ⁽³⁾. La découverte d'un bol de cette forme dans la tombe 17a de la nécropole de Hoppstädten-Weiersbach confirme cette hypothèse ⁽⁴⁾.

Cette forme apparaît déjà très tôt en Belgique. Signalons-en des fragments dans la tombe 128 de la nécropole du Hunnenkneppen à Sampont datée d'Auguste-Tibère ⁽⁵⁾. Des fragments ont été trouvés dans le four 6 de l'atelier de Howardries ; l'activité de cet atelier est datée du milieu du 1^{er} siècle ⁽⁶⁾.

Un bol proche par la forme a été trouvé dans une tombe de la nécropole de Remagne, où il est daté du début du 2^e siècle ⁽⁷⁾. La nécropole de Cerfontaine, datée de la première moitié du 2^e siècle, a livré quatorze exemplaires répartis dans

(1) Voir à ce sujet : METZLER (J.), WARINGO (R.), BIS (R.) et METZLER-ZENS (N.), *Clemency et les tombes de l'aristocratie en Gaule Belgique*, Luxembourg, 1991. (*Dossiers d'Archéologie du Musée National d'Histoire et d'Art*, 1), pp. 88-90, pp. 160-161 et fig. 74.

(2) LOESCHCKE (S.), *Keramische Funde in Haltern*. In : *Mitteilungen d. Altertums-Kommission für Westfalen*, 5 (1909), p. 294 et fig. 48, n° 4 et pl. XXV, n° 3.

(3) VEGAS (M.), *Die augustische Gebrauchskeramik von Neuss*. In : *Novaesium*, VI, Berlin, 1975. (*Limesforschungen*, 14), p. 39, p. 67 et pl. 23, n° 1 et n° 5.

(4) HAFNER (A.), *Das Treverer-Gräberfeld mit Wagenbestattungen von Hoppstädten-Weiersbach*, Kreis Birkenfeld. In : *T.Z.*, 32 (1969), p. 100 et fig. 17, n° 15.

(5) NOËL (J.), *La nécropole romaine du Hunnenkneppen à Sampont*. In : *Archaeologia Belgica*, 126, Bruxelles, 1968, p. 98 et fig. 67, n° 6.

(6) AMAND (M.), *L'industrie de la céramique dans le site du Bois de Flines, à Howardries*. In : *Archaeologia Belgica*, 127 (Bruxelles, 1971), p. 55 et fig. 24, n° 39a.

(7) FREMAULT (Y.), *Les cimetières gallo-romains de Remagne, Remagne-Rondu et Sainte-Marie-Laneuville*. Répertoires Archéologiques. Série B : Les collections II, Bruxelles, 1966, p. 1 et fig. 3, tombe 2, b.

douze tombes⁽¹⁾. La tombe d'Arsimont, datée des années qui suivent le milieu du 2^e siècle, contenait cinq exemplaires de différents formats⁽²⁾.

La typologie du matériel de la nécropole de Biesme reconnaît à cette forme de bol 3 types faits à la main et datant du 2^e siècle, parfois tard dans ce siècle⁽³⁾. Un exemplaire est signalé dans la nécropole du Mont-Saint-Sauveur à Fallais⁽⁴⁾.

Le mobilier funéraire de trois tumuli de la Hesbaye occidentale comporte des bols de forme identique : il y a un dans le tumulus III de Seron, du milieu du 2^e siècle⁽⁵⁾, un dans le tumulus II de Bois de Buis du troisième quart du 2^e siècle⁽⁶⁾, et un dans l'ustrinum du tumulus I de Hanret du dernier quart du 2^e siècle⁽⁷⁾.

Notons également dans le vicus de Braives quelques fragments datés de la 2^e moitié du 1^{er} à la première moitié du 3^e siècle⁽⁸⁾.

(1) BREUER (J.), ROSENS (H.) et MERTENS (J.), *Le cimetière belgo-romain de Cerfontaine (Namur)*. In : *Études d'Histoire et d'Archéologie Namuroise*, Namur, 1952, pp. 95-129. (= *Archaeologia Belgica*, 6, Bruxelles, 1952).

(2) MARIËN, *Arsimont*, pp. 105-106 et fig. 6.

(3) BRULET (R.), *La nécropole belgo-romaine de Biesme*. In : *A.S.A.N.*, LV (1969), p. 110 et fig. 5, n° 3 ; fig. 13, n° 2 ; fig. 14, n° 2 ; fig. 15, n° 2 ; fig. 22, n° 2 ; fig. 25, n° 1 ; fig. 26, n° 2 ; fig. 27, n° 5 et fig. 28, n° 1.

(4) VAN OSSEL (P.), *La nécropole du Mont-Saint-Sauveur à Fallais*. In : *B.I.A.L.*, XCIV (1982), p. 163 et fig. 7, n° 33.

(5) PLUMIER, *Tumuli*, p. 19 et fig. 14, n° 8.

(6) PLUMIER, *Tumuli*, p. 58 et fig. 39, n° 5, 6, 7.

(7) PLUMIER, *Tumuli*, p. 37 et fig. 21, n° 11.

(8) MASSART (Cl.), *La céramique rugueuse*. In : BRULET (R.), *Braives gallo-romain II. Le quartier des potiers*, Louvain-la-Neuve, 1983 (Publications d'Histoire et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain, XXXVII), p. 132 et fig. 48, n° 11. — MASSART (Cl.), *La céramique rugueuse*. In : BRULET (R.), *Braives gallo-romain III. La zone périphérique occidentale*, Louvain-la-Neuve, 1985 (Publications d'Histoire et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain, XLVI), pp. 128-129 et fig. 46, n° 63 et n° 64. — MASSART (Cl.), *La céramique rugueuse*. In : BRULET (R.), *Braives gallo-romain IV. La zone centre-ouest*, Louvain-la-Neuve, 1990 (Publications d'Histoire et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain, LXXVI), p. 196 et 220 ; fig. 83, n° 5.

Aux Pays-Bas, la nécropole de Hees près de Nijmegen a livré plusieurs exemplaires en différentes techniques ; ils sont datés de la fin du 1^{er} au milieu du 2^e siècle (1). Deux tombes de la nécropole du Hunnerberg à Nijmegen, datées du 1^{er} siècle, contenaient des exemplaires (2). Les fragments trouvés à Ubbergen datent également du 1^{er} siècle (3), les deux fragments de Arentsburg sont datés du début du 2^e siècle (4) et Holwerda dans son étude de la céramique belge de Nijmegen date la forme du début du 2^e siècle (5).

En Allemagne, dans le vicus du castellum en pierre de Hofheim, de nombreux fragments ont été trouvés. Ils sont considérés comme appartenant à la céramique germanique et sont datés de la fin du 1^{er} au début du 2^e siècle (6).

Une datation de la deuxième moitié du 2^e siècle nous semble acceptable pour ces deux bols.

Chronologie

La datation de l'ensemble ne pose à priori pas de problème. L'assiette peinte (fig. 22, 2), les deux bols ovoïdes (fig. 24, 3, 4), les trois cruches à col surmonté par un entonnoir (fig. 22, 3 à 5) et les deux urnes (fig. 24, 1, 2) datent de la 2^e moitié du 2^e siècle. Les deux cruches à goulot cannelé (fig. 23, 1, 2) pour-

(1) BRUNSTING (H.), *Het grafveld onder Hees bij Nijmegen*, Amsterdam, 1937, pp. 124-126 et pl. 6, n° 16b.

(2) VERMEULEN (W.), *Een Romeins grafveld op de Hunnerberg te Nijmegen*, Amsterdam, 1933, pl. X, n° 104A et pl. XII, t. 10 et 49.

(3) BREUER (J.), *Les objets antiques découverts à Ubbergen près Nimègue*. In : *O.M.*, nr. XII, 1931, p. 29 et pl. VI, n° 2.

(4) HOLWERDA (J.H.), *Arentsburg. Een Romeinsch militair vloodstation bij Voorburg*, Leiden, 1923, fig. 93, n° 186.

(5) HOLWERDA (J.H.), *De Belgische waar in Nijmegen*, 1941 (Beschrijving van de verzameling van het Museum G.M. Kam te Nijmegen), p. 54 et p. 75, Type 75a, pl. XIII, 688 et pl. XVI, n° 1261.

(6) SCHOPPA (H.), *Die Funde aus dem Vicus des Steinkastelles Hofheim - Maintaunuskreis*, I. Die Keramik ausser Terra Sigillata. Veröffentlichungen des Landesamtes für Kulturgeschichtliche Bodemaltertümer, Wiesbaden, II. Wiesbaden, 1961, pp. 62 et 65, fig. 26.

raient être plus anciennes et dater du deuxième quart du 2^e siècle.

Il nous semble acceptable de situer cet ensemble dans le troisième quart du 2^e siècle.

Cependant cet ensemble, chronologiquement cohérent, appelle bien des questions et soulève bien des doutes, que G. de Looz lui-même émet en partie (1).

Nous avons déjà commenté les singularités du rapport de fouille. Peut-être faut-il ici les mettre en relation avec le caractère d'un mobilier apparemment incomplet. Il se compose exclusivement de céramique commune (sans aucune trace à l'emplacement du dépôt de bronzes, verres ou sigillées) et on peut se demander dès l'abord s'il était complet au moment de la fouille, et si c'est bien celui d'une tombe et non celui d'un dépôt secondaire.

L'examen récent de dépôts secondaires relevés grâce à des fouilles minutieuses révèle dans tous les cas des ensembles réduits d'objets déposés sur le couvercle du coffre après fermeture. Ce sont les tumuli de Esch qui ont livré les exemples les plus frappants (2). Aucun dépôt secondaire comportant autant d'objets qu'à Villers-le-Peuplier ne nous est connu.

Notons cependant que d'après le croquis du rapport de fouilles (fig. 20) le dépôt semble avoir été situé à peu près au centre du tertre, là où on a couramment trouvé des tombes et que la présence « de quelques rares ossements calcinés, pour la plupart peu déterminables » est signalée parmi les objets (3).

Notons aussi que G. de Looz a localisé ce dépôt à un mètre au-dessus du sol, qu'il n'est pas parvenu à en préciser les limites sur 3 côtés, qu'il a relevé les traces d'un puits et d'une galerie passant sous le dépôt, marques selon lui d'un pillage antérieur à sa fouille, et qu'il a repéré des éléments de mobilier, soit

(1) DE LOOZ, *Villers-le-Peuplier*, p. 502.

(2) VAN DEN HURK (L.J.A.M.), *The Tumuli from the Roman Period of Esch*, Province of North Brabant. In : *B.R.O.B.*, 34 (1984), p. 14.

(3) DE LOOZ, *Villers-le-Peuplier*, p. 502.

incomplet (les deux cruches à deux anses) soit à d'autres niveaux (l'objet en bronze et l'assiette en céramique peinte). Il se peut donc que le mobilier soit incomplet par suite du pillage.

En nous basant sur le récit de G. de Looz, l'hypothèse qui nous semble la plus plausible est que le fouilleur a découvert les restes d'un mobilier funéraire d'une tombe qui avait déjà été visitée.

Abréviations

- A. B.* : *Archaeologia Belgica.*
A. I. A. L. : *Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg.*
A. S. A. B. : *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles.*
A. S. A. N. : *Annales de la Société d'Archéologie de Namur.*
B. C. A. H. C. : *Bulletin du Cercle Archéologique Hesbaye-Condruz.*
B. C. R. A. A. : *Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie.*
B. I. A. L. : *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois.*
B. J. : *Bonner Jahrbücher des Rheinischen Landesmuseum in Bonn und des Rheinischen Amtes für Bodendenkmalpflege im Landesverband Rheinland und des Vereins von Altertumsfreunde im Rheinland.*
B. M. R. A. H. : *Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire.*
B. R. O. B. : *Berichten van de Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek.*
K. J. : *Kölner Jahrbuch für Vor- und Frühgeschichte.*
O. M. : *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden.*
T. Z. : *Trierer Zeitschrift.*

Bibliographie

- AMAND-MARIËN, *Herstal* =
AMAND (M.) et MARIËN (M.E.), *La Tombe de Herstal*, Bruxelles, 1976.
(Inventaria Archaeologica, Belgique, 2-B.11).
- AMAND-NOUWEN, *Tumuli* =
AMAND (M.) et NOUWEN (R.), *Gallo-Romeinse Tumuli in de Civitas Tungrorum*, Hasselt, 1989 (Publicaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum Tongeren, 40).
- BINSFELD, *Rudolfplatz* =
BINSFELD (W.), *Zu den römischen Töpfereien am Rudolfplatz in Köln*.
In : *K.J.*, 7 (1964), pp. 19-31.
- CAHEN, e.a., *Guerre et paix* =
CAHEN (D.), CAUWE (N.), GRATIA (H.), JADIN (J.) et KEELY (L.-H.),
Guerre et paix au néolithique ancien en Hesbaye. In : *Notae Praehistoricae*, 7 (1987), pp. 29-33.
- CAHEN, e.a., *Haut Geer* =
CAHEN (D.), GRATIA (H.), JADIN (J.) et KEELY (L.-H.), *L'habitat rubané du haut-Geer : poursuite des fouilles à Oleye et Waremme-Longchamp*.
In : *Notae Praehistoricae*, 8 (1988), pp. 63-65.
- CAHEN-HAUZEUR, *Oleye-Al Zèpe* =
CAHEN (D.) et HAUZEUR (A.), *Le site archéologique d'Oleye-Al Zèpe (Waremme, Province de Liège)*. In : *Notae Praehistoricae*, 6 (1986), pp. 113-114.
- DE LAET =
DE LAET (S.J.), *La Belgique d'avant les Romains*, Wetteren, 1982.
- DE LOÉ, *Belgique ancienne* =
DE LOÉ (Baron A.), *Belgique ancienne. Catalogue descriptif et raisonné*.
III. Période romaine, Bruxelles, 1937.
- DE LOOZ, *Villers-le-Peuplier* =
DE LOOZ (Comte G.), *Exploration de la tombe dite de l'Empereur près du village de Moxhe*. In : *B.I.A.L.*, XII (1874), pp. 495-507.
- DEN BOESTERD, *Bronze Vessels* =
DEN BOESTERD (M.H.P.), *The Bronze Vessels*, Nijmegen, 1956. (Description of the Collections in the Rijksmuseum G.M. Kam at Nijmegen, V).
- FAIDER-FEYTMANS, *Frizet* =
FAIDER-FEYTMANS (G.), *Les Verreries du tumulus de Frizet*. In : *Études d'Histoire et d'Archéologie namuroise dédiées à Ferdinand Courtoy*, Namur, 1952, pp. 71-81.
- GOSE =
GOSE (E.), *Gefässtypen der römischen Keramik im Rheinland*, Kevelaar, 1950. (Beiheft der Bonner Jahrbücher, 1).

- GUEURY-VANDERHOEVEN, *Vervoz* =
GUEURY (M.-Cl.) et VANDERHOEVEN (M.), *L'ensemble funéraire de Vervoz (commune de Clavier)*. In : *B.I.A.L.*, CII (1990), pp. 61-278.
- HARDEN, *Camulodunum* =
HARDEN (D.B.), *The Glass*. In : HAWKES (C.F.C.), HULL (M.R.) et al., *Camulodunum : First Report on the Excavations at Colchester 1930-1939*, Oxford, 1947. (Reports of the Research Committee of the Society of Antiquaries of London, XIV), pp. 287-307.
- ISINGS =
ISINGS (C.), *Roman Glass from dated Finds*, Groningen-Djakarta, 1957.
- ISINGS, *Maastricht* =
ISINGS (C.), *Catalogus van het Romeins Glas in het Bonnefantenumuseum te Maastricht*, Maastricht, 1970.
- KEMPENEERS, *Blehen* =
KEMPENEERS (A.), *La Tombe de Blehen. Fouilles faites en février-mars 1874*. In : *B.I.A.L.*, 13 (1877), pp. 122-193.
- LEFRANCQ, *Walsbets* =
LEFRANCQ (J.), *La Bortombe de Walsbets*, Bruxelles, 1983. (Inventaria Archaeologica. Belgique, 3 – B.12).
- LUX, *Niel-bij-Sint-Truiden* =
LUX (G.V.), *Gallo-romeinse tumuli te Niel-bij-Sint-Truiden*, Brussel, 1979. (Archaeologia Belgica, 217).
- LUX-ROOSENS, *Gors-Opleeuw* =
LUX (G.V.) et ROOSENS (H.), *Een Gallo-Romeins grafveld te Gors-Opleeuw*. In : *Het Oude Land van Loon*, XXV (1970), pp. 5-52. (= Archaeologia Belgica, 128).
- MARIËN, *Arsimont* =
MARIËN (M.E.), *Tombe belgo-romaine à Arsimont (Namur)*, 1983. (Archaeologia Belgica, 255), pp. 95-126.
- MARIËN, *Belgica antiqua* =
MARIËN (M.E.), *Belgica antiqua. L'empreinte de Rome*, Anvers, 1980.
- MARIËN, *Lixhe* =
MARIËN (M.E.), *Partie de mobilier funéraire découvert à Lixhe (Prov. Liège)*. In : *B.M.R.A.H.*, 43-44 (1971-1972), pp. 71-80.
- OSW., *Stamps* =
OSWALD (F.), *Index of Potters' Stamps on Terra Sigillata : « Samian Ware »*, Margidunum, 1931.
- PLUMIER, *Frizet* =
PLUMIER (J.), *Les tumuli gallo-romains de Frizet et leur contexte archéologique*. In : *A.S.A.N.*, LXV (1988), pp. 295-320.
- PLUMIER, *Tumuli* =
PLUMIER (J.), *Tumuli belgo-romains de la Hesbaye occidentale : Seron, Hanret, Bois de Buis, Penteville*, Namur, 1986. (Documents inédits relatifs à l'Archéologie de la Région namuroise, 2).
- ROOSENS-LUX, *Berlingen* =
ROOSENS (H.) et LUX (G.V.), *Grafveld met gallo-romeinse tumulus te Berlingen*, Brussel, 1973. (Archaeologia Belgica, 147).

- ROOSENS-LUX, *Eben-Emael-Kanne* =
ROOSENS (H.) et LUX (G.V.), *Een gallo-romeinse tumulus te Eben-Emael-Kanne*, Brussel, 1970. (Archaeologia Belgica, 121).
- ROOSENS-LUX, *Hoepertingen* =
ROOSENS (H.), et LUX (G.V.), *Gallo-romeinse tumulus te Helshoven onder Hoepertingen*, Brussel, 1974. (Archaeologia Belgica, 164).
- STUART, *Nijmegen* =
STUART (P.), *Gewoon aardewerk uit de Romeinse legerplaats en de bijbehorende grafvelden te Nijmegen*. In : *O.M.*, suppl. XLII (1962), pp. 1-176.
- VAN DEN HURK, *Esch I* =
VAN DEN HURK (L.J.A.M.), *The Tumuli from the Roman Period of Esch. Province of North Brabant, I*. In : *B.R.O.B.*, 23 (1973), pp. 189-236.
- VAN DEN HURK, *Esch II* =
VAN DEN HURK (L.J.A.M.), *The Tumuli from the Roman Period of Esch. Province of North Brabant, II*. In : *B.R.O.B.*, 25 (1975), pp. 69-92.
- VAN DEN HURK, *Esch III* =
VAN DEN HURK (L.J.A.M.), *The Tumuli from the Roman Period of Esch. Province of North Brabant, III*. In : *B.R.O.B.*, 27 (1977), pp. 91-138.
- VANDERHOEVEN, *Riemst* =
VANDERHOEVEN (M.), *De Gallo-Romeinse Tumulus van Riemst*. In : *Limburg*, LV (1976), pp. 3-29.
- VAN LITH, *Valkenburg* =
VAN LITH (S.M.E.), *Römisches Glas aus Valkenburg*. In : *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*, LIX-LX (1978-1979), pp. 2-150.
- VANVINCKENROYE, *Tongeren* =
VANVINCKENROYE (W.), *Gallo-Romeins aardewerk van Tongeren*, Tongeren, 1967. (Publikaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum te Tongeren, 7).
- WELKER, *Nida-Heddernheim* =
WELKER (E.), *Die römischen Gläser von Nida-Heddernheim*, Frankfurt a.M., 1974. (Schriften des Frankfurter Museums für Vor- und Frühgeschichte, III).

HENRI RUSSON, UN PROMOTEUR DE LA VERRERIE LIÉGEOISE AU XVII^e SIÈCLE

par L. RUSSON (*)

Le but poursuivi par cette étude n'est pas de donner une nouvelle version de l'histoire de la verrerie liégeoise. Des historiens de qualités s'y sont intéressés depuis longtemps ⁽¹⁾. Il s'agit d'évoquer ce qui était, à l'époque, une industrie nouvelle, de faire revivre les actions opportunes ou discutables des acteurs. Au nombre de ceux-ci, Henri Russon ⁽²⁾ dont le rôle, pour bref qu'il soit, n'en fut pas moins déterminant.

La verrerie liégeoise et les verriers italiens

La fabrication chez nous du verre, sous une forme proche de celle qui nous est familière, est l'œuvre des verriers italiens, d'Altare et de Venise venus à Liège vers 1568. Avec eux sont fabriqués les verres dit « de Venise » ou encore « à la façon de Venise ». L'arrivée de ces « gentilshommes », comme on les qua-

(*) Adresse de l'auteur : 25. avenue des Ardennes, B-4130 Tilff.

(1) VAN DE CASTEEL Désiré, « L'ancienne verrerie liégeoise », pp. 1 à 39. *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. XX, Liège, 1888.

CHAMBON Raymond, « Histoire de la verrerie en Belgique du II^e s. à nos jours », Bruxelles, 1955.

ENGEN Luc (sous la direction de), « Le verre en Belgique », *passim*, 438 pages, Fonds Mercator, 1989.

(2) L'unité graphique moderne du patronyme RUSSON est employée dans le titre et dans le texte, sauf dans certains cas, lorsqu'une orthographe différente figure dans une pièce d'archive, un acte consulté.

lifiait alors, est-elle une raison suffisante pour déduire que la verrerie liégeoise était inexistante avant leur venue ?

Sur l'implantation de la première verrerie, Théodore Gobert écrit : « Force est d'avouer que les données archéologiques n'autorisent pas à conclure, d'une façon formelle, à l'existence de fabriques de verre à Liège antérieurement au XVII^e siècle » (1) ; et encore : « Il serait certes téméraire d'admettre que les verriers italiens se fixèrent à Liège avant le XVI^e siècle » (2). Par contre Florent Pholien est plus catégorique. S'en rapportant aux documents qu'il a pu consulter, il conclut : « Les regrettables et nombreuses lacunes, qui existent dans les archives, empêchent totalement d'apporter des preuves palpables... au sujet des verreries qui ont dû certainement exister avant 1569 » (3).

Il ne s'agit pas de trancher la question. Les points de départ, de l'une et l'autre thèse, sont totalement différents. Théodore Gobert se réfère à l'implantation de fabriques de verres. Florent Pholien articule son hypothèse sur la production de pièces uniques, récipients ou objets en verre (4).

C'est donc à Nicolas Francisci que revient l'établissement, à Liège, de la première verrerie, vers 1568 (5). Auparavant, il avait pratiqué son art à Anvers, pendant 23 ans (6). Chapeville, son contemporain, écrit : « Vers ce temps, un homme ingénieux, Nicolas Francisci (7), fabriqua du verre cristallin (cristallina

(1) GOBERT Théodore, « Liège à travers les âges – Les rues de Liège », t. XI, p. 129. Editions Culture et Civilisation, Bruxelles, 1977.

(2) GOBERT Théodore, *idem*, t. XI, p. 125.

(3) PHOLIEN Florent, « La Verrerie et Ses Artistes au Pays de Liège », p. 69, note 1, Imp.-Edit. Aug. Bénard, Liège, s.d. (1900).

(4) PHILIPPE Joseph, « Le grand passé verrier de Liège et du bassin mosan », pp. 43 à 60, dans « Le Val-Saint-Lambert », Edition Eug. Wahle, Liège, 1974.

(5) BOUILLE Théodore, « Histoire de Liège ». Indique à tort la date de 1570.

(6) SCHUERMANS H. et VAN DE CASTEEL D., Etude sur « La population italienne des verreries liégeoises », in *Bull. de la Comm. des Arts et de l'Archéo.*, t. XXVI, Bruxelles, 1887.

(7) GOBERT Théodore, *ouv. cité*, t. XI, p. 130.

vitra) sur les bords de la Meuse, dans la paroisse de Saint-Nicolas (Outre-Meuse), au moyen de gravier extrait du fleuve » (1).

Le 22 août 1568, Francisci acquiert le Métier des orfèvres (2) ; le 30 décembre 1568, les bourgmestres de Liège octroient une attestation de bourgeoisie à Messire Nicolas Francisci (3). Le 15 février 1569, le prince-évêque, Gérard de Groesbeck, dans une lettre au duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, mentionne : « ... Nicolas Francisci, maître de fournaise de verres cristallins en cette cité et bourgeois d'icelle ... » (4).

Dès le début, le développement de l'entreprise est entravé par le protectionnisme des Pays-Bas, qui fait fi du traité, du 12 novembre 1518, conclu entre Charles-Quint, en sa qualité de duc de Brabant, et Erard de la Marck, prince-évêque de Liège, garantissant la liberté de commerce entre les deux pays (5). En 1569, le traité, toujours d'application, reste sans effets. Aussi Nicolas Francisci découragé abandonne ses activités cette année là.

Deux verriers italiens, originaires de Murano, Joseph Casseleri et Antoine de Castello (6), reprennent la fabrique de Nicolas Francisci. Le 26 septembre 1569, par-devant les Echevins de Liège, ils s'engagent solidairement à rembourser à Jean Sentfort, marchand à Anvers, une somme de 720 écus, en paiement de matériel de fabrication. Après trois ans, force est de constater l'échec des deux verriers. A leur tour ils cessent leurs fabrications, pour les même raisons que leur prédécesseur.

(1) GOBERT Théodore, ouv. cité, t. III, p. 449.

(2) GOBERT Théodore, ouv. cité, t. XI, p. 130.

(3) ROUART-CHABOT J. et HÉLIN Étienne, « Admission à la bourgeoisie de la Cité de Liège (1273-1794) », *passim*, Société des Bibliophiles Liégeois, in-8°, Liège, 1962.

A.E.L., *Attestation de bourgeoisie*, r. 1564-1571, f° 185.

(4) VAN DE CASTEEL, *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, p. 2, t. XXII, 1890.

(5) GOBERT Théodore, ouv. cité, t. XI, p. 130.

(6) PHOLIEN Florent, ouv. cité, p. 88, note 6, J. Casseleri et A. Chestea (Castello) résident à Liège en 1572.

Une troisième tentative est faite par Joseph Centurini, venu de Gênes, originaire d'Altare (1). Il se propose d'établir une fabrique de « cristallin de toute sorte ». A cet effet, il sollicite du prince-évêque, un octroi d'exclusivité, pour une durée de 12 ans. Celui-ci, Gérard de Groesbeck, le lui accorde le 26 septembre 1572 (2).

Ce verrier réussit à maintenir son entreprise en activité plus longtemps que ses prédécesseurs. Cependant, il faut que le prince-évêque, qui est à présent Ernest de Bavière, s'emploie une nouvelle fois, en 1592, à aplanir les difficultés d'exportation vers les Pays-Bas (3). Cette intervention n'empêche pas la saisie des produits liégeois. Le résultat est prévisible ; à son tour, vers 1608, cette verrerie ferme ses portes.

Les difficultés ne sont pas un obstacle à l'espoir de vaincre des verriers italiens. L'un d'eux, Marco Coglione, vénitien (4), demande et obtient, le 23 mai 1606, le privilège, confirmé le 12 mai 1608, de fabriquer « des verres tant cristallins que d'autres genres ». L'écoulement de sa production reste aléatoire. C'est au plus tard, vers 1610, qu'il est obligé de cesser toutes activités, malgré la qualité reconnue de ses produits.

Les verriers italiens renoncent à établir, par leurs seuls moyens et à compte propre, une verrerie à Liège. Cet échec, de la fabrication du verre à Liège, ne déplait pas à tout le monde. Un autre verrier italien, établi à Anvers, Gridolphi, est enchanté de l'élimination de cette concurrence. Le 5 février 1611, il exprime dans une correspondance la joie qu'il éprouve, grâce à son privilège de 1607 valable dans les Pays-Bas : « Les fournaises qu'auteurs on voulu ériger ès frontières de nos pays par

(1) Atéo (Altare) en Italie. Localité proche de Savone et de Gênes en Ligurie, ancien duché de Monferrat.

PHOLIEN Florent, ouv. cité, Joseph Centuri, venant de Genève ? ..., (sans doute de Génova = Gênes), réside à Liège en 1572.

(2) GOBERT Théodore, ouv. cité, t. XI, p. 131.

(3) GOBERT Théodore, ouv. cité, t. XI, p. 132.

(4) PHOLIEN Florent, ouv. cité, p. 89, note 6, Marco Coglione réside à Liège de 1600 à 1610.

deçà, si comme Coloigne, Liège et Mazière, sont allés en fumée » (1).

Un verrier liégeois, Guy Libon

L'activité verrière ne se manifeste plus à Liège pendant huit à dix ans. Puis, dans les années 1618-1620, Guy Libon (2), un liégeois, installe « ... une verrie de cristal bastante et capable pour furnir et servir trois semblables pays que cesty nostre pays de Liège » (3). C'est à postériori que cette formule a été attribuée à Guy Libon, pour exprimer tout l'intérêt que présente une telle activité pour le Pays de Liège (4).

A son tour, Guy Libon rencontre de grosses difficultés. Cette fois elles viennent de France. Une verrerie, de Charleville, vend ses produits à perte, dans la Principauté, avec le dessin évident d'éliminer la verrerie liégeoise. Libon interrompt ses fabrications, mais il est bien décidé à ne pas s'avouer vaincu. Il faut lui reconnaître l'exceptionnel acharnement qu'il met dans la réussite de son projet et de ses entreprises. Cinq ans passent avant qu'il ne trouve un associé et un commanditaire en la personne de Henri Russon. Il entretient avec ce dernier, depuis des années, des rapports d'amitié. A preuve, il est, en 1614, le par-

(1) 20. GOBERT Théodore, *ouv. cité*, t. XI, p.132.

(2) VAN DE CASTEEL Désiré, « L'ancienne verrerie liégeoise », manuscrit du Métier des orfèvres, *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. XX, Liège 1888. — 1616, Guy Libon, habitant place du Marché, fait relief du Métier des orfèvres comme étant « fils de maître », son père se prénomme Mathieu. A cette époque, Guy Libon est veuf de Marie Herlet (ou Herbiet).

A.E.L., *Greffé Bertrand, Œuvres*, acte du 24 février 1635, réalisé le 12 mai 1638. Convention de mariage passée entre Guy Libon, veuf de Marie Herlet (ou Herbiet), et Elisabeth Gérard, fille de Jean et de Anne Gérard, baptisée à Saint-Adalbert le 14 novembre 1601 (reg. 74). Convention passée devant le notaire Delvaux, à Maestricht, le 24 février 1635.

(3) PHOLIEN Florent, *ouv. cité*, p. 70, note 1.

(4) Cette formule est employée dans le privilège princier accordé à Henri Russon. Elle est reprise par Jean Bonhomme lorsque, à son tour, il sollicite le même privilège et enfin en 1661, par Guy Libon devant le Métier des orfèvres.

rain du premier enfant du couple Henri Russon-Catherine Liverlo.

Portrait d'un industriel liégeois du XVII^e siècle

Qui est Henry Ruyson, procureur ⁽¹⁾ à la Cour de Liège ? Il est né liégeois à la fin du XVI^e siècle, à l'époque où est entreprise la tenue des registres paroissiaux dans lesquels sont consignés baptêmes, mariages et décès. Le fait que l'on ne trouve pas trace de son baptême n'est pas surprenant. Ou il est né avant l'application de la décision du Concile, ou on a omis de l'inscrire. Rappelons qu'il faut que l'autorité religieuse publie plusieurs mandements pour décider les curés à obtempérer ⁽²⁾. Aucun document ne nous renseigne, à ce jour, sur ses parents et ses origines sociales. En 1611, le Métier des febvres mentionne le relief de « Henri fils Henri Russon fils de maître » ⁽³⁾. Ce trop court énoncé ne nous assure pas qu'il s'agisse de la personne mentionnée dans ce travail.

Le fait qu'il ait étudié le droit laisse présumer que sa famille vivait dans une certaine aisance. Impression qui est confirmée par ses épousailles avec une jeune fille du patriciat.

Le premier acte connu le concernant est l'achat, le 16 juin 1610, d'une maison sise rue Grasse Poule dans la paroisse Saint-

(1) HANSOTTE Georges, « Les Institutions Politiques et Judiciaires de la Principauté de Liège aux Temps Modernes », « C. Les auxiliaires de la justice : procureurs et avocats », 4.8.31, pp. 218-219, Edition Crédit Communal, 1987.

(2) MAGNETTE Félix, « Précis d'histoire liégeoise », « Inapplication des décrets du Concile de Trente », p. 195, Vaillant-Carmanne, 3^e édition, Liège, 1929. — Le Concile (1547-1564) promulga, entre autres, une foule de décisions touchant à l'organisation de l'Eglise. Le Chapitre Cathédral Saint-Lambert et le clergé séculier firent obstacle à leurs mises en application.

DEBLON, Abbé André, « Mandements et ordonnances des archidiacres liégeois », p. 42, *Léodium*, t. 77 (1-6), janvier-juin 1992.

(3) Manuscrit ABRY, « Relief du Métier des febvres, 1606-1653 ».

Georges à Liège⁽¹⁾. C'est vers cette époque qu'il a épousé Catherine Liverlo. Les registres paroissiaux n'ont pas livré la date de leur mariage. De cette union sont nés quatre garçons et quatre filles.

La première résidence du couple est située dans la paroisse Sainte-Aldegonde, où naissent leurs premiers enfants : 1° Adrienne Ruson, le 11 janvier 1614, dont le parrain n'est autre que Guillaume Libon, dont il a été question ci-dessus⁽²⁾. 2° Eustache Rhuson, le 18 avril 1616, qui a pour parrain F(rançois) Liverlo⁽³⁾. 3° Henri Ruson, le 10 avril 1617⁽⁴⁾.

La famille déménage, s'installe dans la paroisse Sainte-Madeleine, où elle demeure huit ans. Pendant ce séjour naît Marie Ruson, le 30 août 1619⁽⁵⁾, son parrain est Eustache Liverlo, bourgmestre de Liège. Deux autres enfants, Gilles et Catherine, sont vraisemblablement nés pendant le séjour dans cette paroisse. Les registres paroissiaux ne mentionnent pas leur baptême, sans que le fait trouve une explication.

Le 7 février 1619, Henry Ruyson, procureur de la Haute Cour de Liège fait relief⁽⁶⁾ devant la Cour de Jupille⁽⁷⁾. Sa situation financière doit-être confortable. Les opérations immobilières qu'il conclut, et celles auxquelles il est associé, en sont les indices. Les rendages proclamatoires nous apprennent, outre l'achat de la maison rue Grasse Poule, la vente, entre 1614 et 1628, de trois immeubles qu'il possède en copropriété. Le pre-

(1) A.E.L., *Officialité de Liège, Rendages Proclamatoires, 1607-1610*, r. n° 15, 1711, pp. 454 r° à 456 v°.

(2) A.E.L., *Reg. par. Notre-Dame aux Fonts n° 5*, Adrienne Ruson.

(3) A.E.L., *Reg. par. Notre-Dame aux Fonts n° 5*, Eustache Rhuson.

(4) A.E.L., *Reg. par. Notre-Dame aux Fonts n° 6*, Henri Ruson.

(5) A.E.L., *Reg. par. Notre-Dame aux Fonts n° 6*, Marie Ruson.

(6) A.E.L., *Jupille, Œuvres*, r. n° 81, f° 131 v°.

HANSOTTE Georges, ouv. cité « Les Institutions Politiques... », « Les justices Seigneuriales attributions », 4.1.17, pp. 161-162.

(7) HANSOTTE Georges, « La cour de Jupille siégeant au pont d'Amercœur », dans *Neuf cents ans autour de Saint-Remacle au Pont*, Editions Soledi, Liège, 1979.

mier sis en la paroisse Saint-Thomas⁽¹⁾; le deuxième sur le Marché, en la paroisse Saint-André⁽²⁾; le troisième, rue Volière, en la paroisse Saint-Servais⁽³⁾.

Parmi les copropriétaires de ces trois immeubles, notons Jean de Liverlo⁽⁴⁾, parent de son épouse.

En 1625, Henry Ruyson achète une propriété sur Avroy⁽⁵⁾ où, en association avec Guy Libon⁽⁶⁾, il exploite une verrerie. Sans doute est-ce en ces lieux, qu'il louait, que ce dernier avait construit, cinq ans plus tôt, une fournaise. Cette verrerie, nouvellement implantée, sera la première d'une série de cinq, qui s'érigeront dans la paroisse Sainte-Véronne avant la fin du XVII^e siècle⁽⁷⁾.

Lorsque la production est en cours, Henry de Ruysson veut se protéger de la concurrence intérieure, toujours possible, et de la rivalité extérieure, particulièrement française. Comme l'ont fait ses devanciers, il sollicite de Ferdinand de Bavière, devenu le nouveau prince-évêque, un privilège d'exclusivité. Dans sa requête il explique comment il a « fait dresser une verrie de cristal sur le balliage d'Avroit », exposant pour ce faire une grande partie de ses moyens financiers. Il exprime sa crainte de l'installation d'une verrerie concurrente. Il prophétise qu'une telle initiative « pouldroit causer la ruine de l'un et l'autre ». Il dit sa

(1) A.E.L., *Officialité de Liège, Rendages Proclamatoires*, 1624-1621, r. n° XVII, 2025, f° 269 v°.

(2) A.E.L., *idem*, 1624-1621, r. n° XVII, 2075, f° 397 r°.

(3) A.E.L., *idem*, 1622-1628, r. n° XVIII, 2138, f° 44 v°.

(4) B.U.Lg., Manuscrit 1015, f° 259. — En 1602, Jean de Liverlo fait partie d'une association de bourgeois charitables dite Confrérie de miséricorde chrétienne.

(5) A.E.L., *Saint-Jean-l'Évangéliste, Stock des Chapelains*, I, 9. — Un acte du 11 janvier 1566 définit la propriété et son étendue comme suit : « ... une rente de 4 muids d'épautre sur une maison et dépendances, situées près de Liège, sur la rivière d'Avroy et s'étendant par derrière jusqu'au Jonkeu » (c.-à-d., du boulevard d'Avroy à l'actuelle rue Louvrex).

(6) Rappelons que Guy Libon, en 1616, avait relevé le métier des Orfèvres, duquel dépendait le métier des Verriers. Cf note 2, page 281.

(7) HÉLIN Etienne, « Le paysage urbain de Liège avant la révolution industrielle », *passim*, émission d'Histoire de l'Ancien Pays de Liège, Documents et mémoires, fascicule VI, 1963.

conviction « qu'une peult suffire pour l'entretenance d'un pays trois fois plus grand que cesthuy notre pays de Liège » (1) En conséquence, il demande un octroi d'exclusivité d'une durée de 20 à 25 ans, pour lui et ses successeurs, ainsi que l'interdiction à toute main-d'œuvre, qu'elle soit locale ou étrangère, de servir un concurrent.

Le prince reçoit favorablement cette requête et déclare « ... qu'il accorde, permet et octroi privilege, faculté et puissance de coutume at sa verrie à l'exclusion de tous autres pour un terme de vingt ans... ». Il assure également qu'il prend en sa sauvegarde et en sa protection, le requérant, ses ouvriers et ses serviteurs (2). L'acte en question ne sortira ses effets que si il est entériné par la Chambre des Comptes et les droits payés. La théorie est claire, mais en fait, quelles garanties pouvaient offrir cet « octroi d'exclusivité » (3) ?

C'est dans la paroisse de Saint-Martin en Ile, où il habite à présent, que Henry de Ruysson reçoit le privilège demandé, daté du 18 mai 1626. C'est là aussi que naît son fils Louis Ruson, le 4 juin 1626, qui a pour marraine Catherine Liverlo (4).

Concurrence et difficultés économiques et sociales

A l'époque, qui dit verriers dit Italiens. Formés dans les centres de Venise, Murano et Altare, ils s'expatrient vers l'Europe de l'Ouest. Ils passent d'un pays à l'autre, au gré des circonstances économiques. Quelques uns se fixeront définitivement à Liège. Henri Ruson emploie quatre verriers, venus d'Altare, près de Gênes : Jean-Baptiste Babino, âgé de 29 ans,

(1) Cf note 4, page 281.

(2) A.E.L., *Conseil Privé, Ferdinand de Bavière*, r. 116, f° 207 r° à 208 v°.

(3) HANSOTTE Georges, ouv. cité, « Les Institutions Politiques... », « La réglementation et la police de l'activité économique », 2.1.72, p. 74.

(4) A.E.L., *Reg. par. Saint-Adalbert n° 77*, Louis Ruson, le 4 juin 1626.

Antoine Buzzone, Felino Pertica et Jean-Marie Perrotto ⁽¹⁾, qui prêtent leurs services dès 1624. En 1625, Antoine Buzzone épouse Elisabeth Delpayre en l'église Sainte-Véronne (Véronique) sur Avroy. Cette Liégeoise est apparentée à des familles de futurs verriers.

La collaboration avec deux des Italiens, Jean-Baptiste Babino et Antoine Buzzone, tourne rapidement à l'aigre. Le différent repose sur une question de salaire impayé, d'après les Italiens, et qui n'est pas dû, d'après Henri Russon. Ce dernier manifeste un caractère entier, peu enclin aux concessions.

Le 5 décembre 1625, Antoine Buzzone et Jean-Baptiste Babino déclarent que, depuis un an environ, ils se sont engagés à fabriquer du verre pour Henry Ruyson, au salaires respectifs l'un de 20, l'autre de 30 écus (de 3 florins et 12 sols de Brabant chacun) ⁽²⁾. La réclamation de salaire dû n'est pas reçue. Le 3 janvier 1626, le procureur Louis Marius intervient en conciliation entre Henry Ruyson et les deux Italiens. Il s'agit de trouver un *modus vivendi* concernant le paiement des salaires. Une convention est passée au domicile du procureur Marius, paroisse Saint-Georges ⁽³⁾.

Cette démarche n'est suivie d'aucun résultat. Le 21 mars 1626, Buzzone et Babino réfutent l'accusation portée contre eux par Ruyson qui prétend être victime d'un préjudice de « cent impériaux » au moins ⁽⁴⁾.

La situation se détériore. Le 24 avril 1626, Antoine Buzzone déclare qu'il ne veut plus travailler pour Ruyson vu les injures et violences qu'au danger de sa vie il subit de la part de ce der-

(1) Ville d'Altare (Atéo) cf note 1, p. 280.

PHOLIEN Florent, ouv. cité, « Tableau des populations italiennes des verreries liégeoises », p. 88 selon les travaux de MM. Schuermans et van de Casteel.

(2) A.E.L., *Grefte Bertrandy, Obligations*, le 3 janvier 1626. — Le salaire mensuel déterminait un quota de fabrication. Les suppléments de production faisaient l'objet d'une convention particulière.

(3) A.E.L., Notaire Nicolas Rolloux, *Protocoles 1623-1627*, p. 374.

(4) *Ibidem*, p. 374.

nier⁽¹⁾. Louis Marius comparait à l'acte⁽²⁾ en qualité de témoin instrumentaire. Les témoins de cet actes (et des deux précédents) sont des de la Croix et des Massilon. Il est intéressant de noter qu'un acte de baptême de Sainte-Véronne (reg. 296), en date du 21 octobre 1625, d'un enfant des de la Croix Massilon, cite comme parrain Antoine Buzzone (orthographié par erreur Bensomme). À cette époque un Massilon est bourgmestre de la Cité. Il est un des juges du procès qui oppose Henri Russon à deux de ses ouvriers.

Le procureur Marius réalise très vite le parti qu'il peut tirer de cette querelle. Lui aussi est désireux d'ériger une fournaise. Peu regardant sur les moyens, il va agir en conséquence. D'ores et déjà, il a mis, sans grandes difficultés, Jean-Baptiste Babino dans son jeu.

Son beau-père, Gérard Heyne dit de Preit, devient son commanditaire et l'instrument des démarches délicates. Dès le 22 juin 1626, Marius loue pour huit ans, à Antoine de Streel⁽³⁾, une maison sise en la paroisse Saint-Nicolas Outre Meuse, pour y « faire ériger ung forneau et une usine au voeirs et cristal ». Antoine Buzzone est témoin de l'acte de ratification (officiellement, il est toujours sous contrat avec Henri Russon). On peut raisonnablement avancer l'hypothèse que l'immeuble loué est situé à l'endroit où, un demi siècle plus tôt, Nicolas Francisci avait dressé la première verrerie à l'italienne de Liège⁽⁴⁾.

La situation est ambiguë et confuse. Jean-Baptiste Babino, habilement conseillé, reste en conflit avec Henri Russon. Il réclame à celui-ci un arriéré de salaire de seize mois. Le 26 juillet 1626, Babino se rend au domicile de son employeur, dans la

(1) *Ibidem*, pp. 380-381.

(2) *Ibidem*, p. 385.

(3) *Ibidem*, pp. 415-416.

(4) La situation de l'immeuble est ainsi décrite : « ... joignant par devant au réal chemin, derrière au pasteur de Saint-Nicolas et vers la Meuse à la rivièrre... ».

paroisse de Saint-Martin en Ile, accompagné d'un notaire (1). Il réclame son dû et propose de continuer son service s'il est payé. Bel exercice d'hypocrisie, car nous verrons qu'à ce moment il est déjà au service de Marius. Henri Russon repousse les exigences de Babino, déclare ne lui devoir que douze jours de salaire et qu'il a de surcroît des prétentions à formuler. Le trois août 1626, le différent qui les oppose les conduit devant le Conseil de la Cité de Liège (2), l'un refusant les prétentions de l'autre.

Le désaccord évolue selon les vœux de Marius et crée le climat propice à ses projets. Sans plus attendre, le 5 août 1626, deux jours après l'audience évoquée, son beau-père, Gérard Heyne, en son nom et celui de Louis Marius, tous deux bourgeois de Liège, relèvent le Métier des floccueniers « pour les materiaux et la confection, usage et employ des pots et vases de terre esquel les materiaux doivent estre préparé, cuits et liqueies meme pour le regard de la besogne qu'ils entendent faire dependante de la poterie ». L'ambiguïté du texte laisse pressager des intentions des deux compères.

Pour ériger une verrerie, il est indispensable qu'ils relèvent également le Métier des orfèvres (3), qui leur permet, ainsi que précisé : « Touts ouvraiges de verrie et manufacture, enquel entre or, argent, esmailles et terres plombées et non plombées... la confection de toute sorte de cristallins, contrefacture des pierres précieuses, poterie et vase exquis pour l'employ d'aucuns maître italien et aultres ouvrier en ce expertes » (4).

(1) A.E.L., Notaire Nicolas Rolloux, *Protocoles*, 1623-1627, f° 56 v°, on trouve jointe une feuille volante portant la mention : Notes d'honoraires pour devoirs faits à la requête des « italiens ».

(2) A.E.L., *Recès du Conseil de la Cité*, 1626-1628, r. 8 (7 ancien), f° 10 v°, 3 août 1626.

(3) A.E.L., *Recès du Conseil de la Cité*, 1626-1628, r. 8 (7 ancien), f° 14 r° à 15 v°. Relief des Métiers des floccueniers et des orfèvres.

(4) PONCELET Ed. et FAIRON Em., « Les Métiers et Confréries de la Cité de Liège », t. II, pp. 653-654, Imprimerie Vaillant-Carmanne, Liège, 1947. — Un recès, du Conseil de la Cité, proclame l'admission, le 5 août

En relevant les deux Métiers, ils placent leur verrerie, avec tous ses maîtres et ouvriers, sous la sauvegarde et la protection de la Cité (1). Ils agissent en connaissance de cause. Leurs manigances ont pour but de rendre caduc le privilège du prince-évêque accordé à Russon.

Les manœuvres de Marius et de son beau-père réussissent. Au mépris du privilège princier, accordé à Russon, les magistrats communaux accordent, le 10 août 1626, à Gérard Heyne et Louis Marius un octroi « défendant à tous et un chacun de leur donner aucun empeschement ou les troubler de façon quelconque en l'exercice et traffique desdit ouvraiges et autres dépendant desdit mestiers » (2).

Les circonstances politiques leur sont favorables. Le climat est pré-révolutionnaire. Les chefs de la ville sont en hostilités déclarées avec le prince-évêque. Les absences prolongées des princes bavarois qui gouvernent le pays de Liège, pendant la plus grande partie du XVIIe siècle, préférant résider en Allemagne, créent, au point de vue général, un climat déplorable. Les partis se forment, d'une part les conservateurs, que l'on appellera les « Chiroux », et d'autre part les mécontents, parfois extrémistes, qualifiés de « Grignoux ».

La réussite de ses menées donne au procureur Marius une assurance arrogante. Dans sa réplique à Ruyson, le 13 août 1626, devant le Conseil de la Cité tenu en la salle basse, il n'hésite pas à nier le privilège de ce dernier en ces termes : « ...et autres extravagantes allégatives concernant le fait d'autrui signament de son prétendu privilège exclusiff de tous autres tant

1626, des reliefs des bons Métiers des flockeniers et des orfèvres, par Gérard Heyne et Louis Marius « a raison de la fabrication du verre qu'ils voulaient entreprendre ».

(1) PONCELET Ed. et FAIRON Em., *ouv. cité*, p. 654, Curieusement le *Recès de la Cité*, du 5 août 1626, fait état de ce que : « Ils ont relevé, à titre de leurs ancêtres (?), les deux Métiers dont dépendent leur industrie ».

(2) A.E.L., *Recès du Conseil de la Cité*, 1626-1628, r. 8 (7 ancien), f° 16, Octroi verrerie.

de S.[on] A.[ltesse] que de vos S.S.[eigneuries] liquel ont denyet ledit Ruyson luy avoir averty ny mesme insinue... » (1).

Marius est habile, il pratique l'amalgame. Russon peut légitimement se fier au privilège accordé par le prince. Si elle n'est pas politique, on ne comprend pas très bien la raison pour laquelle Russon n'a pas prouvé, à aucun moment, l'authenticité de son privilège. Peut-être, en ces temps troublés, l'amitié déclarée du prince l'aurait-elle desservi ?

Au cours de cette même audience du 13 août, une nouvelle accusation est portée contre Russon. Babino affirme qu'il se serait « par de sinistres suggestions et informations calomnieuses procuré les clefs magistrales » (2) et, par ce moyen, fait saisir et emballer les meubles, bagages, lingots, habits, toutes choses lui appartenant ainsi qu'à sa servante. Que par ailleurs le dit Ruyson lui est redevable de « quelques notables sommes » et du préjudice causé par le manque de fournitures qui l'a obligé à se « désister de son ouvrage et service ». Le plaignant déclare aussi qu'il n'est pas suspect du délit de fuite « puisqu'il est publiquement résident au lieu d'Avroît où il loue une maison au dit Ruyson... » (3). Or nous savons que depuis juin de la même année, lui et Buzzone se sont installés dans la maison de Streel, louée par Marius leur nouvel employeur !

Le Conseil de la Cité ordonne à Henry Ruyson, sans préjudice du droit des parties, qu'il le mette en possession des tous les meubles et hardes qu'il a pris, ou fait prendre, dans la maison de Babino.

Henri Russon ne met aucune diligence à exécuter l'ordonnance du Conseil, aussi celui-ci, le 21 août 1626, lui intime-t-il

(1) A.E.L., *idem*, f° 18 v° à 19 v°, audience du 13 août 1626.

(2) HANSOTTE Georges, *ouv. cité*, « Les Institutions Politiques... », « C. L'inviolabilité du domicile », 7.2.30, p. 310.

(3) HÉLIN Etienne, « La population des paroisses liégeoises aux XVII^e et XVIII^e siècles », « Faubourg d'Avroy et de Publémont », pp. 299-338. C.C.H.A.P.L., fascicule IV, Liège, 1959.

l'ordre de s'exécuter « a peine de dispublication de bourgeoisie » (1).

Le 22 août 1626, Henry Ruyson informe les bourgmestres de la Cité de ce que le « Fermier du pont d'Avroît » n'entend pas remettre à la Cité le produit de la saisie. Par conséquent, Ruyson proteste parce qu'il ne lui appartient pas de promettre ce qui préjudicie S.A., sa Cour ou le Fermier. Il insiste sur le fait que le baillage d'Avroy est une « justice particulière » (2). Le tribunal ne retient pas l'argument du défendeur et exige être mis en possession des hardes et meubles de Babino (3).

Le 25 août suivant, en l'absence de son mari, Catherine Liverlo avise les bourgmestres de l'impossibilité de faire exécuter la décision du tribunal (4). Le 27 août nouvelle remise à trois jours (5). Comparaissant le lendemain 28 août, Henry Ruyson demande pour remettre au lendemain, ou au lundi suivant, les ordres du tribunal (6). Le 30 août, Henry Ruyson plaide l'impossibilité dans laquelle il est de satisfaire à la mise en demeure du tribunal. Il argue du fait que le fermier et les sergents d'Avroy veulent que soit acquitté le droit de levée de la saisie des hardes de Babino. Ruyson a refusé, estimant que le payement réclamé ne lui incombe pas (7).

Les adversaires, stimulé par Marius dont ils font le jeu, se révèlent procéduriers et campent sur leurs positions. Profitant de la situation qu'il s'ingénie à envenimer, Marius, pour mieux neutraliser son adversaire, s'acharne à démontrer aux bourgmestres et Conseil de la Cité, la mauvaise volonté de Russon

(1) HANSOTTE Georges, *ouv. cité*, « Les institutions... », « A. Liégeois et étrangers, bourgeois et surcédants », 7.1.12, p. 303.

(2) HANSOTTE Georges, *idem*, « L'arbitrage des conflits de juridiction », 2.1.46, p. 69 — « A. Les officiers du prince », 2.4.10, p. 99.

(3) A.E.L., *Recès de la Cité*, 1626-1627, r. 8 (7 ancien), f° 24 r° /v°, 22 août 1626.

(4) A.E.L., *idem*, f° 26. — 25 août 1626.

(5) A.E.L., *idem*, f° 28. — Demande de remise d'audience, 27 août 1626.

(6) A.E.L., *idem*, f° 28. — 28 août 1626.

(7) A.E.L., *idem*, f° 31 r°/v°. — 30 août 1626.

d'obtempérer à leurs ordonnances et, plus encore, d'y faire obstacle par tous les moyens.

La situation de Russon va devenir très inconfortable. Le 2 septembre 1626, les bourgmestres, Jurés et Conseil de la Cité, « estimant que Ruysson a contourné leur ordonnance », se prononcent : « ...déclarons iceluy estre privé comme de fait le privons de sa bourgeoisie et de tous ses droits franchises et libertés competants et partenants à icelles ». Ils commandent au Souverain greffier de publier à la porte de la Maison de Ville, le peuple y étant convoqué au son des trompettes comme d'ordinaire (1). Cette ordonnance a été publiée immédiatement en présence des Bourgmestres Massilon et Plenevaux (2). Le jour même, vers les trois heures de l'après-midi, Henri Russon exécute l'ordonnance du tribunal et fait amener les hardes de Babino en la conciergerie de la Cité (3).

Le 4 septembre 1626, Russon plaide sa bonne foi dans cette affaire. Il rappelle le refus du fermier et du bailly d'Avroy de constituer, en la Maison de Ville, les hardes dudit Babino. Il fait constater la véracité du fait par notaire (4).

Pendant ce temps, dans la maison de Streel, louée par Marius, une protestation à l'adresse de Russon est rédigée. Dans le texte, un membre de la famille de Preit est dit présent (Gérard Heyne?). Toujours ce même 4 septembre, Babino et Buzzone se présentent, assistés d'un notaire (5), à la verrerie d'Avroy près l'église des Augustins. Ils protestent, au nom des « Consuls de l'Art », en quelque sorte leur « gouverneur du Métier », contre le travail fourni par Pertica et Perrotto, tant que le maître de la verrerie n'aura pas soldé le salaire des requérants et payé la redevance due aux « Consuls ». Le tout sous les

(1) ROUART-CHABOT J. et HÉLIN ÉTIENNE, « COMMENT DEVENAIT-ON BOURGEOIS DE LA CITÉ DE LIÈGE ? UNE PROCÉDURE ET SES APPLICATIONS », *passim*, *Bull. Inst. Archéo. Liégeois*, t. XXVI, 1963.

(2) A.E.L., *Recès de la Cité de Liège*, 1626-1627, r. 8 (7 ancien), f° 34, 2 septembre 1626.

(3) A.E.L., *idem*, f° 35 r°. — 2 septembre 1626.

(4) A.E.L., *idem*, f° 36 r°. — 4 septembre 1626.

(5) A.E.L., Notaire Nicolas Rolloux, 1623-1626, p. 435.

peines encourues par qui contrevient à semblable défense. Les notifiés se déclarent prêt à payer.

D'accords extorqués en exigences de mauvaise foi, cette affaire tourne à la farce. Il est évident qu'avec des complicités, par Babino interposé, Marius met des bâtons dans les roues de Russon qui est, avant tout, le concurrent de son illégale entreprise. Les audiences suivantes ⁽¹⁾ n'apportent aucun fait nouveau à la solution de cette affaire qui s'enlise. Le 16 octobre 1626, coup de théâtre. Le Conseil de la Cité « suspend les effets des ordonnances jusqu'à autres nouvelles ordonnances » ⁽²⁾.

Fin d'une tentative et perspectives nouvelles

Aux péripéties du procès, qui l'a opposé à Babino, s'ajoute la fin de son association avec Guy Libon ⁽³⁾. Dix-neuf mois plus tard, Henri Russon renonce à sa carrière d'industriel verrier. Le 30 mai 1628, il vend à un de ses confrères, homme de loi, procureur et notaire, Guilheume Hamalia, sa maison « située sur Avroy, un peu en delà les Pères Augustins, ayant issue par devant la maison et le couvent des Sœurs de Notre-Dame des Anges, le chemin royal qu'on dit Jonkeux, laquelle maison ont autrefois possédée et maniée successivement noble Raes d'Ans, Sr de Lexhy, Erasme Mercia, noble Sr Gilles Vivario, chevalier, enfin le dit Ruyson » ⁽⁴⁾. La description du bien figurant dans l'acte prouve, une fois de plus, que la propriété s'étendait des bords de la Meuse (située sur Avroy) jusqu'au chemin royal (qu'on dit Jonkeu). Pour Hamalia, cette opération ressemble fort à une spéculation. Dix-sept mois après l'achat, le 12 octobre 1629, il rend la propriété à deux personnes qu'il subroge à ses droits : Guy Libon et Jean Bouname (Bon-

(1) A.E.L., *Recès du Conseil de la Cité de Liège*, 1626-1627, audiences des 9, 12, 28 sept. et des 11 et 12 octobre 1626.

(2) A.E.L., *idem*, audience du 16 octobre 1626.

(3) L'association Russon-Libon dissoute, Guy Libon et Jean Bouname forment une nouvelle association le 15 octobre 1627.

(4) A.E.L., *Saint-Jean-l'Évangéliste, Stock des Chapelains*, I, 7-14.

homme)⁽¹⁾. Il est possible de supposer que ces derniers lui louaient déjà les installations.

La boucle est bouclée. Les trois ans consacré à la verrerie par Henri Russon, ont maintenu cette activité à Liège. Nous l'avons vu, la Principauté, la France et les Pays-Bas luttent pour s'accaparer le monopole de la fabrication et de la distribution. Guy Libon, en persuadant Henri Russon de le commanditer, a vraisemblablement empêché la main mise de la concurrence sur les marchés. Celle-ci aurait entraîné l'inévitable éviction de la verrerie liégeoise.

La descendance de Jean Bonhomme, qui a succédé à Henri Russon, va développer l'industrie liégeoise du verre de qualité, forte et concurrentielle, pendant cent cinquante ans.

Épilogue

Un aperçu des suites, résultant de la courte période d'activité industrielle de Henri Russon, dans la fabrication du verre, n'est pas sans intérêt. Brièvement exposé, voici ce qu'il advint des protagonistes de cette histoire :

Henri Russon se consacre désormais à la seule pratique du droit. Il habite, depuis quatre ans, la paroisse de Saint-Martin en Ile. C'est là que naîtra, le 5 avril 1630, Catherine-Anne, la quatrième de ses filles⁽²⁾. Il est qualifié de licencié en droit⁽³⁾, d'avocat⁽⁴⁾ et de notaire apostolique⁽⁵⁾, dans les convenances de mariage de son fils, Gilles Russon lui aussi licencié en droit,

(1) A.E.L., *Greffe Bertrandy, Œuvres*, r. 1627-1628, p. 116 v^o. — r. 1629-1630, p. 740.

(2) A.E.L., *Reg. par. Saint-Adalbert n^o 77*, Catherine Rouson.

(3) HANSOTTE Georges, ouv. cité, « Les institutions... », « C. Les auxiliaires de la justice procureurs et avocats », 4.8.32, p. 219.

(4) HANSOTTE Georges, ouv. cité, « Les Institutions... », cf note 80.

DE BORMAN C., « Le 3 février 1635, Henri Russon admis Avocat de la Cour Spirituelle de Liège », *B.I.A.L.*, t. XXI, 1888.

(5) HANSOTTE Georges, ouv. cité, « Les institutions... », « D. Les notaires », 4.8.40, p. 219.

passées le 6 avril 1641 à Liège (1). Ses compétences d'avocat sont reconnues car il devient le conseil de Jean Bonhomme, qui lui a succédé à la direction de la verrerie. En compagnie de son fils Gilles, ils défendent les intérêts des Bonhomme auprès des tribunaux, y compris ceux du Brabant. Nous y reviendrons.

*

* *

Le 15 octobre 1626, Guy Libon et Jean Bonhomme se sont associés pour produire du verre (2). Dans l'acte de constitution, Jean Bonhomme est qualifié, pour la première fois, d'entrepreneur verrier. Dès l'abord il innove car il se propose « d'allumer aux houilles » un fourneau complet, pour faire et confectionner « des verres que l'on dit cristallins ». Ce même contrat associe à la nouvelle entreprise, pour une durée de deux ans, un verrier italien nommé Jean Visital Romanisque (3).

Comme leurs prédécesseurs, les deux associés subissent le dumping de la concurrence, dans ce cas celui de la verrerie française de Charleville. Pour mettre un terme à cet obstacle de taille, ils prient à leur tour le prince-évêque de leur accorder un privilège. C'est alors qu'ils reprennent l'argument de Henri Russon, persuadés : « ... posséder une cristallerie capable de fournir trois pays de l'importance de celui de Liège ». A cette occasion, Guy Libon rappelle : « ... avoir, à Liège, passé douze à treize ans, dressé une verrerie de cristal bastante ». Le 30 mai 1631, Ferdinand de Bavière leur octroie ce privilège (4).

(1) A.E.L., *Echevins de Liège, Conventions et testaments, Greffe Bernimellin*, 1656-1675, r. 8, f° 10 r°/v°. — Convenances du 6 avril 1641 entre Gilles Russon et Hélène Taelmans.

(2) A.E.L., Notaire Bellevaux (ou Debellevaux), *Protocoles*, r. 1617-1636.

(3) A.E.L., GOBERT Théodore, *ouv. cité*, t. XI, p. 134.

(4) A.E.L., *Conseil privé, Dépêches*, 1629-1635, p. 180, le 30 mai 1631.

Le 19 mai 1632, Jean Bonhomme devient le maître absolu de la verrerie (ex Russon) (1). Guy Libon institua légalement, au profit de Jean Bonhomme, les œuvres faites, le 12 octobre 1629, chez le notaire Hamalia (2). Par la même occasion, il lui transmet très vraisemblablement, tous les bénéfices de l'octroi du privilège du 30 mai 1631, dont la minute porte la mention (3).

Le 20 octobre 1637, Jean Bonhomme abandonne complètement à deux de ses fils, Henri et Léonard, ses profits dans la verrerie « usinante sur Avroy » moyennant redevance (4).

Cette nouvelle direction bicéphale garde comme conseils Henri Russon et son fils Gilles. Cette circonstance donnera encore aux Russon l'occasion de défendre les intérêts de l'industrie liégeoise.

Les Bonhomme ont acquis le monopole de la fabrication des verres pour Liège et alentours. Ils bénéficient de privilèges interdisant l'importation des verres des pays circumvoisins. Protégés des importations, ils ne se font pas faute d'exporter vers les Pays-Bas. Ce que ces derniers considèrent comme une fraude est réprimé, les verres confisqués. Avant 1645 déjà, de gros verres « façon d'Allemagne », y sont expédiés (5). Ils ont été confiés à Hubert le Plaqueur, Jacques et Herman de Montegnée. La marchandise est saisie. Il s'en suit un procès contre le conseiller et procureur général du Brabant. Le protocole du notaire A. Etten (6) donne l'histoire de ce procès. L'année n'est pas précisée. Henri Russon, qui instrumente pour les Bonhomme, laisse des

(1) A.E.L., *Cour d'Avroy, Registre aux Œuvres*, 1632-1634, p. 8, n° 27.

(2) A.E.L., cf note 77.

(3) A.E.L., *Conseil Privé*, reg. 24, f° 226 v° et 285 v°, le 30 mai 1631. A la requête de Guy Libon, l'autorité princière avait interdit d'importer des verres étrangers.

(4) A.E.L., Greffe Stéphany, récapitulation des actes ayant pour objet la cession de biens, dont la verrerie d'Avroy, des 16 et 18 octobre 1637, réalisés les 21 octobre 1637, le 21 juin 1638, le 3 mai 1639. — Protocoles des notaires Bellevaux et Etten.

(5) A.E.L., notaire Ruffin, protocoles des 23 Septembre et 17 décembre 1645.

(6) A.E.L., notaire A. Etten, protocoles des 16 avril, 17 mai, 24 et 27 octobre 1646.

points de suspension au millésime : « mil-six cent-quarante... ». Les Bonhomme apportent une précision lorsque, en 1646, ils parlent du procès comme « ... ayant duré cinq ans et d'avantage ». Ils envoient à Bruxelles des hommes d'affaires et des juriconsultes liégeois, tels Henri d'Heur, Gilles et Henri Russon, qui y font de longs séjours (1).

Les moyens mis en œuvre réussissent. Une sentence du 31 mars 1646 déclare la saisie nulle et autorise les parties à se pourvoir pour obtenir remboursement des dépens, vacations, valeur de la marchandise, etc. Le fait d'avoir gagné le procès n'a apporté aucune solution à la question des exportations vers les Pays-Bas, ni débloqué, un tant soit peu, la situation.

*
* *
* *

Guy Libon, en 1632, trois ans après la fin de son association avec Jean Bonhomme, se trouve à Maestricht où, le 24 février 1635, il passe devant le notaire Delvaux une convention de mariage, avec Elisabeth Gérard, réalisée le 12 mai 1638. On le trouve à Amsterdam, en 1639, où il est dit « marchand » (de verre ?).

Six ans plus tard, il est de nouveau à Maestricht. Il s'emploie à ériger la première verrerie de cette ville. Dans ce but il achète, le 10 mai 1645, à Wyck-lez-Maestricht, une maison connue sous le nom de « Poort van Scharenberg », sise Rechstraat près de l'église Saint-Martin (2). Au préalable, il relève le Métier de mercier, dont dépendent les verriers aux Pays-Bas, et acquière le droit de bourgeoisie.

(1) A titre d'exemple, lorsque Henri Bonhomme réclame, de ses divers hommes de loi, les comptes qu'il tient à produire devant le Conseil du Brabant, le relevé de 1646 énumère, à lui seul, 2 mois pour tels devoirs, 3 mois 1/2 pour tels autres, 6 mois pour d'autres, etc.

(2) DOPPLER, Docteur P., sous-archiviste de l'Etat à Maestricht. « Provinciale Almanak van Limburg », Maestricht, 1888.

Six ans plus tard, en 1651, il vend sa fabrique à Henri Bonhomme, fils de Jean son ex-associé, pour la somme de 20.000 florins brabants. L'acte de vente est passé par Ruyson avocat, en son domicile sis à Liège, dans la paroisse de Saint-Martin en Ile (1).

En 1637, lorsqu'il avait remis la verrerie d'Avroy à ses fils, Jean Bonhomme exprimait la crainte que «... d'aventure venasse à ériger à Maestricht une autre verrie, empêchant la continuation de celle édiflée sur Avroy ». Son fils Henri n'avait pas oublié sa mise en garde.

*

* *

Louis Marius et son beau-père, Gérard Heyne, ont commencé à produire du verre dès 1626. Ils bénéficient de la complicité de Jean-Baptiste Babino et de Antoine Buzzone qui se sont installés, sans plus attendre, dans la maison louée par Marius (2). Or ils sont toujours, l'un et l'autre, liés par contrat à Russon, même s'ils sont en procès avec lui.

Cette entreprise connaît le succès. Provisoirement, Louis Marius cueille les fruits de sa fourberie. Pour développer sa production, il transfère sa fabrique sur Avroy (3). Ce déménagement a dû s'effectuer dans le début de l'année 1628. En effet,

(1) A.E.L., Fond des Etats, farde 81. — « Description du Rapport des Vitres et Bonniers... », page 268, Saint-Martin en Ile, Ruysen advocat, propriétaire d'un immeuble.

(2) A.E.L., Notaire Nicolas Rolloux, actes des 24 novembre 1626 et 21 mars 1627. Ils renseignent Babino résident en la maison du Sr Streel, en Outre Meuse, louée par Louis Marius.

(3) PHOLIEN Florent, ouv. cité, pp. 161 à 163, Chapitre X, « Les emplacements des anciennes verreries liégeoise ». Cet auteur localise la verrerie de Louis Marius sur la propriété de Henri Russon, dans la partie donnant sur Avroy. Il commet vraisemblablement une erreur. Aucun document ne cautionne cette hypothèse, au contraire, *Le Stock des Chapelains* ne mentionne ni Louis Marius, ni Gérard Heyne dit de Preit, au nombre de ceux qui acquittèrent la rente sur le bien.

cette année là, des saisies sont opérées pour obtenir le paiement du bail de la maison de Streel, sise en Outre Meuse (1).

Le succès est éphémère. Il doit céder l'entreprise à Jean de Glen (ou de Glain), qui à son tour la vend à... Henri et Léonard Bonhomme, les fils de Jean.

Détail piquant, le procureur Marius se met au service de la famille Bonhomme dont il défend les intérêts en quelques circonstances.

*
* *

L'aventure industrielle de Louis Marius connaît une prolongation inattendue. Son fils, prénommé lui aussi Louis, a proposé, en 1692, au Magistrat de Gand, d'ériger dans cette ville une « fournaise ». Il dicte fort à propos les conditions de réalisation de ce projet.

Qualifié, dans les documents, de « Liégeois de naissance » et « d'étranger liégeois », il obtient, en 1693, l'autorisation d'élever une « fournaise ». Les actes, des 16 avril et 12 juillet 1713, font état des grandes peines et des frais inhérents à l'installation de la verrerie.

Cette verrerie et cette activité ont disparu vers 1716. Les documents et les archives gantoises n'en font plus état après cette date (2).

*
* *

(1) A.E.L., Notaire Nicolas Rolloux, *Protocoles*, 29 mars et 30 août 1638.

(2) PHOLIEN Florent, ouv. cité, pp. 51 à 53.

Que sont devenus les deux verriers italiens, à l'origine des difficultés de Henri Russon ? Ils n'ont terminé, ni l'un ni l'autre, leur carrière à Liège.

Jean-Baptiste Babino n'a pas retiré grandes satisfactions, ni grands profits de ses agissements. Il va chercher fortune ailleurs. C'est ainsi que nous le retrouvons à Nantes en 1640, puis à Nevers, en 1678, où il a participé à l'érection d'une verrerie (1).

Quand à Antoine Buzzone, après ses prestations pour le tandem Marius-Heyne, puis à sa courte participation à l'initiative de Jean de Glen, il s'installe à Châtelet, où il a obtenu un octroi en 1636. Il se heurte à la volonté d'expansion de Henri Bonhomme qui finit par lui acheter sa fabrique.

*

* *

Le Pays de Liège, à lui seul, n'offrait pas aux premières fabriques de verre la consommation de leur production. Cette précarité de débouchés ne laissait pas de place pour plusieurs entreprises simultanément. À cela vient s'ajouter l'inefficacité des diverses mesures protectionnistes. Un entrepreneur ne peut pas compter, ainsi que nous l'avons vu, sur un privilège d'exclusivité, qu'il soit accordé par le prince ou par les bourgmestres de la Cité. Pendant longtemps, les interdictions d'importer des verres, dans la Principauté, ne sont pas mieux respectées. Les accords passés avec les pays voisins ne sont que des chiffons de papier.

Ce sont les Bonhomme qui, les premiers, prendront une série de décisions qui augure d'une autre manière de conduire une entreprise. La formule est restée d'actualité : la concurrence cela s'élimine ou se reprend. Ils ont fréquemment appliqué la for-

(1) SCHUERMANS H., Bulletin des Commissions d'Art et d'Archéologie, t. XXVI, p. 339.

mule de la reprise. Dès lors la question des frontières était résolue.

Tenacité et savoir faire caractériseront la verrerie liégeoise pendant des siècles. Une âpre concurrence, des difficultés d'exportation, n'empêchent pas les verriers liégeois de mettre sur le marché des produits de haute qualité, à telle enseigne qu'ils sont de sérieux concurrents pour les autres verriers, dont les Vénitiens eux-mêmes. La technique développée à Liège, dans ce domaine comme dans bien d'autres, se montrait alors à la tête du progrès.

Confinées dans les proches faubours de la ville, les fabriques, que l'on qualifierait de petites aujourd'hui, produisaient des quantités de verres qui surprennent.

L'industrialisation du XIX^e siècle, grande dévoreuse de surface, implantera ses entreprises dans une périphérie plus lointaine. A cette époque, héritiers d'un passé prestigieux, nos verriers ont donné au cristal liégeois des lettres de noblesse mondialement reconnues.

Messieurs Étienne HÉLIN, Professeur émérite de l'Université de Liège, et Georges HANSOTTE, Conservateur émérite aux Archives de l'État de Liège, trouveront ici l'expression de ma vive gratitude pour leurs précieux conseils et leur courtoise attention.

DOCUMENTS D'ARCHIVES SUR DES ORFÈVRES LIÉGEOIS ET VERVIÉTOIS DU XVII^e SIÈCLE AU DÉBUT DU XIX^e

par Paul BERTHOLET (1)

I. Un contrôle des orfèvres liégeois en 1758

Sous l'Ancien régime, les officiers du métier des orfèvres veillaient à ce que les « marchandises fabriquées » par leurs confrères soient conformes aux règlements, notamment qu'elles respectent le titre fixé (2). Un rapport sur la visite des orfèvres liégeois en septembre 1758 nous permet de voir la manière dont ils procédaient et le résultat du contrôle (pièces saisies et leur poids global) ; sur trente-huit orfèvres visités, onze sont des fraudeurs ; le rapport signale aussi douze orfèvres qui n'apparaissent pas dans les listes classiques de J. Brassinne, J. Breuer, P. Colman, L. Engen et L. Brunnet-Deckers (cfr *infra*), du moins pour la période concernée ; leur prénom n'est malheureusement pas indiqué (3).

(1) Adresse de l'auteur : rue du Roi Chevalier, 19, 4910 Theux. L'auteur remercie MM. Alex Doms et tout particulièrement Pierre Colman, qui ont bien voulu relire son article et lui suggérer nombre d'améliorations.

(2) Sur l'organisation du métier et le contrôle des orfèvres, cfr Joseph BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. 1, Liège, 1948, p. 25-26, 36 et ss., 42-51 (dorénavant abrégé BRASSINNE). – Pierre COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise du XV^e s. à la révolution*, Liège, 1966, t. I, p. 35 (dorénavant abrégé COLMAN). – Pierre COLMAN, *L'orfèvrerie civile ancienne de la cité de Liège*, in *L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège, catalogue d'exposition*, Liège, 1991, p. 17-18 (dorénavant abrégé COLMAN, 1991).

(3) Ce sont les orfèvres n° 4, 9, 11, 12, 16, 25, 29, 30, 33, 34, 35 et 37.

Le 13 septembre 1758, les trois gouverneurs du métier ⁽¹⁾, Hennet, Lamotte ⁽²⁾ et Jénicot ⁽³⁾, ainsi que les « rewards » Grose ⁽⁴⁾ et Vellé ⁽⁵⁾, entreprennent la visite. Ils sont accom-

(1) Denis François Lamotte et Louis (Herman Joseph) Jénicot sont qualifiés « gouverneur du métier » dans des actes du 19-9-1759, 1-12-1761, 30-11-1764. Jénicot est aussi « caissier du métier » dans l'acte étudié ici et celui du 28-2-1765. A.E.L., Echevins de Liège, Actes présentés pour réalisation (dorénavant A.P.P.R.), 1759 (le « n° » de la liasse est donné par l'année) ; not. M. Dodémont. Le troisième est Gilles François Hennet. BRASSINNE, p. 286. — COLMAN, p. 281, 282, 284. — Lydia BRENNET-DECKERS, *Le bijou à Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles*, in *B.I.A.L.*, t. 93, 1981, p. 36, 104 (dorénavant abrégé BRENNET-DECKERS).

C'est à dessein que, respectant les sources, nous avons orthographié les prénoms apparemment composés, sans trait d'union. La présence de celui-ci pourrait faire croire qu'il s'agit de prénoms doubles (deux prénoms n'en formant qu'un seul), voire triple ; or la pratique des archives nous montre que c'est loin d'être toujours le cas, un même personnage se prénommant tantôt des deux prénoms, tantôt du premier, tantôt du deuxième...

(2) Le hasard nous a fait découvrir les documents suivants sur Denis François Lamotte : il transige avec deux selliers, Philippe Joseph German et Nicolas Joseph Bridon, qui ont contrevenu au règlement du métier. A.E.L., not. M. Dodémont, 7-2 et 15-2-1759. Les selliers faisaient partie du métier des orfèvres parce qu'ils employaient des ornements d'or et d'argent. BRASSINNE, p. 13.

(3) Nous avons trouvé quelques documents sur Louis Herman Joseph Jénicot. Celui-ci avait repris en 1746 la maison enseignée du Cygne en Neuvise, paroisse Saint-André, pour une rente annuelle de 275 fl. Jénicot (époux de Marie Anne Hogge, fille de feu Evrard Hogge) et Isabelle Hogge, sa belle-sœur, évaluent leur commerce commun (ors, bijoux et argenteries) ; la deuxième cède sa moitié au premier contre 3.000 fl. bb. à payer en trois ans. Jénicot et sa femme cèdent leurs droits sur des biens de feu Isabelle Hogge à Joannes Hogge, marchand orfèvre. A.E.L., not. J. B. Ruwette, 13 et 27-11-1754, 30-7-1755. Jénicot « répudie l'hérédité » de sa mère Marie Jeanne Catherine Bouvier veuve de Pierre Jénicot, morte le 15-8-1767. A.E.L., not. F. Simar, 4-9-1767.

(4) Martin (Toussaint) Grosse, marchand orfèvre joaillier, « reward », plutôt que Jean Adrien Grosse. L'acte du 19-9-1759, déjà cité pour les gouverneurs Lamotte et Jénicot, qualifie en effet Martin Grosse de « reward », et toujours aux côtés de Gaspar Velle. Ces quatre officiers mentionnés en 1758 sont donc toujours les mêmes en 1759. A.E.L., Echevins de Liège, A.P.P.R., 1759. — J. BREUER, *Les orfèvres du pays de Liège, une liste de membres du métier*, in *Bul. des biblio. liégeois*, t. 12, 1935, n° 1765 (dorénavant abrégé BREUER).

(5) (Guillaume) Gaspar Velle ou Velez, marchand et « reward ». A.E.L., Echevins de Liège, A.P.P.R., 1759. — BRASSINNE, p. 373. — COLMAN, p. 283-284. — Pierre COLMAN et Luc ENGEN, *Répertoire général des poinçons d'or-*

pagnés du notaire M. Dodémont, chargé de rédiger le rapport authentique, de J. F. Delhé, « l'un des secrétaires des seigneurs bourgmestres-régents de la Cité », qui porte la clé magistrale (1), et d' « Antoine Bouclet, l'un des hallebardiers du seigneur souverain officier de Sa Sme Eminence notre évêque et prince glorieusement régnant », destiné sans doute à prêter main-forte en cas d'une entrave éventuelle.

La visite va s'étendre sur cinq journées : trois jours entiers, du mercredi au vendredi, et les deux après-midi des lundi et mercredi suivants. Le premier jour, trois orfèvres seulement seront visités : chez chacun d'eux, des pièces sont saisies, et même beaucoup chez deux d'entre eux ; ils ont manifestement été surpris ! Le lendemain, dix orfèvres sont visités et le butin est nettement moins important : quelques pièces, sauf chez l'un d'eux où les saisies sont nombreuses. Le surlendemain 15 septembre, c'est au tour de dix autres, et le butin n'est plus que de quelques objets. Enfin, les 18 et 20 septembre, respectivement sept et huit orfèvres sont contrôlés sans qu'aucune saisie ne soit effectuée. La lenteur inévitable d'un contrôle difficile – auquel tous les orfèvres s'attendent sans doute dès qu'il est commencé – a, selon toute apparence, donné le temps de mettre à l'abri les marchandises non conformes...

On remarquera cependant que, d'un jour à l'autre (lesquels ne sont pas toujours successifs...), les contrôleurs changent d'itinéraire (2). Le premier jour, ils vont à l'est de la ville (Saint-Georges, Féronstrée, Neuvise) ; le deuxième avant-midi, les voici au sud-ouest (Tête de Bœuf, Pont d'Avroy, place des Jésuites, pont d'Isle) ; l'après-midi, on les retrouve au centre

fèvres liégeois, in *L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège, catalogue d'exposition*, Liège, 1991, p. 55 (dorénavant abrégé COLMAN-ENGEN).

(1) Symbole du pouvoir des bourgmestres, notamment du droit de perquisitionner chez les « bourgeois ». Th. GOBERT, *Les rues de Liège*, rééd. Bruxelles, 1975, (Liège, 1924), p. 290-293.

(2) Nous avons suivi les informations données par Etienne HÉLIN dans *La population des paroisses liégeoises aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Liège, 1959, et *Le paysage urbain de Liège avant la révolution industrielle*, Liège, 1963, fascicule IV et VI de *Documents et Mémoires de la Commission communale de l'histoire de l'ancien pays de Liège*.

(sous la Tour Saint-Lambert et paroisse Sainte-Marie-Madeleine) ; le troisième jour, les voilà entre les territoires visités les deux jours précédents (Neuvic) ; le quatrième, ils poursuivent à l'ouest du même secteur (Souverain Pont, Gérardrie, Sainte-Aldegonde), mais l'après-midi ils parcourent l'extrême est (Saint-Léonard, Saint-Thomas) ; enfin, le cinquième jour, ils terminent le secteur par les alentours du palais (Onze mille vierges, Derrière le palais) puis se déplacent à l'extrême ouest vers Saint-Séverin et la chaussée Sainte-Marguerite. On remarquera encore que les contrôleurs passent en Neuvic trois jours différents...

Les inspecteurs font « la visite des maisons des maîtres orfèvres de la cité pour y examiner les ouvrages et marchandises qu'iceux étalent à vendre, et c'est suivant les anciens usages, coutumes, et en conformité des règlements du dit métier ». Ils font examen des « caisses d'ouvrages » de chacun. Le contrôle s'opère de toute évidence sur place, et rapidement, donc au touché (1).

Les pièces saisies sont pesées en bloc, en distinguant cependant, s'il y a lieu, celles d'or et celles d'argent. Le motif de la saisie est indiqué ; c'est d'ailleurs toujours le même : le titre est inférieur à celui requis soit pour l'or, soit pour l'argent ; dans un seul cas, pour une tabatière, il est précisé qu'il s'agit d'argent de poinçon. On distinguait en effet l'argent de poinçon, ou de Liège, qui, à l'époque ici concernée, titrait dix deniers et six grains au marc (854 millièmes), et celui de Bavière qui titrait 8 deniers (667 millièmes). On peut sans doute en conclure que toutes les pièces saisies – sauf une – étaient au titre de Bavière, réglementairement réservé aux petits ouvrages. Le titre de l'or était, lui, de 18 carats et 4 grains de fin (2).

Les objets saisis étant petits, ils sont enfermés dans une boîte cachetée des sceaux de Lamotte et Jénicot. La boîte est laissée dans les mains de l'orfèvre qui signe pour réception ; s'il refuse

(1) COLMAN, p. 35, note 14.

(2) BRASSINNE, p. 40-41. – COLMAN, 1991, p. 21 et 24.

de signer, les témoins (le secrétaire et le hallebardier) et le notaire signent. Dans un cas, la pièce étant plus grande, elle est emballée dans une feuille de papier cachetée.

TABLEAU DES PIÈCES SAISIES (1)

N° de l'Orfèvre (sur 38)	Pièces en argent		Pièces en or	
	Nombre	Poids (2)	Nombre	Poids
1	2	1- 5-16	2	0- 5
2			35	1-18
3	39	31-10		
5	1	21- 5		
7	32	6-19	1	?
8			3	0- 6- 5
9	2	3-10		
10			4	0- 5-16
12	4	3- 7	4	0- 2-31
14	2	2- 5	1	0- 2-20
17	1	3- 5 (3)	4	0- 4-29
11 orfèvres	83	73- 6-16	54	3- 5- 5

Si les pièces sont enfermées sans être détruites, c'est qu'une contre-expertise restait possible quand l'orfèvre la demandait. On ne peut pas en inférer qu'à cette époque les contrôleurs n'avaient plus le pouvoir de cisailer les pièces, puisque dans un cas ils le feront : la plaque incriminée avait d'abord été enfermée et cachetée, puis finalement elle fut décachetée et cisailée, l'orfèvre ayant vraisemblablement renoncé à une contre-expertise...

(1) Nous avons compté les paires pour deux pièces.

(2) En onces, esterlins et grains. Il s'agit du « poids de Troyes ». 1 marc = 8 onces ; 1 once = 20 esterlins ; 1 esterlin = 32 as ou grains. P. DE BRUYNE, *Les anciennes mesures liégeoises*, in *B.I.A.L.*, t. 60, 1936, p. 22. — BRASSINNE, p. 34, 98. — COLMAN, p. 38, note 29.

(3) Argent de poinçon.

La valeur des pièces fraudées peut être évaluée ainsi : l'argent de poinçon valait 4 fl. 7 sous et demi l'once ⁽¹⁾, et celui de Bavière 3 fl. 15 sous ; l'or valait 3 fl. 3 sous l'esterlin. Sur ces bases, il y avait : 70 onces, 1 esterlin et 16 grains d'argent de Bavière, soit 262 fl. 16 sous environ ; 3 onces et 5 esterlins d'argent de poinçon, soit 14 fl. 4 sous ; 65 esterlins et 5 grains d'or, soit 205 fl. 5 ; total : 482 fl. 5 sous ⁽²⁾. À eux seuls, les trois principaux fraudeurs (soit 27 % des 11 fraudeurs) totalisent 317 fl. 11 sous (66 %) ⁽³⁾. À l'exception peut-être de ces trois derniers, les orfèvres dont les pièces furent saisies n'étaient pas nécessairement malhonnêtes : peut-être n'étaient-ils pas capables d'amener exactement au titre requis l'alliage mis en œuvre ⁽⁴⁾.

Au cours du contrôle, trente-huit orfèvres sont cités, auxquels il faut ajouter les trois gouverneurs et les deux « rewards », plus un remplaçant, soit quarante-quatre au total. Bien que le nombre des visités soit particulièrement élevé, on doit se demander si tous les orfèvres de la ville ont été contrôlés. D'après la liste de J. Brassinne, les orfèvres suivants étaient aussi en activité à l'époque concernée : Gilles Berryer fils, Jean Melchior Dartois, Jean Dethier, Jean Guillaume Gabriel, Antoine Lion, Bastien Martini, François Joseph Van den Berg, Arnold et Laurent Weelen ainsi que Louis et Jean François Toussaint Winand ⁽⁵⁾.

Ajoutons que le hasard nous a fait rencontrer les maîtres orfèvres liégeois suivants : Mathieu Marnette (not. Van Messiel G., 29-10-1759) ; Nicolas Murguet (not. J.B. Ruwette, 21-8-

(1) BRASSINNE, p. 35. En 1754, Nicolas Murguet le vendait cependant 4 fl. 10. COLMAN, p. 194.

(2) C'est à peu près deux ans et un tiers de travail d'un ouvrier spécialisé de l'époque, si l'on compte que celui-ci gagnait alors 15 sous par jour et qu'il travaillait environ 275 jours l'année vu les nombreux jours fériés...

(3) Respectivement 119 fl. 14 (n° 2), 118 fl. 3 (n° 3) et 79 fl. 14 (n° 5).

(4) COLMAN, 1991, p. 21.

(5) BRASSINNE, p. 151-152, 180, 186-187, 224, 272, 327-328, 333-334, 376-378, 387-391.

1759) ; (Pascal) Crenwick, député du métier (19-9-1759) (1) ; Jean Baptiste Vandrooghenbroeck (2).

Tous ces éléments rassemblés, nous arrivons au total de cinquante-neuf orfèvres vers 1758-1759, ce nombre étant un minimum. Il y en avait au moins cinquante-quatre vers 1715 (3). Comme une seule pièce d'argent de poinçon est saisie et qu'il s'agit d'un petit objet (une tabatière), on pourrait croire que le contrôle est centré sur l'argent de Bavière et l'or, sur la bijouterie plutôt que sur l'orfèverie. C'est peut-être pour cette raison que certains maîtres y échappent...

Quant à la localisation des orfèvres, ceux-ci sont essentiellement concentrés en Neuvise (neuf noms) et aux alentours (dix en plus depuis Saint-Georges jusqu'en Gérardrie) ; on en trouve trois rue du Pont d'Île et six aux environs de Saint-Séverin ; le reste (dix) est disséminé ; un seul habite Outremeuse.

Nous suivrons maintenant le document étudié ici. Cependant, pour éviter de nombreuses répétitions quant aux dates, aux déplacements, aux saisies, nous ne le publierons pas textuellement, mais sous une forme condensée, et sans les préambules déjà synthétisés en début d'article ; pour la facilité, nous numérotterons les orfèvres.

(1) A.E.L., Echevins de Liège, A.P.P.R., 1759 ; Famille de Lannoy, n° 74 : travaux pour cette famille en 1765-1766. — BREUER, n° 1684. — BRENNET-DECKERS, p. 104.

(2) Il donne procuration à son frère unique, de Mons en Hainaut, pour vendre une maison à Mons. Il a épousé en premières noces Marie Anne Lamotte, dont il n'a pas d'enfant. A.E.L., not. G. Van Messiel, 8-1-1754.

(3) COLMAN, p. 56-57.

13 septembre (mercredi) :

1) **Nicolas Vivario** ⁽¹⁾, proche de l'église Saint-Georges. Saisies : pièce en argent : une paire de boucles d'homme pesant une once cinq esterlins et demi ; pièces en or : un crucifix avec un rond d'or, une bague à fond d'or, le tout pesant cinq esterlins.

2) **Leblanc** ⁽²⁾, en Féronstrée. Saisies : tous pièces en or : trois croix avec trois coulans, huit christ et six coulans, cinq bacq grainnée, huit bagues à fond, une paire de pendants d'oreilles, le tout pesant une once dix-huit esterlins

Après-midi :

3) **Hogge** ⁽³⁾, en Neuvicé. Saisies : tous pièces en argent : six pommes de cannes, six manches de couteau, trois boîtes à l'eau de la reine, sept godrons de cannes, sept paires de boucles d'homme, deux acroches de col d'homme, une queue de cachet, le tout pesant trente et une onces et demi.

(1) Sauf mention contraire, les visités sont qualifiés de « maître orfèvre ». N. a Vivario est dit « greffier du métier » le 19-9-1759, 1-12-1761, 30-11-1764, 28-2-1765 et 7-11-1774. A.E.L., Echevins de Liège, A.P.P.R., 1759 ; not. M. Dodémont. Le 4-4-1763, même notaire, son frère Denis a Vivario, marchand à Paris, lui vend pour 1.900 fl. bb. sa moitié sur l'héritage futur de ses parents (le père, Lambert a Vivario, est mort ; la mère, Marie Antoine Nihet, est toujours en vie ; Nicolas s'engage à l'entretenir et à vivre avec elle).

(2) Gilles François Leblanc. BREUER, n° 1793. En 1760, Leblanc avait des difficultés financières ; il devait 1.550 fl. argent courant de Brabant à Philippe Hobbeleer, négociant à Gand, pour marchandises livrées, et il n'avait pu acquitter les lettres de change qu'il avait signées ; il a été « banni » devant les échevins de Liège. Il s'engage avec sa femme Marie Jeanne Ravet à payer 150 fl. de Liège tous les trois mois. A.E.L., not. M. Dodémont, 16-12-1760.

(3) Everard Hogge. BREUER, n° 1778.

14 septembre (jeudi) :

4) **Mathieu Comhair** ⁽¹⁾, orfèvre, rue Tête de Bœuf, paroisse Saint-Martin en Isle ; en l'absence du dit Comhair et en présence d'Elisabeth Nocent, domestique ; étant montés dans une chambre en haut, ils ont trouvé l'atelier de joaillerie avec les outils et un vieux pendant d'oreilles.

5) **Franckson** ⁽²⁾, orfèvre, rue Pont d'Avroy. Saisie : une plaque pour faire une assiette d'argent, pesant vingt et une onces et un quart. La plaque est cachetée dans une feuille de papier laissée à l'orfèvre. Le texte suivant est manifestement ajouté en plus petits caractères : laquelle plaque a été décachetée et brisée en plusieurs pièces, ce que j'atteste M. Dodémont notaire *in fidem*.

6) **Pirotton** ⁽³⁾, orfèvre, sur la place des Jésuites, paroisse Saint-Martin en Isle.

(1) Pour l'époque concernée, ce nom n'apparaît pas chez BRASSINNE, BREUER, COLMAN, COLMAN-ENGEN, BRENNET-DECKERS.

(2) Olivier Franckson. BRASSINNE, p. 267-269. — COLMAN, p. 289. À moins qu'il ne s'agisse d'Elias Francson, orfèvre, qui exécute des travaux pour le comte de Lannoy de 1764 à 1768. A.E.L., Famille de Lannoy, n° 74.

(3) Gilles Pirotton. BRASSINNE, p. 345. Il loue pour un an à Pierre Dormal une maison sur la place des Jésuites (120 fl.). A.E.L., not. G. Van Messiel, 15-6-1755. Il est dit « député du métier » le 7-11-1774. A.E.L., Echevins de Liège, A.P.P.R., 1774. Il est cité marchand orfèvre dans un acte du 8-5-1756. A.E.L., not. J. B. Ruwette.

7) **Leroy** ⁽¹⁾, Pont d'Isle. Saisies : pièces en argent : deux cercles de poche, deux paires de boucles d'homme, une paire de boucles de jarretière, un dé, vingt-trois boutons, le tout pesant sept onces moins un esterlin ; pièce en or : une bague à fond (poids non indiqué).

8) **Sprimont** ⁽²⁾, Pont d'Isle. Saisies : tous pièces en or : un christ, une paire de boucles d'oreilles, pesant ensemble six esterlins et cinq grains.

9) **Gustin** ⁽³⁾, Pont d'Isle. Saisies : des boutons de veste en argent pesant trois onces et demi. Laissés dans les mains de l'épouse de l'orfèvre, celui-ci étant absent.

(1) Jacques Leroy. BREUER, n° 1801. — COLMAN, p. 286. — BRENNET-DECKERS, p. 105. Cité aussi le 30-10-1767 (not. F. Simar) : il loue pour un an à Jacques Colsoul, marchand orfèvre, sa maison dans la rue de Stallons, enseignée de la Couronne, paroisse de la Madeleine (112 fl.). Lui et sa femme, Dieudonnée Florkin, constituent un titre presbytéral à leur fils Mathias (maison au pied du pont d'Isle, paroisse Saint-Gangulphe). (A.E.L., not. J. F. Van de Gar, 29-3-1759). Ils testent à la même date, même notaire : tous les outils concernant le métier des orfèvres vont à Jean Baptiste Savary ; tout le reste est à partager entre cinq de leurs enfants. Sur la maison de la rue des Stallons et le testament, cfr J. ROUHART-CHABOT, *Les orfèvres Dartois et leur famille à Liège*, in *B.S.A.H.D.L.*, t. 50, 1970, p. 31 et ss.

À propos de Jacques (Antoine) Colsoul, signalons que le 14-7-1773, lui et Antoine Lion, tous deux orfèvres jurés du pays de Liège, « visitent » l'orfèvrerie enfermée dans deux coffres à la maison Xhrouet à Spa et constatent des dégâts dus au frottement, suite à un mauvais emballage. La visite a été ordonnée par le lieutenant-gouverneur commandant Spa, à la requête du comte de Branicky. L'orfèvrerie a été faite par le sieur Cheret, de Paris, marchand orfèvre. A.E.L., not. N. J. Pouheau, 14-7-1773.

(2) Jean Joseph Sprimont. BRASSINNE, p. 363-365. — COLMAN, p. 286. — BRENNET-DECKERS, p. 106. Il était joaillier du prince de Liège en 1751-1753 : il fait contrat pour fondre des flans de monnaie (A.E.L., not. J. Bellefroid, 14-4-1751, 21-6-1752, 5-6-1753). Il est dit « reward » du métier le 28-2-1765 et 7-11-1774. A.E.L., not. M. Dodémont ; Echevins de Liège, A.P.P.R., 1774. Sa femme Marie Anne Le Walle Dardancour et sa belle-sœur Marie Jeanne vendent une maison aux enchères le 28-3-1759. A.E.L., Echevins de Liège, A.P.P.R., 1759.

(3) Cet orfèvre n'est pas cité dans les listes classiques reprises à la note 1 de la p. 311.

Après-midi :

10) **Petitjean** ⁽¹⁾, dessous la tour Saint-Lambert. Saisies : tous pièces en or : une croix, un christ, une paire de boucles d'oreilles, le tout pesant cinq esterlins et demi ou environ.

11) **Debru** ⁽²⁾, rue Dessalm ⁽³⁾, paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

12) **Dustin** ⁽⁴⁾, même rue. Saisies : pièces en argent : deux paires de boucles pesant trois onces et sept esterlins ; pièces en or : une croix, un christ, deux coulans, l'ensemble pesant trois esterlins un grain moins.

13) la demoiselle **Hennet** ⁽⁵⁾, à la coppe en Neuvicé.

15 septembre (vendredi) :

14) **Mariotte** ⁽⁶⁾, Neuvicé, paroisse Sainte-Catherine. Saisies : pièce en argent : une paire de boucles pesant deux onces et un

(1) Jean Petitjean. BRASSINNE, p. 343-344. — COLMAN, p. 286. — BRENNET-DECKERS, p. 106. Le 7-11-1774, sa veuve Pascale Michel donne au métier 800 fl. contre une rente de 32 fl., somme qui doit « servir à la poursuite des difficultés mues à l'occasion du dernier règlement et pour en obtenir le redressement ». Outre divers officiers déjà cités, notons que, dans cet acte, Léonard Defossé est gouverneur et Georges Louis Sébastien Henrotay député. Dans un acte du 30-11-1764, ce même Léonard Defossé est député avec Gilles Dofloin. A.E.L., not. M. Dodémont (rachat d'une rente de 800 fl. par le métier). L. Defossé travaille pour la famille de Lannoy en 1768. A.E.L., Famille de Lannoy, n° 74.

(2) Non cité dans les listes classiques mentionnées à la note 1 de la p. 311.

(3) Phonétiquement, rue delle Xhaille ? E. HÉLIN, 1959, p. 96.

(4) N'est pas cité dans les listes classiques signalées à la note 1 de la p. 311.

(5) Elle n'est pas qualifiée « maître orfèvre ». Isabelle Catherine Hennet. BRASSINNE, p. 285-286. — BREUER, n° 1787 (« Jenet »). Elle réclamait 1.650 fl. au métier des orfèvres ; une transaction du 28-2-1765 mettant fin au procès lui accorde 250 fl. A.E.L., not. M. Dodémont.

(6) COLMAN, p. 156. — BRENNET-DECKERS, p. 105-106. Un L. Mariotte est cité « député du métier » le 19-9-1759. A.E.L., Echevins de Liège, A.P.P.R., 1759.

quart ; pièce en or : une croix pesant deux esterlins et vingt grains.

15) **Renier** ⁽¹⁾, Neuvise.

16) **du Moulin** ⁽²⁾, Outremeuse.

17) **Sauvage** ⁽³⁾, rue du Pont. Saisies : pièce en argent : une tabatière titre de poinçon (sic) pesant trois onces un quart ; pièces en or : un rond, une bague à fond, un christ, un coulan, le tout pesant quatre esterlins et vingt-neuf grains.

18) **Béanin** ⁽⁴⁾, rue Saint-Jean-Baptiste.

Après-midi :

19) **Etienne** ⁽⁵⁾, Neuvise.

20) **Dupont** ⁽⁶⁾, au Canon d'Or, Neuvise.

(1) Remi Joseph Renier. BRASSINNE, p. 349-351. — COLMAN, p. 290. Il est dit gouverneur du métier le 7-11-1774. A.E.L., Echevins de Liège, A.P.P.R., 1774. Le 6-6-1792, un Renier, orfèvre, évalué en détail à 2.288 fl. les couverts en argent, certains dorés, appartenant à Gérard Deleau de Spa. Bib. de Spa, Fonds Albin Body, n° 85. L'orfèvre Renier fournit à l'église de Bilstain une garniture de missel (27 fl. 11-2) ainsi qu'une cuiller de calice en argent de poinçon (1 fl. 18). A.E.L., Fonds Thisquen, n° 201.

(2) Il n'est pas qualifié « maître orfèvre ». Non cité dans les listes classées de la note 1, page 311.

(3) Barthélemy Thomas Sauvage. BRASSINNE, p. 355-357. — COLMAN, p. 290. — BRENNET-DECKERS, p. 106. Un Gilles Sauvage est reward le 7-11-1774. A.E.L., Echevins de Liège, A.P.P.R., 1774. Le 28-2-1765, un Gilles Charles Sauvage est reward et Jean Mathieu Mivion député. Ce dernier, marchand orfèvre, est époux de Marie Grégoire en 1774. A.E.L., not. M. Dodémont ; not. H. F. Louvrex, 26-2-1774.

(4) Jean François Béanin. BRASSINNE, p. 149. — COLMAN-ENGEN, p. 51.

(5) François Etienne. BRASSINNE, p. 256. — COLMAN, p. 281, 291.

(6) Jean François Dupont. BREUER, n° 1742. — BRASSINNE, p. 237-241. — COLMAN, p. 279, 285. Le 11-5-1756, Jean François Dupont (il n'est pas dit orfèvre), fils de feu Jaspas Dupont vivant marchand orfèvre, ainsi que Mathieu Rougé, fils de feu Mathieu Rougé vivant marchand orfèvre, font un accord au sujet d'une nouvelle paroi entre leurs maisons, à établir en briques au lieu de « pariotages » (colombage et torchis). A.E.L., not. J. B. Ruwette.

21) la delle veuve **Wery** ⁽¹⁾, Neuvise.

22) **Fabry père** ⁽²⁾, Neuvise.

23) **Fabry fils** ⁽³⁾, Neuvise.

18 septembre après-midi (lundi) : ⁽⁴⁾

24) **Delbrouck** ⁽⁵⁾, orfèvre, Souverain Pont.

25) **Englebert** ⁽⁶⁾, orfèvre, Gérardrye.

26) **Delré** ⁽⁷⁾, vers Sainte-Aldegonde.

27) **Jaspar** ⁽⁸⁾, sur Meuse.

(1) Elle n'est pas qualifiée « maître orfèvre ». C'est la veuve de Jacques François Wéry, mort le 2-4-1753. BRASSINNE, p. 385. - COLMAN, p. 287. - COLMAN-ENGEN, p. 61.

(2) Il n'est pas qualifié « maître orfèvre ». Il y a plusieurs possibilités. BRASSINNE, p. 260 et ss. - COLMAN, p. 290. Vu la localisation en Neuvise, le plus vraisemblable est Jacques Fabry. BREUER, n° 1751. Un Jean Joseph Fabry est « député du métier » le 19-9-1759. A.E.L., Echevins de Liège, A.P.P.R., 1759. Le 14-3-1755, un Lambert Joseph Fabry, marchand orfèvre en la paroisse St-André, ne peut payer que dans huit ou quinze jours une lettre de change de 300 fl. datée du 14-2-1754, d'où protêt. A.E.L., not. G. Van Messiel.

(3) Mêmes remarques qu'à la note précédente. Le plus vraisemblable est Gilles Fabry. BREUER, n° 1753.

(4) Le secrétaire Wathelet remplace Delhé.

(5) Jean Guillaume Delbrouck. BRASSINNE, p. 215. - COLMAN, p. 285. - P. COLMAN, *Enquête sur quelques orfèvres liégeois contemporains du « roi-soleil »*, in *B.I.A.L.*, t. 103, 1991, p. 110.

(6) Ce nom n'apparaît pas dans les listes classiques reprises à la note 1, p. 311, du moins pour l'époque concernée (Lambert Englebert serait mort en 1733).

(7) Sauf mention contraire, les suivants ne sont pas qualifiés « maître orfèvre » ni « orfèvre » ; cela est sans doute dû au changement de secrétaire. Charles Louis Delré. BRASSINNE, p. 217- 218. - COLMAN, p. 293. Il est qualifié « député du métier » le 7-11-1774. A.E.L., Echevins de Liège, A.P.P.R., 1774.

(8) Herman Joseph, ou Mathieu, ou Michel Jaspar. COLMAN, p. 284, 288. - COLMAN-ENGEN, p. 56. Herman Joseph Jaspar, orfèvre, est dit « greffier de la Chambre Saint-Séverin » le 11-6-1775, frère de Marie Hélène et fils de feu Michel Jaspar, orfèvre. A.E.L., not. T. Murson.

28) **Collette** ⁽¹⁾, orfèvre, vers le pont Saint-Léonard, paroisse Saint-Thomas.

29) **Dossen** ⁽²⁾, rue Saint-Thomas.

30) **Tonnus** ⁽³⁾, chaussée Saint-Léonard, vis-à-vis des religieuses Carmélites Chaussées.

20 septembre après-midi (mercredi) :

31) **Dejoze** ⁽⁴⁾, rue des Onze mille vierges.

32) **Dejoze père** ⁽⁵⁾, Derrière le palais.

33) **Magnée** ⁽⁶⁾, orfèvre, Saint-Séverin.

34) **Pigeon** ⁽⁷⁾, où ils ont trouvé un atelier avec les outils.

35) **Stromberg** ⁽⁸⁾.

36) **Lamotte** ⁽⁹⁾, maître orfèvre, Saint-Séverin.

37) **Godenne** ⁽¹⁰⁾, chaussée Sainte-Marguerite.

(1) Joseph Collette. BRASSINNE, p. 174-175. — COLMAN, p. 285.

(2) Pour l'époque concernée, cet orfèvre n'est pas cité dans les listes classiques mentionnées à la note 1, p. 311.

(3) Même remarque.

(4) Un Dejossé, joaillier, est membre de la Société d'Emulation en 1772. BREUER, n° 1702.

(5) Godefroid Dejozé. BREUER, n° 1701. — M. YANS, *L'incendie du Palais de Liège, en 1734*, in *La Vie Wallonne*, n° 287, 1959, p. 181.

(6) Cet orfèvre n'est pas cité dans les listes classiques signalées à la note 1 de la page 311 pour l'époque concernée.

(7) Même remarque.

(8) Même remarque.

(9) Guillaume René Lamotte. BRASSINNE, p. 316-320. — COLMAN, p. 283. Il est qualifié « député du métier » le 19-9-1759. A.E.L., Echevins de Liège, A.P.P.R., 1759.

(10) Pour l'époque concernée, il n'est pas cité dans les listes classiques reprises à la note 1 de la page 311. Godenne est dit « député du métier » le 1-12-1761. A.E.L., not. M. Dodémont.

38) veuve **Pirotton** ou (sic) ⁽¹⁾ le sr **Drion** ⁽²⁾, en la rue Desten(beut ?). Le sieur Lamotte a été seul avec le sieur Murquet ⁽³⁾ orfèvre et les (rewards ? : mot illisible).

Au dos du document, le notaire indique que ses honoraires s'élèvent à 12 florins pour quatre jours de vacations et à 4 fl. pour deux copies, une pour le Grand Mayeur, l'autre pour les officiers du métier. Les 16 fl. lui ont été payés par Jénicot, caissier du métier.

II. Quelques orfèvres verviétois

Dans son essai consacré aux orfèvres des « Bonnes Villes », J.-J. van Ormelingen s'étonnait qu'un seul orfèvre se fût établi à Verviers : Jean-Théodore Fabry, marchand orfèvre cité en 1745 ⁽⁴⁾.

Verviers n'est devenue « bonne ville » qu'en 1651 et elle n'a jamais connu le régime des corporations : l'ordonnance du

(1) Le magasin serait au nom de la veuve ou bien de l'orfèvre travaillant pour elle ?

(2) La veuve Englebert Pirotton ; Gilles Nicolas Drion ou Jean François Drion. BRASSINNE, p. 345. — BREUER, n° 1728. — COLMAN, p. 281, 283. — BRENNET-DECKERS, p. 104. Jean François Drion est qualifié « député du métier » le 19-9-1759 et le 7-11-1774. A.E.L., Echevins de Liège, A.P.P.R., 1774.

(3) Nicolas Murguet. COLMAN, p. 288. Il prend comme apprenti (pour sept ans) depuis le 29-5-1758 Guillaume Delmée, fils du marchand d'armes Martin Delmée ; ils habitent tous les deux au faubourg de Saint-Gilles, paroisse Saint-Christophe ; l'acte n'est rédigé que le 21-8-1759. N. Murguet prend également comme apprenti, depuis le 18-8-1756, Gilles Joseph Oger, fils d'Elisabeth Grosfils veuve de Herman Oger ; l'acte n'est rédigé que le 21-8-1759, le même jour que le précédent... A.E.L., not. J. B. Ruwette. On remarquera que la règle rapportée par J. Brassinne n'est pas respectée : l'orfèvre ne pouvait prendre un second apprenti que quand le premier apprenti avait accompli à peu près la moitié de son terme. BRASSINNE, p. 29, 97 et 102-103 (article 10 du règlement de 1692, interprété par l'article 3 du règlement de 1707).

(4) J.-J. VAN ORMELINGEN, *L'orfèvrerie civile ancienne des « Bonnes Villes » de la principauté de Liège*, in *L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège, catalogue d'exposition*, Liège, 1991, p. 272 (dorénavant VAN ORMELINGEN).

prince créant quatorze métiers en 1685 est restée en pratique lettre-morte. En l'absence d'archives spécifiques aux métiers, il est ardu de trouver d'éventuelles mentions d'orfèvres : l'exploitation systématique des archives notariales et de la cour de justice (œuvres et embrevures) reste à entreprendre ; elle exigerait énormément de temps, Verviers étant, après Liège, la ville la plus peuplée de la principauté. La moisson resterait maigre sans doute : à une exception près, les orfèvreries connues conservées dans la région ne proviennent pas de Verviers, mais pour l'essentiel de Liège (1).

Le hasard nous a cependant permis de repérer quelques orfèvres. Dans sa chronique, Henri de Sonkeux écrit que « Servais Posson, orfèvre à Verviers, est mort le 11 ou 12 août 1678 » (2). L'acte de décès, du 13-8-1678, le confirme : Servais Posson était orfèvre, marié, et il habitait en Crapaurue. C'est sans doute lui qui avait épousé le 19-10-1670 Anne Deprez, décédée veuve le 23-3-1681.

Quant à Marcellus Mols, dont le poinçon MOL figure sur un bras-reliquaire de saint Sébastien à l'église Saint-Remacle à Verviers (1673), c'est bien un Verviétois : il est le seul orfèvre cité, avec sa femme, dans la capitation de 1649. De Sonkeux écrit : « Marcelis Mols, orfèvre à Verviers, est mort le 25 juillet 1685 » (3). L'acte de décès du 7-7-1685 précise que Marcel Moll était orfèvre, veuf, et qu'il habitait lui aussi Crapaurue. Il avait épousé Christine Breu(y)ers, décédée le 12-1-1683. Le couple eut plusieurs enfants à Verviers de 1649 à 1658, dont Conrard, né le 23-6-1658.

(1) P. COLMAN, *L'orfèvrerie*, in *Art religieux de la région de Verviers, catalogue d'exposition*, Verviers, 1968, p. 8-9. — J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *L'orfèvrerie*, in *Trésors d'art religieux au Marquisat de Franchimont*, Theux, 1971, p. 45-46.

(2) P. BERTHOLET, *La vie à Verviers au XVII^e s. : histoire familiale (les de Sonkeux) et démographie historique*, in *Bulletin de la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire (B.S.V.A.H.)*, t. 60, 1978, p. 76.

(3) *Ibidem*, p. 73, 193. — ARCHIVES DE LA VILLE DE VERVIERS (A.V.V.), F 151 A.

Ce dernier sera également orfèvre à Verviers, comme en témoignent deux extraits de comptes du curé Lemoine : « 25 may 1701 : (...) donné à la femme Conrardus Mols, orphèvre, pour avoir racommodé n(ot)re encensoir d'argent. Je dis : 2 fl. 10. » « 1705 : J'ay païé chez Conrardus Mols un demy écus pour avoir racomodé et reblanchis n(ot)re encensoir d'argent et racomodé n(ot)re remontrance. Je dis : 2 fl. » (1).

Conrard Moll ou Mols, décédé le 12-8-1710, avait épousé le 28-10-1683 Anne Marie Lambert Lepas, qui lui donna six enfants. Il n'eut sans doute pas de successeur dans sa famille.

Près de trois ans après le décès de Conrard Mols, en 1713, Jean de Rodt, maître orfèvre, souhaite s'établir à Verviers pour y exercer son métier ; il demande à être reçu bourgeois en payant les droits habituels et en prêtant le serment requis. Par apostille du 8-6-1713, le Magistrat lui demande une attestation de prudence et de bonnes mœurs. Quelques jours plus tard, Jean de Rodt fournit trois documents : l'attestation des gouverneurs, commis et « visiteurs » du métier des orfèvres de Liège datée du 6-11-1695, jour où il a été reçu maître ; un certificat de prudence et bonnes mœurs lui délivré par le révérend Lambert Ceulemans, curé de Tongres, le 10-6-1713 ; enfin un certificat du 13-1-1713 des Bourgmestres et Magistrat de la ville de Tongres, où il réside depuis treize ans et plus. Par apostille du 19-6-1713, le Magistrat de Verviers lui accorde la bourgeoisie (2).

Tous ces éléments permettent d'identifier à coup sûr le personnage : le 13-7-1700, l'orfèvre liégeois Jean de Ro(e)dt prête en effet le serment de bourgeois de Tongres ; il semble avoir inspiré le système de poinçonnage de cette dernière localité (3).

(1) J. PEUTEMAN, *Un mémorial de Laurent Le Moine curé de Verviers (1661-1732)*, in *Bull. des Archives Verviétoises* (B.A.V.), t. II, tiré à part n° 5, 1949, p. 15 et 27.

(2) A.V.V., F 102, pièces 51 et 57.

(3) VAN ORMELINGEN, p. 270-271.

Jean de Rodt serait mort à Tongres en 1742 ⁽¹⁾. Nous trouvons cependant le décès à Verviers d'un Jean Deroz dans un acte du 14-9-1723 où il est qualifié d'orfèvre. Ce pourrait être ce Jean Derode, époux de Jeanne Tixhon, décédée veuve le 29-4-1751 ; elle lui donne deux enfants à Verviers, le 26-9-1713 (trois mois après l'admission de Jean de Rodt) et le 16-1-1716.

Un autre Jean Derodt (un fils du précédent, né à Tongres ?) épouse à Verviers, le 12-11-1714, Anne Marie Lepas, la veuve de l'orfèvre Conrard Mols... Elle décède le 28-11-1729 ; Jean de Rote ou Rotz ou Roz, « veuf », se remarie le 22-5-1730 avec Jeanne Thérèse Barthélemy, dont il aura onze enfants (1731-1750) ; un des témoins au mariage est Marcelle Mols. Jean de Rotz meurt, semble-t-il, le 29-10-1767, et son épouse, « veuve », le 28-12-1776.

C'est sans doute un des huit garçons du couple qui est cité dans les comptes de l'église de Bilstain, lesquels signalent en 1808 les paiements d'un ciboire au sieur « Dero », orfèvre à Verviers (21 fl. bb. et 12 fl., mais ce décompte n'est peut-être pas complet) ⁽²⁾.

Une lettre du 26 prairial an VII (14-6-1799) fait connaître deux autres orfèvres verviétois. Elle est adressée à la Municipalité de Verviers par l'Administration centrale du département de l'Ourte : « L'envoi fait le 13 de ce mois de la planche de cuivre où sont insculpés les noms et poinçons des orfèvres Lachapelle et Wauthy ne remplit pas les dispositions de l'art. 72 de la loi du 19 brumaire an VI » (9-11-1797). « C'est sur la planche déposée à notre secrétariat que doivent être insculptés (sic) les

(1) *IBIDEM*, p. 271.

(2) A.E.L., Fonds Thisquen, n° 204. Nous avons cherché en vain le décès d'un orfèvre Dero à Verviers de 1806 à 1842.

poinçons et les noms de ces citoyens. Il ne doit y avoir qu'une planche unique pour tous les orfèvres du Département » (1).

III. Estimation d'un magasin de joaillerie (27-8-1778)

(Candide) Joseph Jury, marchand orfèvre, et ses sœurs Barbe et Marie Anne, toutes deux béguines à Saint-Trond, tenaient en commun le magasin d'orfèvrerie – plus précisément de joaillerie – « La coupe d'or » en Neuvise, paroisse Sainte-Catherine à Liège. Au décès de Joseph, les deux sœurs avaient hérité du fonds de commerce (testament du 3-5-1777). Barbe, ou Barbara, par testament du 25-5-1777, légua deux tiers de ses biens à Zacharie Grégoire (de Goreux), marchand orfèvre, et le reste à sa sœur Marie Anne. Comme depuis 1765 cette dernière était internée pour folie à l'hôpital Sainte-Barbe à Liège, ses neveux Zacharie Grégoire et Marie Anne Hogge, veuve de Herman Joseph Jénicot, marchand joaillier, avaient été désignés pour ses mambours ou tuteurs. Au décès de Barbe, un inventaire s'imposait donc pour protéger les droits de Marie Anne, incapable (2).

Arrêtons-nous un instant à ces personnages. D'abord Zacharie Grégoire, orfèvre inconnu. Il est de Goreux (Voroux), nous dit-on, mais, quoiqu'il existe en effet de nombreux Grégoire dans cette localité, nous n'y avons pas trouvé sa naissance. Il avait épousé Marie Agnès Françoise Hennem, citée comme témoin lors de l'estimation. Le mariage date du 7-1-1765 à Liège (Saint-André), l'époux apparaissant cependant sous le

(1) A.V.V., F 48, pièce 16. Ils n'apparaissent pas sur les plaques d'insculpation du département de l'Ourthe publiées par : Th. GOBERT, *Les Fabricants Orfèvres liégeois à la fin du XVIII^e s.*, in *Leodium*, 5^e année, n° 4-5, avril-mai 1932, p. 52-54 ; J. PHILIPPE, *Publication de deux tables d'insculpation des poinçons du département de l'Ourthe, conservées au Musée Curtius*, in *L'argenterie religieuse liégeoise*, Liège, 1964, annexe, p. XIX-XXII.

(2) Nous n'avons pas trouvé le testament de Barbe, le notaire n'étant pas indiqué, mais ces éléments résultent de l'inventaire, de l'estimation et du partage. A.E.L., not. T. Murson, 3-5-1777 ; not. M. Dodémont, 30-6-1778 ; not. L.D. Lhoist, 27-8-1778, 18-2-1779 (partage).

prénom Servais... Zacharie Grégoire meurt le 3-1-1796, paroisse Ste-Catherine.

Plutôt qu'avec Pierre Grégoire, il faudrait sans doute l'identifier avec cet orfèvre Grégoire qui, le 21-2-1779, habite justement « À la coupe d'or » en Neuvise dont Zacharie Grégoire avait alors partiellement hérité... À cette date, il écrit une lettre « présentée par le baron de Schaetzen comme, sinon la preuve, l'argument décisif confirmant l'hypothèse de P. Colman selon laquelle, à partir du milieu du XVIII^e s., les lettres annales entrent en vigueur non plus à la date anniversaire de l'avènement du prince-évêque mais au premier janvier » (1).

Quant à Marie Agnès Hennet, c'est le premier enfant de l'orfèvre Gilles François Hennet, époux d'Anne Catherine Hoyoux, mariés le 3-8-1733 à Saint-André ; elle a été baptisée le 20-5-1734 à Liège Notre-Dame-aux-Fonts.

Marie Anne Hogge a été baptisée le 13-8-1721 à Saint-André, fille de l'orfèvre Evrard et d'Anne Pétronille Hennet. Elle y épousa l'orfèvre (Louis) Herman (Joseph) Jénicot (2) et y mourut veuve le 22-4-1793. Anne Pétronille (b. 30-5-1687) et Gilles François (b. 18-2-1695) Hennet étaient enfants de Jean et d'Isabelle Bonnechère. Cette dernière s'était remariée en deuxième noces avec l'orfèvre Joseph Jury.

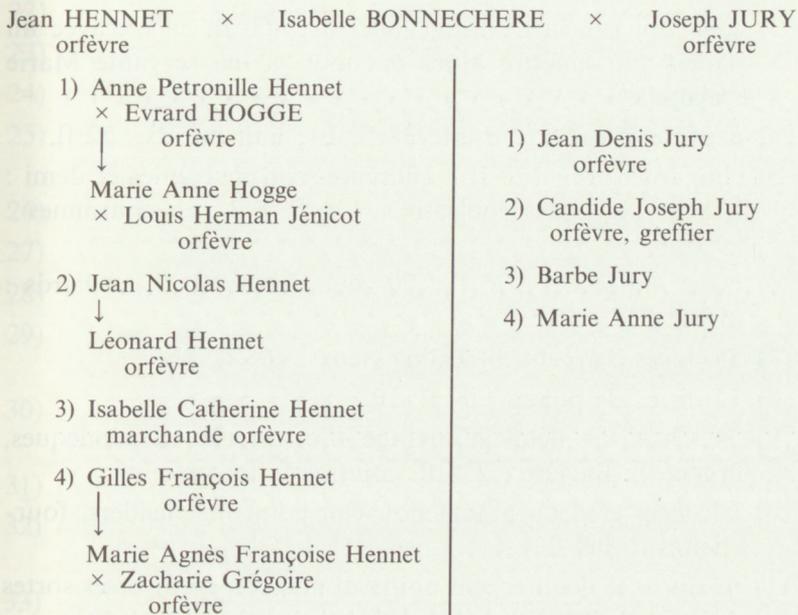
Celui-ci en avait eu quatre enfants, tous baptisés à Notre-Dame-aux-Fonts : Jean Denis (b. 25-1-1706), qui sera orfèvre, Barbe (b. 6-9-1703), (Candide) Joseph (b. 3-5-1706) – il sera

(1) L. ENGEN, *Notes sur quelques poinçons d'orfèvres liégeois du XVIII^e siècle*, in *B.I.A.L.*, t. 99, 1987, p. 80-81. – O. DE SCHAETZEN, avec le concours de P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises*, Anvers, 1976, p. 84 et 293. Le ciboire dont il est parlé dans cette lettre porte le poinçon d'orfèvre H, la première lettre n'étant pas lisible. Peut-être faut-il y voir Léonard Hennet (LH), neveu de Gilles François Hennet, dont Z. Grégoire est parent, plutôt qu'Antoine Houtain ? Mais nous n'avons pas vu le poinçon...

(2) Ils se sont mariés le 10-1-1751 à Saint-André (Sénicot et Hoche dans la table...). Louis Herman Joseph Jénicot a été baptisé à Saint-Jean-Baptiste le 22-4-1721, fils de Pierre et de Jeanne Catherine Baiwir ; il est mort paroisse Saint-André le 25-8-1772. Cfr les notes 1 et 3 de la p. 304.

greffier d'Angleur mais aussi orfèvre ⁽¹⁾ — et Marie Anne (b. 30-4-1708, †12-11-1784 à Saint-Pholien sous le nom Gury).

Il n'y a pas plus bel exemple d'endogamie professionnelle ; ces orfèvres étaient d'ailleurs voisins, habitant quasi tous en Neuvise... ⁽²⁾.



C'est donc le 30-6-1778 et jours suivants que le notaire Michel Dodémont dresse un répertoire des biens mobiliers de Barbe Jury. Le 27-8-1778, avec autorisation de l'Official, Melchior Dartois, marchand orfèvre, entreprend l'estimation, à la

(1) On sait, d'après J. Brassinne, que Candide Joseph Jury fut greffier d'Angleur. P. Colman en a fait à juste titre un orfèvre. BRASSINNE, p. 286, 305. — COLMAN, p. 286. Le testament de « Joseph Jury, marchand orfèvre et greffier d'Angleur », lève toute équivoque. A.E.L., not. T. Murson, 3-5-1777.

(2) Voir les R.P. cités. BREUER, n° 1589, 1778, 1785. — BRASSINNE, p. 283 et ss., 303 et ss. — COLMAN, p. 284-286. — COLMAN-ENGEN, p. 56, 59. — BRENNET-DECKERS, p. 104-105.

requête des deux tuteurs et en présence de deux témoins : Marie Agnès Françoise Hennet, épouse de Zacharie Grégoire, et le notaire Michel Dodémont.

- 1) 1.412 fl. dans un sac.
- 2) dans un sac, en or, deux cent cinquante six carolins et demi et un tiers, faisant 5.014 fl.
- 3) cent sept carolins faisant 2.086 fl. ; 400 fl. en or, avec un papier : à remettre après ma mort à ma servante Marie Dachan.
- 4) neuf de la reine portant 238 fl. 10 ; huit ducats : 72 fl.
- 5) cinq rouleaux : 120 fl. ; quarante-sept couronnes et demi : 231 fl. 11-1 ; des rouleaux : 194 fl. 6-3 ; en couronnes : 29 fl. 9.
- 6) divers monnaies : 35 fl. ; 29 rouleaux de 10 fl. en liards : 290 fl. (1).
- 7) 55 onces d'argent d'escalins vieux : 165 fl. bb.
- 8) 14 onces de pokeu : 59 fl. 10.
- 9) 54 onces et demi d'ouvrage d'orfèvrerie en bloucques, argent de Bavière : 220 fl. compris la façon.
- 10) 65 onces et demi argent nouveau poinçon (cueillers, fourchettes) : 300 fl.
- 11) 65 onces et demi argent nouveau poinçon en diverses sortes de pièces : 300 fl.
- 12) 94 onces vieux poinçon en diverses sortes de pièces : 399 fl. 10.
- 13) 91 onces et demi argent vieux poinçon : 342 fl.
- 14) 94 onces argent d'Ausbourg : 376 fl.
- 15) 94 onces argent de Bavière : 305 fl. 10.
- 16) 94 onces argent de Bavière : 305 fl. 10 (sic).
- 17) 26 onces et demi et autres bagatelles argent de moindre valeur : 66 fl. 5.

(1) Les n^{os} 1 à 6 sont tirés du répertoire du notaire, l'estimation par Melchior Dartois ne commence qu'au n^o 7.

- 18) 89 onces 16 esterlins de toutes sortes d'argent : 381 fl. 13.
- 19) 26 onces argent vieux poinçon : 110 fl. 10.
- 20) un calice argent avec pied d'étain, une platine, une cueiller, une poignée d'épée d'argent : 39 fl. 10.
- 21) 11 esterlins et 8 grains en or de ducats : 199 fl. 11.
- 22) 6 onces et demi vieux or stempé : 292 fl. 10.
- 23) 9 onces 4 esterlins et demi vieux or : 461 fl. 5.
- 24) 4 onces et demi or stempé : 270 fl.
- 25) 2 onces 11 esterlins vieux ouvrages tant en or qu'argent : 38 fl. 5.
- 26) vieux ouvrages (oreillettes, bagues, crucifix) : 70 fl.
- 27) croix à diamants et bagues d'or à diamants : 204 fl.
- 28) 31 esterlins et demi en or de pistole : 110 fl. 5.
- 29) dix carolins et cinq ducats cordonnés remis à la masse d'argent comptant trouvé aux n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du répertoire.
- 30) deux croix à diamants et deux paires d'oreillettes à diamants et une petite montre d'or : 84 fl.
- 31) en diamants, 18 caras et demi et 1 quart de grain : 954 fl.
- 32) ouvrages de faux (oreillettes à 15 sols et croix à 15 sols) : 4 fl.
- 33) un tas de vieilles pièces d'argent et douze paires de boutons de manchettes d'argent à pierres : 20 fl.
- 34) divers ouvrages tabatières et autres bagatelles : 40 fl.
- 35) 1 once 3 esterlins 1 tierce en or et autres : 67 fl.
- 36) plusieurs boîtes de pierres de diverses couleurs et quelques fines perles : 8 fl.
- 37) quatre cent quatre-vingts pierres de cristal servant pour des boutons : 11 fl.
- 38) pierres noires (cent petites, septante-deux grandes) : 6 fl.
- 39) pierres blanches, bleues et rouges de cristal : 2 fl.
- 40) un tas de chappes de fer pour blouques : 4 fl.
- 41) mauvais galons brûlés, 8 onces et 6 esterlins : 20 fl. 15.
- 42) 2 onces et 15 esterlins galons d'or : 15 fl. 2-2.

- 43) 4 onces d'argent brûlés : 19 fl. 10.
44) un petit coffre de Spa avec diverses pièces d'argenterie et autres jolités, une paire de bloucques à pierre d'homme et un dito de jartière : 163 fl.

Total : 6.435 fl. 1 sou 2 liards sans le n° 29 (ni les n° 1 à 6).

Si nous ajoutons les 10.122 fl. 17 sous en monnaies des postes 1 à 6 et les 240 fl. en monnaies du poste 29 ⁽¹⁾, le total s'élève à 16.797 fl. 18 sous et 2 liards.

De cet inventaire, on peut établir la valeur – en 1778 – de l'once d'or ou d'argent, valeur qui varie avec la proportion de métal précieux contenu dans l'alliage :

argent « de moindre valeur » :	2 fl. 10 sous
mauvais galon brûlé :	2 fl. 10 sous
escalin vieux :	3 fl.
argent de Bavière :	3 fl. 5 sous
argent d'Augsbourg :	4 fl.
pokeu :	4 fl. 5 sous
argent vieux poinçon :	4 fl. 5 sous ⁽²⁾
argent nouveau poinçon :	4 fl. 11 sous 2 liards et demi environ ⁽³⁾
galon argent brûlé :	4 fl. 17 sous 2 liards
galon or :	5 fl. 10 sous
vieux or stempé :	45 fl.
vieux or :	50 fl.
or stempé :	60 fl.
or de pistole :	70 fl.

Le carat de diamant valait 51 fl. 8 sous environ.

(1) 10 carolins à 19 fl. 10 (voir poste 3) et 5 ducats à 9 fl. (voir poste 4).

(2) Mais le poste n° 13 donne une valeur moindre : 3 fl. 14 sous 3 liards environ. En 1779, l'orfèvre Grégoire comptait l'argent vieux poinçon 5 sous de moins que l'argent nouveau poinçon. C'est la même différence que propose l'orfèvre Sauvage le 13-9-1775. O. DE SCHAETZEN, 1976, p. 291, 293.

(3) Depuis le 10-6-1774, il devrait valoir 4 fl. 12 sous et 2 liards. COLMAN, p. 194-195. – O. DE SCHAETZEN, 1976, p. 292 et 293.

IV. Altercation à propos d'un poinçonnage (1778) (1)

La chambre de contrôle des orfèvres, établie le 11-6-1772, était composée de trois membres qui devaient toujours se trouver ensemble lors du poinçonnage des pièces achevées. C'étaient Gilles Berryer, Guillaume Dangis et Jean Melchior Dartois, les deux derniers étant des ennemis jurés ! Jean Melchior Dartois s'était déjà trouvé en opposition avec ses deux confrères devant le Conseil Privé : il ne s'entendait pas avec eux quant au choix d'un remplaçant en cas d'indisposition d'un des trois contrôleurs. Le prince avait dû régler le différend par le règlement du 27-9-1773 (2).

L'acte suivant nous montre que le temps était loin d'avoir arrangé les choses entre les antagonistes. Elle nous précise d'autre part une coutume quant au poinçonnage.

Comparaît « Guillaume Dangis (3), marchand et contrôleur des orfèvres, lequel en faveur de justice et de vérité, nous a déclaré que le 18 décembre dernier vers les onze heures du matin, étant dans son office assemblé la chambre de contrôle accoutumée, le sieur Melchior Dartois (4) son confrère lui présenta pour contrôler quatre couvertes d'argent qui pouvaient servir pour le dessus et dessous de deux tabatières et que le comparant n'en voulant marquer que deux, à raison qu'elles

(1) L'accentuation et la ponctuation ont été modernisées.

(2) BRASSINNE, p. 113, articles 2 et 7 du règlement, et p. 117.

(3) Guillaume Dengis. BREUER, n° 1712. — BRASSINNE, p. 219-220. — COLMAN, p. 283. — COLMAN-ENGEN, p. 54. Le 9-8-1786, Dieudonné Debois, négociant à Liège, vend à Guillaume Dangis, marchand orfèvre, sa maison devant la Madeleine à Liège moyennant une rente de 164 fl. (plus une rente de 7 fl. 14 au Rnd Coninx, prêtre). Le 6-6-1787, Guillaume Dangis, marchand orfèvre à Liège, déclare avoir des prétentions sur Louis Gidoïn, garçon bijoutier d'Amboise en Touraine ; il constitue Barthélemy Coulombeau, négociant à Orléans, pour faire arrêt sur les biens des héritiers de Jean Jacques Foucault, oncle maternel de Gidoïn. A.E.L., not. D.D. Franckson.

(4) Sur Dartois, cfr BREUER, n° 1685. — BRASSINNE, p. 186-189. — COLMAN, p. 288. — COLMAN-ENGEN, p. 63. Dartois a travaillé pour le comte de Lannoy en 1768-1769. A.E.L., Famille de Lannoy, n° 74.

pouvaient servir aux dites deux tabatières, le dit Melchior Dartois prétendit que le dit comparant les marquerait toutes les quatre ainsi que le dit Dartois s'était p(rése)nté différentes fois pour les obliger au même effet, nonobstant qu'il n'est pas d'usage dans cette ville et même contrairement aux règlements de son Altesse de marquer deux fois une pièce d'orfèvrerie en argent servant à la même pièce⁽¹⁾, sur quoi le dit Melchior d'Artois tint aux comparant des propos indécents mêlés de sotises, à quoi le dit comparant lui dit que ce n'était pas ici qu'on donnait des sotises à raison que la chambre de contrôle était ipso facto sous la sauvegarde de son Altesse et que s'il avait quelque chose à lui dire en particulier, il lui donnerait raison, que pour lors le dit Melchior D'artois s'élançat sur le comparant sans respecter l'endroit de contrôle, voulut le prendre par la tête au point qu'il fit répandre du sang en l'égratignant au visage, et que sans le secours du sieur Bériet⁽²⁾ présent, aussi contrôleur, qui mit l'entre deux aurait (sic) pu avoir des suites plus dangereuses, le tout quoi le sieur comparant offre de réitérer et affirmer devant tous juges, toties quoties il en sera requis (...). Fait dans la maison du comparant située vis-à-vis de l'église paroissiale de Sainte Marie Madeleine à Liège. »

A.E.L., notaire D.D. Franckson, 1 janvier 1778.

(1) G. Dengis semble faire allusion à l'article 22 du règlement de 1774, repris par l'article 24 du règlement de 1776, ainsi rédigé : « Nous défendons bien expressément comme un abus sujet à la fraude et à plusieurs inconvénients, l'usage de porter à la contrôle de simples platines d'or ou d'argent destinées à en former telle ou telle pièce d'orfèvrerie, voulant et statuant que l'on ne pourra présenter ni recevoir aucuns ouvrages avant qu'ils ne soient achevés » (...). BRASSINNE, p. 122, 131-132.

(2) Gilles Berryer. BREUER, n° 1650. — BRASSINNE, p. 152-153. — COLMAN, p. 282. Le 1-12-1761, lui ou son père est qualifié de « député du métier ». Ce jour-là — c'est la Saint-Eloi —, « l'assemblée du métier des orfèvres de la cité et banlieue de Liège » se tient « dans leur lieu ordinaire au couvent des Rnds pères mineurs à Liège. » A.E.L., not. M. Dodémont.

V. Facture d'orfèvreries (1792) ⁽¹⁾

« Le 6 juin 1792, livré à Monsieur de Lau avocat ⁽²⁾

- deux caffetier pesant nonante quatre once deux
eterlin à 4 fl. 15 l'once 446-19-2
- pour la façon compris les ance en bois débène 337

Le dito livré

- quatre douzaine de couvert, deux cuiller à
terinne, deux cuiller à ragoût à double fillé
pesant deux cent cinquante cinq once quatre
eterlin d'argent poinçon à 4 fl. 15 l'once 1.212-4
 - pour la façon des couvert à 3 fl. 10 le couvert 168
 - pour la façon de deux cuiller à ragoût 8-10
 - pour la façon de deux cuiller à terinne 19-10
 - pour la dorure de deux cuiller à terinne 26
 - pour dorure de deux couvercles de caffetier 26
 - païé pour le control 4-17-1
 - païé pour les deux étuit 39
-
- total 2.288-0-3

je dit deux mille deux cent quatre vingt huit florins trois liards

(1) Bibliothèque de Spa, Fonds Albin Body, n° 85. Nous avons ajouté l'accentuation.

(2) Gérard Deleau-Seraing, avocat. C'est le fils de Gérard Deleau, fondateur, actionnaire et gestionnaire de la maison de jeux spadoise la Redoute. Le fils a succédé au père dans ce poste. Emigré, il sera ruiné par le Régime français. Sur ces personnages, cfr H. SLOSSE, *Les Deleau, notables spadois sous l'Ancien Régime*, in *B.A.V.*, t. 10, 1976, *passim*. – P. BERTHOLET, *Les jeux de hasard à Spa au XVIII^e s. Aspects économiques, sociaux, démographiques et politiques*, in *B.S.V.A.H.*, t. 66, 1988, *passim* (index).

Reçu à compt en vieux argent quatre vingt once	
douze eterlin à 4-12-2 l'once	372-15-2
Rest à païé	1.915-5-1
	<hr/>
	2.288-0-3

(Au dos :) Compte de Mr Renier, orfèvre (1).

VI. Les Closon et le métier des orfèvres

Ces documents étant rares, il nous a paru utile de publier les actes du métier relatifs aux Closon, famille d'orfèvres du XVIII^e s. Les originaux se trouvent – on ne sait pourquoi – dans le Fonds Body à Spa (2). Ils nous montrent l'admission d'Adrien Closon comme maître orfèvre en or, son élection comme examinateur des chefs-d'œuvre en or, l'« annonce-ment » de son fils Urbain comme apprenti, et le relief du métier par ce dernier à la mort de son père.

1) L'an mil sept cent quarant deux, du mois de décembre le neuvième jour, est comparut pardevant nous Gouverneurs, Comis, Visitateurs et Compagnons du bon métier des orphèvres de la cité, franchises et banlieux de Liège, Andrien Closon (3), l'un de nos compagnons, lequel a Requit que voulussions visiter et examiner les bague à trois diamants et cachet par lui fait pour chef d'œuvre chez le sieur Collette (4), maître orphèvre, boutique lui assigné par les officiers, renfermés dans le coffre qui a été apporté la même par notre varlet, à laquelle demande, come raisonnable, condescendans, avons le dit coffre ouvert et tiré d'icelui les dites bague et cachet, et les mis à la vue des commis

(1) Il s'agit sans doute de Remi Joseph Renier. BREUER, n° 1839. – BRASSINNE, p. 349-351. – COLMAN, p. 290. – COLMAN-ENGEN, p. 67.

(2) Bibliothèque de la Ville de Spa, Fonds Albin Body, n° 170. Nous avons ajouté la ponctuation et l'accentuation.

(3) Adrien Closon (1712-1788), fils de l'orfèvre Gilles Closon. BREUER, n° 1673. – BRASSINNE, p. 171. – COLMAN, p. 279. – COLMAN-ENGEN, p. 48.

(4) Sans doute Joseph Collette ou son frère Nicolas. BREUER, n° 1675-1676. – BRASSINNE, p. 174-175. – COLMAN, p. 36, 285.

et visiteurs, lesquels les aiant duement et parfaitement avisés, ont dit et jugé iceux être très parfaits et achevés comme ils doivent être tels que d'être acceptés pour chef d'œuvre et le dit Andrien Closon déclaré bon maître, comme l'acceptons et déclarons par les présentes, ordonnons à tous compagnons et autres de le réputer et reconnaître tel, et ne permettre qu'aucun obstacle ou empeschement lui soit fait ou donné, et afin que le premis parvienne à connaissance de tous et un chacun, avons fait sous signer les présentes par notre greffier sermenté et le sœler de son sœel ordinaire et accoutumé.

En foid (sic pour « foi de quoi ») si(gné) J. Jaminet (¹), greffier sermenté du dit Bon métier.

2) Le premier décembre 1744 comparurent les srs maîtres orphèvres de cette cité de Liège dans les encloîtres des R : P : mineurs après la messe St Eloy, lesquels, ensuite de l'article deux du règlement de S : A : dheureuse mémoire Jean Louis daté du 31 janvier 1693 (²), ont choisis et dénomés la personne du Sr Andrien Closon, maître orphèvre en or, pour et à l'effect reprins au dit article, aiant prêté le serment à ce requit.

En foy de quoy (ss) J. Jaminet, greffier sermenté du dit métier, membres y annexés et dépendants.

3) L'an mille sept cents soisante cinq, le 14^e jour novembre, le sieur Closon, maître orphèvre, a annoncé son fils Urbin Closon (³) en qualité d'apprentis chez luy depuis un ans, et a payé vingt patarts pour droit d'annonceement.

Ns : a Vivario (⁴), greffier du bon métier des orphèvre.

4) L'an 17cent septante Neuf, Le onzième jour du mois de xbre, Du tems de Monsieur Defooz, Commissaire surintendant,

(1) Il était prélocuteur. COLMAN, p. 73.

(2) Le règlement date du 16-6-1692, mais il n'a été publié que le 31-1-1693. BRASSINNE, p. 96. — COLMAN, p. 34.

(3) Voir document suivant.

(4) Nicolas a Vivario. BREUER, n° 1871*bis*. — BRASSINNE, p. 378-380. — COLMAN, p. 288. — COLMAN-ENGEN, p. 65. Cfr note 24.

et de Monsr Houtain ⁽¹⁾, Gouverneur en tour du Bon métier Des orphèvre De La Noble Cité franchise et Banlieu De Liège, Releva Ntre Dit bon métier Le sieur Urbin Closon ⁽²⁾ fils Andrien Closon, son père, qui avait Relevé L'an 1742, Le Neuvième jour de Décembre, Comme il est avoir Dans Nos Registre, ayant passé Le sermen Requis et accoutumé et payer Les Droits afférant.

Ce que j'atteste, L. F. Libert, substitué Greffier Du Dit Bon métier.

VII. Varia

Plutôt que de les laisser dormir dans nos cartons, signalons encore ces mentions d'orfèvres :

– Le 30-11-1777, Baudouin Fraipont, marchand orfèvre, sous-loue une maison pour deux ans à Jean Sanders, moyennant 100 fl. l'an ⁽³⁾.

– Dans des actes des 8 et 13 juillet 1789, sont cités Henri Joseph Martin et Gaspar Joseph Martin (époux de Marguerite Cornet, fille de feus Jean Guillaume Cornet et Marie Marguerite de Heve), enfants de feu Pierre Martin, bourgeois orfèvre de Saint-Hubert, et de Anne Marguerite Nemheiser ⁽⁴⁾.

– Le 28-10-1791, Christophe Antoine Wéber donne en location pour un an à Henri Lambert Aposta, maître orfèvre, une maison au Vinâble Saint-Séverin, enseignée de la Barbe d'or, moyennant 55 écus ⁽⁵⁾.

(1) Antoine Sébastien Houtain. BREUER, n° 1779. – BRASSINNE, p. 297-298. – COLMAN, p. 280. – COLMAN-ENGEN, p. 48.

(2) Au vu de ces deux documents, Urbain Closon n'est donc pas le fils d'Urbain et de Marie Joseph Grégoire. Il a relevé le métier comme fils de maître, mais lui-même n'a pas accédé à la maîtrise. BREUER, n° 1674. – BRASSINNE, p. 172.

(3) A.E.L., not. D.D. Franckson.

(4) A.E.L., not. G. L. Brodel.

(5) A.E.L., not. Robyns.

— Le 1^{er} ventôse an II (19-2-1794), François Walter Counet, maître orfèvre à Liège, déclare être venu à Paris en 1785 pour travailler de son état jusqu'en 1789. Il est ensuite retourné à Liège puis s'est retiré à Givet où il s'est engagé dans les chasseurs de la Meuse sous les ordres du « scélérat » La Fayette, ensuite dans le huitième régiment des Hussards (1).

(1) Archives Nationales à Paris, F 15-3506, réfugiés liégeois.

LE FAUX-MONNAYAGE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE AU TEMPS DE LA RÉGENCE 1715-1726

par Bruno DEMOULIN

Le faux-monnayage, dans les petits états limitrophes de la France, fut un des plus grands problèmes posés à la Régence en raison des continuelles variations monétaires qui caractérisent cette période de 1715 à 1726 ⁽¹⁾. Or, la Principauté de Liège joua un rôle considérable et ignoré dans la frappe et la diffusion des monnaies « réformées » au coin de France.

Pendant la guerre de Succession d'Espagne, à différentes reprises, il est fait allusion à l'activité de Liégeois qui ratissaient louis ou écus en les payant plus cher que les officiers de Louis XIV ou les échangeant contre de l'argent de mauvais aloi ⁽²⁾. C'est ainsi par exemple qu'à Maubeuge, l'intendant Bernières avertissait fin 1704, le Contrôleur des Finances qu'à la suite du dernier arrêt du 11 novembre 1704, si l'on ne prenait plus les louis à 12 livres 10 sous et les écus à 3 livres 8 sous, tout l'or et l'argent allait sortir des frontières de France vers les pays d'Espagne et de Liège occupés par les troupes des Alliés où on les prenait à 13 livres 2 sous 6 deniers et les écus à 3 livres

(1) Sur ce sujet, C.F. LEVY, *Finances et spéculation sous la Régence*. *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, 15^e série n° 20, 1977, pp. 10-17 et ses trois volumes : *Capitalistes et Pouvoir au Siècle des Lumières*, Paris-La Haye-New York, Mouton, 1969-1980.

(2) A.M. DE BOISLILLE, *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, Paris, 1883, t. II, p. 214, n° 704, M. de Saint-Contest, intendant à Metz au contrôleur général, le 30/11/1704.

10 sous. Son conseil était de donner 13 livres 10 sous par louis pour faire rentrer ces espèces très abondantes à l'étranger et rares dans les régions de son intendance ⁽¹⁾.

Autre exemple, Saint-Contest remarquait en 1708 que depuis la diminution des pièces de 10 sous, les Liégeois les emportaient toutes et envoyaient ces pièces en Allemagne ⁽²⁾. Ils pratiquaient de même dans le Luxembourg où des négociants liégeois ou du duché limitrophe de Limbourg venaient chercher chez les particuliers des louis d'or qu'ils faisaient passer ensuite à Cologne et Coblençe ⁽³⁾.

La paix, en 1713-1714, va permettre à des Liégeois de se lancer sur une plus grande échelle à cette activité combien intéressante de la fausse monnaie. Cette activité va attirer l'attention du Conseil français des Finances dès le mois d'août 1716 ⁽⁴⁾. Ce Conseil décida le 29 de ce mois, d'interdire l'entrée dans le Royaume des espèces « réformées ou fabriquées » aux empreintes qui avaient été désignées par l'édit de décembre 1715. Ce dernier donnait un cours de 5 livres à l'écu et de 20 livres au louis.

C'était le trafic des Liégeois qui était en tout premier lieu visé ici. En effet, « les Liégeois très suspects de fausse réforme » étaient accusés de tirer en très grande quantité des lettres de change sur Paris qu'ils acquittaient deux mois et dix jours après, grâce à de la fausse monnaie. Comment se procuraient-ils cette dernière ? Tout simplement auprès de la Banque d'Amsterdam. Ils achetaient bon marché de vieux louis décriés, les transformaient dans la Principauté et les voituraient ensuite à Paris avec un très gros profit estimé à 20 %. Orban, l'un des pères de la sidérurgie liégeoise au XIX^e siècle, fonda pareillement sa fortune avec les assignats français sous la Révolution. Amsterdam n'était d'ailleurs pas le seul fournisseur, la France même était

(1) Archives Nationales à Paris (A.N.), Série G⁷, Contrôle général des Finances, 288, Pièce 19, Maubeuge, 22/12/1704.

(2) A.N., G⁷, 382, lettre de Saint-Contest, Metz, 15 juin 1708.

(3) A.N., G⁷, 536, Chamillart à Desmarets, Versailles, 10 mars 1708, reprenant un extrait de lettre du comte de Druy du 6 mars 1708.

(4) A.N., E. 3650, f. 409v^o-414. Conseil des Finances du 29/8/1716.

quadrillée par des voituriers liégeois qui payaient un peu plus cher que le Roi les monnaies décriées, mais en fausse monnaie. C'était à cause de l'avis de 17 banquiers et marchands parmi les plus fameux de Paris que le Conseil s'était décidé.

A Beauvais ⁽¹⁾, des commissionnaires de marchands d'armes liégeois avaient été ainsi arrêtés quelques jours précédant la décision du Conseil, car ils se livraient à ce commerce après avoir vendu leurs fusils et pistolets à Saint-Malo. Cependant, en cas d'absence de preuves très probantes, le Conseil de Régence écrivit aux juges que ce n'était pas grave s'ils n'allaient pas aux peines les plus fortes...

Malgré cette mesure, en décembre 1716, le trafic avait atteint une telle importance que le duc de Noailles, informé par ses espions, dut mettre en état d'alerte les garnisons de la frontière de Champagne. 400 000 louis d'or venant de Liège et du pays de Clèves où ils avaient été réformés allaient passer par Sedan au milieu de chariots transportant des fagots. Les Dinantais étaient d'ailleurs particulièrement suspects comme voituriers ⁽²⁾. Quant à une banquière namuroise, sœur d'un banquier parisien, elle était accusée de se mêler de ce commerce. Elle n'était évidemment pas seule, comme le montre une supplique présentée au Conseil privé en décembre 1715 par quelques-uns des principaux marchands liégeois, G. Ancion, Jean-Hubert Gilman, la veuve Jean-Guillaume Clercx et la veuve Gouverneur ⁽³⁾. Ils s'insurgeaient alors contre la défense de faire sortir les espèces d'or et d'argent de la Principauté et priaient le Conseil de la limiter aux monnaies liégeoises. leur commerce s'en serait trop ressenti... Nous ne nous étonnons donc pas de retrouver la veuve Gouverneur mêlée à la grande affaire de faux-monnayage qui secoua la Principauté au début du règne de Georges-Louis

(1) A.N., E. 3650, f. 432-437, Conseil du 3/10/1716. L'arrestation eut lieu le 10 août 1716.

(2) A.N., E. 3646, f. 883-884, Noailles au commandant de Mezières, M. de Fumeron, 9/12/1716.

(3) Archives de l'Etat à Liège (A.E.L.), *Conseil privé*, 195, II, le 9/12/1715.

de Berghes⁽¹⁾. Cette banquière avait trop d'acointances avec les milieux de la haute finance bruxelloise pour être restée en dehors de si fructueux bénéfices. Elle était de plus assurée d'une certaine impunité grâce à la charge d'échevin de Liège jadis occupée par son mari.

Ces bénéfices s'étaient encore accrus après l'édit du 31 mai 1718, œuvre de Law, qui provoqua une dévaluation brutale de la monnaie française⁽²⁾. Le marquis de Prié, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, sera, lui-même, accusé de profiter de la situation et d'avoir eu partie liée avec des faux-monnayeurs établis dans la Principauté⁽³⁾. Le manque de rigueur de la justice brabançonne en janvier 1719 contre deux faux-monnayeurs arrêtés en novembre, parut trop suspect au Régent⁽⁴⁾. Il fut donc décidé par Paris de porter plainte auprès de l'Empereur contre Prié mais aussi contre le Conseil privé, les Etats et les échevins liégeois, accusés par le Sr Delabarre, mayeur perpétuel

(1) Archives générales du Royaume de Belgique (A.G.R.), Conseil d'Etat, 930, f. 323, J.B. Jacquet, receveur général des villes et pays rétrocédés, à Prié, 2/8/1725. Il rappelle sa participation à la société chargée en 1713 et 1714 du paiement des troupes de S.M.I. aux Pays-Bas, où l'échevin Gouverneur (†) et le baron de Villers également en prison comme lui, étaient ses associés. Jacquet assure n'avoir eu de contact avec le nommé Pirson détenu à Liège depuis 1724 pour faux-monnayage, qu'au cours de ces années, nous y reviendrons.

(2) C.F. LEVY, *Capitalistes et pouvoir au Siècle des Lumières*, t. III, pp. 17-18.

(3) Tout débuta au cours de l'été 1718 comme l'indique la lettre du Maître général des monnaies des Pays-Bas, Wauters, à l'Empereur, Bruxelles, le 21/12/1718, A.G.R., *Conseil d'Etat*, 930, f. 360. Il rappelle l'opinion favorable de Prié en août à la frappe de fausse monnaie aux Pays-Bas et G. BIGWOOD, *Fabrication clandestine des monnaies d'or françaises sous l'Empereur Charles VI dans les Pays-Bas autrichiens*, dans la *Revue belge de numismatique*, 1903, pp. 216-218.

(4) Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien (H.H.Sta.), *Grosse Korrespondenz*, 40, f. 128-136, Prié à Königsegg, Bruxelles, 7/6/1719. Pierre et Lambert Desmet originaires de l'Artois furent arrêtés le 3 novembre 1718 (A.G.R., *Conseil d'Etat*, 930, f. 170-171 et 178-179, Hemptinne à Prié, Bruxelles, 3/11/1718). Ils ont été condamnés au bannissement perpétuel des Pays-Bas par le Conseil de Brabant et il n'est pas possible, vu les privilèges du pays, de répondre aux exigences de la France.

de Cambrai, d'une passivité incroyable⁽¹⁾. Ce Delabarre avait été chargé de pourchasser les faux-monnayeurs dans la Principauté et dans les Pays-Bas.

La démarche aboutira rapidement par un rappel à l'ordre de l'Empereur au Prince de Liège du 29 mars 1719, mais sans grand succès⁽²⁾. En effet, le Conseil privé et les Etats se retranchèrent d'abord derrière les privilèges de la Principauté les empêchant d'agir efficacement. Ensuite, ils assurèrent l'Empereur du zèle des échevins chargés de la poursuite des criminels et leur facilitèrent la tâche en déclarant que les faux-monnayeurs ne pouvaient jouir d'aucun privilège (le 25 avril 1719, recès des trois Etats)⁽³⁾. Quant au Prince, il ne montrait pas un enthousiasme débordant et espérait « monnayer » ses efforts en échange d'une gratification du Régent. C'est ce qu'il fit comprendre à Delabarre, en mai 1719. Il menaçait de se retirer comme jadis à Valenciennes s'il n'obtenait pas 50 000 écus et une pension de 10 000 livres. Il justifiait sa demande par l'animosité des Etats liégeois à son égard à cause des recherches de Delabarre⁽⁴⁾.

Le Régent se laissa quelque peu fléchir et accorda 10 000 écus à Joseph-Clément de Bavière le 1er septembre 1719⁽⁵⁾, mais ces fonds n'arrivèrent qu'en janvier 1720⁽⁶⁾ et qu'était-ce en comparaison de l'effroyable disette financière du Prince ? Aussi il

(1) Hauptstaatsarchiv Düsseldorf (D.Sta.), Kurköln (KK), VI, 1711, f. 169-172, Joseph-Clément à Karg, Bonn, 11/3/1719, et Karg à son maître, 8/3/1719.

(2) H.H.Sta., *Grosse Korrespondenz*, f. 175, S.M.I. à Joseph-Clément, 29/3/1719.

(3) A.E.L., *Etat Tiers*, 14, Assemblée du Tiers Etat, 22/4/1719 et Assemblée des Trois Etats, 25/4/1719.

(4) Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris (A.M.A.E.), *Correspondance de Liège*, Liège, 19, f. 123-124v° ; Delabarre au Régent, Givet, 14/5 ; f. 128-132v°, Delabarre à Dubois, Givet, 23/5/1719 et f. 125-127, Joseph-Clément à Delabarre, Liège, 21/5/1719.

(5) L. ENNEN, *Der Spanische Erbfolgekrieg und der Churfurst Joseph Clément von Cöln*, Iena, 1851, t. II, p. 151.

(6) D. DEHNEN, *Kurfürst Joseph Clement von Köln und die Landstände des Erzstifts in den Jahren 1715-1723*, Dissertation, Bonn, 1952, p. 123.

n'est pas étonnant que la chasse aux faux-monnayeurs n'ait pas été activement menée par Bonn.

Le marquis de Rossi, ambassadeur de France aux Pays-Bas, fit même part de ses inquiétudes à Paris en février 1720. Un des principaux suspects, le Sr. d'Hems, ancien fermier général des Pays-Bas, aurait proposé 15 000 écus à Joseph-Clément pour que son fils remplaçât l'échevin Servais d'Erckenkeel, décédé le 7 mai précédent. Les réactions des échevins contre l'intrusion d'un faux-monnayeur de basse extraction convainquirent le Prince, il confia cette charge à Urbain de Prayon, fils de son conseiller à la Chambre des comptes (1). Les faux-monnayeurs, surveillés par des agents français, poursuivirent cependant leur commerce, car ils disposaient d'appuis puissants (2). Le grand-prévôt du Chapitre de Saint-Lambert, d'origine française, Poitiers, abbé de Cheminon était soupçonné de les protéger et le chanoine de Lonneux conseiller de la Chambre des comptes avait des accointances avec la veuve Gouverneur (3). Enfin et surtout, Joseph-Clément de Bavière trempa lui-même indirectement dans cette ténébreuse affaire.

Le 21 avril 1721, 35.800 livres lui étaient versées par le chanoine de Saint-Pierre, Jean-François Canto, en échange d'une rente de 895 livres (4). Jean-François était le fils d'un banquier liégeois francophile (5) et le frère de Nicolas Canto emprisonné à la Conciergerie et condamné au bannissement perpétuel par la Cour des Monnaies de Paris en 1704. Il avait tenté de devenir fermier-général et d'épouser une parente de Chamillart. La peine de mort ne fut commuée par Louis XIV, que sur les ins-

(1) DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, Liège, 1899, t. II, p. 354. Servais d'Erckenkeel était mort le 7/1/1720.

(2) A.M.A.E., *Pays-Bas*, 80, f. 184, 189, 203-203v°, 232, 238, 242, Bruxelles les 5 et 12/12/1719, 30/1, 6 et 12/2/1720.

(3) A.M.A.E., *Liège*, 19, f. 250, Mémoire de Woot de Trixhe, avril 1721.

(4) D. Sta., KK, II, 120, f. 29-32.

(5) L. ENNEN, *Der Spanische Erbfolgekrieg...*, p. XXXI, Joseph-Clément à Karg, 5/10/1702.

tances de Joseph-Clément (1). Comme par hasard, ce Nicolas Canto devenu lui aussi chanoine de Saint Pierre en 1711, fut le principal inculpé du grand procès qui défraya la chronique judiciaire liégeoise de 1725 à 1728.

En effet, Georges-Louis de Berghes qui avait succédé en 1724 à Joseph-Clément de Bavière avait décidé de porter remède à ce mal en même temps que le Conseil de Brabant (2). Il fit arrêter Pirson le 21 février 1725, puis, au début de 1727, Canto. Le procès dura de longues années en raison du caractère ecclésiastique de Canto. En 1728, Versailles se plaignit à Georges-Louis de la douceur de l'official qui n'avait condamné Canto qu'à la prison perpétuelle et non à la mort (3). Mais l'official Michel Clercx se défendit en arguant des constitutions papales (4). Le nouveau prince qui n'avait pas les mêmes motifs de mansuétude que Joseph-Clément de Bavière ou que Prié (5) avait en effet publié, en 1726, deux édits essentiels.

(1) DE BOISLILLE, *op. cit.*, t. II, p. 154, d'Argenson à Desmarets, 28/9 et 4/10/1703, 17/1/1704 et A.N., G⁷, 533, Pontchartrain à Chamillart, 31/1/1704 ; cfr A.E.L., *Registres paroissiaux*. Tables décennales des baptêmes de Liège, Jean-François était né le 27/10/1663 et Nicolas le 13/3/1671 et E. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint Pierre à Liège*, Bruxelles, 1906, p. LIV.

(2) Cfr A.G.R., *Conseil d'Etat*, 930, f. 31, Namur, 26/7/1722 : du matériel de frappe a été saisi près d' Ahin (Huy) par les commis namurois ; f. 24, 10/1/1725, Prié aux Fiscaux ; ordre d'agir contre les faux monnayeurs ; f. 10, 23/3/1725, Le Conseil de Brabant offre 100 écus aux dénonciateurs ; f. 323 et 337, le receveur général des villes et pays rétrocedés, Jacques accusé par Pirson et arrêté, se justifie d'être l'un des chefs de la fabrique ; f. 319-320, le Conseil de Brabant, le 27/10/1725, examine les lettres écrites à Pirson par des personnes des Pays-Bas et remises par Georges-Louis de Berghes et G. BIGWOOD, *op. cit.*, pp. 208-211, 216-224.

(3) A.M.A.E., *Liège*, Suppl. 4, f. 315. Le garde des Sceaux à Georges-Louis de Berghes, 30/11/1728.

(4) L. JADIN, *Relations des Pays-Bas, de Liège et de Franche-Comté avec le Saint-Siège d'après les « Lettere di Vescosi » conservées aux Archives vaticanes (1566-1779)* Bibliothèque de l'Institut historique belge de Rome, fasc. 4, Bruxelles-Rome, 1952, pp. 452-453. Michel Clercx au cardinal Lercari, Secrétaire d'état, Liège, 25/12/1728.

(5) A.G.R., *Conseil d'Etat*, 930. Résolution secrète du Conseil d'Etat du 3/7/1723 de ne pas agir contre les faux-monnayeurs des Pays-Bas pour ne pas les priver des avantages retirés par les Hollandais et les Liégeois.

Dans le premier, du 11 février 1726, il agréait et confirmait le recès des Etats du 25 avril 1719 qui déclaraient que nul privilège ne pouvait être invoqué pour empêcher l'arrestation d'un faux-monnaieur. Dans le second, du 14 mars 1726, il faisait de même pour un recès des Etats du 13 mars, qui renforçait considérablement la lutte contre les faux-monnaieurs. C'est ainsi que les personnes qui contreferaient des monnaies étrangères ou qui auraient fabriqué le matériel nécessaire seraient condamnés à mort. Dans cet esprit, il était interdit de posséder presses, balanciers et coins servant à la fabrique des monnaies. Afin d'encourager les révélations, les dénonciateurs recevraient « cent écus ou plus à proportion du service public qui résultera de leur découverte, outre le tiers des espèces confisquées ». Enfin, par précaution, il était défendu expressément au Tribunal des Vingt-Deux d'intervenir pour empêcher que les « recoigneurs » ne se protègent en prétextant « faute, violence ou nullité commise dans la saisie ou procédure ». Les Etats et Georges-Louis de Berghes pouvaient difficilement faire moins après le placard de l'Empereur du 21 janvier 1726 qui prescrivait comme châtiment la pendaison ⁽¹⁾. Cependant comme Georges-Louis avait reçu l'approbation du Saint Siège ⁽²⁾ dans l'affaire Canto, il était sûr de son fait. Il mettait ainsi un terme à l'un des événements marquants du début de son règne.

(1) A.G.R., *Conseil d'Etat*, 930, f. 414.

(2) L. JADIN, *Relations... d'après les « Lettere di Vescosi »...*, pp. 429, 433-434, 436 et 440-442. Lercari à Georges-Louis de Berghes, Rome, 12/10/1726, 19/2/1727, 26/6/1727 et réponse de Georges-Louis, 20/12/1727.

HISTOIRE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL SURVENUS DANS LES CHARBONNAGES DE LA RÉGION LIÉGEOISE DEPUIS LE DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE

par Henri DELRÉE

La découverte en 1907 de morceaux de charbon à demi-consumés dans les vestiges d'une villa gallo-romaine au milieu de la place Saint-Lambert à Liège permet d'affirmer que la houille était connue et utilisée comme moyen de chauffage dès les premiers siècles de notre ère.

À cette époque, l'exploitation des forêts proches des bourgades de la région liégeoise était nécessaire pour procurer à leurs habitants le bois indispensable non seulement à la construction de leurs demeures mais également à la cuisson de leurs aliments, au chauffage de leurs maisons et à l'éclairage, la nuit une fois tombée.

C'est en allumant un feu de bois dans la forêt que très probablement les habitants constatèrent que la terre brûlait aux endroits où la houille affleurait ; mais on ne peut déduire de cette découverte que la houille a fait immédiatement l'objet d'une exploitation régulière.

À cette époque, les forêts fournissaient suffisamment de bois pour les différents usages des habitants, ce qui rendait inutile la recherche et l'exploitation de combustibles dans le sol.

À la fin du XII^e siècle, les défrichements furent si importants qu'il devint difficile de trouver dans le voisinage de Liège la

quantité de bois suffisante pour les besoins de la population, notamment pour le chauffage.

Les couches de houille affleurant à la surface furent d'abord exploitées à ciel ouvert par quelques particuliers ; la demande de charbon augmentant, celui-ci devint l'objet d'un commerce et le nombre d'exploitations s'accrût considérablement.

L'importance des déblais et des venues d'eau rendit bientôt impossible l'extraction à ciel ouvert ; on procéda alors par galeries descendant suivant la pente de la couche ; mais le soutènement de ces voies inclinées et l'amènée à la surface des produits abattus nécessitèrent le creusement de puits verticaux permettant le développement rationnel d'exploitations plus importantes ; il en résulta une certaine concentration des exploitations.

À la surface, les petites fosses ne comptaient qu'un treuil à main ; les installations des fosses importantes consistaient en un hangar rudimentaire couvrant le puits et la machine d'extraction mue par des chevaux ; une cheminée de 10 à 20 m de hauteur surmontait le puits d'aérage ; il y avait une écurie et une forge ainsi qu'un baraquement où les ouvriers allaient se sécher en remontant au jour ; un petit local servait de bureau et de logement pour le gardien de la fosse.

Les travaux souterrains étaient conduits d'une manière remarquable grâce à l'énergie et à l'ingéniosité des maîtres de fosse. Le creusement des puits et galeries, l'aménagement des tailles, l'abattage du charbon, le transport des produits, l'épuisement des eaux et l'aérage des travaux témoignaient d'une parfaite connaissance des techniques d'exploitations et des règles à observer pour assurer la sécurité des ouvriers et la sûreté de la mine.

Les problèmes les plus ardues que les exploitants eurent à résoudre furent ceux de l'aérage et de l'exhaure au fur et à mesure que l'exploitation souterraine devenait plus profonde et plus étendue.

Ne disposant d'aucun moyen mécanique pour aspirer l'air de la mine, les anciens exploitants ont porté le système d'aérage naturel à un degré remarquable ; les mineurs liégeois furent,

semble-t-il, les premiers à utiliser le principe de la dilatation de l'air pour établir un courant d'air constamment dans les travaux ; dans ce but, le puits d'aérage était surmonté d'une cheminée et l'air y était échauffé par un brasero ; cette méthode consacre aussi le principe de la double issue et la division du courant d'air dans les travaux ; cet aérage était cependant insuffisant durant les grandes chaleurs de l'été ainsi que pour lutter contre les dégagements importants de grisou.

L'éclairage des travaux ne se faisait qu'à la chandelle, toute présence de grisou donnait lieu à un coup de feu dans les mines grisouteuses ; le seul moyen de prévention pour éviter l'accumulation de grisou dans les recoins de la mine était d'agiter un lambeau de toile afin d'en chasser le gaz et de l'entraîner dans le courant d'air parcourant les galeries ; cette opération était effectuée tous les jours avant le commencement des travaux.

La question de l'épuisement des eaux fut la plus difficile à résoudre ; les eaux de la surface, filtrant à travers le sol, risquaient d'envahir les travaux souterrains, rendant toute exploitation impossible.

Les vides immergés des exploitations primitives constituaient des « bains d'eau » présentant un danger d'autant plus grand que leur situation et leur volume exacts étaient inconnus. Pour parer au danger résultant de la rencontre inattendue d'un de ces « bains », les exploitants avaient mis au point un système de sondage aux eaux qui fut pratiqué jusqu'à la fin de l'exploitation minière dans le bassin de Liège. Il fallait évacuer ces eaux souterraines ; cela se fit d'abord par des « araines », galeries creusées à flanc de coteau, conduisant les eaux des mines vers le fond des vallées. Les eaux des mines y étaient amenées par des galeries appelées « xhorres » creusées à partir des travaux miniers et aboutissant aux « araines » creusées la plupart du temps par des particuliers appelés « arainiers » et touchant de ce fait un « droit d'araine ». Lorsque les travaux descendirent au-dessous du niveau des araines, il fallut créer un réservoir au fond du puits d'extraction d'où les eaux étaient remontées à la surface soit par tonneau, soit par pompes à main.

À la fin du XVI^e siècle apparurent les premières pompes mues mécaniquement et fonctionnant de manière continue ; elles étaient reliées entre elles par une maîtresse-tige en bois actionnée par une roue hydraulique ; c'est de ces machines que dérive la machine de Marly construite par Rennequin Sualem pour alimenter en eau le château de Versailles.

Étant donné l'importance que l'exploitation des mines prit dans la principauté de Liège comme dans tous les petits États qui se partageaient le territoire de la Wallonie au début de l'ère du charbon, les mines n'échappèrent pas aux us et coutumes de ceux-ci.

Dans la Principauté de Liège, dès 1282, il est fait état de la Cour des Voirs-Jurés des charbonnages ; les Voirs-Jurés étaient des ouvriers mineurs choisis pour leur conscience professionnelle et leur connaissance de l'art d'exploiter la houille ; ces premiers officiers des mines étaient les « Yeux des Seigneurs et Échevins de Liège ». Ils visitaient les travaux souterrains et s'assuraient de l'application des règles définies à l'époque. Leurs pouvoirs allaient jusqu'à l'exécution de leurs propres ordonnances, désignées sous le nom de « records » parce que ces ordonnances rappelaient ou confirmaient la coutume sur un point déterminé. Tantôt arbitres, tantôt juges, les Voirs-Jurés exerçaient en ce dernier cas une réelle juridiction de première instance. Ils formaient une cour de quatre membres à l'origine, puis de sept et davantage encore par la suite.

En 1355, la Loi nouvelle ou Modération de la Paix de Waroux confirma les usages recueillis par les magistrats houilleurs.

Le 24 octobre 1424, le Prince-Évêque Jean de Heinsberg confirme par un troisième règlement les us et coutumes de charbonnage et ordonne que tous us et coutumes, tous règlements et toutes ordonnances concernant les charbonnages seront mis par écrit et affichés dans la cathédrale Saint Lambert afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Après la prise de Liège en 1468 par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, les archives de la Principauté de Liège furent emportées à Gand d'où elles ne revinrent jamais.

La Principauté de Liège ne possédant plus les anciennes Paix, ni les lois et règlements du Pays, une commission de seize membres nommés par les Trois États fut chargée d'en établir un abrégé. Ce document qui date d'avril 1487, véritable code de législation politique, civile et pénale fut rédigé dans le monastère de Saint Jacques ; d'où le nom de « Paix Saint Jacques » qui lui fut donné.

Jusqu'en 1789, soit pendant trois siècles, cette Paix Saint Jacques, fondement du droit minier de la principauté de Liège, ne fut guère modifiée par les lois et règlements postérieurs ; il faut toutefois en excepter l'Édit du Prince-Évêque Ernest de Bavière publié le 20 janvier 1582 « touchant la manière de conquérir les minéraux existant dans le fond d'autrui » mieux connu sous le nom d'« Édit de la Conquête ».

Toutefois, vers le milieu du XVIII^e siècle, la Cour des Voirs-Jurés perdit beaucoup de son prestige et de son pouvoir du fait que certains de ses membres avaient d'importants intérêts dans les charbonnages : ses rapports et avis manquèrent d'impartialité. Le Prince-Évêque Velbruck tenta de réagir contre cet état de chose en publiant le 5 août 1782 un édit défendant à nouveau eux Échevins et voirs-Jurés d'avoir une part quelconque dans les houillères, mais ce fut en vain.

Le régime français mit fin à la Cour des Voirs-Jurés des charbonnages.

La mise en application le 16 décembre 1795 dans le Pays de Liège de la loi relative aux mines promulguée à Paris le 27 juillet 1791 ne fit qu'ajouter à la confusion créée par la suppression de la réglementation ancienne et de la Cour des Voirs-Jurés. Il en résulta une grande anarchie dans l'exploitation des houillères.

L'article premier de cette loi prévoyait en effet que les propriétaires de la surface jouiraient des mines qui pourraient être exploitées, soit en tranchée ouverte, soit par « fosse et lumière » jusqu'à cent pieds de profondeur seulement. Cette disposition provoqua la mise en exploitation d'un très grand nombre de petites mines.

Par un arrêté du 13 messidor an II (1^{er} juillet 1794) le Comité de Salut public créa une Agence des Mines qui eut la haute main sur les mines de la République puis de l'Empire.

Le département de l'Ourthe dépendit d'un arrondissement des mines qui comprenait également les départements de la Meuse Inférieure, de Sambre et Meuse et de la Roer en application d'un second arrêté du Comité de Salut public du 18 messidor an II (6 juillet 1794).

La surveillance de l'Agence des Mines s'étendait également aux mines métalliques, aux mines d'alun et aux usines métallurgiques.

Il fallut attendre le décret du 19 octobre 1806 pour voir la désignation d'un ingénieur des Mines et d'un élève des Mines assistés de trois conducteurs des mines pour le seul département de l'Ourthe qui était le premier département minier et métallurgique de l'Empire par le nombre et l'importance des mines de houille et métalliques et des usines métallurgiques.

Dès 1806, le Corps législatif français avait entrepris la révision de la loi minière de 1791 ; la nouvelle loi sur les mines, les minières et les carrières ainsi que sur les usines métallurgiques fut publiée le 21 avril 1810.

Elle abrogea cette disposition de l'article 1 de la loi de 1791.

Le titre V de la loi de 1810 (articles 47 à 50) est relatif à la surveillance des mines par l'Administration ; le 3 août 1810, des instructions du Ministre de l'Intérieur ont précisé cette mission.

Le 18 novembre 1810 paraissait le décret réorganisant le Corps Impérial des Mines ; il établit une hiérarchie parmi les membres de ce corps.

Contrairement aux Voirs-Jurés de l'ancien régime, les ingénieurs du corps des mines, à cette époque, avaient fort peu de pouvoirs ; ils ne disposaient que d'une mission de conseil auprès des exploitants pour assurer la sûreté des mines et la sécurité des ouvriers.

Avant la promulgation de la loi du 21 avril 1810, la surveillance administrative et la police des mines étaient en fait pratiquement inexistantes depuis le début du régime français.

À ce moment, il y avait plus de 150 mines de houille et métalliques en exploitation sans autorisation administrative.

Les deux préfets qui se succédèrent dans le département de l'Ourthe, Desmousseaux (2 mars 1800-4 avril 1806) et Micoud d'Umons (17 avril 1806 jusqu'à la fin du régime français) signalèrent à de très nombreuses reprises, par lettres très circonstanciées adressées au Directeur général des Mines et au Ministre de l'Intérieur, les très grands dangers de la situation créée par l'exploitation d'un très grand nombre de petites exploitations minières.

Le 20 juin 1811, dans une lettre écrite entièrement de sa main, le préfet Micoud d'Umons révèle ce qui suit au comte Laumond, Directeur général des Mines :

« Les malheurs qui se répètent si souvent dans les mines du département de l'Ourthe, et dont j'ai l'honneur de vous envoyer le relevé depuis trois ans, n'ont d'autre cause que le défaut de surveillance et le mépris des anciens règlements du Pays de Liège dont j'ai vainement réclamé l'exécution.

Depuis 12 ou 15 ans, je n'ai cessé de répéter, on exploite trop souvent les massifs séparatoires, les piliers laissés par les anciens. On se dispense de placer des étais, l'on communique à des mares d'eau inépuisables ; ainsi l'abyme s'ouvrira, les exploitations périront toutes et ma correspondance attestera que ce que j'ai prédit arrivera successivement ; déjà plusieurs faits annoncés ont été confirmés par l'événement. »

Huit mois plus tard, le 28 février 1812, se produit le coup d'eau de la mine Beaujonc.

En annonçant cette catastrophe au Directeur général des Mines, le Préfet Micoud d'Umons lui rappela en termes très énergiques toute sa correspondance par laquelle il avait demandé « en vain, non seulement pour la conservation des ouvriers mais encore pour celle des exploitations que l'intérêt public sollicite la faculté d'exercer une surveillance plus active et plus sévère dans les travaux.

À la suite de la catastrophe survenue en janvier 1812 dans la mine de houille de Horloz et qui fit 66 victimes, Montalivet, Ministre de l'Intérieur de l'Empire, établit le 2 mars 1812 un règlement de police des exploitations des mines du département de l'Ourthe qui fut publié le 14 mars 1812 dans le mémorial administratif du département.

Le 7 mars 1812, immédiatement après le coup d'eau de la mine de Beaujonc survenu le 28 février, le préfet du département prit un arrêté approuvé par le Directeur général des Mines, le 23 mars 1812 et publié le 6 avril 1812 dans le mémorial administratif en vue de réprimer les travaux irréguliers des exploitations.

L'article 8 de cet arrêté mérite d'être cité *in extenso* :

« Les maîtres des fosses, les maîtres ouvriers et les marqueurs veilleront expressément à ce que les pères et tous les enfants ne soient point employés en même temps, dans le même moment. Les uns travailleront le jour, les autres la nuit, de manière que tous les mâles d'une même famille ne soient point exposés à périr simultanément. Si un père a plusieurs garçons, il pourra en avoir un avec lui ; les autres ne descendront dans la bure qu'après que leur père et leur frère seront sortis. »

Toutefois le décret le plus important concernant les dispositions relatives à l'exploitation des mines est celui du 3 janvier 1813.

Ce décret resta d'application dans son entièreté jusqu'à la parution de l'arrêté royal du 28 mai 1884 sur la police des mines qui l'abrogea à l'exception des articles 3-4-5 et 7 qui restèrent en vigueur jusqu'en 1919, année de la parution de l'arrêté royal du 5 mai 1919 relatif au Règlement général de police sur les mines, les minières et carrières souterraines.

Le 5 avril 1813, le préfet du département de l'Ourthe publia une très importante circulaire concernant la police des exploitations et l'exécution du décret du 3 janvier 1813.

Il insistait spécialement sur le contrôle des ouvriers occupés dans les exploitations ainsi que sur l'interdiction de laisser des-

cendre ou travailler dans les mines et les minières des enfants en-dessous de 10 ans.

Sous le régime hollandais, les États Députés de la province de Liège adressaient aux Bourgmestres et Maires des circulaires concernant la nécessité de faire adopter dans les mines autant que possible la lampe Davy, première lampe de sécurité au lieu des bougies et chandelles.

Dès l'indépendance de la Belgique et la promulgation de la loi provinciale, le 30 avril 1836, la députation permanente du conseil provincial, par des arrêtés approuvés par arrêté royal ou par arrêté ministériel suivant les cas, — et le gouverneur de la province, — par des circulaires adressées au Collège des Bourgmestre et Échevins, prirent toute une série de dispositions réglementaires les unes contre les coups de feu dans les mines de houille, les autres concernant la circulation et la translation du personnel dans les puits.

Vu les nombreux règlements concernant l'aérage, l'éclairage et l'emploi de la poudre dans les mines de Liège et du Hainaut pris par les députations permanentes de ces deux provinces et approuvés par arrêtés royaux, le Roi prit le 1^{er} mars 1850 un arrêté général concernant l'aérage, l'éclairage et l'emploi de la poudre dans les travaux d'exploitation, notamment dans les mines à grisou.

Il en fut de même en ce qui concerne la circulation et la translation du personnel dans les puits ; un arrêté royal du 19 janvier 1851 rendit obligatoire dans toutes les mines, depuis la surface jusqu'au fond des travaux, un système complet d'échelles, offrant en cas d'accidents, des moyens de sauvetage prompts et efficaces.

Dans les années qui suivirent, la concentration des exploitations minières et l'accroissement des difficultés rencontrées pour la mise à fruit du gisement houiller à des profondeurs de plus en plus grandes d'une part, et d'autre part, les progrès des sciences dans les moyens de lutte contre le grisou, notamment, la fabrication des explosifs et les procédés de ventilation rendirent le gouvernement central conscient de la nécessité de veiller de plus en plus à la sécurité des ouvriers mineurs.

Le 7 juillet 1879, le Roi institua sur la proposition du Ministre des Travaux Publics une commission chargée de préparer la révision des règlements de police sur les mines.

À cette époque, les prescriptions réglementaires concernant la police des mines étaient éparées dans un grand nombre d'arrêtés généraux et dans des ordonnances provinciales.

Il était impérieusement nécessaire d'apporter à cet ensemble de prescriptions réglementaires dont certaines étaient assez anciennes, les changements rendus nécessaires par les nouvelles conditions de conduite des travaux souterrains et par les dangers spéciaux dont la fréquence s'était révélée dans l'exploitation récente de certains gisements miniers.

L'action préventive dans la conduite des travaux souterrains devait être accrue en vue d'assurer par tous les moyens possibles la sécurité des ouvriers mineurs et de réglementer beaucoup plus strictement l'admission des enfants dans les travaux souterrains.

Les travaux de cette commission de l'arrêté royal du 28 avril 1884 a régi l'exploitation des mines par des dispositions concernant :

- les règles à suivre pour assurer la sécurité du travail ordinaire des mines,
- la tenue des plans des mines,
- les puits,
- la descente et la montée du personnel,
- l'aérage,
- l'éclairage,
- l'usage des explosifs,
- les mesures à prendre contre les coups d'eau,
- les dispositions spéciales tendant à prévenir les accidents,
- les mesures à prendre en cas d'accidents arrivés dans les mines.

Ce règlement de police des mines a fait l'objet de deux importantes circulaires des 29 janvier 1885 et 8 juin 1886 donnant des instructions complémentaires très précises concernant son application.

À la fin du siècle dernier, Hyacinthe Kuborn, Docteur à Seraing et Professeur à l'Université de Liège, a publié une étude intitulée : « De l'exploitation des mines en Belgique au point de vue de la sécurité des ouvriers qui y sont employés ».

Cette étude comporte plusieurs tableaux reprenant par périodes décennales à partir de 1831 les indications suivantes :

*Nombre d'ouvriers tués de 1831 à 1896,
par 10.000 travailleurs occupés :*

- durant la période de 1831 à 1840, il y eut **31,07** tués ;
- durant la période de 1881 à 1890 ce pourcentage est tombé à **19,92** ;
- durant la période de 1887 à 1896, il y en eut **16,81**.

*Nombre d'ouvriers tués
par 1 million de tonnes de houille extraites :*

- pour les mêmes périodes, il y eut **33,88 ; 11,41** et **9,64** tués.

Les relevés du nombre d'ouvriers tués par suite du grisou sont encore plus éloquents de 1831 à 1896.

Par 10.000 ouvriers, les chiffres tombent de 9,64 à 3,64.

Par 1 million de tonnes de charbon extraites, les chiffres tombent de 10,53 à 2,08.

Dans son étude, H. Kuborn rappelle à ce sujet l'observation faite par le Directeur général des Mines Émile Harzé :

« Il serait injuste de ne pas attribuer une bonne part de la décroissance des accidents à la mise en exécution du règlement général de police des mines de 1884, à l'organisation administrative de l'étude scientifique des accidents, qui ont aussi contribué à donner plus de sécurité au travail minier. »

Les relations des accidents survenus dans les mines de 1820 à la fin de l'exploitation houillère en 1980 notamment ceux ayant causé la mort de cinq ouvriers au moins sont significatives de l'évolution des mesures préventives de protection et de précaution prises en vue de réduire le nombre des accidents.

La plupart des inflammations de grisou, ayant causé chacune un nombre important de victimes, et qui se sont produites dans nos houillères liégeoises pendant la première moitié du XIX^e siècle, sont dues pour la plupart à l'emploi de la poudre noire, seul explosif existant pour le creusement des galeries en pierre ou bacnures et les bosseyements des galeies en couche.

Pour ces dernières, l'ouverture de la couche étant trop faible pour assurer l'évacuation du charbon abattu dans les tailles, il fallait accroître la section de la galerie en enlevant une partie du toit et du mur de la couche.

Les recherches sur l'amélioration des explosifs concernant la sécurité de leur emploi dans les mines grisouteuses furent lentes.

Aussi dans le bassin de Seraing, plusieurs directeurs gérants de charbonnage n'eurent de cesse de supprimer l'emploi de la poudre noire dans les travaux, notamment B. Souheur au charbonnage des Six Bonniers et G.-J. Dubois au charbonnage de Marihaye.

La mise au point de marteaux perforateurs et de bosseyeuses à air comprimé munies de 4 marteaux perforateurs par G.-J. Dubois, directeur gérant de Marihaye aidé de son collaborateur J. François chef de l'atelier de construction mécanique de John Cockerill permit de supprimer complètement l'emploi de la poudre dans les sièges du charbonnage de Marihaye.

À partir de 1880, la fabrication d'explosifs brisant à base de nitroglycérine et de nitrocoton permit de réduire considérablement l'emploi de la poudre noire : le tir des mines restait cependant le travail le plus dangereux des mines de houille.

Dès 1884, date de la parution du premier règlement général de police des mines, le régime de l'autorisation préalable fut institué, dans la plupart des cas, pour l'emploi des explosifs dans les mines grisouteuses.

Le Règlement de 1895 sur l'emploi des explosifs introduisit alors la notion de « charge-limite » c'est-à-dire limitant la quantité d'explosifs pouvant être introduite dans chaque trou de mine en vue d'éviter l'inflammation du grisou ou des poussières par tir de mines.

C'est à cette époque que fut créé un explosif appelé « Explosif S.G.P. » c'est-à-dire de sécurité relative vis-à-vis du grisou et des poussières dans certaines conditions d'utilisation.

En 1920, on put enfin réduire la sévérité de la police du minage sans diminuer la sécurité par la mise au point d'un nouvel explosif muni d'une gaine de sécurité constituée de matières inertes.

De 1930-35 et après la seconde guerre mondiale, de nouveaux progrès furent encore réalisés dans la fabrication des explosifs notamment par la suppression de la gaine de sécurité, la composition du nouvel explosif ne la rendant plus nécessaire ; on s'était aperçu à la suite d'accidents qu'un certain nombre de boute-feux enlevaient la gaine de sécurité croyant rendre le tir des mines plus efficace mais le rendant, de nouveaux, dangereux.

Ces améliorations successives furent dues aux travaux du Service des accidents miniers et du grisou, créé auprès de la Direction générale des mines peu après la parution du Règlement sur la Police des Mines de 1884, mais surtout, par les travaux de la station de recherches sur l'emploi des explosifs et l'éclairage dans les mines dépendant du corps des mines créée en 1902 à Frameries et qui, par après, s'installa à Pâturages.

Elle acquit rapidement une renommée internationale par les travaux de ses directeurs V. Watteyne, G. Stassart, E. Lemaire, A. Breyre et J. Fripiat.

Son premier directeur V. Watteyne fut même envoyé en mission aux États-Unis d'Amérique pour y créer le « Bureau of Mines », station devant s'occuper des recherches en vue d'améliorer la sécurité des travaux dans les mines des U.S.A.

La réduction des accidents dus aux inflammations de grisou fut remarquable à partir de 1880, les diagrammes parlent d'eux-mêmes.

DIAGRAMMES

PROVINCE DE LIÈGE

Par années de 1850 à 1970

1. nombre de tués
2. nombre de victimes (tués et blessés graves)
3. nombre de tués par million de tonnes extraites
4. nombre de tués pour 10.000 ouvriers
5. nombre de victimes par million de tonnes extraites
6. nombre de victimes pour 10.000 ouvriers

Par période décennale de 1841 à 1870

7. nombre de tués pour 10.000 ouvriers – Royaume et Province de Liège
8. nombre de tués pour 10.000 ouvriers – Province de Liège
9. nombre de tués par million de tonnes – Province de Liège

Nature des accidents

Fond et Surface

10. tués	1875-1884
11. tués	1885-1894
12. tués	1895-1905

<i>Fond</i>		<i>Surface</i>	
13. tués	1906-1913	16. tués	1906-1913
14. tués	1918-1939	17. tués	1918-1939
15. tués	1940-1974	18. tués	1940-1974

Le nombre d'ouvriers tués de 1875 à 1974, soit pendant 100 ans, dus au grisou furent pour le bassin de Liège :

1875-1884	: 123
1885-1894	: 24
1895-1905	: 12
1906-1913	: 15
1918-1939	: 60
1940-1979	: 68 (catastrophe du Many en 1953)
	<hr/>
	302

soit une moyenne 3,02 par an.

Si on exclut pour les deux dernières périodes (1918-1939 et 1940-1974) les accidents les plus graves provoqués par le non-respect des dispositions réglementaires, le nombre de tués tombe de 60 à 46 – pour la période de 1918-1939 ; de 68 à 34 – pour la période de 1940-1974 ; le total se réduit de 302 à 254 soit 2,54 par an.

L'examen des accidents dus au grisou de 1918 à 1974 montre que les accidents ayant entraîné la mort de la plupart des ouvriers sont dus à des fautes graves ou à des imprudences manifestes tant de la part des directeurs des travaux que des ouvriers des sièges où ils sont survenus.

Malgré ces fautes et ces imprudences, le pourcentage d'ouvriers tués par les inflammations du grisou s'est considérablement réduit par rapport au pourcentage du nombre total de tués.

1875-1884	: 20,0 %
1885-1894	: 15,6 %
1895-1905	: 4,5 %
1906-1913	: 5,9 %
1918-1939	: 9,1 %
1940-1979	: 11,3 % (catastrophe du Many en 1953)

Si on exclut pour les deux dernières périodes les accidents dus au non-respect des dispositions réglementaires, les pourcentages tombent de 9,1 % à 5,1 % pour la période de 1918 à 1939 et de 11,3 % à 5,7 % pour la période de 1940-1974.

Le nombre d'ouvriers tués par éboulements durant ces mêmes périodes fut de :

1875-1884	: 162
-----------	-------

1885-1894 :	38
1895-1905 :	77
1906-1913 :	105
1918-1939 :	290
1940-1979 :	282
	<hr/>
	954

soit en moyenne 9,54 par an.

Le pourcentage d'ouvriers tués par les éboulements par rapport au nombre total de tués n'a cessé de croître :

1875-1884 :	26,3 %
1885-1894 :	24,7 %
1895-1905 :	28,9 %
1906-1913 :	41,0 %
1918-1939 :	43,9 %
1940-1979 :	47,0 %

Durant un siècle dans le bassin de Liège, il y eut donc :
302 ouvriers tués par une inflammation de grisou et
954 ouvriers tués par un éboulement, soit plus de trois fois le nombre de tués par le grisou.

Si on exclut les accidents dus au grisou provoqués par le non-respect des prescriptions réglementaires, il y aurait, 3,76 fois plus d'ouvriers tués par éboulement que par le grisou.

Pour quelles raisons une lutte efficace a-t-elle pu être menée contre les risques du grisou et que la même lutte n'a-t-elle pu être menée avec succès contre les risques d'éboulements ?

Grisou

Pour qu'une inflammation de grisou puisse se produire, deux causes doivent être réunies.

1. une teneur de grisou dans l'atmosphère comprise entre 6,4 % et 9 % ;
2. une source de flamme ou de chaleur susceptible de provoquer l'inflammation du grisou :
 - les feux nus ;

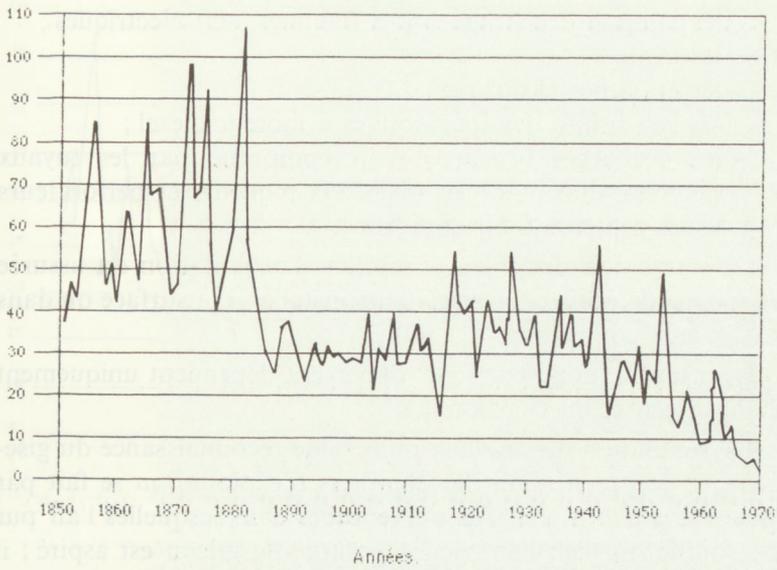


Fig. 1. — Nombre de tués de 1850-1970.
Province de Liège.

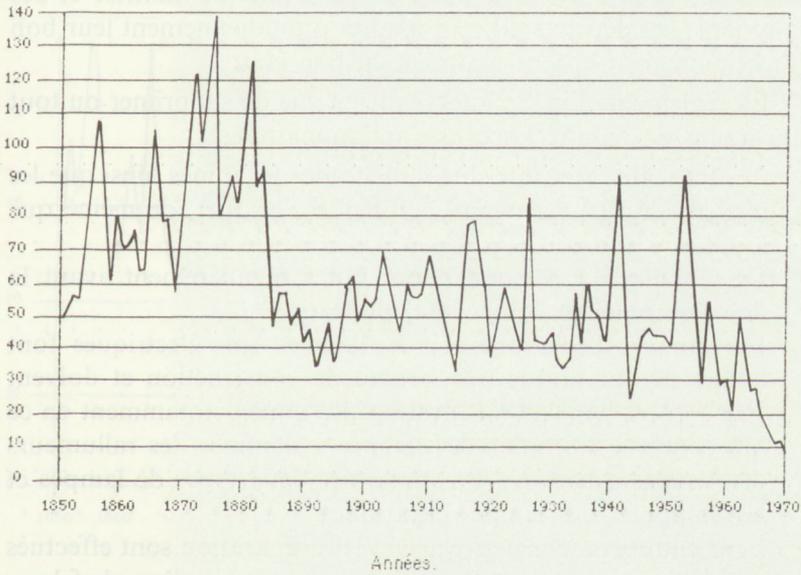


Fig. 2. — Nombre de victimes (tués et blessés graves) de 1850-1970.
Province de Liège.

- les lampes d'éclairage soit à flammes, soit électriques ;
- les explosifs ;
- les étincelles électrique ;
- les gaz brûlés des locomotives à moteur diesel ;
- les décharges brusques d'air comprimé par les tuyaux flexibles alimentant les marteaux piqueurs et perforateurs et les moteurs à air comprimé.

La ventilation des travaux miniers d'exploitation est assurée au moyen de puissants ventilateurs installés à la surface ou dans les travaux souterrains.

Leur installation, leur fonctionnement dépendent uniquement de la direction du charbonnage.

La ventilation des travaux miniers de reconnaissance du gisement et de préparation des chantiers d'exploitation se fait par lignes de guidons, canards ou ventubes dans lesquelles l'air pur est soufflé ou bien l'air vicié et chargé de grisou est aspiré ; il s'agit, en effet, de galeries en cul de sac : en pierre ou en veine.

Leur installation et leur bon fonctionnement dépendent de la direction de la mine mais aussi du personnel de maîtrise et des ouvriers ; ces derniers doivent assurer quotidiennement leur bon fonctionnement et leur maintien en bon état.

La réglementation est intervenue en vue de supprimer ou tout au moins de réduire les causes inflammatoires.

- Les feux nus sont interdits dans toutes les mines ainsi que les moyens de s'en procurer : allumettes, briquet, de même que le tabac à fumer.

Des fouilles du personnel sont faites régulièrement avant la descente pour en contrôler l'application.

- Les lampes d'éclairage soit à flammes soit électriques font l'objet de conditions très strictes de construction et doivent être agréées par l'administration des mines, notamment en ce qui concerne les tamis des lampes à flammes, les rallumeurs des lampes à benzine, les verres des deux types de lampes et les ampoules des lampes électriques.

Leur entretien, leur nettoyage et leur réparation sont effectués par un personnel qualifié sous la surveillance d'un chef lampiste.

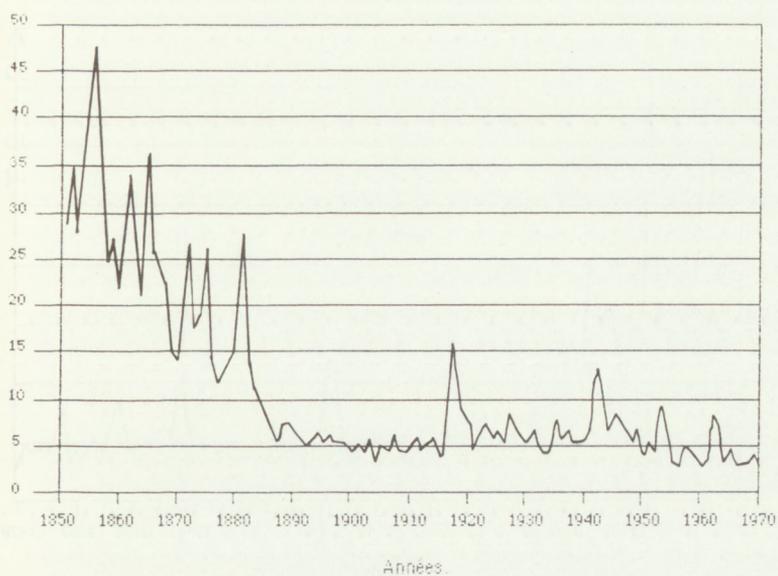


Fig. 3. — Tués par million de tonnes extraites.
Province de Liège, 1850-1970.

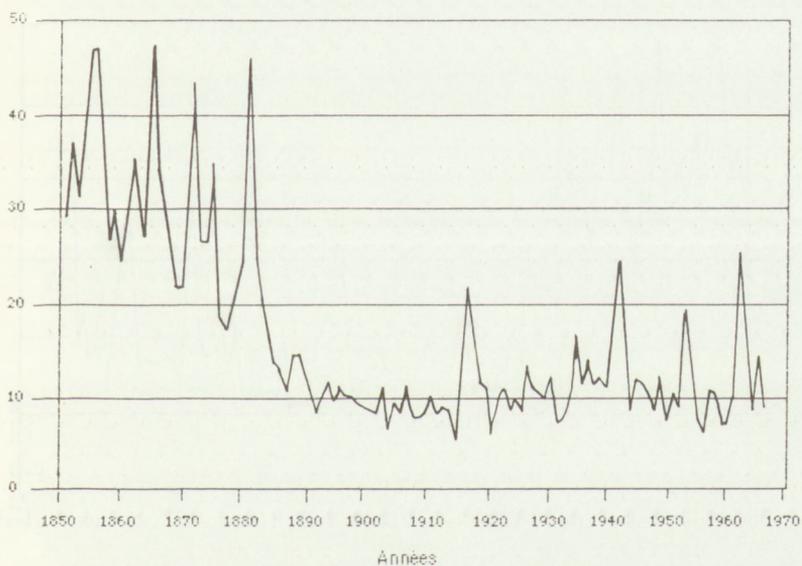


Fig. 4. — Tués pour 10.000 ouvriers, 1850-1970.
Province de Liège.

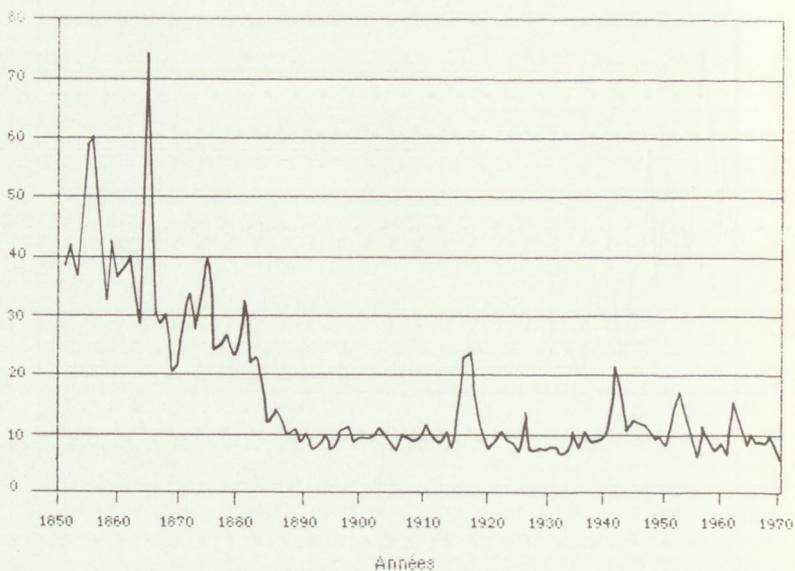


Fig. 5. — Victimes (tués et blessés graves) par million de tonnes.
Province de Liège, 1850-1970.

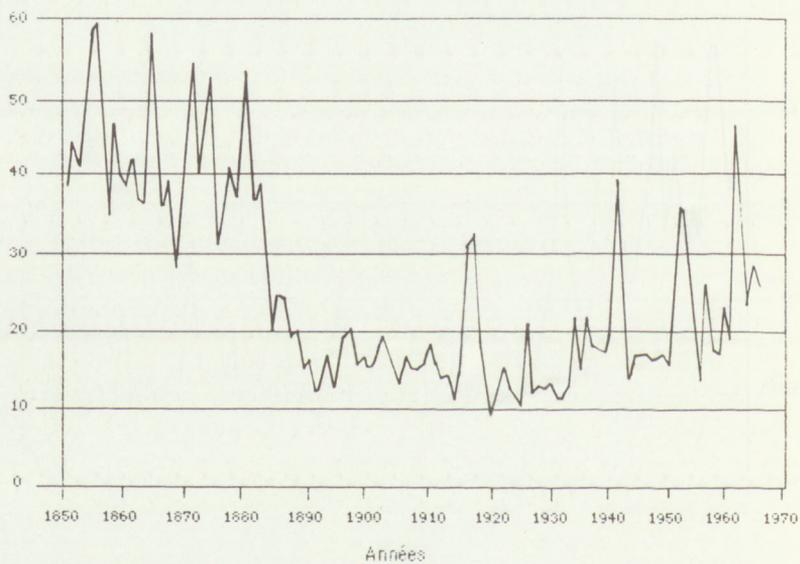


Fig. 6. — Victimes (tués et blessés graves) pour 10.000 ouvriers
Province de Liège, 1850-1970.

Avant d'être utilisées dans les travaux souterrains, elles sont contrôlées par le chef lampiste, par un préposé avant l'entrée dans la cage de chaque ouvrier porteur d'une lampe et par un dernier préposé au moment où l'ouvrier sort de la cage et s'apprête à gagner son lieu de travail.

- Les explosifs et les détonateurs électriques sont soumis à des conditions très strictes de fabrication et ils doivent être agréés par l'administration des mines avant de pouvoir être vendus aux charbonnages en vue de leur utilisation dans les travaux souterrains.

Leur dépôt, leur distribution aux boutefeux, leur transport dans les travaux souterrains, leur dépôt provisoire ainsi que leur chargement et leur mise à feu et les mesures à prendre en cas de raté font l'objet de règles très strictes. Les boutefeux doivent avoir suivi des cours de formation et subi un examen devant un jury composé d'agents du charbonnage et du délégué ouvrier à l'inspection des mines présidé par un ingénieur du corps des mines.

- Les appareils électriques susceptibles de produire des étincelles doivent obligatoirement être d'un type anti-grisouteux agréés par l'administration des mines.
- Les locomotives diesel doivent être d'un type agréé par l'administration des mines. Leurs gaz brûlés doivent passer dans un dispositif les refroidissant de telle manière qu'ils ne puissent enflammer le grisou.
- Les tuyaux flexibles destinés à relier les appareils à air comprimé de toute nature aux canalisations d'alimentation en air comprimé doivent être antistatiques, c'est-à-dire ne pas produire d'étincelles en cas de décharge brusque d'air comprimé.

Certaines de ces mesures réglementaires sont en ordre principal des mesures de protection dont la mise en œuvre dépend de la direction de la mine ; d'autres sont des mesures de précaution dépendant de la direction de la mine, du personnel de maîtrise ainsi que des ouvriers.

Il s'agit principalement :

- du contrôle des lampes et de leur emploi ;
- du transport, du dépôt et de l'emploi des explosifs.

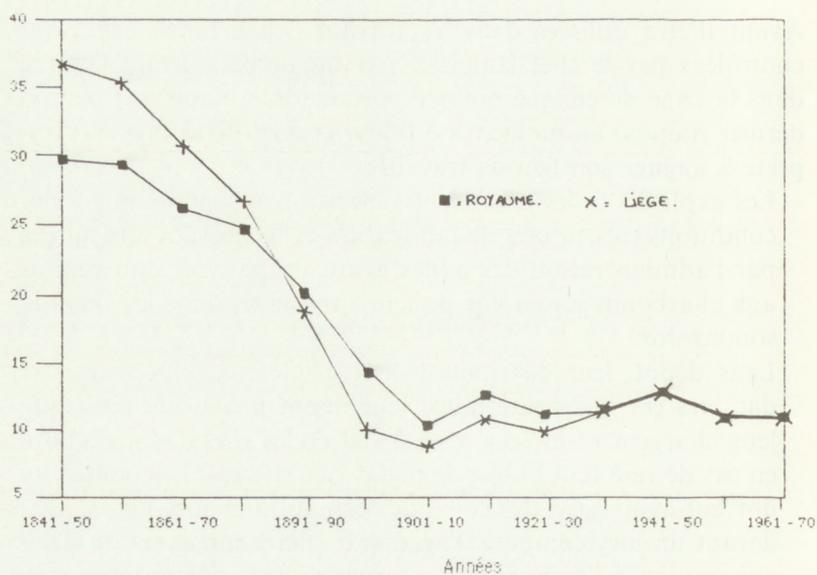


Fig. 7. — Tués pour 10.000 ouvriers, 1841-1970.
Royaume & Liège.

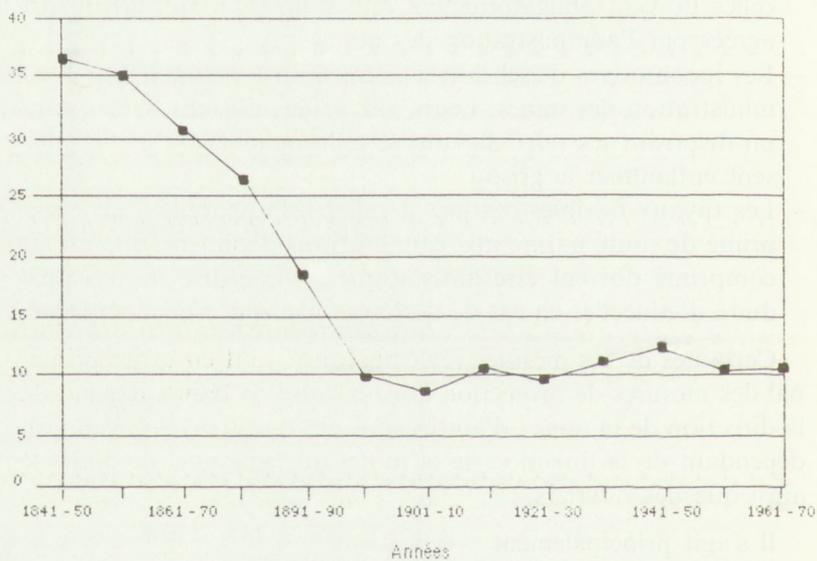


Fig. 8. — Tués pour 10.000 ouvriers, 1841-1970.
Province de Liège.

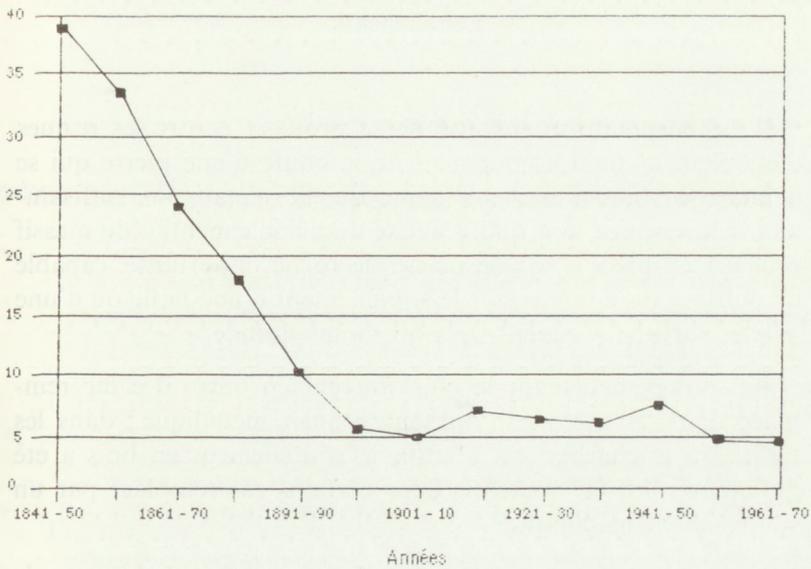


Fig. 9. — Tués pour million de tonnes, 1841-1970.
Province de Liège.

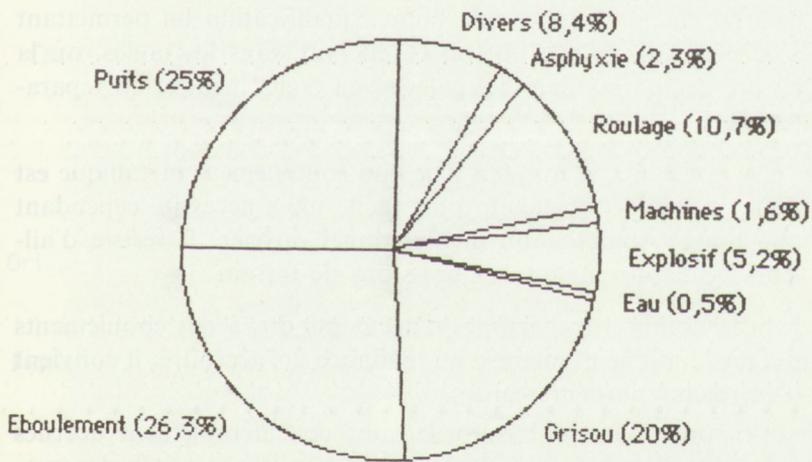


Fig. 10. — Nature des accidents, 1875-1884 (tués uniquement)

Éboulements

Il est beaucoup moins aisé de se protéger contre les risques d'éboulement qu'il s'agisse soit de la chute d'une pierre qui se détache du massif rocheux parce qu'elle n'était pas suffisamment étançonnée, soit qu'il s'agisse du détachement, — du massif rocheux en place —, d'une masse de roche importante, capable de détruire ou de renverser le soutènement d'une taille ou d'une galerie sur une longueur plus ou moins grande.

Le soutènement était le plus souvent en bois ; il a été remplacé dans les voies par du soutènement métallique ; dans les tailles où le charbon est abattu, le soutènement en bois a été maintenu ; il a été toutefois dans certains cas remplacé par un soutènement métallique.

Le soutènement en bois était préparé et mis en place par le personnel ouvrier d'après les consignes générales de soutènement établies par la direction de la mine et adaptées à chaque endroit aux conditions locales et d'après les conseils donnés par le surveillant du chantier.

Ce travail de mise en place du soutènement requiert de la part de chaque ouvrier une bonne qualification lui permettant d'apprécier la nature du toit et du mur dans les tailles, où la nature des parois dans les galeries en creusement et en réparation.

Au contraire, la mise en place du soutènement métallique est d'une exécution beaucoup plus facile mais nécessite cependant une bonne qualification du personnel ouvrier. Il résiste d'ailleurs beaucoup mieux aux pressions de terrain.

Si le nombre des victimes d'accidents dus à des éboulements n'a pas diminué et même a eu tendance à s'accroître, il convient d'en retenir plusieurs causes.

— Les pressions du terrain se sont considérablement accrues lorsque l'exploitation du gisement houiller se fait à des profondeurs de plus en plus grandes.

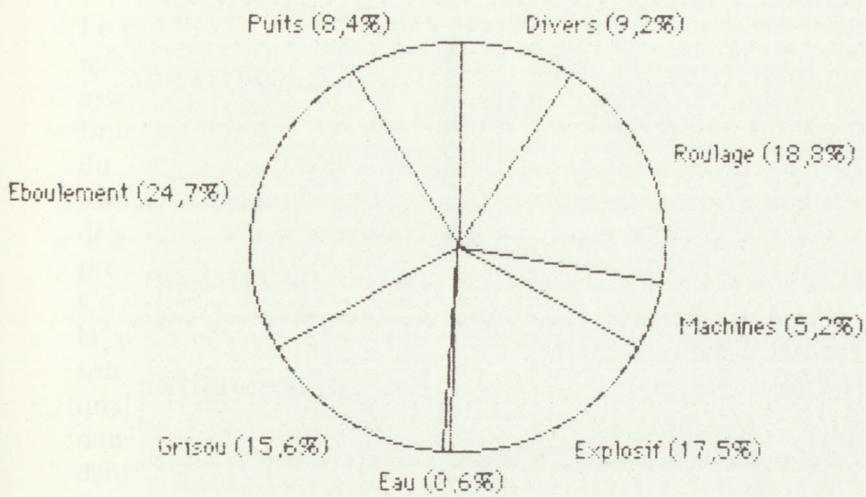


Fig. 11. — Nature des accidents, 1885-1894 (tués uniquement).

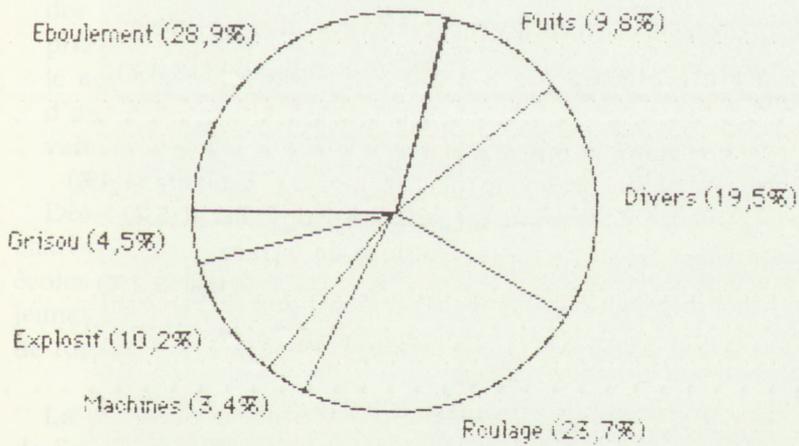


Fig. 12. — Nature des accidents, 1895-1905 (tués uniquement).

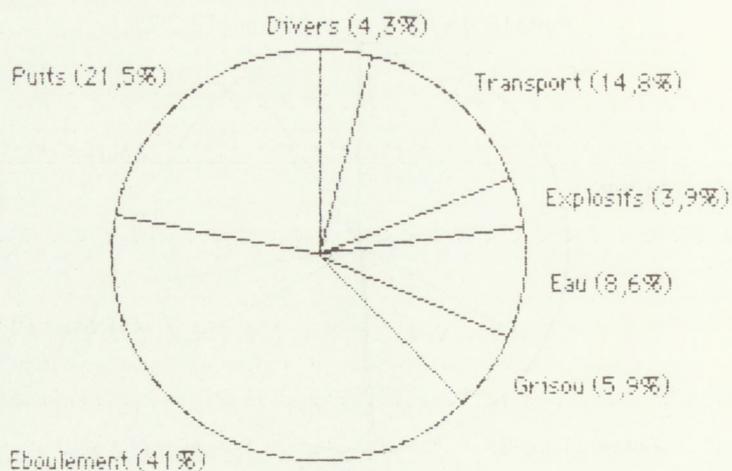


Fig. 13. — Nature des accidents, fond, 1906-1913 (tués uniquement).

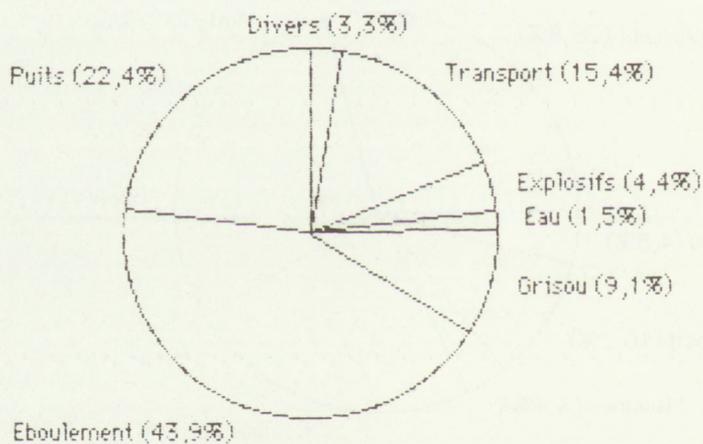


Fig. 14. — Nature des accidents, fond, 1918-1939 (tués uniquement).

- Le remplacement du soutènement en bois par le soutènement métallique, surtout en taille, a nécessité un apprentissage assez long.
- Entre le moment du creusement de la galerie ou de l'abattage du charbon en taille et le placement du soutènement, il s'écoule parfois un temps assez long pendant lequel la surface dégagée ne peut être soutenue que par un étançonement provisoire.

Ce soutènement provisoire dépend de la nature des roches de la surface dégagée mais parfois il peut gêner l'ouvrier dans son travail d'abattage ; il est évident qu'un personnel d'une qualification insuffisante ou cherchant un peu trop ses aises dans son travail peut être une cause supplémentaire d'accident.

Cette dernière cause fut non négligeable par suite d'un afflux très important durant les quarante dernières années de l'exploitation houillère d'une main-d'œuvre étrangère non qualifiée et ignorante des dangers de la mine.

- Une dernière cause, souvent oubliée, est le bruit causé dans les travaux par suite d'une mécanisation de plus en plus poussée. Dans les tailles, lorsque l'abattage du charbon se faisait à la main sans moyens mécaniques, les craquements des soutènements en bois avertissaient l'ouvrier d'une augmentation des pressions de terrain et étaient un signe précurseur de la probabilité d'un éboulement ; l'ouvrier pouvait alors renforcer le soutènement et ainsi réduire considérablement les risques d'un éboulement ou en cas d'urgence évacuer son lieu de travail.

Dès le début de la seconde moitié du XIX^e siècle, certains charbonnages de la région de Seraing créèrent d'abord des écoles en vue de donner une instruction aux membres les plus jeunes de leur personnel et ensuite des écoles de mineurs en vue de former de vrais auxiliaires des ingénieurs.

La plus importante d'entre elles est certes l'École des Mineurs de Seraing créée en 1878 par la Société John Cockerill et qui ferma ses portes en 1958.

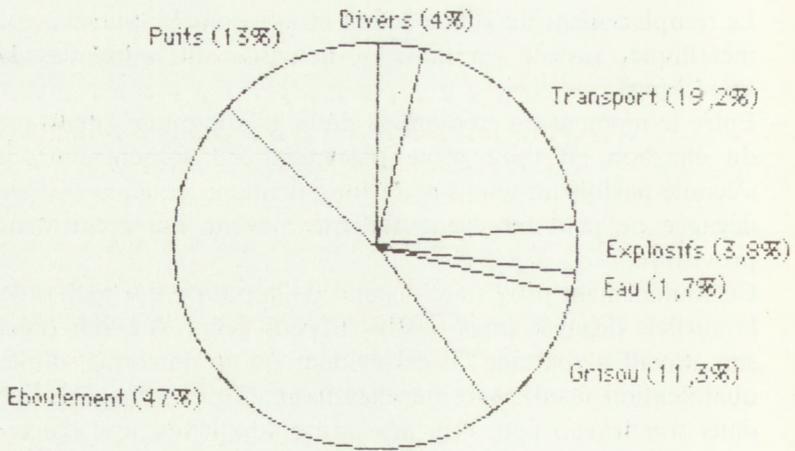


Fig. 15. — Nature des accidents, fond, 1940-1974 (tués uniquement).

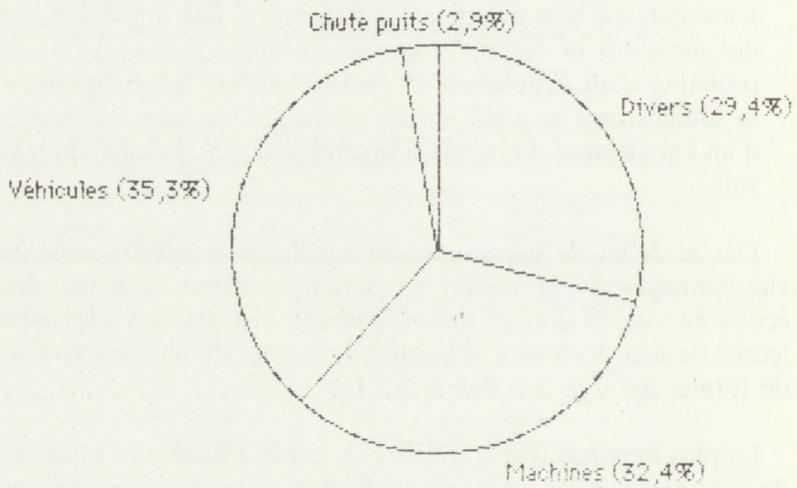


Fig. 16. — Nature des accidents, surface, 1906-1913 (tués uniquement).

Il convient de rendre hommage à tous ces ouvriers qui pendant plusieurs années se sont astreints à suivre les cours de ces écoles.

De quel courage devaient-ils faire preuve pour se rendre à l'école après leur journée de travail et y suivre des cours de 6 à 9 heures du soir alors que le travail commençait le lendemain matin à 6 heures !

Parmi ces ouvriers ayant terminé leurs études à l'École des Mineurs de Seraing, de nombreux occupèrent des situations dignes de leurs efforts. Il y eut :

- 9 directeurs de travaux,
- 21 conducteurs,
- 26 géomètres,
- 3 délégués ouvriers à l'Inspection des Mines,
- 13 chefs-mineurs.
- 21 surveillants.

Voyant l'intérêt de la formation des ouvriers mineurs et l'avantage qu'il y avait pour les ingénieurs du corps des mines d'avoir de tels auxiliaires pour les aider dans leur mission de surveillance des travaux souterrains, un groupe de membres de la Chambre des Représentants déposa le 1^{er} mars 1895 une proposition de loi établissant des inspecteurs ouvriers chargés de la surveillance des travaux souterrains des mines de houille. Après examen en commission, la proposition fut discutée dès le 23 du même mois ; ratifiée par le Sénat, le 7 avril, elle est devenue la loi du 11 avril 1897. L'un des motifs principaux de la nouvelle institution est la création d'agents locaux qui connaissent non seulement les mines de l'endroit, mais aussi les personnes du district dans lequel ils vont exercer leurs fonctions.

Inspirant de la sorte confiance aux ouvriers, ces inspecteurs ont eu sur eux la meilleure influence au point de vue de l'observation des règlements relatifs à la sécurité ; ils pouvaient en outre recueillir de la part des travailleurs de précieux renseignements en vue de prévenir davantage des accidents.

En bref, ils ont eu le double rôle d'observateur intelligent et de rapporteur consciencieux.

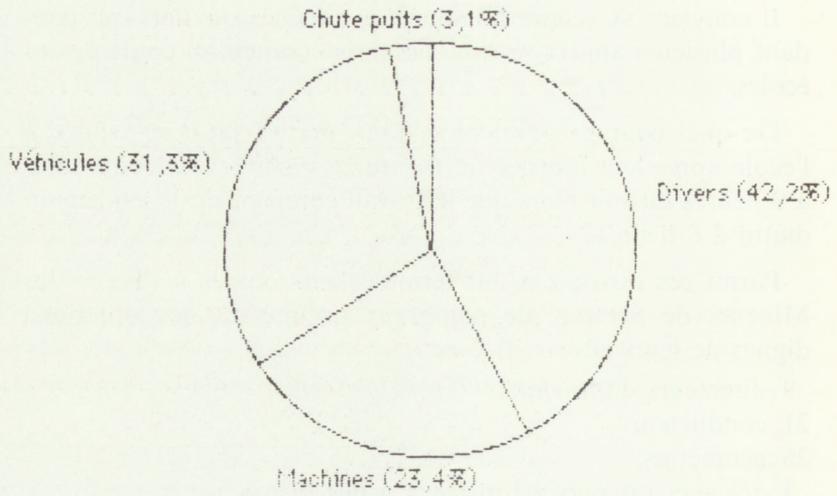


Fig. 17. — Nature des accidents, surface, 1918-1939 (tués uniquement).

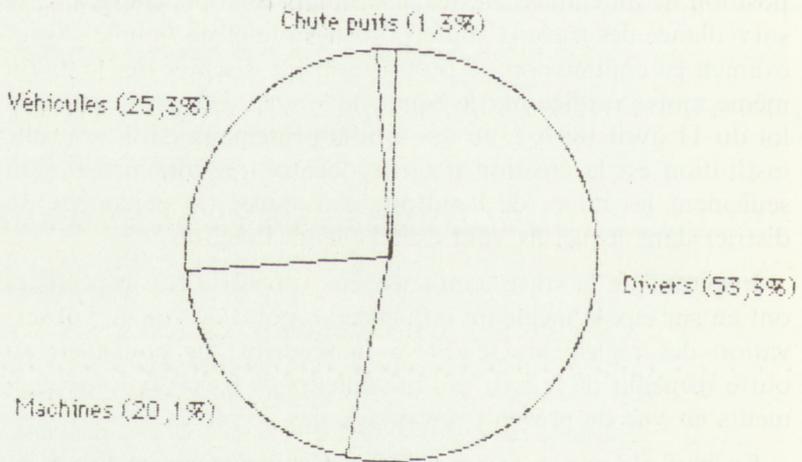


Fig. 18. — Nature des accidents, surface, 1940-1974 (tués uniquement).

À l'origine, ce furent les sections des Conseils de l'Industrie et du Travail, représentant l'industrie des charbonnages, qui reçurent mandat pour proposer au Ministre responsable de la police des Mines, les candidats aptes aux emplois de délégués à l'inspection des travaux souterrains des mines de houille.

Dans ces sections, patrons et ouvriers appelés à siéger en nombre égal devaient s'entendre sur le choix des hommes à présenter à la nomination de Gouvernement.

En 1927, les organisations ouvrières obtinrent une révision de la loi de 1897 et se virent confier à elles seules la désignation des candidats parmi les personnes qui, ayant satisfait à certaines conditions, subissent avec succès une épreuve de capacité.

Chaque délégué exerçait son mandat pendant une période de quatre ans dans une circonscription bien définie ; ce mandat pouvait être renouvelé.

Dans le bassin de Liège, le nombre de délégués ouvriers fut porté de 9 à 16 en 1950 pour tenir compte du grand nombre d'ouvriers étrangers, non initiés aux dangers des travaux souterrains des mines, qui furent occupés dans les charbonnages après la seconde guerre mondiale ; des ouvriers de nationalité étrangère furent même autorisés à exercer les fonctions de délégués ouvriers à l'inspection des mines.

*

* *

Cet exposé, peut-être un peu long, montre combien lents furent les progrès réalisés dans l'exploitation des mines pour assurer la sûreté des travaux et la sécurité des ouvriers.

Il montre comment les progrès ne purent être réalisés qu'à la suite de travaux opiniâtres réalisés tant par les directions des charbonnages, notamment ceux du bassin de Seraing dont le gisement était loin le plus grisouteux, que par le service des accidents miniers et du grisou créé peu après 1884 auprès de la direction générale des mines et par la station de recherche sur

l'emploi des explosifs et l'éclairage dans les mines créée en 1902 à Frameries et qui, par après, s'installa à Pâturages.

Pour terminer cet exposé, permettez-moi de signaler deux faits peu connus :

- le décès accidentel d'Hubert Goffin ;
- la nomination de chevalier de l'ordre de Léopold de trois ouvriers mineurs qui s'étaient le plus distingués en portant secours aux victimes du coup de grisou survenu à Seraing, le 22 juillet 1838, dans les travaux souterrains de la houillère de l'Espérance et qui causa la mort de 55 ouvriers.

En voici les brèves relations :

- Le décès accidentel de Hubert Goffin, tué le 8 juillet 1821, dans les travaux souterrains de la houillère du bure Colson à Ougrée-Sclessin.

De jeunes traîneur s'étaient amusés en fin de journée à enflammer le grisou qui séjournait au-dessus des fascines ou « veloutes » garnissant le soutènement d'une galerie ; mais ils oublièrent de l'éteindre avant de quitter les travaux.

Le lendemain, lorsqu'on voulut se rendre dans le chantier, on aperçut une fumée fort épaisse qui s'en échappait, signe de l'existence d'un foyer d'incendie assez important ; le maître ouvrier du bure fit réaliser un bouchon de pierres et d'argile afin d'isoler le chantier, espérant que le feu s'éteindrait de lui-même par défaut d'oxygène.

Plusieurs jours après, croyant le feu éteint, le maître ouvrier, sans feu ni lumière détruisit le bouchon.

Le conducteur des mines Hubert Goffin que d'anciennes relations unissaient à la famille Colson et qui continuait à diriger bénévolement les travaux était descendu dans la mine afin de s'assurer que le feu était bien éteint ; vu l'absence de gaz dans la galerie, Goffin, sa chandelle à la main, pénétra dans le chantier ; à l'instant même, il y eut inflammation et détonation ; des pierres furent projetées avec violence et atteignirent Hubert Goffin ; il fut remonté à la surface où le médecin appelé ne put que constater son décès.

- Les trois ouvriers nommés chevalier de l'ordre de Léopold sont :
- Boulanger Joseph, maître ouvrier de nuit ;
- Dumont Henri, marqueur de nuit ;
- Massin Michel, chef de taille.

Boulanger et Dumont se trouvaient à la surface ; sans hésiter, ils sont descendus à l'étage de 417 mètres, lieu de la catastrophe et parvinrent à arracher à la mort huit ouvriers.

L'un de ceux-ci, Massin, ramené au jour à demi-mort est redescendu dans les travaux aussitôt qu'il eut repris ses sens et ses forces pour aider le sous-directeur et les maîtres ouvriers qui, dans l'intervalle avaient pénétré à l'intérieur du chantier sinistré.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler qu'il a fallu attendre la loi du 24 décembre 1903 pour faire état du risque professionnel et pour attribuer aux victimes des accidents de travail des indemnités de réparation qui à cette époque ne représentaient que la moitié du salaire perdu.

La loi du 15 mai 1929 les a portées aux deux tiers de la perte de salaire.

La loi du 10 juillet 1951 les a élevées à la presque totalité de la perte de salaire pour les incapacités de temporaires et à la totalité de la perte de salaire pour les incapacités permanentes.

Durant tout le XIX^e siècle, les familles des victimes des accidents collectifs notamment étaient secourues grâce à des souscriptions publiques ; les journaux de cette époque relatent avec force détail les sommes recueillies dans ce but. Dans quelques rares cas, les sociétés charbonnières intervenaient suivant leurs possibilités en faveur des familles des victimes.

Parfois, le gouvernement et les autorités provinciales intervenaient ; les caisses de prévoyance dont la première fut créée par Micoud d'Umons après le coup d'eau du Beaujonc suffisaient à peine à secourir les familles des victimes des accidents individuels.

Après la fin du régime français, la caisse de prévoyance créée par le préfet Micoud d'Umons cessa son activité.

Sous le régime hollandais, il n'y eut que des interventions ponctuelles à chaque accident collectif.

Sous le régime belge, il fallut attendre la catastrophe de l'Espérance à Seraing en 1838 pour voir se rétablir une caisse de prévoyance à Liège puis par après dans les autres bassins houillers.

Ce n'est qu'en 1868 que les caisses de prévoyance furent bien organisées.

PARTIE ADMINISTRATIVE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 1991

L'année 1991 a été une nouvelle année difficile pour notre société.

Les appréhensions que nourrissait le Bureau à propos de la sécurité des collections et même de l'état des bâtiments, ont une nouvelle fois été confirmées par les faits. Par mesure de sécurité, l'accès aux étages de la Maison Curtius a été interdit par arrêté du Bourgmestre sur base d'un rapport du Service régional d'incendie, tandis que, peu après, c'était au tour du Musée du Verre de subir le même sort. Ici, la situation est beaucoup plus grave: la toiture perce en plusieurs endroits, la charpente risque d'être attaquée par la mэрule et les collections pourraient subir de graves dommages.

Le Bureau a évidemment multiplié les démarches les plus pressantes, auprès de l'Echevin des Musées et de toutes les autorités concernées, et il appuyé l'action des conservateurs du musée tendant à attirer l'attention sur cette situation désastreuse. A l'heure actuelle, bien qu'un crédit de 20 millions ait été inscrit au budget de l'année 1991, le dossier est toujours en souffrance à l'Administration communale.

La remise en état des locaux du Musée du Verre et la réouverture des étages de la Maison Curtius sont évidemment les conditions préalables à la réalisation de tout autre projet. Aussi le projet de regroupement des collections du Musée d'Art religieux et d'Art mosan avec celles du Curtius, bien qu'il ait continué à susciter la réflexion, est-il resté en veilleuse.

Sur le plan des activités scientifiques, par contre, l'Institut a plusieurs motifs sérieux de se montrer satisfait.

Le tome 101 du *Bulletin* est sorti de presse, le tome 102 le sera bientôt.

Le Prix Larbalette a couronné le travail de l'archéologue Heike Fock sur le château de Burg-Reuland.

Par ailleurs, l'Institut s'est inquiété du devenir du site archéologique de la place Saint-Lambert. En juin, une visite guidée du chantier a été organisée. Le 8 octobre, un séminaire a rassemblé, en ses locaux, toutes les parties directement intéressées — architectes, urbanistes, archéologues et historiens, fonctionnaires, techniciens et responsables politiques.

A la suite de ce séminaire, un mémorandum en faveur de la sauvegarde d'une grande partie de ce site a été remis aux autorités concernées; malheureusement, force est de constater qu'il ne lui a pas été réservé l'accueil souhaité.

L'année 1991 a aussi été largement consacrée à la préparation du LI^e Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique, qui se tiendra à Liège, dans les locaux de l'Université au Sart-Tilman, au mois d'août prochain. Nul doute qu'en assumant l'organisation d'un tel congrès, de portée nationale et d'un grand rayonnement scientifique, l'Institut archéologique liégeois ne réaffirme, avec éclat, au plan tant régional que local, l'importance, le rôle et l'actualité d'une société savante, qui compte parmi les plus anciennes.

*

* *

Le conservateur de l'I.A.L., actuellement écarté de la gestion quotidienne des musées en raison de la nouvelle organisation imposée à la Ville par nécessité financière n'est plus, jusqu'à nouvel ordre, en état de rédiger un rapport annuel.

NOS MUSÉES

Les budgets d'acquisition d'œuvres d'art pour nos collections fondent comme neige au soleil. Et pourtant, les Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs parviennent à enrichir leur patrimoine grâce à de généreux donateurs, collectionneurs ou artistes.

A tous, nous tenons à exprimer nos plus vifs remerciements.

LISTE DES DONATEURS : 1991

Section : Verre

- Don de M^{lle} Yvonne Rahusen, Mozartstraat, 10, NL-6245 GZ Eijsden
Paire de flacons de toilette, XIX^e siècle. Verre jaunâtre irisé.
Bouchon en cuivre gravé D.V.H. (Deruette van Harencarspel) (née Jeanne Cornélie).
- Don de M^{me} Ulla Bostrom, Swedish Gallery, 186 Bruce st., South Thornbury, Ontario NOH 2PO (Canada), à l'occasion de son passage au musée.
Vase « LAGNER ».
Ulla Bostrom, Canada (née à Montréal, en 1962).
Cristal peint d'un visage et doublé d'une couche incolore.
Tons rouge, bleu, vert, jaune.

Section : Céramique

- Don de M^{me} Rossion, rue de Visé, à Wandre, en mémoire de la fille de l'architecte Joassart.
Vase.
BOCH Frères - La Louvière. Vers 1914-1920.
Six fois répétés sur le haut du vase, trois fruits (jaune, orange, brun sur feuillage mauve) forment une frise rythmée de feuillage bleu ciel sur fond blanc.

Signature : MADE IN BELGIUM, Boch frs, La Louvière, fabrication belge. D. 745/CT.M.

Section : Bois sculptés

- Don de M^{me} Rossion, rue de Visé, à Wandre, en mémoire de la fille de l'architecte Joassart.
Bois sculpté dit « LE BACCHUS ».
Départ de rampe d'escalier. Fin XIX^e, début XX^e s.
Chêne sculpté enduit. Une tête bouclée sort de la volute enserrée de feuilles d'acanthé.

Section : Beaux-Arts - Arts graphiques - Dessins

- Don, par l'intermédiaire de M. Sheng-Shyong Fang, Directeur du Service Culturel de l'Office Economique et Culturel de Taipeh, à Bruxelles.
Peinture sur papier. « UN PRUNIER EN FLEURS ».
Maître Mou-Shiow Lin (né à Kan Ton, Chine, en 1931), 1990.
Peinture traditionnelle chinoise figurant une branche de prunier en fleurs (roses). Fond blanc, feuille marouflée sur soie. Caractères chinois, à gauche, figurant le printemps.

Section : Lapidaires

- Don, par l'intermédiaire de M. Richard Manfroy, rue A. Tilkin, 48, 4000 Liège.
Encadrements de fenêtres de l'église de Glain. Calcaire.
Provenance : une maison de la rue A. Wynand, à Glain.

Section : Bibliothèque

- Don de Monsieur Henri Rompen, rue E. Collard, 25, 4030 Grivegnée, qui a travaillé au Val-Saint-Lambert avec Charles Graffart, et, ensuite, à Saint-Louis, en qualité de Chef de la Création.

Catalogues (Baccarat, Saint-Louis, Val-Saint-Lambert), dossiers personnels et documentations diverses (pédagogies, techniques, verreries, etc.).

LISTE DES DONATEURS : 1992

Section : Bibliothèque

- Don de M. Jacques Dethise, Francis Wellesplein, 1, 2018 Antwerpen.
Manuscrit.
Sujet : Vie à Liège, au début du XX^e s.
Auteur : arrière-grand-père du donateur.

Section : Verre

- Don de M. Charles Conrad, rue du Bois Impérial, 21, 1380 Plancenoit.
Sculpture en cristal.
Val-Saint-Lambert, d'après un projet de Charles Conrad.
Epoque : vers 1961.

Section : céramique

- Don de M^{me} Thérèse Lebrun, rue de Florival, 67, 5981 Archennes.
Vase en grès émaillé, avec un léger rouge de fer sur glaçures bleues. L'émaillage a coulé en deux endroits formant pied. Le fond porte une légère empreinte du cachet de la céramiste.
Auteur : Thérèse Lebrun. Epoque : 1992.
Donné à l'occasion de l'exposition « L'Art de la Table » (église Saint-André, septembre 1992).
- Don de M. Bernard Thiran, route de Blaimont, 18, 5541 Hastière-Par-Delà.
Vase. Pièce de forme triangulaire sommée d'un bouchon, en grès, décorée de manière gestuelle dans une variété de gris, de

noir, de bleu et de rouge. Signé avant cuisson : « TB 90 ». Marqué après cuisson, en orange : « THIRAN BELGIUM ». Auteur : Bernard Thiran. Epoque : 1990. Donné à l'occasion de l'exposition « L'Art de la Table » (église Saint-André, septembre 1992).

- Don de M^{me} Betty Morenhoudt, rue Henri Werre, 41, 1090 Bruxelles.

Théière. Porcelaine émaillée gris noir. Seul le couvercle a reçu une couverte claire. De forme géométrique très décentrée, la pièce repose sur une base soulignée par un trait clair de porcelaine à nu. Le cachet de la céramiste est frappé à la limite de ce trait.

Auteur: Betty Morenhoudt. Epoque : 1992.

Donné à l'occasion de l'exposition « L'Art de la Table » (église Saint-André, septembre 1992).

Section : Archéologie

- Don de M. Raymond Fryns, pl. des Carmes, 5/052, 4000 Liège.

Tombe(s) – os humains et mobilier, avec documents du fouilleur.

Fouilles en 1924 (et autres ?) de M. Oscar Fryns.

Epoque : Indéterminée; âge du fer, au plus tôt.

Provenance : Jemeppe-sur-Meuse + Thier d'Olne (Ombret) ?

Le donateur est le descendant de M. Oscar Fryns, fouilleur. Le matériel avait d'abord été donné à l'Université de Liège, qui ne souhaitait pas le conserver.

Il nous a été remis par M. Daniel Marcolungo.

Section : Mobilier

- Legs de M^{me} Georges de Spirlet (décédée le 22/7/1991), qui résidait av. d'Auderghem, 260, 1040 Etterbeek.

Grande armoire de sacristie.

Ecole : Liège ?

Epoque : fin XIX^e ou début du XX^e s.

Section : ferronnerie

– Don de M^{me} Rossion, rue de Visé, 381, 4020 Wandre, en mémoire de la fille de l'architecte Joassart.

Lot d'entrées de serrures (116 pièces), en fer battu et en cuivre, dans l'esprit du XVIII^e et du XIX^e s.

TABLEAU DU BUREAU
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE

L'ÉCHEVIN DES MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE

Bureau de la Société pour les années 1993-1994

<i>Président :</i>	M. Pierre COLMAN
<i>Vice-Président :</i>	M. Jean-Louis KUPPER
<i>Secrétaire :</i>	M. Bruno DUMONT
<i>Conservateur :</i>	M. Luc ENGEN
<i>Bibliothécaire :</i>	M ^{lle} Monique MERLAND
<i>Trésorier :</i>	M. Luc ENGEN
<i>Trésorier adjoint :</i>	M. Patrick HOFFSUMMER
<i>Conservateurs adjoints :</i>	MM. Léon DEWEZ Hubert FRERE Richard FORGEUR Marie-Claire GUEURY Fernand ROBERT

Conseil

MM. Julien VENTER, Florent ULRIX, Etienne HÉLIN, Jean KELECOM, Charles DELRÉE, Marguerite ULRIX-CLOSSET, Jacques ANNEZ de TABOADA, Ann CHEVALIER, Georges HANSOTTE.

Commissions

Publications : M^{me} M. ULRIX-CLOSSET, MM. G. HANSOTTE, P. Y. KAIRIS et A. CHEVALIER.
Fouilles : MM. F. ULRIX, M. OTTE, P. HOFFSUMMER.
Achats : MM. L. ENGEN, J. FOLVILLE, J. ANNEZ de TABOADA.
Vérification des musées et de la bibliothèque : M^{me} M. ULRIX-CLOSSET, MM. G. HANSOTTE, A. LEMEUNIER, R. FORGEUR.
Vérification des comptes : MM. Jacques ANNEZ de TABOADA, F. ROBERT, G. HANSOTTE.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

A

- ABOLENS (act. Hannut, prov. Liège, arr. Waremme), 205, 206
 AHIN (Huy), 341
 AISNE, 182, 183, 184
 ALBE, duc d', 279
 ALBERT I^{er}, 121
 ALDEGONDE, sainte, 283, 306
 ALEXANDRE (Joseph), 15, 50, 79, 85, 95, 96, 134
 ALLEMAGNE, 9, 35, 36, 134, 269, 296, 336
 ALTARE (Italie), 277, 280, 285
 ALVIN-BERNARD, 110
 AL ZÈPE (lieu dit à Oleye), 227, 228
 AMAND, 213
 AMBIENS, 183
 AMBIORIX, 181, 197, 198, 199, 200
 AMBRESIN, 252
 AMIENS (France, Somme), 188, 196
 AMSTERDAM (Pays-Bas, Hollande septentrionale), 297
 ANCION (G.), 337
 ANDES, 185, 188
 ANDRIEN CLOSON, 330
 ANDRIMONT (Julien d'), 35, 55, 59, 64
 ANGLEUR (act. Liège, prov. et arr. Liège), 323; charbonnage des Aguesses à, 102
 ANJOU, 185, 188
 ANSEMBOURG, musée d', 6, 19, 90, 95, 96, 97, 177
 ANS (Raes d'), 293
 ANVERS, la ville d', 196, 278, 279, 280
 ANVERS, la province d', 37, 57, 101
 APOLLON, Tympan dit d', 89
 APOSTA (Henri Lambert), 332
 AQUITAINE, 186, 190, 194
 ARCHÉOPHILE, 166
 ARENTSBURG (Pays-Bas), 269
 ARGENSON, 341
 ARGENTEAU (act. Visé, prov. et arr. Liège), château d', 172
 ARIOVISTE, 186
 ARMORICAINS, 189, 190
 ARMORIQUE, 184, 185, 186, 187, 188, 191, 200
 ARSIMONT (act. Sambreville, prov. et arr. Namur), 218, 242, 243, 245, 247, 249, 250, 268
 ARTOIS, 338
 ARTOIS (Melchior d'), 328
 ATÉO (Italie), 280
 ATRÉBATES, 183
 ATRIUS (Q.), 194
 ATUATUCA, 181, 182, 188, 190, 196, 197, 198, 199, 200, 202
 ATUATUQUES, 183, 197
 AU FOND DE LA TOMBE (lieu dit à Hodeige), 229
 AUGSBOURG, argent d', 326
 AUGUSTE, 267
 AUGUSTE-TIBÈRE, 267
 AULERQUES, 184
 AULERQUES EBUROVICES, 190, 200
 AUSBOURG, argent d', 324
 AVENNES, 206, 240
 AVENNES, tumulus d', 251
 AVROY, baillage d', 284
 AVROY, fermier du pont d', 291
 AVROY, lieu d', 290
 AVROY, 284, 293, 296, 298
 AVROY, baillage d', 291
 AVROY, fermier et du bailly d, 292
 AVROY, rivière d', 284
 AXONA, 182, 184, 185, 200

B

- BAAR (Armand), 90, 98
 BAAR, famille, 90
 BAAR-MAGIS (Armand), 50
 BABINO (Jean-Baptiste), 285, 286, 287, 288, 290, 291, 292, 293, 298, 300
 BAIWIR (Jeanne Catherine), 322
 BAIWIR (Pierre), 322
 BARTHÉLEMY (Jeanne Thérèse), 320

- BATAILLE (Henri), 168, 168
BAVAY (France, Nord), 205, 225, 234, 252
BAVIÈRE, 306, 308
BAVIÈRE, argent de, 324, 326
BAVIÈRE (Ernest de), 103, 280, 347
BAVIÈRE (Ferdinand de), 284, 295
BAVIÈRE (Joseph-Clément de), 339, 340, 341
BAVIÈRE (Maximilien-Henri de), 122
BÉANIN (Jean François), 314
BEAUJONC, mine, 349, 350, 375
BEAUVAIS (France, Oise), 337
BECKER (Paul), 8
BELDERBÜSCH, manoir de, 172
BELGES, 196
BELGIQUE, 5, 11, 35, 44, 62, 73, 87, 104, 162, 163, 177, 242
BELLOVAQUES, 183
BENSOMME, 287
BERCHMANS (Jules), 168
BERGHES (Georges-Louis de), 338, 341, 342
BERGILERS, 227, 227, 228, 228, 229
BERLIN, la ville de, 120
BERLINGEN (act. Wellen, prov. Limbourg, arr. Tongres), 213, 214, 224
BERNIÈRES, intendant, 335
BERRYER (Gilles), 327, 328
BERRYER (Gilles), fils, 308
BERTHOLET (Paul), 303
BERTRAND (Alexandre), 44
BERTRÉE (act. Hannut, prov. Liège, arr. Waremme), 205, 207
BESANÇON (France, Doubs), 200
BEYNE-HEUSAY (prov. et arr. Liège), échevin de l'instruction publique de, 59
BIESME (act. Mettet, prov. et arr. Namur), nécropole de, 268
BIGWOOD (Georges), 180
BILSTAIN (act. Limbourg, prov. et arr. Verviers), 314, 320
BIOLLEY (François de), 41
BLEHEN (act. Hannut, prov. Liège, arr. Waremme), 203, 204, 205, 206, 207, 210, 211, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 221, 224, 225, 227, 250, 251
BLERET (act. Waremme, prov. Liège, arr. Waremme), 228
BODY (Albin), 49, 114, 135, 137, 153
BOGNÉE (Eugène), 79
BOIS DE BUIS, 222, 223, 261, 268
BOIS DES TOMBES (lieu dit à Waremme), 227
BOIS ET BORSU (act. Clavier, prov. et arr. Huy), instituteur de, 52
BONHOMME (Georges), 106
BONHOMME (Henri), 296, 297, 298, 299, 300
BONHOMME (Jean), 281, 294, 295, 296, 297, 298
BONHOMME (Léonard), 296, 299
BONIVER (François), 166
BONN (Allemagne, Nord-Rhein-Westphalen), 233, 340
BONNECHÈRE (Isabelle), 322, 323
BONNECHÈRE (Jean), 322
BORCHGRAVE D'ALTENA (Joseph de), 39, 44, 161, 165, 174
BORGNET (Adolphe), 8, 11, 43, 45, 153, 176
BORMAN (Camille de), 16, 39, 57, 59, 59, 60, 64, 139
BORMANS (Jean-Henri), 8, 9, 12, 36, 49, 79
BORMANS (Stanislas), 14, 16, 43, 44, 78, 79, 105, 119, 132, 135, 136, 142, 154, 179
BOUCHER DE CRÈVECŒUR DE PERTHES (Jacques), 74, 120
BOUCLET, 305
BOULANGER (Joseph), maître ouvrier de nuit, 375
BOUNAME, Bonhomme (Jean), 294
BOURGAUT (Camille), 47
BOUVIER (Marie Jeanne Catherine), 304
BRABANT, 286, 295, 296, 310
BRABANT, conseil du, 297, 338, 341
BRABANT, duc de, 279
BRABANT, la province du, 35, 37, 88 172
BRAIVES (Prov. Liège, arr. Waremme), 206, 213, 223, 240, 241, 247, 268
BRANICKY (comte de), 312

- BRASSINNE (Joseph), 19, 25, 44, 61, 89, 153, 157, 159, 160, 161, 164, 166, 303, 308, 317
- BRESSOUX (act. Liège), 37
- BRETAGNE, 184, 191, 192, 194
- BRETONS, 194, 202
- BREUER (Jacques), 44, 76, 180, 303
- BREU(Y)ERS (Christine), 318
- BREYRE (A.), 355
- BRIDON (Nicolas Joseph), 304
- BROICH, manoir de, 172
- BRUGES, la ville de, 101
- BRUGES, société d'Émulation de, 37
- BRUNET-DECKERS (L.), 303
- BRUXELLES, la ville de, 35, 79, 83, 153, 297
- BRUXELLES, société d'archéologie de, 72, 73
- BUISSERET (Auguste), 55, 60, 67, 67
- BUZZONE (Antoine), 286, 287, 292, 298, 300
- C
- CAMBRAI (France, Nord), 339
- CAMPAGNE DE LA TOMBE DE L'EMPE-
REUR (lieu dit à Villers-le-Peu-
plier), 252
- CAMPINE, 113
- CANON D'OR, au, 314
- CANTO (Jean-François), 340
- CANTO (Nicolas), 340, 341
- CAPITAINE, collection, 90
- CAPITAINE (Félix), 8, 9, 47, 56, 58, 63, 79
- CAPITAINE (Ulysse), 8, 9, 12, 14, 47, 56, 57, 60, 63, 77, 78, 82, 90, 100, 101, 105, 122, 142
- CARBONELL (Charles-Olivier), 101
- CARMANNE (J.-G.), 110
- CARNUTES, 196
- CASSELERI (Joseph), 279
- CASTELLO (Antoine de), 279
- CAUMONT (Arcisse de), 74
- CENTURINI (Joseph), 280
- CERFONTAINE prov. Namur, arr. Phi-
lippeville), 243, 267
- CÉSAR, 123, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 197, 198, 199, 200, 201, 202
- CEULEMANS (Lambert), 319
- CHALDÉE, 171
- CHAMILLART, 336, 340, 341
- CHAMPAGNE, 337
- CHAMPION (act. Namur), 213
- CHAPEVILLE (Jean), 278
- CHARLES LE TÉMÉRAIRE, 121
- CHARLES-QUINT, 279
- CHARLEVILLE (France, Ardennes), 281, 295
- CHÂTELET (prov. Hainaut, arr. Char-
leroi), 300
- CHÈNÉE (act. Liège), 37
- CHERET, le sieur, 312
- CHESTEA (Castello) (A.), 279
- CHESTRET DE HANEFFE (Jules de), 16, 39, 52, 72, 134, 154
- CHEVALIER (Ann), 8
- CHÈVREMONT (lieu dit à Vaux-sous-
Chèvremont), 32, 73
- CICÉRON, 196
- CÎTEAUX, ordre de, 136
- C. JULLIAN (Camille), 200
- CLAUDE-DOMITIEN, 219
- CLERCX (Michel), 341
- CLERCX (veuve Jean-Guillaume), 337
- CLERMONT (act. Engis, prov. Liège,
arr. Huy), 21
- CLÈVES (Allemagne, Nord-Rhein-
Westfalen), 337
- CLOSON (Adrien), 330, 331, 332
- CLOSON, famille d'orfèvres, 330
- CLOSON (Gilles), 330
- CLOSON (Urbain), 331, 332
- CLOSSET (Léon de), 9, 12, 49
- COBLENCE (Allemagne, Rheinland-
Pfalz), 336
- COCKERILL, famille, 162
- COCKERILL (John), 354
- COCKERILL, société John, 369
- COENEN (Joseph), 41, 161, 172
- COGLIONE (Marco), 280
- COLCHESTER (Grande Bretagne), 218
- COLLETTE (Joseph), 316, 330
- COLLETTE, maître orphèvre, 330
- COLLEYE (Hubert), 49
- COLMAN (P.), 303, 322

- COLOGNE (Allemagne, Nord-Rhein-Westfalen), 217, 222, 233, 234, 242, 281, 336
COLON-GEVAERT (Suzanne), 69
COLSOUL (Jacques), 312
COLSOUL (Jacques Antoine), 312
COMBLEN (Paul), 101
COMHAIR (Mathieu), 311
COMMUNE, 247
CONDROZ, 52, 72, 73, 113, 114, 161, 162, 178
CONFRÉRIE DE MISÉRICORDE CHRÉTIENNE, 284
CONINX (Rnd), 327
CONRARD, 318
CORBIN (Alain), 117
CORIOSOLITES, 184, 188, 190, 200
CORNET (Jean Guillaume), 332
CORNET (Marguerite), 332
CORTHALS (Fabienne), 5
CORTIL-NOIRMONT (act. Chastre, prov. Brabant, arr. Nivelles), 234, 235
COSTER (Louis de), 134, 154
COTENTIN, 190
COTTA, 182, 192, 193, 197, 198
COULOMBEAU (Barthélemy), 327
COUNET (François Walter), 333
CRAPAURUE, 318
CRAS-AVERNAS (act. Hannut, prov. Liège, arr. Waremme), château de, 97
CRASSIER (Louis de), 45
CRASSIER (Guillaume-Pascal de), 142
CRASSIER (William de), 39, 45
CRASSO (P.), 185
CRASSUS, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 194, 196
CRASSUS DIVES, 186
CRASSUS (Publius), 183, 184, 185, 186
CRENWICK (Pascal), 309
CROIX MASSILON, famille de la, 287
CUMONT (Franz), 153
CURANGE (act. Hasselt), château de, 139
CURTIUS ET ANSEMBOURG (musée de), 97
CURTIUS, maison, 18, 29, 80, 82, 86, 89, 92, 93, 95, 97, 177, 179
CURTIUS, musée, 7, 8, 70, 80, 81, 85, 87, 90, 95, 96, 97, 161, 164, 165, 169
CYGNE EN NEUVICE, maison enseignée du, 304
- D**
- DACHAN (Marie), 324
DANDROY (Albert), 50
DANGIS (Guillaume), 327
DANTHINE (Hélène), 69, 169
DARIS (Joseph), 40, 41, 44, 153, 154
DARTOIS (Jean Melchior), 308, 327
DARTOIS (Melchior), 323, 324, 328
DAUBRESSE, le colonel, 86
DAVIN (Fernand), 50
DAVIN (H.), 74
DAVIN-RIGOT (E.), 74
DAVREUX (Charles), 8, 9, 14, 50
DECKER (Pierre de), 25, 54, 64
DEFOOZ, commissaire surintendant, 331
DEFOSSÉ (Léonard), 313
DE GUCHT (H.), 205
DEJARDIN (Adolphe), 132, 145, 154
DEJARDIN (Albert), 85
DEJARDIN (Joseph), 45
DEJOZÉ (Godefroid), 316
DELABARRE, mayeur de Cambrai, 338, 339
DELAHAYE (A.-J.), 8, 9
DELAITE (Julien), 50, 56, 58, 62, 66, 101
DELATTE (Yvan), 160, 174
DELBROUCK (Jean Guillaume), 315
DELCOUR, le ministre, 80, 86
DELEAU (Gérard), 314, 329
DELHÉ (J. F.), 305, 315
DELHEID (Jules), 20, 21
DELMÉE (Guillaume), 317
DELMÉE (Martin), 317
DELPAYRE (Elisabeth), 286
DELRE (Charles Louis), 315
DELREÉ (Charles), 28
DELREÉ (Henri), 343
DELSAUX (Jean-Charles), 8, 9, 15, 46, 84, 95, 95
DELVAUX, 281, 297
DELVAUX (Henri), 59, 63

DEMARTEAU (Joseph), 49, 49
DEMARTEAU (Joseph-Ernest), 16
DEMOULIN (Bruno), 335
DEMOULIN (Robert), 152, 171, 180
DENGIS (Guillaume), 327, 328
DE PREIT, 292
DEPREZ (Anne), 318
DE PUYDT (Marcel), 16, 17, 18, 20, 45,
62, 73, 74, 88, 95, 99, 120, 171,
176, 228
DEREINE, 161
DERO, 320
DEROZ (Jean), 320
DESMARETS, 336, 341
DESMET (Lambert), 338
DESMET (Pierre), 338
DESMOUSSEAUX, 349
DESSALM, rue, 313
DETHIER (Jean), 308
DEVIGNE (Marguerite), 70
DEWALQUE (Gustave), 50, 109
DEWEZ (Léon), 44, 172
DI CAMPLI (Flavio), 84
DIEGEM (act. Machelen, prov. Bra-
bant, arr. Hal-Vilvorde), 262
DIGNEFFE (Émile), 54, 55, 58, 60, 66
DODÉMONT (notaire Michel), 305, 311,
323, 324
DOFLOIN (Gilles), 313
DOGNÉE (Eugène), 45
DOIZE (Renée), 70
DOMS (Alex), 303
DORMAL (Pierre), 311
DOSEN, 316
DRION (Gilles Nicolas), 317
DRION (Jean François), 317
DRUY (comte de), 336
DUBOIS, 339
DUBOIS (G.-J.), 354
DUMONT (Henri), marqueur de nuit,
375
DUMONT (Jules), 48, 166, 170, 172,
174
DU MOULIN, 314
DUPONT (Jaspar), 314
DUPONT (Jean François), 314
DURIEUX (Léon), 49
DU VIVIER DE STREEL (Charles), 8, 9,
13, 40

E

EBEN-EMAEL (act. Bassenge, prov. et
arr. Liège), 213, 214, 222, 223, 224
ÉBURONS, 191, 196, 196, 197, 198, 199
ENGEN (Luc), 8, 89, 303
ENGLEBERT (Lambert), 315
ENTRE-SAMBRE ET MEUSE, 113
ERCKENKEEL (Servais d'), 340
ESCH (Grand Duché de Luxembourg),
234, 243, 245, 247, 266, 270
ESNEUX (prov. et arr. Liège), 37
ESPAGNE, 171
ESPAGNE, guerre de Succession d', 335
ESPÉRANCE, houillère de l', 374
ESUVII, 184, 188, 196
ETIENNE (François), 314
ETTEN (A.), 296
EUROPE, 5, 10, 36, 101, 178
EUROPE DE L'OUEST, 285

F

FABIUS, 196
FABRY (Gilles), 315
FABRY (Jacques), 315
FABRY (Jean-Théodore), 317
FABRY (Joseph), 315
FABRY (Lambert Joseph), 315
FABRY PÈRE, 315
FABRY-ROSSIUS (Louis), 8, 9, 14, 49,
49, 79
FAIRON (Émile), 44
FALIZE (L.), 35
FALLAIS, Mont-Saint-Sauveur à, 268
FELLER (Jules), 62, 133
FÉRONSTRÉE, 305, 310
FÉRONSTRÉE (Jean), 166
FEXHE, paix de, 113
FIZE-LE-MARSAL (act. Crisnée, prov.
Liège, arr. Waremme), 228, 228,
229
FLANDRE, 157
FLANDRE, comte de, 73
FLANDRE OCCIDENTALE, conseiller pro-
vincial de, 57
FLANDRE ORIENTALE, la province de,
37, 101
FLÉRON (Prov. et arr. Liège), 172

- FLÔNE (act. Amay, prov. Liège, arr. Huy), 222
FLORKIN (Dieudonné), 312
FLORKIN (Mathias), 312
FOLX-LES-CAVES (act. Jauche, prov. Brabant, arr. Nivelles), 245
FONTAINE (Ch.), 205
FOUCAULT (Jean Jacques), 327
FOURON (prov. Limbourg, arr. Tongres), bourgmestre de, 59
FRAIGNEUX (Louis), 57, 60, 66
FRAIKIN, 170
FRAIMONT (Baudouin), 332
FRAIPONT (Charles), 50, 162, 168
FRAIPONT (Julien), 16, 17, 19, 50, 120, 164, 168, 176, 180
FRAIPONT (Max), 61, 74, 81
FRANCE, 35, 36, 100, 114, 171, 281, 294, 335, 338
FRANCISI (Nicolas), 278, 279, 287
FRANCKSON (notaire D.D.), 328
FRANCKSON (Olivier), 311
FRANÇOIS (J.), 354
FRANÇOIS (Nicolas), 50
FRANÇOIS-WURTH (Xavier), 55, 59
FRANCSO (Elias), 311
FRÉSART (Jules), 47
FRESIN (act. Montenaken, prov. Limbourg, arr. Hasselt), 234, 235, 241
FRÉSON (Jules), 16, 45
FRIPIAT (J.), 355
FRIZET, 213, 218, 224
FRONTINUS, 219
FUMERON (M. de), 337
FURET (François), 148
- G**
- GABRIEL (Jean Guillaume), 308
GACHARD (Louis), 43
GALLIEN, 247
GAND, la ville de, 101, 153, 157, 346
GAND, professeur à l'université de, 43, 161
GAULE, 123, 185, 189, 195, 220
GEER (Prov. Liège, arr. Waremme), 205, 206, 225, 227
GEER, vallée du, 74
GÈNES (Italie), 280, 285
GENÈVE (Suisse), 280
GÉRARD (Anne), 281
GÉRARD (Elisabeth), 281, 297
GÉRARDRIE, 306, 309, 315
GÉRIMONT (Édouard), 113
GÉRIMONT, legs, 90
GÉRIMONT (Maurice), 50, 90, 95
GÉRIN (Paul), 7, 37
GERLACHE (Étienne-Constantin de), 45, 54, 63
GERMAINS, 196, 197
GERMAN (Philippe Joseph), 304
GIDOIN (Louis), 327
GILBART (Olympe), 49, 54, 55, 59, 60, 66
GILLES, 295
GILMAN (Jean-Hubert), 337
GIVET (France, Ardennes), 333, 339
GLEN, ou de Glain, (Jean de), 299, 300
GOBERT (Théodore), 19, 44, 102, 135, 153, 154, 156, 159, 161, 162, 278
GODENNE, 316
GOER DE HERVE (de), 52
GOFFIN (Hubert), 374, 374
GOREUX (lieu dit à Fexhe-le-Haut-Clocher), 321
GORS-OPLEEUW (act. Borgloon, prov. Limbourg, arr. Tongres), 245, 247, 261
GOSE, 223, 224, 240, 245, 261
GOUVERNEUR, 338
GOUVERNEUR (veuve), 337, 340
GRÂCE-BERLEUR (act. Grâce-Hollogne, prov. et arr. Liège), receveur communal honoraire de, 55
GRAFF, manoir de, 172
GRANDE-BRETAGNE, 37, 242
GRANDGAGNAGE (Charles), 8, 9, 13, 15, 49, 53, 55, 60, 63, 64, 78, 79, 146, 154
GRANDGAGNAGE (Joseph), 8, 9, 13, 45, 79, 137
GRAND-HALLEUX act. Vielsalm, prov. Luxembourg, arr. Bastogne), bourgmestre de, 60
GRANDMONT-DONDERS (Louis), 110
GRÉGOIRE (Charles), 56, 57, 66
GRÉGOIRE (Joseph), 60, 67
GRÉGOIRE (Marie), 314
GRÉGOIRE (Marie Joseph), 332

GRÉGOIRE, orfèvre, 326
GRÉGOIRE (Pierre), 322
GRÉGOIRE (Urbain), 332
GRÉGOIRE (Zacharie), 321, 322, 323, 324
GRENSON (Joseph), 50
GRIDOLPHI, 280
GRIVEGNÉE (act. Liège), 37
GROBBENDONK (Pays-Bas, Limbourg), 264
GROESBECK (Gérard de), 279, 280
GROSFILS (Elisabeth), 317
GROSSE (Jean Adrien), 304
GROSSE (Martin Toussaint), 304
GRUSELIN (Paul), 58, 67
GUÉRETTE-DOUXCHAMPS (Édouard), 50, 101
GUEURY (Marie-Claire), 8, 73, 74, 75, 203
GURY, famille, 323

H

HAGEMANS (Georges), 15, 55, 64, 76, 83, 83, 95
HAGEMANS (Gustave), 95
HAHN (Alexandre), 154
HAINAUT, province du, 88, 172
HALKIN (Joseph), 106, 108, 109
HALKIN (Léon-Ernest), 7, 19, 21, 26, 29, 30, 44, 61, 142, 165, 168, 170, 173, 174, 175, 177, 180
HALTERN (Allemagne, Nord-Rhein-Westfalen), 267
HAMALIA (Guilheume), 293, 296
HAMAL-NANDRIN (Joseph), 44, 74, 99, 120
HANNUT (prov. Liège, arr. Waremme), 205, 206, 207, 252
HANQUET (Joseph), 55, 57, 67
HANRET (act. Eghezée, prov. et arr. Namur), 240, 266, 268
HANSAY (Alfred), 44
HANSOTTE (Georges), 7, 8, 152, 301
HARENNE (Jean-Baptiste de), 39
HARSIN (Paul), 46, 152, 166, 171, 180
HARZÉ (Émile), 353
HASSE DE VILLERS (Auguste de), 35
HASTEDON, 183
HAUST (Jean), 49

HEERLEN (Pays-Bas, Limbourg), 243
HEES (Pays-Bas, Gueldre), 269
HEINSBERG (Jean de), 346
HELBIG (Henri), 49
HELBIG (Jules), 15, 46, 47, 95, 100
HÉLIN (Étienne), 7, 29, 61, 173, 301
HEMPTINNE (act. Fernelmont, prov. et arr. Namur), 338
HEMS, le sieur d', 340
HENAUX (Étienne-Ferdinand), 154
HENAUX (Ferdinand), 8, 09, 09, 122, 133, 139, 143
HENAUX (Firmin), 52, 72, 73, 162
HENNET (Anne Pétronille), 322, 323
HENNET (Evrard), 322
HENNET (Gilles François), 304, 322, 323
HENNET (Isabelle Catherine), 313, 323
HENNET (Jean), 323
HENNET (Jean Nicolas), 323
HENNET (Léonard), 323
HENNET (Marie Agnès), 322
HENNET (Marie Agnès Françoise), 321, 323, 324
HENROTAY (Georges Louis Sébastien), 313
HENROTTE (J.-L.), 161
HENROTTE (Nicolas), 16, 40
HERBAIS (lieu dit à Piétrain), 240
HERBIET, 281
HERLET (Marie), 281
HERLET (ou Herbiet) (Marie), 281
HERMITE (Pierre l'), 137
HERSTAL, 21, 36, 37, 121, 172, 234, 240, 241, 242, 249
HESBAYE, 72, 73, 97, 113, 114, 161, 178, 205, 224, 225, 235, 240, 241, 252, 268
HESBAYE OCCIDENTALE, 204
HEUR (Henri d'), 297
HEVE (Marie Marguerite de), 332
HEYNE DIT DE PREIT (Gérard), 287, 298
HEYNE (Gérard), 288, 289, 292, 298, 300
HIRTIUS, 181
HOBBELEER (Philippe), 310
HOICHE, 322
HOCK (Auguste), 52
HOCK (Félix), 14, 79

HODEIGE (act. Remicourt, prov. Liège, arr. Waremme), 203, 225, 227, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 236, 239, 242, 243, 244, 246, 247, 248
 HOENSBROUCK (César-Constantin-François de), 104
 HOEPERTINGEN (act. Borgloon, prov. Limbourg, arr. Tongres), 213, 222, 223, 245, 247, 261
 HOFHEIM, 269
 HOGGE (Everard), 310, 323
 HOGGE (Isabelle), 304
 HOGGE (Joannes), 304
 HOGGE (Marie Anne), 304, 321, 322, 323
 HOLWERDA, 269
 HORLOZ, mine de houille de, 350
 HOUBOTTE (Jacques), 79
 HOUTAIN (Antoine), 322
 HOUTAIN (Antoine Sébastien), 332
 HOUTAIN, gouverneur en tour du Bon métier des orphèvres, 332
 HOWARDRIES (act. Brunehaut, prov. Hainaut, arr. Tournai), 267
 HOYOUX (Anne Catherine), 322
 HUBAUX (Jean), 161, 170, 170
 HUISMAN (Michel), 153
 HUNNERBERG (lieu dit à Nimègue), nécropole du, 269
 HUY (prov. Liège, ch. l. arr.), 36, 172
 HUY, bourgmestre de, 60

I

ILLYRIE, 188, 192
 ILLYRIENNES, 201
 ISINGS, 217, 218
 ISLE, pont d', 305
 ISRAËL, 171
 ITALIE, 171, 280

J

JACOB (Jacob), 52
 JACOB (Robert), 28, 53
 JACQUET, 341
 JACQUET (J.B.), 338
 JAMAR (Edmond), 46, 47
 JAMAR-RAICK, salle, 97

JAMINET (J.), 331
 JANNE D'OTHÉE (Xavier), 170
 JANNE (Marguerite), 70
 JANNE (Xavier), 170
 JASPAR (Herman Joseph), 315
 JASPAR (Joseph), 315
 JASPAR (Marie Hélène), 315
 JASPAR (Mathieu), 315
 JASPAR (Michel), 315
 JASPAR (Paul), 101
 JEGHERS (Albert), 7, 28, 77
 JEMEPPE-SUR-MEUSE (act. Seraing, prov. et arr. Liège), 36
 JÉNICOT, falille, 304, 306, 317, 322
 JÉNICOT (Herman Joseph), 321
 JÉNICOT (Louis Herman), 323
 JÉNICOT (Louis Herman Joseph), 304, 322
 JÉNICOT (Pierre), 304
 JONKEU, 284, 293
 JOSEPH II, 137
 JULLIAN (Camille), 200
 JUPILLE (act. Liège), 21, 121, 172
 JUPILLE, Cour de, 283
 JUPILLE, vase planétaire de, 88
 JURY (Barbe), 321, 322, 323
 JURY (Candide Joseph), 321-323
 JURY (Jean Denis), 322, 323
 JURY (Joseph), 322, 323
 JURY (Marie Anne), 321, 323

K

KANNE (act. Riémst, prov. Limbourg, arr. Tongres), 213, 214, 222, 223, 224
 KARG, 340
 KEMEXHE (act. Crisnée, prov. Liège, arr. Waremme), croix de, 90
 KEMPENEERS (A.), 72, 207, 212, 213, 224
 KLEYER (Gustave), 58, 60, 65, 66
 KÖNIGSEGG, 338
 KUBORN (Hyacinthe), 353
 KÜNTZIGER (Marthe), 69
 KUPPER (Jean-Louis), 7, 113
 KURTH (Godefroid), 25, 44, 61, 62, 101, 122, 133, 154, 155, 180

L

- LABIÉNUM, 189, 190, 192, 193, 194,
195, 196, 197, 201
- LACHAPELLE, orfèvre, 320
- LAEKEN (lieu dit à Bruxelles), 100
- LA FAYETTE, 333
- LA GRAUFESENQUE, 219, 220
- LA HAYE, le ville de, 37
- LAHAYE (Léon), 19, 135, 157
- LALOUX (Pierre), 45
- LAMBOT (Cyrille), 161
- LAMBRECHTS (Claire), 70, 97
- LAMINE (act. Remicourt, prov. Liège,
arr. Waremme), 225
- LAMOTTE (Denis François), 304, 306,
317
- LAMOTTE (Guillaume René), 316
- LAMOTTE (Marie Anne), 309
- LANDEN (prov. Brabant, arr. Lou-
vain), 72
- LANDEN, bourgmestre de, 59
- LANNOY (comte de), 311
- LANNOY, famille de, 309, 313
- LANTREMANGE (act. Waremme), 227
- LA PASTURE (Roger de), 70
- LARUELLE (Sébastien), 122
- LAU (de), 329
- LAVOYE (Madeleine), 70
- LAW (John), 338
- LEBLANC (Gilles François), 310
- LECLERC (Joseph), 57, 59, 67
- LECLERCQ (Mathieu), 45, 54, 63, 64
- LEDRU (Léon), 47
- LEFÉVRE (Georges), 59, 65, 72
- LE FORT (Jean-Gilles), 132
- LEGRAND (William), 170
- LEJEUNE (Jean), 113
- LEMAIRE (E.), 355
- LEMOINE, curé, 319
- LENS-SAINT-REMY (act. Hannut, prov.
Liège, arr. Waremme), 205, 206,
207
- LENS-SAINT-SERVAIS (act. Geer, prov.
Liège, arr. Waremme), 206, 207
- LÉONARD, saint, 306
- LÉOPOLD I^{er}, 100, 100
- LE PAIGE (Constantin), 16, 50
- LEPAS (Anne Marie Lambert), 319,
320
- LEQUARRÉ (Nicolas), 43, 44
- LERCARI, cardinal, 341, 342
- LE ROY (Albert), 142
- LEROY (Jacques), 312
- L'ESCAILLE (H. de), 154
- LES MOUYEURS, lieu dit à Moxhe),
252
- LE WALLE DARDANCOUR (Marie
Anne), 312
- LE WALLE DARDANCOUR (Marie
Jeanne), 312
- LEXHY (Sr de), 293
- LEXOVII, 190, 200
- LEYDE, société archéologique de, 36
- LIBERT (L. F.), 332
- LIBERT (Marie-Anne), 69
- LIBON (Guillaume), 283
- LIBON (Guy), 281, 284, 293, 294, 295,
296, 297
- LIÈGE, la ville de, 5, 6, 11, 19, 23, 24,
29, 34, 35-37, 46, 55, 60, 62, 70,
71, 77-81, 83, 86, 87, 89, 90, 92,
94, 95, 98, 105, 106, 113, 114, 121,
142, 143, 145, 155, 162, 165, 177,
179, 196, 204, 205, 225, 277, 278,
280, 281, 283, 187, 294, 295, 296,
298, 300, 301, 306, 327, 333, 343,
376 ; académie de, 78, 97 ; l'admini-
stration communale de, 73, 166 ;
les Archives de l'État à, 103 ; le
bassin minier de, 345, 356, 358,
372 ; les échevins de, 54, 55, 310 ;
école industrielle de, 9 ; les États
députés de, 351 ; l'évêque de, 19,
41, 137 ; la Gazette de, 165 ; le
gouverneur de la province, 24, 47,
54, 57, 58 ; la province de, 9, 34-
37, 88, 112, 178, 356, 359, 361,
362, 364, 365 ; le pays de, 12, 39-
40, 71, 81, 101, 112-114, 121, 142,
144, 157, 163, 164, 168, 169, 171,
178, 179, 281, 285, 300, 312, 347,
349 ; la principauté de, 100, 112,
118, 132, 138, 139, 165, 335, 346 ;
l'université de, 9, 11, 16, 49, 69,
82, 105, 142, 161, 164, 169, 174.
- LIGURIE, 280
- LIMBOURG, 336
- LIMBOURG, conseiller provincial du,
57

- LIMBOURG, duché de, 132
LIMBOURG, gouverneur de la province du, 57
LIMBOURG, la province du, 35, 37, 74, 88, 172
LIMBOURG (Philippe de), 109
LION (Antoine), 308, 312
LISIEUX (France, Calvados), 190
LIVERLO (Catherine), 282, 283, 285, 291
LIVERLO (Eustache), 283
LIVERLO F(RANÇOIS), 283
LIVERLO (Jean de), 284
LIXHE (act. Visé, prov. et arr. Liège), 234
LOBET (Bertrand), 101
LOHEST (Max), 16, 17, 19, 50, 74, 168, 176
LOIRE, 189
LONDRES, la ville de, 120
LONGCHAMPS-LEZ-WAREMME lieu dit à Waremme), 21, 227
LOOZ, (comte G. de), 174, 229, 252, 255, 256, 257, 259, 270, 271
LOOZ-CORSWAREM (Georges de), 39, 72
LOUIS (Maria), 69, 152, 169
LOUIS XIV, 122, 335, 340
LOUSBERG (Joseph), 87
LOUVAIN, bourgmestre de, 59
LOUVAIN, docteur en théologie de l'université de, 161
LOUVAIN, recteur de l'Université de, 43
LUBBOCK (John), 120
LUESEMANS (Charles de), 54, 56, 59, 64
LUXEMBOURG, la ville de, 336
LUXEMBOURG, conseiller communal de, 59
LUXEMBOURG, la province du, 37, 88
LYON (France, Rhône), , futur directeur du Musée des Arts industriels de, 47
- M**
- MAASEIK (prov. Limbourg, ch. l. arr.), 241
MACAR (Ferdinand de), 24, 47, 54, 56, 58, 63, 82, 84
MACOURS (François), 142
MADELEINE, paroisse de, 312
MADELEINE, sainte, 283
MAESTRICHT (Pays-Bas, Limbourg), 281, 297, 298
MAGHIN, pont , 97
MAGNÉE (act. Fléron, prov. et arr. Liège), 316
MAGNETTE (Félix), 17, 18, 19, 20, 33, 44, 72, 84, 89, 157, 159, 161, 172, 177
MALPAS, 227, 229
MANCHE, 194
MANY (lieu dit à Seraing), 357
MARCHÉ, 281
MARCK (Erard de la), 279
MAREDSOUS, bénédictin à l'abbaye de, 161
MARIËN (M.-E.), 250
MARIHAYE, charbonnage de, 354
MARIOTTE (L.), 313
MARIUS (Louis), 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 298, 299, 300
MARLY, machine de, 346
MARNETTE (Mathieu), 308
MARTÈNE (Edmond), 142
MARTIAL (Épiphan), 45
MARTIN (Gaspar Joseph), 332
MARTIN (Henri Joseph), 332
MARTINI (Bastien), 308
MARTIN (Pierre), 332
MASSART (Claire), 205
MASSILON, la famille, 287, 287
MASSILON, bourgmestre, 292
MASSIN (Michel), chef de taille, 375
MATERNE (Georgette), 6, 117
MATHIEU, 281
MATHIEU (Jules), 154
MAUBEUGE (France, Nord), 335, 336
MAYENCE (Allemagne, Rheinland-Pfalz), 233
MÉAN (François-Antoine-Marie-Constantin de), 104
MÉHAIGNE, 206, 250
MÉNAPIENS, 189, 191, 192, 193
MERCIA (Erasmé), 293
MERCIER, métier de, 297
MERLAND (Monique), 8
MEUSE, 279, 293, 333
MEUSE INFÉRIEURE, 348

- MEYERS (Ch.), 228
MEZIÈRES (France, Ardennes), 281, 337
MICHA (Alfred), 18, 20, 24, 58, 60, 86, 176
MICHEL (Pascale), 313
MICHELBERG, 206
MICHIELS-BROEDERS G., 110
MINKE (Alfred), 7
MIVION (Jean Mathieu), 314
MODAVE (prov. Liège, arr. Huy), 172
MOLL (Marcel), 318
MOLS (Conrardus), 319
MOLS (Marcelle), 320
MOLS (Marcelus), 318
MOMALLE (act. Remicourt, prov. Liège, arr. Waremme), 13, 72, 213, 225
MOMMSEN (Théodore), 101
MONFERRAT, duché de, 280
MONS, 309
MONTALIVET, Ministre de l'Intérieur de l'Empire, 350
MONTANS (Suisse), 219
MONTEFIORE-LÉVI (Georges), 55, 65
MONTEFIORE-LÉVI (Hortense), 69
MONTEGNÉE (act. Liège), 37
MONTEGNÉE (Herman de), 296
MONTEGNÉE (Jacques de), 296
MONTMORENCY, juge de paix à, 153
MONTZEN (act. Plombières, prov. Liège, arr. Verviers), 172
MORAVIE, 35
MORINS, 189, 193, 196
MOXHE (act. Hannut, prov. Liège, arr. Waremme), 203, 204, 207, 241, 250, 252, 255, 258, 260, 263, 265
MOXHON, collection, 70, 89, 164
MOXHON (Ernest), 89
MOXHON (Léopold), 89
MOXHON (Sophie), 25, 68, 70, 89
MURANO (Italie), 279, 285
MURGUET (Nicolas), 308, 317
- N
- NAMUR, province de, 88, 172
NAMUR, société archéologique de, 77
NANTES (France, Loire Atlantique), 300
- NAVEAU (Léon), 45
NEMHEISER (Anne Marguerite), 332
NÉRON, 218
NÉRON-DOMITIEN, 219, 220
NÉRON-TRAJAN, 219
NERVIENS, 183, 184, 185, 196, 199
NEUSS (Allemagne, Nord-Rhein-Westfalen), 266, 267
NEUVICE, 305, 306, 309, 310, 313, 314, 315, 321, 322, 323
NEVERS (France, Nièvre), 300
NIEDERBIEBER, 240
NIEL-BIJ-SINT-TRUIDEN (act. Gingelom, prov. Limbourg, arr. Has-selt), 214, 240, 243, 265
NIEVENHEIM, 241
NIHET (Marie Antoine), 310
NIJHOFF (Martinus), 37
NIMEGEN (Pays-Bas, Gueldre), 266, 269
NOAILLES (duc de), 337
NOCENT (Elisabeth), 311
NOPIUS (Lambert), 46
NORMANDIE, 184
NOTGER, évangélique de, 90
NOTGER, ivoire de, 89
NOUE (Arsène de), 133, 154
NOVILLE-RACHAMPS (act. Bastogne, prov. Luxembourg, arr. Bastogne), 264
NUMIDES, 183
- O
- OCHAIN (lieu dit à Clavier), château d', 171
OGER (Gilles Joseph), 317
OGER (Herman), 317
OLEYE (act. Waremme, prov. Liège, arr. Waremme), 227, 228
ONZE MILLE VIERGES, rue des, 316
OPGRIMBIE (act. Maasmechelen, prov. Limbourg, arr. Tongres), 241
ORBAN, 336
ORLÉANS (France, Loiret), 327
OSISMES, 184
OTHÉE (act. Awans, prov. et arr. Liège), bourgmestre d', 59
OTREPPE DE BOUVETTE (Albert d'), 8, 9, 13, 14, 15, 16, 45, 72, 78, 79, 82,

82, 83, 105, 106, 110, 153, 176,
176, 252
OTREPPE DE BOUVETTE (André d'), 39
OTREPPE (Frédéric d'), 39
OUGRÉE-SCLESSIN (act. Seraing et
Liège), 374
OULTREMONT (Charles-Nicolas-
Alexandre d'), 103
OURTHE, 348
OURTHE, département de l', 142, 320,
349, 350
OUTRE MEUSE, 298, 299, 309, 314
OXFORD (Grande Bretagne), 37

P

PÂQUES (Erasmus), 109
PAQUE (Simon), 55, 67
PARAGUAY, consul du, 20
PARIS, 120, 312, 336, 337, 338, 340,
347
PARKER AND SON, 37
PATRICIUS, 220
PAULY (B.), 205
PAYS-BAS, 35, 37, 172, 243, 269, 279,
280, 294, 296, 297, 338, 339, 340,
341
PENTEVILLE (lieu dit à Waterloo), 235,
240, 262
PENY (Frédéric), 52
PEPINSTER (prov. Liège, arr. Verviers),
172
PERROTTO (Jean-Marie), 286, 292
PERTICA (Felino), 286, 292
PETIT (Georges), 50
PETITJEAN (Jean), 313
PETY DE THOZÉE (Jules), 54, 55, 63,
64, 65
PETY DE THOZÉE (Léon), 56, 59, 65
PHILIPPE (Joseph), 7, 95, 98, 152, 163
PHOLIEN (Florent), 17, 19, 20, 21, 23,
29, 33, 48, 74, 89, 153, 159, 164,
166, 169, 172, 278
PIERCOT (Ferdinand), 54, 58, 63, 64,
78, 82
PIÉTRAIN (act. Jodoigne, prov. Bra-
bant, arr. Nivelles), 240
PIGEON, orfèvre, 316
PIMODAN (comte de), 171
PIRENNE, fondation Henri, 104

PIRENNE (Henri), 25, 44, 61, 152
PIRLET (Jules), 20, 22, 45, 89, 95, 134,
158, 174
PIROTON (Englebert), 317
PIROTON (Gilles), 311
PIROTON, veuve, 317
PIRSON, 341
PITRA (Jean-Baptiste), 154
PITTEURS (Henri de), 27, 28, 40
PLANCUS, 196
PLAQUEUR (Hubert le), 296
PLENEVAUX, bourgmestre, 292
PLUMIER (J.), 204
POERCQ (de), 161
POITIERS, abbé de Cheminon, 340
POLAIN (Eugène), 26, 158, 159, 164,
167, 170
POLAIN (Mathieu-Lambert), 8, 9, 11,
43, 105, 142
POMPÉE, 185, 189
POMPÉI, 168
PONCELET (Édouard), 19, 20, 44, 103,
135, 158, 177, 229, 249
PONCELET, (Henri), 110
PONTCHARTRAIN, 341
PONT D'AVROY, rue, 305, 311
PONT D'ILE, rue du, 309, 312
PONT, rue du, 314
POORT VAN SCHARENBERG, 297
POPOWSKY (Michel), 153
POSSON (Servais), 318
POSWICK (Eugène), 49
POULE GRASSE, rue, 282, 283
POUSSET, 225
PRAYON (Urbain de), 340
PRIÉ, marquis de, 338
PROVENCE, 192
PURAYE (Jean), 44, 152

Q

QUETELET (Adolphe), 50
QUITO (Équateur), 35

R

RADZITSKY D'OSTROWICK (Yvan de),
39
RAIKEM (Jean-Joseph), 54

- RAIKEM (Joseph), 63
 RAM (Pierre-François-Xavier de), 43
 RAVENNE (Italie), 167
 RAVET (Marie Jeanne), 310
 REDONS, 184
 REGNARD (E.), 153
 REMACLE (Louis), 7, 28, 49, 174
 REMAGNE (act. Libramont Chevigny, prov. Luxembourg. arr. Neufchâteau), 262, 267
 RÈMES, 196
 REMICOURT (prov. Liège, arr. Waremme), 225, 229
 REMONT (Joseph), 46
 REMY (Hélène), 205
 RENARD-GRENSON (Lucien), 17, 18, 20, 41, 72, 73, 106, 109, 110, 134, 155, 156, 158, 159, 160, 173
 RENESSE (Joseph de), 57, 66
 RENIER (Jean-Simon), 154
 RENIER, orfèvre, 330
 RENIER (Remi Joseph), 314, 330
 RENOTTE (Paul), 57, 59, 67
 REUSENS (JOSEPH-ÉDOUARD), 154
 RHIN, 197
 RHIN INFÉRIEUR, 242
 RHUSON (Eustache), 283
 RIEMST (prov. Limbourg, arr. Tongres), 247
 ROBERT JACOB, 27
 RODT (Jean de), 319, 320
 RO(E)DT (Jean de), 319
 ROER, 348
 ROGIER (Charles), 54, 57, 64, 84, 100
 ROI, 337, 351
 ROLLOUX (Nicolas), notaire, 292
 ROMAINS, 183, 189, 197
 ROME, la ville de, 61, 167, 168, 184, 185, 187, 188
 ROSSI, marquis de, 340
 ROTE ou ROTZ ou ROZ (Jean de), 320
 ROUGÉ (Mathieu), 314, 314
 ROUHART-CHABOT (Juliette), 70
 ROULEZ (Joseph), 43
 ROUSON (Catherine), 294
 RUFUS (P. Sulpicius), 192
 RUHL (Gustave), 45, 101
 RUPERT, Vierge dite de Dom, 89
 RUSON (Adrienne), 283
 RUSON (Catherine), 283
 RUSON (Gilles), 283
 RUSON (Henri), 283
 RUSON (Louis), 285
 RUSON (Marie), 283
 RUSSIE, 114
 RUSSON, la famille, 289, 290, 291, 292, 293, 296, 298
 RUSSON (Catherine-Anne), 294
 RUSSON (Gilles), 294, 295, 297
 RUSSON (Henri), 277, 281, 282, 285, 286, 287, 288, 290, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 300
 RUSSON (Henri, fils), 282
 RUSSON (L.), 277
 RUWETTE (not. J.B.), 308
 RUYSON, la famille, 286, 289, 290, 291, 292, 293, 298
 RUYSON (Henry), 282, 283, 284, 285, 286, 290, 291

S

- SABINUS, 181, 182, 183, 184, 185, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 219, 220
 SABIS, 183, 199, 201
 SACRÉ (Fernand), 172
 SAINT-ADALBERT, église, 281
 SAINT-ANDRÉ, église, 83, 315
 SAINT-ANDRÉ, paroisse, 284, 304
 SAINT-BRIEUC (France, Côtes d'Armor), 190
 SAINT-CHRISTOPHE, paroisse, 317
 SAINT-CONTEST (M. de), 335, 336
 SAINTE-ALDEGONDE, église, 315
 SAINTE-BARBE, hôpital, 321
 SAINTE-CATHERINE, paroisse, 313, 321, 322
 SAINTE-MARGUERITE, chaussée, 306, 316
 SAINTE-MARIE-LANEUVILLE (act. Libramont-Chevigny, prov. Luxembourg, arr. Neufchâteau), 262
 SAINTE-MARIE-MADELEINE, paroisse, 306, 313
 SAINTE-VÉRONNE, paroisse, 284
 SAINT-GANGULPHE, paroisse, 312

- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (France, Yvelines), 44
SAINT-GEORGES, église, 282, 286, 305, 309, 310
SAINT-GILLES, faubourg de, 317
SAINT-HUBERT (prov. Luxembourg, arr. Neufchâteau), 332
SAINT JACQUES, monastère de, 347
SAINT-JEAN-BAPTISTE, rue, 314
SAINT-JEAN-EN-ISLE, curé de, 13, 40
SAINT-LAMBERT, dessous la tour, 313
SAINT-LAMBERT, place, 20, 73, 88, 343
SAINT-LÉONARD, aumônier de la prison, 41
SAINT-LÉONARD, chaussée, 316
SAINT-LÉONARD, pont, 316
SAINT-MALO (France, Ile et Vilaine), 337
SAINT-MARTIN, église de, 297
SAINT-MARTIN EN ILE, paroisse de, 285, 288, 294, 298
SAINT-MARTIN EN ISLE, paroisse, 311
SAINT-NICOLAS (prov. et arr. Liège), 37
SAINT-NICOLAS (Outre-Meuse), paroisse de, 279, 287
SAINT-PÉTERSBOURG Russie), 153
SAINT-PHOLIEN, église, 323
SAINT-REMACLE, église, 318
SAINT-SERVAIS, paroisse, 284
SAINT-SÉVERIN-EN-CONDROZ (act. Nandrin, prov. Liège, arr. Huy), l'église romane de, 102
SAINT-THOMAS, paroisse, 284, 316
SAINT-THOMAS, rue, 316
SAIVE (act. Blegny, prov. et arr. Liège), 172
SAMAROBRIVA, 196
SAMBRE ET MEUSE, 348
SAMPONT (lieu dit à Hachy), nécropole du Hunnenknepchen à, 267
SANDERS (Jean), 332
SAUVAGE (Barthélemy Thomas), 314
SAUVAGE (Gilles), 314
SAUVAGE (Gilles Charles), 314
SAVARY (Jean Baptiste), 312
SAVONE (Italie), 280
SCHAETZEN, baron de, 322
SCHAETZEN (Philippe de), 39
SCHALKHOVEN, 57, 59
SCHAYES (Albert), 43
SCHAYES (Antoine), 84
SCHIMPER (lieu dit à Moresnet), manoir de, 172
SCHOOLMEESTERS (Émile), 41, 154
SCHOONBROODT (Jean-Charles), 16, 79, 135, 179
SCHOONBROODT (Jean-Guillaume), 135
SCHOONMEESTERS (Émile), 40
SCHUERMANS (Henri), 154
SCOTT (Walter), 5
SÉBASTIEN, saint, 318
SEDAN (France, Ardennes), 337
SÉLYS DE BRIGODE (Raphaël de), 39
SÉLYS-FANSON (Robert de), 39
SÉLYS-LONGCHAMPS (Edmond de), 8, 9, 13, , 16, 39, 51, 52, 53, 55, 58, 60, 64, 72, 78, 79, 154
SÉLYS-LONGCHAMPS (Maurice de), 39, 50
SÉLYS-LONGCHAMPS (Walter de), 39, 55
SÉLYS-LONGCHAMPS (William de), 65
SENTFORT (Jean), 279
SERAING (prov. et arr. Liège), 37, 172, 354, 369, 371, 373, 374, 376
SERON, 213, 268
SERVAIS, 322
SERVAIS (Jean), 21, 25, 26, 42, 52, 70, 74, 95, 96, 99, 120, 159, 164, 168
SERVAIS (Lucien), 52
SÉVERIN, saint, 306, 309, 316
SIMONIS (Julien), 50
SIX BONNIERS, charbonnages des, 354
SONKEUX (Henri de), 318
SOUHEUR (B.), 354
SOUMAGNE, 172
SOUVERAIN PONT, 306, 315
SPA (prov. Liège, arr. Verviers), 30, 114, 137, 312, 314, 326, 329, 330
SPETH (William), 49
SPRIMONT (Jean Joseph), 312
SPRING (Antoine), 122
STALLONS, rue de, 312
STASSART (G.), 355
STASSART (Goswin de), 154
STASSART, prix de, 104
STENGERS (Jean) , 56
STOCKHOLM, la ville de, 120, 120
STOCKIS (Eugène), 50

STREEL, 290, 292, 298, 299
STREEL (Antoine de), 287
STROMBERG, orfèvre, 316
SUALEM (Rennequin), 346
SUÈDE, 114
SUESSIONS, 183
SUISSE, 35

T

TAELMANS (Hélène), 295
TÉMÉRAIRE (Charles le), duc de Bourgogne, 346
TENCTÈRES, 191, 196
TERME (Antonin), 16, 47
TERME (Georges), 134
TESCH (Victor), 100
TÊTE DE BŒUF, rue, 305, 311
THEUX (prov. Liège, arr. Verviers), 36
THEUX (Xavier de), 79
THIER (Charles de), 14, 39, 45
THIER (Léon de), 10
THIMISTER (Olivier), 40, 137, 154
THOMAS, saint, 306
TIHON (Ferdinand), 50, 154
TILFF (act. Esneux, prov. et arr. Liège), 37
TILLEUR (act. Saint-Nicolas, prov. et arr. Liège), 37
TINLOT (Denise), 36
TIRLEMONT, 233
TIRLEMONT-GRIMDE, 213, 235, 241
TITURIUS, 199
TIXHON (Jeanne), 320
TONGEREN (prov. Limbourg, ch. 1. arr.), 73, 76, 160, 205, 225, 232, 234, 250, 252, 261, 262, 264, 319, 320
TONGRIEN, 250
TONNUS, 316
TORNACO, famille de, 88
TOURAIN (Amboise en), 327
TOUR SAINT-LAMBERT, sous la, 306
TOUSSAINT (Robert), 20
TOUSSAINT WINAND (Jean), 308
TOUSSAINT WINAND (Louis), 308
TRÉBONIUS, 196
TRENTE, concile de, 282
TRÉVIRE, 189, 190
TROYES, poids de, 307

U

UBBERGEN (lieu dit à Nimègue), 269
ULRIX (Florent), 181
UMÉ (Godefroid), 79, 79
UMONS (Micoud d'), 349, 375
UNELLES, 183, 190
URBAIN, 330
USIPÈTES, 191, 196

V

VAILLANT-CARMANNE (H.), 22, 106, 110
VAL-BENOÎT-LEZ-LIÈGE, abbaye du, 136
VAL-DIEU, l'abbaye du, 30
VALENCIENNES (France, Nord), 339
VALKENBURG (Pays-Bas, Limbourg), 217
VAL-SAINT-LAMBERT, directeur du service des créations des cristalleries du, 47
VAN DE CASTEELE (Désiré), 43, 135
VAN DEN BERG (François Joseph), 308
VAN DEN PEERBOOM (Alphonse), 25, 54, 54, 57, 57, 59, 59, 79
VANDERHOEVEN (A.), 249
VANDERHOEVEN (Michel), 73, 76, 203
VAN DER WEYDEN (Rogier), 70
VANDROOGHENBROECK (Jean-Baptiste), 309
VAN EENOO (R.), 37
VAN HEULE (Hélène), 21, 69, 70, 95, 96, 97, 98, 99, 178, 205
VAN HEULE (Lucie), 97
VAN LITH, 218
VAN MESSIEL (not. G.), 308
VAN ORMELINGEN (J.-J.), 317
VAN SANTBERGEN (René), 7
VAN TWEMBEKE (U.), 205
VAN WINTERSHOVEN (Edmond), 108, 154
VAN ZUYLEN (Guillaume-Marie), 28, 29, 41, 61, 172
VAN ZUYLEN (Paul), 60, 66
VAUCOULEURS (France, Meuse), château de, 168
VECQUERAY (Albert), 108, 109, 134

- VELBRUCK (François-Charles de), 103, 347
VELLE (Gaspar), 304
VELLE (Guillaume Gaspar), 304, 347
VÉNÈTES, 183, 188, 189, 190, 191
VENISE (Italie), 277, 285
VERCHEVAL (Félix), 164, 168
VÉRONNE, sainte, 286, 287
VERSAILLES (France, Yvelines), 341, 346
VERVIERS (Prov. Liège, ch. 1. arr.), 172, 317, 318, 319, 320
VERVOZ lieu dit à Clavier), 73, 88, 204, 214, 217, 218, 222, 247, 262
VESPASIEN, 224
VIENNE, la ville de, congrès de, 100
VILLE (E. de), 35
VILLERS (baron de), 338
VILLERS-LE-BOUILLET (prov. Liège, arr. Huy), l'hypocauste de, 75
VILLERS-LE-PEUPLIER (act. Hannut, prov. Liège, arr. Waremmes), 203, 204, 205, 206, 207, 213, 241, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 258, 259, 260, 262, 263, 265, 266, 270
VINÂBLE SAINT-SÉVERIN, 332
VIROMANDUES, 183
VISÉ prov. et arr. Liège, 36
VISITAL ROMANISQUE (Jean), 295
VITALIS, 219, 219, 219
VIVARIO (Gilles), 293
VIVARIO (Denise a), 310
VIVARIO (Lambert a), 310
VIVARIO (Nicolas), 310, 331
VOLAIVILLE (lieu dit à Witry), 264
VRIELINK (S.), 37
- W
- WALLONIE, 346
WALSBETS, 218, 240, 361
WANZOUL (lieu dit à Vinalmont), 222, 245
WAREMME, 58, 72, 213, 225, 227, 228, 229
WARNANT-DREYE (act. Villers-le-Bouillet, prov. Liège, arr. Huy), 241
WATHELET, secrétaire, 315
WATTEYNE (V.), 355
- W
- WALTERS, maître général des monnaies des Pays-Bas, 338
WAUTHY, 320
WÉBER (Christophe Antoine), 332
WEELLEN (Arnold), 308
WEELLEN (Laurent), 308
WÉRY (Jacques François), 315
WERY, veuve, 315
WIBIN (Benjamin), 50, 72
WILLAERT (M.), 205
WINTERSHOVEN (Edmond van), 134
WURTH (François-Xavier), 55
WURTH-PAQUET (François-Xavier), 64
WYCK-LEZ-MAESTRICHT (Pays-Bas, Limbourg, 297

X, Y, Z

- XHAILLE, rue delle, 313
YANS (Maurice), 20, 22, 44, 104, 109, 157, 158, 159, 173, 174, 175, 177, 180
YERNE, 225
YPRES (prov. Flandre occidentale, ch. 1. arr.), bourgmestre d', 59
ZAEPPFELL (Jean Évangéliste de), 137

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
Évolution de l'effectif des membres de l'I.A.L. de 1852 à 1950	28
Portrait de Sophie Moxhon	68
Une salle du Musée de l'I.A.L. avant l'installation dans la Maison Curtius	85
La Maison Curtius au début du XX ^e siècle	93
Répartition chronologique des articles du B.I.A.L.	124-131
Blehen : carte de situation du tumulus et de la villa	209
Extrait du plan cadastral de la commune de Blehen	210
Partie subsistante du tumulus de Blehen	211
Relevé des fouilles du tumulus de Blehen par A. Kempeners	212
Blehen : objets en bronze et céramique	215
Blehen : objets en verre	216
Blehen : céramique	221
Hodeige : carte de situation	226
Extrait du plan cadastral de Hodeige	230
Partie subsistante du tumulus de Hodeige	231
Hodeige : bronze et verre	233
Hodeige : céramique	236, 239, 244, 246
Hodeige : fer	248
Villers-le-Peuplier : situation des tumuli	251
Villers-le-Peuplier : extrait du plan cadastral	253
Partie subsistante du tumulus de Villers-le-Peuplier	254
Villers-le-Peuplier : relevé de la fouille de G. de Looz	255
Villers-le-Peuplier : relevé d'une empreinte sur un morceau de terre	258
Villers-le-Peuplier : bronze, céramique	260, 269, 265
Graphique du nombre de victimes d'accidents de travail dans les charbonnages de la province de Liège, 1850-1870	359
Pourcentage des mineurs tués dans les charbonnages de la province de Liège, 1850-1870	361
Pourcentage des victimes d'accidents de travail dans les charbonnages de la province de Liège, 1850-1870	362
Pourcentage des miniers tués dans les charbonnages de la province de Liège, 1841-1970	364
Nature des accidents, 1875-1884	365
Nature des accidents, 1885-1905	367
Nature des accidents, 1906-1913, 1918-1939	368
Nature des accidents, 1906-1923, 1940-1974	370
Nature des accidents, 1918-1974	372

TABLE DES AUTEURS

	Pages
BERTHOLET (P.), Documents d'archives sur les orfèvres liégeois et vervietoises du XVII ^e siècle au début du XIX ^e	303-373
CORTHALS (F.), L'Institut Archéologique liégeois, 1850-1950. Une réelle modernité au XIX ^e siècle	5-180
DELRÉE (H.), Histoire des accidents de travail survenus dans les charbonnages de la région liégeoise depuis le début du XIX ^e siècle	343-376
DUMONT (B.), Rapport du secrétaire pour l'année 1991	377-383
DUMOULIN (B.), Faux monnayage dans la principauté de Liège au temps de la Régence, 1715-1726	335-342
GUEURY (M.-C.) et VANDERHOEVEN (M.), Les tombes sous tumulus au Musée Curtius (I) : Blehen-Hodeige, Villers-le-Peuplier (Moxhe)	203-275
RUSSON (L.), Henri Russon, un promoteur de la verrerie liégeoise au XVII ^e siècle	277-301
ULRIX (F.), Sabinus, lieutenant de César, mort à Atuatuca	181-202

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
L'Institut Archéologique liégeois, 1850-1950. Une réelle modernité au XIX ^e siècle, par F. CORTHALS	5-180
Sabinus, lieutenant de César, mort à Atuatuca, par F. ULRIX	181-202
Les tombes sous tumulus au Musée Curtius (I) : Blehen-Hodeige, Villers-le-Peuplier (Moxhe), par M.-C. GUEURY et M. VANDERHOEVEN	203-275
Henri Russon, un promoteur de la verrerie liégeoise au XVII ^e siècle, par L. RUSSON	277-301
Documents d'archives sur les orfèvres liégeois et vervietoises du XVII ^e siècle au début du XIX ^e , par P. BERTHOLET	303-373
Faux monnayage dans la principauté de Liège au temps de la Régence, 1715-1726, par B. DUMOULIN	335-342
Histoire des accidents de travail survenus dans les charbonnages de la région liégeoise depuis le début du XIX ^e siècle, par H. DELRÉE	343-376
Rapport du secrétaire pour l'année 1991, par B. DUMONT	377-383
Table alphabétique des noms de personnes et de lieux	386-401



